Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Conseil Communautaire du 29 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

SOMMAIRE	
2026-046	Assemblées : Désignation d'un secrétaire de séance
2026-047	Assemblées : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 avril 2026
2026-048	Assemblées : Désignation des représentants MBA dans les autres organismes extérieurs
2026-049	Assemblées : Désignation des représentants à la SPL Agence économique régionale (AER) de Bourgogne-Franche-Comté
2026-050	Assemblées : Désignation des représentants à la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté
2026-051	Assemblées : Désignation d'un représentant à la SCIC SAS Le Théâtre
2026-052	Assemblées : Désignation d'un représentant au sein de l'Agence France Locale – Société territoriale
2026-053	Assemblées : Désignation de représentants à la Société de coordination SC Amplitudes
2026-054	Assemblées : Approbation des statuts modifiés du Sytraival
2026-055	Assemblées : Désignation des représentants au sein des syndicats : Sytraival, Smet 71 et PETR
2026-056	Commande publique : Assainissement : Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public d'assainissement des communes de La Chapelle-de-Guinchay, Romanèche-Thorins et Saint-Symphorien-d'Ancelles
2026-057	Conservatoire communautaire : Adoption des tarifs 2026-2027 du conservatoire Edgar Varèse
2026-058	Centres aquatiques communautaires : Adoption des tarifs des centres aquatiques à compter du 1er septembre 2026
2026-059	Centres aquatiques communautaires : Approbation du financement par MBA de la formation Brevet national de sauvetage et de secourisme aquatique en partenariat avec la Protection civile
2026-060	Petite enfance : Fermeture du service de crèche familiale
2026-061	Petite enfance : Actualisation de la définition d'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire Action sociale
2026-062	Développement économique : Ajustement des tarifs de la Cité de l'entreprise et des provisions pour charges
2026-063	Développement économique : Adoption de la convention de participation financière et du règlement d'intervention du Fonds local pour l'emploi
2026-064	Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Rénovation et extension du multi-accueil situé au sein du quartier prioritaire politique de la ville La Chanaye-Résidence et de son plan de financement prévisionnel en lien avec une demande de subvention au titre de la DSIL

2026-065	Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Rénovation d'un bâtiment afin d'aménager un appartement à destination d'étudiants en médecine et de créer un incubateur de maisons d'assistants maternels (MAM) et de son plan de financement prévisionnel en lien avec une demande de subvention au titre de la DSIL
2026-066	Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Rénovation de locaux en vue de l'accueil d'une crèche de 60 places à Mâcon et de son plan de financement prévisionnel en lien avec une demande de subvention au titre de la DSIL
2026-067	Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Aménagement d'une liaison cyclable et mise en place d'un abri vélo de 40 places dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare de Mâcon-ville, de son plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre du fonds européen Feder
2026-068	Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Aménagements cyclables sur le territoire de MBA : Aménagement entre Charnay-lès-Mâcon et Hurigny et aménagement à Varennes-lès-Mâcon, de son plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre du fonds européen Feder
2026-069	Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Déploiement d'un aménagement cyclable sur la RD 906 : réalisation des études préliminaires pour la définition d'une stratégie modes actifs et d'un avant-projet sommaire, de son plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre du fonds européen Feder
2026-070	Aménagement : ZAC Europarc Sud-Bourgogne : Approbation d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC Europarc avec la société Schneider Electric Energy France
2026-071	Aménagement : ZAC Europarc Sud-Bourgogne : Cession d'un tènement au profit de la société Schneider Electric Energy France sur la commune de Charnay-lès-Mâcon
2026-072	Habitat : Demande de garantie d'emprunt d'Habellis pour la rénovation de 9 logements à La Chapelle-de-Guinchay
2026-073	Mobilités : Actualisation des règlements du transport urbain et périurbain de MBA
2026-074	Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de dissolution du syndicat mixte Petite Grosne
2026-075	Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de la convention de mandat de gestion et de recouvrement des abonnés du syndicat Haut Beaujolais pour la commune de Cenves
2026-076	Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de la convention de fourniture d'eau en gros au syndicat Haut Beaujolais pour la commune de Juliénas
2026-077	Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de l'avenant de substitution de MBA dans le contrat de DSP en cours du syndicat mixte Mâconnais Beaujolais dissous
2026-078	Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de la convention de gestion d'abonnés de MBA par le syndicat Haut Beaujolais
2026-079	Fonds de concours : Approbation du règlement d'intervention des fonds de concours en investissement et de la convention de versement afférente
2026-080	Fonds de concours : Voirie des communes 2026-2032 – Approbation du règlement d'intervention et de la convention de versement
2026-081	Fonds de concours : Approbation du règlement d'intervention du fonds de concours au titre du fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical
2026-082	Finances : Approbation du Règlement budgétaire et financier
2026-083	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget principal
2026-084	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Site d'Azé

2026-085	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Cité de l'entreprise
2026-086	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Mobilités
2026-087	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Déchets ménagers
2026-088	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe GEMAPI
2026-089	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Eau
2026-090	Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Assainissement
2026-091	Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget principal de MBA
2026-092	Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Déchets ménagers
2026-093	Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Mobilités
2026-094	Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe GEMAPI
2026-095	Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Eau
2026-096	Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Assainissement
2026-097	Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget principal de MBA
2026-098	Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget annexe Mobilités
2026-099	Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget annexe Déchets ménagers
2026-100	Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget annexe Assainissement
2026-101	Finances : Reversement de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance
2026-102	Finances : Révision libre des attributions de compensation relatives à la compétence Petite enfance
2026-103	Finances : Vote des subventions 2026
2026-104	Finances : Vote des taux d'imposition 2026 - budget principal
2026-105	Finances : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 - budget annexe Déchets ménagers
2026-106	Finances : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2026 - budget annexe GEMAPI
2026-107	Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget principal
2026-108	Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Cité de l'entreprise
2026-109	Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Mobilités

2026-110	Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Déchets ménagers
2026-111	Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI
2026-112	Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Eau
2026-113	Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement
2026-114	Ressources humaines : Attribution d'avantages en nature liés à l'occupation d'un emploi fonctionnel
2026-115	Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Suppression de postes
2026-116	Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Création de postes
2026-117	Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Création d'emplois permanents à temps complet
2026-118	Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Recours à des agents contractuels sur emploi permanent

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-046 (R1) CC

Objet : Assemblées : Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu les articles L2121-15, L2121-21 et L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉSIGNE Brenda Krasnici comme secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

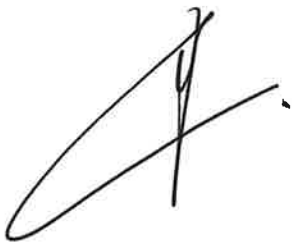

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-047 (R2) CC

Objet : Assemblées : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 avril 2026

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu les articles L2121-15 et L2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 avril 2026, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

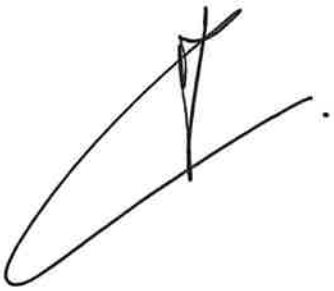

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE de MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quinze avril, à dix-huit heures trente,
À la salle Le Pavillon à Mâcon,
S'est réuni le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
En séance publique, sous la présidence de Jean-Patrick Courtois,

Convocation du 09/04/2026

Secrétaire de séance : Marion Neto

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Catherine Amaro	Conseillère communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Catherine Carle-Viguier	Conseillère communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Eve Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Laurent Debize	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Benjamin Dirx (à c. du R3)	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Sébastien Jarjat	Conseiller communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Eric Lagrange	Conseiller communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Chanel Martins	Conseillère communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Marion Neto	Conseillère communautaire
Sylvie Outurquin (jusqu'au R16)	Conseillère communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Emmanuel Penet De Monterno (à c. du R3)	Conseiller communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Sandra Robin	Conseillère communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Kévin Tessieux	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Amélie Voisin	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Gilles Poncet	Conseiller suppléant

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Romain Auvigue à Amélie Voisin
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Brenda Krasnici à Émile Blondet
Véronique Lefeuve à Éric Maréchal
Edson Pacheco à Yoann Charlot
Hervé Reynaud à Jérôme Chevalier
Marie-Charlotte Üner à Marion Neto

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet

Étaient excusés :

Valérie Bouilloux
Valentin Carreras
Benjamin Dirx (jusqu'au R2)
Sylvie Outurquin (à c. du R17)
Emmanuel Penet De Monterno (jusqu'au R2)
Yannick Vacher

Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constatant que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération.

Il est rappelé que la séance du Conseil Communautaire fait l'objet d'un enregistrement sonore complet qui peut être consulté sur le site Internet de MBA et auditionné au siège de MBA.
Le présent procès-verbal écrit vient en appui de cet enregistrement sonore des débats.

Il est procédé à l'examen des points de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que pour éviter tout conflit d'intérêt, les conseillers communautaires sont invités à quitter la salle et à ne pas prendre part au débat et au vote dès lors qu'ils ont un intérêt au dossier présenté.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport 1 : Assemblées : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner Marion Neto comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

Vu les articles L2121-15, L2121-21 et L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉSIGNE Marion Neto comme secrétaire de séance.

Rapport 2 : Assemblées : Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2026

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

Le Conseil Communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2026, joint en annexe.

DÉLIBÉRATION

Vu les articles L2121-15 et L2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2026, joint en annexe.

Rapport 3 : Assemblées : Création et composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

MBA doit créer une Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) au titre de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité ou d'aménagement de l'espace.

Elle est composée de représentants de MBA, d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, personnes âgées, acteurs économiques ou autres usagers.

Elle est présidée par le Président de MBA qui en arrête la liste de ses membres.

La CIA a pour objet de dresser un bilan de l'état d'accessibilité du bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Conseil Communautaire est invité à :
- créer une Commission intercommunale pour l'accessibilité, à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- fixer le nombre de membre de la CIA à quinze membres, dont quatre seront issus du Conseil Communautaire, parmi lesquels le Président de MBA, ou son représentant ;
- préciser que des suppléants seront désignés pour les seuls conseillers communautaires ;
- dire que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
  - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous,
  - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap,
  - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission ;
- dire que le Président de MBA arrêtera la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil Communautaire siégeant au sein de la Commission.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-3,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Considérant que Mâconnais Beaujolais Agglomération regroupe plus de 5 000 habitants et s'est vue transférer les compétences aménagement de l'espace ou organisation de la mobilité par ses communes membres,
Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer la composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella et du Président,

Ève Comtet-Sorabella s'interroge sur la création de cette commission sans connaître ses membres, et l'éventuelle présence de l'opposition.

Le Président précise que la procédure suivra son cours conformément à la loi.

1 voix CONTRE,
À la majorité,

CRÉE une Commission intercommunale pour l'accessibilité, à titre permanent, pour la durée du mandat ;

FIXE le nombre de membre de la CIA à quinze membres, dont quatre seront issus du Conseil Communautaire, parmi lesquels le Président de MBA, ou son représentant ;

PRÉCISE que des suppléants seront désignés pour les seuls conseillers communautaires ;

DIT que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous,
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap,
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission ;

DIT que le Président de MBA arrêtera la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil Communautaire siégeant au sein de la Commission.

Rapport 4 : Assemblées : Désignation des représentants MBA dans les Commissions d'appel d'offres (MBA et groupements de commandes) et de la Commission de concession

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

Lors de la séance du 7 avril 2026, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et la Commission de concession.

Ces commissions sont composées, conformément à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales :

- du Président ou son représentant ;
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus parmi les conseillers communautaires à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel :

- la CAO attribue les marchés publics supérieurs aux seuils européens (soit actuellement 216 000 € H.T. pour les fournitures et services et 5 404 000 € H.T. pour les travaux) et délivre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public relevant de sa compétence, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % ;
- la Commission de concession intervient dans la procédure d'attribution des concessions (analyse des candidatures, liste des candidats admis à présenter une offre, avis avant négociation). Elle délivre également un avis sur tout projet d'avenant à une concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Par ailleurs, conformément à l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'anticiper la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de MBA au sein de la CAO des groupements de commandes qui ne retiendraient pas l'option de la CAO du coordonnateur comme CAO du groupement. Dans un tel cas, chaque membre désigne un représentant de sa CAO pour siéger. Ces deux représentants doivent être issus de la CAO de MBA.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au sein de la Commission d'appel d'offres (**délibération n°1**) ;
- procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au sein de la Commission de concession (**délibération n°2**) ;

- désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres des groupements de commande qui ne désigneraient pas la Commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement comme compétente (**délibération n°3**).

DÉLIBÉRATION N°1 : Désignation des représentants MBA au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1414-2, L1411-5, R1411-1 et suivants, et D1411-3 et suivants,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Vu la délibération n°2026-015 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 portant sur les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,
Considérant que la commission est présidée par le Président de MBA ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission d'appel d'offres :

En tant que représentants titulaires :
- Géraldine Gras-Comtet
- Hervé Carreau
- Philippe Commerçon
- Jacques Doussot
- Yann Yangir

En tant que représentants suppléants :
- Pascal Large
- Frédéric Lassalas
- Anne Brochette
- Patrick Buhot
- Brenda Krasnici

DÉLIBÉRATION N°2 : Désignation des représentants MBA au sein de la Commission de concession

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-5, R1411-1 et suivants, et D1411-3 et suivants,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Vu la délibération n°2026-016 du Conseil Communautaire 7 avril 2026 portant sur les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de concession,
Considérant que la commission est présidée par le Président de MBA ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission de concession ;

En tant que représentants titulaires :
- Claude Cannet
- Hervé Carreau
- Frédéric Lassalas
- Philippe Commerçon
- Ève Comtet-Sorabella

En tant que représentants suppléants :
- Pascal Large
- Yves Dupuis
- Anne Brochette
- Patrick Buhot
- Émile Blondet

DÉLIBÉRATION N°3 : Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO) des groupements de commande

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1414-2, L1414-3 I, L1411-5, R1411-1 et suivants, et D1411-3 et suivants,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Vu la délibération n°2026-024 du Conseil Communautaire du 15 avril 2026 portant élection des membres de la CAO,
Considérant que lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités et de certains établissements publics locaux et que la CAO du coordonnateur n'est pas désignée pour être la CAO du groupement, il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant de la CAO de MBA comme représentant de MBA au sein de la CAO du groupement,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chacun des deux postes à pourvoir, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, Géraldine Gras-Comtet comme représentante titulaire et Pascal Large comme représentant suppléant de MBA au sein de la CAO des groupements de commande qui ne désigneraient pas la CAO du coordonnateur du groupement comme compétente.

Rapport 5 : Assemblées : Création de la Commission marchés à procédure adaptée (MAPA) et désignation des membres

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

Afin de donner un avis sur les marchés qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Communautaire de créer une commission intitulée Commission marchés à procédure adaptée (MAPA) et d'en fixer la composition.

Les membres titulaires et suppléants seront désignés parmi les conseillers communautaires dans le respect de la représentation proportionnelle.

Cette commission se réunira afin de formuler un avis sur le classement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse que MBA devrait opérer pour les marchés publics de fournitures et services et de travaux, compris entre le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence

(R2122-8 du Code de la commande publique - actuellement 60 000 € H.T.) et les seuils européens (actuellement 216 000 € H.T. pour les fournitures et services et 5 404 000 € H.T. pour les travaux).

Le Conseil Communautaire est invité à :
- créer la Commission MAPA, consultative, pour les marchés publics de fournitures et services et de travaux compris entre le seuil prévu à l'article R2122-8 du Code de la commande publique et les seuils européens, pour la durée du mandat ;
- fixer la composition de la commission MAPA comme suit :
  - le Président, ou son représentant ;
  - cinq membres titulaires et cinq membres suppléants (**délibération n°1**) ;
- procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants au sein de la commission (**délibération n°2**).

DÉLIBÉRATION N°1 : Création et composition de la Commission MAPA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21 et L5211-1,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Considérant qu'il convient de créer une Commission marchés à procédure adaptée (MAPA) pour donner un avis sur les marchés dont la compétence n'est pas attribuée à la Commission d'appel d'offres (CAO),

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CRÉE la Commission MAPA, consultative, pour les marchés publics de fournitures et services et de travaux compris entre le seuil prévu à l'article R2122-8 du Code de la commande publique et les seuils européens, pour la durée du mandat ;

FIXE la composition de la Commission MAPA comme suit :
- le Président, ou son représentant ;
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, désignés dans le respect de la représentation proportionnelle.

DÉLIBÉRATION N°2 : Désignation des membres de la Commission MAPA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21 et L5211-1,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Vu la délibération n°2026-027 du Conseil Communautaire du 15 avril 2026 portant création et composition de la Commission marchés à procédure adaptée (MAPA),
Considérant que la Commission MAPA est constituée de cinq conseillers communautaires titulaires et cinq conseillers communautaires suppléants,
Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les cinq conseillers communautaires titulaires et cinq conseillers communautaires suppléants de la Commission marchés à procédure adaptée ;

En tant que titulaires de la Commission marchés à procédure adaptée :
- Géraldine Gras-Comtet
- Hervé Carreau

- Philippe Commerçon
- Jacques Doussot
- Yann Yangir

En tant que suppléants de la Commission marchés à procédure adaptée :
- Pascal Large
- Frédéric Lassalas
- Anne Brochette
- Patrick Buhot
- Brenda Krasnici

Rapport 6 : Assemblées : Composition de la Commission consultative des services locaux (CCSPL) et désignation des membres de MBA

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est obligatoirement créée dans les EPCI de plus de 50 000 habitants pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est consultée pour avis, notamment sur les projets de délégation de service public ou les projets de création d'une régie dotée de l'autonomie financière. Elle examine également les rapports annuels des délégataires de service public et les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Elle est composée :
- du Président, ou son représentant, désigné par arrêté du Président ;
- de conseillers communautaires, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- de représentants d'usagers et d'habitants, pouvant notamment être issus des associations locales ou de fédérations et organismes divers, intéressés à la vie des services publics locaux.

Le Conseil Communautaire est invité à :
- créer une Commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;
- fixer sa composition comme suit :
  - 7 membres titulaires et 7 membres suppléants représentant MBA, élus à la représentation proportionnelle ;
  - le Président, ou son représentant, de l'association de consommateurs UFC-Que choisir ;
  - le Président, ou son représentant, de la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire ;
  - le Président, ou son représentant, de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ;
  - le Président, ou son représentant, de la Chambre des métiers de Saône-et-Loire ;
  - le Président, ou son représentant, de la Fédération nationale des usagers du transport public.
- préciser qu'il sera désigné autant de suppléants que de titulaires par organisme représenté ;
- autoriser le Président à nommer par arrêté les représentants des membres sur leurs propositions (**délibération n°1**) ;
- procéder à l'élection des 7 membres titulaires et 7 membres suppléants de la Commission consultative des services publics locaux (**délibération n°2**).

DÉLIBÉRATION 1 : Création et composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1413-1,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Considérant qu'une Commission consultative des services publics locaux doit obligatoirement être constituée,
Considérant que la Commission consultative des services publics locaux est présidée par le Président de MBA ou son représentant et qu'elle comprend des membres du Conseil Communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'usagers et d'habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le Conseil Communautaire,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CRÉE une Commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;

FIXE sa composition comme suit :

- sept membres titulaires et sept membres suppléants représentant MBA, élus à la représentation proportionnelle ;
- le Président, ou son représentant, de l'association de consommateurs UFC-Que choisir ;
- le Président, ou son représentant, de la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire ;
- le Président, ou son représentant, de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ;
- le Président, ou son représentant, de la Chambre des métiers de Saône-et-Loire ;
- le Président, ou son représentant, de la Fédération nationale des usagers du transport public (FNAUT).

PRÉCISE qu'il sera désigné autant de suppléants que de titulaires par organisme représenté ;

AUTORISE le Président à nommer par arrêté les représentants des autres membres sur leurs propositions.

DÉLIBÉRATION N°2 : Désignation des membres de MBA à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1413-1,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Vu la délibération n°2026-029 du Conseil Communautaire du 15 avril 2026 portant création et composition de la Commission consultative des services publics locaux,
Considérant que conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2026, il convient de procéder à l'élection de sept membres titulaires et sept membres suppléants représentant MBA, dans cette commission,
Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les sept membres titulaires et sept membres suppléants de la Commission consultative des services publics locaux,

En tant que représentants titulaires :

- Géraldine Gras-Comtet
- Hervé Carreau
- Yves Dupuis
- Claude Cannet
- Jacques Doussot
- Sébastien Jarjat
- Baptiste Delcroix

En tant que représentants suppléants

- Didier Pin
- Grégory Cochet
- Patrick Buhot
- Laurent Debize
- Philippe Commerçon

- Serge Thirard
- Myriam Bize

Rapport 7 : Assemblées : Création de la Commission de contrôle financier (CCF) et désignation des membres de MBA

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

La Commission de contrôle financier (CCF) est une commission compétente pour l'ensemble des services confiés à un tiers, notamment par une convention de délégation de service public.

Elle a un rôle d'examen des comptes produits et examine chaque année le rapport du délégataire sur le volet comptable notamment.

Cette commission a un rôle complémentaire à celui de la CCSPL.

Le Conseil Communautaire est invité à :
- créer une Commission de contrôle financier pour la durée du mandat ;
- fixer sa composition comme suit :
  - le Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération ou son représentant,
  - trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de MBA (**délibération n°1**) ;
- procéder à la désignation des 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants de MBA au sein de la commission de contrôle de financier (**délibération n°2**).

DÉLIBÉRATION N°1 : Création et composition de la Commission de contrôle financier (CCF)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R2222-3 et R2222-4,
Considérant la nécessité pour MBA de créer la Commission de contrôle financier et d'en arrêter la composition,
Considérant que la Commission de contrôle financier est présidée par le Président de MBA ou son représentant et qu'elle comprend des membres du Conseil Communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CRÉE une commission de contrôle financier pour la durée du mandat ;

FIXE sa composition comme suit :
- le Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération ou son représentant,
- trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de MBA ;

AUTORISE le Président à nommer les représentants d'associations locales sur leurs propositions.

DÉLIBÉRATION°2 : Désignation des membres de la Commission de contrôle financier (CCF)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1413-1, L2121-21 et R2222-3,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-031 du Conseil Communautaire du 15 avril 2026, portant création et composition de la Commission de contrôle financier,
Considérant la nécessité pour MBA de désigner les membres de la Commission de contrôle financier,
Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les trois membres titulaires et trois membres suppléants de la Commission de contrôle financier parmi les conseillers communautaires :

En tant que représentants titulaires :
- Géraldine Gras-Comtet
- Florian Duvernay
- Sébastien Jarjat

En tant que représentants suppléants :
- Philippe Commerçon
- Sandra Robin
- Catherine Amaro

Rapport 8 : Assemblées : Création de la Commission chargée des concessions d'aménagement et désignation de ses membres

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

En raison de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de développement économique, MBA doit se doter d'une commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues en cas de mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence relative aux concessions d'aménagement transférant un risque économique à l'aménageur.

Cette commission est composée de conseillers communautaires et elle est désigné au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Conseil Communautaire est invité à :
- créer la commission *ad hoc* chargée des concessions d'aménagement ;
- fixer sa composition comme suit :
  - le Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération ou son représentant ;
  - cinq membres titulaires et cinq membres suppléants (**délibération n°1**) ;
- procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au sein de la commission ad hoc chargée des concessions d'aménagement (**délibération n°2**).

DÉLIBÉRATION N°1 : Création et composition de la Commission chargée des concessions d'aménagement

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L300-4 à L300-5-1, L311-1 et suivants, et R300-4 et suivants,
Vu les statuts de MBA, et notamment ses compétences obligatoires en matière d'Aménagement de l'espace communautaire et de Développement économique,
Considérant que MBA doit créer et fixer la composition de la Commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des procédures de concession d'aménagement transférant un risque économique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella et du Président,

Ève Comtet-Sorabella demande quels aménagements ou projets ont été étudiés par la commission durant le mandat précédent.

Le Président explique que cette commission ne s'est pas réunie et qu'elle pourrait l'être que pour des concessions d'aménagement qui ne seraient pas confiées à la SPL.

CRÉE la Commission *ad hoc* chargée des concessions d'aménagement prévue à l'article R300-9 du Code de l'urbanisme ;

FIXE la composition de la Commission *ad hoc* chargée des concessions d'aménagement comme suit :

- le Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération ou son représentant ;
- cinq conseillers communautaires titulaires et autant de suppléants.

Ne prend pas part au vote :
Abstentions :
Contre :
Pour :

DÉLIBÉRATION N°2 : Désignation des membres de la Commission chargée des concessions d'aménagement

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R300-9,
Vu les statuts de MBA, et notamment ses compétences obligatoires en matière d'Aménagement de l'espace communautaire et de Développement économique,
Vu la délibération n°2026-033 du Conseil Communautaire du 15 avril 2026 portant création et fixant la composition de la Commission *ad hoc* chargée des concessions d'aménagement,
Considérant que MBA doit désigner les membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des procédures de concession d'aménagement,
Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission chargée des concessions d'aménagement :

En tant que représentants titulaires au sein de cette commission :

- Christine Robin
- Alban Vossion
- Yves Dupuis
- Yoann Charlot
- Claude Cannet

En tant que représentants suppléants au sein de cette commission :

- Didier Pin
- Grégory Cochet
- Philippe Commerçon
- Patrick Buhot
- Laurent Debize

Rapport 9 : Assemblées : Désignation des membres des commissions communautaires

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

Par délibération du 7 avril 2026, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le nombre, les compétences et l'effectif maximal des commissions thématiques permanentes de MBA.

La composition des différentes commissions thématiques doit respecter le principe de représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des membres au sein des commissions suivantes :

- Commission n°1 : Finances et Ressources humaines ;
- Commission n°2 : Urbanisme, Aménagement et Planification urbaine ;
- Commission n°3 : Attractivité du territoire et Développement économique ;
- Commission n°4 : Habitat, Politique de la ville et Démocratie participative ;
- Commission n°5 : Prévention, Collecte et Valorisation des déchets ;
- Commission n°6 : Assainissement, Eau, GEMAPI et Développement durable ;
- Commission n°7 : Transports collectifs et Mobilités durables ;
- Commission n°8 : Sport, Culture et Enseignement supérieur ;
- Commission n°9 : Viticulture et Tourisme ;
- Commission n°10 : Petite enfance et Réseau violences intrafamiliales.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-22 et L5211-1,
Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Vu la délibération n°2026-014 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 portant détermination du nombre, des compétences et des effectifs des commissions thématiques communautaires de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Conformément au règlement intérieur de MBA, le Président du Conseil Communautaire, prononce une suspension de séance à compter de 18 h 50 afin de permettre la constitution de liste pour chacune des commissions respectant la représentation proportionnelle,
La suspension de séance est levée à 18 h 56 et le Président constatant que le quorum est toujours atteint, confirme la reprise de l'examen de l'ordre du jour du Conseil Communautaire,
Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée pour chacune des dix commissions, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après dépôt et lecture d'un amendement par le Président,

MODIFIE la délibération n°2026-014 Détermination du nombre, des compétences et des effectifs des commissions communautaires comme suit :
« *FIXE les effectifs de ces commissions, comme suit :*

- *le Président, Président de droit ;*
- *les vice-présidents délégués dans les domaines de la commission ;*
- *au minimum 6, au maximum 14 conseillers communautaires titulaires.* »

Sur l'amendement :
Après adoption de l'amendement à l'unanimité,

DÉSIGNE avec effet immédiat, suite aux souhaits exprimés par les conseillers communautaires, les membres suivants des commissions thématiques :

- Pour la commission n°1 Finances et Ressources humaines :
  - Émile Blondet
  - Philippe Commerçon
  - Baptiste Delcroix
  - Dominique Deynoux
  - Olivier Di Lorenzo
  - Florian Duvernay
  - Vincent Faguet
  - Géraldine Gras-Comtet
  - Sébastien Jarjat
  - Frédéric Lassalas
  - Christine Robin
  - Sandra Robin
  - Véronique-Laure Verraest

- Pour la commission n°2 Urbanisme, Aménagement et Planification urbaine :
  - Catherine Amaro
  - Myriam Bize
  - Catherine Carle-Viguier
  - Valentin Carreras
  - Ève Comtet-Sorabella
  - Dominique Deynoux
  - Nathalie Goncalves
  - Jean-Louis Lapray
  - Éric Maréchal
  - Emmanuel Penet de Monterno
  - Thierry Pothier
  - Christine Robin

- Pour la commission n°3 Attractivité du territoire et Développement économique :
  - Catherine Amaro
  - Émile Blondet
  - Catherine Carle-Viguier
  - Yoann Charlot
  - Jérôme Chevalier
  - Émilie Clerc
  - Baptiste Delcroix
  - Benjamin Dirx
  - Christophe Juvanon
  - Chanel Martins
  - Sylvie Outurquin
  - Didier Pin
  - Yannick Vacher
  - Alban Vossion

- Pour la commission n°4 Habitat, Politique de la ville et Démocratie participative :
  - Grégory Cochet
  - Ève Comtet-Sorabella
  - Laurent Condemine
  - Baptiste Delcroix
  - Philippe Demousseau
  - Éric Maréchal
  - Thierry Pothier
  - Caroline Théveniaud
  - Alban Vossion

- Pour la commission n°5 Prévention, collecte et valorisation des déchets :
  - Anne Brochette
  - Philippe Commerçon
  - Ève Comtet-Sorabella
  - Robert Casenove
  - Virginie Chevalier
  - Baptiste Delcroix
  - Philippe Demousseau
  - Yves Dupuis
  - Vincent Faguet
  - Pascal Large
  - Frédéric Lassalas
  - Maxim Plat
  - Jacques Sauvageot

- Pour la commission n°6 Assainissement, Eau, GEMAPI et Développement durable :
  - Hervé Carreau
  - Laurent Condemine
  - René-Pierre Daniel
  - Baptiste Delcroix
  - Philippe Genetier
  - Bernard Justin
  - Jean-Pierre Pacaud
  - Yves Piponnier
  - Hervé Poyet
  - Serge Thirard
  - Marie-Thérèse Thomas

- Pour la commission n°7 Transports collectifs et Mobilités durables :
  - Romain Auvigue
  - Patrick Buhot
  - Claude Cannet
  - Yoann Charlot
  - Ève Comtet-Sorabella
  - Baptiste Delcroix
  - Rémy Desplanches
  - Jean-Pierre Mathieu
  - Maxim Plat
  - Jacques Sauvageot
  - Christelle Voisin

- Pour la commission n°8 Enseignement supérieur, Sport et Culture :
  - Laurent Debize
  - Baptiste Delcroix
  - Jacques Doussot
  - Florian Duvernay
  - Brenda Krasnici
  - Jean-Pierre Mathieu
  - Marion Neto
  - Edson Pacheco
  - Hervé Reynaud
  - Kévin Tessieux
  - Serge Thirard
  - Véronique-Laure Verraest

- Pour la commission n°9 Viticulture et Tourisme :
  - Catherine Amaro
  - Anne Brochette
  - Jérôme Chevalier
  - Joseph De Sonis
  - Baptiste Delcroix
  - Rémy Desplanches
  - André Dewerdt
  - Éric Lagrange
  - Claire Pelletier
  - Emmanuel Penet de Monterno
  - Didier Pin
  - Christelle Voisin
  - Chanel Martins
  - Kévin Tessieux

- Pour la commission n°10 Petite enfance et Réseau violences intrafamiliales :
  - Myriam Bize
  - Valérie Bouilloux
  - Catherine Carle-Viguier
  - Virginie Chevalier
  - Sandrine Jailloux
  - Véronique Lefeuve
  - Marion Neto
  - Caroline Théveniaud
  - Marie-Charlotte Üner
  - Amélie Voisin
  - Yann Yangir

Rapport 10 : Assemblées : Désignation des représentants au sein des syndicats de la compétence Eau, Assainissement et GEMAPI

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

Dans le cadre de ses compétences, MBA est membre de plusieurs syndicats mixtes, dits fermés ou ouverts selon qu'ils ne regroupent que des communes et EPCI ou d'autres collectivités, auxquels elle a transféré certaines de ses compétences et dans lesquels elle doit désigner ses représentants pour siéger au comité syndical.

Pour tous les syndicats, le choix des représentants de MBA peut se porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Lorsque le syndicat mixte est fermé, les représentants sont désignés au scrutin uninominal majoritaire secret.
Lorsque le syndicat mixte est ouvert, il convient de se référer aux statuts ou, lorsqu'ils sont muets, de préciser préalablement le mode de scrutin. Au regard des dispositions statutaires des syndicats concernés, le mode de scrutin est identique à ceux des syndicats mixtes fermés.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection, suite à l'appel à candidatures, des représentants dans les différents syndicats :

Syndicats		
Organisme	Présentation générale	Nombre de représentants
EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI		
Syndicat du Haut Mâconnais	MBA est membre de ce Syndicat d'eau potable (adduction et production) en représentation substitution des communes d'Azé, Igé, Péronne et Saint-Maurice-de-Satonnay. C'est le seul syndicat qui perdure sur notre territoire suite à la dissolution au 1er janvier 2026.	**8 titulaires** **8 suppléants**
Sydro 71	MBA est membre de ce syndicat au titre de la compétence obligatoire de Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et de la compétence facultative Fonds de renouvellement en représentation substitution de la commune de Sologny	**1 titulaire** **1 suppléant**
Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs	L'EPTB initie et coordonne les politiques publiques de l'eau, en s'attachant à être le garant de la cohérence des interventions sur le bassin versant de la Saône. MBA y est membre au titre : Du volet GEMA de la GEMAPI (au titre du 1° et du 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement) sur le périmètre du lit majeur de la Saône correspondant aux études permettant la mise en œuvre de stratégies d'aménagement ainsi que des opérations d'ampleur au titre de la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Du socle commun à l'échelle du bassin de la Saône (animation, concertation, coordination dans le domaine de la ressource en eau et des milieux aquatiques et démarches concertées – PAPI, contrats de rivière, conseil et assistance en matière de GEMAPI, mise en réseau, sensibilisation, amélioration et diffusion de la connaissance, études stratégiques sur le fonctionnement des cours d'eau...)	**1 titulaire** **1 suppléant**

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L2121-21, L5711-1 et suivants, L5721-1 et suivants et L5741-1 et suivants,
Vu les statuts des syndicats auxquels MBA adhère et dans lesquels elle désigne ses représentants,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chacun des postes à pourvoir pour chacun des syndicats, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les représentants dans les syndicats conformément au tableau ci-dessous ;

Organisme	Représentants	
EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI		
Syndicat du Haut Mâconnais	**Titulaires :** - Hervé Carreau - Dominique Gaudet - Guillaume Boyat - Joël Grosjean - Jacques Argus - Sarah Desmaris-Hassan - Serge Thirard - Benjamin Herodet	**Suppléants :** - Jean-Pierre Pacaud - Andrien Grandjean - Stéphane Lacharme - Agnès Dubois - Romain Gaiffe - Nicolas Marguin - Véronique Dufêtre - Aurore Dutartre
Sydro 71	**Titulaire :** Hervé Carreau **Suppléant :** Yves Dupuis	
Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs	**Titulaire :** Hervé Carreau **Suppléant :** Jean-Pierre Pacaud	

Rapport 11 : Déchets ménagers et assimilés : Actualisation de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets

RAPPORTEUR : PASCAL LARGE

Conformément à l'article R541-41-22 du Code de l'environnement, il revient à MBA de constituer une Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). MBA en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Cette commission ayant déjà été constituée par délibération du Conseil communautaire du 23 février 2023 en vue de l'élaboration et du suivi du PLPDMA pour 2023-2028 de MBA, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 20 février 2025. Ainsi il est seulement proposé d'en actualiser la composition des divers collèges et de mettre à jour le collège des élus de MBA au regard des nouvelles vice-présidences et de désigner l'élu en charge de la présidence.

Pour rappel, une fois cette commission constituée, cette dernière définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission.

Le Conseil Communautaire est invité à :
- approuver la composition modifiée de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de MBA telle que jointe en annexe ;
- nommer Pascal Large, le vice-président en charge de la commission n°5 Prévention, Collecte et Valorisation des déchets, comme Président de la commission ;
- désigner la direction de la prévention et de la gestion des déchets comme direction chargée du secrétariat de la commission.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R541-41-22,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2023-010 du Conseil Communautaire du 23 février 2023 approuvant la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de MBA,

Vu la délibération n°2025-017 du Conseil Communautaire du 20 février 2025 approuvant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de MBA (2023-2028),
Considérant qu'il revient à MBA de mettre à jour la composition de cette commission consultative et d'en nommer le Président et la direction en charge du secrétariat,
Considérant que Sébastien Jarjat a quitté la salle,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella et du Président,

Ève Comtet-Sorabella demande la transmission des documents du mandat précédent à l'ensemble des membres de la commission.

Le Président répond favorablement à la demande, si les documents ont été réalisés.

À l'unanimité,

APPROUVE la composition modifiée de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de MBA, telle que jointe en annexe ;

NOMME Pascal Large, le vice-président en charge de la commission n°5 Prévention, collecte et valorisation des déchets, comme Président de la commission ;

DÉSIGNE la direction de la prévention et de la gestion des déchets comme direction chargée du secrétariat de la commission.

Rapport 12 : Ressources humaines : Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de MBA

RAPPORTEUR : GÉRALDINE GRAS-COMTET

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale se tiendront le 10 décembre 2026. Ce scrutin national traduit le droit à la participation des agents publics à l'examen des questions relatives à l'organisation du travail, la sécurité, la santé et les conditions de travail.

Les représentants du personnel, élus par les agents de MBA, siégeront dans les différentes instances du dialogue social – Comité Social Territorial et Formation Spécialisée du Comité (CST et FSC) – pour une période de 4 ans (2026-2030).

Pour rappel, le nombre de représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents au 1er janvier 2026 relevant du CST, après consultation des organisations syndicales : soit 4 à 6 représentants pour un effectif compris entre ≥ 200 et < 1 000 agents.

Il revient ainsi au Conseil Communautaire de fixer la composition du CST et de la FSC, de maintenir le paritarisme numérique et le recueil de l'avis des représentants de MBA sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis, conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

Ainsi, le Conseil Communautaire est invité à :
- fixer pour le Comité Social Territorial et pour la Formation Spécialisée du Comité, le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- maintenir le recueil, par le Comité Social Territorial et par la Formation Spécialisée du Comité, de l'avis des représentants du collège employeur.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses L252-8 et suivants et R252-34 et suivants,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2017-030 du Conseil Communautaire du 2 février 2017 modifiée portant création des emplois budgétaires,
Vu la consultation des organisations syndicales du 5 mars 2026,
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 437 agents,
Vu l'avis favorable des organisations syndicales émis le 5 mars 2026 quant à la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée du Comité, au maintien du paritarisme et au recueil de l'avis des représentants du collège employeur,
Considérant qu'Ève Comtet-Sorabella, Catherine Amaro, Émile Blondet, Sébastien Jarjat et Yann Yangir ne prennent pas part au vote,
Considérant que le pouvoir de Brenda Krasnici, détenu par Émile Blondet, n'est pas pris en compte pour ce rapport,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella et de Géraldine Gras-Comtet,

Ève Comtet-Sorabella critique la décision de limiter à 4 le nombre de représentants du personnel, alors que la collectivité connaît une croissance d'emploi et des compétences de plus en plus techniques. Elle annonce que son groupe ne votera pas cette mesure, préférant un seuil de 6 représentants.

Géraldine Gras-Comtet répond que le seuil légal de représentants du personnel pour MBA est fixé à 4, et qu'il n'y a pas eu d'augmentation de personnel qui justifie le changement de seuil.

À l'unanimité,

FIXE pour le Comité Social Territorial et pour la Formation Spécialisée du Comité, le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

MAINTIENT le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

MAINTIENT le recueil, par le Comité Social Territorial et par la Formation Spécialisée du Comité, de l'avis des représentants du collège employeur.

Rapport 13 : Ressources humaines : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

RAPPORTEUR : GÉRALDINE GRAS-COMTET

Il revient au Président de MBA d'élaborer et de présenter chaque année, en amont du vote du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de MBA, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le Conseil Communautaire est invité à prendre acte du présent rapport, joint en annexe.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-24, L5211-36-1 et R1612-47,
Vu les statuts de MBA,

Vu l'information du Comité Social Territorial du 13 mars 2026,
Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella, Géraldine Gras-Comtet, Sébastien Jarjat et du Président,

Ève Comtet-Sorabella souligne une légère baisse des emplois sous statut dans la fonction publique, malgré une hausse globale, et des inégalités salariales persistantes envers les femmes. Elle critique le bilan insuffisant de l'Agglomération en matière d'égalité, limitées aux actions contre les violences intrafamiliales.
Enfin un retour spécifique est fait sur le centre aquatique pointé pour son sexisme et Madame Comtet-Sorabella exige une action immédiate pour garantir un accès équitable aux équipements.

Géraldine Gras-Comtet souligne que MBA doit promouvoir une politique d'égalité homme-femme, et ne peut résoudre les problèmes d'éducation des personnes. Elle aura l'occasion de revenir avec le responsable de l'établissement sur le respect des règles.

Sébastien Jarjat évoque une aggravation de la précarité et de la gravité des violences intrafamiliales, couplée à un manque criant d'hébergements d'urgence. Monsieur Jarjat appelle à un plan ambitieux mobilisant les leviers locaux pour structurer un réseau d'accueil, faciliter les mises à l'abri, renforcer l'accompagnement et former les acteurs. Il interroge sur les mesures concrètes du Président sur ce sujet.

Le Président précise qu'il s'agit d'actions en collaboration entre MBA et les communes. Les communes, en complément de ces actions, ont des accords avec des hôtels pour prendre en charge les personnes en cas de détresse.

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes tel que joint en annexe.

Rapport 14 : Transition écologique : Communication du Rapport développement durable 2025

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE PACAUD

Il revient au Président de MBA d'élaborer et de présenter chaque année, en amont du vote du budget, un rapport décrivant la situation en matière de développement durable concernant :

- son fonctionnement ;
- les politiques qu'elle mène sur son territoire ;
- les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le Conseil Communautaire est invité à prendre acte de la communication du rapport annuel 2025 sur la situation en matière de développement durable, joint en annexe.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-23, L5211-36-1 et R1612-46,
Vu les statuts de MBA,
Considérant qu'il revient à MBA de présenter un rapport annuel relatif aux actions en matière de développement durable, préalablement au débat d'orientation budgétaire 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Serge Thirard et du Président,

Serge Thirard revient sur l'absence de réflexion sur la sobriété foncière et la lutte contre l'étalement urbain, suggérant que l'agglomération serait l'échelle adaptée pour aborder ce sujet transversal (transports, PLU, Scot).
Par ailleurs, Monsieur Thirard propose d'étendre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat aux communes rurales pour éviter l'étalement et réhabiliter des logements vacants, conformément aux préconisations du Scot.

Le Président rappelle que MBA n'est pas compétente en matière d'urbanisme (PLU), ce sont les communes et le Scot. En revanche, les PLU des communes doivent respecter les orientations du Scot, sans que MBA n'impose quoi que ce soit aux communes.

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2025 sur la situation en matière de développement durable, joint en annexe.

Rapport 15 : Finances : Adhésion au syndicat mixte Agedi et désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale

RAPPORTEUR : Dominique Deynoux

Dans le cadre de la reprise de l'exercice de la compétence eau par MBA sur son territoire et de la dissolution du syndicat de la Petite Grosne, MBA se voit transférer le contrat d'exploitation en régie intéressée, dont le terme est fixé au 30 juin 2027.

Ce contrat prévoit que la collectivité réalise elle-même la facturation des abonnés de ce périmètre, laquelle était pratiquée par le syndicat au moyen du logiciel Proxima Eau, édité par le syndicat mixte ouvert Agedi au bénéfice de ses membres.

Afin d'assurer la continuité de la facturation avec ce logiciel au moins jusqu'au terme du contrat et après échanges avec le syndicat, il est nécessaire d'adhérer au syndicat mixte ouvert Agedi, pour bénéficier de ce logiciel. Cette adhésion sera suivie de la désignation d'un représentant au sein de son Assemblée spéciale.

Conformément à ses statuts, le syndicat a pour objet d'assurer, dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens sur la base d'une mutualisation au profit de ses adhérents pour l'exercice de leurs compétences, notamment par l'intermédiaire de la mise à disposition de services informatiques.

Cette adhésion conduira à une contribution de 2 250 € en 2026 puis une contribution annuelle estimée à 2 947 € pour MBA, cette contribution couvrant la mise à disposition du logiciel. Une fois l'adhésion acquise auprès du syndicat, une convention encadrant la mise à disposition du logiciel sera conclue.

Le Conseil Communautaire est invité à :
- solliciter son adhésion au syndicat mixte Agedi ;
- approuver les statuts du syndicat et son règlement intérieur, joints en annexe ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférents (**délibération n°1**) ;
- désigner Hervé Carreau comme délégué de MBA à l'Assemblée spéciale du syndicat mixte (**délibération n°2**).

DÉLIBÉRATION N°1 : Adhésion au syndicat mixte Agedi

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5721-1 et suivants,
Vu les statuts du syndicat mixte Agedi,

Considérant la nécessité d'adhérer au syndicat mixte ouvert Agedi a pour permettre à MBA d'assurer la continuité de la solution de facturation des usagers de l'ex-syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne,
Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 du budget annexe Eau,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

SOLLICITE l'adhésion de MBA au syndicat mixte Agedi ;

APPROUVE les statuts du syndicat et son règlement intérieur, joints en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°2 : Désignation du représentant de MBA à l'assemblée spéciale du syndicat mixte Agedi

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5721-1 et suivants,
Vu les statuts du syndicat mixte Agedi,
Vu la délibération n°2026-042 du Conseil communautaire du 15 avril 2026 sollicitant l'adhésion de MBA,
Considérant qu'il revient à MBA de désigner un représentant au sein de l'Assemblée spéciale du syndicat mixte Agedi,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée, sa nomination prend effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat Hervé Carreau, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée spéciale du syndicat mixte Agedi.

Rapport 16 : Finances : Octroi d'une garantie autonome à l'Agence France Locale dans le cadre des emprunts transférés pour la durée du mandat

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DEYNOUX

Par délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2022, MBA a adhéré à la société Agence France Locale - Société territoriale.

Le groupe Agence France Locale, constitué par la Société Territoriale et sa filiale, dénommée Agence France Locale, a pour objet de contribuer au financement des collectivités, des groupements de collectivités et de leurs établissements publics locaux, par l'intermédiaire de prêts.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers (emprunts obligataires) de l'Agence France Locale (la garantie). Par dérogation aux règles de droit commun en matière de garantie d'emprunt, la loi autorise les membres à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale.

Par délibération du Conseil communautaire du 19 octobre 2023, MBA a fixé le régime de cette garantie d'emprunt consentie aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires).

Cette précédente délibération avait pour but, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres de la société jusqu'en 2026.

Il convient de délibérer à nouveau pour l'octroi d'une garantie autonome pour la période 2026-2032.

Pour information, compte-tenu des emprunts souscrits par MBA, le capital restant dû tous budgets confondus s'élève à 9 581 524,61 € (au 19 mars 2026).

Le Conseil Communautaire est invité à :

- octroyer la garantie de MBA dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :
    - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que MBA est autorisée à souscrire
    - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par MBA auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
    - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
    - si la garantie est appelée, MBA s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
    - le nombre de garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer le ou les engagements de garantie pris par MBA pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie figurant en annexe ;
- autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1611-3-2 et D1611-41,
Vu le Code civil, et notamment l'article 2321,
Vu les délibérations n°2022-167, n°2023-045 et n°2023-145 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2022, 6 avril 2023 et 29 juin 2023 relatives à l'adhésion de MBA et à la souscription d'une participation complémentaire initiale au capital de l'Agence France locale – Société territoriale, et à la souscription de participations complémentaires liés à l'adhésion des budgets annexes,
Vu la délibération n°2023-198 du Conseil communautaire du 19 octobre 2023 fixant le régime d'octroi d'une garantie autonome à première aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locales,
Vu les statuts des deux sociétés du groupe Agence France Locale,
Vu le pacte d'actionnaires,
Considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de MBA, afin qu'elle puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale jusqu'à la fin du mandat ;
Vu le modèle de garantie à première demande et ses annexes, joints à la présente délibération,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

OCTROIE la garantie autonome à première demande de MBA dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que MBA est autorisée à souscrire,

- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par MBA auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la garantie est appelée, MBA s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le ou les engagements de garantie pris par MBA pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe ;

AUTORISE le Président, ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport 17 : Finances : Rapport d'orientations budgétaires 2026

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DEYNOUX

Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être présenté au Conseil Communautaire qui en débat.

Celui-ci doit présenter :
- les orientations budgétaires de l'exercice ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- la structure et la gestion de la dette.

Il est précisé que ce rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département et sera mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'adoption de la délibération.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver que le Débat d'orientations budgétaires 2026 s'est bien tenu, sur la base du Rapport d'orientations budgétaires présenté en séance et joint en annexe.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-26, L1612-35, L2312-1, L5211-36, R1612-49 et R1612-59,
Vu les statuts et le règlement intérieur de MBA,
Considérant que le Rapport d'orientations budgétaires donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Ève Comtet-Sorabella, Dominique Deynoux, Émile Blondet, Catherine Amaro, Serge Thirard, Vincent Faguet, Philippe Commerçon, Christine Robin et du Président,

Ève Comtet-Sorabella évoque le manque de vision territoriale, privilégiant les intérêts communaux au détriment des habitants, avec une faible prise en compte du dérèglement climatique et une occupation urbaine excessive. Les services publics transports et petite enfance ne sont pas développés, tandis que les tarifs des équipements culturels et sportifs augmentent (3 % en 2026), malgré un contexte économique difficile. Les fonds de concours, mal alloués, et l'absence d'emprunts pour financer des investissements durables (comme les bus) soulèvent des interrogations sur la stratégie financière et l'efficacité des dépenses.
Madame Comtet-Sorabella fait un focus sur le budget mobilités et souhaite comprendre la hausse de frais de personnel et le changement de situation financière qui passe d'excédent de fonctionnement à déficit, sans endettement grâce aux réserves accumulées. Ainsi elle questionne la stratégie passée d'investissement sans emprunt.

Dominique Deynoux répond qu'il n'est pas nécessaire d'emprunter quand MBA a les moyens d'acheter.

Elle souligne le manque d'efficacité du réseau de transport peu fréquent, inexistant le dimanche..., même si la gratuité se développe, mais pas suffisamment. Elle questionne aussi les acquisitions de bus thermiques, l'organisation des encombrants par le bailleur social, la fragilité de la ressource en eau à Mâcon, l'accessibilité financière du centre aquatique (tarifs en hausse) et le manque de places en crèche publique (10 supplémentaires contre une demande croissante). Les projets de relogement des Jardins de Cocagne et la foncière économique sont pointés pour leur opacité, tout comme les subventions à l'association Inobyz et l'avenir des locaux commerciaux vacants.

Émile Blondet revient sur l'absence de vision stratégique et de projet structurant pour le territoire, notamment en matière de transition écologique et de développement économique, avec un budget 2026 dépourvu de perspective pluriannuelle et un saupoudrage de crédits inefficaces. Il évoque aussi un sous-investissement dans des services essentiels comme la petite enfance et les transports, jugés inadaptés aux besoins des habitants. Il plaide pour une politique d'investissement ambitieuse afin de soutenir l'attractivité du territoire et le pouvoir d'achat.

Catherine Amaro évoque le manque de transparence et de précisions sur plusieurs projets économiques clés : le village des artisans (flou sur sa définition et son calendrier, toujours en phase de dépollution), la Saône digitale, les jardins de Cocagne (absence d'informations sur le déménagement et l'impact), et le soutien à Inobyz (aucun bilan d'activité malgré des demandes répétées).

Serge Thirard souhait savoir s'il était prévu une pérennisation des formations BNSSA financées par MBA pour les centres aquatiques, ainsi que le maintien des lignes de transport périurbaines comme alternative à la voiture individuelle.
Enfin il a évoqué sa préoccupation concernant les communes à attribution de compensation négative, tout en reconnaissant le respect des textes par MBA.

Vincent Faguet revient sur la subvention perçue par Inobyz. Il souhaite savoir si un remboursement avait été fait sur le trop-perçu ainsi que la référence du titre de recette émis.

Dominique Deynoux répond à Monsieur Faguet en lui indiquant la référence du titre et le montant du remboursement.

Philippe Commerçon souhaite revenir sur les fonds de concours et leur utilisation par les communes, notamment ceux liés au développement local et à la voirie, et suggère leur agrégation, une idée déjà évoquée lors du mandat précédent.

Dominique Deynoux explique qu'il y a bien une volonté de regrouper les fonds de concours. Toutefois, le fonds de concours Voirie a une véritable utilité et ne peut être impacté car il permet aux communes de réaliser des travaux de voirie qui ne peuvent bénéficier d'autres aides.

Par ailleurs, le vice-président explique qu'un débat pourra éventuellement avoir lieu en commission sur la gestion des fonds de concours, mais il insiste sur le respect des choix politiques en faveur des communes.

Dominique Deynoux répond à Madame Comtet-Sorabella sur la préférence pour l'autofinancement plutôt que l'emprunt afin de limiter l'endettement à une période où l'argent coûte. Pour répondre aux détracteurs de ce choix, il convient de répondre qu'il est de bon augure de montrer que l'on gère intelligemment les fonds publics (taux d'endettement bas).

Christine Robin en réponse aux critiques, met en avant l'autonomie des maires grâce aux fonds de concours qui ont pour un même intérêt les habitants du territoire.
Par ailleurs, Madame Robin souhaite souligner une stratégie économique de 20 ans axée sur le numérique et le digital, créant emplois et attractivité comme Schneider ou Ubi Transport. Elle défend une économie de marché forte avec des outils qui accompagnent les entreprises innovantes comme la Cité de l'entreprise et Inobyz, ainsi qu'une offre de services de qualité (petite enfance, culture, sport) vecteur d'attractivité économique. Les résultats se traduisent par une démographie positive et un taux de chômage bas, illustrant l'efficacité de ces choix.

Émile Blondet souligne la nécessité de privilégier certaines filières stratégiques plutôt que de miser sur des politiques industrielles horizontales. Il attribue en partie l'absence de déclin démographique à la proximité avec Lyon et met en garde sur le devenir d'une agglomération dortoire, tout en reconnaissant l'importance des services pour attirer les entreprises. Il critique cependant les lacunes persistantes en matière de petite enfance et de transports.

Le Président défend une politique économique pragmatique ayant attiré des entreprises (création de près de 1 000 emplois en 3 ans) et préservé Schneider (650 emplois directs, plus 350 potentiels), grâce à des investissements ciblés. Il souligne une gestion financière saine et l'importance des fonds de concours pour soutenir les communes, malgré des baisses de dotations attendues. L'accent est mis sur des résultats concrets plutôt que sur des promesses.

Dominique Deynoux revient sur l'intervention de Monsieur Thirard relative aux attributions de compensation négatives de certaines communes (13 ou 14), et explique qu'une dotation de solidarité communautaire a été créée et abondée pour compenser ces attributions négatives. Le rapport prochain proposera donc de reconduire cette dotation.

À l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du Rapport d'orientations budgétaires, présenté en séance et joint en annexe ;

APPROUVE les orientations budgétaires 2026 présentées ;

DIT que le Rapport d'orientations budgétaires sera transmis au représentant de l'État du département et sera publié sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération.

Rapport 18 : Finances : Finances : Attribution de la Dotation de solidarité communautaire pour 2026

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DEYNOUX

Le Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 a adopté le principe du 1er volet du Pacte financier et fiscal qui a été complété par d'autres volets adoptés le 15 décembre 2022, 29 juin 2023 et le 3 avril 2025.

Dans le second volet du pacte, il est mentionné que la Dotation de solidarité communautaire (DSC) de 1,5 million d'euros sera versée pour toutes les communes avec un engagement d'un versement annuel jusqu'en 2026.

Il convient de fixer le montant de la DSC 2026 à toutes les communes, conformément aux critères légaux qui ont été votés :

- l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune ;
- l'écart de revenu moyen par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI.

Depuis 2025, cette DSC est versée aux communes en une seule fois au mois de juin.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- attribuer la Dotation de solidarité communautaire à toutes les communes de MBA au titre de l'année 2026 ;
- fixer le montant de cette dotation conformément au tableau de répartition de l'attribution de DSC 2025 et dont les montants pour chaque commune figurent dans le tableau, joint en annexe.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-28-4,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu les statuts de MBA,
Vu les délibérations n°2021-243, n°2022-235, n°2023-153, n°2025-072 des Conseils Communautaires des 9 décembre 2021, 15 décembre 2022, 29 juin 2023 et 4 avril 2025 relatives au premier, deuxième et troisième volet du pacte financier et fiscal et instaurant une dotation de solidarité communautaire à partir de 2022,
Considérant que le montant de la Dotation de solidarité communautaire est fixé librement par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,
Considérant que le Conseil Communautaire doit délibérer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité (66 voix pour),

ATTRIBUE la Dotation de solidarité communautaire à toutes les communes de MBA au titre de l'année 2026 ;

FIXE le montant de cette dotation conformément au tableau de répartition par commune, joint en annexe.

2. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT.

RAPPORTEUR : PRÉSIDENT

Le Conseil prend acte des décisions du Président, prises sur délégation du Conseil pour la période du 28 mars au 3 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 46.

Le Président,
Jean-Patrick Courtois

La secrétaire de séance,
Marion Neto

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-048 (R3) CC

Objet : Assemblées : Désignation des représentants MBA dans les autres organismes extérieurs

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33, L2121-21, L2224-37-1,
Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles R421-14, R421-16, R421-17 et R421-33,
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R341-16 à R341-20,
Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-5, L6143-6 et R6143-4,
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L366-1 et R366-5 et suivants,
Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son chapitre 2,
Vu la loi n°2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment son titre IX,
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
Vu le décret n°2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Cerema,
Vu la délibération n°2017-166 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 fixant le mode de gestion associatif de l'Office de tourisme communautaire et fixant sa composition,
Vu les délibérations d'adhésion aux différents organismes extérieurs concernés,
Vu les statuts des organismes auxquels MBA adhère et dans lesquels elle désigne ses représentants,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient à MBA de désigner ses représentants au sein des autres organismes extérieurs,
Considérant que 5 conseillers sont contre la proposition de candidatures,
Considérant qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après intervention d'Émile Blondet,

DÉSIGNE avec effet immédiat :

Organisme	Représentants
ASSOCIATIONS	
Agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL01/71)	– Alban Vossion (T) – Caroline Théveniaud (S)
Association pour l'insertion, le logement et l'emploi (Aile) Sud Bourgogne	– Anne Brochette (T) – Virginie Chevalier (T) – Marion Neto (T) – Sylvie Outurquin (T) – Caroline Théveniaud (T) – Alban Vossion (T)
Association Office de tourisme communautaire (OTC) Mâcon Sud Bourgogne	– Anne Brochette (T) – Jérôme Chevalier (T) – Rémy Desplanches (T) – Chanel Martins (T) – Sandrine Jailloux (T)
Amorce	– Jean-Pierre Pacaud (T) – Claude Cannet (S)
ATMO BFC	– Jean-Pierre Pacaud (T) – Claude Cannet (S)
Groupement des autorités responsables de transport (Gart)	– Claude Cannet (T) – Christine Robin (S)
Agir Transport	– Claude Cannet (T) – Christine Robin (S)
Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (Ascomade)	– Hervé Carreau (T) – Pascal Large (S)
Réseau Vélo et Marche (Ex Vélo et Territoires)	– Claude Cannet (T) – Christine Robin (S)
Conservatoires de France	– Véronique-Laure Verraest (T)
Réseau national musique et handicap	– Véronique-Laure Verraest (T)
Comité national d'action sociale (Cnas)	– Géraldine Gras-Comtet (T)

Organisme	Nombre de représentants
AUTRES ORGANISMES (Gip, établissements publics, lycées, collèges, centres hospitaliers, commissions administratives...)	
Commissions consultatives Énergie du Syndicat Départemental d'énergie de Saône & Loire 71 (Sydesl 71) et du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)	Commission du Sydesl 71 : – Jean-Pierre Pacaud (T) – Nathalie Goncalves (S)
	Commission du SIEA : – Jacques Doussot (T) – Nathalie Goncalves (S)
Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	– Jacques Doussot (T) – Nathalie Goncalves (S)
Conseil d'administration des lycées, collèges et établissements régionaux d'enseignement adapté publics et de l'établissement privé Notre Dame Ozanam	Collège Pasteur (Mâcon) – Véronique-Laure Verraest (T) – Grégory Cochet (S)
	Collège Bréart (Mâcon) – Jacques Doussot (T) – Virginie Chevalier (S)
	Collège Schuman (Mâcon) – Caroline Théveniaud (T) – Christine Robin (S)
	Collège Saint-Exupéry (Mâcon) – Virginie Chevalier (T) – Géraldine Gras-Comtet (S)
	Collège Condorcet (La Chapelle-de-Guinchay) – Hervé Carreau (T) – Valentin Carreras (S)
	EREA Brosse (Charnay-lès-Mâcon) – Virginie Chevalier (T) – Grégory Cochet (S)
	Lycée Lamartine (Mâcon) – Jacques Doussot (T) – Véronique-Laure Verraest (S)
	Lycée Aubrac (Davayé) – Jérôme Chevalier (T) – Anne Brochette (S)
	Ensemble scolaire Notre Dame Ozanam – Émilie Clerc (T) – Alban Vossion (S)
Conseils de surveillance des établissements hospitaliers	Centre hospitalier de Mâcon – Romain Auvigue (T) – Véronique Lefeuve (T)
	Centre hospitalier intercommunal du Clunisois – Jean-Pierre Mathieu (T)
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)	– Jean-Pierre Pacaud (T)
Gip Bourgogne Jura Vigne et Vin	– Jérôme Chevalier (T) – Anne Brochette (S)
Gip Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (Arnia)	– Géraldine Gras-Comtet (T) – Claude Cannet (S)

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-049 (R4) CC

Objet : Assemblées : Désignation des représentants à la SPL Agence économique régionale (AER) de Bourgogne-Franche-Comté

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1531-1, et L1521-1 et suivants,
Vu le Code de commerce et notamment son Livre II,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire Développement économique,
Vu la délibération n°2018-010 du Conseil Communautaire du 1er mars 2018 approuvant l'entrée de MBA au capital de l'Agence économique régionale (AER),
Vu les statuts de la SPL Agence économique régionale Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC),
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que MBA doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée spéciale et de l'Assemblée générale de la SPL AER BFC,
Considérant que Yoann Charlot ne prend pas part au vote étant candidat à ces désignations,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste, les nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
1 conseiller s'abstenant,

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Yoann Charlot, représentant de MBA à l'Assemblée spéciale des collectivités et groupements actionnaires de la SPL Agence économique régionale (AER) Bourgogne-Franche-Comté ;

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Yoann Charlot, représentant de MBA à l'Assemblée générale de la SPL Agence économique régionale (AER) Bourgogne-Franche-Comté ;

AUTORISE ce représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'administration ou le Conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

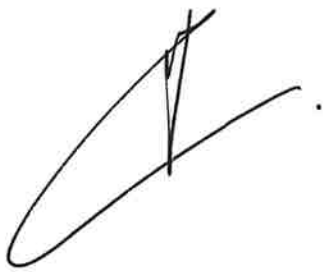

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-050 (R4) CC

Objet : Assemblées : Désignation des représentants à la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1531-1, et L1521-1 et suivants,
Vu le Code de commerce et notamment son Livre II,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Organisation des mobilités de sa compétence obligatoire Aménagement de l'espace communautaire,
Vu la délibération n°2017-139 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 portant adhésion de MBA à la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté,
Vu les statuts de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que MBA doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée spéciale,
Considérant qu'il revient à MBA, en qualité d'actionnaire membre de l'assemblée spéciale ayant contracté avec la SPL pour un montant supérieur à 25 000 €/an, de désigner un représentant au sein du comité d'engagement et de suivi mis en place par la SPL,
Considérant que Claude Cannet ne prend pas part au vote étant candidate à ces désignations,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste, les nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Claude Cannet, représentante de MBA à l'Assemblée spéciale des actionnaires au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL ;

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Claude Cannet, représentante de MBA à l'Assemblée générale de la SPL ;

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Claude Cannet, représentante de MBA au comité d'engagement et de suivi mis en place par la SPL ;

AUTORISE ce représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'administration ou le Conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-051 (R4) CC

Objet : Assemblées : Désignation d'un représentant à la SCIC SAS Le Théâtre

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-33,
Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et notamment son titre II ter,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Participation au financement de la scène nationale du centre culturel de Mâcon de la compétence supplémentaire Culture,
Vu la délibération n°2022-104 du Conseil Communautaire du 30 juin 2022 portant approbation des statuts de la SCIC SAS Le Théâtre et entrée au capital social de MBA,
Vu les statuts de la SCIC SAS Le Théâtre,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que MBA doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale des actionnaires chargé des votes,
Considérant que les statuts prévoient la désignation d'un représentant technique par les collectivités publiques présent lors des comités techniques de suivi et des assemblées générales
Considérant qu'une seule candidature a été déposée, la nomination prend effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Véronique-Laure Verraest, représentante de MBA à l'Assemblée générale des actionnaires ;

AUTORISE le mandataire ci-dessus à désigner le Président de la SCIC, et, le cas échéant, à en assumer la présidence ;

AUTORISE ce représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'administration ou le Conseil d'administration ;

PRÉCISE que le représentant technique de MBA sera désigné par arrêté du Président.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-052 (R4) CC

Objet : Assemblées : Désignation d'un représentant au sein de l'Agence France Locale – Société territoriale

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-33,
Vu les statuts de la Société territoriale,
Vu les statuts de l'Agence France Locale,
Vu le Pacte d'actionnaires,
Vu les délibérations n°2022-167, n°2023-045 et n°2023-145 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2022, 6 avril 2023 et 29 juin 2023 relatives à l'adhésion de MBA et à la souscription d'une participation complémentaire initiale au capital de l'Agence France Locale – Société territoriale, et à la souscription de participations complémentaires liés à l'adhésion des budgets annexes,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient à MBA de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Agence France Locale – Société territoriale afin de participer à l'Assemblée générale,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste, les nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE avec effet immédiat à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société territoriale :

En tant que représentant titulaire :
- Dominique Deynoux ;

En tant que représentant suppléant :
- Philippe Commerçon ;

AUTORISE le représentant titulaire ou suppléant de MBA ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-053 (R4) CC

Objet : Assemblées : Désignation de représentants à la Société de coordination SC Amplitudes

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-33,
Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L423-1-1 et suivants, R421-3 et R423-85 et suivants,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire en matière d'Équilibre social de l'habitat,
Vu la délibération n°2020-165 du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020 approuvant la constitution du groupe d'organismes de logement social autour de la société de coordination dont les actionnaires sont l'OPH Ardèche Habitat, l'OPH Bourg Habitat, l'OPH Mâcon Habitat et l'OPH Opheor, les statuts et la souscription au capital social,
Vu les statuts de la société de coordination SC Amplitudes,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que MBA doit désigner un représentant au sein du Conseil de surveillance de la société de coordination et au sein de l'Assemblée générale,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste, les nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Alban Vossion, représentant de MBA au Conseil de surveillance de la Société de coordination SC Amplitudes ;

DÉSIGNE, avec effet immédiat, Alban Vossion, représentant de MBA à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société de coordination SC Amplitudes ;

AUTORISE ce représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil de surveillance ou le Conseil de surveillance.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

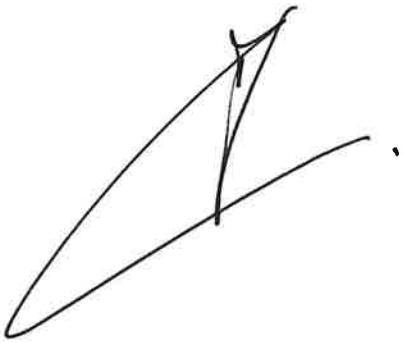

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-054 (R5) CC

Objet : Assemblées : Approbation des statuts modifiés du Sytraival

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-20 et L5711-1,
Vu les statuts de MBA et notamment sa compétence obligatoire Collecte et valorisation des déchets des ménages et assimilés,
Vu la délibération n°26-745 du comité syndical du Sytraival du 27 février 2026 approuvant la modification de ses statuts,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient à MBA de se prononcer sur la modification envisagée,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les statuts modifiés du Sytraival, joints en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du RHÔNE | **PRÉFET de l'AIN** | **PRÉFET de SAONE ET LOIRE**

PREFECTURE
Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité
Affaire suivie par : Mme Suzanne Alberni
Tél. : 04 72 61 60 97
Courriel :
suzanne.alberni@rhone.gouv.fr

PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau du développement local et de l'intercommunalité
Affaire suivie par : Mme Gyslaine Romiti
Tél: 04 74 32 30 77
Courriel :
gyslaine.romiti@ain.gouv.fr

PREFECTURE
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du conseil et du contrôle
Affaire suivie par: Mme Hélène Lambert
Tél : 03 85 21 82 04
Courriel :
helene.lambert@saone-et-loire.gouv.fr

ARRETE INTERPREFECTORAL n° 69-2020-02-25-004 du 25 février 2020

relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte d'élimination de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes - SYTRAIVAL -

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-18, L5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1978 relatif à la création du syndicat mixte de la région de Villefranche-sur-Saône pour le traitement des ordures ménagères ;

VU les arrêtés interpréfectoraux du 14 novembre 1980, n° 1024 du 29 février 1996, n° 3695 du 16 octobre 1997, n° 6019 du 27 décembre 1999, n° 3553 du 27 octobre 2003, n° 3715 du 26 mai 2011, n° 2013 107 - 0003 du 17 avril 2013, n° 2015 139 - 0008 du 18 mai 2015 et n° 69-2016-11-30-003 du 30 novembre 2016 et n° 69-2017-10-19-007 du 19 octobre 2017 relatifs aux statuts et compétences du SYTRAIVAL ;

VU la délibération du 23 septembre 2019 dans laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Dombes Saône Vallée sollicite son adhésion au SYTRAIVAL ;

VU la délibération du 27 septembre 2019 dans laquelle le comité syndical du SYTRAIVAL met à jour ses statuts afin de prendre acte au 1er janvier 2020 de la dissolution du SMICTOM Saône Dombes, de l'adhésion de la communauté de communes Dombes Saône Vallée et de l'exclusion du périmètre du SYTRAIVAL du territoire des communes de Messimy et Chaleins pour lesquelles la communauté de communes Val de Saône Centre était en représentation au SMICTOM ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale membres du SYTRAIVAL approuve ces modifications statutaires ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité sont réunies ;

SUR la proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône, du secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire et du secrétaire général de la préfecture de l'Ain,

ARRETENT :

Article I – Les articles 1 à 10 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1978 modifié portant constitution du syndicat mixte de la région de Villefranche-sur-Saône pour le traitement des ordures ménagères, sont remplacés par les dispositions suivantes :

« **Article 1er – COMPOSITION**

Il est formé entre les établissements publics de coopération intercommunale des départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône-et-Loire ci après désignés :

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône,
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées,
- Communauté de Communes Saône Beaujolais,
- Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR),
- Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle,
- Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, pour le périmètre de la communauté de communes « Mâconnais-Beaujolais » au 31 décembre 2016,
- Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, .
- SMIDOM de Veyle Saône,
- SIRTOM de la vallée de la Grosne.

Un syndicat mixte à la carte qui prend la dénomination de Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL)

Article 2 –COMPETENCES DU SYNDICAT

Le syndicat est compétent pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés des groupements qui le composent. Les compétences du syndicat mixte sont regroupées autour des deux groupes suivants :

- Incinération et valorisation énergétique.
- Valorisation matière.

Pour chacun de ces blocs de compétence, s'entend l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets notamment le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes, ainsi que les opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

2.1. 1er groupe de compétence - Incinération et valorisation énergétique.

2.1.1. COMPETENCE N°1 : Gestion des installations et valorisation Energétique : Usine d'incinération – quai de transfert – plate-forme de mâchefer.

2.1.1.1. USINE D'INCINERATION ET VALORISATION ENERGETIQUE

Le syndicat mixte Beaujolais Dombes assure la gestion des installations d'élimination thermique : usine d'incinération de Villefranche, réseau de chaleur, réseau de vapeur construit à ce jour, ainsi que celles qui seront réalisées au titre de cette compétence N°1.

Entre dans cette compétence : l'exploitation de la chaufferie bois qui permet l'appoint ou la substitution d'énergie à la production de l'usine.

Les collectivités adhérentes sont tenues de livrer les déchets ménagers collectés à l'usine d'incinération.

Lors des arrêts techniques, le syndicat mixte assure, au prix d'accueil, le détournement vers un autre site autorisé.

Le syndicat reçoit en recette d'exploitation : le produit de l'accueil des déchets ménagers et assimilés, la vente d'énergie auprès des acheteurs eau chaude ou vapeur, le produit de la vente d'électricité et de tout produit lié à l'exploitation des installations gérées au titre de cette compétence.

Il peut recevoir des subventions des organismes publics pour la gestion de ses installations.

Il perçoit les aides et prix de reprise liés au « contrat programme de durée » signé avec Eco Emballage ou de tout autre organisme agrée pour la valorisation matière et énergie des installations.

Il fixe librement ses tarifs.

Le prix d'accueil des déchets est fixé à la tonne entrante ou déposée dans les centres de transfert construits ou mis à disposition du syndicat mixte.

Le transfert des déchets ménagers à l'usine d'incinération ou au lieu de stockage est à la charge du syndicat mixte.

Ce prix tient compte de la quote-part des frais d'administration générale affectée à cette compétence, fixée conformément aux dispositions de l'article 7 « Contribution des adhérents »

2.1.1.2. CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE CLASSE 2

La loi sur les déchets du 13 juillet 1992 formule l'interdiction de la mise en décharge de déchets bruts n'ayant pas fait l'objet de valorisation matière ou énergétique. Le syndicat pourra, dans le cadre de cette compétence, être appelé en cas d'arrêt ou de sous capacité pour accueillir les déchets des groupements membres à rechercher des sites d'élimination de classe 2.

Il pourra avant cette date être conduit à procéder à des études de faisabilité ou de reprise de site.

Le prix de l'accueil à l'usine d'incinération comprend le prix du détournement occasionnel et des taxes qui y sont liées.

2.2. 2ème groupe de compétence - *Valorisation matière.*

2.2.1. compétence N° 2 : Compostage

Le syndicat mixte est habilité à traiter ou faire traiter par délégation les déchets végétaux en provenance d'entreprises ou de collectivités, y compris en dehors de son périmètre d'intervention; sous réserve de maintenir la priorité de traitement aux déchets verts des ménages produits dans son périmètre d'intervention.

L'équilibre de ce service est assuré par une facturation à la tonne des déchets accueillis à la plate-forme.

La quote-part des frais d'administration générale affectée à cette compétence est fixée à l'article 7 « Contribution des adhérents ».

2.2.2. compétence N° 3 : COLLECTE SELECTIVE

Le syndicat mixte s'est engagé sur des objectifs de recyclage dans le cadre des collectes sélectives qui doivent ainsi assurer la réduction croissante des flux de matières à traiter. Cette obligation de résultat a déterminé le dimensionnement de l'unité de valorisation thermique. Chaque structure syndicale devra mettre en place des collectes séparatives adaptées à chaque catégorie d'habitats et de déchets. Le syndicat mixte pourra effectuer les études permettant la réalisation des objectifs de valorisation matière ou énergétique retenus sur l'ensemble du périmètre syndical.

Il est cosignataire des contrats programme de durée, avec les groupements qui le composent et avec les organismes ou entreprises agréés au titre de la loi du 15 juillet 1975.

Le syndicat mixte assurera par prestation de service la prise en charge et l'écoulement de produit de collecte sélective.

Il assure le tri des déchets d'emballage.

Il assure la prise en charge et le traitement des journaux et magazines.

Le syndicat pourra mettre en place une communication globale sur son périmètre, en vue d'assurer une cohérence dans les messages.

Il reçoit à ce titre les aides et prix de reprise liés au « contrat programme de durée » signé avec Eco Emballage ou de tout autre organisme agréé.

Chaque action fera l'objet d'une délibération spécifique du comité syndical qui fixera les règles financières de l'équilibre de l'opération. La quote-part des frais d'administration générale affectée à cette compétence est fixée à l'article 7 « Contribution des adhérents ».

2.2.3. Compétence N° 4 : CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE CLASSE 3

Le syndicat mixte assure la gestion du CET de classe 3 et des installations de recyclage des matériaux inertes sur la commune d'Arnas. Les déchets inertes sont déposés par les collectivités, les entreprises et les particuliers. Il assure en particulier la réception des déchets inertes en provenance des déchetteries.

L'équilibre de service est assuré par la facturation d'un prix d'entrée à la tonne ou à la prestation. La quote-part des frais d'administration générale affectée à cette compétence est fixée à l'article 7 « Contribution des adhérents ».

Article 3 – ADHESION A UNE COMPETENCE

Un EPCI membre du syndicat pour l'une des compétences pourra adhérer à une autre compétence sur simple délibération de son conseil prise selon les dispositions des articles L.2121-20 du CGCT et de l'accord du comité syndical du syndicat mixte, prise selon les dispositions fixées à l'article L.5212-16 du code général des collectivités territoriales.

Le transfert prend effet au premier jour du deuxième mois suivant la date de signature de l'arrêté préfectoral modificatif qui entérinera cette modification. Le Syndicat mixte assurera directement la gestion de ses services et l'exploitation des installations. Il pourra créer des régies conformément aux articles L.1412-1 et L.2221-1 et suivants du CGCT.

Le tableau ci-après fixe par EPCI les compétences auxquelles elles adhèrent :

	COMPETENCES TRANSFEREES			
	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4
	Gestion des installations et valorisation énergétique	Compostage	collecte sélective	centre d'enfouissement technique de classe 3
CA Villefranche Beaujolais Saône	X	X	X	X
CC Beaujolais Pierres Dorées	X	X	X	X
CC Saône Beaujolais	X	X	X	X
CA de l'Ouest Rhodanien	X		X	
CC du Pays de l'Arbresle	X		X	X
CA Mâconnais-Beaujolais Agglomération (pour la partie CC Mâconnais-Beaujolais)	X			
CC Dombes Saône Vallée	X	X	X	
SMIDOM Veyle Saône	X	X	X	X

SIRTOM de la vallée de la Grosne	X	X

Article 4 – REPRISE D'UNE COMPETENCE PAR UN GROUPEMENT

La durée minimum d'adhésion à une compétence correspond à la durée d'amortissement des installations créées ou des contrats conclus. En cas de reprise d'une compétence il sera fait application des dispositions de l'article L.5211-19 et suivants du CGCT.

A défaut d'accord entre le syndicat mixte et le groupement adhérent les conditions financières et patrimoniales du retrait seront arrêtées par le représentant de l'Etat.

Indépendamment du solde de l'encours de la dette, le syndicat mixte fera connaître au représentant de l'Etat, ce qu'il estime être le préjudice dû au surdimensionnement des équipements ainsi que le paiement d'indemnité consécutive à l'inexécution ou la modification de contrat en cours pouvant résulter de ce retrait.

Article 5 – COMPOSITION DU COMITE

Le comité du syndicat mixte est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque groupement membre. La représentation des établissements publics de coopération intercommunale au sein du comité est fixée proportionnellement à l'importance de leur population déterminée à la date du renouvellement général des conseils municipaux.

Chaque EPCI membre comptant plus de 8 000 habitants est représenté au comité syndical par un délégué par tranche de 8 000 habitants, chaque tranche entamée donnant droit à un délégué.

Chaque établissement désigne également des délégués suppléants. Le nombre de délégués suppléants par groupement est égal à la moitié arrondie supérieurement du nombre de délégué titulaires et au minimum de deux par groupement membre.

Sauf en cas de modification de périmètre, ce nombre de délégués est fixé pour la durée du mandat municipal. Il sera actualisé lors du renouvellement des conseils municipaux.

Dans le cas de modification de périmètre, la population prise en compte pour ces modifications sera également celle du dernier renouvellement des conseils municipaux.

Les EPCI de moins de 8 000 habitants sont représentés par un délégué au comité syndical et désignent deux délégués suppléants.

Les délégués suppléants ne pourront siéger au comité syndical qu'en cas d'empêchement du titulaire désigné par le même EPCI. Pour la mandature en cours ces chiffres sont les suivants :

	population municipale retenue 1er janvier 2014	délégués titulaires	délégués suppléants
CA Villefranche Beaujolais Saône	**72328**	10	**5**
CC Beaujolais Pierres Dorées	**48321**	6	3
CC Saône Beaujolais	**41595**	6	3
CA de l'Ouest Rhodanien	**49401**	7	4
CC du Pays de l'Arbresle	**36286**	5	3
CA Mâconnais-Beaujolais Agglomération (pour la partie CC Mâconnais-Beaujolais)	**13776**	2	1
CC Dombes Saône Vallée	**35020**	5	3
SMIDOM Veyle Saône	**33877**	5	3
SIRTOM de la vallée de la Grosne	**19860**	3	2
TOTAUX	**350464**	**49**	**27**

Article 6 – COMPOSITION DU BUREAU

Les règles relatives à l'élection, la durée du mandat du président et des membres du bureau ainsi que celles afférentes aux attributions du bureau et du président sont celles précisées aux article L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT.

Le comité syndical fixe lors de sa première réunion le nombre de vice-présidents. Il ne pourra excéder 30 % de l'effectif total Le comité du syndicat peut en outre désigner le cas échéant un ou plusieurs autres membres.

Article 7 – CONTRIBUTION DES ADHERENTS

L'adhésion à une ou plusieurs compétences oblige l'EPCI concerné à contribuer aux charges correspondantes y compris les frais d'administration générale. Chaque compétence fait l'objet de la tenue d'une comptabilité indépendante.

La participation de chaque EPCI est déterminée par application d'un prix unitaire à la tonne pour chaque prestation.

Les dépenses qui ne pourraient être couvertes par une redevance spécifique seront réparties au prorata du nombre d'habitants. Des contributions pourront être déterminées par le comité pour certaines actions et études au prorata du nombre d'habitants.

La population à prendre en compte est celle qui est déterminée à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux, comme indiqué à l'article 5.

Ces contributions et les prix unitaires seront calculés en tenant compte des frais d'administration générale répartis par le comité syndical lors du débat d'orientation budgétaire.

Toutes les prestations seront calculées hors taxe. Le taux de la TVA applicable sera déterminé selon les dispositions de la loi de finances et les décrets d'application, en particulier celles visant à favoriser la mise en place de la collecte sélective.

Article 8 – ACCUEIL D'AUTRES DECHETS DE COLLECTIVITES OU DE DECHETS D'AUTRES PRODUCTEURS

Le syndicat mixte peut à la demande d'autres collectivités ou producteurs de déchets, assurer le transfert et l'élimination par traitement thermique, valorisation matière ou dépôt en CET, des déchets ménagers et assimilés, de ces collectivités ou producteurs de déchets, par convention entre le syndicat mixte et ces producteurs de déchets.

Il est en particulier compétent pour l'accueil et le traitement :

- des déchets hospitaliers, en accord avec le plan régional d'élimination :
- des boues de stations d'épuration.

Le prix d'accueil de ces déchets qui sera fixé par le comité syndical intégrera l'ensemble des frais d'investissement. En particulier, la part de l'autofinancement affecté par les groupements à la construction de l'usine sera intégrée dans le prix et calculé à un coût identique à celui des emprunts. Ce prix comprendra également la part des frais d'administration générale fixée conformément à l'article 7 « contribution des adhérents ».

Le prix d'accueil à la tonne devra intégralement couvrir le coût d'investissement et d'exploitation de la prestation assurée.

Les dépenses afférentes seront retracées dans une comptabilité analytique. Les recettes de celui-ci comprennent le produit des redevances correspondant au service assuré et les contributions de la collectivité ou de l'établissement au bénéfice duquel la prestation est assurée.

Article 9 – ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE

L'adhésion d'un nouveau membre non cité à l'article 1 est subordonnée à l'application des dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT.

L'adhésion, qui devra être cohérente avec les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers en vigueur, prend effet au premier jour du mois suivant la date de signature de l'arrêté préfectoral qui entérinera cette modification.

Article 10 – SIEGE

Le siège du syndicat mixte est fixé 130 rue Benoît Frachon à Villefranche sur Saône. Il pourra tenir ses réunions, après délibération du comité syndical prise dans les formes habituelles, dans une des communes du Syndicat.

Article 11 – FONCTION DE RECEVEUR

Les fonctions de receveur syndical seront exercées par le trésorier désigné par le Préfet sur proposition du directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Article 12 – DUREE

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article II – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Article III - Le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, les secrétaires généraux des préfectures de l'Ain et de la Saône-et-Loire, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, les présidents du SYTRAIVAL et des groupements intercommunaux membres du syndicat mixte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Ain et de la Saône-et-Loire.

Fait à Bourg en Bresse,
le 28 JAN. 2020
le préfet,

Fait à Mâcon,
le - 6 FEV. 2020
le préfet

Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
David-Anthony DELAVOËT

Fait à Lyon
le 25 FEV. 2020
le préfet

La préfète
Secrétaire générale,
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Cécile DINDAR

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-055 (R5) CC

Objet : Assemblées : Désignation des représentants au sein des syndicats : Sytraival, Smet 71 et PETR

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L2121-21, L5711-1 et suivants, L5721-1 et suivants et L5741-1 et suivants,
Vu les statuts des syndicats auxquels MBA adhère et dans lesquels elle désigne ses représentants,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir, leurs nominations prennent effet immédiatement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella, Robert Casenove et Vincent Faguet,

DÉSIGNE avec effet immédiat, les représentants dans les syndicats conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Représentants	
COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS		
Sytraival	– Pascal Large (T) – Jean-Pierre Pacaud (T)	– Anne Brochette (S) – Didier Pin (S)
Smet 71 (Syndicat mixte d'études de traitements des déchets)	– Philippe Demousseau (T) – Vincent Faguet (T) – Pascal Large (T) – Jean-Pierre Pacaud (T) – Robert Casenove (T) – Jacques Sauvageot (T)	

Organisme	Représentants	
AMÉNAGEMENT		
PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)	– Anne Brochette (T) – Claude Cannet (T) – Catherine Carle-Viguier (T) – Hervé Carreau (T) – Valentin Carreras (T) – Philippe Demousseau (T) – Rémy Desplanches (T) – Yves Dupuis (T) – Frédéric Lassalas (T) – Éric Maréchal (T) – Sylvie Outurquin (T) – Jean-Pierre Pacaud (T) – Yves Piponnier (T) – Maxim Plat (T) – Vincent Faguet (T) – Christine Robin (T) – Kévin Tessieux (T) – Alban Vossion (T) – Émile Blondet (T) – Ève Comtet-Sorabella (T)	– Sandra Robin (S) – Yoann Charlot (S) – Denise Noton (S) – Didier Pin (S) – Géraldine Gras-Comtet (S) – Dominique Deynoux (S) – Philippe Commerçon (S) – Jérôme Chevalier (S) – Jacques Doussot (S) – Hervé Reynaud (S) – Marylin Peterlin-Malherbe (S) – Christelle Voisin (S) – Robert Casenove (S) – Nathalie Goncalves (S) – Thierry Pothier (S) – Patrick Buhot (S) – Laurent Debize (S) – Éric Lagrange (S) – Yann Yangir (S) – Brenda Krasnici (S)

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-056 (R6) CC

Objet : Commande publique : Assainissement : Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public d'assainissement des communes de La Chapelle-de-Guinchay, Romanèche-Thorins et Saint-Symphorien-d'Ancelles

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence Assainissement des eaux usées,
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 portant avenant n°2 au contrat de concession de service public d'assainissement des communes de La Chapelle-de-Guinchay, Romanèche-Thorins et Saint-Symphorien-d'Ancelles,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il est nécessaire d'approuver un avenant n°3 au contrat de concession de service public de l'assainissement des communes de La Chapelle-de-Guinchay, Romanèches-Thorins et Saint-Symphorien-d'Ancelles,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de concession de service public de l'assainissement des communes de La Chapelle-de-Guinchay, Romanèches-Thorins et Saint-Symphorien-d'Ancelles avec le concessionnaire Suez, joint en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à le signer.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

Communes de La Chapelle-de-Guinchay, Romanèche-Thorins et St-Symphorien-d'Ancelles

Département de Saône-et-Loire

Avenant n°3

Au contrat de concession de service public de l'assainissement collectif

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Mâconnais Beaujolais Agglomération
Représentée par son Président, **Monsieur Jean-Patrick COURTOIS**, ou son représentant agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil communautaire en date du 29 avril 2026,

et dénommée ci-après « la Collectivité »

d'une part

ET,

La société SUEZ Eau France,

Société au capital de 422.224.040 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 410 034 607, ayant son siège social Tour CB21, 16, Place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE,
Représentée par **Madame Emilie LE GOFF** agissant en qualité de Directrice d'Agence Saône et Loire Jura, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

et dénommée ci-après « le Concessionnaire »

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

EXPOSÉ PRÉALABLE

Par contrat d'Affermage ayant pris effet le 1er juillet 2021 et enregistré en Préfecture de Saône-et-Loire le 26 mai 2021, Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) a confié la gestion de son service public de l'assainissement collectif sur les communes de LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY, ROMANECHE-THORINS et SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES à SUEZ Eau France. La date d'échéance est fixée au 30 juin 2027.
L'avenant n°1 a été signé le 22 décembre 2022.
L'avenant n°2 a été signé le 20 juillet 2023.

Le contexte du présent avenant est le suivant :

PREMIEREMENT

Recettes industrielles :
La Collectivité a procédé à une harmonisation des calculs de coefficient de pollution des industriels dans le cadre de la mise en place d'un règlement du service public d'assainissement et des eaux pluviales urbaines unique sur le périmètre de l'agglomération, par délibération en date du 6 avril 2023.
Cette harmonisation du mode de calcul a entraîné une augmentation des recettes liées aux industriels présents sur le périmètre de la DSP en question.

Il convient d'intégrer ces recettes supplémentaires par le biais du présent avenant (Annexe n°1).

DEUXIEMEMENT

Indemnités inflation
Le contexte 2022-2024 de hausse des prix de certaines matières premières, et en particulier de l'électricité et des produits de traitement, correspond à une situation imprévisible. Le mécanisme contractuel de révision des tarifs ne permet pas une répercussion suffisante de cette inflation exceptionnelle et contextuelle dans les recettes du service et l'équilibre économique du contrat s'en trouve fortement altéré.

L'ampleur de l'évolution à la hausse du marché de l'électricité et des produits de traitement revêt des circonstances imprévues notamment liées à la hausse exceptionnelle des prix du gaz et du pétrole dont l'ampleur est accentuée par la crise en Ukraine. Pour le contrat de la station d'épuration de Saint-Symphorien d'Ancelles et les postes de refoulement associés :

- les charges d'énergie sont passées de 20 611 € en 2021 pour une demi-année à 110 230 € en 2023 soit 167% d'augmentation. Puis ont légèrement diminué en 2024 à 79 219 € ;
- les charges de produits de traitement sont passées de 15 118 € en 2021 pour une demi-année à 35 580 € en 2023 soit 18% d'augmentation.

Face à cette situation, le Concessionnaire a engagé sans délai les mesures suivantes :

- Sécurisation des approvisionnements ;
- Mise en œuvre de toutes les actions possibles de réduction des consommations ;
- Révision de sa stratégie d'achat d'énergie.

Pour le contrat, le Concessionnaire a mis en place les actions suivantes :

- Optimisation du taux de boues dans les bassins d'aération ;
- Fonctionnement favorisé pendant les heures creuses ;
- Renouvellement des équipements par des modèles moins énergivores.

L'ensemble de ces actions a permis de minimiser l'impact économique de ces circonstances imprévues et d'en diminuer les effets à l'horizon 2024.

Néanmoins sur la période 2022, 2023 et 2024, le Concessionnaire, dans l'exécution du contrat, est particulièrement touchée par cette flambée des prix de l'énergie et des matières premières qui engendrent un renchérissement important des coûts sur la période.

Dans ces circonstances, aussi bien le Premier Ministre, dans sa circulaire du 30 mars 2022, que la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances dans sa fiche technique du 21/09/2022 visant à éclairer la mise en application de l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 n°405540, recommandent aux acheteurs de recourir à la modification des contrats, en tant qu'elle est rendue nécessaire par des circonstances imprévues, sur le fondement de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique.

Ainsi, les parties, étant convenues que les conditions posées par ces dispositions sont réunies, ont décidé de prendre en compte les conséquences économiques de ces circonstances exceptionnelles par le biais du présent avenant.

TROISIEMEMENT

Renouvellement

Les parties ont fait le bilan du renouvellement.

Il est nécessaire d'intégrer un complément de dotation de renouvellement afin de couvrir des dépenses nouvelles liées notamment aux deux centrifugeuses de la station d'épuration

Le Plan Prévisionnel de Renouvellement est mis à jour en conséquence. Il est annexé au présent avenant (Annexe n°4).

QUATRIEMEMENT

L'inventaire initial en annexe n°4 du contrat initial a évolué sur le patrimoine pluvial, le linéaire étant passé de 10 km à 60 km. Il convient de mettre à jour le contrat. L'article « 25.2 - Curage préventif » évoluera en conséquence.

CINQUIEMEMENT

L'évacuation des boues n'est pas à la charge du délégataire actuellement. Pour des soucis de simplification de fonctionnement, la Collectivité souhaite mettre à la charge du Concessionnaire cette prestation.

Il convient de modifier le contrat en conséquence.

En conséquence les parties ont convenu des dispositions suivantes :

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer au contrat les recettes supplémentaires des industriels, suite à l'harmonisation des coefficients de pollution ;
- De prendre en charge une partie des surcoûts liées à l'inflation de l'énergie et des produits de traitement ;
- De faire un état du renouvellement à date et d'adapter pour la durée restante du contrat le plan prévisionnel de renouvellement ;
- De mettre à jour le patrimoine pluvial et les engagements liés ;
- D'intégrer les charges d'évacuation des boues produites à la station d'épuration.

Article 2. Effluents industriels

La Collectivité a procédé à l'harmonisation des calculs de coefficient de pollution des industriels, ce qui entraîne une augmentation des recettes liées aux industriels.

Il convient d'intégrer ces recettes par le biais du présent avenant (annexe n°1).

Article 3. Indemnités inflation énergie et réactifs

Les parties conviennent que la Collectivité prend en charge une partie des surcoûts liés à l'inflation comme indiqué en annexe n°1.

Article 4. Plan prévisionnel de renouvellement mis à jour

Les travaux de renouvellement sont gérés sous la forme d'un compte de renouvellement conformément à l'article 35.2 du contrat initial

Ce compte retrace les dépenses réalisées par le concessionnaire.

Les parties actent qu'un complément de dotation de 31 301 € en valeur base contrat (36 513 € en valeur 2026) doit être effectué afin de couvrir les renouvellements à effectuer jusqu'à l'échéance du contrat.
Les parties conviennent donc de modifier la dotation annuelle à compter du 1er janvier 2026 de la manière suivante :

- dotation renouvellement programmé initialement prévu au contrat soit 30 673 € H.T. (valeur base contrat) ;
- du montant de renouvellement non programmé initialement prévu au contrat soit 5 303 € H.T. (valeur base contrat) ;
- complément de dotation de 20 867 € H.T. (valeur base contrat) ;

soit un montant annuel de dotation de renouvellement de 56 843 € H.T. (valeur base contrat) à partir du 1er janvier 2026.

Le programme prévisionnel de renouvellement des équipements qui a fait l'objet d'une mise à jour est joint au présent avenant en annexe n°2.

Article 5. Réseau pluvial : inventaire et entretien

Le linéaire de réseau d'eaux pluviales prévu initialement au contrat est de 10 km.
Suite à la mise à jour de l'inventaire, celui-ci est dorénavant de 60 km, par conséquent l'annexe 4.2 est remplacée par l'annexe n°3 jointe au présent avenant.

L'article 25-2 Curage préventif est abrogé et remplacé par l'article suivant :
« *Le Concessionnaire assure un curage régulier des canalisations, qui garantit un libre écoulement des eaux sur tout le réseau, ainsi que leur désobstruction immédiate en cas d'incident.*

Les ouvrages spécifiquement réservés aux eaux pluviales définis à l'article 3 sont concernés par le présent contrat et sont à la charge du concessionnaire.

Le Concessionnaire assure la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des postes de refoulement et de relèvement, des déversoirs d'orage, des surverses et des siphons et tout autre ouvrage présent sur le réseau.

Le Concessionnaire s'engage à réaliser le curage préventif suivant :

- *Eaux usées : Le concessionnaire proposera dans les 6 mois suivant la prise du contrat, un programme, sur la durée du contrat, de curage préventif annuel courant avec à minima 8 % du linéaire du réseau d'eaux usées et unitaires et s'appuyant sur une carte d'encrassement. Le curage restant au risque et péril du concessionnaire en cas de complément à apporter, il appartient au concessionnaire de réaliser au besoin les curages curatifs en complément du programme de curage préventif ;*
- *Eaux pluviales strictes : Le concessionnaire proposera dans les 6 mois suivant la prise du contrat, un programme, sur la durée du contrat, de curage préventif courant avec a minima 833 ml par an et s'appuyant sur une carte d'encrassement.*

Les points du réseau nécessitant des interventions récurrentes de curage font l'objet, au titre de l'identification des points noirs du réseau, d'un report dans le SIG et d'une mise à jour régulière.

Le programme prévisionnel de curage sera transmis pour avis chaque année à la Collectivité par le Concessionnaire avant le 15 octobre pour l'année suivante et un point complémentaire sera abordé lors des réunions trimestrielles.

En fin d'année, le Concessionnaire réalisera un bilan des curages réalisés accompagné d'un plan de récolement sur lequel seront mentionnés les curages des années précédentes.

*Au cas où le Concessionnaire ne respecte pas ses engagements en termes de curage préventif du réseau, la Collectivité est en droit d'appliquer la pénalité P5 définie à l'**article 50**.* »

Article 6. Gestion des boues

L'article 28 – Élimination et évacuation des boues et des sous-produits est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« *Le concessionnaire est tenu de respecter les obligations qui lui incombent en application des dispositions légales en vigueur en matière d'élimination des boues d'épuration et des autres déchets produits. Il se conforme à l'arrêté préfectoral.*

Les siccités minimales de boues après centrifugation devront être de 20 %. Le chaulage devra permettre une hygiénisation des boues et une siccité de 30 %

Si les conditions d'élimination des boues et des autres déchets venaient à être modifiées du fait d'un changement de réglementation ou lié à des difficultés techniques, ou encore de pollution le concessionnaire en informe immédiatement la Collectivité. Ces modifications sont réputées intégrées dans les charges du concessionnaire sauf en cas de bouleversement de l'économie du contrat provoquant une clause de révision des tarifs.

Le concessionnaire fournit à la Collectivité la production de boues et des autres déchets par remise des bordereaux de suivi des déchets, et les quantités évacuées ainsi que tous les résultats des analyses réglementaires des boues et autres sous-produits.

Les refus de dégrillage, sables, huiles et graisses non traitées au sein des équipements du service sont éliminés aux frais du concessionnaire dans un centre de traitement de déchets autorisé. Le concessionnaire fournit à la Collectivité, à sa demande, une copie des bordereaux de suivi d'élimination des sous-produits.

Le Concessionnaire a à sa charge la déshydratation des boues, le chaulage et le stockage dans l'aire à boues au fur et à mesure de la production.
L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'évacuation des boues dans l'aire à boues est réalisée par pompe gaveuse en un seul point de l'aire à boues. Il est donc nécessaire de les répartir dans l'aire au fur et à mesure de la production.

Cette répartition des boues est actuellement faite par un grappin dont l'usage est peu efficace (peu rapide et temps d'exploitation à prévoir en ce sens).

Le Concessionnaire doit le remplissage des bennes à boues depuis l'aire à boues. Ce remplissage est actuellement réalisé par le grappin.

Le transport et l'épandage des boues est à la charge du délégataire.

La collectivité prend à sa charge, via un prestataire :

- *Le suivi de la qualité des boues et des sols ;*
- *Le suivi annuel de l'épandage ;*
- *Le planning prévisionnel d'épandage ;*
- *La mise à jour du plan d'épandage. »*

Article 7. Tarif de base de la part du Concessionnaire

L'article 36.4 – Tarif de base de la part du Concessionnaire est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« *La rémunération du Concessionnaire est la contrepartie des obligations mises à sa charge par le présent contrat.*

La rémunération du Concessionnaire, facturée aux abonnés du service, est déterminée par application du tarif de base suivant, en valeur au 1er juillet 2021 : par abonné :

- *Une part fixe en euros H.T. par an :*
  PF0= 13,00 € H.T./an

- *Une part variable proportionnelle aux volumes consommés, en € H.T. par m^3 :*
  PV0 = 0,8047 € H.T./m^3 se décomposant en part collecte : 0.2406 € H.T./m^3 et part traitement : 0,5641 € H.T./m^3

Les parts fixes sont facturées par avance pour le semestre à venir et les parts proportionnelles sont facturées à terme échu. »

Ces prix ont été établis au vu du compte d'exploitation prévisionnel proposé par le Concessionnaire (annexe n°1).

Article 8. Date d'effet et autres clauses

Le présent avenant prendra effet à la date de réception en préfecture.

Toutes les dispositions du Contrat d'Affermage non expressément modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 9. Annexes

Annexe 1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel

Annexe 2 : Bilan du renouvellement et Plan prévisionnel de renouvellement mis à jour

Annexe 3 : Inventaire des ouvrages d'eaux pluviales

Fait à Mâcon, le

Pour la collectivité,
Pour le Président et par délégation,

Pour le délégataire,
La Directrice d'Agence

Emilie LE GOFF

ANNEXE 1

Charges additionnelles au Compte d'Exploitation Prévisionnel

Mâconnais Beaujolais Agglomération

ANNEXE 1 A L'AVENANT 3 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC

VALORISATION DES AJUSTEMENTS CONTRACTUELS

DUREE : **1 an** **Valeurs du mois de janvier 2026**

A/ CHARGES D'EXPLOITATION	**Montant en € HT**
Durée contrat: **6** *ans*	

A-1/ Ajustement des engagements contractuels

Recettes supplémentaires industriels	-89 060
Indemnité inflation énergie	39 090
Indemnité inflation réactif	18 041
Evacuation des boues	25 200
Modification PPR	36 513
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**29 784 €**

B/ PRODUITS D'EXPLOITATION

Part à la consommation en valeur de base :

Partie proportionnelle	0,7290 €/m3	
Part fixe	13,00 € €/an	

Assiette de facturation

Volumes	337 246 m3	par an
Nombre d'abonnés	3 041	

Soit une augmentation de la part délégataire, en valeur janvier 2026, de :

Partie proportionnelle **0,0883 € HT/m3**

En valeur de base du contrat au 01/07/2021 :

Partie proportionnelle 0,0757 € HT/m3

Kn applicable au 01/01/2026 : 1,1665 **0,8047** 10% soit 10,60 €

dont collecte **0,2656** de plus sur facture

dont traitement **0,5391** 120m3

Impact de l'avenant 2 sur l'économie du contrat :

Montant du marché initial, en valeur de base :

Montant annuel moyen	*286 187 € HT/an*
Montant total sur la durée du marché	*2 861 870 € HT*

Montant des avenants 1 et 2 au marché, en valeur de base :

Montant annuel moyen	*0 € HT/an*
Montant total sur la durée du marché	*0 € HT*

Montant de l'avenant 2 au marché, en valeur de base :

Montant annuel moyen	*29 784 € HT/an*
Montant total sur la durée du marché	*4 964 € HT*

Soit impact avenant 3	**1,04%**
Soit impact cumulé avenants 1, 2 et 3	**1,04%**

ANNEXE 2

Compte de renouvellement

COMPTE DE RENOUVELLEMENT USINES + PR (Fonds) (30291-1) (PROGRAMME + GARANTIE				
FONDS RVT USINE + PR	*MONTANTS PREVUS AU CEP* *(base contrat)*	MONTANTS PREVUS (actualisés)	MONTANTS REALISES et PROJETES (comptabilisation)	ECART
2021	*17 988*	17 988	47 176	-29 188
2022	*35 976*	37 332	63 471	-26 139
2023	*35 976*	40 905	25 931	14 973
2024	*35 976*	46 182	58 104	-11 922
2025	*35 976*	42 822	20 349	22 473
2026	*56 843*	66 307	62 969	3 338
2027	*28 422*	33 817	7 111	26 706
TOTAL	***247 157***	**285 354**	**285 111**	**243**

ANNEXE 3

Plan Prévisionnel De Renouvellement

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théoriq ue	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacem ent (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	potence		1993	30	2023	724 €	721 €					721 €									0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	Portillon		2011	25	2036	446 €															0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	clôture			30	30	1 336 €														10	134 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	pompe relevage 1		1993	15	2008	1 225 €	1 220 €	1 220 €							1 526 €						0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	pompe relevage 2		1993	15	2008	1 225 €	1 220 €									1 220 €	1 542 €				0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	canalisations		1993	25	2018	1 760 €	1 760 €			1 760 €								1 760 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	vanne 2		1993	15	2008	156 €	155 €			155 €								155 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	clapet 1		1993	15	2008	391 €	388 €			388 €								388 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	clapet 2		1993	15	2008	391 €	388 €			388 €								388 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	Pied d'assise Pompe 1		1993	30	2023	223 €	222 €			222 €								222 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	Barres de guidage Pompe 1		1993	10	2003	206 €	205 €			205 €								205 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	Pied d'assise Pompe 2		1993	30	2023	223 €	222 €			222 €								222 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	vanne 1		1993	15	2008	156 €	155 €			155 €								155 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	Barres de guidage Pompe 2		1993	10	2003	206 €	205 €			205 €								205 €			0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	sonde de niveau		2011	10	2021	368 €	366 €	366 €													0 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	réarmement disjoncteur		1995	20	2015	718 €														10	72 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	télétransmission		2011	15	2026	2 895 €			1 859 €											15	434 €
PR d'esplanade jolivet St Romain des iles	Armoire électrique		2011	30	2041	4 338 €														10	434 €
PR de Bourchanin	Portillon		1991	25	2016	668 €															0 €
PR de Bourchanin	potence		1991	30	2021	724 €															0 €
PR de Bourchanin	trappes d'accès		1991	30	2021	1 447 €															0 €
PR de Bourchanin	clôture	inclus travaux chambre de vanne	1991	30	2021	1 336 €															0 €
PR de Bourchanin	clapet 1		2013	15	2028	391 €															0 €
PR de Bourchanin	clapet 2		2013	15	2028	391 €															0 €
PR de Bourchanin	canalisations		2013	25	2038	2 007 €															0 €
PR de Bourchanin	Pied d'assise Pompe 1		1991	30	2021	223 €															0 €
PR de Bourchanin	Barres de guidage pompe 1		1991	10	2001	206 €															0 €
PR de Bourchanin	Barres de guidage Pompe 2		1991	10	2001	206 €															0 €
PR de Bourchanin	Pied d'assise Pompe 2		1991	30	2021	223 €															0 €
PR de Bourchanin	pompe relevage 2		2018	10	2028	1 739 €														5	87 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
PR de Bourchanin	pompe relevage 1		2017	10	2027	1 739 €														5	87 €
PR de Bourchanin	vanne 2	inclus travaux chambre de vanne	2013	15	2028	156 €															0 €
PR de Bourchanin	vanne 1		2013	15	2028	156 €															0 €
PR de Bourchanin	sonde de niveau		2015	10	2025	368 €														15	55 €
PR de Bourchanin	armoire électrique		2021	30	2051	4 338 €															0 €
PR de Bourchanin	télétransmission		2021	15	2036	2 895 €															0 €
PR de Bourchanin	réarmement disjoncteur		2019	20	2039	718 €															0 €
PR de la Batie	potence		2013	30	2043	724 €															0 €
PR de la Batie	clôture		2013	30	2043	1 996 €															0 €
PR de la Batie	divers mécanique		2013		2013	0 €															0 €
PR de la Batie	canalisations		2013	25	2038	2 007 €															0 €
PR de la Batie	POMPE 2		2013	10	2023	1 990 €	1 985 €					1 985 €									0 €
PR de la Batie	POMPE 1		2013	10	2023	1 990 €	1 985 €							1 985 €					1 985 €		0 €
PR de la Batie	vanne pompe 1		2013	15	2028	156 €															0 €
PR de la Batie	Vanne pompe2		2013	15	2028	156 €															0 €
PR de la Batie	clapet pompe 1		2013	15	2028	391 €															0 €
PR de la Batie	Clapet pompe 2		2013	15	2028	391 €															0 €
PR de la Batie	sonde de niveau		2013	10	2023	368 €	366 €					366 €							366 €		0 €
PR de la Batie	télétransmission		2013	15	2028	2 895 €														10	290 €
PR de la Batie	armoire générale BT		2013	30	2043	4 338 €														10	434 €
PR de la Batie	réenclencheur automatique		2020	20	2040	687 €															0 €
PR de la Tour	clôture		2002	30	2032	2 202 €															0 €
PR de la Tour	potence		2002	30	2032	724 €															0 €
PR de la Tour	canalisations		2002	25	2027	2 007 €														10	201 €
PR de la Tour	pompe 2		2011	10	2021	1 301 €	1 295 €					1 985 €									0 €
PR de la Tour	pompe 1		2015	10	2025	1 301 €	1 295 €									1 295 €	2 325 €				0 €
PR de la Tour	divers mécanique				0	0 €															0 €
PR de la Tour	clapet x2		2017	15	2032	668 €															0 €
PR de la Tour	anti-bélier		2002	10	2012	615 €	609 €				609 €										0 €
PR de la Tour	vannes X2		2002	15	2017	156 €															0 €
PR de la Tour	armoire générale BT		2002	30	2032	4 338 €														20	868 €
PR de la Tour	télétransmission		2012	15	2027	2 895 €	2 884 €														0 €
PR de la gare	trappes d'accès		1999	30	2029	1 447 €															0 €
PR de la gare	Barres de guidage Pompe 1		2019	10	2029	206 €															0 €
PR de la gare	Barres de guidage Pompe 2		2019	10	2029	206 €															0 €
PR de la gare	Pied d'assise Pompe 2		1999	30	2029	223 €															0 €
PR de la gare	pompe relevage 1		2020	7	2027	1 028 €	1 022 €												1 022 €		0 €
PR de la gare	vanne 1		2019	15	2034	156 €															0 €
PR de la gare	vanne 2		2019	15	2034	156 €															0 €
PR de la gare	canalisations		1999	25	2024	2 007 €	1 996 €						2 084 €	1 996 €							0 €
PR de la gare	pompe de relevage 2		2021	7	2028	1 028 €															0 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
PR de la gare	Pied d'assise Pompe 1		1999	30	2029	223 €															0 €
PR de la gare	clapet 2		2019	15	2034	391 €															0 €
PR de la gare	clapet 1		2019	15	2034	391 €															0 €
PR de la gare	lame déversante		2014	30	2044	831 €															0 €
PR de la gare	sonde de niveau		2014	10	2024	368 €	366 €							366 €				366 €			0 €
PR de la gare	redémarreur disjoncteur		1993	20	2013	718 €	715 €	715 €													0 €
PR de la gare	armoire électrique		2008	30	2038	4 338 €														15	651 €
PR de la gare	télétransmission		2008	15	2023	2 895 €	2 884 €					2 884 €									0 €
PR de la rivière	clôture		2012	30	2042	1 825 €															0 €
PR de la rivière	potence		2012	30	2042	724 €															0 €
PR de la rivière	Portillon		2012	25	2037	1 083 €															0 €
PR de la rivière	Trappe accès poste		2013	30	2043	1 447 €															0 €
PR de la rivière	Barres de guidage Pompe 1		2020	10	2030	206 €															0 €
PR de la rivière	Barres de guidage Pompe 2		2020	10	2030	206 €															0 €
PR de la rivière	canalisations		2012	25	2037	2 007 €														10	201 €
PR de la rivière	clapet 1		2012	15	2027	391 €	388 €												388 €		0 €
PR de la rivière	clapet 2		2012	15	2027	391 €	388 €												388 €		0 €
PR de la rivière	Pied d'assise Pompe 1		2012	30	2042	223 €															0 €
PR de la rivière	Pied d'assise Pompe 2		2012	30	2042	223 €															0 €
PR de la rivière	pompe relevage 1		2020	7	2027	1 251 €														10	125 €
PR de la rivière	pompe relevage 2		2019	7	2026	1 251 €	1 245 €											1 245 €			0 €
PR de la rivière	vanne 1		2012	15	2027	156 €	155 €												155 €		0 €
PR de la rivière	vanne 2		2012	15	2027	156 €	155 €												155 €		0 €
PR de la rivière	sonde de niveau		2014	10	2024	368 €	366 €							366 €				366 €			0 €
PR de la rivière	armoire de commande		2012	30	2042	4 338 €														15	651 €
PR de la rivière	Disjoncteur		2015	20	2035	615 €															0 €
PR de la rivière	télétransmission		2012	15	2027	2 895 €														20	579 €
PR des Darroux	pompe 1		2015	10	2025	1 004 €	999 €		1 242 €							999 €					0 €
PR des Darroux	Clapet à boule (2)		2015	15	2030	668 €															0 €
PR des Darroux	Vannes (3)		2015	15	2030	156 €															0 €
PR des Darroux	Potence		2015	30	2045	724 €															0 €
PR des Darroux	pompe 2		2015	10	2025	1 004 €	999 €		1 185 €									999 €			0 €
PR des Darroux	canalisations		2015	30	2045	2 007 €															0 €
PR des Darroux	Ballon anti-bélier		2015	10	2025	785 €	775 €									775 €					0 €
PR des Darroux	armoire générale BT		2015	30	2045	4 338 €														5	217 €
PR des Darroux	Automate		2015	15	2030	726 €															0 €
PR des Darroux	télétransmission		2015	15	2030	2 895 €														10	290 €
PR des Fargets	clôture		2016	30	2046	1 563 €															0 €
PR des Fargets	potence		2016	30	2046	724 €															0 €
PR des Fargets	canalisations		2016	30	2046	2 007 €															0 €
PR des Fargets	divers mécanique		2016		2016	0 €															0 €
PR des Fargets	pompe 1		2016	15	2031	842 €														15	126 €
PR des Fargets	pompe 2		2016	15	2031	842 €														15	126 €
PR des Fargets	poires de niveau (4)		2016	10	2026	471 €															0 €

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
PR des Fargets	Sonde piézométrique		2016	10	2026	368 €	366 €											366 €			0 €
PR des Fargets	armoire générale BT		2016	30	2046	4 338 €														5	217 €
PR des Fargets	Télétransmission		2016	15	2031	2 895 €															0 €
PR des Gandelins	clôture		2016	30	2046	1 563 €															0 €
PR des Gandelins	potence		2016	30	2046	724 €															0 €
PR des Gandelins	pompe 1		2016	15	2031	842 €														15	126 €
PR des Gandelins	pompe 2		2016	15	2031	842 €														15	126 €
PR des Gandelins	canalisations		2016	30	2046	2 007 €															0 €
PR des Gandelins	divers mécanique		2016		2016	0 €															0 €
PR des Gandelins	poires de niveau (4)		2016	10	2026	357 €														10	36 €
PR des Gandelins	Sonde piézométrique		2016	10	2026	368 €	366 €											366 €			0 €
PR des Gandelins	armoire générale BT		2020	30	2050	4 338 €														5	217 €
PR des Gandelins	télétransmission		2016	15	2031	2 895 €															0 €
PR des Massonnays	potence		2010	30	2040	724 €															0 €
PR des Massonnays	clôture		2010	30	2040	1 563 €															0 €
PR des Massonnays	divers mécanique		2010		2010	0 €															0 €
PR des Massonnays	canalisations		2010	30	2040	2 007 €															0 €
PR des Massonnays	pompe 2		2020	10	2030	1 376 €															0 €
PR des Massonnays	divers génie civil		2010		2010	0 €															0 €
PR des Massonnays	pompe n° 1		2010	10	2020	1 376 €	1 371 €					1 371 €						1 371 €			0 €
PR des Massonnays	sonde deniveau		2010	10	2020	368 €	366 €	366 €													0 €
PR des Massonnays	télétransmission		2010	15	2025	2 895 €	2 884 €									2 884 €	3 919 €				0 €
PR des Massonnays	armoire générale BT		2010	30	2040	4 338 €														10	434 €
PR des Nuguets	potence		2008	30	2038	724 €															0 €
PR des Nuguets	clôture		2008	30	2038	1 563 €															0 €
PR des Nuguets	divers génie civil		2008		2008	0 €															0 €
PR des Nuguets	pompe 1		2021	10	2031	1 004 €														15	151 €
PR des Nuguets	pompe 2		2020	10	2030	1 004 €														15	151 €
PR des Nuguets	canalisations		2008	30	2038	2 007 €															0 €
PR des Nuguets	divers mécanique		2008		2008	0 €															0 €
PR des Nuguets	poires de niveau		2015	10	2025	357 €														10	36 €
PR des Nuguets	télétransmission		2008	15	2023	2 895 €	2 884 €					2 884 €									0 €
PR des Nuguets	armoire générale BT		2008	30	2038	4 338 €														15	651 €
PR du Moulin à Vent	potence		2007	30	2037	724 €															0 €
PR du Moulin à Vent	GC chambre de vannes		2007		2007	0 €															0 €
PR du Moulin à Vent	clôture		2007	30	2037	1 563 €															0 €
PR du Moulin à Vent	canalisations		2007	30	2037	2 007 €														15	301 €
PR du Moulin à Vent	divers génie civil		2007		2007	0 €															0 €
PR du Moulin à Vent	divers mécanique		2007		2007	0 €															0 €
PR du Moulin à Vent	pompe 1		2021	10	2031	1 251 €														15	188 €
PR du Moulin à Vent	pompe 2		2020	10	2030	1 251 €														15	188 €
PR du Moulin à Vent	poire de niveau		2018	10	2028	357 €														10	36 €
PR du Moulin à Vent	armoire générale BT		2007	30	2037	4 338 €														15	651 €
PR du Moulin à Vent	télétransmission		2007	15	2022	2 895 €	2 884 €				2 884 €										0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Ballon anti-bélier		2021	10	2031	0 €															0 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Panier de dégrillage et accessoires	inclus travaux	2021	20	2041	334 €															0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	GARDE CORPS + TRAPPES		2021	30	2051	0 €															0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Sonde de niveau		2011	10	2021	368 €	366 €	366 €													0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Compteur électrique PR de Romanèche Thorins		2005		2005	0 €															0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Télésurveillance		2008	15	2023	2 895 €	2 884 €	2 884 €													0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Armoire électrique		2008	30	2038	4 338 €														15	651 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Pompe N°2		2019	7	2026	1 990 €														20	398 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Pompe 1		1992		1992	1 990 €	1 985 €		2 501 €	1 985 €											0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Potence + pied		1980	30	2010	1 891 €															0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Robinetterie		1992	15	2007	1 214 €	1 209 €			1 209 €											0 €
71372PR00001 - PR de Romanèche Thorins	Tuyauterie		1992	30	2022	2 562 €	2 551 €			2 551 €											0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Clôture et portail		2012	30	2042	1 669 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Echelles		1992		1992	0 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Garde corps	date corrigée suite à visite	2019	30	2049	0 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Trappes et plaques de couverture		1992	30	2022	0 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Pieds d'assise * 2		2009	30	2039	0 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Sonde de niveau		2013	10	2023	368 €	366 €					366 €						366 €			0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Poire de niveau * 2		2014	10	2024	357 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Compteur électrique PR de St Symphorien D'Ancelles		2005		2005	0 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Télésurveillance	S550 cellbox	2008	15	2023	2 895 €														15	434 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Armoire électrique		2008	30	2038	4 338 €														15	651 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Pompe 1	Question sur l'Age	2009	7	2016	1 990 €	1 985 €			1 985 €	2 624 €										0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Pompe 2	Question sur l'Age	2010	7	2017	1 990 €	1 985 €		2 583 €			1 985 €									0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Potence et pied	S1 P1	1992	30	2022	1 891 €															0 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Robinetterie		1992	15	2007	1 214 €														25	304 €
71481PR00001 - PR de St Symphorien D'Ancelles	Tuyauterie		2007	30	2037	1 214 €														15	182 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	GARDE CORPS + TRAPPES	date corrigée suite à visite	2019	30	2049	0 €															0 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Sonde de niveau		2016	10	2026	368 €	366 €											366 €			0 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Compteur électrique PR de St Romain des Iles		1984		1984	0 €															0 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Télésurveillance		2008	15	2023	2 895 €														15	434 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Armoire électrique		2008	30	2038	4 338 €														15	651 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Pompe 2		2011	10	2021	1 990 €	1 985 €	1 985 €										1 542 €			0 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Pompe 1		2011	10	2021	1 990 €	1 985 €			1 985 €								1 542 €			0 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Potence + pied		1980	30	2010	1 891 €															0 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Robinetterie		1992	15	2007	1 441 €														20	288 €
71481PR00002 - PR de St Romain des Iles	Tuyauterie		1992	30	2022	2 206 €														15	331 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Clôture		2012	30	2042	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Portail		2001	25	2026	2 224 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Menuiserie Batiment		2001	30	2031	11 100 €														10	1 110 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tampon d'accès PTE1		1987	30	2017	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Poire de niveau * 2 - PTE1		1987	10	1997	235 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Poire de niveau * 2 - PTE2		2001	10	2011	235 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Compteur d'eau potable		2013		2013	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Climatisation		2012	20	2032	3 219 €										4 265 €	4 447 €			10	322 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe 1 PTE2		2019	10	2029	1 190 €									1 792 €						0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe 2 PTE2		2001	10	2011	1 190 €	1 184 €	1 184 €										1 792 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe 1 -PTE1		2016	10	2026	842 €	837 €											837 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Potence amovible PTE2		2001	30	2031	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied potence mural toutes eaux		2002	30	2032	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Monorail + chariot malaxeur		2002	30	2032	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied de potence nue pour appareil de levage Agitateur 1.2		2019	30	2049	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied de potence nue pour appareil de levage Agitateur 2.3		2019	30	2049	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Robinetterie PTE2		2001	15	2016	1 891 €														15	284 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Disconnecteur 1pouce		2017	10	2027	615 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie PTE1		1987	30	2017	781 €														15	117 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie toute eaux 2		2001	30	2031	2 118 €														5	106 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pont brosse 1 F2	partiel	2017	30	2047	22 833 €														5	1 142 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pont brosse 2	partiel	2016	30	2046	22 833 €														5	1 142 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Agitateur 3 -F2		2012	10	2022	2 668 €	2 663 €			2 663 €	fait par saur fin contrat										0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Agitateur 1 File2		2010	10	2020	2 668 €	2 663 €	2 663 €													0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Agitateur n°2 F2		2017	10	2027	2 668 €														10	267 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Echelles F2		2001	30	2031	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Garde corps file2		2001	30	2031	0 €					3 195 €										0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Plaques de couverture file2		2001	30	2031	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Afficheur Sonde redox file2	partiel	2018	10	2028	1 780 €	1 775 €			1 775 €								2 475 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied de potence 1 agitateur 2.1 -file2		2001	30	2031	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied de potence 2 agitateur 2.2 -file2		2001	30	2031	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Potence 3 - file2		2001	30	2031	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Potence 4 file2		2001	30	2031	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vanne murale * 3 - file2		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pont brosse 1		1987		1987	22 833 €														5	1 142 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pont brosse 2 F1		1987		1987	22 833 €														5	1 142 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Agitateur 3 F1		2018	10	2028	2 668 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Agitateur 1 F1	Question sur l'Age	1987	10	1997	2 668 €	2 663 €							2 663 €				2 663 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Agitateur 2 F1		2015	10	2025	2 668 €														10	267 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Afficheur Sonde redox file1	partiel	2018	10	2028	1 780 €	1 775 €			1 775 €								2 475 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Cuve déphosphatation	Inclus dans travaux	2021		2021	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied de potence 1 agitateur 1.1		1987	30	2017	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied de potence 2 agitateur 1.3		1987	30	2017	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Potence 3 - FILE1		1987	30	2017	1 285 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Potence 4 amovible - F1		1987	30	2017	1 285 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vanne murale * 3 - F1		1987		1987	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	MOTOREDUCTEUR N°1 PONT BROSSE FILE 1		2006		2006	8 007 €														10	801 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	MOTOREDUCTEUR N°2 PONT BROSSE FILE 1	information initiale manquante	2006		?	8 562 €	8 543 €	8 543 €			32 963 €		-3 087 €								0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	MOTOREDUCTEUR N°1 PONT BROSSE FILE 2	information initiale manquante	2006		?	8 562 €	8 543 €			8 543 €				27 500 €	27 626 €						0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	MOTOREDUCTEUR N°2 PONT BROSSE FILE 2	information initiale manquante	2006		?	8 562 €	8 543 €					8 543 €									0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Echelle F2		2001	30	2031	1 110 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Garde corps Clarif2		2001	30	2031	2 775 €															0 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Grille de protection clarif2		2001	30	2031	888 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre recirculation 1 -F2		2001	7	2008	1 220 €	1 214 €	1 214 €	1 398 €												0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre recirculation 2 - F2		2001	7	2008	1 220 €	1 214 €	1 214 €	1 540 €		14 €										0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe recirculation 1 - f2	Question sur l'Age	2001	10	2011	1 928 €	1 922 €		1 929 €			1 922 €									0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe recirculation 2 F2	Question sur l'Age	2001	10	2011	1 928 €	1 922 €		1 958 €					1 922 €							0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pont racleur F2		2001	30	2031	17 046 €												3 745 €		5	852 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied potence recirculation file 2		2001	30	2031	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vanne murale F2		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vanne murale recirculation 2		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie puits à boues F2		2001	30	2031	2 562 €														5	128 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Echelle F1		1987		1987	1 110 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Garde corps F1		1987	30	2017	2 775 €					3 195 €		-424 €								0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Grille de protection F1		1987	7	1994	888 €					3 195 €										0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre recirculation 1 -F1	Question sur l'Age	2002	10	2012	1 220 €	1 214 €	1 214 €	1 680 €												0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre recirculation 2 - F1	Question sur l'Age	2002	10	2012	1 220 €	1 214 €		1 324 €	1 214 €											0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe recirculation 1 - F1	Question sur l'Age	2002	10	2012	1 928 €	1 922 €									1 922 €	2 068 €				0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe recirculation F1	Question sur l'Age	2002	10	2012	1 928 €	1 922 €			1 922 €								1 929 €			0 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pont racleur F1		1987		1987	17 046 €					2 740 €									5	852 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied potence recirculation file 1		1987	30	2017	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vanne murale F1		1987		1987	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vanne murale clarif1		1987		1987	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie puits à boues file1		1987	30	2017	2 562 €														10	256 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie entrée		1987	30	2017	3 339 €	3 328 €	3 328 €													0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Garde corps		1987	30	2017	2 562 €	2 551 €	2 551 €													0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Cloison mobile		1987		1987	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Dégrilleur motorisé		2017	20	2037	13 161 €					3 169 €										0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	vis compactage	pas dans l'inventaire initial	2017	15	2032	6 501 €					1 237 €		1 966 €								0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe Aeroflo		2016	10	2026	2 738 €	2 733 €											0 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Plaques de couverture bac à graisses		1987	30	2017	1 665 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Racleur de graisses		1987	30	2017	1 114 €	1 109 €					1 109 €	2 976 €								0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pied de potence dégraisseur		1987		1987	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie		1987		1987	1 451 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Compresseur airlift		2010	15	2025	1 734 €	1 728 €								4 022 €	1 728 €					0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Plaques et déflecteur sables		1987		1987	611 €															0 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Support airlift		1987		1987	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vanne		1987		1987	167 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie		2001		2001	1 340 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Renvoi d'angle des vannes		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie		2001		2001	1 118 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe doseuse déphosphatation 2		2014		2014	0 €	3 500 €	3 500 €					1 436 €								0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe doseuse déphosphatation 3		1987		1987	0 €			1 867 €												0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe doseuse déphosphatation 1		2014		2014	0 €							1 371 €		65 €						0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Armoire et chassis		2001	30	2031	0 €							4 845 €								0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Cuve déphosphatation		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Douche de sécurité		2001		2001	1 780 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Robinetterie		2001		2001	278 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie déphosphatation		2001		2001	826 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Malaxeur boues déshydratées		2001	20	2021	8 627 €	8 617 €	8 617 €	11 125 €		102 €							4 611 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Agitateur polymère		2001	20	2021	837 €	831 €					831 €									0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe doseuse polymère 1		2008	15	2023	852 €	847 €							847 €				847 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe doseuse polymère 2		2013	15	2028	852 €														5	43 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe doseuse préparation de polymer		2000	30	2030	9 831 €														5	492 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Dépoussièreur silo de chaux		2001	30	2031	2 008 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Menuiserie		2001		2001	1 055 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Echelle		2001		2001	2 775 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Portillon		2001		2001	611 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Sonde de niveau bacs polymère * 3		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Poire de niveau polymère		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Détecteur de niveau silo chaux * 2		2013		2013	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débit extraction des boues 1		2001		2001	1 220 €	1 214 €	1 214 €	1 000 €												0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débit extraction des boues 2		2012		2012	1 220 €	1 214 €	1 214 €	1 000 €												0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Détecteur de température * 2		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Compteur d'eau polymère		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Piège à son ventilation * 2		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Coffret de commande		2001		2001	555 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Coffret électrique polymère		2001		2001	1 332 €														5	67 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Coffret électrique		2001		2001	555 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe à boues 1		2001	20	2021	1 804 €	1 794 €	1 794 €	3 428 €		126 €										0 €

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe à boues 2		2019	20	2039	1 804 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe boues déshydratées inclus avec le malaxeur	partiel	2020		2020	0 €			6 570 €								1 958 €				0 €
~~71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay~~	~~Benne~~	Absente lors de la visite	~~2001~~		~~2001~~	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Cuve de mélange		2001	30	2031	555 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Cuve de stockage polymère		2001	30	2031	1 055 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Silo à chaux		2001		2001	14 430 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	centrifugeuse 2	Frais entretien et renouvellement pièces	2001		2001	0 €	11 110 €			2 420 €				6 270 €	23 023 €			14 500 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	centrifugeuse 1		2001		2001	0 €	11 110 €			2 420 €			9 527 €	~~6 270 €~~				14 500 €			0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Dévouteur chaux	aubes remplacées en 2020	2020	20	2040	2 296 €														20	459 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Doseur chaux		2001	20	2021	2 771 €	2 762 €					2 762 €									0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Injecteur chaux	partiel	2016	20	2036	1 584 €														15	238 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Vis convoyeuse boues déshydratées	partiel	2018	30	2048	5 724 €														15	859 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pont roulant		2001	30	2031	11 655 €							5 236 €		50 €					15	1 748 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Grappin	partiel	2020	30	2050	4 218 €														15	633 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Monorail + chariot palan centrif 2		2002	30	2032	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Monorail + chariot palan centrif 1		2002	30	2032	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Douche de sécurité		2001	10	2011	1 780 €															0 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé													Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Détecteur de gaz sulfures		2001	10	2011	1 393 €	1 393 €	1 393 €													0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Robinetterie		2001		2001	394 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Electrovanne polymère		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie		2001		2001	1 170 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie		2001		2001	2 006 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Garde corps		2001		2001	2 775 €					3 195 €										0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Compteur électrique		2015		2015	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Enregistreur graphique	inclus travaux automate	2018		2018	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Chauffage		2001		2001	278 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Aérotherme local des boues		2001		2001	833 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Automate traitement des boues	inclus travaux automate (partiel en 2018 selon SAUR)	2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Automate filière eau		2018		2018	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Télésurveillance		2001	15	2016	2 895 €					2 995 €										0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Onduleur filière eau		2011		2011	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Onduleur traitement des boues		2012		2012	722 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Armoire électrique traitement des boues		2001	30	2031	27 750 €														5	1 388 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	armoire électrique filière eau	partiel	2018	20	2038	27 750 €														5	1 388 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Eclairage extérieur		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Eclairage intérieur		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Cable aéro souterrain		2001		2001	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Disjoncteur		2001		2001	4 773 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tableau général BT		2001		2001	5 550 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	CELLULE HAUTE TENSION	contrôle normatif	2001		2001	22 200 €	4 400 €					2 200 €						0 €			0 €
~~71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay~~	~~Batterie de condensateurs~~	~~MARQUE INDEFINIE~~	~~2001~~		~~2001~~	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Transformateur		2001		2001	19 980 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Démarreur pont brosse 1 File 2		2015	15	2030	1 669 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Démarreur pont brosse 1 File 1		2012	15	2027	1 669 €														10	167 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Démarreur pont brosse 2 File 2		2000	15	2015	1 669 €	1 664 €					1 664 €									0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Démarreur pont brosse 1 File 1		2000	15	2015	1 669 €	1 664 €					1 664 €									0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Variateur centrifugeuse 2	partiel	2017	15	2032	1 281 €														20	256 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Variateur centrifugeuse 1	partiel	2018	15	2033	1 281 €														20	256 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Démarreur pont brosse 2 File 1		2016		2016	1 669 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Antibélier		2019		2019	1 114 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pressostat		2019		2019	335 €															0 €

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

							Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Coffret électrique		2019		2019	725 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Pompe eau industrielle		2019		2019	1 225 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Robinetterie		2001		2001	726 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Réducteur de pression		2001		2001	167 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Tuyauterie eau industrielle		2001		2001	948 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Transmetteur sondes rédox bassin aération cf sonde		2012		2012	0 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre Saint Romain		2018	10	2028	1 007 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre Romanèche		2018	10	2028	1 118 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre La Chapelle		2018	10	2028	1 229 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre By Pass	Question sur l'Age	1987	10	1997	2 038 €	2 028 €	2 028 €	2 861 €												0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Débitmètre sortie		2017	15	2032	1 447 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	thermomètre autosurveillance		2016		2016	56 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Préleveur eau traitée	occasion	2017	10	2027	3 445 €	3 440 €				3 545 €	3 440 €									0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Préleveur eau brute	occasion	2017	10	2027	3 445 €	3 440 €									3 440 €	4 090 €				0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	balance pour autosurveillance		2016		2016	100 €															0 €
71481SE00001 - Epuration La Chapelle de Guinchay	Thermobalance pour mesure MS		2007	15	2022	944 €	944 €		125 €		1 176 €			944 €							0 €
Total équipements des postes de relèvements et de la station d'épuration						**762 084 €**	**184 039 €**	49 573 €	47 176 €	40 935 €	#REF!	36 696 €	25 931 €	40 941 €	58 104 €	18 528 €	20 349 €	62 969 €	4 459 €		31 819 €

Mâconnais Beaujolais Agglomération - Contrat de La Chapelle-de-Guinchay

COMPTE DE RENOUVELLEMENT

Projet abandonné	Projet avancé ou retardé	Projet non programmé réalisé ou ajouté	projet réalisé suivant ppr	en garantie	hors ppr

Valeurs 2020

Libellé Installation	Libellé Emplacement	Libellé Elément	Année de Mise en Service	Durée de vie théorique	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur de remplacement (€ HT)	Renouvellement programmé												Renouvellement non programmé	
							Total € HT	2021	2021 réalisé	2022	2022 réalisé	2023	2023 réalisé	2024	2024 réalisé	2025	2025 réalisé	2026	2027	Risque %	Montant € HT
Dotation annuelle pour le renouvellement des équipements des postes de relèvement et de la station d'épuration € HT/an							**30 673 €/an**													**5 303 €/an**
Branchements		Néant				1 832 €/u	0 €													0 €
Tampons		Néant				650 €/u	0 €													0 €
Grille avaloir		Néant				550 €/u	0 €													0 €
Total branchements et accessoires réseau							0 €	0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	0 €		0 €
Dotation annuelle pour le renouvellement des branchements € HT/an							**0 €/an**													**0 €/an**
Total Dotation compte de renouvellement € HT/an (RPA_0)							**30 673 €/an**													**5 303 €/an**

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-057 (R7) CC

Objet : Conservatoire communautaire : Adoption des tarifs 2026-2027 du conservatoire Edgar Varèse

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Véronique-Laure Verraest

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »,
Vu l'arrêté du 20 mai 2021 portant application du décret n°2021-628 du 20 mai 2021 relatif au pass Culture,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire le conservatoire Edgar Varèse,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics gérés par MBA,
Considérant qu'Hervé Reynaud quitte la salle et ne prend pas part au débat et au vote en tant que personne intéressée au rapport,
Considérant que le pouvoir de Sandra Robin n'est pas pris en compte pour ce rapport en raison de la sortie de son détenteur, Hervé Reynaud,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
2 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE la tarification du conservatoire Edgar Varèse pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

TARIFS ANNUELS 2026-2027 : DROITS D'INSCRIPTION **Frais de dossier : 30 € (non remboursables) - Carte d'accès : 8 € non remboursables**					
	Tranche quotient familial	- Parcours études « **s'éveiller** » - Parcours études « **s'initier** » (hors initiation instrumentale et vocale) **- Parcours programme** : 1 cours de formation musicale ou de culture musicale (histoire de la musique et commentaire d'écoute, analyse et écriture) **- Parcours programme** : un cours instrumental ou vocal en pédagogie de groupe et 1 cours de pratique collective et/ou un cours de formation musicale	- Parcours études « **s'initier** » (uniquement initiation instrumentale et vocale ?) - Parcours études « **cycle 1 exploration** » - Parcours études « **cycle 2 réalisation** » - **Parcours programme** (avec 2 cours minimum – musique, théâtre, danse)	- Parcours études « **cycle 3 approfondissement** » - Parcours études « **cycle préparant au diplôme national et DEC** » - Parcours études « **perfectionnement** »	Locations d'instruments
		2026-2027	**2026-2027**	**2026-2027**	**2026-2027**
Domiciliés dans une des communes de MBA	**de 0 à 650 €**	**49 €**	**106 €**	**106 €**	**65 €**
	De 651 à 1 382 €	**78 €**	**177 €**	**185 €**	**157 €**
	De 1 383 à 2 000 €	**98 €**	**229 €**	**248 €**	**179 €**
	2 001 et + €	**160 €**	**305 €**	**305 €**	**201 €**
Extérieurs	**Tous quotients**	**200 €**	**562 €**	**686 €**	**220 €**

Les activités musique, danse et théâtre durant l'année scolaire : frais de dossier : 30 € + 85 € par **atelier choisi, soit 115 € en tout pour un atelier : forfait**	
Liste des ateliers : **Musique :** **- Soul & Spirit - Gospel Voices** **- Chœur d'hommes** **- Joue, bouge et chante (en dehors du parcours études)** **- Master class de chant lyrique** **- Musique assistée par ordinateur (MAO)** **- Atelier Chansons actus** **- Technique vocale** **- Parcours LAM**	**Danse :** **- Classique ado/ adultes** **- Contemporain ado/adultes** **- Hip hop** **Théâtre :** **- Atelier jeu face caméra** **- Atelier théâtre intergénérationnel**
Pour les ateliers suivants, les frais de dossier sont à régler au conservatoire Edgar Varèse et les frais d'inscription sont nuls dès lors que l'élève adhère à l'année à l'association locale qui s'y rattache : **- C2JBB (Conservatoire Crescent Jazz big Band) – Le Crescent** **- Chœur d'opéra – Mâcon Symphonies** **- Musiques actuelles / Cave à musique – association Luciol Cave à musique**	

L'ensemble des tarifs proposés par le conservatoire peuvent être réglés par le Pass Culture, dispositif d'accès aux activités culturelles mis en place par l'État à destination des jeunes concernés.

a) Les modalités de règlement sont les suivantes :

Frais de dossier :
30 € non remboursables demandés au dépôt du dossier. Toute demande d'inscription ou de réinscription déposées auprès du conservatoire, par voie dématérialisée ou par papier, entraînera a minima la facturation des frais de dossier, sauf si le conservatoire n'a pas été en mesure de proposer une place dans l'activité ou l'une des activités demandées.

Pièces à fournir à l'inscription pour les habitants de MBA :
- avis d'imposition **2025** sur le revenu **2024** uniquement ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pièces à fournir à l'inscription pour tous les usagers :
- autorisation parentale pour les concerts et spectacles extérieurs ;
- attestation de responsabilité civile ;
- certificat médical pour les élèves danseurs.

Réductions :
- 20 % pour cumul des activités danse et musique, danse et théâtre, musique et théâtre (hors atelier) ;
- 50 % sur la deuxième pratique instrumentale ou vocale ;
- 50 % sur le cursus hip-hop pour les élèves qui le cumuleraient au cursus contemporain/classique (ou réciproquement) ;
- 50 % à partir du 3e enfant inscrit (hors adultes).

Les réductions portent sur les droits d'inscription les moins onéreux.
Si l'inscription d'un des enfants de la fratrie ne requiert le règlement que de frais de dossiers ou s'effectue à titre gratuit, l'inscription ne peut être prise en compte dans le calcul de la réduction présentée ci-dessus. Sont considérés ici comme adultes, les élèves qui ont atteint au plus tard leurs 18 ans au 1er septembre 2026.

Exonérations des droits d'inscription :
- inscription uniquement en pratique d'ensemble (orchestres d'élèves, musique de chambre ou groupes jazz/musiques actuelles) ;
- personnel enseignant dans le cadre de leur formation continue, en fonction des places disponibles.

Droits d'inscription unique entre le conservatoire et les établissements d'enseignement artistique de proximité :

Afin de favoriser la mise en réseau administrative et la circulation des élèves entre les écoles et d'offrir un plus large choix d'apprentissage avec une inscription unique entre le conservatoire et les établissements d'enseignement artistique de proximité, une politique tarifaire est mise en place selon les modalités suivantes :

- dans la limite des places disponibles de chaque établissement ;
- droits d'inscription versés à l'école dispensant le cours instrumental ou vocal ;
- recherche d'une homogénéisation de la tarification des frais de dossier ;
- frais de dossier seuls versés à l'établissement qui accueille l'élève en pratique collective et/ou en formation musicale.

Élèves inscrits en CHAM :
Exonération des droits d'inscription, des frais de dossier et des frais liés à la location des instruments (sauf pour piano, trompette, orgue, clavecin, guitare et percussions).
Carte d'accès, partitions et accessoires pour instrument à charge de l'élève.

Élèves inscrits en CHAD :
Exonération des droits d'inscription et des frais de dossier.
Carte d'accès et tenues vestimentaires à charge de l'élève.

Élèves inscrits en CHAMV :
Exonération des droits d'inscription et des frais de dossier.
Carte d'accès, partitions et accessoires de formation musicale à charge de l'élève.

Exonération partielle des droits d'inscription :
50 % en cas de participation régulière à une harmonie du territoire de MBA ainsi qu'aux adhérents de l'orchestre Résonances, sur présentation d'un justificatif. L'exonération n'est effective qu'à condition que le cours suivi au conservatoire porte sur le même instrument que celui pratiqué au sein de l'harmonie ou de l'orchestre Résonances.

Démission ou inscription en cours d'année :

- pour les ateliers, les droits d'inscription sont dus pour toute année commencée ;
- pour les autres inscriptions, tout trimestre commencé est dû, soit 1/3 du tarif annuel. En cas de démission, il est procédé au dégrèvement pour les trimestres non effectués ;
- les frais de dossier et la carte d'accès ne sont pas remboursables.

Paiement des droits d'inscription, des frais de dossier et carte d'accès :

- si montant inférieur à 70 € : paiement en une fois au cours du 1er trimestre ;
- si montant supérieur à 70 €, trois possibilités :
  - 1) paiement en une fois ;
  - 2) paiement en trois fois sur trois trimestres ;
  - 3) prélèvements mensuels automatiques sur compte bancaire étalés sur neuf mois, de novembre à juillet.

Les frais de dossier et la carte d'accès sont facturés en une fois, soit lors du 1er prélèvement, soit lors de la première échéance.

Locations d'instruments :
Elles sont établies pour l'année scolaire en cours et font l'objet d'un engagement sur 3 trimestres.
Les nouveaux élèves sont prioritaires pour la location.
Les instruments doivent être rendus au conservatoire :

- soit au terme de l'année scolaire en juin ;
- soit immédiatement en cas de démission.

Tout trimestre commencé est dû, soit 1/3 du tarif annuel.

Le remplacement du jeu de cordes des violons et altos doit être effectué tous les ans et est à la charge de l'élève.

Pour des raisons d'ordre pédagogique (découverte d'un nouvel instrument spécifique, projet artistique, remplacement d'un instrument en cours de réparation) la direction du conservatoire est autorisée à prêter ponctuellement des instruments à des élèves de l'établissement.

Formation professionnelle continue :

990 € T.T.C. pour chaque élève.

b) Tarifs de la mise à disposition des locaux du Conservatoire :

	2026-2027
Auditorium journée	169 €
Auditorium 1/2 j	117 €
Salle par jour	63 €
Studio de danse journée	232 €
Studio de danse 1/2 journée	137 €

c) Tarifs de la mise à disposition des instruments du Conservatoire :

	2026-2027
Tarification journalière	
Les polyphoniques	
Accordéon	16 €
Clavecin	364 €
Guitare	7 €
Harpe	322 €
Orgue Positif	333 €
Piano électrique	43 €
Piano (sauf auditorium)	237 €
Piano Auditorium	666 €
Les bois	
Basson	43 €
Clarinette	15 €
Flûte	15 €
Hautbois	29 €
Les cordes	
Alto	10 €
Contrebasse	37 €
Viole	47 €
Violon	11 €
Violoncelle	13 €
Les cuivres	
Cor	20 €
Saxophone	24 €
Trombone	10 €
Trompette	14 €
Tuba	27 €
Les percussions	
Batterie	21 €
Clavier de percussions	180 €
Célesta	103 €
Percussions digitales	6 €
Petites percussions	75 €
Timbales (lot de 4)	143 €

Autres matériels et instruments	
Chaises (base 40)	16 €
Enceinte	30 €
Ensemble pupitres-estrade (base 40)	32 €
3 Micro-cravates	179 €
6 Micro-cravates	357 €
Tarification mensuelle	
3 Micro-cravates	713 €
6 Micro-cravates	1 425 €

Calculs effectués en fonction du prix d'acquisition et de la durée d'amortissement.

d) Tarif des interventions d'un enseignant du conservatoire auprès d'établissements partenaires

	2026-2027
Taux horaire comprenant temps de la préparation de l'intervention et des déplacements	60 €

e) Tarifs des interventions d'un personnel technique du conservatoire auprès d'associations, d'administration ou d'organismes partenaires

	2026-2027
Coût d'une intervention d'un personnel technique sur une demi-journée	58 €
Coût d'une intervention d'un personnel technique sur une journée	116 €

f) Gratuité de la mise à disposition de salles, matériels et instruments pour certains organismes :

Dans le cadre de conventions cadres ou de conventions ponctuelles, et suite au transfert de compétence à l'agglomération, bénéficient de la gratuité les organismes suivants :

- Conventions de mise à disposition pluriannuelles : Ville de Mâcon pour l'Orchestre Symphonique de Mâcon, Mâcon Symphonies ;
- Conventions cadres : Harmonie municipale, Résonances, Arpèges, Scherzo, Cantoria, Batterie Fanfare et École Professionnelle des Arts de la Scène (EPAS) ;
- Conventions ponctuelles : Théâtre scène nationale, Art en Liberté, Crescent, Concert Impromptu, Les Amis de Michel Laplenie, Solidarité étudiants élèves SE2 et l'association Luciol de la Cave à musique.

Ces conventions seront signées par le Président ou son représentant conformément aux délégations d'attribution en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-058 (R8) CC

Objet :Centres aquatiques communautaires : Adoption des tarifs des centres aquatiques à compter du 1er septembre 2026

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Jacques Doussot

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire en matière d'Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire le centre aquatique situé à Mâcon et la piscine située à Azé,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics gérés par MBA,
Considérant qu'Amélie Voisin quitte la salle et ne prend pas part au débat et au vote en tant que personne intéressée au rapport,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella et Jacques Doussot,
4 conseillers s'abstenant,
1 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE la tarification suivante des centres aquatiques à compter du 1er septembre 2026 :

Espace Aquatique - Billetterie	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
Entrée (+12ans)	**5,70 €**
Entrée tarif réduit (Chômeur, Personne en situation de handicap, senior +64ans, Étudiant, Famille nombreuse) sur présentation d'un justificatif	**3,70 €**
Entrée (-12 ans) sur présentation d'un justificatif	**3,70 €**
Enfants - de 3 ans, Accompagnateur, Animations, Dons pour les écoles ou associations, Soirées à thème	**0,00 €**
Carte 10 entrées (Valable 1 an)	**50,40 €**
Carte 10 entrées enfant et tarif réduit (Valable 1 an)	**32,40 €**
ALSH (Centre de loisirs), structures médico-sociales – entrée unitaire	**3,30 €**
COS– Amicale pompiers	**2,60 €**
Personnel MBA	**4,10 €**
Comités d'entreprise (carte de 10 entrées Adultes - valable 1 an)	**44,90 €**
Comités d'entreprise (carte de 10 entrées Enfants - valable 1 an)	**28,80 €**
Location Vélo ou Tapis de course à l'unité - 45 min sans moniteur (Avant 1h)	**10,20 €**
Location Vélo ou Tapis de course Carte de 10 (Valable 6 mois)	**91,30 €**
Passage de Brevet (hors droit d'entrée)	**6,70 €**
PASS AQUATIQUE Mensuel (Accès illimité à l'espace aquatique, 1er paiement payé en caisse puis prélèvement les 10 du mois)	**23,30 €**
PASS AQUATIQUE Annuel (Accès illimité à l'espace aquatique) date à date	**255,60 €**
PASS AQUATIQUE saisonnal (Accès illimité à l'espace aquatique - valable 3 mois de date à date)	**81,50 €**
Carte ou Bracelet Perdu	**3,20 €**

Activités, PASS et Abonnements Bébés Nageurs - Jardin Aquatique - Ecole de Natation - Cours collectifs Adulte - Aquajeux - AquaVél'eau - Aquapalming - Aquajogging - Aquatelier Boost 1 Cours / sem de date à date (sauf pendant les vacances scolaires et jours fériés)	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
Année Bébés Nageurs (Avec 2 adultes accompagnateurs) Année cours collectifs adulte	**259,50 €**
Année Bébés nageurs - cours collectifs adulte Facilité de paiement (1er paiement payé en caisse puis 9 prélèvements les 10 des mois suivants)	**26,00 €**
Année Ecole de natation - Jardin Aquatique - Aquajeux - AquaVél'eau - Aquapalming - Aquajogging - Aquatelier Boost	**189,70 €**
Année Ecole de natation - Jardin Aquatique - Aquajeux - AquaVél'eau - Aquapalming - Aquajogging - Aquatelier Boost Facilité de paiement (1er paiement payé en caisse puis 9 prélèvements les 10 des mois suivants)	**19,00 €**
Stage sur une semaine pendant les vacances scolaires - 1 Séance	**15,60 €**

Activités à la séance	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
La séance Bébé Nageur (Avec 2 Adultes accompagnateurs sous réserve des places disponibles)	**11,50 €**
La séance Aquagym - Tonique - AquaVél'eau - Aquapalming - Aquajogging - Aquatelier Boost (sous réserve des places disponibles)	**9,00 €**
Cours particuliers de natation (1 à 4 personne(s) maximum)	**20,60 €**

PASS mensuel valable jusqu'au 31/08/2027	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
PASS AQUAGYM ou TONIQUE (51 SEANCES) (1er paiement payé en caisse puis 11 prélèvements les 10 des mois suivants)	**25,40 €**
PASS AQUAGYM ou TONIQUE + (Accès illimité à l'espace aquatique et 51 SEANCES) (1er paiement payé en caisse puis 11 prélèvements les 10 des mois suivants)	**44,40 €**

PASS annuel valable jusqu'au 31/08/2027	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
PASS AQUAGYM ou TONIQUE (51 SEANCES)	**278,80 €**
PASS AQUAGYM ou TONIQUE + (Accès illimité à l'espace aquatique et 51 SEANCES)	**487,90 €**

Clubs / Organismes / Groupes et associations	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
Ligne d'eau/heure - 25 m	**46,70 €**
Ligne d'eau/heure - 50 m	**93,30 €**
Ligne d'eau/ heure – Gratuité*	**0,00 €**
Ligne d'eau/heure - Groupe Conventionné - 25m**	**30,10 €**
Ligne d'eau/heure - Groupe Conventionné - 50m**	**60,00 €**
Location de la Fosse à plongeon - 1 heure	**277,20 €**
Location d'un bassin complet - 25m - 1 demi-journée	**372,60 €**
Location d'un bassin complet - 50m - 1 demi-journée	**745,00 €**
Location Pôle Aquatique - 1 demi-journée	**1 117,50 €**
Intervention MNS - 1 heure d'enseignement	**46,70 €**
Intervention MNS - 1 heure de surveillance	**31,20 €**

* Triathlon Mâcon Club (TMC), Association Canoë kayak, Club Subaquatique Mâconnais, Mâcon Natation, Université de Bourgogne(SUAPS), Groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire, Peloton Autoroute Mâcon, Escadron de Gendarmerie Mobile, Union Sportive de la Police (USPM), Protection civile, SDIS et les associations sportives scolaires.

** Les Papillons Blancs, Institut Pierre Chanay, Prado de Salornay, IME de Cruzilles, Résidence Départementale d'Accueil et de Soins (RDAS), INSPÉ, EREA Claude Brosse, Inspection Académique, Service Jeunesse Ville de Mâcon, ASM Rugby et Formapi.

Collèges/Lycées/Écoles*	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
Ligne d'eau/heure - Groupe Conventionné - 25 m**	**30,10 €**
Ligne d'eau/heure - 25 m	**46,70 €**
Intervention MNS - 1 heure d'enseignement	**46,70 €**
Location demi-bassin pour les écoles primaires non conventionnées	**138,70 €**
* Ecoles du territoire de MBA bénéficient de la gratuité en raison d'une convention avec l'éducation nationale. ** Lycées : Lamartine, Cassin, Dumaine et Davayé ; Collèges : Bréart, Condorcet, Pasteur, Saint-Exupéry, Schuman, Notre Dame et Victor Hugo (Lugny).	

Centre Omnisport	
PRODUITS	**Tarifs € T.T.C**
Entrée	**2,30 €**
Cours Aquagym	**7,90 €**
Ligne d'eau/heure - 25 m	**21,20 €**
Ligne d'eau/heure - 50 m	**41,10 €**

1° MODALITÉS DE PAIEMENT :

Prélèvement automatique le 10 du mois en cours après paiement de la première mensualité en caisse ou paiement intégral à l'inscription ou réglement de la facture à réception de celle-ci, selon le tarif en vigueur fixé par le Conseil Communautaire de MBA.

2° CONDITIONS DE RÉSILIATION :

Le pass mensuel aquatique, soumis à un engagement de 11 prélèvements après paiement de la première mensualité en caisse (12 mensualités) pourra, passé ce délai, être résilié à la demande de l'usager par lettre recommandée avec AR au Pôle aquatique.
Le Pôle aquatique se réserve le droit de résilier toute inscription à une activité ou à un pass aquatique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR dans les cas suivants :
- défaut de paiement (si 2 procédures de rejets de prélèvements, l'usager n'est plus autorisé à bénéficier de pass mensuel / si le prélèvement est bloqué par l'usager, une procédure de recouvrement sera mise en place auprès du trésor public) ;
- non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- fermeture de l'établissement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite de l'abonnement.
- Dans ce dernier cas, l'usager se verra rembourser son abonnement au prorata temporis. L'usager devra restituer sa carte d'abonnement.

3° MODALITÉS DE REMBOURSEMENT :

- Possibilité de remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical entraînant une incapacité minimum de 3 mois ou en lien avec une mutation professionnelle (au prorata du nombre de séances manquées) pour les PASS AQUAGYM OU TONIQUE, LES PASS AQUATIQUES et les inscriptions aux activités bébés nageurs, cours collectifs adulte, école de natation, jardin aquatique et aquajeux, aquavel'eau, aquapalming, aquajogging et aquatelier boost ;
- Aucun remboursement n'est possible directement en caisse et pour les paiements effectués en chèques vacances, coupons sport ou chèques up sport ;
- Dans le cadre du paiement en ligne, remboursement possible selon les mêmes modalités citées ci-dessus et dans les cas suivants : double paiements ou incident de traitement informatique.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

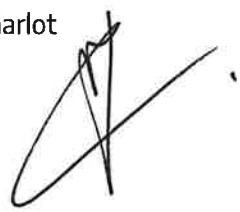

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-059 (R9) CC

Objet : Centres aquatiques communautaires : Approbation du financement par MBA de la formation Brevet national de sauvetage et de secourisme aquatique en partenariat avec la Protection civile

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Jacques Doussot

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire en matière d'Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire le centre aquatique situé à Mâcon et la piscine située à Azé,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité de recruter du personnel à la surveillance des différents bassins ouverts dans les centres aquatiques communautaires en période estivale et assurer la continuité du service public,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'année 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le financement par MBA des formations Brevet national de sauvetage et de secourisme aquatique (BNSSA) et Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1), pour la période 2026-2028 ;

APPROUVE la convention avec la Protection civile organisant les modalités de ces formations, jointe en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

CONVENTION DE PARTENARIAT
Mâconnais Beaujolais Agglomération
Protection civile 71

Entre les soussignés :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), propriétaire du centre aquatique communautaire, représentée par son vice-président en charge des équipements sportifs communautaires, Monsieur Jacques Doussot, dûment habilité par délibération n°2026-..... du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,

Ayant son siège au 67, Esplanade du Breuil CS 20 811-71011 Mâcon Cedex, ci-après dénommée « MBA »,

D'une part,

ET

Protection civile 71, représentée par son Président, Monsieur Valéry Calin,

Ayant son siège social au 196 rue de Strasbourg, 71000 Mâcon,

D'autre part,

PRÉAMBULE

Une formation en sauvetage aquatique pour répondre aux besoins du territoire

Le centre aquatique communautaire de Mâcon offre aux habitants de MBA et aux passionnés de natation un espace aquatique adapté tant à la pratique sportive qu'aux loisirs. Il dispose d'un bassin olympique extérieur de 50 mètres, de trois bassins de 25 mètres, d'un toboggan, ainsi que de pataugeoires intérieures et extérieures. Il accueille chaque année environ 220 000 visiteurs : scolaires, centres de loisirs, particuliers, associations, et reçoit régulièrement des compétitions de natation.

Une réponse aux besoins en sauveteurs et maîtres-nageurs

La Protection civile, engagée de longue date dans la promotion et le développement des métiers du sport et du sauvetage aquatique, joue un rôle clé dans la formation de ces professionnels. Grâce à son implantation locale, elle transmet son expertise et répond aux besoins de formation en secourisme et surveillance des espaces aquatiques. Basée à Mâcon, la Protection civile 71 se positionne face aux défis du territoire, notamment la difficulté de recrutement des maîtres-nageurs et sauveteurs secouristes, ainsi que le faible taux d'engagement des candidats dans ces formations.

Une formation professionnalisante au centre aquatique

Afin de répondre à ces enjeux, MBA et la Protection civile 71 unissent leurs forces pour organiser une formation au Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) avec option Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1), exclusivement destinée aux candidats s'engageant à travailler durant au moins un mois sur la saison estivale dans les piscines de MBA. Cette initiative ambitieuse vise à répondre aux besoins en recrutement tout en formant les sauveteurs de demain.

IL EST CONVENU

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'organisation d'un partenariat entre MBA et la Protection civile 71, pour la mise en place de formations au BNSSA avec option PSE1, réservées aux candidats s'engageant à travailler au moins un mois pendant la saison estivale dans les piscines de MBA et majeurs lors du premier jour de travail.

Article 2 : Partenariat et obligations de MBA et de la Protection civile 71

I. Formation BNSSA/PSE1

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :
MBA pour son centre aquatique et la Protection civile 71 se sont entendus sur l'organisation des formations comme suit :

- **MBA**

Pour l'organisation des entraînements qui se dérouleront du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, MBA mettra à disposition les équipements et personnels suivants :

  - 1 maître-nageur pour le suivi des formations BNSSA ;
  - 2 lignes d'eau du bassin de 25 m, disponibles les semaines concernées pendant 8 h ;
  - le matériel nécessaire pour les sessions et examens du BNSSA et du PSE1.

- **La Protection civile 71**

La Protection civile 71, titulaire de l'agrément de formation aux missions de sécurité civile délivré par la Préfecture, effectuera toutes les déclarations réglementaires d'ouverture des sessions et des examens. Elle intégrera également le maître-nageur mentionné ci-dessus dans l'équipe pédagogique de la Protection civile 71.

II. Coût de la formation

Le coût de la formation par candidat pour 2026 se décompose comme suit :

- BNSSA : 350 €
- PSE1 : 340 €

Le coût total de la formation pour 2026 est de 690 €. La Protection civile 71 facturera ce montant à MBA pour chaque candidat remplissant les critères définis dans l'article 1 et ayant suivi la totalité de la formation. Ces coûts sont susceptibles d'évoluer chaque année.

III. Modalités de prise en charge financière

Le candidat devra s'inscrire directement auprès de la Protection civile 71, qui se chargera de facturer la formation à MBA. En cas d'abandon, le candidat s'engage à rembourser la totalité du montant de la formation à MBA.

IV. Validation d'inscription

La Protection civile réceptionnera les dossiers d'inscription pour instruction, en lien avec le directeur du centre aquatique.
Les dossiers d'inscription seront disponibles auprès de la Protection civile 71. Le nombre minimum de candidats est fixé à 8 et le nombre maximum à 12 pour organiser une formation. La sélection des candidats se fera en fonction des critères suivants :

- **Motivation** : Rédaction d'une lettre de motivation ou entretien pour évaluer l'engagement du candidat ;
- **Évaluation technique préalable** : Tests pratiques pour évaluer le niveau du candidat.

Le candidat devra soumettre son dossier d'inscription dans les délais auprès de la Protection civile 71.

V. La communication

Les parties s'engagent à diffuser dans leurs établissements les documents relatifs aux formations (dossier d'inscription, etc.). MBA s'engage à faire figurer le logo de la Protection civile 71 sur tous les documents de communication relatifs aux formations BNSSA. De même, le logo de MBA sera présent sur tous les documents émis par la Protection civile 71.

Article 3 : Comité de suivi

Un comité de suivi réunissant les personnes désignées ci-dessous se réunira au moins une fois par session d'examen pour faire un point d'étape sur la progression des candidats. Les responsables du comité de suivi seront :

- le directeur du centre aquatique ;
- le Président de la Protection civile 71 ou son représentant.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2026, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, reconductible deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2028. À l'issue de cette convention, les parties se réservent le droit de négocier les termes d'un nouvel engagement.

Article 5 : Modification ou dénonciation de la Convention

Si les parties estiment nécessaire de modifier les dispositions de la convention, celles-ci pourront être modifiées par avenant.

Article 6 : Responsabilité - Assurances

Chaque partie est responsable des engagements respectifs pris dans le cadre de la présente convention. Les parties ne pourront être tenues responsables des manquements dus à un cas de force majeure, tel que défini par la loi et la jurisprudence. MBA prendra en charge la souscription des assurances nécessaires pour couvrir ses responsabilités.

Article 7 : Résiliation ou suspension de la convention

La présente convention sera suspendue ou annulée de plein droit en cas de force majeure. Toute annulation, hors force majeure, entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser une indemnité calculée sur la base des frais réellement engagés, sans excéder les montants convenus dans le contrat.

Article 8 : Litiges

En cas de difficulté relative à la conclusion ou l'exécution de la convention, les parties s'engagent à tenter de résoudre tout différend par voie de règlement amiable avant tout recours contentieux. En cas d'échec, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Pour la Protection civile 71	**Pour Mâconnais Beaujolais Agglomération**
Le Président,	Pour le Président et par délégation, Le vice-président en charge des équipements sportifs communautaires,
Valéry Calin	Jacques Doussot

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-060 (R10) CC

Objet : Petite enfance : Fermeture du service de crèche familiale

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Virginie Chevalier

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité d'adapter l'offre du service public de la petite enfance, compte tenu à la fois des contraintes budgétaires accrues et d'adaptation aux besoins des familles, privilégiant l'accueil collectif,
Considérant l'augmentation du coût de fonctionnement du service de crèche familiale (augmentation des charges salariales, des exigences réglementaire), au regard du nombre de places en diminution, et du faible nombre d'enfants accueillis,
Considérant le décalage entre la vocation initiale du service et son fonctionnement réel, conçu pour répondre à des besoins d'horaires atypiques, le dispositif ne remplit plus cet objectif : l'amplitude horaire s'est réduite et ces créneaux sont aujourd'hui peu sollicités,
Considérant la difficulté d'assurer la continuité de ce service public en cas d'absence du personnel et des répercussions sur les autres modes d'accueil,
Considérant que le maintien de ce service n'apparaît plus adapté, ni sur le plan financier, ni au regard des besoins des familles,
Considérant la nécessité d'adapter le service public,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella, Émile Blondet, Virginie Chevalier et Christine Robin,
1 conseiller s'abstenant,
6 voix CONTRE,
À la majorité,

DÉCIDE de la fermeture du service de crèche familiale, à compter du 1er septembre 2026 ;

SUPPRIME en conséquence, les emplois listés en annexe, à compter de cette date.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Annexe à la délibération portant suppression du service de la crèche familiale et des emplois affectés

N° du poste	Libellé filière	Catégorie	Grade	Libellé emploi	TC/TNC	Nbr d'heures hebdo	Pourvu/vacant
198	Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjointe SAF	TC	35h	Vacant
354				Assistante maternelle			Pourvu
355				Assistante maternelle			Pourvu
357				Assistante maternelle			Pourvu
359				Assistante maternelle			Pourvu
360				Assistante maternelle			Vacant
361				Assistante maternelle			Pourvu
362				Assistante maternelle			Vacant
382	Médico-sociale	A	Éducateur de jeunes enfants, Éducateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle, Puéricultrice classe normale, Puéricultrice classe supérieure, Puéricultrice hors classe, Infirmier en soins généraux classe normale, Infirmier en soins généraux classe supérieure, Infirmier en soins généraux hors classe	Directrice de la crèche familiale	TC	35h	Pourvu
497				Assistante maternelle			Vacant
498				Assistante maternelle			Vacant

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-061 (R10) CC

Objet : Petite enfance : Actualisation de la définition d'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire Action sociale

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Virginie Chevalier

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire les services et équipements publics existants ou à créer, ayant pour objet l'accueil et la garde des enfants jusqu'à 4 ans révolus [...], dont le « Service d'accueil familial »
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que le Conseil Communautaire doit délibérer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
73 suffrages exprimés,
6 voix CONTRE,
À la majorité (67 POUR),

DÉNOMME la crèche située cours Moreau à Mâcon Cour des Arts ;

ACTUALISE l'intérêt communautaire de la compétence action sociale comme suit :

INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À COMPTER DU 1er septembre 2026 :
« 1. Les services et équipements collectifs publics existants ou à créer, ayant pour objet l'accueil et la garde des enfants jusqu'à 4 ans révolus, à l'exception des établissements scolaires, extrascolaires et périscolaires et des lieux d'éveil éducatifs et de socialisation, soit les structures suivantes à la date de la présente délibération : *Multi-accueils Anita Tachot à Charnay-lès-Mâcon, « Les p'tits pieds dans l'eau » à Saint-Laurent-sur-Saône, « Copains copines » à Crêches-sur-Saône (à compter du 01/09/17), « Les P'tits loups » à La Chapelle-de-Guinchay (à compter du 01/09/17), Cour des Arts à Mâcon (en lieu et place de rue de Paris), des Blanchettes à Mâcon, de La Chanaye à Mâcon, de Bioux à Mâcon, de Marbé à Mâcon, de Jeanton à Mâcon, des Gautriats à Mâcon, des Tilleuls à Mâcon, Micro crèches « A petits pas » à Péronne, « Minibulles » à Prissé, « Le Jardin de Lalie » à La Roche-Vineuse et « 1,2,3 groseilles » à Senozan.* *Pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou de grave maladie et pour l'accueil d'urgence, l'âge limite de l'accueil des enfants est porté à 6 ans ».* (Le reste est sans changement)

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-062 (R11) CC

Objet : Développement économique : Ajustement des tarifs de la Cité de l'entreprise et des provisions pour charges

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1511-3,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire Développement économique,
Vu la délibération n°2020-202 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 adoptant le procès-verbal de mise à disposition de la Cité de l'entreprise au profit de MBA,
Vu les délibérations n°2022-198, n°2023-034, n°2024-226 et n°2025-033 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, 6 avril 2023, 12 décembre 2024 et 3 avril 2025, approuvant puis révisant les tarifs de location de la Cité de l'entreprise,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADOPTE la mise à jour des tarifs des provisions de la Cité de l'entreprise à compter du 1er mai 2026, conformément aux tableaux ci-dessous :

NOUVEAUX LOCATAIRES			
LOYERS DE BASE			
Locaux tertiaires	129 €/m²/an		
Ateliers	59 €/m²/an		
LOYERS AIDES A L'ENTREE*			
	Semestre 1	Semestre 2	N+1
Locaux tertiaires	0 €	65 €/m²	129 €/m²
Ateliers	0 €	30 €/m²	59 €/m²
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**			
Locaux tertiaires et ateliers	5 € H.T./m²/an		
LOYERS MAJORÉS***			
• 6e et 7e année : Majoration de 15 % du loyer indexé ; • A compter de la 8e année : Majoration supplémentaire de 20 % du loyer indexé			

* Sont éligibles aux loyers aidés : les entreprises en création, les projets exogènes et les opérations types hôtel d'entreprise (hébergement temporaire)
** À l'intérieur du périmètre de la Cité de l'entreprise
*** Pour les opérations types hôtel d'entreprise (hébergement temporaire)

NOUVEAUX LOCATAIRES	
TARIFS ET CHARGES	
Prestations techniques MBA, la maintenance et l'entretien des systèmes, les contrôles réglementaires et la gestion des alarmes et contrôle d'accès	Forfait 2 € H.T./m²/an
Remplacement de badge et clé	20 € H.T. l'unité
Ménage des parties communes,	Le cas échéant, facturé sur les surfaces occupables par bâtiment réparti au prorata des m² occupés ; Provision mensuelle de 0,25 € H.T./m²/mois à l'exception du bâtiment Mb
Taxes foncières et TEOM	Facturées sur la totalité de la Cité de l'entreprise au prorata des m² occupés
Fluides	Le cas échéant, facturés sur les surfaces occupables pour chacun des bâtiments et répartis au prorata des m² occupés : Bâtiment Ma1 : Provision mensuelle de 2€ H.T./m²/mois Bâtiment Mb et MC : Provision mensuelle de 1,2€ H.T./m²/mois Bâtiment T : Provision mensuelle de 1,5€ H.T./m²/mois

LOCATAIRES ACTUELS	
TARIFS ET CHARGES	
Prestations techniques MBA, la maintenance et l'entretien des systèmes, les contrôles réglementaires et la gestion des alarmes et contrôle d'accès	Forfait 2 € H.T./m²/an
Remplacement de badge et clé	20 € H.T. l'unité
Ménage des parties communes,	Le cas échéant, facturé sur les surfaces occupables par bâtiment réparti au prorata des m² occupés ; Provision mensuelle de 0,25 € H.T./m²/mois à l'exception du bâtiment Mb
Taxes foncières et TEOM	Facturées sur la totalité de la Cité de l'Entreprise au prorata des nouvelles surfaces occupées à compter du 1er janvier 2023
Fluides	Le cas échéant, facturés sur les surfaces occupables pour chacun des bâtiments et répartis au prorata des m² occupés : Bâtiment Ma1 : Provision mensuelle de 2€ H.T./m²/mois Bâtiment Mb et MC : Provision mensuelle de 1,2€ H.T./m²/mois Bâtiment T : Provision mensuelle de 1,5€ H.T./m²/mois

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 60
Convocation du 23/04/2026

N°2026-063 (R12) CC

Objet : Développement économique : Adoption de la convention de participation financière et du règlement d'intervention du Fonds local pour l'emploi

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence Développement économique,
Vu le courrier en date du 24 octobre 2025 de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire sollicitant la participation des EPCI au Fonds local pour l'emploi, dispositif financier partenarial sous l'égide du comité local pour l'emploi de Mâcon (CLPE),
Vu la délibération n°2025-191 du Conseil Communautaire du 4 décembre 2025 approuvant la participation financière de MBA au fonds local pour l'emploi dans la limite de 7 000 €,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'année 2026,
Considérant que Christine Robin, Véronique-Laure Verraest, Émilie Clerc et Jean-Patrick Courtois quittent la salle et ne prennent pas part au débat et au vote en tant que membres du Comilté local pour l'emploi,
Considérant que les pouvoirs de Chanel Martins et Benjamin Dirx ne sont pas pris en compte pour ce rapport en raison de la sortie de leur détenteurs, Christine Robin et Jean-Patrick Courtois,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CONFIRME la participation financière de MBA dans la limite de 7 000 € au Fonds local pour l'emploi géré par la plateforme 1 Territoire, 1 Solution, portée par le Medef Saône-et-Loire ;

APPROUVE la convention de participation financière et de gestion, jointe en annexe ;

APPROUVE le règlement d'intervention du Fonds local pour l'emploi, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

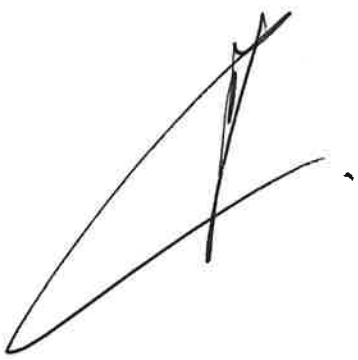

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET DE GESTION

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)
Domiciliée67 esplanade du Breuil 71000 Mâcon

Représentée par son Président, Jean-Patrick Courtois, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2026

Ci-après dénommée « l'EPCI contributeur »,

ET

La plateforme 1 Territoire, 1 Solution, portée par le **MEDEF Saône-et-Loire**,
Association loi 1901

Domiciliée 13 rue Georges Maugey, 71100 Châlon-sur-Saône
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Châlon-sur-Saône, sous le numéro W712000144

Représentée par Fabien ROSSIGNOL, président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « la plateforme gestionnaire»,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Contexte et objet de la convention

Dans le cadre de la réunion du **Comité local pour l'emploi (CLE) de Mâcon du 11 décembre 2025**, a été décidée la création d'un **Fonds local pour l'emploi.**
La collectivité Mâconnais Beaujolais Agglomération lors de son conseil communautaire en date du 29 avril 2026 a voté à l'unanimité / à la majorité de ses membres **(rayer la mention inutile)** en faveur de la création de ce fonds.

Ce fonds vise à doter le CLE d'un outil budgétaire souple et réactif, permettant de soutenir financièrement des projets et des actions répondant à des besoins identifiés localement en matière d'emploi, de levée des freins à l'insertion professionnelle, de soutien à la création d'activité, en complément des dispositifs de droit commun.

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles l'EPCI contributeur participe financièrement au Fonds local pour l'emploi et confie à la plateforme 1 Territoire, 1 Solution la gestion administrative et financière des crédits versés.

Article 2 – Cadre de gouvernance du Fonds local pour l'emploi

Le Fonds local pour l'emploi est placé sous l'égide des financeurs du **Comité local pour l'emploi de Mâcon**.
Sa gouvernance repose sur un **comité local des financeurs**, associant :

- l'État,
- les trois EPCI contributeurs suivants :
  – Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
  – Communauté de communes du Clunisois ;
  – Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois.

Ce comité se réunit afin de :
- définir les orientations stratégiques du fonds et les priorités de financement ;
- valider les modalités de déblocage des fonds ;
- examiner les projets soumis ;
- suivre l'utilisation des crédits et les résultats obtenus.

La **DDETS de Saône-et-Loire** assure le pilotage et la coordination du dispositif ainsi que le suivi des actions financées.

Article 3 – Missions de la plateforme gestionnaire

La plateforme 1 Territoire, 1 Solution, portée par le MEDEF Saône-et-Loire, est désignée comme **gestionnaire administratif et financier** du Fonds local pour l'emploi.

À ce titre, elle s'engage à :
- accueillir et gérer les fonds versés ;
- assurer la tenue comptable et la traçabilité des crédits ;
- procéder au déblocage des fonds conformément aux décisions du comité local des financeurs ;
- transmettre aux financeurs, annuellement ou à leur demande, les états financiers et justificatifs nécessaires.

La plateforme gestionnaire n'intervient pas dans l'instruction technique ou la sélection des projets, qui relèvent exclusivement des instances de gouvernance du fonds.

Les montants versés par la plateforme gestionnaire aux porteurs de projets, sous forme de facturation ou de remboursement de dépenses éligibles, devront obligatoirement comporter la mention suivante : « Fonds local pour l'emploi ».

Article 4 – Engagement financier de l'EPCI contributeur

L'EPCI contributeur s'engage à verser au Fonds local pour l'emploi une participation financière d'un montant de **7 000€** conformément à la délibération de son Conseil Communautaire en date du 29 avril 2026.

Cette contribution participe à l'objectif de cofinancement local conditionnant la mobilisation des crédits issus de la convention de revitalisation Eurosérum pour la création de ce fonds.

Le Fonds local pour l'emploi est ainsi constitué :

- des contributions des trois EPCI contributeurs, à hauteur de 7 000 € chacun, soit un montant total de 21 000 € ;
- d'un abondement complémentaire de 25 000 €, issu de la convention de revitalisation Eurosérum.

Le montant total du Fonds local pour l'emploi s'élève ainsi à 46 000 €.

Il est expressément convenu que chaque EPCI contributeur bénéficie, d'une affectation des crédits à des projets portés sur son territoire, au moins équivalente, au montant de sa contribution financière initiale.

L'abondement complémentaire de 25 000 € issu de la convention de revitalisation constitue une enveloppe mutualisée, destinée à produire un effet levier au bénéfice de l'ensemble des collectivités contributrices. Dans un principe d'équité, le comité local des financeurs veillera, à ce que la mobilisation de cet abondement complémentaire bénéficie de manière équilibrée aux différents EPCI, sans préjudice :

- de la nature et de la qualité des projets présentés ;
- de leur adéquation avec les priorités définies par le comité local des financeurs ;
- de l'absence ou de l'insuffisance de financements de droit commun mobilisables sur les territoires concernés.

Article 5 – Modalités de versement des fonds à la plateforme 1 territoire 1 solution

Les crédits sont versés par l'EPCI contributeur à la plateforme gestionnaire 1 Territoire 1 Solution en un versement unique, selon les modalités précisées à la présente convention.
Pour en faciliter le versement, la plateforme gestionnaire transmettra à l'EPCI contributeur, les documents suivants :

- un extrait de K-bis ou équivalent de moins de trois mois ;
- un Relevé Bancaire ;
- la justification des pouvoirs du signataire de la présente convention, s'il n'est pas le représentant légal du bénéficiaire.

En cas de consommation partielle des crédits au terme de la durée de la convention, celle-ci pourra être reconduite par avenant, afin de permettre la poursuite de l'utilisation des fonds non consommés, dans le respect des objectifs et modalités définis par le comité des financeurs.

Article 6 – Modalités de sélection et de financement des projets

Les critères d'éligibilité, priorités de financement, les modalités de sélection des projets financés ainsi que modalités de suivi et indicateurs d'évaluation sont précisés dans le **règlement d'intervention** définis et validés par le comité local des financeurs (annexe n°1).

Article 7 – Suivi, reporting et évaluation

Avec l'appui du comité local des financeurs, la DDETS assure un suivi et dresse un état récapitulatif des projets financés. Le bilan global du Fonds local pour l'emploi sera présenté lors de la réunion de bilan du Comité local pour l'emploi de Mâcon.

La plateforme gestionnaire 1 territoire 1 solution transmet à l'EPCI contributeur :

- un bilan financier annuel ;
- les justificatifs d'utilisation des fonds.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de **1 an**, à compter de sa date de signature.

Elle pourra être renouvelée par avenant, sous réserve de l'accord exprès des parties.

Article 9 – Modification et résiliation

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

En cas de manquement grave à ses obligations par l'une des parties, la convention pourra être résiliée de plein droit après mise en demeure restée sans effet.

Article 10 – Litiges

La présente convention est régie par le droit français.
En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal administratif compétent sera saisi.

Article 11 – Caractère intuitu personæ de la convention

La présente convention est conclue par la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération avec le MEDEF 71, intuitu personæ. Elle est incessible, de manière directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit.
De même, le MEDEF 71 ne pourra en aucun cas céder tout ou partie de ses droits et obligations découlant de la présente convention. Par ailleurs si le MEDEF 71 venait à cesser son activité ou à la transférer hors du département, la présente convention deviendrait caduque.

Article 12 – Enregistrement

La présente convention ne fera pas l'objet d'enregistrement.

Liste des annexes :

– Annexe n°1 : Règlement d'intervention

Fait à....., le .....

Pour l'EPCI contributeur Le Président	Pour la plateforme gestionnaire Le représentant habilité
Jean-Patrick Courtois	

ANNEXE N°1 :
REGLEMENT D'INTERVENTION

REGLEMENT D'INTERVENTION

Fonds local pour l'emploi

EN CONSTRUCTION

Article 1 – Objet du Fonds local pour l'emploi

Le Fonds local pour l'emploi (FLE) a pour objet de soutenir financièrement des projets innovants et collectifs contribuant :

- à favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- à lever les freins périphériques à l'emploi (*logement, mobilité, maîtrise de la langue, garde d'enfants, formation, etc.*) ;
- à répondre aux besoins de recrutement des secteurs en tension.

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans une logique partenariale et territoriale, et présenter un caractère complémentaire aux dispositifs de droit commun.

Le FLE vise exclusivement le financement d'actions qui ne relèvent pas des financements habituels mobilisables.

Article 2– Composition du Fonds local pour l'emploi

Le Fonds local pour l'emploi est constitué d'une enveloppe globale de 46 000 €.

Cette enveloppe est répartie comme suit :

- 31 000 € sont destinés au soutien de projets menés sur un seul territoire, soit une enveloppe prévisionnelle de 10 333 € par EPCI.

- 15 000 € sont fléchés pour le soutien à un projet transversal interterritorial ;

Article 3– Gouvernance du Fonds local pour l'emploi

La gouvernance du Fonds local pour l'emploi, comprenant notamment :

- l'élaboration du règlement d'intervention ;
- la préparation et le lancement des appels à projets ;
- la communication relative au dispositif ;
- la sélection des projets ;
- le suivi, l'évaluation et le contrôle des actions financées,

est assurée par le comité local des financeurs. Ce comité est composé de l'État, de la communauté de communes du Clunisois, de Mâconnais Beaujolais Agglomération et de la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois.

Article 4– Montants et règles d'attribution

4.1 Projets territoriaux

Pour les projets intervenant sur un seul EPCI :

- le montant maximal de subvention est fixé à **5 000 € par projet**.

Chaque EPCI dispose d'une enveloppe dédiée de **10 333 €** destinée au financement d'actions sur son territoire.

4.2 Projet transversal interterritorial

Pour le projet transversal mené conjointement sur l'ensemble des trois territoires :

• le montant maximal de subvention est fixé à **15 000** €.

L'attribution de ce financement est conditionnée à l'accord unanime de l'ensemble des financeurs.

4.3 – Règles de répartition des fonds en cas d'absence de projet transversal validé

Dans l'hypothèse où :

- aucun projet interterritorial ne serait soumis au comité des financeurs ;
- ou qu'aucun projet transversal ne ferait l'objet d'un consensus unanime entre les financeurs,

L'enveloppe de 15 000 € sera redistribuée entre les trois EPCI soit 5 000 € par EPCI pour le financement de projets territoriaux.

4. 4 – Utilisation des reliquats

Les montants indiqués aux paragraphes 4.1 et 4.2 constituent des plafonds. Les subventions attribuées peuvent être inférieures.

En cas de reliquats, les crédits non consommés pourront être réaffectés à d'autres projets éligibles dans le cadre d'un second appel à projets ou redistribués entre les EPCI sur décision du comité local des financeurs.

Article 5 – Bénéficiaires éligibles

5.1 Pour l'enveloppe relative aux projets portés uniquement sur un EPCI

Sont éligibles :

- tout acteur porteur d'une initiative citoyenne

EN CONSTRUCTION

- les entreprises ;
- les collectifs d'acteurs ayant vocation à soutenir une initiative citoyenne

5.2 Pour l'enveloppe relative au projet transversal interterritorial

Sont éligibles à ce dispositif :
- tout acteur porteur d'une initiative citoyenne
- les entreprises ;
- les collectifs d'acteurs
- les associations
- les partenaires du réseau pour l'emploi

Article 6 – Principes généraux de financement

Le Fonds local pour l'emploi intervient en cofinancement des projets. En aucun cas, une action ne peut être financée exclusivement par le FLE.

Les taux maximaux d'intervention sont fixés comme suit :

- **Initiatives citoyennes / associatives** : jusqu'à 80 % du coût total du projet ;
- **Projets portés par des entreprises** : jusqu'à 50 % du coût total du projet.

Le porteur de projet doit justifier de cofinancements ou d'apports propres.

Article 7 – Modalités de sélection des projets

7.1 – Lancement de l'appel à projets

Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'appels à projets.

Un premier appel à projets sera lancé début mai, à l'occasion de la conférence de presse de lancement du dispositif, avec une présentation auprès des partenaires et de l'ensemble des acteurs concernés.

Chaque financeur est chargé d'informer les acteurs de son territoire, susceptibles d'être concernés par cet appel à projets, par tout moyen de communication qu'il jugera pertinent.

7.2 – Instruction et sélection des dossiers

Les dossiers seront examinés par le comité local des financeurs. Les décisions d'attribution seront arrêtées par ce dernier. Un comité de sélection sera organisé début septembre à cette fin.

Dans le cadre de l'instruction :

- des temps d'échange pourront être organisés en amont afin d'accompagner la construction des projets et d'éclairer la décision ;
- les porteurs de projets pourront être invités à présenter leur action devant le comité de sélection ;
- des compléments d'information pourront être demandés si nécessaire.

EN CONSTRUCTION

7.3 – Possibilité d'un second appel à projets

Si l'enveloppe financière n'est pas intégralement consommée à l'issue de cette première sélection, un second appel à projets pourra être lancé, avec un comité de sélection organisé en décembre.

Article 8 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention s'effectue en deux temps :

- 50 % au démarrage du projet, après notification de la décision d'attribution ;
- 50 % à l'issue de l'action, sur présentation des livrables.

Les livrables attendus comprennent a minima :

- un rapport d'activité décrivant les actions réalisées ;
- un bilan qualitatif et quantitatif ;
- un bilan financier.

Le solde est conditionné à la transmission de ces éléments et à la conformité du projet avec le dossier initial.

Article 9 – Critères d'éligibilité des projets

Pour être recevables, les projets devront :

- s'inscrire dans une approche partenariale ;
- ne pas être entièrement éligibles aux financements de droit commun ;
- contribuer directement à l'accès à l'emploi, à l'insertion professionnelle ou à la réponse aux tensions de recrutement, et/ou agir sur les freins périphériques à l'emploi.

Une attention particulière sera portée :

- à l'impact territorial du projet ;
- au nombre de bénéficiaires potentiels ;
- à la qualité des partenariats ;
- à la viabilité économique de l'action ;
- à la capacité du porteur à mettre en œuvre le projet.

Article 10 – Engagements des porteurs de projet

Les bénéficiaires s'engagent à :

- utiliser les fonds conformément au projet présenté ;
- mentionner le soutien du Fonds local pour l'emploi dans leurs supports de communication ;
- transmettre les livrables requis ;
- se rendre disponibles pour toute évaluation ou valorisation du dispositif.

EN CONSTRUCTION

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-064 (R13) CC

Objet : Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Rénovation et extension du multi-accueil situé au sein du quartier prioritaire politique de la ville La Chanaye-Résidence et de son plan de financement prévisionnel en lien avec une demande de subvention au titre de la DSIL

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée, définissant l'intérêt communautaire de MBA, et notamment le multi-accueil de La Chanaye,
Vu la décision du Président n°2026-009 du 8 janvier 2026 portant demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL pour la rénovation et l'extension du multi-accueil de La Chanaye-Résidence,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE l'opération Rénovation et extension du multi-accueil situé au sein du quartier prioritaire politique de la ville La Chanaye-Résidence, jointe en annexe et son plan de financement présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Travaux	724 071 €		DSIL (sollicitée)	193 033 €
Etudes et maîtrise d'œuvre	233 300 €		Région BFC (sollicitée)	300 000 €
			CAF (sollicitée)	241 000 €
			MBA – Autofinancement	223 338 €
Total	957 371 €		**Total**	957 371 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

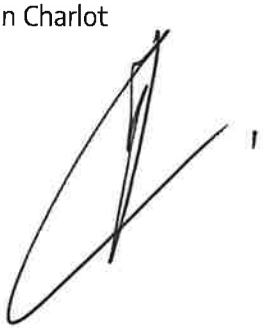

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Rénovation et extension du multi-accueil situé au sein du quartier prioritaire politique de la ville La Chanaye-Résidence

Localisation du projet

2 rue Paul Eluard 71 000 Mâcon

Présentation du projet

Le quartier de la Chanaye-Résidence est un quartier prioritaire de la ville d'intérêt régional faisant l'objet d'un projet de rénovation urbaine porté par MBA, la ville de Mâcon et Mâcon Habitat.
Dans ce cadre, la ville de Mâcon souhaite réaliser des travaux de rénovation et d'extension du centre social du quartier et de son côté MBA souhaite entreprendre des travaux de rénovation et d'extension de la crèche.

Compte-tenu des interventions programmées des deux collectivités sur un même temps et du fait que le centre social et la crèche se trouvent être dans le même bâtiment, il est apparu nécessaire de coordonner ces opérations.
Ainsi, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble et afin de réaliser des économies d'échelle, il a été décidé que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre soient assurées par la ville de Mâcon pour le compte des deux collectivités. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre MBA et la ville de Mâcon a été signée à cet effet.

Les travaux envisagés à la crèche ont fait l'objet de concertation avec les usagers puis un programme de travaux a été défini pour faciliter l'usage du bâtiment, tant pour les professionnelles de la petite enfance que pour les usagers :

- Agrandissement de la crèche portant l'accueil à 22 enfants ;
- Modification des cloisonnements intérieurs de façon à redéfinir les espaces ;
- Agrandissement et mise aux normes de la mezzanine pour une exploitation dans le cadre des activités de la petite enfance ;
- Réaménagement de la cour.

Ce projet est indispensable au quartier, tant pour les équipes du centre de loisirs et de la crèche en vue d'améliorer leur cadre de travail, que pour les usagers et habitants qui voient leur quartier se transformer fortement. Leur offrir des équipements rénovés et plus respectueux de l'environnement valorisera le quartier.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Travaux	724 071 €		DSIL (sollicitée)	193 033 €
Etudes et maîtrise d'œuvre	233 300 €		Région BFC (sollicitée)	300 000 €
			CAF (sollicitée)	241 000 €
			MBA – Autofinancement	223 338 €
Total	957 371 €		**Total**	957 371 €

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-065 (R13) CC

Objet : Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Rénovation d'un bâtiment afin d'aménager un appartement à destination d'étudiants en médecine et de créer un incubateur de maisons d'assistants maternels (MAM) et de son plan de financement prévisionnel en lien avec une demande de subvention au titre de la DSIL

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Politique du logement d'intérêt communautaire au sein de la compétence obligatoire d'Équilibre social de l'habitat, ainsi que la compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée, définissant l'intérêt communautaire de MBA, et notamment la réhabilitation de logements destinés aux étudiants en médecine,
Vu la décision du Président n°2026-010 du 8 janvier 2026 portant demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL pour la rénovation d'un bâtiment afin d'aménager un appartement à destination d'étudiants en médecine et de créer un incubateur de MAM,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE l'opération Rénovation d'un bâtiment afin d'aménager un appartement à destination d'étudiants en médecine et de créer un incubateur de maisons d'assistants maternels (MAM), jointe en annexe et le plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses			Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Travaux	937 500 €		DSIL (sollicitée)	367 500 €
Maîtrise d'œuvre	112 500 €		CAF (acquis)	320 000 €
			MBA – Autofinancement	362 500 €
Total	1 050 000 €		Total	1 050 000 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Rénovation d'un bâtiment afin d'aménager un appartement à destination d'étudiants en médecine et de créer un incubateur de maisons d'assistants maternels (MAM)

Localisation du projet

67 rue de la Liberté 71 000 Mâcon

Présentation du projet

MBA souhaite rénover le rez-de-chaussée et l'étage d'un bâtiment situé dans le quartier de Flacé à Mâcon afin de répondre à des besoins identifiés sur le territoire :

- L'accueil de stagiaires en médecine ;
- La mise en place d'un incubateur de MAM.

L'objectif de l'opération est d'aménager :

- Au 1er étage : un appartement en logement comprenant 4 à 5 chambres à destination des étudiants en médecine.

L'hôpital de Mâcon accueille toute l'année entre 7 et 10 stagiaires externes en médecine pour une durée d'environ 8 semaines par stage, soit entre 45 et 60 stagiaires par an. L'offre immobilière privée et de l'hôpital ne permet pas d'accueillir sur des durées aussi courtes des étudiants en médecine.
MBA souhaite soutenir l'accueil de ces stagiaires par la mise à disposition de chambres meublées au sein d'une colocation totalement équipée. Le territoire souffrant d'un déficit de médecins, accueillir des étudiants en stage est un levier pour attirer de nouveaux professionnels et anticiper les départs à la retraite.

- Au rez-de-chaussée : un incubateur de MAM.

Au titre de sa compétence petite enfance, MBA porte un projet de développement des MAM. La mise en place d'un incubateur de MAM doit permettre d'accueillir les projets de création de MAM en lien avec les porteurs de projets avant que ces derniers n'emménagent dans des locaux dédiés à leur future activité.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Travaux	937 500 €		DSIL (sollicitée)	367 500 €
Maîtrise d'œuvre	112 500 €		CAF (acquis)	320 000 €
			MBA – Autofinancement	362 500 €
Total	1 050 000 €		**Total**	1 050 000 €

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-066 (R13) CC

Objet : Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Rénovation de locaux en vue de l'accueil d'une crèche de 60 places à Mâcon et de son plan de financement prévisionnel en lien avec une demande de subvention au titre de la DSIL

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,
Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée, définissant l'intérêt communautaire de MBA, et notamment le multi-accueil Cours Moreau à Mâcon,
Vu la délibération n°2025-097 du Conseil Communautaire du 19 juin 2025 actant le transfert de la crèche rue de Paris au sein du bâtiment situé 16 cours de l'évêque Moreau à Mâcon et actualisant l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire Action sociale,
Vu la décision du Président n°2026-011 du 8 janvier 2026 portant demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL pour la rénovation de locaux en vue de l'accueil d'une crèche de 60 places à Mâcon,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE l'opération Rénovation de locaux en vue de l'accueil d'une crèche de 60 places à Mâcon, jointe en annexe et le plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses			Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Travaux	1 892 500 €		DSIL (sollicitée)	252 000 €
Maîtrise d'œuvre	149 812 €		DEPARTEMENT (acquis)	250 000 €
Bureau de contrôle technique	8 503 €		CAF (sollicitée)	550 000 €
Bureau de coordination SPS	3 060 €		MBA – Autofinancement	1 100 740 €
Autres (diagnostics, études, aléas)	98 864 €			
Total	2 152 739 €		Total	2 152 739 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Rénovation de locaux en vue de l'accueil d'une crèche de 60 places à Mâcon

Localisation du projet

16 Cours Moreau 71 000 Mâcon

Présentation du projet

La crèche dite « Rue de paris » est installée dans des locaux appartenant à la CPAM situés rue de Paris à Mâcon. La CPAM ayant informé MBA de son souhait de reprendre, pour ses usages internes, les locaux hébergeant la crèche de 50 places, MBA a dû trouver dans le même périmètre géographique, un nouveau bâtiment capable d'héberger cet établissement.
MBA prévoit ainsi le transfert de sa crèche au sein d'un bâtiment d'une surface intérieure de 1 478 m² et disposant de 254 m² d'espaces extérieurs, correspondant à ses besoins, situé Cours Moreau à Mâcon.
Ce bâtiment de caractère existant accueillait des locaux tertiaires et jouxte l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (EMAP).

Cette opération favorisera la rénovation de locaux existants et de ses espaces extérieurs associés en vue du transfert de la crèche de 50 places. Par ailleurs, le projet permettra une augmentation de la capacité d'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans afin de répondre aux besoins croissants de la population du territoire : 10 places supplémentaires seront créées, passage ainsi de 50 à 60 places, réparties en 4 unités de 15 à 17 enfants.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Travaux	1 892 500 €		DSIL (sollicitée)	252 000 €
Maîtrise d'œuvre	149 812 €		DEPARTEMENT (acquis)	250 000 €
Bureau de contrôle technique	8 503 €		CAF (sollicitée)	550 000 €
Bureau de coordination SPS	3 060 €		MBA – Autofinancement	1 100 740 €
Autres (diagnostics, études, aléas)	98 864 €			
Total	2 152 739 €		**Total**	2 152 739 €

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-067 (R13) CC

Objet : Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Aménagement d'une liaison cyclable et mise en place d'un abri vélo de 40 places dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare de Mâcon-ville, de son plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre du fonds européen Feder

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu les statuts de MBA, et notamment les items Organisation de la mobilité de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace communautaire et Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire Voirie,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée, définissant d'intérêt communautaire la réalisation d'aménagements cyclables (pistes cyclables, jalonnement et stationnement) en application du schéma des mobilités,
Vu la délibération n°2021-167 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 portant adoption du schéma des mobilités de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Vu la délibération n°2026-009 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment en matière de demandes de subventions aux différents organismes tant pour le fonctionnement que l'investissement et d'approbation des conventions afférentes,
Vu la décision du Président n°2025-206 portant conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de SNCF Gares & Connexions pour la mise en place d'un abri vélo sécurisé en gare de Mâcon-ville par MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la possibilité pour MBA d'obtenir une subvention auprès de l'Europe (Feder axe urbain) pour le déploiement de mobilités urbaines durables,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

REPREND pour les besoins de la présente délibération, l'attribution déléguée au Président en matière de demandes de subventions aux différents organismes ;

APPROUVE l'opération Aménagement d'une liaison cyclable et mise en place d'un abri vélo de 40 places dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare de Mâcon-ville, jointe en annexe et son plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessous ;

SOLLICITE des crédits européens Feder pour l'aménagement d'une liaison cyclable et mise en place d'un abri vélo de 40 places dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare de Mâcon-ville selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Maîtrise d'oeuvre	10 300,00 €		FEDER (sollicité)	66 384,28 €
Lot n°1 – voirie VRD	74 873,80 €		FUB services-Alvéole + (acquis)	14 408,00 €
Lot n°2 – Abri vélos	36 020,00 €		MBA – Autofinancement	45 536,52 €
SPS	1 595,00 €			
Lever topo	2 040,00 €			
Architecte pour PC	1 500,00 €			
Total	126 328,80 €		**Total**	126 328,80 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette demande et notamment la convention financière qui sera établie à l'issue de l'instruction de la demande de financement.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

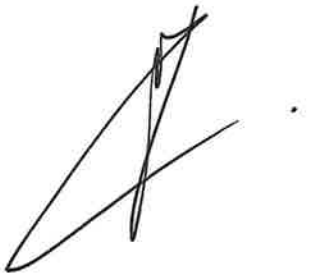

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Aménagement d'une liaison cyclable et mise en place d'un abri vélo de 40 places dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare de Mâcon-ville

Localisation du projet

Gare de Mâcon-ville

Présentation du projet

En septembre 2021, MBA a adopté un Schéma des mobilités durables visant à proposer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle. L'un des 3 grands volets du schéma est le déploiement d'une politique cyclable ambitieuse déclinée en 3 axes :
- Réaliser des aménagements cyclables,
- Déployer une stratégie de stationnement adaptée,
- Proposer des services pour favoriser le "passage à l'acte".

De plus, en lien avec divers partenaires, MBA œuvre pour la réalisation du projet de pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Mâcon ville. Du fait de sa position, la gare constitue en effet l'un des principaux pôles générateurs de flux sur le territoire. Elle est donc au centre de la stratégie permettant l'intégration des différents modes de mobilité.

En gare de Mâcon ville, MBA prévoit ainsi l'aménagement d'une liaison cyclable et la mise en place d'un abri vélo vidéosurveillé avec arceaux pour 40 places. Il s'agit des premiers aménagements du PEM après la démolition de l'ancienne halle marchande.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Maîtrise d'oeuvre	10 300.00 €		FEDER (sollicité)	66 384.28 €
Lot n°1 – voirie VRD	74 873.80 €		FUB services - Alvéole + (acquis)	14 408.00 €
Lot n°2 – Abri vélos	36 020.00 €		MBA – Autofinancement	45 536.52 €
SPS	1 595.00 €			
Lever topo	2 040.00 €			
Architecte pour PC	1 500.00 €			
Total	126 328.80 €		**Total**	126 328.80 €

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-068 (R13) CC

Objet : Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Aménagements cyclables sur le territoire de MBA : Aménagement entre Charnay-lès-Mâcon et Hurigny et aménagement à Varennes-lès-Mâcon, de son plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre du fonds européen Feder

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire Voirie,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée, définissant d'intérêt communautaire la réalisation d'aménagements cyclables (pistes cyclables, jalonnement et stationnement) en application du schéma des mobilités,
Vu la délibération n°2026-009 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 modifiée, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment en matière de demandes de subventions aux différents organismes tant pour le fonctionnement que l'investissement et d'approbation des conventions afférentes,
Vu la délibération n°2023-186 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2023 portant approbation du Schéma Directeur Cyclable,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la possibilité pour MBA d'obtenir une subvention auprès de l'Europe (Feder axe urbain) pour la création d'aménagements cyclables,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

REPREND pour les besoins de la présente délibération, l'attribution déléguée au Président en matière de demandes de subventions aux différents organismes ;

APPROUVE l'opération Aménagements cyclables sur le territoire de MBA : aménagement entre Charnay-lès-Mâcon et Hurigny et aménagement à Varennes-lès-Mâcon, jointe en annexe et son plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessous :

SOLLICITE des crédits européens Feder pour les aménagements cyclables sur le territoire de MBA : aménagement entre Charnay-lès-Mâcon et Hurigny et aménagement à Varennes-lès-Mâcon selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses			Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Aménagement cyclable Charnay-lès-Mâcon - Hurigny	207 404,23 €		FEDER (sollicité)	161 420,54 €
Aménagement cyclable Varennes-lès-Mâcon	196 147,12 €		Région BFC (acquis)	158 999,00 €
			MBA – Autofinancement	83 131,81 €
Total	403 551,35 €		Total	403 551,35 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette demande et notamment la convention financière qui sera établie à l'issue de l'instruction de la demande de financement.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Aménagements cyclables sur le territoire de MBA : aménagement entre Charnay-lès-Mâcon et Hurigny et aménagement à Varennes-Lès-Mâcon

Localisation du projet

Projet déployé sur 3 communes de MBA : Charnay-Lès-Mâcon, Hurigny et Varennes-Lès-Mâcon

Présentation du projet : contexte, descriptif du projet

En septembre 2021, MBA a adopté un Schéma des mobilités durables visant à proposer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle. L'un des 3 grands volets du schéma est le déploiement d'une politique cyclable ambitieuse déclinée en 3 axes :
- Réaliser des aménagements cyclables
- Déployer une stratégie de stationnement adaptée
- Proposer des services pour favoriser le "passage à l'acte"

Dans son schéma, MBA a identifié 220 kms d'itinéraires cyclables à aménager à l'échelle des 39 communes de l'Agglomération.

Deux itinéraires (pistes cyclables et jalonnement) sont notamment prévus sur les communes de Charnay-Lès-Mâcon / Hurigny (1 400 ml) et sur la commune de Varennes-Lès-Mâcon (900 ml).

L'aménagement sur la commune de Varennes-lès-Mâcon viendra compléter la liaison cyclable existante sur la commune de Mâcon (rue de la Grosne) et permettra aux habitants de Varennes-lès-Mâcon de pouvoir relier la zone d'activité et à terme le centre-ville de Mâcon.

L'aménagement sur les communes de Charnay-Lès-Mâcon et Hurigny permettra de créer un itinéraire jalonné pour les cycles avec des sections sécurisées favorisant également une desserte plus facile du Centre Educatif Spécialisé de Salornay pour les jeunes.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Aménagement cyclable Charnay-Lès-Mâcon - Hurigny	207 404.23 €		FEDER (sollicité)	161 420.54 €
Aménagement cyclable Varennes-Lès-Mâcon	196 147.12 €		Région BFC (acquis)	158 999.00 €
			MBA – Autofinancement	83 131.81 €
Total	403 551.35 €		**Total**	403 551.35 €

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 64
Convocation du 23/04/2026

N°2026-069 (R13) CC

Objet : Politiques partenariales et contractuelles : Approbation de l'opération Déploiement d'un aménagement cyclable sur la RD 906 : réalisation des études préliminaires pour la définition d'une stratégie modes actifs et d'un avant-projet sommaire, de son plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre du fonds européen Feder

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Yoann Charlot

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Organisation de la mobilité de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace communautaire,
Vu la délibération n°2026-009 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 modifiée, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment en matière de demandes de subventions aux différents organismes tant pour le fonctionnement que l'investissement et d'approbation des conventions afférentes,
Vu la délibération n°2023-186 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2023 portant approbation du Schéma Directeur Cyclable,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la possibilité pour MBA d'obtenir une subvention auprès de l'Europe (Feder axe urbain) pour le déploiement de mobilités urbaines durables,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

REPREND pour les besoins de la présente délibération, l'attribution déléguée au Président en matière de demandes de subventions aux différents organismes ;

APPROUVE l'opération Aménagement cyclable sur la RD 906 : réalisation des études préliminaires pour la définition d'une stratégie modes actifs et d'un avant-projet sommaire, jointe en annexe et son plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessous ;

SOLLICITE des crédits européens Feder pour l'aménagement cyclable sur la RD 906 : réalisation des études préliminaires pour la définition d'une stratégie modes actifs et d'un avant-projet sommaire selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses			Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Marché pour la réalisation d'études préliminaires et d'un Avant-projet	127 832,50 €		FEDER (sollicité)	76 699,50 €
			MBA – Autofinancement	51 133,00 €
Total	127 832,50 €		Total	127 832,50 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette demande et notamment la convention financière qui sera établie à l'issue de l'instruction de la demande de financement.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Déploiement d'un aménagement cyclable sur la RD 906 : réalisation des études préliminaires pour la définition d'une stratégie modes actifs et d'un avant-projet sommaire

Localisation du projet

Projet à l'échelle de MBA, sur l'axe Nord-Sud, soit 28 km.

Présentation du projet : contexte, descriptif du projet

En septembre 2021, MBA a adopté un Schéma des mobilités durables visant à proposer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle. L'un des 3 grands volets du schéma est le déploiement d'une politique cyclable ambitieuse déclinée en 3 axes :
- Réaliser des aménagements cyclables
- Déployer une stratégie de stationnement adaptée
- Proposer des services pour favoriser le "passage à l'acte"

MBA souhaite engager des études d'opportunité pour permettre de questionner l'intérêt de déployer un aménagement cyclable continu sur les 28 km de la RD 906, axe structurant Nord/Sud de son territoire. Ce linéaire dessert les zones économiques du territoire, comprend la traversée de Mâcon et toutes les interfaces avec les pistes cyclables existantes ou projetées dans le schéma directeur cyclable adopté en 2023.

L'opération consiste en la réalisation des études préliminaires et d'avant-projet sommaire d'un projet de déploiement d'un aménagement cyclable sur la RD 906, pour permettre le développement des usages en sécurité.

Une fois l'opportunité avérée sur tout ou partie de la RD 906, les études de niveau avant-projet sommaire devront détailler par tronçon :
> Les différentes typologies d'aménagements réalisables ;
> Les séparations à mettre en œuvre ;
> Les aménagements et services nécessaires au déploiement d'une politique vélo ;
> Les coûts et le phasage de chacun des aménagements.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses			**Recettes**	
Nature des dépenses	Montant en € H.T.		Financeur	Montant de subvention sollicité
Marché pour la réalisation d'études préliminaires et d'un Avant-projet	127 832.50 €		FEDER (sollicité)	76 699.50 €
			MBA – Autofinancement	51 133.00 €
Total	127 832.50 €		**Total**	127 832.50 €

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-070 (R14) CC

Objet : Aménagement : ZAC Europarc Sud-Bourgogne : Approbation d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC Europarc avec la société Schneider Electric Energy France

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Christine Robin

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L311-4,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée définissant d'intérêt communautaire les Zones d'Aménagement Concerté visant à l'aménagement et à l'équipement des terrains nécessaires à la création et/ou la modification des Zones d'activités économiques,
Vu la délibération n°2026-008 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Permanent, notamment pour approuver les conventions de participation avec les constructeurs intervenant dans le périmètre des ZAC,
Vu la délibération n°2009-047 du Conseil Communautaire du 25 juin 2009 approuvant le dossier de création de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne,
Vu les délibérations n°2010-075 et n°2017-099 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2010 et du 27 avril 2017 modifiant le périmètre de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne, et actualisant le dossier de création,
Vu la délibération n°2010-107 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne et le programme des équipements publics,
Vu la délibération n°2019-109 du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Vincent Faguet, Christine Robin, Jean-Patrick Courtois, Philippe Commerçon et Serge Thirard,
1 conseiller s'abstenant,
À l'unanimité,

REPREND pour les besoins de la présente délibération, la compétence déléguée au Bureau Permanent pour approuver les conventions de participation avec les constructeurs intervenant dans le périmètre des ZAC,

APPROUVE la convention de participation avec la société Schneider Electric Energy France fixant à 801 113 € H.T. sa participation au coût des équipements publics de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne au titre des acquisitions situées dans le périmètre de la ZAC auprès de la Ville de Mâcon et du CCAS de la Ville de Mâcon, jointe en annexe

AUTORISE le Président ou son représentant à la signer.

Pour extrait certifié conforme,

. Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Convention de participation
-
ZAC Europarc Sud-Bourgogne
(L311-4 du Code de l'urbanisme)

ENTRE :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), représentée par sa vice-présidente en charge de l'Aménagement, Planification urbaine et Urbanisme, Christine Robin, habilitée à cet effet par délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,

Ayant son siège 67 esplanade du Breuil – CS20811 – 71000 – Mâcon,

Ci-après dénommée « MBA », d'une part,

ET
La société Schneider Electric Energy France, immatriculée 511 746 356 au RCS de Mâcon, représentée par ....., en qualité de dirigeant, dûment habilité aux fins des présentes.

Ayant son siège social 381 boulevard de la Résistance, 71000 Mâcon,

Ci-après dénommée, « la société » ou « le constructeur », d'autre part,

PRÉALABLEMENT, IL EST RAPPELÉ QUE :

Par délibérations n°2009-047, n°2010-075 et n°2017-099 du Conseil communautaire du 25 juin 2009, 15 novembre 2010, 27 avril 2017 MBA a approuvé le dossier de création de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne et ses actualisations.

Par délibérations n°2010-107 et n°2019-109 du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 et du 27 juin 2019 a procédé à l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics ainsi que leur actualisation.

La société est porteuse d'un projet de construction dont une partie repose sur la cession par MBA de parcelles lui appartenant sur une portion de la ZAC qu'elle aménage en régie et dont l'autre partie repose sur une cession de parcelles par d'autres personnes, dont la majeure partie est située au sein de la ZAC (Ville de Mâcon et CCAS).

En application de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, une convention doit être conclue pour cette dernière partie afin de préciser les conditions dans lesquelles le constructeur participe au coût d'équipement de la zone au titre de l'édification projetée de la construction sur les terrains qui ne seront pas acquis auprès de MBA, aménageur de la zone, au sein de la ZAC. Elle constitue une pièce obligatoire du dossier de permis de construire du constructeur.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de la participation financière de la société Schneider Electric Energy France au coût d'équipement de la ZAC Europarc Sud Bourgogne, dans la mesure où ces équipements profitent à son opération et en tant qu'ils satisfont ses besoins en tant qu'usagers de la zone.

Il est précisé que la signature de la présente convention ne préjuge pas des délais d'instruction de la demande de permis déposée par le Constructeur, ni de la décision qui sera prise à l'issue de cette instruction.

ARTICLE 2 : Objet des travaux du constructeur

Au titre de la présente convention, le terrain d'assiette du projet est situé lieu-dit La Bruyère à Charnay-lès-Mâcon à l'intérieur de la ZAC sur les parcelles cadastrées suivantes (le cas échéant à diviser ou renuméroter ou dont l'acquisition est à finaliser pour les parcelles de MBA) :

Section	Numéro	Propriétaire
AY	22, 23, 24, 25, 27, 29, 31, 32, 33, 37, 52, 57, 60	Ville de Mâcon
AY	26, 30, 34, 35, 36, 59	CCAS de la Ville de Mâcon
AY	39, 40, 41, 42, 43, 51, 58, 61, 77, 78, 81, 83, 90, 91, 93, 96, 98, 100, 101, 103, 105, 107, 109, 112	MBA

Ces parcelles représentant une superficie estimée de 93 560 m² au sein de la ZAC

La société envisage de réaliser sur ce terrain une nouvelle usine, centrée sur l'étude, la personnalisation, l'assemblage et le test de produits moyenne tension, destinée à remplacer le site actuel situé à Mâcon. Cette nouvelle construction doit permettre de répondre à la dynamique des marchés des réseaux électriques, du nucléaire et des datacenters en France et en Europe.

Au regard du projet de demande de permis de construire tel qu'il a été communiqué à MBA, la surface de plancher du projet est estimée à 37 146 m² au total, dont environ 34 305 m² sur les terrains non acquis auprès de MBA.

ARTICLE 3 : Montant de la participation

Au regard des équipements publics de la zone, tels qu'ils ressortent du dossier de réalisation, de leur coût prévisionnel tel qu'ils découlent des comptes-rendus annuels à la collectivité et de la surface de plancher (SDP) du projet de la société, le montant de la participation dû par le constructeur au titre des terrains non acquis auprès de MBA est fixé à 801 113 € H.T.

Compte-tenu de l'unicité du projet du constructeur sur des parcelles acquises à MBA, aménageur, et à d'autres personnes, les parties conviennent expressément de ne pas réviser cette participation si la ventilation de la SDP venait à être modifiée entre terrains acquis auprès de l'aménageur et auprès d'autres personnes.

En cas d'annulation ou de péremption du permis de construire entraînant la suppression de la participation, la somme correspondante sera restituée au constructeur si le versement a été effectué. Si le versement n'a pas été effectué, le montant de la participation sera réduit à due concurrence.

ARTICLE 4 : Modalités de versement

La société s'engage à verser la participation au coût des équipements publics de la zone selon l'échéancier suivants :

- 50 % dans le mois suivant la notification de l'arrêté de permis de construire, qui devra être transmis à MBA ;
- 50 % à l'expiration d'un délai de 6 mois après obtention du permis de construire purgé de tout recours.

À l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'émission des titres de recettes pour le recouvrement de ces sommes, les sommes dues au titre de la présente convention porteront intérêt au taux de l'intérêt légal à la date d'échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Le cas échéant, le paiement de ces intérêts ne dégage pas le constructeur de son obligation de payer à la date prévue à MBA, laquelle conserve la faculté de l'y contraindre et d'exiger des dommages et intérêts.

ARTICLE 5 : Transfert de l'autorisation d'urbanisme ou mutation

- En cas de transfert de la décision du permis de construire, les obligations résultant de la présente convention seront transférées de plein droit aux bénéficiaires de ce transfert.

Le constructeur s'engage à transmettre à MBA la demande de transfert dans les 30 jours suivant son dépôt, et dans le même délai, la décision de transfert elle-même.

Le constructeur sera tenu solidairement avec ses successeurs du paiement des fractions de participation non encore acquittées à la date de transfert de permis de construire.

- La présente convention est opposable non seulement au constructeur, mais également à ses ayant droits, à quelque titre que ce soit.

Le Constructeur s'engage à faire insérer dans les actes afférents l'obligation pour son acquéreur ou tout autre tiers détenteur des droits réels d'exécuter et de transmettre aux acquéreurs successifs, les obligations résultant de la présente convention de participation auxquelles il n'aurait pas été satisfait.

Le Constructeur sera tenu solidairement avec ses successeurs du paiement des fractions de participation non encore versées à la date de l'acte de vente ou de tout autre acte conférant des droits réels, ou encore à la date de transfert du permis de construire.

ARTICLE 6 : Cahier des charges de cessions de terrain

Bien que l'acquisition du terrain d'assiette par le constructeur aux autres personnes mentionnées au préambule excluent l'existence d'un cahier des charges de cession sur le fondement de l'article L311-6 du code de l'urbanisme, les parties entendent tirer les conséquences de l'unicité du projet de la société qui s'étend également sur des parcelles à acquérir auprès de MBA, aménageur de la zone.

Ainsi les parties s'engagent dès à présent à appliquer les clauses contractuelles du cahier des charges de cession de terrain qui sera annexé à l'acte de vente à intervenir entre MBA et la société et qui régissent les rapports entre le constructeur et l'aménageur, s'agissant des dispositions non contraires ou incompatibles avec la présente convention, notamment celles relatives à l'encadrement contractuel général des constructions à intervenir (respect des règles d'urbanisme, clôtures, réseaux, exécution des travaux, entretien des espaces libres, servitudes...).

ARTICLE 7 : Publicité

Les mesures de publicité prévues aux articles L332-29 et R332-41 et R332-42 du Code de l'urbanisme seront mises en œuvre par MBA.

ARTICLE 8 : Litiges

Tout litige résultant de l'application ou de l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Dijon.

Sans préjudice des recours ouverts par l'article L332-30 du Code de l'urbanisme, toute réclamation contentieuse devra avoir été précédée à peine d'irrecevabilité d'une réclamation gracieuse adressée à MBA, les parties s'engageant à rechercher prioritairement une solution amiable à tout litige.

ARTICLE 9 : Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement éventuels de la présente convention sont à la charge du constructeur

ARTICLE 10 : Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Plan cadastral du terrain d'assiette du projet du constructeur et périmètre d'application de la présente convention

Fait à Mâcon, en deux exemplaires originaux, le.....

Pour MBA, La vice-présidente en charge de l'Aménagement, de la Planification urbaine et de l'Urbanisme	Pour la société (...)
Christine Robin	(...)

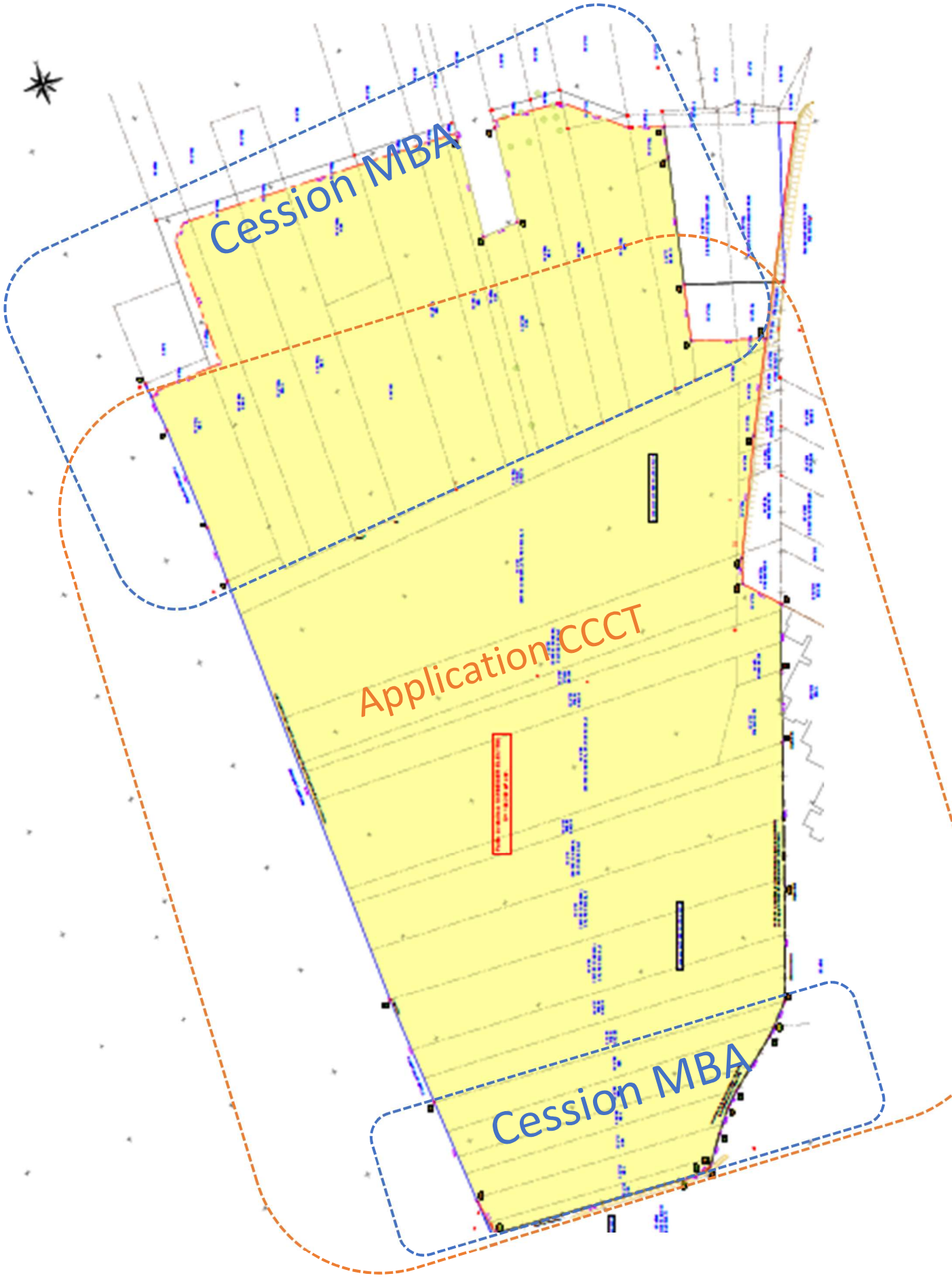
Cession MBA
Application CCCT
Cession MBA

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 63
Convocation du 23/04/2026

N°2026-071 (R14) CC

Objet : Aménagement : ZAC Europarc Sud-Bourgogne : Cession d'un tènement au profit de la société Schneider Electric Energy France sur la commune de Charnay-lès-Mâcon

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Christine Robin

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les statuts de MBA, et notamment les items Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace communautaire et Création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire de la compétence obligatoire Développement économique,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée définissant d'intérêt communautaire les Zones d'Aménagement Concerté visant à l'aménagement et à l'équipement des terrains nécessaires à la création et/ou la modification des Zones d'Activités Économiques,
Vu la délibération n°2026-008 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Permanent, notamment pour la cession, l'acquisition ou l'échange foncier ou immobilier,
Vu la délibération n°2009-047 du Conseil Communautaire du 25 juin 2009 approuvant le dossier de création de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne,
Vu les délibérations n°2010-075 et n°2017-099 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2010 et du 27 avril 2017 modifiant le périmètre de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne, et actualisant le dossier de création,
Vu la délibération n°2010-107 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne et le programme des équipements publics,
Vu la délibération n°2019-109 du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne,
Vu l'avis des domaines du 13 avril 2026,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026
Vu information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Vincent Faguet, Christine Robin, Jean-Patrick Courtois, Philippe Commerçon et Serge Thirard,
1 conseiller s'abstenant,
À l'unanimité,

REPREND pour les besoins de la présente délibération, la compétence déléguée au Bureau Permanent pour réaliser les actes de cession ;

APPROUVE la cession des parcelles présentées dans le tableau ci-dessous situées lieus-dits Les Grands Prés et La Bruyère à Charnay-lès-Mâcon d'une superficie totale d'environ de 45 064 m² pour un prix de 27 € H.T./m², soit un prix total d'environ 1 216 939.36 € H.T. à la société Schneider Electric Energy France :

Section parcelle	Numéro parcelle au cadastre	Surface (environ)	Adresse
AY	39	1 890	La Bruyère
AY	40	1189	La Bruyère
AY	41	1590	La Bruyère
AY	42	1465	La Bruyère
AY	43	573	La Bruyère
AY	51	2 688	Les Grands Prés
AY	58	2 055	La Bruyère
AY	61	3 323	Les Grands Prés
AY	77	1304	Les Grands Prés
AY	78	277	Les Grands Prés
AY	81	240	Les Grands Prés
AY	83	86	Les Grands Prés
AY	90	4 368	Les Grands Prés
AY	91	1871	Les Grands Prés
AY	93	809	Les Grands Prés

Section parcelle	Numéro parcelle au cadastre	Surface (environ)	Adresse
AY	96	2 079	Les Grands Prés
AY	98	2 705	Les Grands Prés
AY	100	1 923	Les Grands Prés
AY	101	3 243	Les Grands Prés
AY	103	3 876	Les Grands Prés
AY	105	2 051	Les Grands Prés
AY	107	3 656	Les Grands Prés
AY	109	1 656	Les Grands Prés
AY	112	147	Les Grands Prés

PRÉCISE que la vente :

- sera assortie des conditions suspensives suivantes :
  - La purge de l'ensemble des droits de préemption ;
  - La maîtrise par la société de l'entièreté des terrains nécessaires à la réalisation de son projet ;
  - L'obtention d'un prêt ou d'un crédit-bail par la société ;
  - L'obtention du permis de construire définitif purgé de tout recours nécessaire à la construction de l'usine
  - La régularisation des dernières acquisitions de parcelles dont MBA n'est pas encore propriétaires ;
- la vente sera assortie d'une condition résolutoire au bénéfice de MBA obligeant la société à entamer les travaux dans le délai de validité prévu par le permis de construire et à achever les constructions dans les 48 mois à compter du démarrage des travaux ;
- la vente sera caduque si elle n'est pas réalisée au plus tard en décembre 2028 ;

DIT que, pour les besoins de la rédaction de l'acte notarié, l'évaluation des parcelles situées en zonage N est de 2 €/m² et celles situées en zonage AUX est de 34,72 €/m² ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents (promesse de vente, acte de vente définitif) avec la société ou toute société ou crédit-bailleur s'y substituant.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-072 (R15) CC

Objet : Habitat : Demande de garantie d'emprunt d'Habellis pour la rénovation de 9 logements à La Chapelle-de-Guinchay

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Alban Vossion

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2252-1 et suivants,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R431-57 et suivants,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire de la compétence obligatoire en matière d'Équilibre social de l'habitat,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire la mise en œuvre des actions et aides financières en direction des logements sociaux définis par le PLH,
Vu la délibération n°2019-202 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 approuvant le PLH 2019-2025 de MBA,
Vu la délibération n°2025-194 du Conseil Communautaire du 4 décembre 2025 prorogeant le PLH 2019-2025 de deux ans maximum,
Vu la délibération n°2021-010 du 18 février 2021 portant adoption du règlement d'intervention relatif à l'octroi de garanties d'emprunt pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux et la convention-type afférente à ces garanties,
Vu le contrat de prêt n°183 059 annexé entre Habellis, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'État,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ACCORDE sa garantie d'emprunt à Habellis selon les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de MBA accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 160 590, 11 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°183 059, constitué d'1 ligne de prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 160 590, 11 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

APPROUVE la convention spécifique organisant les relations entre MBA et Habellis pour la durée de la garantie d'emprunt, jointe en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à intervenir audit contrat de prêt et à signer la convention afférente ainsi que tous les documents nécessaires à cet engagement.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

CONTRAT DE PRÊT

N° 183059

Entre

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS - n° 000279138

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PR0090-PR0068 V3.66 page 1/27
Contrat de prêt n° 183059 Emprunteur n° 000279138

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS, SIREN n°: 015450638, sis(e) 28 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU 21000 DIJON,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

PR0090-PR0068 V3.66 page 3/27
Contrat de prêt n° 183059 Emprunteur n° 000279138

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.9
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.14
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.16
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.17
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.17
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.18
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.18
ARTICLE 16	GARANTIES	P.21
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.21
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.24
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.25
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.26
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.27
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.27
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	

L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Diffus 23 Secteur MBA, Parc social public, Réhabilitation de 9 logements situés sur plusieurs adresses à LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de cent-soixante mille cinq-cent-quatre-vingt-dix euros et onze centimes (160 590,11 euros) constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article **« Objet du Prêt »** et selon l'affectation suivante :

- PAM, d'un montant de cent-soixante mille cinq-cent-quatre-vingt-dix euros et onze centimes (160 590,11 euros) ;

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article **« Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat »** pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.
Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**, sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnait que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnait avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :
- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.
Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article **« Garanties »**.

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les **« Autorisations »** désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notarisation ou enregistrement.

La **« Consolidation de la Ligne du Prêt »** désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le **« Contrat »** désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.
En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.
En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La **« Date de Début de la Phase d'Amortissement »** correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les **« Dates d'Echéances »** correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La **« Date d'Effet »** du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article **« Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat »** a (ont) été remplie(s).

La **« Date Limite de Mobilisation »** correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

La **« Durée de la Ligne du Prêt »** désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La **« Durée de la Phase de Préfinancement »** est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La **« Durée totale du Prêt »** désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La **« Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt »** désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Échéance.

La **« Garantie »** est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La **« Garantie publique »** désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'**« Index »** désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'**« Index Livret A »** désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

L'**« Index de la Phase de Préfinancement »** désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La **« Ligne du Prêt »** désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Le **« Livret A »** désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le **« Pays Sanctionné »** signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La **« Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement »** désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article **« Règlement des Echéances »**, et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La **« Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement »** désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La **« Phase de Préfinancement »** désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le **« Prêt »** désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article **« Prêt »**.

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation** » **(PAM)** est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux.

La **« Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) »** signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La **« Réglementation Sanctions »** signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

La **« Révision »** consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La **« Double Révisabilité Limitée » (DL)** signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La **« Valeur de Marché de la Ligne du Prêt »** désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :
- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le **« Versement »** désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **18/03/2026** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;

- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article **« Déclarations et Engagements de l'Emprunteur »** ;

- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article **« Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières »**, ne soit survenu ou susceptible de survenir ;

- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;

- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article **« Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt »** ;

- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :

  - Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale) - le maconnais beaujolais agglomération 100%

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article **« Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt »**, à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :
toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :
- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM			
Enveloppe	-			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5670388			
Montant de la Ligne du Prêt	160 590,11 €			
Commission d'instruction	0 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	2,3 %			
TEG de la Ligne du Prêt	2,3 %			
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	12 mois			
Index de préfinancement	Livret A			
Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %			
Taux d'intérêt du préfinancement	2,3 %			
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement			
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent			
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365			
Phase d'amortissement				
Durée	25 ans			
Index[1]	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt[2]	2,3 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	DL			
Taux de progressivité de l'échéance	0 %			
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %			

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Phase d'amortissement (suite)				
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1,7 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article **« Commissions »**.

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**, font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

PHASE DE PRÉFINANCEMENT

Le taux de l'Index retenu sera celui en vigueur deux (2) Jours ouvrés précédant la date de la Révision pour l'Index Euribor et à la date de la Révision pour les autres Index.

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, des taux d'intérêt successivement en vigueur pendant cette période.

Le taux d'Intérêt de la Phase de Préfinancement (IP) indiqué à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à chaque variation de l'Index dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (IP') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : IP' = TP + MP

où TP désigne le taux de l'Index de préfinancement retenu à la date de Révision et MP la marge fixe sur Index de préfinancement prévue à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

PHASE D'AMORTISSEMENT

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement (en l'existence d'une Phase de Préfinancement) puis à chaque Date d'Echéance suivante de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : I' = T + M

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1
Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.
En particulier,
- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,
- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou
- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément
(ci-après désignés comme un « Evénement »),
le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Evénement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :
(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Evénement ;
(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Evènement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou
(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Evénement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.
En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Evénement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.
Afin de lever toute ambigüité, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Evènement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « exact / 365 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « exact / 365 » suppose que l'on prenne en compte le nombre exact de jours écoulés sur la période et que l'on considère que l'année comporte 365 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Si la Durée de la Phase de Préfinancement est inférieure à 12 mois, l'Emprunteur paie, dans les conditions définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et à la date d'exigibilité indiquée dans la mise en recouvrement adressée par le Prêteur, le montant des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation, arrêtés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le capital de la Ligne du Prêt, dont les caractéristiques financières sont précisées à l'Article précité, est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

En outre, si la Durée de la Phase de Préfinancement est supérieure ou égale à 12 mois, l'Emprunteur a également la faculté d'opter pour le paiement des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus. Cependant, il peut choisir la capitalisation desdits intérêts et ainsi consolider la Ligne du Prêt selon les caractéristiques financières précisées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ». Dans ce cas le capital de la Ligne du Prêt est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur et des intérêts courus sur ces Versements entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

Si le choix de l'Emprunteur s'est porté sur la capitalisation des intérêts, ce dernier a la possibilité de solliciter du Prêteur la modification de cette modalité de règlement des intérêts de préfinancement afin de les payer en fin de Phase de Préfinancement.

Aussi, l'Emprunteur devra faire part au Prêteur de sa volonté de modifier ladite modalité de paiement, au plus tard deux mois avant la fin de la Date de Début de la Phase d'Amortissement. Dès lors que la nouvelle modalité de paiement de ces intérêts est prévue dans l'acte de garantie, cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant. Par ailleurs, la modification de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de chaque échéance seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** et **« Détermination des Taux »**.

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable pour chaque Ligne du Prêt, en cas de modification de la Durée de la Phase de Préfinancement définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et/ou de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement définie à l'Article « **Calcul et Paiement des intérêts** », d'une commission de réaménagement de cent euros (100 €) par Ligne du Prêt réaménagée.

Ladite commission sera prélevée par le Prêteur après réception de la lettre valant avenant formalisant la ou les modifications et après prise en compte de la ou des nouvelles caractéristiques financières.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;

- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;

- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;

- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;

- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;

- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;

- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;

- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;

- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

- qu'il disposera de toutes les Autorisations nécessaires au financement de l'opération visée à l'Article **« Objet du Prêt »**, et notamment les autorisations d'urbanisme, les justificatifs d'autorisations administratives purgées de tous recours et de tout retrait, les titres conférant les droits réels immobiliers (droits de propriété par exemple) nécessaires à la réalisation de l'opération financée, ainsi que, le cas échéant si l'objet de financement l'exige, les agréments ou décisions attributives de subventions (DAS) émanant de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ou les titres conférant des droits pour les baux et l'usufruit locatif social (ULS). A défaut de disposer de tels documents justificatifs, l'Emprunteur s'expose aux conséquences d'une déchéance du terme du crédit octroyé par le Prêteur dans les conditions prévues à l'Article 17.2.1 du présent Contrat ;

- que les informations communiquées à la CDC sont exactes, sincères et exhaustives, et s'engage à informer immédiatement la CDC de toute évolution ou événement susceptible de remettre en cause les déclarations effectuées ou d'affecter l'exécution du présent Contrat.

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article **« Objet du Prêt »** du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;

- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;

- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;

- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de garantie ou sûreté de toute nature portant sur et/ou en lien avec le bien financé, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception des garanties hypothécaires sur le foncier et/ou les immeubles financés qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article **« Garanties »** du Contrat ;

- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que ceux-ci nécessaires ou requis pour réaliser l'opération sont délivrés et maintenus en vigueur ;

- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, le titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;

- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;

- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;

- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :

  - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
  - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
  - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;

- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;

- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;

- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;

- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;

- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;

- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;

- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;

- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;

- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;

- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;

- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	CA MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.
Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.
Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».
Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.
L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son replacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

En Phase de Préfinancement l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, pour chaque Ligne du Prêt, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels dès le premier Versement et pendant toute la Durée de la Phase de Préfinancement. Ces derniers sont pris en compte dès la Date de Début de la Phase d'Amortissement moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Les remboursements anticipés volontaires effectués en cours de Phase de Préfinancement donnent lieu à perception d'une indemnité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires en cours de Phase d'Amortissement.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraineront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;

- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;

- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;

- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;

- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article **«Objet du Prêt»** du Contrat ;

- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article **« Déclarations et Engagements de l'Emprunteur »**, ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :

  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
  - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;

- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;

- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;

- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;

- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.
L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entrainerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits et/ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS
28 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
21000 DIJON

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
2 e avenue Marbotte
BP 71368
21013 Dijon cedex

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U151413, SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS

Objet : Contrat de Prêt n° 183059, Ligne du Prêt n° 5670388
Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CMCIFR2AXXX/FR7610278025530003482924668 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003714 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 18/12/2025

Emprunteur : 0279138 - HABELLIS SA HLM
N° du Contrat de Prêt : 183059 / N° de la Ligne du Prêt : 5670388
Opération : Réhabilitation
Produit : PAM

Capital prêté : 160 590,11 €
Taux actuariel théorique : 2,30 %
Taux effectif global : 2,30 %
Intérêts de Préfinancement : 3 693,57 €
Taux de Préfinancement : 2,30 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	18/12/2027	2,30	8 518,03	4 824,46	3 693,57	0,00	155 765,65	0,00
2	18/12/2028	2,30	8 518,03	4 935,42	3 582,61	0,00	150 830,23	0,00
3	18/12/2029	2,30	8 518,03	5 048,93	3 469,10	0,00	145 781,30	0,00
4	18/12/2030	2,30	8 518,03	5 165,06	3 352,97	0,00	140 616,24	0,00
5	18/12/2031	2,30	8 518,03	5 283,86	3 234,17	0,00	135 332,38	0,00
6	18/12/2032	2,30	8 518,03	5 405,39	3 112,64	0,00	129 926,99	0,00
7	18/12/2033	2,30	8 518,03	5 529,71	2 988,32	0,00	124 397,28	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 18/12/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
8	18/12/2034	2,30	8 518,03	5 656,89	2 861,14	0,00	118 740,39	0,00
9	18/12/2035	2,30	8 518,03	5 787,00	2 731,03	0,00	112 953,39	0,00
10	18/12/2036	2,30	8 518,03	5 920,10	2 597,93	0,00	107 033,29	0,00
11	18/12/2037	2,30	8 518,03	6 056,26	2 461,77	0,00	100 977,03	0,00
12	18/12/2038	2,30	8 518,03	6 195,56	2 322,47	0,00	94 781,47	0,00
13	18/12/2039	2,30	8 518,03	6 338,06	2 179,97	0,00	88 443,41	0,00
14	18/12/2040	2,30	8 518,03	6 483,83	2 034,20	0,00	81 959,58	0,00
15	18/12/2041	2,30	8 518,03	6 632,96	1 885,07	0,00	75 326,62	0,00
16	18/12/2042	2,30	8 518,03	6 785,52	1 732,51	0,00	68 541,10	0,00
17	18/12/2043	2,30	8 518,03	6 941,58	1 576,45	0,00	61 599,52	0,00
18	18/12/2044	2,30	8 518,03	7 101,24	1 416,79	0,00	54 498,28	0,00
19	18/12/2045	2,30	8 518,03	7 264,57	1 253,46	0,00	47 233,71	0,00
20	18/12/2046	2,30	8 518,03	7 431,65	1 086,38	0,00	39 802,06	0,00
21	18/12/2047	2,30	8 518,03	7 602,58	915,45	0,00	32 199,48	0,00
22	18/12/2048	2,30	8 518,03	7 777,44	740,59	0,00	24 422,04	0,00
23	18/12/2049	2,30	8 518,03	7 956,32	561,71	0,00	16 465,72	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 18/12/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
24	18/12/2050	2,30	8 518,03	8 139,32	378,71	0,00	8 326,40	0,00
25	18/12/2051	2,30	8 517,91	8 326,40	191,51	0,00	0,00	0,00
Total			**212 950,63**	**160 590,11**	**52 360,52**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 1,70 % (Livret A).

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 183059 Emprunteur n° 000279138

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CONVENTION
GARANTIE D'EMPRUNT
Réhabilitation 2013 RD 906 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY

ENTRE

Mâconnais-Beaujolais Agglomération représentée par Monsieur Alban Vossion, vice-président en charge de l'habitat, **habilité** par délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,
Ayant son siège, 67, esplanade du Breuil CS 20811-71000 Mâcon,
Ci-après dénommée « **MBA** »
D'une part,

Société Anonyme d'habitations à loyer modéré Habellis représentée par Madame Béatrice GAULARD, Directrice Générale d'Habellis, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 16 février 2022 Ayant son siège, 28 Bd Georges Clémenceau BP 30312 21003 Dijon Cedex
Ci-après dénommée « le garanti »
D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

HABELLIS se propose de contracter auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, afin de financer l'opération de réhabilitation 2013 RD 906 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY, un prêt constitué de 1 ligne de prêt :

a) Ligne du Prêt 5670388 : PAM

- **Montant :** 160 590,11 €,
- **Durée de la phase de préfinancement : 12 mois**
- **Durée de la phase d'amortissement : 25 ans**
- **Périodicité des échéances : Annuelle**
- **Index : Livret A**,
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt **0.6%.,**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %,

- **Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés) :** Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés,
- **Modalité de révision : Double révisabilité limitée,**
- **Taux de progressivité des échéances : 0 %**

Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A),
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les

intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme

Par délibération du 29 avril 2026 le Conseil Communautaire a garanti le prêt précité à hauteur de 100 %.

La présente convention a pour objet de préciser le régime de cette garantie et d'en fixer les modalités de mise en œuvre conformément à l'article R431-59 du CCH et du règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunts pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux en vigueur.

ARTICLE 1 :

Mâconnais Beaujolais Agglomération accorde sa garantie, constitutive d'un cautionnement, à hauteur de 100 % à Habellis pour le remboursement d'un prêt constitué de 1 ligne du prêt d'un montant total de **160 590,11€** que le bailleur se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations dans les conditions présentées ci-dessus.

Ce prêt sera destiné à financer l'opération de réhabilitation 9 logements situé 2013 RD 906 71570 LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY.

ARTICLE 2 :

Au cas où le garanti se trouverait dans l'impossibilité de s'acquitter des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, MBA s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place.

Le garanti s'engage à prévenir MBA par lettre recommandée avec accusé de réception en cas d'impossibilité où elle se trouverait de faire face à des échéances, au moins trois mois à l'avance. Une copie de cette dernière sera adressée à l'établissement prêteur dans le même délai.

Les sommes qui auront été éventuellement réglées par MBA, en sa qualité de garant, à la place de l'emprunteur dans le cadre de la présente garantie auront le caractère d'avances remboursables. Elles devront être remboursées aussitôt que la situation financière de la société le permettra et par priorité, dans un délai maximum de 2 ans.

Ces avances ne portent pas intérêts.

ARTICLE 3 :

Le garanti s'engage, à première réquisition de MBA, dans le seul cas de la mise en jeu de sa garantie financière, à lui consentir une inscription hypothécaire de premier rang portant sur les biens faisant l'objet de la présente garantie, qui doivent être libres de toute inscription hypothécaire à l'origine.

En cas de projet de vente ou de démolition des biens, objets de la garantie, le garanti s'engage à respecter les dispositions des articles L443-7, L443-11, L443-13, L443-15-1 et L445-1 du CCH dont les principes sont rappelés à l'article 9 du règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunts pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le garanti s'engage :

1. à fournir chaque année à MBA, avant le **1er juin de chaque année** :
    - une copie de ses comptes et bilan certifiée conforme par un commissaire aux comptes pour les organismes soumis à cette obligation ou par le Président pour ceux qui n'y sont pas soumis ;
    - un état de situation de remboursement des emprunts contractés faisant apparaître les versements en capital et intérêt pour l'année précédente ;

2. à fournir sur simple demande de MBA toute justification utile aux contrôles financiers auxquels sa comptabilité pourrait être soumise dans l'exercice du devoir de contrôle de la collectivité (R2252-5 du CCH et R2222-1 et suivants du CGCT).

ARTICLE 5 :

Tous droits et frais auxquels la présente convention pourrait donner lieu, notamment frais d'inscription hypothécaire, sont à la charge du garanti.

ARTICLE 6 :

La présente convention est conclue jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt garanti ou, en cas de mise en jeu de la garantie, jusqu'à l'extinction de la créance du garant.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Habellis, Pour la Directrice Générale La directrice Administrative et Financière	Mâconnais Beaujolais Agglomération, Pour le Président et par délégation, Le vice-président en charge de l'habitat
Claire CHARRONT	Alban Vossion

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-073 (R16) CC

Objet : Mobilités : Actualisation des règlements du transport urbain et périurbain de MBA

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Claude Cannet

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Organisation de la mobilité de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace communautaire,
Vu la délibération n°2024-030 du Conseil Communautaire du 4 avril 2024 approuvant la convention de délégation de service public de transports urbains pour l'exploitation du réseau TRéMA,
Vu la délibération n°2024-127 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 approuvant notamment les règlements de transport urbain et périurbain,
Vu la délibération n°2024-038 du Bureau Permanent du 29 mai 2024 attribuant le marché relatif à l'exploitation d'un service de transport périurbain,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité d'actualiser les règlements des transports urbain et périurbain, notamment afin d'introduire le dispositif de l'Open Payment,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les règlements des transports urbain et périurbain, joints en annexe,

DIT que les règlements seront annexés aux contrats auxquels ils s'appliquent.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

RÈGLEMENT DE TRANSPORT DES LIGNES URBAINES

Chapitre 1 : Nature et domaine d'application

Article 1.1

Le présent règlement fixe les droits et obligations de chacun pour garantir aux voyageurs les meilleures conditions de confort et de sécurité pendant leur trajet.

Les règles présentées ci-dessous s'appliquent aux personnes circulant sur les différents services proposés.

Elles ont également pour objet de préciser les modalités d'application au réseau urbain des textes suivants :

- le code des transports, et notamment ses articles L2240-1 à L2242-10 et R2240-1 à R2243-5 relatifs à la police des transports,
- le code pénal, et notamment les articles 131-12 à 131-18 relatifs aux peines contraventionnelles,
- le code de procédure pénale, et notamment les articles 529-3 à 529-6 relatifs aux dispositions applicables à certaines infractions à la police des services publics de transports terrestres,
- le code civil.

Article 1.2

Le présent règlement est considéré comme accepté dès la montée à bord des véhicules du réseau urbain.

Le non-respect de ces règles est constitutif d'infractions susceptibles d'être constatées par procès-verbal et sanctionnées par les différents textes légaux ou réglementaires applicables en la matière, sans préjudice des réparations civiles et de l'affichage des jugements qui pourraient être ordonnés par voie de justice.

Au-delà des règles exposées dans le présent règlement, les clients doivent appliquer les consignes écrites ou verbales complémentaires qui pourraient leur être données par les représentants du réseau urbain.

Les voyageurs peuvent formuler leurs réclamations :

- sur le site internet du réseau : www.trema-bus.fr,
- par téléphone au 03 85 21 98 78,
- par courrier à l'adresse : Transdev Maconnais Beaujolais – 9026 rue Lavoisier – 71000 Mâcon,
- par dépôt sur le registre des réclamations mis à leur disposition dans l'agence commerciale de TRéMA, située 9 rue Mathieu (Arrêt : place de la Barre), 71000 Mâcon.

Article 1.3
Les principales dispositions du présent règlement sont affichées de façon persistante et inaltérable, par les soins du personnel de TRéMA, dans les différents points d'information :

- agence commerciale,
- sur le site internet,
- en extrait dans les véhicules du réseau.

Elles sont disponibles et consultables sur simple demande, dans les locaux commerciaux du réseau.

Article 1.4
Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) et le délégataire se réservent la possibilité de mettre à jour ce règlement et d'y apporter les modifications qu'ils jugeraient nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau et en conformité de l'évolution de la législation.

Chapitre 2 : Obligations s'imposant aux voyageurs

Article 2.1
Les voyageurs sont admis dans les véhicules de transport en commun du réseau dans la limite des places disponibles.

Article 2.2
Dans chaque véhicule, les places assises sont réservées aux personnes :

- invalides de guerre possédant une carte officielle d'invalidité portant la mention « station debout pénible »,
- non-voyants,
- invalides du travail titulaires d'une carte nationale de priorité portant la mention « station debout pénible »,
- autres invalides civils détenant une carte officielle d'invalidité portant la mention « station debout pénible »,
- mutilés des membres inférieurs, non titulaires de l'une des trois cartes précitées,
- femmes enceintes,
- personnes accompagnées de jeunes enfants,
- personnes âgées.

Article 2.3
Lorsque ces places sont libres, les autres voyageurs sont invités à les occuper. Ils devront les céder spontanément aux ayants droit suite à la demande de ces derniers ou à la demande du personnel de TRéMA.

Article 2.4
Les usagers en fauteuil roulant doivent se placer impérativement aux emplacements dédiés et dans le respect des règles de sécurité applicables.

Article 2.5
Les voyageurs sont tenus d'adopter un comportement respectueux à l'égard des autres passagers, du personnel, du matériel et de se conformer à toutes les consignes du présent règlement.
Il est interdit de :

- rester à bord des véhicules après le dernier arrêt commercial ou les terminus provisoirement établis par l'exploitant du réseau TRéMA,
- avoir un comportement susceptible de provoquer une perturbation dans l'exploitation du réseau,

- troubler l'ordre et la tranquillité dans le véhicule et d'importuner les voyageurs ou le conducteur,
- parler sans nécessité au personnel du réseau TRéMA, notamment au conducteur lorsque celui-ci est en situation professionnelle, de conduite ou non, ou en intervention technique,
- troubler l'ordre et la tranquillité des autres voyageurs. Les personnes qui, par tenue ou comportement, risqueraient d'incommoder les autres voyageurs ou d'apporter un trouble à l'ordre public à l'intérieur d'un autobus, ne seront pas admises à y monter, et peuvent se voir contraints de descendre au premier arrêt, même si elles ont acquitté le prix du voyage,
- voyager en état d'ivresse,
- fumer, vapoter,
- cracher,
- mendier,
- distribuer des objets ou tracts à bord des véhicules sans autorisation expresse de l'exploitant,
- vendre des objets ou des services à bord des véhicules,
- procéder au recueil de signatures, à des enquêtes, à de la propagande et à tout autre opération du même type,
- faire usage d'appareils ou instruments sonores dès lors que le son est audible par les autres voyageurs,
- souiller, dégrader, détériorer les autobus et les équipements fixes, graver les vitres ou autres supports,
- détériorer ou enlever toute information du réseau,
- mettre les pieds sur les sièges ou les panneaux intérieurs des autobus,
- transporter des matières dangereuses ou incommodantes (produits explosifs, irradiants, vénéneux, dégageant des vapeurs incommodantes ou toxiques) ou des objets contondants, coupants, piquants, des armes, munitions, explosifs,
- voyager démunis de vêtements décents,
- les vélos et autres engins similaires ne sont pas admis dans les bus, sauf s'ils se plient. Dans ce cas, ils sont autorisés sur les emplacements réservés aux voyageurs en fauteuil roulant, ces derniers restant cependant prioritaires.

Par ailleurs :

- les chiens et animaux de petite taille sont admis à condition d'être enfermés dans un panier et d'être transportés sur les genoux et à la condition expresse qu'ils n'apportent aucune gêne aux autres voyageurs. Les chiens et animaux, ne correspondant pas à ce critère, ne sont pas admis dans les véhicules à l'exception des chiens-guides d'aveugle et d'assistance aux handicapés accompagnant leur maître sous réserve qu'ils soient muselés. Les propriétaires de ces animaux sont considérés comme responsables des dégâts de toute nature qui pourraient être occasionnés tant au tiers qu'aux personnels et au matériel du réseau,
- les bagages à mains et colis pouvant être transportés par une seule personne, sont admis lorsqu'ils sont convenablement fermés et que leur propriétaire peut les conserver sur les genoux, sans gêne pour les autres voyageurs. Les bagages encombrants ne sont pas admis. Le transport de colis et bagages non accompagnés est interdit,
- les poussettes d'enfants et assimilés sont autorisées sur les emplacements réservés aux voyageurs en fauteuil roulant, ces derniers restant cependant prioritaires. Les poussettes doivent être dans la mesure du possible pliées.
- de plus, les agents de TRéMA sont habilités à refuser l'admission de tout colis s'il est susceptible d'incommoder ou de gêner les autres voyageurs ou de constituer un risque d'accident.

Chapitre 3 : Modalité d'accès au réseau

Article 3.1

Les arrêts étant facultatifs, le voyageur qui désire monter à bord d'un bus est tenu d'en demander l'arrêt en faisant un geste significatif de la main à destination du conducteur et cela suffisamment tôt afin d'être vu par celui-ci et avant que le véhicule ne soit à sa hauteur.
La montée dans le véhicule se fait toujours par la porte avant et lorsque le véhicule est totalement arrêté.

De même, la demande d'arrêt pour descendre doit être effectuée par le voyageur suffisamment tôt avant l'arrêt à la station désirée, en appuyant sur le bouton « ARRÊT DEMANDÉ » situé sur les colonnes. Il est demandé aux voyageurs de se manifester en quittant l'arrêt précédant l'arrêt de descente et s'approcher le plus possible de la porte de descente.

Le conducteur pourra ainsi moduler sa vitesse et ralentir en toute sécurité sans désagrément pour les autres voyageurs.

La montée est interdite entre deux arrêts. Aucun arrêt n'est accepté en dehors des arrêts officiels du réseau pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Les véhicules sont équipés d'un système d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Si l'utilisation de ce dispositif est nécessaire, la montée et la descente des voyageurs PMR se fait par la porte centrale munie d'une rampe escamotable.

La descente s'effectue uniquement par les portes arrière, elle est interdite entre deux arrêts ou lors de la fermeture des portes.

Il est interdit de perturber le fonctionnement des portes en forçant leur ouverture ou en restant volontairement sur la dernière marche.
En cas d'affluence, les voyageurs ne doivent pas entraver la montée et doivent utiliser les places disponibles à l'arrière du bus.

Article 3.2

Un titre TRéMA est valable sur l'ensemble du réseau à l'intérieur du périmètre des transports urbains et périurbains de Mâconnais-Beaujolais Agglomération.

L'ensemble de la billetterie est en vente à l'Espace TRéMA, situé 9, rue Mathieu à Mâcon, à l'exception des tickets vendus à l'unité, disponibles uniquement dans les véhicules affectés aux transports urbains et périurbains. Ces titres sont vendus à l'unité et à utiliser immédiatement après l'achat.

Les tickets vendus à l'unité ou par 10 sont valables 60 minutes à compter de la validation, pour un aller ou un retour, interruption et reprise d'un trajet sur la même ligne autorisée.

Chaque déplacement commence à la montée dans le premier bus utilisé et se termine au moment de la descente du dernier bus utilisé : l'heure d'arrivée à l'arrêt de descente doit être comprise dans les 60 minutes de validité.

Les abonnements sont soumis à la délivrance d'une carte sans contact payante éditée par l'agence TRéMA.

TITRES DE TRANSPORT	Conditions de validité	Conditions d'ayant droit	Lieux de vente
Titres tout public			
TICKET UNITE	valable 1 heure	tout public	à bord des véhicules
TICKET SMS	valable 1 heure	tout public	par SMS
TREMA JOURNEE	valable 1 journée	tout public	à bord des véhicules
CARNET DE 10 TICKETS	10 voyages de 1 heure	tout public	Espace Tréma, rechargeable dans les bus et sur le site internet
TREMA GROUPE	valable 1 heure	Groupe de 10 personnes	Espace Tréma
TREMA ACTIF ANNUEL	valable 1 an - année glissante	tout public	Espace Tréma, rechargeable sur le site internet
TREMA ACTIF MENSUEL	valable 1 mois - mois calendaire	tout public	Espace Tréma, rechargeable sur le site internet
Titres Solidaire			
TREMA IMPULSION ANNUEL	1 an	bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), ou aux personnes dont le niveau de ressources ne dépassent pas le plafond annuel de ressources pour l'attribution de la C2S (selon barème)	Espace Tréma
TREMA IMPULSION MENSUEL	1 mois		
TREMA IMPULSION CARNET DE 10	10 voyages de 1 heure		
Titres réduits			
TREMA AVANTAGE CARNET DE 10	10 voyages de 1 heure	seniors de plus de 65 ans et/ou aux personnes handicapées (80% et plus) et/ou moins de 26 ans	Espace Tréma, rechargeable sur le site internet
TREMA AVANTAGE +65 MENSUEL	1 mois	seniors de plus de 65 ans et/ou aux personnes handicapées (80% et plus)	
TREMA AVANTAGE +65 ANNUEL	1 an		
TREMA AVANTAGE -26 MENSUEL	1 mois	moins de 26 ans (jusqu'au dernier jour de votre 25ème année) à la date de début de validité du titre	
TREMA AVANTAGE -26 ANNUEL	1 an		
Gratuité			
- 4 ANS	valable 1 heure	enfant de - de 4 ans accompagné d'un adulte	
TITRE SAMEDI MATIN	Accès libre jusqu'à 12h30 (heure de montée)	tout public	
TREMA SCOL	Toute l'année	Collégiens et lycéens (dont les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux) domiciliés et scolarisés sur le territoire de MBA	Espace Tréma

Article 3.3

En cas de perte d'un titre d'abonnement annuel, toute demande de duplicata est facturée, à la tarification des frais d'établissement de carte.

Pour les abonnements scolaires destinés aux collégiens et lycéens (dont les élèves scolarisés dans les établissement médico-sociaux) domiciliés et scolarisés sur le territoire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération, ils s'obtiennent chaque année sur inscription après fourniture d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.

Cas des correspondants : les correspondants étrangers accueillis en France peuvent bénéficier d'une carte de transport scolaire s'il s'agit d'un échange effectué dans le cadre de la scolarité. L'élève français qui accueille le correspondant étranger doit habiter dans le périmètre de Mâconnais-Beaujolais Agglomération et être titulaire d'une carte de transport scolaire. La demande doit être adressée par l'établissement scolaire d'accueil au minimum quinze jours avant le début du séjour.
Les titres délivrés sont des titres gratuits.

Cas des groupes : il est recommandé de prévenir de tout déplacement en groupe en téléphonant au 03 85 21 98 78 au minimum 24 heures à l'avance (hors samedis, dimanches et jours fériés) ou par courriel à contact@trema-bus.fr

Article 3.4

Le voyageur pourra se procurer un titre de transport dans les différents points de vente du réseau TRéMA (agence commerciale, boutique en ligne). À défaut, il pourra acheter auprès du conducteur un billet à l'unité ou recharger sa carte ou valider un moyen de paiement sans contact directement sur le valideur. Le conducteur peut être amené à refuser de vendre un titre si le client présente un billet supérieur à 20 €.

Article 3.5

Tout voyageur se déplaçant sur le réseau doit être muni d'un titre de transport en cours de validité. Un titre de transport est, entre autres, un titre d'assurance.

La validation du titre de transport est obligatoire à chaque montée, y compris lors de correspondance.

Lors de son accès dans le véhicule, le voyageur doit, selon le cas :

- acheter auprès du conducteur un ticket Unité,
- valider sa carte TRéMA (abonnement ou chargement de 10 titres ou ticket en correspondance),
- valider un moyen de paiement sans contact (CB©, Electron©, Visa©, Mastercard© ou Maestro©) – voir les conditions générales de vente et d'utilisation fixées par l'exploitant du réseau TRéMA,
- présenter son ticket SMS.

Le conducteur est en droit de refuser l'accès au véhicule à toute personne non munie d'un titre de transport valide ou refusant de le valider.
Le voyageur devra, en cas de contrôle, être en mesure de présenter les éventuels documents justifiant de sa situation d'ayant droit.
Sans titre de transport, ou dans le cas d'un abonnement oublié, le voyageur doit s'acquitter d'un titre de transport auprès du conducteur.

Article 3.6

Le voyageur est responsable de la conservation en bon état de son titre de transport pendant toute la durée de sa validité, jusqu'à la descente du dernier bus.

Les titres perdus ou volés ne sont pas remboursés. En cas perte ou de vol, le voyageur doit faire une déclaration auprès de l'agence commerciale afin de contrer les risques d'utilisation frauduleuse.

Article 3.7

Sous réserve des dispositions des articles L1222-1 à L1222-12 du code des transports, l'exploitant ne sera en aucun cas tenu de rembourser totalement ou partiellement un titre de transport qu'il aura commercialisé quel que soit le motif invoqué dans la demande et ne pourra être tenu responsable des éventuelles conséquences de retard ou services non assurés quelle qu'en soit la raison.

Article 3.8

En cas de non fonctionnement du valideur, nous remercions nos voyageurs d'en informer immédiatement le conducteur.

Chapitre 4 : Tarification

Article 4.1

Les tarifs en vigueur, fixés par MBA, sont affichés dans l'agence commerciale de TRéMA, dans les véhicules ainsi que sur le site internet du réseau TRéMA. Ils sont susceptibles de modification totale ou partielle en cours d'année. Toute modification fera l'objet d'une information au public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4.2

L'utilisation du réseau est gratuite le samedi matin jusqu'à 12h30, heure de montée, excepté sur les services de TRéMA'Fil (Transport à la Demande).

Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement mais ne sont pas admis à voyager seuls. Leur

accompagnement par un mineur relève de l'entière responsabilité du tuteur légal de l'enfant. À partir du 2e enfant sous la responsabilité du même adulte, le voyage de ce dernier est payant.

Le chien-guide d'aveugle est transporté gratuitement.

Chapitre 5 : Contrôle des titres de transport, infractions et manquements au présent règlement

Article 5.1
Tous les voyageurs sont tenus de conserver leur titre de transport pendant toute la durée du trajet effectué et de le présenter à toute réquisition d'un représentant du réseau à bord des véhicules ou à la descente sur la voie publique.

Article 5.2
Les contrôles sont effectués par des agents assermentés et agréés au relevé d'identité et de l'adresse des contrevenants. Si le contrevenant refuse ou est dans l'incapacité de justifier de son identité, l'agent en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale territorialement compétent qui peut lui ordonner sans délais de lui présenter le contrevenant.
Ces agents peuvent exercer leurs fonctions en uniforme ou en civil.

Article 5.3
Au regard de la validité des titres de transports, est en situation irrégulière, tout usager qui voyage en dehors de la plage du samedi matin :

- sans titre de transport,
- présentant un titre de transport non valable ou non validé,
- refusant de présenter des justificatifs nécessaires à l'utilisation de certains titres,
- qui ne se conforme pas aux dispositions réglementant l'utilisation de son titre.

Article 5.4
Sans préjudice d'autres infractions de droit commun, les dispositions du code des transports relatives à la police des transports déterminent les infractions pénales réprimées dans les conditions prévues au code pénal et au code de procédure pénale par des infractions de 3e ou 4e classe, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues dans ces codes, ainsi que les modalités de verbalisation ou de régularisation par le versement d'indemnités forfaitaires de nature transactionnelle, entraînant l'extinction de l'action publique.

Le voyageur peut s'acquitter immédiatement d'une indemnité forfaitaire auprès de l'agent agréé et assermenté et contre remise d'une quittance.
À défaut de pouvoir régler immédiatement l'indemnité forfaitaire, l'agent assermenté rédigera un procès-verbal sur présentation d'un justificatif d'identité.
Un dossier de recouvrement est alors établi moyennant une majoration pour frais de constitution de dossier.
Le refus ou l'incapacité de justifier de son identité officielle permet aux agents assermentés le recours éventuel aux forces de police.

En l'absence de paiement immédiat contre remise d'une quittance, l'agent assermenté de l'exploitant ou un autre agent assermenté agissant pour son compte établira un procès-verbal de constatation d'infraction. Un dossier de recouvrement est alors établi.

Afin d'éviter d'être poursuivi pénalement et d'encourir les sanctions pénales afférentes, l'usager peut verser une indemnité forfaitaire, mentionnée sur le procès-verbal de l'infraction, valant transaction avec

l'exploitant, immédiatement ou dans un délai de trois mois, sous réserve de la possibilité pour l'usager d'émettre une protestation auprès de l'exploitant.

Le montant de ces indemnités forfaitaires de nature transactionnelle, ainsi que les conditions et le montant des frais de constitution de dossier lorsque la transaction n'est pas payée immédiatement sont fixés par MBA en lien avec l'exploitant dans le respect des règles fixées au code des transports.

Le montant des indemnités forfaitaires transactionnelles est affiché dans les véhicules et sur le site internet www.trema-bus.fr.

En cas de non-paiement différé et dans un délai de trois mois, des poursuites judiciaires sont engagées. Le dossier du contrevenant est transmis auprès du ministère public qui charge les services de l'État du recouvrement de l'amende forfaitaire majorée de 180 € ou 375 € selon la classe de la contravention.

Article 5.5

En cas de trouble aggravé à la tranquillité des voyageurs, le personnel habilité pourra demander au contrevenant de quitter le véhicule sans remboursement du titre de transport et sans qu'il puisse prétendre à quelconque dédommagement.

Article 5.6

Les voyageurs coupables d'actes et de tentatives de fraude répétés s'exposent à des poursuites devant les juridictions civiles et pénales compétentes.

Article 5.7

Par ailleurs, sans préjudice des poursuites pénales prévues par les lois en vigueur pour les infractions relevant du Code Pénal (notamment les outrages, menaces ou violences), tout manquement grave aux obligations des voyageurs pourra donner lieu à des sanctions administratives prononcées par l'exploitant, en lien avec MBA.

Sont notamment considérés comme manquements graves :

- les insultes, menaces, intimidations, ou toutes formes d'agressions verbales ou physiques à l'encontre du personnel de l'exploitant (conducteurs, contrôleurs, agents commerciaux) ou des autres voyageurs,
- les atteintes graves à la sécurité des biens ou des personnes,
- la récidive ou l'accumulation de manquements mineurs au présent règlement.

Dans ces conditions, il pourra être prononcé une exclusion temporaire ou définitive du réseau, proportionnée au manquement constaté et à la situation de récidive.

Cette exclusion est notifiée par tout moyen à l'usager, précisant les motifs conduisant à cette décision. Celui-ci peut alors, dans un délai d'un mois à compter de la notification, formuler toute observation qu'il estime utile pour contester cette décision. En l'absence de réponse de la part de l'exploitant, la sanction est réputée confirmée.

L'entreprise de transport se réserve le droit d'engager une procédure de remboursement des dégâts subis.

MBA et l'exploitant se réservent le droit d'engager des poursuites à l'encontre de toutes personnes dont le comportement a entraîné des dysfonctionnements notoires des services de transport ayant altéré l'image du réseau urbain.

Chapitre 6 : Sécurité

Article 6-1

Les voyageurs doivent impérativement :

- veiller à leur sécurité lorsqu'ils circulent sur le réseau périurbain, notamment en se tenant aux poignées et barres de maintien lorsque le véhicule est en mouvement,
- ne pas entraver l'ouverture ou la fermeture des portes.

Article 6-2

Lorsqu'ils constatent des incidents, agressions, actes d'incivilités, vols ou accidents sur le réseau, les voyageurs doivent avertir immédiatement le conducteur ou tout agent présent.

Article 6-3

Pour des raisons de sécurité, tous troubles ou incidents pourront être identifiés par la présence de caméras de surveillance à bord des véhicules. Des enregistrements de ces écoutes sonores et images vidéo peuvent être effectués par l'exploitant dans le respect de la législation en vigueur.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

RÈGLEMENT DE TRANSPORT DES LIGNES PÉRIURBAINES

Chapitre 1 : Nature et domaine d'application

Article 1.1

Le présent règlement fixe les droits et obligations de chacun pour garantir aux voyageurs les meilleures conditions de confort et de sécurité pendant leur trajet.

Les règles présentées ci-dessous s'appliquent aux personnes circulant sur les différents services proposés.

Elles ont également pour objet de préciser les modalités d'application au réseau périurbain des textes suivants :

- le code des transports, et notamment ses articles L2240-1 à L2242-10 et R2240-1 à R2243-5 relatifs à la police des transports,
- le code pénal, et notamment les articles 131-12 à 131-18 relatifs aux peines contraventionnelles,
- Le code de procédure pénale, et notamment les articles 529-3 à 529-6 relatifs aux dispositions applicables à certaines infractions à la police des services publics de transports terrestres,
- Le code civil.

Article 1.2

Le présent règlement est considéré comme accepté dès la montée à bord des véhicules du réseau périurbain.

Le non-respect de ces règles est constitutif d'infractions susceptibles d'être constatées par procès-verbal et sanctionnées par les différents textes légaux ou réglementaires applicables, sans préjudice des réparations civiles et de l'affichage des jugements qui pourraient être ordonnés par voie de justice.

Au-delà des règles exposées ci-après, les clients doivent appliquer les consignes écrites ou verbales complémentaires qui pourraient leur être données par les représentants du réseau périurbain.

Les voyageurs peuvent formuler leur réclamation :

- sur le site internet du réseau : www.trema-bus.fr,
- par courrier à l'adresse de MBFC – 9026 rue Lavoisier – 71000 Mâcon,
- par téléphone au 03.85.21.98.78,
- par dépôt sur le registre des réclamations mis à leur disposition dans l'agence commerciale de TRéMa, située 9 rue Mathieu (Arrêt : place de la Barre), 71000 Mâcon.

Article 1.3

Les principales dispositions du présent règlement sont affichées de façon persistante et inaltérable, dans les différents points d'information :

- agence commerciale par les soins du personnel de TRéMA,
- sur le site internet par les soins du personnel de TRéMA,
- en extrait dans les véhicules du réseau par les soins du personnel de MBFC.

Elles sont disponibles et consultables sur simple demande, dans les locaux commerciaux du réseau.

Article 1.4

Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) et l'exploitant se réservent la possibilité de mettre à jour ce règlement et d'y apporter les modifications qu'ils jugeraient nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau et en conformité avec l'évolution de la législation.

Chapitre 2 : Obligations s'imposant aux voyageurs

Article 2.1

Les voyageurs sont admis dans les véhicules de transport en commun du réseau dans la limite des places disponibles.

Article 2.2

Dans chaque véhicule, les places assises sont réservées aux personnes :

- invalides de guerre possédant une carte officielle d'invalidité portant la mention « station debout pénible »,
- non-voyants,
- invalides du travail titulaires d'une carte nationale de priorité portant la mention « station debout pénible »,
- autres invalides civils détenant une carte officielle d'invalidité portant la mention « station debout pénible »,
- mutilés des membres inférieurs, non titulaires de l'une des trois cartes précitées,
- femmes enceintes,
- personnes accompagnées de jeunes enfants,
- personnes âgées.

Article 2.3

Lorsque ces places sont libres, les autres voyageurs sont invités à les occuper. Ils devront les céder spontanément aux ayants droit suite à la demande de ces derniers ou à la demande du personnel de MBFC.

Article 2.4

Dans les véhicules accessibles, les usagers en fauteuil roulant doivent se placer impérativement aux emplacements dédiés dans le respect des règles de sécurité applicables.

Article 2.5

Les voyageurs sont tenus d'adopter un comportement respectueux à l'égard des autres passagers, du personnel, du matériel et de se conformer à toutes les consignes du présent règlement.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Il est interdit de :

- rester à bord des véhicules après le dernier arrêt commercial ou les terminus provisoirement établis par l'exploitant du réseau TRéMA,
- avoir un comportement susceptible de provoquer une perturbation dans l'exploitation du réseau,
- troubler l'ordre et la tranquillité dans le véhicule et d'importuner les voyageurs ou le conducteur,
- parler sans nécessité au personnel du réseau TRéMA, notamment au conducteur lorsque celui-ci est en situation professionnelle, de conduite ou non, ou en intervention technique,
- troubler l'ordre et la tranquillité des autres voyageurs. Les personnes qui, par tenue ou comportement, risqueraient d'incommoder les autres voyageurs ou d'apporter un trouble à l'ordre public à l'intérieur d'un autocar, ne seront pas admises à y monter et peuvent se voir contraints de descendre au premier arrêt, même si elles ont acquitté le prix du voyage,
- voyager en état d'ivresse,
- fumer, vapoter,
- cracher,
- mendier,
- distribuer des objets ou tracts à bord des véhicules sans autorisation expresse de l'exploitant,
- vendre des objets ou des services à bord des véhicules,
- procéder au recueil de signatures, à des enquêtes, à de la propagande et à tout autre opération du même type,
- faire usage d'appareils ou instruments sonores dès lors que le son est audible par les autres voyageurs sans autorisation expresse de l'exploitant,
- souiller, dégrader, détériorer les autocars et les équipements fixes, graver les vitres ou autres supports,
- détériorer ou enlever toute information du réseau,
- mettre les pieds sur les sièges,
- transporter des matières dangereuses ou incommodantes (produits explosifs, irradiants, vénéneux, dégageant des vapeurs incommodantes ou toxiques) ou des objets contondants, coupants, piquants, des armes, munitions, explosifs,
- voyager démunis de vêtements décents,
- les vélos et autres engins similaires ne sont pas admis dans les véhicules.

Par ailleurs :

- les chiens et animaux de petite taille sont admis à condition d'être enfermés dans un panier et d'être transportés sur les genoux et à la condition expresse qu'ils n'apportent aucune gêne aux autres voyageurs. Les chiens et animaux, ne correspondant pas à ce critère, ne sont pas admis dans les véhicules à l'exception des chiens-guides d'aveugle et d'assistance aux handicapés accompagnant leur maître sous réserve qu'ils soient muselés. Les propriétaires de ces animaux sont considérés comme responsables des dégâts de toute nature qui pourraient être occasionnés tant au tiers qu'aux personnels et au matériel du réseau,
- les bagages à mains et colis pouvant être transportés par une seule personne sont admis lorsqu'ils sont convenablement fermés et que leur propriétaire peut les conserver sur les genoux, sans gêne pour les autres voyageurs. Les bagages encombrants ne sont pas admis. Le transport de colis et bagages non accompagnés est interdit,
- les poussettes d'enfants et assimilés sont transportés exclusivement si elles sont pliées, et en fonction des places disponibles.
- de plus, les agents de MBFC sont habilités à refuser l'admission de tout colis s'il est susceptible d'incommoder ou de gêner les autres voyageurs ou de constituer un risque d'accident.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Chapitre 3 : Modalités d'accès au réseau

Article 3.1

Les arrêts étant facultatifs, le voyageur qui désire monter à bord d'un autocar est tenu d'en demander l'arrêt en faisant un geste significatif de la main à destination du conducteur et cela suffisamment tôt afin d'être vu par celui-ci et avant que le véhicule ne soit à sa hauteur.
La montée dans l'autocar se fait toujours par la porte avant et lorsque le véhicule est totalement arrêté.

De même, la demande d'arrêt pour descendre de l'autocar doit être effectuée par le voyageur suffisamment tôt avant l'arrêt à la station désirée, en le demandant expressément au conducteur ou à l'aide des boutons prévus à cet effet si le véhicule en est équipé.

Le conducteur pourra ainsi moduler sa vitesse et ralentir en toute sécurité sans désagrément pour les autres voyageurs.
Les personnes à mobilité réduite devront faire appel au service de transport à la demande (TAD) du réseau TRéMA.
La montée est interdite entre deux arrêts. Aucun arrêt n'est accepté en dehors des arrêts officiels du réseau pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Article 3.2

Un titre TRéMA est valable sur l'ensemble du réseau à l'intérieur du périmètre des transports urbains et périurbains de Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA).

L'ensemble de la billetterie est en vente à l'Espace TRéMA, situé 9, rue Mathieu à Mâcon à l'exception des tickets à l'unité, disponibles uniquement dans les véhicules affectés aux transports urbains et périurbains. Ces titres de transport à l'unité sont à utiliser immédiatement après l'achat.

Les tickets vendus à l'unité ou par 10 sont valables 60 minutes à compter de la validation, pour un aller ou un retour, interruption et reprise d'un trajet sur la même ligne autorisée.

Chaque déplacement commence à la montée dans le premier bus utilisé et se termine au moment de la descente du dernier bus utilisé : l'heure d'arrivée à l'arrêt de descente doit être comprise dans les 60 minutes de validité.

Les abonnements sont soumis à la délivrance d'une carte sans contact payante éditée par l'agence TRéMA.

TITRES DE TRANSPORT	Conditions de validité	Conditions d'ayant droit	Lieux de vente
Titres tout public			
TICKET UNITE	valable 1 heure	tout public	à bord des véhicules
TICKET SMS	valable 1 heure	tout public	par SMS
TREMA JOURNEE	valable 1 journée	tout public	à bord des véhicules
CARNET DE 10 TICKETS	10 voyages de 1 heure	tout public	Espace Tréma, rechargeable dans les bus et sur le site internet
TREMA GROUPE	valable 1 heure	Groupe de 10 personnes	Espace Tréma
TREMA ACTIF ANNUEL	valable 1 an - année glissante	tout public	Espace Tréma, rechargeable sur le site internet
TREMA ACTIF MENSUEL	valable 1 mois - mois calendaire	tout public	Espace Tréma, rechargeable sur le site internet
Titres Solidaire			
TREMA IMPULSION ANNUEL	1 an	bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), ou aux personnes dont le niveau de ressources ne dépassent pas le plafond annuel de ressources pour l'attribution de la C2S (selon barème)	Espace Tréma
TREMA IMPULSION MENSUEL	1 mois		
TREMA IMPULSION CARNET DE 10	10 voyages de 1 heure		
Titres réduits			
TREMA AVANTAGE CARNET DE 10	10 voyages de 1 heure	seniors de plus de 65 ans et/ou aux personnes handicapées (80% et plus) et/ou moins de 26 ans	Espace Tréma, rechargeable sur le site internet
TREMA AVANTAGE +65 MENSUEL	1 mois	seniors de plus de 65 ans et/ou aux personnes handicapées (80% et plus)	
TREMA AVANTAGE +65 ANNUEL	1 an		
TREMA AVANTAGE -26 MENSUEL	1 mois	moins de 26 ans (jusqu'au dernier jour de votre 25ème année) à la date de début de validité du titre	
TREMA AVANTAGE -26 ANNUEL	1 an		

TITRES DE TRANSPORT	Conditions de validité	Conditions d'ayant droit	Lieux de vente
- 4 ANS	valable 1 heure	enfant de - de 4 ans accompagné d'un adulte	
TITRE SAMEDI MATIN	Accès libre jusqu'à 12h30 (heure de montée)	tout public	
TREMA SCOL	Toute l'année	Collégiens et lycéens (dont les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux) domiciliés et scolarisés sur le territoire de MBA	Espace Tréma

Article 3.3

En cas de perte d'un titre d'abonnement annuel, toute demande de duplicata est facturée, à la tarification des frais d'établissement de carte.

Pour les abonnements scolaires destinés aux collégiens et lycéens (dont les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux) domiciliés et scolarisés sur le territoire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA), ils s'obtiennent chaque année sur inscription après fourniture d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.

Cas des groupes : il est recommandé de prévenir de tout déplacement en groupe en téléphonant au 03 85 21 98 78 au minimum 24 heures à l'avance (hors samedis, dimanches et jours fériés) ou par courriel à contact@trema-bus.fr.

Article 3.4

Le voyageur pourra se procurer un titre de transport dans les différents points de vente du réseau TRéMA (agence commercial, boutique en ligne). À défaut, il pourra acheter auprès du conducteur un billet à l'unité ou recharger sa carte ou valider un moyen de paiement sans contact directement sur le valideur. Le conducteur peut être amené à refuser de vendre un titre si le client présente un billet supérieur à 20 €.

Article 3.5

Tout voyageur se déplaçant sur le réseau doit être muni d'un titre de transport en cours de validité. Un titre de transport est, entre autres, un titre d'assurance.

La validation du titre de transport est obligatoire à chaque montée, y compris lors des correspondances.

Lors de son accès dans l'autocar, le voyageur doit, selon le cas :

- acheter auprès du conducteur un ticket unité,
- valider sa carte TRéMA (abonnement ou chargement de 10 titres ou ticket en correspondance),
- valider un moyen de paiement sans contact (CB©, Electron©, Visa©, Mastercard© ou Maestro©) selon les conditions générales de vente et d'utilisation fixées par l'exploitant du réseau TRéMA,
- présenter son ticket SMS.

Le conducteur est en droit de refuser l'accès au véhicule à toute personne non munie d'un titre de transport valide ou refusant de le valider.
Le voyageur devra, en cas de contrôle, être en mesure de présenter les éventuels documents justifiant de sa situation d'ayant droit.
Sans titre de transport, ou dans le cas d'un abonnement oublié, le voyageur doit s'acquitter d'un titre de transport auprès du conducteur.

Article 3.7

Sous réserve des dispositions des articles L1222-1 à L1222-12 du code des transports, MBFC ne sera en aucun cas tenu de rembourser totalement ou partiellement un titre de transport qu'il aura commercialisé quel que soit le motif invoqué dans la demande ; l'exploitant ne pourra être tenu responsable des éventuelles conséquences de retard ou services non assurés quelle qu'en soit la raison.

Article 3.8

En cas de non fonctionnement du valideur, les usagers sont invités à en informer immédiatement le conducteur.

Chapitre 4 : Tarification

Article 4.1

Les tarifs en vigueur, fixés par MBA, sont affichés dans l'agence commerciale de TRéMA, dans les véhicules ainsi que sur le site internet du réseau TRéMA. Ils sont susceptibles de modification totale ou partielle en cours d'année. Toute modification fera l'objet d'une information au public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4.2

L'utilisation du réseau est gratuite le samedi matin jusqu'à 12 h 30, heure de montée.

Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement mais ne sont pas admis à voyager seuls. Leur accompagnement par un mineur relève de l'entière responsabilité du tuteur légal de l'enfant. À partir du 2e enfant sous la responsabilité du même adulte, le voyage de ce dernier est payant.

Le chien-guide d'aveugle est transporté gratuitement.

Chapitre 5 : Contrôle des titres de transport, infractions et manquements au présent règlement

Article 5.1

Les voyageurs sont tenus de conserver leur titre de transport pendant toute la durée du trajet effectué et de le présenter à toute réquisition d'un représentant du réseau à bord des véhicules ou à la descente sur la voie publique.

Article 5.2

Les contrôles sont effectués par des agents assermentés et agréés au relevé d'identité et de l'adresse des contrevenants. Si le contrevenant refuse ou est dans l'incapacité de justifier de son identité, l'agent en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale territorialement compétent qui peut lui ordonner sans délais de lui présenter le contrevenant.
Ces agents peuvent exercer leurs fonctions en uniforme ou en civil.

Article 5.3

Au regard de la validité des titres de transports, est en situation irrégulière, tout usager qui voyage en dehors de la plage du samedi matin :

- sans titre de transport,
- présentant un titre de transport non valable ou non validé,
- refusant de présenter des justificatifs nécessaires à l'utilisation de certains titres,
- qui ne se conforme pas aux dispositions réglementant l'utilisation de son titre.

Article 5.4

Sans préjudice d'autres infractions de droit commun, les dispositions du code des transports relatives à la police des transports déterminent les infractions pénales réprimées dans les conditions prévues au code pénal et au code de procédure pénale par des infractions de 3e ou 4e classe, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues dans ces codes, ainsi que les modalités de verbalisation ou de régularisation par le versement d'indemnités forfaitaires de nature transactionnelle, entraînant l'extinction de l'action publique.

Le voyageur peut s'acquitter immédiatement d'une indemnité forfaitaire auprès de l'agent agréé et assermenté et contre remise d'une quittance.
À défaut de pouvoir régler immédiatement l'indemnité forfaitaire, l'agent assermenté rédigera un procès-verbal sur présentation d'un justificatif d'identité.
Un dossier de recouvrement est alors établi moyennant une majoration pour frais de constitution de dossier.
Le refus ou l'incapacité de justifier de son identité officielle permet aux agents assermentés le recours éventuel aux forces de police.

En l'absence de paiement immédiat contre remise d'une quittance, l'agent assermenté de l'exploitant ou un autre agent assermenté agissant pour son compte établira un procès-verbal de constatation d'infraction. Un dossier de recouvrement est alors établi.

Afin d'éviter d'être poursuivi pénalement et d'encourir les sanctions pénales afférentes, l'usager peut verser une indemnité forfaitaire, mentionnée sur le procès-verbal d'infraction, valant transaction avec l'exploitant, immédiatement ou dans un délai de trois mois, sous réserve de la possibilité pour l'usager d'émettre une protestation auprès de l'exploitant.

Le montant de ces indemnités forfaitaires de nature transactionnelle, ainsi que les conditions et le montant des frais de constitution de dossier lorsque la transaction n'est pas payée immédiatement sont fixés par MBA en lien avec l'exploitant dans le respect des règles fixées au code des transports.

Le montant des indemnités forfaitaires transactionnelles est affiché dans les véhicules et sur le site internet www.trema-bus.fr.

En cas de non-paiement différé et dans un délai de trois mois, des poursuites judiciaires sont engagées. Le dossier du contrevenant est transmis auprès du Ministère Public qui charge les services de l'État du recouvrement de l'amende forfaitaire majorée de 180 € ou 375 € selon la classe de la contravention.

Article 5.5

En cas de trouble aggravé à la tranquillité des voyageurs, le personnel habilité pourra demander au contrevenant de quitter le véhicule sans remboursement du titre de transport et sans qu'il puisse prétendre à quelconque dédommagement.

Article 5.6

Les voyageurs coupables d'actes et de tentatives de fraude répétés s'exposent à des poursuites devant les juridictions civiles et pénales compétentes.

Article 5.7

Par ailleurs, sans préjudice des poursuites pénales prévues par les lois en vigueur pour les infractions relevant du code pénal (notamment les outrages, menaces ou violences), tout manquement grave aux obligations des voyageurs pourra donner lieu à des sanctions administratives prononcées par l'exploitant, en lien avec MBA.

Sont notamment considérés comme manquements graves :

- les insultes, menaces, intimidations, ou toutes formes d'agressions verbales ou physiques à l'encontre du personnel de l'exploitant (conducteurs, contrôleurs, agents commerciaux) ou des autres voyageurs,
- les atteintes graves à la sécurité des biens ou des personnes,
- la récidive ou l'accumulation de manquements mineurs au présent règlement.

Dans ces conditions, il pourra être prononcé une exclusion temporaire ou définitive du réseau, proportionné au manquement constaté et à la situation de récidive.

Cette exclusion est notifiée par tout moyen à l'usager, précisant les motifs conduisant à cette décision. Celui-ci peut alors, dans un délai d'un mois à compter de la notification, formuler toute observation qu'il estime utile pour contester cette décision. En l'absence de réponse de la part de l'exploitant, la sanction est réputée confirmée.

L'entreprise de transport se réserve le droit d'engager une procédure de remboursement des dégâts subis.

MBA et MBFC se réservent le droit d'engager des poursuites à l'encontre de toutes personnes dont le comportement a entraîné des dysfonctionnements notoires des services de transport ayant altéré l'image du réseau périurbain.

Chapitre 6 : Sécurité

Article 6-1

Les voyageurs doivent impérativement :

- veiller à leur sécurité lorsqu'ils circulent sur le réseau périurbain, notamment en assurant leur maintien assis lorsque le véhicule est en mouvement,
- ne pas entraver l'ouverture ou la fermeture des portes,
- attacher la ceinture de sécurité lorsque les véhicules en sont équipés,
- installer les enfants dont la morphologie ne leur permet pas de se tenir assis correctement sur un siège, dans un dispositif adapté (coque, siège-enfant) fourni par l'usager.

Article 6-2

Lorsqu'ils constatent des incidents, agressions, actes d'incivilités, vols ou accidents sur le réseau, les voyageurs doivent avertir immédiatement le conducteur ou tout agent présent.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-074 (R17) CC

Objet : Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de dissolution du syndicat mixte Petite Grosne

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Hervé Carreau

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5212-33, L5711-1 et L5211-25-1,
Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence obligatoire Eau,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°71-2025-12-11-00005 mettant fin aux compétences du Syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne,
Vu la délibération n°2025-156 du Conseil Communautaire du 2 octobre 2025, portant sur l'adoption du protocole de dissolution du Syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne,
Vu la délibération n°2025-50 du Conseil municipal du 8 septembre 2025 de la commune de Pierreclos, portant sur l'adoption du protocole de dissolution du Syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne,
Vu la délibération n°2025-10-24 du Conseil municipal du 7 octobre 2025 de la commune de Serrières, portant sur l'adoption du protocole de dissolution du Syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne,
Vu la délibération n°28/2025 du Conseil municipal du 25 septembre 2025 de la commune de Cenves, portant sur l'adoption du protocole de dissolution du Syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne,
Vu l'avis conforme du comptable public de Mâcon,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité de modifier les règles de répartition du résultat de clôture 2025 suite à un retard pris dans le paiement des factures relevant de l'exercice de 2025,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative aux modalités de dissolution du Syndicat Petite Grosne entre MBA, Pierreclos, Serrières et Cenves joint en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à le signer.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

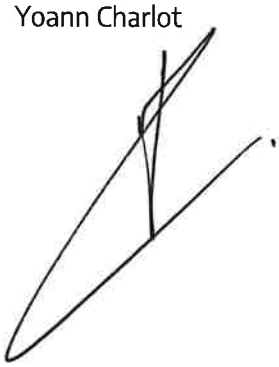

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Krasnici

Avenant au protocole de dissolution du syndicat mixte des Eaux de la Petite Grosne

ENTRE

La Communauté d'agglomération MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION, représenté par son Président en exercice, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil communautaire n°....., dont le siège est situé 67 Esplanade Du Breuil, 71000 MACON

ET

La Commune de PIERRECLOS, représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n°....., résidant en Mairie, Route de Tramayes, 71960 PIERRECLOS

ET

La Commune de SERRIERES, représenté par son Maire en exercice, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n°....., résidant en Mairie, 275 Rue du 19 Mars 1962, 71960 SERRIERES

ET

La Commune de CENVES, représenté par son Maire en exercice, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n°....., résidant en Mairie, 4 rue de la Madone, Le Bourg, 69840 CENVES

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Petite Grosne a été créé par arrêté préfectoral du 26 mai 1933. Ses membres, MBA, Pierreclos, Serrières et Cenves ont délibéré pour acter sa fin de compétence à compter du 1er janvier 2026 et pour adopter le protocole de dissolution de manière concordante (le 25/09/25 pour Cenves, le 7/10/25 pour Serrières, le 31/10/25 pour Pierreclos et le 02/10/25 pour MBA).

La convention de dissolution a acté entre autres la clé de répartition des résultats de clôture.

50 000 € pour Cenves (en prévision de travaux sur réservoirs)
Pour le reste :
87.6 % pour MBA
6.6 % pour Pierreclos
3.2 % pour Cenves
2.6 % pour Serrières

Il s'avère que suite à l'absence du secrétaire du syndicat en décembre 2025, un certain nombre de factures qui auraient dû être honorées avant la clôture du compte administratif seront à payer par MBA. L'objectif de l'avenant est donc de retrancher de la répartition entre les 4 membres le montant des factures non payées qui seront honorées en 2026 exclusivement par MBA.

Tel est l'objet du présent avenant à la convention qui a pour objet de modifier les modalités de liquidation administrative et comptable du Syndicat Mixte.

***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), notamment ses articles L. 5212-33, L. 5711-1 et L. 5211-25-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Petite Grosne fixés par arrêté inter-préfectoral du 30 avril 2021,

Vu les arrêtés inter-préfectoraux n°71-2025 et n°69-2025 mettant fin aux compétences du Syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne,

Vu la délibération du conseil communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)

Vu la délibération du conseil municipal de PIERRECLOS,

Vu la délibération du conseil municipal de SERRIERES,

Vu la délibération du conseil municipal de CENVES,

***

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le paragraphe c. Répartition du résultat de clôture et de la trésorerie de l'article 2 – Répartition du patrimoine mobilier et immobilier propre du syndicat de la convention initiale est remplacé par le paragraphe suivant :

a. Répartition du résultat de clôture et de la trésorerie

La dissolution comptable du syndicat se traduit par des opérations d'ordre, non budgétaires, enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous. La répartition doit être équilibrée en débit et en crédit pour chaque collectivité membre.

Le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2025 s'élève 1 203 833.78 €. Ce montant englobe un certain nombre de factures pour un montant de 749 370.22 € qui relèvent de l'exercice 2025 et qui seront payées par MBA.

Le montant qui sera réparti entre les membres de Petite Grosne au prorata des abonnés et des volumes consommés selon les proportions de la facture 120m^3 (30% de part fixe et 70% de part variable) s'élève alors à 454 463.56 €.

	Abonnés 2024		Volume facturé 2024		Ratio 30% abonnés + 70% volumes
unités	*en nb*	*en %*	*en nb*	*en %*	*%*
Total	**6 182**	**100%**	**540 459**	**100%**	**100%**
MBA	5 315	86,0%	477 036	88,3%	**87,6%**
Pierreclos	466	7,5%	33 475	6,2%	**6,6%**
Cenves	224	3,6%	16 470	3,0%	**3,2%**
Serrières	177	2,9%	13 478	2,5%	**2,6%**

En outre, le SM Petite Grosne avait décidé de la réalisation de travaux sur un réservoir situé sur la Commune de Cenves, lequel sera repris par ladite Commune dans le cadre du présent protocole de dissolution.
Dès lors que le SM Petite Grosne ne pourra pas, matériellement, compte tenu de sa prochaine dissolution, réaliser lesdits travaux qui devaient être financés sur ses fonds propres, et que ces travaux seront réalisés également dans l'intérêt des communes de Pierreclos et de Serrières, il est convenu que, le résultat de clôture du syndicat au 31 décembre 2025 étant d'un montant supérieur à 100 000 Euros, une soulte destinée à la réalisation desdits travaux d'un montant de 50 000 Euros sera versé à la Commune de Cenves.
Cette somme est alors déduite du montant à répartir au moment de la clôture du compte administratif qui s'élève alors à 404 463.56 €.

La répartition du résultat de clôture entre les différents membres est fixée avant intégration des résultats de Saône Grosne à :

MBA	1 103 680.30 €
Pierreclos	26 694.60 €
Serrières	10 516.05 €
Cenves	62 942.83 € (comprenant la soulte « travaux » de 50 000 Euros)

Il est convenu entre les parties de se servir des résultats disponibles du syndicat au 31/12/2025 pour compenser les écarts entre la répartition physique de l'actif net et la répartition théorique des éléments d'actif et de passif, calculée à partir de la clé de répartition définie ci-dessus.

Le comptable public établit les opérations comptables en respectant la clé de répartition su visée.

Enfin, le solde de trésorerie disponible arrêté au 31/12/25 sera réparti suivant la même clé de répartition :

- MBA : 87,6 %
- Pierreclos : 6.6 %
- Cenves : 3.2 %
- Serrières : 2.6 %

Le comptable public intègre à l'ensemble des écritures comptables nécessaires à la réintégration des soldes dans les comptes.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait en 4 exemplaires, à .....

Pour MBA,
Pour le Président et par délégation,
Le vice-président en charge du
Petit Cycle de l'Eau,

Hervé Carreau

Pour Cenves,
Le Maire,

Pierre-Yves Pelle-Boudon

Pour Pierreclos,
Le Maire,

Emmanuel Rougeot

Pour Serrières,
Le Maire,

Richard Benas

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-075 (R18) CC

Objet : Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de la convention de mandat de gestion et de recouvrement des abonnés du syndicat Haut Beaujolais pour la commune de Cenves

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Hervé Carreau

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-7-1, et D1611-16 et suivants,
Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence obligatoire Eau,
Vu le BOFIP-GCP-17-0005 du 22 février 2017 portant instruction relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses ,
Vu les arrêtés inter-préfectoraux
Vu l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre de Haut Beaujolais
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu l'avis conforme du comptable public de Belleville en date du 1er décembre 2025,
Considérant que le contrat de régie intéressée conclu par le syndicat mixte de la Petite Grosne ne prévoit pas, à la charge du régisseur intéressé, la gestion des abonnés, et plus particulièrement la facturation de la redevance eau potable, y compris l'établissement, l'envoi et le recouvrement des factures aux usagers,
Considérant que le syndicat Haut Beaujolais souhaite confier à MBA la gestion des abonnés de Cenves, la facturation et le recouvrement de la redevance eau potable auprès des usagers, jusqu'à la fin de la régie intéressée, le 30 juin 2027, suite à la dissolution du syndicat mixte de la Petite Grosne et à l'adhésion de Cenves au syndicat Haut Beaujolais,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la convention de mandat de gestion et de recouvrement des abonnés à l'eau de la commune de Cenves par MBA, pour la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2027, jointe en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à la signer.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



CONVENTION DE MANDAT DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES ABONNES A l'EAU DU SYNDICAT HAUT BEAUJOLAIS POUR LA COMMUNE DE CENVES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MBA A COMPTER DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT PETITE GROSNE

Article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-7-1, L. 5216-7-1, D. 1611-16 à D. 1611-26, D. 1611-32-1 à D. 1611-32-9 puis D. 1611-32-10 à D. 1611-32-13

Vu le BOFIP-GCP-17-0005 du 22 février 2017 portant instruction relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Petite Grosne comptant parmi ses membres, outre Mâconnais Beaujolais Agglomération, les Communes de Cenves, Pierreclos et Serrières

Vue l'intégration de la commune de Cenves dans le périmètre du syndicat Haut Beaujolais en date du 1er janvier 2026

Vu la délibération du conseil syndical en date du autorisant la signature de la convention de mandat

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération en date du 29 avril 2026 acceptant ledit mandat en attente de l'expiration du contrat de régie intéressée en cours

Vu l'avis conforme du comptable public de Belleville en date du 1er décembre 2025

ENTRE :

La communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, représentée par son président en exercice, Monsieur Jean-Patrick Courtois, dument habilité par une délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,

Ci-après dénommée « *Mâconnais Beaujolais Agglomération, MBA ou le mandataire »*

ET

Le syndicat Haut Beaujolais pour la commune de Cenves, représentée par son président en exercice, Monsieur Frédéric Miguet, dument habilité par délibération du conseil syndical du

,

Ci-après dénommée *« Syndicat Haut Beaujolais, le syndicat ou le mandant »*

PRÉAMBULE

Mâconnais-Beaujolais Agglomération est compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Dans le cadre d'une réflexion globale, et partant du constat que sur l'ensemble du territoire communautaire, la gestion du service public de l'eau potable est externalisée, au travers de l'exécution de 7 contrats de délégation de service public, il a été décidé de :

- procéder à la dissolution des syndicats en charge de la gestion du service public de l'eau, dont est membre MBA ;

- procéder à la conclusion de deux contrats de délégation de service public, portant pour l'un sur le nord, pour l'autre sur le sud du territoire communautaire pour l'exploitation du service de l'eau potable.

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement est revenue sur l'obligation de transfert au 1er janvier 2026 des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Dans ces conditions, la communauté de communes Saône-Beaujolais a fait le choix de ne pas prendre, au 1er janvier 2026, la compétence eau de ses communes membres, dont Cenves, ayant elle-même délégué sa compétence au Syndicat Mixte de la Petite Grosne.

La dissolution du Syndicat Mixte de la Petite Grosne, au 31 décembre 2025, doit donc conduire à ce que la commune de Cenves assure et assume individuellement la gestion de son service public de gestion de l'eau potable.

Pour ce faire, les collectivités concernées, dont Cenves, ont engagé une réflexion sur le futur mode de gestion du service public d'eau potable sur leur territoire respectif, et ont ainsi décidé de recourir à un mode concessif d'exploitation dudit service public.

Toutefois, jusqu'au 30 juin 2027, la Commune de Cenves se trouve liée par le contrat de régie intéressée conclu par le Syndicat de la Petite Grosne, lequel ne prévoit pas, à la charge du régisseur intéressé, la gestion des abonnés, et plus particulièrement la facturation de la redevance eau potable, y compris l'établissement, l'envoi et le recouvrement des factures aux usagers.

C'est dans ces conditions et à l'issue d'une réflexion collective que MBA et la Commune de Cenves, ont décidé de recourir au mécanisme de la convention de mandat prévu par l'article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dispositif permet, après avis conforme de son comptable public et par convention écrite, aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de confier à un organisme public ou privé l'encaissement du revenu tiré des prestations assurées dans le cadre d'un contrat portant sur la gestion du service public de l'eau, du service public de l'assainissement ou de tout autre service public dont la liste est fixée par décret.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions de l'article L. 5216-7-1 du CGCT, une commune non membre d'une communauté d'agglomération peut confier à ladite communauté, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions.

La convention de mandat, objet du présent document, liant la commune de Cenves à MBA, n'a pas pour objet de dessaisir la commune de la compétence eau potable, laquelle commune reste pleinement détentrice et responsable de la compétence en tant qu'autorité organisatrice du

service, mais vise simplement à la décharger de la gestion des abonnés, de la facturation et recouvrement de la redevance eau potable auprès des usagers et ce jusqu'à la fin de la régie intéressée susvisée, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit, après avis du comptable public (avis du XX)

Article 1. Objet de la convention

Dans le cadre d'une bonne gestion du service public de l'eau potable et des relations entre ledit service public et ses usagers, la Commune de Cenves confie la gestion des abonnés situés sur son territoire (relation clientèle et facturation, cf. article 3) à Mâconnais-Beaujolais Agglomération.

Ce mandat concerne la gestion des abonnés en cause et non la compétence « eau potable » qui sera dévolue, à compter du 1er janvier 2026, à la Commune de Cenves.

Ce mandat est par ailleurs sans effet sur l'exercice de la compétence « eau potable » confiée à SUEZ dans le cadre du contrat de régie intéressée qui lie la Commune de Cenves jusqu'au 30 juin 2027 par l'effet de la dissolution du Syndicat Mixte de la Petite Grosne au 1er janvier 2026.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur du 1er janvier 2026 au 30 juin 2027 inclus.

Elle pourra être résiliée avant son terme par accord concordant des parties moyennant le respect d'un préavis d'un mois. Elle fera alors l'objet d'un état des lieux financiers des deux parties. Une régularisation financière de l'une ou l'autre des parties pourra être réalisée selon les résultats comptables de cet état des lieux.

La résiliation de la convention n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

Article 3. Modalités d'exécution de la convention

MBA exerce la mission objet de la présente convention au nom et pour le compte de la commune.

MBA exerce cette mission selon les modalités suivantes :

3.1 Nature des missions et des opérations confiées à MBA

La Commune confie à MBA le soin d'assurer :

- la gestion du fichier de suivi des abonnés : établir et mettre à jour le fichier des usagers du service d'eau potable, qui sert de référence à la facturation de l'eau et de l'assainissement collectif

- l'accueil des abonnés (accueil physique, téléphonique, gestion de la correspondance)

- la gestion des contrats d'abonnement

- le contrôle de la relève des compteurs

- la facturation de la redevance eau potable, y compris l'établissement, l'envoi des factures aux usagers

- l'encaissement des sommes facturées à l'usager (avec différents moyens de paiement offerts : En espèces pour les montants inférieurs à 300 €, par chèque accompagné d'un TIP, par TIP seul, par mandat SEPA d'autorisation de prélèvement à la date limite de paiement ou par

mensualisation, par carte bancaire avec paiement TIPI ou PAYFIP, ou encore à un point de paiement de proximité / buralistes en présentant le QR Code ou le DATAMATRIX présent sur la facture) et leur reversement à la Commune

- la gestion des réclamations et le recouvrement amiable des sommes dues, le recouvrement amiable étant défini par la convention comme un délai maximum de 2 mois laissé à l'usager pour effectuer le paiement de sa facture

- le remboursement à l'usager des recettes encaissées à tort strictement limité aux cas prévus à l'article 7 de la présente convention

- la communication, 2 semaines avant chaque reversement, des éléments justificatifs tels que définis à l'article 3.4 de la présente convention.

3.2 Modalités d'exécution de la mission facturation par MBA

MBA détaillera sur la même facture le montant dû par l'usager au titre de l'eau potable et des diverses taxes et redevances correspondantes, soit :

- La redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)
- La redevance d'eau potable (abonnement et consommation)
- La redevance performance eau potable (Agence de l'Eau)
- La redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)
- La TVA

Suite à la relève des compteurs d'eau par SUEZ, les services de MBA émettront une facture aux usagers du service eau potable de la commune, et ce deux fois par an.

MBA transmettra un document détaillé des factures émises sur le rôle au gestionnaire de la compétence assainissement collectif afin qu'il établisse les facturations de la redevance d'assainissement collectif.

3.3 Modalités d'exécution de la mission facturation par MBA

La Commune transmettra à MBA au minimum une fois par an la délibération fixant le tarif de la redevance eau potable, ainsi que la date d'application de la redevance.

3.4 Modalités de reversement du produit de la redevance eau potable

Le produit de la redevance recouvré par le comptable public de MBA pour le compte de Cenves, sera reversé au comptable public de Cenves le 1er jour du second mois après leur recouvrement effectif.

L'intégralité des recettes encaissées pour le compte du mandant doit lui être reversée pour leur montant brut (sans prélèvement pour le paiement de la rémunération qui serait due au mandataire). A ce titre, aucune contraction comptable n'est autorisée entre les recettes et les dépenses au titre du même mandat.

Les encaissements enregistrés par le comptable public de Cenves (mandant), issus des reversements effectués par le comptable public de MBA (mandataire), devront être inscrits dans un premier temps au compte 4716 « versements des mandataires ». Le tirage des montants concernés s'effectuera après reddition annuelle des comptes par le mandataire.

Un état détaillé et nominatif des sommes facturées par point de service mentionnant la quantité facturée, le tarif et le motif des factures émises sera par ailleurs fourni à l'appui de chaque versement.

Le comptable public de Cenves se chargera du recouvrement contentieux des sommes non recouvrées en phase amiable (article 3.6). Les recouvrements amiables effectués par le comptable public de MBA pour le compte de la commune de Cenves seront portés à l'article 4648 « opérations pour le compte de tiers ».

3.5 Gestion des délais en phase amiable

En cas de demande de délai de paiement par l'usager sur une période allant au-delà de la date de reversement, le dossier devra être transféré à la Commune pour émission d'un titre de recette individuel. La Commune transmettra parallèlement au comptable public (service contentieux) la demande de délai annotée de la référence du titre de recette concerné.

L'octroi de délai de paiement relève alors du comptable public.

3.6 Modalités de remise des impayés au mandant pour titrage contentieux par ce dernier

Le comptable public de MBA transmettra à la Commune un état récapitulatif de toutes les factures impayées, au titre de l'année en cours, dans un délai de 3 mois après la date limite de paiement telle que précisée sur la facture.

Cet état sera complété par le mandataire afin de préciser l'état civil et l'adresse des débiteurs ainsi que le montant restant dû par nature de produit, les relances déjà accomplies et les délais accordés.

C'est le comptable public de la Commune de Cenves qui mettra en demeure les usagers de régulariser leur facture.

A défaut d'émission d'un titre de recette, le comptable public du mandant ne pourra engager aucune poursuite.

Surconsommation : en cas d'augmentation anormale du volume d'eau potable consommé, constatée soit par l'une des collectivités, soit par l'usager, l'information devra être prise en compte par chaque collectivité afin d'appliquer la réglementation en vigueur relatif à la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur (décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 et articles R. 2224-20-1 et R. 2224-19-2 du CGCT). MBA procède à une réduction de la facture selon la réglementation en vigueur (diminution du nombre de m2 facturés), envoie une nouvelle facture à l'abonné et en informe, le cas échéant, le service gestionnaire de l'assainissement collectif si un tel réseau existe.

Article 4. Obligations réciproques

4.1 Obligations de la Commune

La Commune s'engage à mettre à la disposition de MBA à titre gratuit à compter de l'entrée en vigueur de la convention l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de la mission confiée.

La phase contentieuse est gérée par le comptable public du mandant.

4.2 Obligations de MBA

MBA met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice la mission qui lui est confiée.

MBA prend toutes décisions, actes et conclut toute convention nécessaire à l'exercice de la mission confiée. Ces décisions, actes ou conventions mentionnent le fait que MBA agit au nom et pour le compte de la Commune.

Article 5. Conditions financières

L'exercice par MBA de la facturation de la redevance eau potable objet de la présente convention donnera lieu à une rémunération de 20 €TTC/abonné/an, émise pour le compte de la commune.

MBA procèdera à l'émission d'un titre de recette annuel pour la facturation de cette prestation en fin d'exercice.

Le paiement de la prestation sera effectué sous 30 jours par la Commune à réception du titre exécutoire correspondant émis par MBA.

Article 6. Avances de fonds nécessaires aux dépenses

Sans objet

Article 7. Remboursement des recettes encaissées à tort

En application des dispositions de l'article D. 1611-32-6 du CGCT, les remboursements sont effectués sur la base de la présente convention de mandat par MBA, après décision explicite de la commune de Cenves seule compétente pour le service eau potable sur son territoire, dans les cas exclusifs suivants :

- Versement faisant l'objet d'erreurs matérielles manifestes de la part de l'usager
- Dégrèvement pour fuite en application des règlements de service public eau,
- Régularisation d'un index consécutif à une erreur de lecture du compteur ou tout autre erreur de liquidation.

Les dépenses ainsi effectuées devront être justifiées dans le cadre de l'état détaillé des sommes facturées et annulées le cas échéant.

Les remboursements des recettes perçues à tort devront se conformer à l'article D. 1611-32-7 du CGCT (article 10 de la convention).

Pour permettre à MBA de financer les remboursements de recettes encaissées à tort, la commune de Cenves verse à MBA une avance d'un montant de 800 € que le mandataire peut être autorisé à conserver pendant la durée de la convention pour procéder aux remboursements de redevance eau potable rendus nécessaires. Cette avance est reconstituée chaque année par la commune de Cenves sur proposition de MBA au vu des règlements amiables de litiges effectués en année N-1.

Article 8. Révision de la convention

Les parties conviennent de réexaminer de façon concertée les dispositions de la présente convention en cas de :

- Modifications majeures des modalités de gestion de leurs services
- D'évolution particulière de la législation en vigueur
- Ou pour motif d'intérêt général

Toute actualisation ou modification donnera lieu à la signature d'un avenant à la présente.

Article 9. Contrôles

MBA doit effectuer les mêmes contrôles que ceux prévus par l'article 19 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

MBA doit effectuer des contrôles, notamment lors de l'encaissement d'une recette, les contrôles prévus au 1º et, le cas échéant, au 3º de l'article 19 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique : régularité de l'autorisation de percevoir la recette, et dans la limite des éléments dont dispose le mandataire, de la mise en recouvrement des créances, des réductions et annulations des ordres de recouvrer. Le mandataire doit également, s'il se voit confier des valeurs inactives, en assurer la conservation.

Le responsable des contrôles des opérations initiées par le mandataire est le directeur du service eau potable de MBA.

Article 10. Reddition des comptes

MBA tient, comme prévu par l'article D.1611-22 du CGCT, une comptabilité séparée retraçant l'intégralité des produits et des charges constatées et des mouvements de caisse opérés au titre du mandat.

Cette comptabilité séparée fera l'objet d'un code analytique au sein des comptes de MBA de telle sorte de permettre au mandataire, de façon rapide et fiable, d'apporter au mandant, à son comptable public et au juge des comptes, le cas échéant, la justification des opérations réalisées par ses soins.

MBA opère la reddition annuelle de ses comptes au plus tard le 31 décembre de chaque année.

La reddition doit permettre d'établir le résultat d'exécution de la convention en présentant par nature les dépenses et recettes du Mandat.

Elle doit retracer, sans contradiction, la totalité des opérations de dépenses, de recettes et de trésorerie.

La reddition des comptes est soumise à l'approbation de l'ordonnateur et aux contrôles du comptable public tel que prévue à l'article 8 de la présente convention.

La reddition des comptes, qui doit permettre l'individualisation et la réintégration des opérations dans les comptes de la commune mandante de telle sorte à assurer la sincérité budgétaire et comptable des comptes du mandant, donne lieu à la transmission des documents obligatoires énumérés à l'article D.1611-32-7 du CGCT. Les comptes produits par le mandataire retracent la totalité des opérations de recettes et de dépenses décrites par nature, sans contraction entre elles, ainsi que la totalité des opérations de trésorerie par nature. Ils comportent, en outre, selon les besoins propres à chaque opération :

1° La balance générale des comptes arrêtée à la date de la reddition et, en complément, l'état du grand livre correspondant au code de comptabilité analytique créé par l'organisme mandataire (MBA) ;

2° Les états de développement des soldes certifiés par l'organisme mandataire (MBA) conformes à la balance générale des comptes ;

3° La situation de trésorerie de la période ;

4° L'état des créances demeurées impayées établies par débiteur et par nature de produit ;

5° Les pièces justificatives des opérations retracées dans les comptes. Pour les recettes qu'il est chargé d'encaisser, l'organisme mandataire (MBA) produit les pièces autorisant leur perception par le mandant et établissant la liquidation des droits de ce dernier.

Pour le remboursement des recettes encaissées à tort, l'organisme mandataire (MBA) remet respectivement, pour chacune des causes mentionnées à l'article D. 1611-32-6, les pièces justificatives suivantes reconnues exactes :

1° Un état précisant la nature de la recette à rembourser, son montant et la clause du contrat ou le motif tiré de la réglementation l'autorisant ;

2° Un état précisant la nature de la recette à reverser, le montant de l'excédent et les motifs du reversement ;

3° Un état précisant la nature de la recette à restituer, son montant et la nature de l'erreur commise.

Article 11. Contentieux

Les litiges peuvent naitre à l'occasion de la non-exécution ou de la mauvaise exécution des clauses de la présente convention.

En cas de différend, les parties s'engagent, avant toute démarche contentieuse, à se rencontrer pour rechercher ensemble une solution amiable.

En cas d'échec, chaque partie peut mettre en demeure l'autre cocontractant de respecter ses obligations contractuelles.

En cas de non-respect des obligations même après mise en demeure, la partie qui s'estime lésée peut saisir la juridiction administrative ou financière compétente.

Article 12. Protection des données

Dans le cadre de la convention de mandat, MBA assure la gestion de données personnelles nécessaires à la facturation des consommations eau. Ainsi, MBA dispose des coordonnées des usagers concernés, de leur adresse et d'informations bancaires les concernant. Il lui appartient de gérer ces données dans le respect des dispositions du Règlement Général de la Protection des Données. A ce titre, MBA a la qualité de sous-traitant au sens du RGPD (art 24, 28 et 29) Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

Fait en deux (2) exemplaires à Mâcon, le

Pour Mâconnais Beaujolais Agglomération Mandataire	Pour la commune de Cenves Mandant

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-076 (R19) CC

Objet : Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de la convention de fourniture d'eau en gros au syndicat Haut Beaujolais pour la commune de Juliénas

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Hervé Carreau

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L2514-1,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire Eau,
Vu la délibération n°2025-157 du Conseil Communautaire du 2 octobre 2025 sollicitant la dissolution du syndicat mixte des eaux de Mâconnais-Beaujolais et la convention de dissolution afférente,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°71-2025-00006 du 11 décembre 2025 mettant fin aux compétences du syndicat Mâconnais Beaujolais,
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-12-22-00008 du 22 décembre 2025 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Intercommunal du Haut Beaujolais étendant son périmètre aux communes de Cenves, Juliénas et Lancié,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité de poursuivre l'alimentation de la commune de Juliénas, suite à la dissolution du syndicat Mâconnais Beaujolais et à l'adhésion de la commune au syndicat Haut Beaujolais,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la convention de fourniture d'eau en gros avec le syndicat Haut Beaujolais pour la commune de Juliénas pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, jointe en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à la signer.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

CONVENTION DE GESTION D'ABONNES LIMITROPHES ENTRE JULIENAS ET MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

Le Syndicat Haut Beaujolais, représentée par son président en exercice, Monsieur Frédéric Miguet, dument habilité par délibération du Conseil Syndical du 26/02/2026,

Ci-après dénommée *« le syndicat Haut-Beaujolais »*

ET

La communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, représentée par son président en exercice, Monsieur Jean-Patrick Courtois, dument habilité par une délibération du Conseil Communautaire du 29/04/2026,

Ci-après dénommée « *Mâconnais Beaujolais Agglomération ou MBA* »

PROJET

PRÉAMBULE

Mâconnais-Beaujolais Agglomération est compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Dans le cadre d'une réflexion globale, et partant du constat que sur l'ensemble du territoire communautaire, la gestion du service public de l'eau potable est externalisée, au travers de l'exécution de 7 contrats de délégation de service public, il a été décidé de :

- procéder à la dissolution des syndicats en charge de la gestion du service public de l'eau, dont est membre MBA ;

- procéder à la conclusion de deux contrats de délégation de service public, portant pour l'un sur le nord, pour l'autre sur le sud du territoire communautaire pour l'exploitation du service de l'eau potable.

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement est revenue sur l'obligation de transfert au 1er janvier 2026 des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Dans ces conditions, la Communauté de communes Saône Beaujolais a fait le choix de ne pas prendre, au 1er janvier 2026, la compétence eau de ses communes membres, dont Juliénas et Lancié, ayant elles-mêmes délégué leur compétence au Syndicat Mixte Mâconnais Beaujolais.

Par voie de conséquence, la dissolution du Syndicat Mixte Mâconnais Beaujolais, au 31 décembre 2025, doit conduire à ce que les communes de Juliénas et Lancié engagent une réflexion sur le futur mode de gestion du service public d'eau potable sur leur territoire respectif.

Par ailleurs, et compte tenu de la dissolution du Syndicat Mixte Mâconnais Beaujolais, et de la situation des points de comptage, il est opportun que certains abonnés limitrophes soient rattachés au territoire riverain pour des raisons techniques.

Les conventions de gestion, de prestations de services et de mutualisation sont autorisées par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment par les dispositions des articles L. 5111-1 et L. 5216-7-1.

Il est donc convenu ce qui suit :

PROJET

Article 1. Objet de la convention

Dans le cadre d'une bonne gestion du service public de l'eau potable et des relations entre ledit service public et ses usagers, des considérations techniques qui sont liées et de l'organisation des services :

- MBA confie au syndicat Haut Beaujolais, pour la commune de Juliénas, la gestion du service public de l'eau potable pour 3 abonnés de Saint-Amour-Bellevue.

- MBA confie au syndicat Haut Beaujolais, pour la commune de Juliénas, la gestion du service public de l'eau potable pour 24 abonnés de La Chapelle-de-Guinchay,

- MBA confie au syndicat Haut Beaujolais, pour la commune de Juliénas, la gestion du service public de l'eau potable pour 2 abonnés de Pruzilly,

Ces 29 abonnés situés sur le territoire de MBA sont ainsi rattachés au service public de l'eau potable du syndicat Haut Beaujolais.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 pour un an renouvelable par tacite reconduction sans conditions de durée.

Article 3. Abonnés limitrophes – secteurs concernés

Secteur Capitans : Le service public de la gestion de l'eau potable du Hameau les Capitans situé à Saint-Amour-Bellevue est confié au syndicat Haut Beaujolais.

3 abonnés résidant sur le territoire de MBA relèveront et seront ainsi rattachés au service public de gestion de l'eau du syndicat Haut Beaujolais :

Ces abonnés relèvent du point de comptage VEG#8: Hameau Les Capitans (Saint-Amour-Bellevue)

Secteur Pruzilly : Le service public de la gestion de l'eau potable du lieu-dit « la Pierre sur Pruzilly » (2 abonnés) situé à Pruzilly est confié au syndicat Haut Beaujolais.

2 abonnés résidant sur le territoire de MBA relèveront et seront ainsi rattachés au service public de gestion de l'eau du syndicat Haut Beaujolais :

Ces abonnés relèvent du point de comptage VEG#9 : lieu-dit « La Pierre sur Pruzilly ».

Secteur Les Marmets : Le service public de la gestion de l'eau potable du lieu-dit « Entre les Marmets et les Avenets » (24 abonnés) situés sur La Chapelle de Guinchay est confié au syndicat Haut Beaujolais.

PROJET

24 abonnés résidant sur le territoire de MBA relèveront et seront ainsi rattachés au service public de gestion de l'eau du syndicat Haut Beaujolais :

Ces abonnés relèvent du point de comptage VEG#12: Entre "les Marmets" et "les Avenets" (La Chapelle-de-Guinchay)

La liste des abonnés et le plan des parcelles concernés figurent respectivement en annexes n°2 et 3.

Article 4. Statut des abonnés

Les 29 abonnés visés à l'article 3 sont soumis au règlement de service public d'eau potable du syndicat Haut Beaujolais et, le cas échéant, à celui de toute établissement public de coopération qui se verra transférer la compétence de gestion de l'eau potable par le syndicat.

Les 29 abonnés visés à l'article 3 sont facturés sur la base du tarif applicable aux abonnés du syndicat et, le cas échéant, de celui de toute établissement public de coopération qui se verra transférer la compétence de gestion de l'eau potable par le syndicat.

Article 5. Effets de la convention

S'agissant des abonnés rattachés au syndicat, la présente convention sera transmise à l'établissement public de coopération qui se verra transférer la compétence de gestion de l'eau potable par le syndicat.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : positionnement des points de VEG
- Annexe n°2 : tableau récapitulatif des abonnés concernés par la convention
- Annexe n°3 : plan des parcelles concernées par la convention

Fait en deux (2) exemplaires à Mâcon, le

Pour le syndicat Haut Beaujolais Le Président	Pour MBA Pour le Président
Frédéric Miguet	Jean-Patrick Courtois

PROJET

Annexe n°1 : positionnement des points de VEG

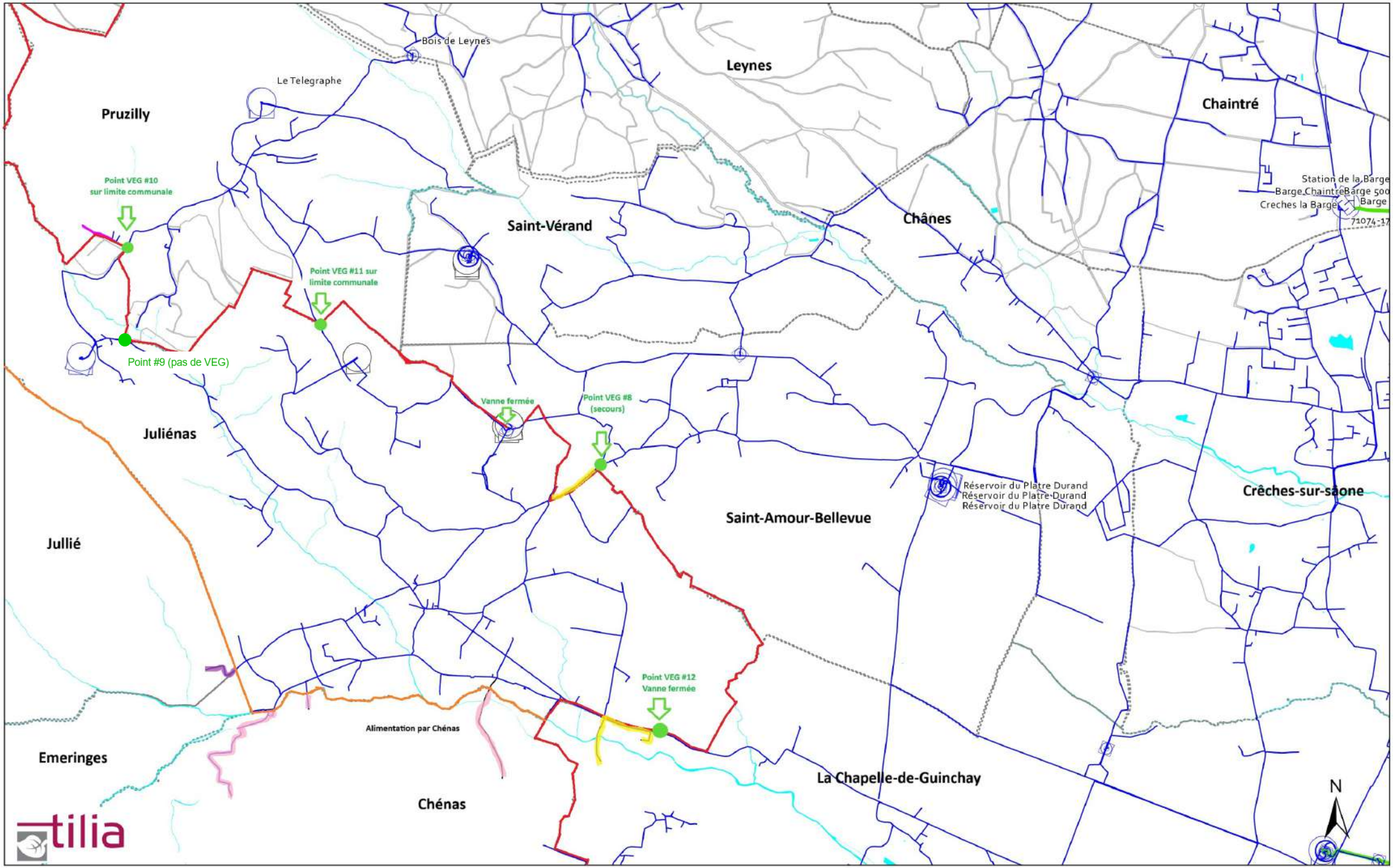

suez

Limite territoriale MBA

Limite territoriale Juliénas

Patrimoine de Juliénas sur MBA

PLAN A

Futur point de comptage VEG

Patrimoine de Juliénas sur Chénas

Patrimoine de Juliénas sur Jullié

0 800 m

Echelle : 1/20,000

Edition du 12/09/2025

Propriété réservée de SUEZ EAU FRANCE

Annexe n°2 :
Tableau récapitulatif des abonnés concernés par la convention

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

CONVENTION DE GESTION DES ABONNÉS MBA / HAUT BEAUJOLAIS (JULIENAS) - ANNEXE 2 : LISTE DES ABONNÉS

Collectivité d'origine	Collectivité repreneuse	Point VEG associé	Abonnés	Localisation	N° compteur
MBA (Saint-Amour-Bellevue)	Haut Beaujolais	VEG#8	VEG#8_Abonné 1	Hameau Les Capitans : Adresse postale : 2396 Route des Crus du Beaujolais 71570 Saint-Amour-Bellevue	H25TA171859
MBA (Saint-Amour-Bellevue)	Haut Beaujolais	VEG#8	VEG#8_Abonné 2	Hameau Les Capitans : Adresse postale : 2400 Route des Crus du Beaujolais 71570 Saint-Amour-Bellevue	H25TA264080
MBA (Saint-Amour-Bellevue)	Haut Beaujolais	VEG#8	VEG#8_Abonné 3	Hameau Les Capitans : Adresse postale : 2376 Route des Crus du Beaujolais 71570 Saint-Amour-Bellevue	H24UA203948
MBA (Pruzilly)	Haut Beaujolais	Point #9 (pas de VEG)	Point #9_Abonné 1	Lieu-dit "La pierre sur Pruzilly": Adresse postale : 1579 route des ceps 71570 Pruzilly	H24VA563437
MBA (Pruzilly)	Haut Beaujolais	Point #9 (pas de VEG)	Point #9_Abonné 2	Lieu-dit "La pierre sur Pruzilly": Adresse postale : 1591 route des Vignes 71570 Pruzilly	H25TA220176
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 1	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 4466 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA211797
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 2	Lieu-dit "Les Champs Bons" : 4120 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA163679
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 3	Lieu-dit "Les Champs Bons" : 4936 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA163705
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 4	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : Adresse postale : 21 Impasse des Marmets 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA171878
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 5	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 4888 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA145105
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 6	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : Adresse postale : 1 La Combe Darroux 71570 La Chapelle-de-Guinchay	C18VA033640
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 7	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : 4762 Route de Julienas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	C19VA004163
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 8	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : Adresse postale : 37 Impasse des Marmets 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA210644
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 9	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : 4826 Route de Julienas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA127573
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 10	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 4906 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H23UA160922
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 11	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : Adresse postale : 71 Impasse des Marmets 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H19UA494391
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 12	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 4562 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25UA263787
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 13	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : Adresse postale : 3 Impasse des Marmets 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H24UA183917
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 14	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	297316
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 15	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : Adresse postale : 101 Impasse des Marmets 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H22VA217042
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 16	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : 4432 Route de Julienas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H24UA183911
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 17	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 4762 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H20UA560301
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 18	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : Adresse postale : 101 Impasse des Marmets 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H21VA120514
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 19	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 4984 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H24VA375307
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 20	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : 4984c Route de Julienas 71570 La Chapelle-de-Guinchay (Parcelle 0843)	H25TA157987
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 21	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 4432 Route de Juliénas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H24UA203820
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#12	VEG#12_Abonné 22	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : 4984a Route de Julienas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25TA157985
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#13	VEG#12_Abonné 23	Lieu-dit "Aux Marmets" : Adresse postale : 20 impasse des Marmets 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H24UA363453
MBA (La Chapelle de Guinchay)	Haut Beaujolais	VEG#14	VEG#12_Abonné 24	Entre "les Marmets" et "les Avenets" : 4562 Route de Julienas 71570 La Chapelle-de-Guinchay	H25UA263781

Annexe n°3 :
Plan des parcelles concernées par la convention

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

CONVENTION DE GESTION D'ABONNÉS MBA_HB (Juliénas)

SECTEUR PRUZILLY - point de comptage VEG#9 : lieu-dit « La Pierre sur Pruzilly »

Cartographie des abonnés concernés

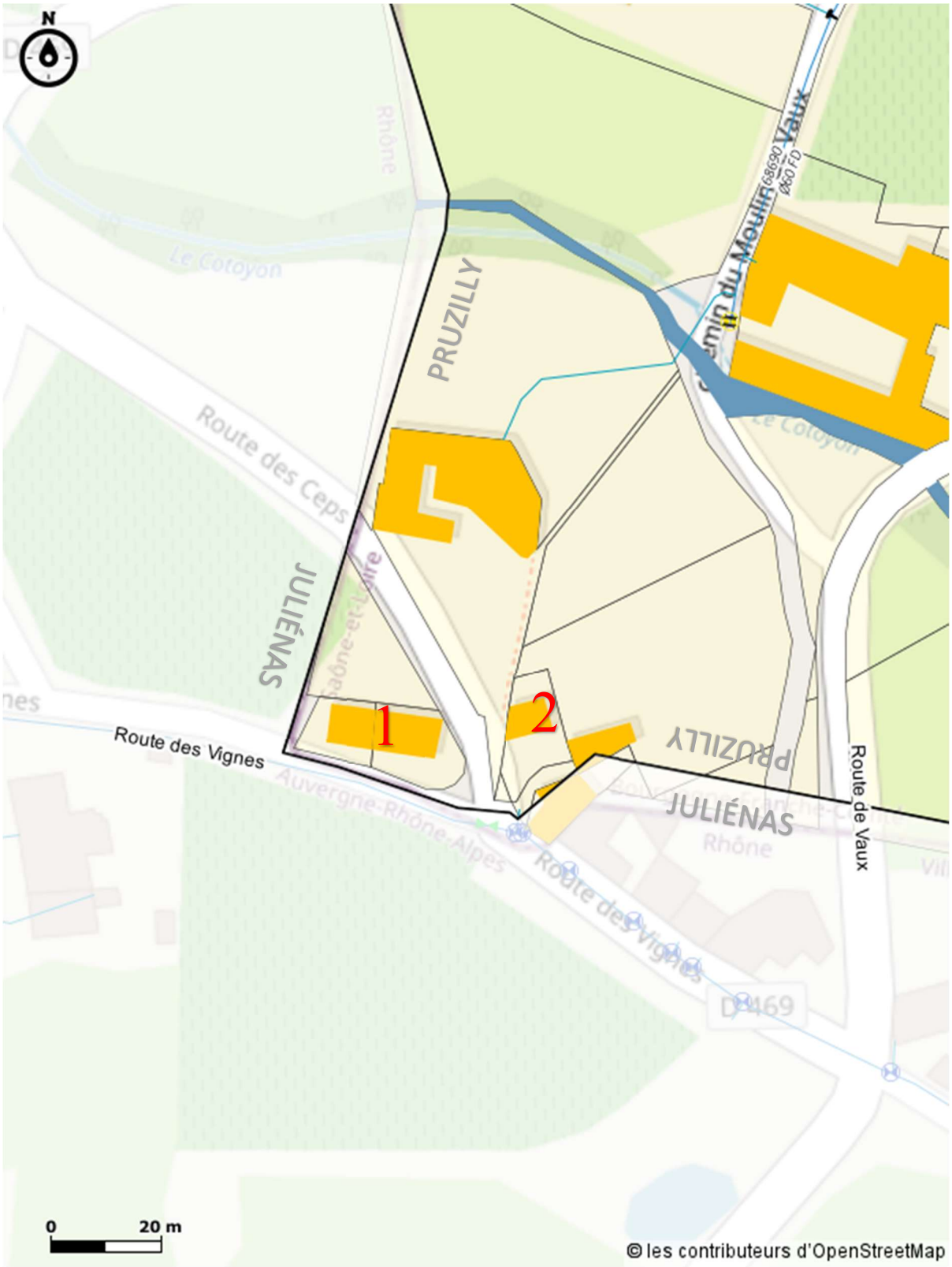

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-077 (R19) CC

Objet : Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de l'avenant de substitution de MBA dans le contrat de DSP en cours du syndicat mixte Mâconnais Beaujolais dissous

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Hervé Carreau

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
Vu le code de la commande publique, et notamment son article L2514-1,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire Eau,
Vu la délibération n°2025-157 du Conseil Communautaire du 2 octobre 2025 sollicitant la dissolution du syndicat mixte des eaux de Mâconnais-Beaujolais et la convention de dissolution afférente,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°71-2025-00006 du 11 décembre 2025 mettant fin aux compétences du syndicat Mâconnais Beaujolais,
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-12-22-00008 du 22 décembre 2025 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Intercommunal du Haut Beaujolais étendant son périmètre aux communes de Cenves, Juliénas et Lancié,
Vu le contrat de délégation de service public en cours,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il convient d'acter de la substitution de MBA dans le contrat de délégation de service public en cours, à compter du 1er janvier 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE l'avenant, joint en annexe, actant la substitution de MBA à compter du 1er janvier 2026, dans le contrat de délégation de service public en cours dans le périmètre du Syndicat Mâconnais Beaujolais dissous ;

AUTORISE le Président ou son représentant à le signer.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Avenant n°4 au contrat de délégation de service public d'eau potable conclu entre le syndicat Mâconnais Beaujolais et Suez Eau France

ENTRE
La communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, représentée par son Président , Monsieur Jean-Patrick Courtois, dûment habilité par une délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,

ET

Le syndicat des Eaux du Haut Beaujolais, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil syndical du , résidant Mairie de Fleurie, 69820 FLEURIE

Ci-après dénommées ensemble « les Collectivités substituées »

ET

La société SUEZ Eau France,
Société au capital de 422.224.040 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 410 034 607, ayant son siège social
Altiplano – 4 place de la pyramide – 92800 Puteaux
Représentée par **Madame Emilie LE GOFF,** agissant en qualité de Directrice d'Agence Saône-et-Loire Jura, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

Ci-après dénommée « le Délégataire »

Préambule

Depuis le 1er janvier 2020, le Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais est composé des 3 membres suivants :

- La Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- La commune de Juliénas ;
- La commune de Lancié.

Le Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais a conclu avec la société SUEZ une délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable s'achevant le **31 décembre 2029** (ci-après « le Contrat »).
Compte tenu du transfert de compétence « eau » aux communautés de communes acté initialement par la Loi au 1er janvier 2026, une réflexion s'est par ailleurs engagée sur les modalités d'organisation et de gestion de cette compétence à compter de cette date.

Nonobstant l'intervention de la Loi du 11 avril 2025 qui a finalement supprimé cette prise de compétence obligatoire des communautés de communes en matière d'« eau » et d'« assainissement » des communautés de communes qui ne l'ont pas déjà à la date de sa promulgation, il a été acté, dans le cadre d'un accord local, la dissolution du Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais.
Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 5211-25-1 du CGCT, *« Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. L'établissement public de coopération intercommunale qui restitue la compétence informe les cocontractants de cette substitution »*.

La jurisprudence administrative considère qu'il résulte de ces dispositions que dans l'hypothèse d'un retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale, ses (communes) membres se trouvent, de plein droit, substituées à l'établissement pour l'ensemble des contrats en cours, quelle que soit leur nature, conclus par cet établissement pour l'exercice de cette compétence. Sauf accord contraire des parties, l'exécution de ces contrats se poursuit sans autre changement jusqu'à leur échéance (Conseil d'Etat, 7 novembre 2019, SEVEDE, req. 431146).

À compter du 1er janvier 2026 :

- MBA reprend intégralement la compétence « eau » sur le territoire des communes de Chânes, Romanèche-Thorins, Crêches-sur-Saône, Saint-Vérand, Saint-Amour-Bellevue, La Chapelle-de-Guinchay, Saint-Symphorien-d'Ancelles et Pruzilly

- Le syndicat Haut Beaujolais reprend intégralement la compétence « eau » sur le territoire des communes de Juliénas et Lancié, non membres de la Communauté d'agglomération MBA.

Les Collectivités substituées entendent poursuivre l'exécution du Contrat jusqu'à son échéance du **31 décembre 2029**, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par la pluralité des autorités concédantes.

Le Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais informera, quant à lui, le cocontractant de cette substitution.

Il a donc été convenu ce qui suit :

Article I. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

1. De **constater la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais** au 1er janvier 2026 ;
2. De prendre acte, à cette date, de la **substitution de plein droit** des Collectivités substituées dans les droits et obligations du Syndicat en qualité d'autorité délégante ;
3. De préciser les modalités de gestion contractuelle collective du Contrat entre les Collectivités substituées et le Délégataire jusqu'au 31 décembre 2029.

Article II. Substitution des Collectivités

À compter du 1er janvier 2026, en application de l'article L. 5211-25-1 du CGCT :

- Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- Le syndicat des Eaux du Haut Beaujolais

se substituent conjointement et solidairement au Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais pour l'application du Contrat de délégation de service public en cours.

Chaque collectivité publique devient autorité organisatrice de la compétence et partie délégante dans le cadre du Contrat objet du présent avenant.

Le Délégataire reconnaît la substitution de plein droit des Collectivités substituées comme nouvelles autorités délégantes.

Article III. Répartition territoriale et technique

Le périmètre initial du Contrat est désormais réparti comme suit :

- Territoire de la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération : Chânes, Romanèche-Thorins, Crêches-sur-Saône, Saint-Vérand, Saint-Amour-Bellevue, La Chapelle-de-Guinchay, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Pruzilly ;
- Territoire du syndicat des Eaux du Haut Beaujolais : Juliénas, Lancié.

Cette répartition territoriale n'emporte aucune modification technique immédiate des ouvrages, installations ou conditions d'exploitation, qui demeurent gérés dans le cadre d'un service unifié, sauf décision ultérieure prise de manière concordante par les Collectivités substituées.

Article IV. Gouvernance du Contrat

IV.1 Instance de coordination

Les Collectivités substituées mettent en place un **Comité de pilotage du Contrat**, composé d'un représentant de chaque Collectivité substituée et du Délégataire.
Ce comité :
- valide les programmes d'investissement ;
- approuve les rapports annuels ;
- examine les propositions d'évolution tarifaire ;
- statue sur toute question nécessitant une décision coordonnée.

IV.2 Autorité administrative unique

Pour l'application quotidienne du Contrat, les Collectivités substituées désignent la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération comme « autorité administrative coordinatrice ».

A ce titre, elle est chargée de :
- transmettre au Délégataire les décisions du Comité de pilotage ;
- coordonner le suivi du Contrat ;
- assurer les relations administratives courantes avec SUEZ.

Cette désignation ne crée aucune subordination juridique entre Collectivités. Chacune demeure autorité délégante dans la limite de son périmètre, approuve les tarifs publics et possède un budget annexe dédié à la compétence reprise le cas échéant.

Article V. Conditions financières

Les dispositions financières du Contrat demeurent applicables, sous réserve des adaptations suivantes :
- Les produits du service (facturation aux usagers) sont perçus par le Délégataire selon les modalités initiales ;
- Les redevances, contributions et reversements prévus par le Contrat sont répartis entre les Collectivités substituées proportionnellement aux volumes consommés et facturés sur leur territoire.

Article VI. Continuité des clauses contractuelles

Toutes les stipulations du Contrat demeurent inchangées, sous réserve des adaptations prévues au présent avenant.

Le Délégataire s'engage à poursuivre l'exécution du service dans les mêmes conditions quantitatives, qualitatives et tarifaires jusqu'au 31 décembre 2029.

Article VII. Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le **1er janvier 2026**, sous réserve de son approbation par l'ensemble des Collectivités substituées conformément à leurs règles propres.

Article VIII. Publication et transmission

Le présent avenant sera :
- transmis au contrôle de légalité par chaque Collectivité substituée,
- publié selon les dispositions du CGCT relatives aux délégations de service public.

Article IX. Modifications

Le présent avenant pourra faire l'objet d'une modification dans le cadre d'un accord concordant de toutes les parties à ce dernier, dans les conditions et modalités d'approbation du présent avenant.

Article X. Résolution amiable des différends éventuels

Les litiges peuvent naître à l'occasion de la non-exécution ou de la mauvaise exécution des clauses du présent avenant.

En cas de différend, les parties s'engagent, avant toute démarche contentieuse, à se rencontrer pour rechercher ensemble une solution amiable.
En cas d'échec, chaque partie peut mettre en demeure l'autre cocontractant de respecter ses obligations contractuelles.
En cas de non-respect des obligations même après mise en demeure, la partie qui s'estime lésée peut saisir la juridiction administrative ou financière compétente.

Article 11. Juridiction administrative compétente
En cas de litige non concilié engendrant contentieux celui-ci est porté devant le Tribunal administratif de Dijon.

***

Fait à ..., le ...
En autant d'originaux que de parties.

Pour Mâconnais Beaujolais Agglomération
Pour le Président,

Jean-Patrick Courtois

Pour le syndicat des Eau du Haut Beaujolais,
Le Président,

Frédéric Miguet

La société SUEZ Eau France,

La directrice

Emilie LE GOFF

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-078 (R19) CC

Objet : Cycles de l'eau : Eau potable : Approbation de la convention de gestion d'abonnés de MBA par le syndicat Haut Beaujolais

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Hervé Carreau

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L2514-1,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire Eau,
Vu la délibération n°2025-157 du Conseil Communautaire du 2 octobre 2025 sollicitant la dissolution du syndicat mixte des eaux de Mâconnais-Beaujolais et la convention de dissolution afférente,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°71-2025-00006 du 11 décembre 2025 mettant fin aux compétences du syndicat Mâconnais Beaujolais,
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-12-22-00008 du 22 décembre 2025 relatif aux statuts et compétences du syndicat intercommunal du Haut Beaujolais étendant son périmètre aux communes de Cenves, Juliénas et Lancié,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que, compte tenu de la situation des points de comptage entre d'un côté Saint-Amour-Bellevue, La Chapelle-de-Guinchay et Pruzilly et de l'autre Juliénas, il est opportun que certains abonnés de MBA limitrophes de Juliénas soient rattachés au service d'eau potable de Haut Beaujolais pour des raisons techniques,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la convention de gestion d'abonnés entre MBA et le syndicat Haut Beaujolais jointe en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à la signer.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

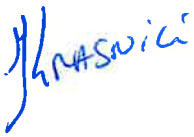

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU EN GROS

ENTRE :

La communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, représentée par son président en exercice, Monsieur Jean-Patrick Courtois, dument habilité par une délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,

Ci-après dénommée « *Mâconnais Beaujolais Agglomération ou MBA* »

ET

Le Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais, représenté par son président en exercice, Monsieur Frédéric Miguet, dûment habilité par délibération du comité syndical du ...,

Ci-après dénommée *« le Syndicat ou le Syndicat Haut Beaujolais »*

PROJET

PRÉAMBULE

Mâconnais-Beaujolais Agglomération est compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Dans le cadre d'une réflexion globale, et partant du constat que sur l'ensemble du territoire communautaire, la gestion du service public de l'eau potable est externalisée, au travers de l'exécution de 7 contrats de délégation de service public, il a été décidé de :

- procéder à la dissolution des syndicats en charge de la gestion du service public de l'eau, dont est membre MBA ;

- procéder à la conclusion de deux contrats de délégation de service public, portant pour l'un sur le nord, pour l'autre sur le sud du territoire communautaire pour l'exploitation du service de l'eau potable.

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement est revenue sur l'obligation de transfert au 1er janvier 2026 des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Dans ces conditions, la communauté de communes Saône Beaujolais a fait le choix de ne pas prendre, au 1er janvier 2026, la compétence eau de ses communes membres, dont Lancié et Juliénas, ayant elles-mêmes délégué leur compétence au Syndicat Mixte Mâconnais Beaujolais.
Par voie de conséquence, la dissolution du Syndicat Mixte Mâconnais Beaujolais, au 31 décembre 2025, doit conduire à ce que les communes de Lancié et Juliénas assurent et assument individuellement la gestion de leur service public de gestion de l'eau potable.

Les deux collectivités se sont donc rapprochées du Syndicat Haut Beaujolais et ont délibéré en vue d'en devenir membres à compter du 1er janvier 2026.

Le Syndicat Haut Beaujolais a délibéré favorablement le 3 décembre 2025 pour l'intégration des communes de Lancié et Juliénas dans son périmètre, modifié en ce sens par l'arrêté préfectoral N°69-2025-12-22-0008 du 22 décembre 2025.

Toutefois, jusqu'au 31 décembre 2029, les communes de Lancié et Juliénas se trouvent liées par le contrat de délégation de Service Public conclu par le Syndicat Mâconnais Beaujolais.

La ressource en eau des deux communes se trouvant sur le territoire de MBA, la présente convention a pour objet de fixer les conditions transitoires de fourniture d'eau entre les parties jusqu'au 31 décembre 2029, convention qui sera revue au-delà de cette date par l'effet de la mise en place de deux délégations de service public distinctes.

Il est précisé que la présente convention est exclue de l'application des règles de la commande publique conformément aux dispositions de l'article L. 2514-1 du code de la commande publique.

PROJET

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités et les conditions suivant lesquelles MBA fournira de l'eau potable au syndiat Haut Beaujolais pour la commune de Juliénas, afin d'assurer ses besoins jusqu'au 31 décembre 2029, date à laquelle une autre convention sera signée pour prendre en considération les nouvelles délégations de services publics des deux parties.

Article 2. Modalités

La fourniture d'eau s'effectuera à partir de trois points de livraison situés respectivement :

- A) sur la commune de Saint-Amour-Bellevue (Les Capitans) :

X = 1 833 015,77 ;
Y = 6 117 222,44.

- B) sur la commune de Pruzilly :

X = 1 830 153,37 ;
Y = 6 118 448,30.

- C) sur la commune de La Chapelle-de-Guinchay :

X = 1 833 306,36 ;
Y = 6 115 640,16

Le comptage des volumes d'eau sera effectué à partir des trois points nommés :

- VEG#8 (diamètre 100 mm) ;
- VEG#10 (diamètre 60 mm) ;
- VEG#12 (vanne fermée sans comptage).

Les points de livraison sont cartographiés en annexes n°1A, 1B et 1C.

Ces compteurs, propriétés de Mâconnais Beaujolais Agglomération, seront relevés contradictoirement aux fins d'établissement de la facturation.

Article 3. Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 inclus.

PROJET

Article 4. Qualité de l'eau

MBA en charge d'exploiter ses ouvrages de production, stockage et transport de l'eau échangée s'engage à fournir aux points de livraison une eau propre à la consommation et satisfaisant, tant du point de vue physico-chimique que bactériologique, conformément aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Chaque collectivité restera seule garante vis-à-vis de ses abonnés ou de quiconque, de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire dont elle a la charge, la responsabilité de chaque fournisseur d'eau se limitant à la qualité fournie aux points de raccordement.

Les parties auront la faculté de faire opérer, à tout moment, aux points de fourniture à des prélèvements contradictoires aux fins d'analyse par un laboratoire agréé à cet effet ou par l'autorité de contrôle sanitaire habilitée.

Article 5. Quantité d'eau fournie

Dans la limite de ses capacités de production, MBA s'engage à fournir au minimum, les quantités d'eau nécessaire à la seule commune de Juliénas, soit : 180 m^3/j.

Article 6. Conditions techniques de fourniture

MBA la faculté d'utiliser les sources d'approvisionnement dont elle dispose à titre principal (provenance de l'eau : Les Nuguets – Champ captant de Massonay et La Barge – champ captant de Crèches-Sur-Saône) ou en sécurisation.
Le Syndicat, signataire de la présente convention, est responsable du délégataire de service exploitant ses installations.
MBA est propriétaire des compteurs de sectorisation et en assure l'entretien, le contrôle du bon fonctionnement et le renouvellement.

Article 7. Prix de l'eau

La fourniture d'eau par MBA au Syndicat se fera à titre gracieux par MBA du fait que le Syndicat et MBA partagent jusqu'au 31 décembre 2029 la même délégation de service public.
Toutefois, MBA s'acquitte de la redevance prélèvement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Le taux de base de la redevance prélèvement de l'Agence de l'eau est de 0.0466 €/ m^3 prélevé.
En 2026, cette contre-valeur présente sur la facture des usagers de MBA est fixée à 0.0542 €/m^3 pour tenir compte du rendement du réseau.
Le Syndicat s'acquittera du montant de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau calculé à partir des volumes fournis et du montant de la contre-valeur fixée par le conseil communautaire de MBA.

Article 8. Facturation

La facturation et l'encaissement porteront exclusivement sur la redevance prélèvement de l'agence de l'eau pour laquelle la perception de ces recettes se fait auprès de la collectivité réalisant le prélèvement sur la ressource. Elles seront réalisées par les parties.
Les relevés des compteurs servant de base à la facturation seront effectués mensuellement le 1er de chaque mois (ou à défaut premier jour ouvrable de chaque mois).
Chacune des parties aura la faculté de procéder, pour son compte, à tous les relevés intermédiaires qu'elle jugerait utile.

PROJET

Le suivi des consommations sera mensuel mais la facturation de la redevance prélèvement ne sera émise qu'une fois par an au cours du deuxième semestre de l'année n+1.
Elle sera payable par le destinataire de la facture dans le délai maximum de 30 jours à partir de sa réception.
En cas de retard de paiement, les sommes dues pourront être augmentées des intérêts moratoires au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé de courir.
En cas de marche irrégulière ou d'arrêt du compteur concerné, la fourniture d'eau sera évaluée d'après la consommation du mois correspondant de l'année précédente ou à défaut du mois précédent.

Article 9. Responsabilité dans la permanence de la distribution

La présente convention ne crée pour les parties d'autres obligations que celles qui résultent d'une convention de fourniture destinée à assurer le fonctionnement normal d'un service public.
Aucune des parties ne pourra engager de recours contre une autre si la fourniture d'eau ne pouvait être assurée en cas de force majeure.
De plus, elle ne saurait rendre responsable son fournisseur d'eau (production insuffisante, réfection de pompes et réservoirs) dans la mesure où elle subirait le même sort que les usagers desservis par le réseau du fournisseur d'eau et en étant prévenue dans les mêmes conditions.
Dans le cas de travaux normaux d'entretien, nécessitant une intervention de service, l'exploitant concerné devra prévenir l'autre collectivité exploitante au moins quinze jours à l'avance.
Chaque collectivité s'engage à prendre les dispositions qu'elle jugera utiles pour assurer la desserte de ses abonnés pendant toute interruption éventuelle de la fourniture. Les engagements de chacune des parties seront exclusifs de toute garantie vis-à-vis des abonnés relevant des autres parties.

Article 10. Suivi de la convention

En cas de situation exceptionnelle nécessitant de mettre à contribution les ouvrages utilisés pour les approvisionnements prévus par la présente convention, telle que :

- demande en eau exceptionnelle en cas de sécheresse par exemple nécessitant un accroissement substantiel des fournitures normales,

- problème technique sur un des réseaux nécessitant la mise en œuvre des approvisionnements de secours.

une cellule d'urgence sera immédiatement constituée avec les responsables et les techniciens des 2 collectivités concernées, afin de gérer au mieux les approvisionnements en fonction des équipements disponibles.
Les participants à cette cellule pourront se faire assister si nécessaire des organismes ou personnes compétentes de leur choix et notamment de leur délégataire.
Les responsables des différentes collectivités devront être informés sans délai des décisions prises par la cellule de crise par tout moyen permettant une diffusion rapide des informations (télécopie, téléphone, internet, etc ...).
Dès le retour à une situation normale, il sera établi, un compte rendu retraçant les différents évènements intervenus, ainsi que les différentes décisions et interventions effectuées.

PROJET

Article 11. Contentieux

Les litiges peuvent naitre à l'occasion de la non-exécution ou de la mauvaise exécution des clauses de la présente convention.
En cas de différend, les parties s'engagent, avant toute démarche contentieuse, à se rencontrer pour rechercher ensemble une solution amiable.
En cas d'échec, chaque partie peut mettre en demeure l'autre cocontractant de respecter ses obligations contractuelles.
En cas de non-respect des obligations même après mise en demeure, la partie qui s'estime lésée peut saisir la juridiction administrative ou financière compétente.

Article 12. Prise d'effet

La présente convention entrera en vigueur dès son approbation par les deux collectivités concernées, avec effet au 1er janvier 2026. Son application se fera avec prise d'effet à compter du 1er janvier 2026, date à laquelle un relevé contradictoire des débitmètres visés à l'article 2 sera réalisé par les 2 parties.

Fait en deux (2) exemplaires à Mâcon, le

Pour Mâconnais Beaujolais Agglomération Le Président et par délégation, Le vice-président en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des milieux aquatiques,	Pour le Syndicat Haut Beaujolais Le Président,
Hervé Carreau	Frédéric Miguet

Annexe 1 : implantation du point de fourniture VEG#8
Annexe 2 : implantation du point de fourniture VEG#10
Annexe 3 : implantation du point de fourniture VEG#12

PROJET

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

CONVENTION DE VENTE EN GROS A HAUT BEAUJOLAIS

ANNEXE 1A

Implantation du point de comptage VEG#8 Saint-Amour « Les Capitans »

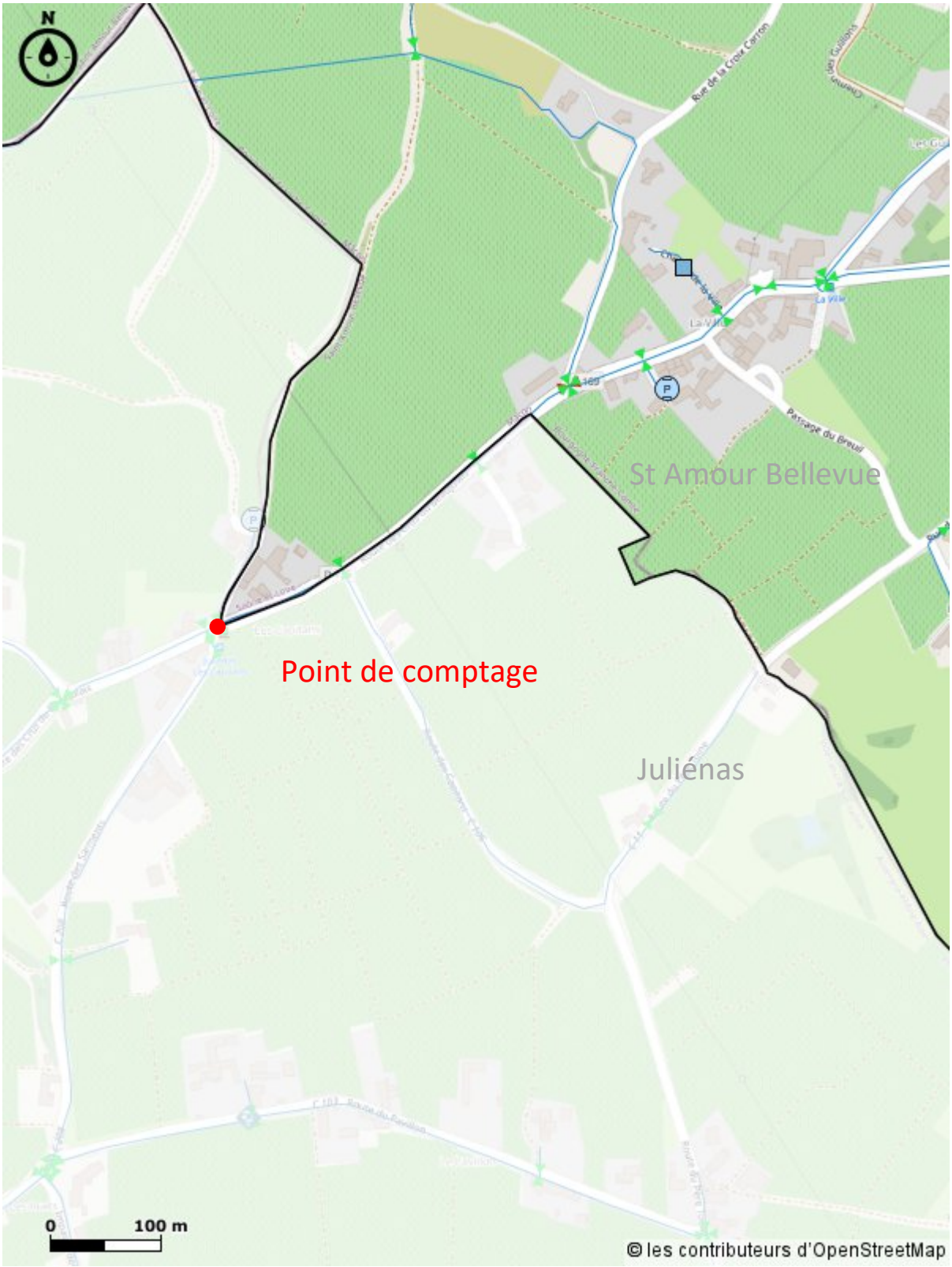

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

CONVENTION DE VENTE EN GROS A HAUT BEAUJOLAIS

ANNEXE 1B

Implantation du point de comptage VEG#10 Pruzilly « Cime de Vaux »

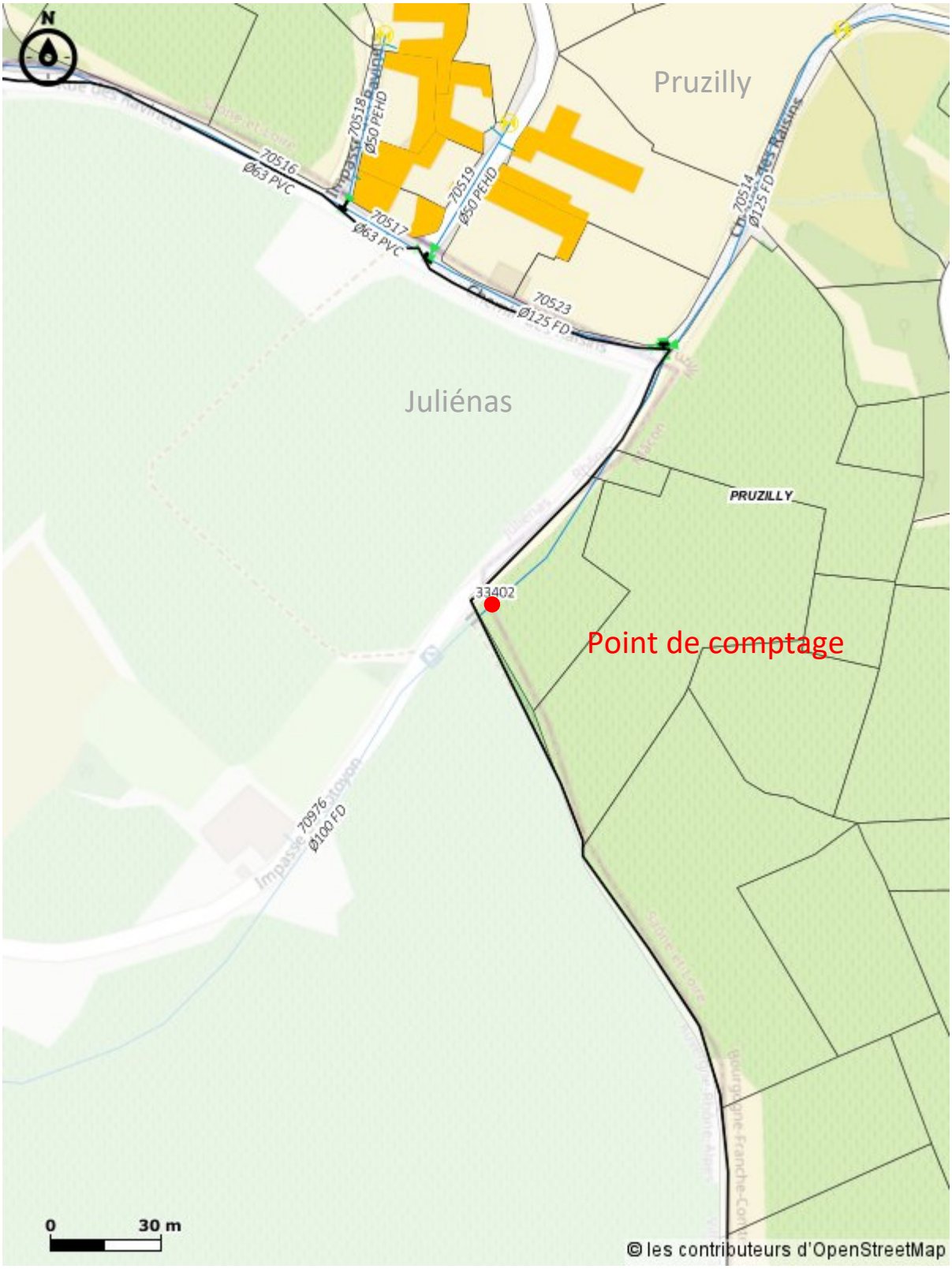

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

CONVENTION DE VENTE EN GROS A HAUT BEAUJOLAIS

ANNEXE 1C

Implantation du point de comptage VEG#12 La Chapelle de Guinchay « Les Marmets »

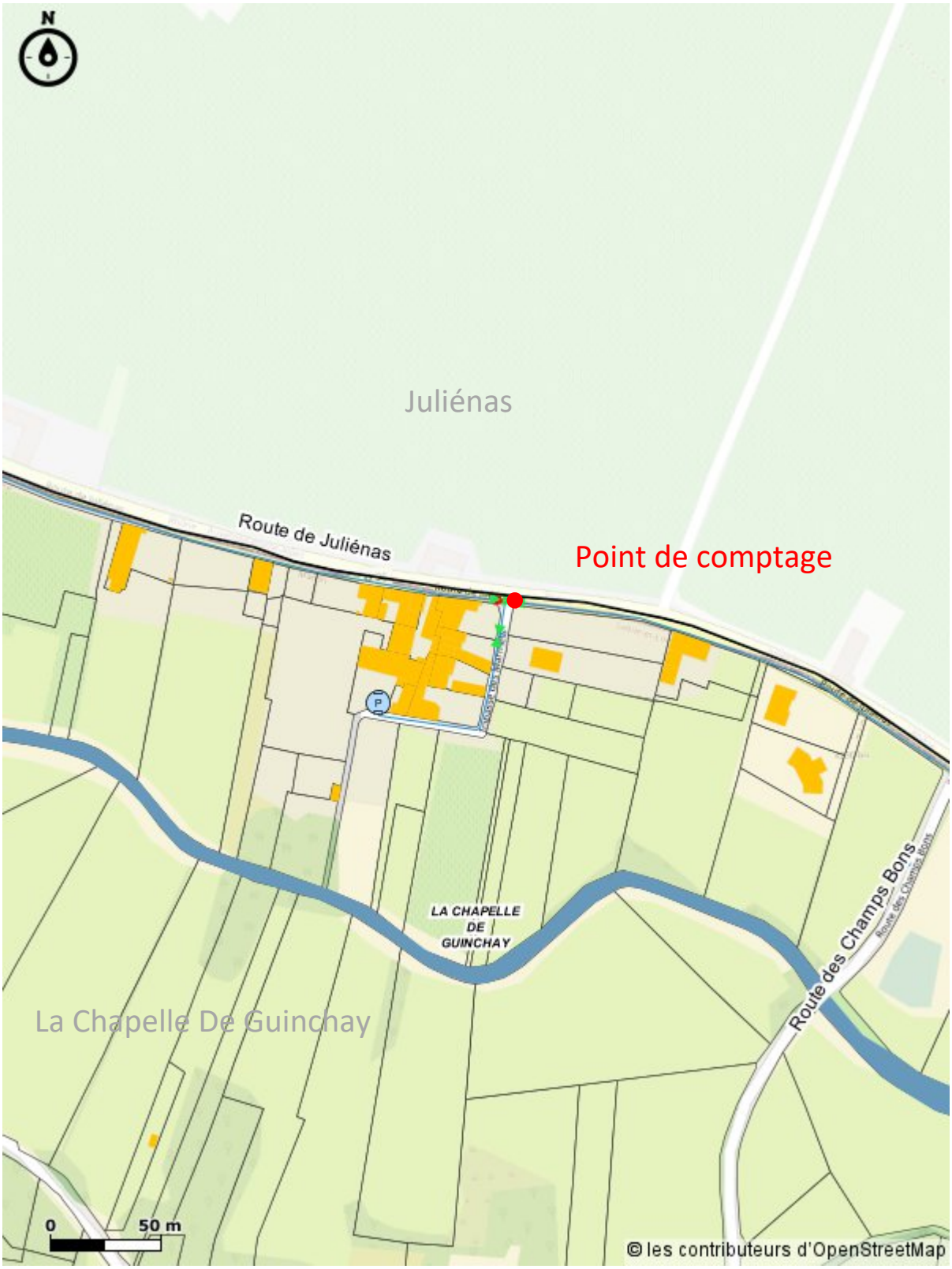

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-079 (R20) CC

Objet : Fonds de concours : Approbation du règlement d'intervention des fonds de concours en investissement et de la convention de versement afférente

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de fixer les conditions et modalités par lesquelles MBA peut verser un fonds de concours en investissement aux communes membres pour financer la réalisation d'un équipement,
Considérant la volonté de MBA d'accompagner le développement local de ses communes et leurs actions en matière d'aménagement cyclables en soutenant financièrement la réalisation d'équipements communaux et les communes qui souhaitent implanter des caméras permettant de surveiller les espaces publics communaux afin de lutter contre les dépôts sauvages,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Philippe Commerçon, Serge Thirard, Dominique Deynoux et du Président,
À l'unanimité,

APPROUVE :

- La reconduction des fonds de concours en investissement aux communes : Aide au développement local, Aménagements d'itinéraires cyclables et Vidéoprotection des points d'apport volontaire (PAV) ;
- Le règlement d'intervention des fonds de concours en investissement de MBA et la convention de versement type afférente, joints en annexe ;
- L'enveloppe financière affectée à chacun des fonds ainsi que les modalités de répartition entre communes pour le fond de concours Aide au développement local, jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION 2026-2032

Adopté par délibération n° 2026-079 du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,

Le présent règlement d'intervention vise à fixer les dispositions générales applicables à l'ensemble des fonds de concours attribués par MBA aux communes membres en application de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour la réalisation d'équipements communaux ainsi que les dispositions particulières propres à chaque fonds. Il couvre les fonds de concours sur le volet « investissement ».

Table des matières

Dispositions générales applicables à l'ensemble des fonds de concours.....2

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Voirie ».....4

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aide au développement local ».....4

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aménagements d'itinéraires cyclables ».....5

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Vidéoprotection des points d'apport volontaire (PAV) ».....6

Dispositions générales applicables à l'ensemble des fonds de concours

1. Cadre juridique

Les fonds de concours permettent à MBA d'apporter directement à ses communes membres un financement à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ne relevant pas de ses compétences. Ce mécanisme assouplit le principe selon lequel la commune et l'intercommunalité concernées restent responsables, chacune, du financement des moyens nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Seules les « communes membres » peuvent être bénéficiaires d'un fonds de concours de MBA, qui doivent être maître d'ouvrage de l'équipement financé. Les syndicats de communes ne sont pas éligibles aux fonds de concours de MBA.

Le versement du fonds de concours ne peut intervenir qu'après « *accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés* ».

Le « *montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ». Cette condition implique que le plafond des fonds de concours versés soit au plus égal à la part autofinancée par la commune.

Il est rappelé que l'attribution du fonds de concours ne permet pas de déroger aux règles relatives à la participation minimale du maître d'ouvrage fixées à l'article L1111-10 du CGCT qui prévoit en principe que le montant global des financements publics octroyés à la commune ne pourra être supérieur à 80% du coût du projet hors taxe.

2. Durée du règlement d'intervention

Le présent règlement d'intervention est applicable à compter de son adoption par le Conseil Communautaire et jusqu'au 31 décembre 2031.

3. Cadres financier et comptable

Les enveloppes budgétaires affectées aux fonds de concours, notamment les autorisations de programmes et la ventilation des crédits de paiement afférentes, sont votées par le Conseil Communautaire. Les imputations comptables s'opèrent conformément aux nomenclatures en vigueur.

4. Modalités générales d'instruction, d'attribution, de versement, d'ajustement et obligations générales du bénéficiaire des fonds

4-1 : L'ensemble des fonds de concours fait l'objet d'une phase **d'instruction**, notamment afin de vérifier l'éligibilité de la demande, qui repose systématiquement sur une demande assortie d'une délibération portant demande d'un fonds de concours.

Les opérations et actions éligibles ainsi que les exigences particulières liées à l'instruction sont listées dans les dispositions particulières propres à chaque fonds.

Seuls les dossiers complets font l'objet d'une instruction. Ils doivent être déposés au moins deux mois avant le Conseil Communautaire procédant à l'attribution du fonds de concours. Dès réception du dossier complet, un accusé de réception sera adressé à la commune afin de l'autoriser à démarrer les travaux. Cet accusé de réception ne préjuge pas de la décision d'attribution des aides sollicitées.

4-2 : Après **l'attribution** en Conseil Communautaire, une **convention d'attribution** sera signée entre MBA et la commune bénéficiaire du fonds pour définir l'objet du fonds, préciser les modalités de versement et les diverses obligations en matière de communication ou de contrôle.

4-3 : Au titre des **obligations générales du bénéficiaire du fonds de concours** :

- Le bénéficiaire du fonds a une **obligation de communication** et s'engage à faire mention du soutien de MBA dans les actions d'information et de communication qu'il mène ;
- MBA se réserve le droit de contrôler à tout moment la réalisation de l'objectif et l'utilisation du fonds de concours.

4-4 : Au titre des **modalités de versement des fonds de concours**

Si le montant du fonds de concours attribué est supérieur au seuil de 25 000 € :

- Une avance de 50% du montant du fonds de concours sera versée automatiquement dès la signature de la convention.

- Le versement du solde sera effectué sur présentation :
  - de l'OS de démarrage des travaux
  - du plan de financement définitif
  - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

Si le montant du fonds de concours attribué est inférieur ou égal au seuil précité, la commune pourra choisir entre :

- Un acompte de 50% du montant du fonds de concours versé sur demande dès la signature de la convention.

- Le versement du solde sera effectué sur présentation :
  - de l'OS de démarrage des travaux
  - du plan de financement définitif
  - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

OU

- Un versement unique versé sur présentation :
  - de l'OS de démarrage des travaux
  - du plan de financement définitif
  - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

La modalité de versement retenue selon le montant attribué sera inscrite au sein de la convention d'attribution.

4-5 : Au titre de **l'ajustement** du montant des fonds attribués, et dans l'hypothèse où le coût final du projet serait supérieur ou inférieur au coût prévisionnel :

- Dans le respect des crédits budgétaires inscrits et des règles relatives à la part de financement communale et de la participation minimale du maître d'ouvrage, la participation financière de Mâconnais Beaujolais Agglomération, pour ce même projet sera alors, le cas échéant, revue à la hausse ou à la baisse, par voie d'un certificat administratif en fonction du coût réel éligible HT et du plan de financement.
- Le Conseil Communautaire sera informé annuellement de ces variations et des régularisations afférentes.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Voirie »

Sont éligibles :
Les travaux de voirie relevant de dépenses d'investissement sur le domaine public : les créations, les aménagements et les réfections de chaussées de voirie communale, leurs accessoires et leurs dépendances : aménagement des accotements, création de fossés, talutage pour dégagement de visibilité, mise en place de signalisation verticale.

Ne sont pas éligibles :
Les équipements relevant de la compétence de la Communauté.
Les travaux et les opérations d'entretien à caractère récurrent, imputés en fonctionnement : balayage, élagage, fauchage, déneigement...

Modalités d'instruction
Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :
- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés,
- un devis estimatif,
- un plan de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

Validité du fonds de concours
Les travaux devront commencer avant le 31 décembre 2031 et être finalisés avant la fin de la dernière année du mandat soit le 31 décembre 2032.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aide au développement local »

Sont éligibles les actions à maîtrise d'ouvrage communale suivantes :
Les équipements et travaux correspondant à des projets de création, de confortement ou de valorisation du patrimoine communal ou devant en faire partie, y compris les acquisitions d'équipement ou acquisition foncière en vue la réalisation de cet équipement.

Ils peuvent concerner les sports, les loisirs, la culture, la santé, le social, le scolaire, les espaces publics... (Liste non exhaustive).

Sont éligibles les acquisitions d'immobilisations corporelles suivantes :
Les véhicules utilitaires.
Les engins.

Sont éligibles les projets permettant la réalisation d'un équipement supra-communal *au bénéfice direct de la population, à la condition que les communes de MBA concernées s'engagent, par délibération de leurs Conseils municipaux, à apporter ensemble au moins la même somme que MBA pour la part investissement.*

Ne sont pas éligibles :
Les équipements relevant de la compétence de MBA.
La constitution de réserves foncières.

Modalités d'instruction
Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :
- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés,
- un devis estimatif,
- un tableau de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

Validité du fonds de concours
Les travaux devront commencer avant le 31 décembre 2031 et être finalisés avant la fin de la dernière année du mandat soit le 31 décembre 2032.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aménagements d'itinéraires cyclables »

Sont éligibles :
Les dépenses d'investissement permettant la réalisation d'itinéraires de type urbain (pistes cyclables, bandes cyclables, ...) ou de loisirs (touristiques, sportifs et cyclotouristiques) dès lors qu'ils prennent en compte les objectifs du schéma des mobilités de MBA, se situent en séparation d'usage et respectent les normes techniques en vigueur pour les aménagements de ce type.

Modalités d'instruction
Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :
- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés,
- un devis estimatif,
- un tableau de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

Validité du fonds de concours
A l'issue de la délibération du Conseil Communautaire attribuant le fonds de concours, la commune dispose d'un délai de droit commun de 2 ans pour achever les travaux. L'objectif étant de ne pas mobiliser des fonds sur un projet non réalisé dans le cadre d'une enveloppe financière partagée. Ce délai sera précisé dans la convention de versement et pourra être prolongé pour une durée maximale de 2 ans par voie d'avenant en cas d'aléas justifiés dans la réalisation de l'opération.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Vidéoprotection des points d'apport volontaire (PAV) »

Domaine d'intervention / Objectifs

Le développement de dépôts sauvages à proximité des points de collecte des déchets ménagers est de plus en plus préoccupant. Ces actes d'incivilité génèrent une charge de travail croissante tant pour les personnels du service collecte et valorisation des déchets que pour les employés municipaux, et un coût associé important. (Marché des dépôts sauvages : 160 000 €/an + intervention en régie MBA et communes). MBA et certaines communes membres souhaitent mettre œuvre des sanctions pénales ou administratives envers les auteurs de ces dépôts sauvages. Pour rappel, MBA n'est pas compétente pour installer des caméras de vidéoprotection sur les voies publiques communales ; seules les communes peuvent le faire. De surcroît, MBA ne dispose pas des pouvoirs de police en matière de salubrité publique.

Sont éligibles :

Les dépenses d'investissement liées à la mise en place de dispositifs de vidéoprotection des points d'apport volontaire. Le fonds de concours est limité à 5 000 € par point de surveillance.

Modalités d'instruction

Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :

- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés pour en vérifier l'éligibilité,
- un devis estimatif,
- un plan de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

En complément, la commune devra transmettre les éléments techniques suivants :

- Lieu d'installation du système Définition du la problématique rencontrée ;
- Caractéristiques du système: (nombre de caméras, fixes ou nomades...) ;
- Alimentation électrique ;
- Réseau de transmission de données disponible : (réseau téléphonique, fibre optique...) ;
- Date prévisionnelle de mise en service ;
- Un plan de masse par site(s) d'implantation défini(s) conformément à l'annexe 1 à la présente convention ;
- Copie du dossier de demande d'autorisation du système de vidéoprotection (CERFA n°13806-04 et pièces annexes) et date de la demande d'autorisation.

Validité du fonds de concours

A l'issue de la délibération du Conseil Communautaire attribuant le fonds de concours, la commune dispose d'un délai de droit commun de 2 ans pour achever les travaux. L'objectif étant de ne pas mobiliser des fonds sur un projet non réalisé dans le cadre d'une enveloppe financière partagée. Ce délai sera précisé dans la convention de versement et pourra être prolongé pour une durée maximale de 2 ans par voie d'avenant en cas d'aléas justifiés dans la réalisation de l'opération.

Obligations particulières

La commune s'engage à :

- assurer le dépôt de la demande d'utilisation d'un système de vidéoprotection en Préfecture ;
- à respecter les termes de l'autorisation délivrée par le Préfet ;

- à exercer ses pouvoirs de police afin de mettre en œuvre les sanctions pénales et administratives à l'endroit des contrevenants aux lois et règlements en vigueur ;
- adresser à MBA un bilan par point de vidéoprotection des sanctions pénales ou administratives appliquées, chaque année avant le 1er mars.¶

MBA s'engage à fournir à la commune, dans le cadre des opérations de maintenance et de collecte des points d'apports surveillés, tous documents ou objets trouvés sur site permettant d'aider à l'identification des contrevenants, dès lors que l'heure approximative du dépôt est connue.

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS XXXXXXXXXXXXXXXXXX AUX COMMUNES MEMBRES

Entre

Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) représentée par son Président, Monsieur **Jean-Patrick Courtois** dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du XXXX-XXX,

Ayant son siège, 67, Esplanade du Breuil CS 20 811, 71011 Mâcon cedex,

Ci-après dénommée « **MBA** »

Et

La commune de XXXXXX représentée par son Maire, Monsieur, Madame **XXXXXXXX**, dûment habilité(e) par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXX,

Ayant son siège, XXXXXX, 71XXX XXXXXXXX,

Ci-après dénommée « **la commune** »

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément au règlement d'intervention des fonds de concours de MBA en vigueur, la présente convention a pour objet de préciser les modalités de versement d'un fonds de concours **XXXXXXXXXXXXXXX** à la commune de XXXXXXXXXXXX.

Le versement du fonds de concours est relatif *au projet communal suivant/au fonctionnement de l'équipement communal suivant* :

(Description du projet)

ARTICLE 2 : MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Dans le respect des critères fixés par le règlement d'intervention des fonds de concours, le montant total du fonds de concours octroyé par délibération du Conseil Communautaire de MBA s'élève à XXXXXXXXX € *pour le projet décrit à l'article 1 dont le coût total HT de la dépense éligible s'élève à XXXXXXXX/au titre du fonctionnement de l'équipement communal visé à l'article 1*).

Le fonds de concours sera versé :

- (*FDC fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical*) en une fois à la signature de la convention;
- *(Autres FDC si le montant attribué est supérieur à 25 000 €)* en deux fois :
    - Une avance de 50% dès la signature de la convention ;
    - Le versement du solde sur présentation :
        - de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
        - du plan de financement définitif ;
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal

- *(Autres FDC si le montant attribué est inférieur ou égal à 25 000 €)* au choix selon l'une des deux modalités suivantes :
    - Un acompte de 50% dès la signature de la convention ;
    - Le versement du solde sur présentation :
        - de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
        - du plan de financement définitif ;
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

OU

    - Un versement unique sera versé sur la base :
        - de l'OS de démarrage des travaux
        - du plan de financement définitif
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS - CONTRÔLE

La commune s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et notamment le fonds de concours à la réalisation des actions prévues pour lesquelles elle sollicite un financement.

La commune s'engage à faire mention du soutien de MBA dans les actions d'information et de communication qu'elle mène : par la mention explicite de la participation de MBA sur tous les supports papiers ou numériques que la commune met en œuvre, par l'apposition en bonne place du logo de MBA et par l'association de MBA lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération subventionnée.

(*Pour le FDC vidéoprotection des PAV*) La commune et MBA s'engagent à mettre en oeuvre les obligations particulières prévues au règlement intérieur en matière de systèmes de vidéoprotection, de mise en œuvre des pouvoirs de police, de rendu-compte et d'information mutuelle entre les parties.

MBA se réserve le droit de contrôler à tout moment la réalisation de l'objectif et l'utilisation du fonds de concours. À cet effet, la commune s'engage à fournir à MBA toute pièce justificative des dépenses effectuées et tous documents utiles à ce contrôle sur simple demande.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par la commune des engagements inscrits dans la présente convention, MBA, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, pourra résilier de plein droit la convention.

Pour un motif autre que le non-respect des engagements par la commune, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de contestation ou de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable.

En cas d'échec, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour trancher ces litiges.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

(FDC fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical) La présente convention est conclue pour l'année N.

(Autres FDC) La présente convention est conclue jusqu'à l'expiration du délai de validité du fonds de concours, telle que déterminée dans le règlement d'intervention, éventuellement prolongé par voie d'avenant. Le fonds de concours sera réputé caduc un an après l'expiration de ce délai en l'absence de présentation des justificatifs permettant le paiement du solde du fonds.

Fait à Mâcon, en deux exemplaires originaux le

Le Maire de XXXXXX,

XXXXX XXXXXXX

Le Président de MBA

Jean-Patrick Courtois

Fonds de concours Développement local

Insee	Commune	Population*	Enveloppe communale**
01370	Saint-Laurent-sur-Saône	1 735	202 735.30
71016	Azé	1 082	126 432.04
71032	Berzé-la-Ville	708	82 730.03
71069	Bussières	588	68 707.99
71074	Chaintré	564	65 903.58
71084	Chânes	529	61 813.82
71090	La Chapelle-de-Guinchay	4 038	471 841.59
71099	Charbonnières	335	39 144.86
71105	Charnay-lès-Mâcon	8 154	952 797.50
71108	Chasselas	175	20 448.81
71126	Chevagny-les-Chevrières	604	70 577.59
71150	Crêches-sur-Saône	3 179	371 467.16
71169	Davayé	680	79 458.22
71210	Fuissé	354	41 365.01
71235	Hurigny	1 908	222 950.41
71236	Igé	890	103 996.78
71250	Laizé	1 135	132 625.11
71258	Leynes	506	59 126.26
71270	Mâcon	34 759	4 061 600.22
71299	Milly-Lamartine	339	39 612.26
71345	Péronne	666	77 822.31
71360	Prissé	1 865	217 925.84
71362	Pruzilly	330	38 560.61
71371	La Roche-Vineuse	1 571	183 571.85
71372	Romanèche-Thorins	2 002	233 934.34
71385	Saint-Amour-Bellevue	590	68 941.69
71448	Saint-Martin-Belle-Roche	1 388	162 188.24
71460	Saint-Maurice-de-Satonnay	484	56 555.55
71481	Saint-Symphorien-d'Ancelles	1 128	131 807.16
71487	Saint-Vérand	156	18 228.65
71494	La Salle	508	59 359.96
71497	Sancé	2 158	252 162.99
71513	Senozan	1 132	132 274.56
71525	Sologny	576	67 305.78
71526	Solutré-Pouilly	342	39 962.81
71556	Varennes-lès-Mâcon	581	67 890.04
71567	Vergisson	233	27 226.12
71574	Verzé	855	99 907.02
71583	Vinzelles	762	89 039.94
		79 589	9 300 000.00

* Arrêté préfectoral n°71-2025-10-22-00001 arrêtant la composition du conseil commununautaire

** Répartition de l'enveloppe globale au prorata de population

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-080 (R20) CC

Objet : Fonds de concours : Voirie des communes 2026-2032 – Approbation du règlement d'intervention et de la convention de versement

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de fixer les conditions et modalités par lesquelles MBA peut verser un fonds de concours en investissement aux communes membres pour financer la réalisation d'un équipement,
Considérant la volonté de MBA d'accompagner les actions en matière de voirie en soutenant financièrement la réalisation d'équipements communaux,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Philippe Commerçon, Serge Thirard, Dominique Deynoux et du Président,
À l'unanimité,

APPROUVE :
- La reconduction du fond de concours en investissement aux communes Voirie ;
- Le règlement d'intervention dudit fonds de concours et la convention de versement type afférente, joints en annexe ;
- L'enveloppe financière affectée à ce fond ainsi que les modalités de répartition entre communes pour le fond de concours Voirie, jointe en annexe ;

PRÉCISE que les crédits de paiement du programme Fonds de concours voirie des communes 2026-2032 seront ajustés lors de l'adoption du budget principal supplémentaire afin de répartir un montant de 1 000 000 € entre 2026 et 2027 ;

DIT que les nouveaux critères de répartition du fond de concours Voirie des communes 2026-2032 seront étudiés en commission n°1 Finances et Ressources humaines.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION 2026-2032

Adopté par délibération n° 2026-080 du Conseil Communautaire du 29 avril *2026,*

Le présent règlement d'intervention vise à fixer les dispositions générales applicables à l'ensemble des fonds de concours attribués par MBA aux communes membres en application de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour la réalisation d'équipements communaux ainsi que les dispositions particulières propres à chaque fonds. Il couvre les fonds de concours sur le volet « investissement ».

Table des matières

Dispositions générales applicables à l'ensemble des fonds de concours.....2

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Voirie ».....4

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aide au développement local ».....4

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aménagements d'itinéraires cyclables ».....5

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Vidéoprotection des points d'apport volontaire (PAV) ».....6

Dispositions générales applicables à l'ensemble des fonds de concours

1. Cadre juridique

Les fonds de concours permettent à MBA d'apporter directement à ses communes membres un financement à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ne relevant pas de ses compétences. Ce mécanisme assouplit le principe selon lequel la commune et l'intercommunalité concernées restent responsables, chacune, du financement des moyens nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Seules les « communes membres » peuvent être bénéficiaires d'un fonds de concours de MBA, qui doivent être maître d'ouvrage de l'équipement financé. Les syndicats de communes ne sont pas éligibles aux fonds de concours de MBA.

Le versement du fonds de concours ne peut intervenir qu'après « *accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés* ».

Le « *montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ». Cette condition implique que le plafond des fonds de concours versés soit au plus égal à la part autofinancée par la commune.

Il est rappelé que l'attribution du fonds de concours ne permet pas de déroger aux règles relatives à la participation minimale du maître d'ouvrage fixées à l'article L1111-10 du CGCT qui prévoit en principe que le montant global des financements publics octroyés à la commune ne pourra être supérieur à 80% du coût du projet hors taxe.

2. Durée du règlement d'intervention

Le présent règlement d'intervention est applicable à compter de son adoption par le Conseil Communautaire et jusqu'au 31 décembre 2031.

3. Cadres financier et comptable

Les enveloppes budgétaires affectées aux fonds de concours, notamment les autorisations de programmes et la ventilation des crédits de paiement afférentes, sont votées par le Conseil Communautaire. Les imputations comptables s'opèrent conformément aux nomenclatures en vigueur.

4. Modalités générales d'instruction, d'attribution, de versement, d'ajustement et obligations générales du bénéficiaire des fonds

4-1 : L'ensemble des fonds de concours fait l'objet d'une phase **d'instruction**, notamment afin de vérifier l'éligibilité de la demande, qui repose systématiquement sur une demande assortie d'une délibération portant demande d'un fonds de concours.

Les opérations et actions éligibles ainsi que les exigences particulières liées à l'instruction sont listées dans les dispositions particulières propres à chaque fonds.

Seuls les dossiers complets font l'objet d'une instruction. Ils doivent être déposés au moins deux mois avant le Conseil Communautaire procédant à l'attribution du fonds de concours. Dès réception du dossier complet, un accusé de réception sera adressé à la commune afin de l'autoriser à démarrer les travaux. Cet accusé de réception ne préjuge pas de la décision d'attribution des aides sollicitées.

4-2 : Après **l'attribution** en Conseil Communautaire, une **convention d'attribution** sera signée entre MBA et la commune bénéficiaire du fonds pour définir l'objet du fonds, préciser les modalités de versement et les diverses obligations en matière de communication ou de contrôle.

4-3 : Au titre des **obligations générales du bénéficiaire du fonds de concours** :

- Le bénéficiaire du fonds a une **obligation de communication** et s'engage à faire mention du soutien de MBA dans les actions d'information et de communication qu'il mène ;
- MBA se réserve le droit de contrôler à tout moment la réalisation de l'objectif et l'utilisation du fonds de concours.

4-4 : Au titre des **modalités de versement des fonds de concours**

Si le montant du fonds de concours attribué est supérieur au seuil de 25 000 € :

- Une avance de 50% du montant du fonds de concours sera versée automatiquement dès la signature de la convention.

- Le versement du solde sera effectué sur présentation :
  - de l'OS de démarrage des travaux
  - du plan de financement définitif
  - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

Si le montant du fonds de concours attribué est inférieur ou égal au seuil précité, la commune pourra choisir entre :

- Un acompte de 50% du montant du fonds de concours versé sur demande dès la signature de la convention.

- Le versement du solde sera effectué sur présentation :
  - de l'OS de démarrage des travaux
  - du plan de financement définitif
  - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

OU

- Un versement unique versé sur présentation :
  - de l'OS de démarrage des travaux
  - du plan de financement définitif
  - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

La modalité de versement retenue selon le montant attribué sera inscrite au sein de la convention d'attribution.

4-5 : Au titre de **l'ajustement** du montant des fonds attribués, et dans l'hypothèse où le coût final du projet serait supérieur ou inférieur au coût prévisionnel :

- Dans le respect des crédits budgétaires inscrits et des règles relatives à la part de financement communale et de la participation minimale du maître d'ouvrage, la participation financière de Mâconnais Beaujolais Agglomération, pour ce même projet sera alors, le cas échéant, revue à la hausse ou à la baisse, par voie d'un certificat administratif en fonction du coût réel éligible HT et du plan de financement.
- Le Conseil Communautaire sera informé annuellement de ces variations et des régularisations afférentes.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Voirie »

Sont éligibles :
Les travaux de voirie relevant de dépenses d'investissement sur le domaine public : les créations, les aménagements et les réfections de chaussées de voirie communale, leurs accessoires et leurs dépendances : aménagement des accotements, création de fossés, talutage pour dégagement de visibilité, mise en place de signalisation verticale.

Ne sont pas éligibles :
Les équipements relevant de la compétence de la Communauté.
Les travaux et les opérations d'entretien à caractère récurrent, imputés en fonctionnement : balayage, élagage, fauchage, déneigement...

Modalités d'instruction
Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :
- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés,
- un devis estimatif,
- un plan de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

Validité du fonds de concours
Les travaux devront commencer avant le 31 décembre 2031 et être finalisés avant la fin de la dernière année du mandat soit le 31 décembre 2032.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aide au développement local »

Sont éligibles les actions à maîtrise d'ouvrage communale suivantes :
Les équipements et travaux correspondant à des projets de création, de confortement ou de valorisation du patrimoine communal ou devant en faire partie, y compris les acquisitions d'équipement ou acquisition foncière en vue la réalisation de cet équipement.

Ils peuvent concerner les sports, les loisirs, la culture, la santé, le social, le scolaire, les espaces publics... (Liste non exhaustive).

Sont éligibles les acquisitions d'immobilisations corporelles suivantes :
Les véhicules utilitaires.
Les engins.

Sont éligibles les projets permettant la réalisation d'un équipement supra-communal *au bénéfice direct de la population, à la condition que les communes de MBA concernées s'engagent, par délibération de leurs Conseils municipaux, à apporter ensemble au moins la même somme que MBA pour la part investissement.*

Ne sont pas éligibles :
Les équipements relevant de la compétence de MBA.
La constitution de réserves foncières.

Modalités d'instruction
Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :
- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés,
- un devis estimatif,
- un tableau de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

Validité du fonds de concours
Les travaux devront commencer avant le 31 décembre 2031 et être finalisés avant la fin de la dernière année du mandat soit le 31 décembre 2032.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Aménagements d'itinéraires cyclables »

Sont éligibles :
Les dépenses d'investissement permettant la réalisation d'itinéraires de type urbain (pistes cyclables, bandes cyclables, ...) ou de loisirs (touristiques, sportifs et cyclotouristiques) dès lors qu'ils prennent en compte les objectifs du schéma des mobilités de MBA, se situent en séparation d'usage et respectent les normes techniques en vigueur pour les aménagements de ce type.

Modalités d'instruction
Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :
- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés,
- un devis estimatif,
- un tableau de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

Validité du fonds de concours
A l'issue de la délibération du Conseil Communautaire attribuant le fonds de concours, la commune dispose d'un délai de droit commun de 2 ans pour achever les travaux. L'objectif étant de ne pas mobiliser des fonds sur un projet non réalisé dans le cadre d'une enveloppe financière partagée. Ce délai sera précisé dans la convention de versement et pourra être prolongé pour une durée maximale de 2 ans par voie d'avenant en cas d'aléas justifiés dans la réalisation de l'opération.

Dispositions particulières applicables au fonds de concours « Vidéoprotection des points d'apport volontaire (PAV) »

Domaine d'intervention / Objectifs

Le développement de dépôts sauvages à proximité des points de collecte des déchets ménagers est de plus en plus préoccupant. Ces actes d'incivilité génèrent une charge de travail croissante tant pour les personnels du service collecte et valorisation des déchets que pour les employés municipaux, et un coût associé important. (Marché des dépôts sauvages : 160 000 €/an + intervention en régie MBA et communes). MBA et certaines communes membres souhaitent mettre œuvre des sanctions pénales ou administratives envers les auteurs de ces dépôts sauvages. Pour rappel, MBA n'est pas compétente pour installer des caméras de vidéoprotection sur les voies publiques communales ; seules les communes peuvent le faire. De surcroît, MBA ne dispose pas des pouvoirs de police en matière de salubrité publique.

Sont éligibles :

Les dépenses d'investissement liées à la mise en place de dispositifs de vidéoprotection des points d'apport volontaire. Le fonds de concours est limité à 5 000 € par point de surveillance.

Modalités d'instruction

Pour être éligible, la commune doit adresser un courrier de demande au Président de MBA, **avant tout commencement de travaux**, comprenant :

- la délibération du Conseil municipal portant demande d'un fonds de concours,
- une présentation du projet décrivant les travaux financés pour en vérifier l'éligibilité,
- un devis estimatif,
- un plan de financement prévisionnel comprenant le montant de l'opération en € HT, les subventions escomptées pour chaque financeur, le reste à charge réparti entre la commune et MBA.

Ces éléments constituent les informations minimales requises pour vérifier le respect des dispositions législatives applicables et permettre à MBA de se prononcer sur l'attribution.

En complément, la commune devra transmettre les éléments techniques suivants :

- Lieu d'installation du système Définition du la problématique rencontrée ;
- Caractéristiques du système: (nombre de caméras, fixes ou nomades...) ;
- Alimentation électrique ;
- Réseau de transmission de données disponible : (réseau téléphonique, fibre optique...) ;
- Date prévisionnelle de mise en service ;
- Un plan de masse par site(s) d'implantation défini(s) conformément à l'annexe 1 à la présente convention ;
- Copie du dossier de demande d'autorisation du système de vidéoprotection (CERFA n°13806-04 et pièces annexes) et date de la demande d'autorisation.

Validité du fonds de concours

A l'issue de la délibération du Conseil Communautaire attribuant le fonds de concours, la commune dispose d'un délai de droit commun de 2 ans pour achever les travaux. L'objectif étant de ne pas mobiliser des fonds sur un projet non réalisé dans le cadre d'une enveloppe financière partagée. Ce délai sera précisé dans la convention de versement et pourra être prolongé pour une durée maximale de 2 ans par voie d'avenant en cas d'aléas justifiés dans la réalisation de l'opération.

Obligations particulières

La commune s'engage à :

- assurer le dépôt de la demande d'utilisation d'un système de vidéoprotection en Préfecture ;
- à respecter les termes de l'autorisation délivrée par le Préfet ;

- à exercer ses pouvoirs de police afin de mettre en œuvre les sanctions pénales et administratives à l'endroit des contrevenants aux lois et règlements en vigueur ;
- adresser à MBA un bilan par point de vidéoprotection des sanctions pénales ou administratives appliquées, chaque année avant le 1er mars.¶

MBA s'engage à fournir à la commune, dans le cadre des opérations de maintenance et de collecte des points d'apports surveillés, tous documents ou objets trouvés sur site permettant d'aider à l'identification des contrevenants, dès lors que l'heure approximative du dépôt est connue.

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS XXXXXXXXXXXXXXXXXX AUX COMMUNES MEMBRES

Entre

Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) représentée par son Président, Monsieur **Jean-Patrick Courtois** dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du XXXX-XXX,

Ayant son siège, 67, Esplanade du Breuil CS 20 811, 71011 Mâcon cedex,

Ci-après dénommée « **MBA** »

Et

La commune de XXXXXX représentée par son Maire, Monsieur, Madame **XXXXXXXX**, dûment habilité(e) par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXX,

Ayant son siège, XXXXXX, 71XXX XXXXXXXX,

Ci-après dénommée « **la commune** »

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément au règlement d'intervention des fonds de concours de MBA en vigueur, la présente convention a pour objet de préciser les modalités de versement d'un fonds de concours **XXXXXXXXXXXXXXX** à la commune de XXXXXXXXXXXX.

Le versement du fonds de concours est relatif *au projet communal suivant/au fonctionnement de l'équipement communal suivant* :

(Description du projet)

ARTICLE 2 : MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Dans le respect des critères fixés par le règlement d'intervention des fonds de concours, le montant total du fonds de concours octroyé par délibération du Conseil Communautaire de MBA s'élève à XXXXXXXXX € *pour le projet décrit à l'article 1 dont le coût total HT de la dépense éligible s'élève à XXXXXXXX/au titre du fonctionnement de l'équipement communal visé à l'article 1*).

Le fonds de concours sera versé :

- (*FDC fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical*) en une fois à la signature de la convention;
- *(Autres FDC si le montant attribué est supérieur à 25 000 €)* en deux fois :
    - Une avance de 50% dès la signature de la convention ;
    - Le versement du solde sur présentation :
        - de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
        - du plan de financement définitif ;
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal

- *(Autres FDC si le montant attribué est inférieur ou égal à 25 000 €)* au choix selon l'une des deux modalités suivantes :
    - Un acompte de 50% dès la signature de la convention ;
    - Le versement du solde sur présentation :
        - de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
        - du plan de financement définitif ;
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

OU

    - Un versement unique sera versé sur la base :
        - de l'OS de démarrage des travaux
        - du plan de financement définitif
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS - CONTRÔLE

La commune s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et notamment le fonds de concours à la réalisation des actions prévues pour lesquelles elle sollicite un financement.

La commune s'engage à faire mention du soutien de MBA dans les actions d'information et de communication qu'elle mène : par la mention explicite de la participation de MBA sur tous les supports papiers ou numériques que la commune met en œuvre, par l'apposition en bonne place du logo de MBA et par l'association de MBA lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération subventionnée.

(*Pour le FDC vidéoprotection des PAV*) La commune et MBA s'engagent à mettre en oeuvre les obligations particulières prévues au règlement intérieur en matière de systèmes de vidéoprotection, de mise en œuvre des pouvoirs de police, de rendu-compte et d'information mutuelle entre les parties.

MBA se réserve le droit de contrôler à tout moment la réalisation de l'objectif et l'utilisation du fonds de concours. À cet effet, la commune s'engage à fournir à MBA toute pièce justificative des dépenses effectuées et tous documents utiles à ce contrôle sur simple demande.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par la commune des engagements inscrits dans la présente convention, MBA, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, pourra résilier de plein droit la convention.

Pour un motif autre que le non-respect des engagements par la commune, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de contestation ou de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable.

En cas d'échec, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour trancher ces litiges.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

(FDC fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical) La présente convention est conclue pour l'année N.

(Autres FDC) La présente convention est conclue jusqu'à l'expiration du délai de validité du fonds de concours, telle que déterminée dans le règlement d'intervention, éventuellement prolongé par voie d'avenant. Le fonds de concours sera réputé caduc un an après l'expiration de ce délai en l'absence de présentation des justificatifs permettant le paiement du solde du fonds.

Fait à Mâcon, en deux exemplaires originaux le

Le Maire de XXXXXX,

XXXXX XXXXXXX

Le Président de MBA

Jean-Patrick Courtois

Fonds de concours Voirie

Insee	Commune	Linéaire voirie*	Population**	Enveloppe communale ***
01370	Saint-Laurent-sur-Saône	4 318	1 735	41 260.23
71016	Azé	13 314	1 082	46 788.96
71032	Berzé-la-Ville	19 300	708	51 608.25
71069	Bussières	8 342	588	27 621.01
71074	Chaintré	8 804	564	28 084.66
71084	Chânes	6 123	529	22 109.60
71090	La Chapelle-de-Guinchay	36 345	4 038	148 162.06
71099	Charbonnières	3 850	335	13 946.80
71105	Charnay-lès-Mâcon	55 408	8 154	263 530.41
71108	Chasselas	17 340	175	37 676.94
71126	Chevagny-les-Chevrières	12 820	604	36 800.76
71150	Crêches-sur-Saône	28 795	3 179	117 003.80
71169	Davayé	11 149	680	34 920.15
71210	Fuissé	4 885	354	16 356.91
71235	Hurigny	25 785	1 908	87 081.78
71236	Igé	24 888	890	66 117.29
71250	Laizé	20 371	1 135	61 779.24
71258	Leynes	26 768	506	62 607.45
71270	Mâcon	149 770	34 759	952 034.84
71299	Milly-Lamartine	6 515	339	19 305.89
71345	Péronne	13 451	666	39 220.30
71360	Prissé	29 728	1 865	94 088.86
71362	Pruzilly	11 501	330	29 021.64
71371	La Roche-Vineuse	25 893	1 571	80 944.52
71372	Romanèche-Thorins	13 277	2 002	64 054.68
71385	Saint-Amour-Bellevue	16 234	590	43 305.59
71448	Saint-Martin-Belle-Roche	12 293	1 388	50 531.83
71460	Saint-Maurice-de-Satonnay	9 271	484	27 502.80
71481	Saint-Symphorien-d'Ancelles	12 560	1 128	46 161.01
71487	Saint-Vérand	4 560	156	11 980.88
71494	La Salle	8 549	508	26 523.66
71497	Sancé	28 078	2 158	96 339.65
71513	Senozan	10 992	1 132	43 127.64
71525	Sologny	10 557	576	31 786.36
71526	Solutré-Pouilly	14 458	342	35 110.43
71556	Varennes-lès-Mâcon	8 693	581	28 184.98
71567	Vergisson	11 567	233	27 324.36
71574	Verzé	16 260	855	48 351.55
71583	Vinzelles	13 760	762	41 642.23
		756 572	79 589	3 000 000.00

* Longueur de voirie en ml selon fiche individuelle DGF 2024

** Arrêté préfectoral n°71-2025-10-22-00001 arrêtant la composition du conseil commununautaire

*** Répartition de l'enveloppe globale pour 50% au prorata du linéaire de voirie, 50% au prorata de population

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-081 (R20) CC

Objet : Fonds de concours : Approbation du règlement d'intervention du fonds de concours au titre du fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire en matière d'Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de fixer les conditions et modalités par lesquelles MBA peut verser un fonds de concours en fonctionnement aux communes membres pour financer le fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical,
Considérant la volonté de MBA de poursuivre son soutien financier à l'enseignement musical sur son territoire,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE :
- La reconduction du fonds de concours en fonctionnement aux communes au titre du fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical ;
- Le règlement d'intervention du fonds de concours et la convention de versement type afférente, joints en annexe ;

FIXE à 110 000 euros par an l'enveloppe maximale du fonds de concours.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Règlement d'intervention du fonds de concours aux communes au titre du fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical

(adopté par délibération n°2026-081 du Conseil Communautaire du 29 avril 2026)

Préambule :

MBA soutient depuis de nombreuses années l'enseignement musical sur son territoire. Afin de sécuriser juridiquement l'intervention de la collectivité, un fonds de concours aux communes au titre du fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical a été mis en place, permettant à MBA d'accompagner ses communes membres dans cette démarche.

Objectifs de MBA :

- Accompagner les communes engagées dans le soutien à l'enseignement musical,

- Contribuer à l'animation du territoire.

1. Cadre juridique :

Les fonds de concours permettent à MBA d'apporter directement son soutien à ses communes membres mettant à disposition un équipement municipal accueillant une structure d'enseignement musical au titre du fonctionnement de ces équipements.

L'article L. 5216-5 VI du CGCT précise que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Ainsi la part du fonds de concours susceptible d'être apportée par MBA ne pourra excéder le montant du financement apporté par la commune demandeuse.

2. Nature des actions pouvant bénéficier d'une aide :

Sont éligibles au fonds de concours les actions conduites par les communes membres afin d'assurer le fonctionnement d'un équipement communal destiné à l'enseignement musical.

3. Instruction :

Le versement d'un fonds de concours devra faire l'objet d'une demande expresse qui sera examinée par le Conseil Communautaire. Ce dernier procédera à l'attribution du fonds de concours au vu du présent règlement.

Le versement du fonds de concours ne pourra être effectif qu'après délibération du Conseil Communautaire.

Le versement du fonds de concours fera l'objet d'une convention conclue entre MBA et la commune bénéficiaire.

Pièces constitutives du dossier de demande :

- Une lettre au Président de MBA sollicitant l'aide,
- La délibération du Conseil Municipal sollicitant l'aide de MBA au titre du fonds de concours,
- Le plan de financement annuel de l'équipement, identifiant notamment le montant de l'engagement financier de la commune, incluant la valorisation des biens, fluides et personnels éventuellement mis à disposition de l'équipement,
- Le dossier GIMIC de l'année scolaire en cours, fourni par les écoles de musique au Département de Saône-et-Loire.

Toute demande incomplète ne sera pas examinée.

4. Obligations de publicité :

La commune s'engage à faire mention de la participation de MBA auprès des structures d'enseignement musical dont elles soutiennent le fonctionnement.

5. Cadre financier :

L'enveloppe globale annuelle du fonds de concours, correspondant au montant plafond susceptible d'être attribué aux communes, est déterminée par le Conseil Communautaire.

Le versement du fonds de concours interviendra en une seule fois après l'attribution par le Conseil Communautaire.

6. Modalités d'intervention :

6.1 Le fonds de concours sera constitué :

- D'une somme forfaitaire pour charges de 2 000 €,

- D'une dotation calculée sur la base du nombre d'élèves déclarés dans le dossier GIMIC de l'année scolaire en cours, dans la limite de l'enveloppe globale votée.

6.2 La part du fonds de concours susceptible d'être apportée par MBA ne pourra excéder le montant du financement apporté par la commune, valorisation comprise des biens, fluides et personnels mis à disposition de l'équipement.

Dans l'hypothèse où le fonds de concours, calculé selon les modalités exposées à l'article 6.1, excéderait la part du financement apporté par la commune une réfaction serait appliquée pour réduire son montant à due concurrence de l'engagement de la commune.

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS XXXXXXXXXXXXXXXXXX AUX COMMUNES MEMBRES

Entre

Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) représentée par son Président, Monsieur **Jean-Patrick Courtois** dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°2026-081,

Ayant son siège, 67, Esplanade du Breuil CS 20 811, 71011 Mâcon cedex,

Ci-après dénommée « **MBA** »

Et

La commune de XXXXXX représentée par son Maire, Monsieur, Madame **XXXXXXXX**, dûment habilité(e) par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXX,

Ayant son siège, XXXXXX, 71XXX XXXXXXXX,

Ci-après dénommée « **la commune** »

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément au règlement d'intervention des fonds de concours de MBA en vigueur, la présente convention a pour objet de préciser les modalités de versement d'un fonds de concours **XXXXXXXXXXXXXXX** à la commune de XXXXXXXXXXXX.

Le versement du fonds de concours est relatif *au projet communal suivant/au fonctionnement de l'équipement communal suivant* :

(Description du projet)

ARTICLE 2 : MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Dans le respect des critères fixés par le règlement d'intervention des fonds de concours, le montant total du fonds de concours octroyé par délibération du Conseil Communautaire de MBA s'élève à XXXXXXXXX € *pour le projet décrit à l'article 1 dont le coût total HT de la dépense éligible s'élève à XXXXXXXX/au titre du fonctionnement de l'équipement communal visé à l'article 1*).

Le fonds de concours sera versé :

- (*FDC fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical*) en une fois à la signature de la convention;
- *(Autres FDC si le montant attribué est supérieur à 25 000 €)* en deux fois :
    - Une avance de 50% dès la signature de la convention ;
    - Le versement du solde sur présentation :
        - de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
        - du plan de financement définitif ;
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal

- *(Autres FDC si le montant attribué est inférieur ou égal à 25 000 €)* au choix selon l'une des deux modalités suivantes :
    - Un acompte de 50% dès la signature de la convention ;
    - Le versement du solde sur présentation :
        - de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
        - du plan de financement définitif ;
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal.

OU

    - Un versement unique sera versé sur la base :
        - de l'OS de démarrage des travaux
        - du plan de financement définitif
        - d'un état valant décompte général définitif des dépenses et recettes visé par le trésorier municipal

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS - CONTRÔLE

La commune s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et notamment le fonds de concours à la réalisation des actions prévues pour lesquelles elle sollicite un financement.

La commune s'engage à faire mention du soutien de MBA dans les actions d'information et de communication qu'elle mène : par la mention explicite de la participation de MBA sur tous les supports papiers ou numériques que la commune met en œuvre, par l'apposition en bonne place du logo de MBA et par l'association de MBA lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération subventionnée.

(*Pour le FDC vidéoprotection des PAV*) La commune et MBA s'engagent à mettre en oeuvre les obligations particulières prévues au règlement intérieur en matière de systèmes de vidéoprotection, de mise en œuvre des pouvoirs de police, de rendu-compte et d'information mutuelle entre les parties.

MBA se réserve le droit de contrôler à tout moment la réalisation de l'objectif et l'utilisation du fonds de concours. À cet effet, la commune s'engage à fournir à MBA toute pièce justificative des dépenses effectuées et tous documents utiles à ce contrôle sur simple demande.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par la commune des engagements inscrits dans la présente convention, MBA, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, pourra résilier de plein droit la convention.

Pour un motif autre que le non-respect des engagements par la commune, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de contestation ou de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable.

En cas d'échec, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour trancher ces litiges.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

(FDC fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical) La présente convention est conclue pour l'année N.

(Autres FDC) La présente convention est conclue jusqu'à l'expiration du délai de validité du fonds de concours, telle que déterminée dans le règlement d'intervention, éventuellement prolongé par voie d'avenant. Le fonds de concours sera réputé caduc un an après l'expiration de ce délai en l'absence de présentation des justificatifs permettant le paiement du solde du fonds.

Fait à Mâcon, en deux exemplaires originaux le

Le Maire de XXXXXX,

XXXXX XXXXXXX

Le Président de MBA

Jean-Patrick Courtois

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-082 (R21) CC

Objet : Finances : Approbation du Règlement budgétaire et financier

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-30,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire d'élaborer son règlement budgétaire et financier avant la première délibération budgétaire suivant son renouvellement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADOPTE le Règlement budgétaire et financier de MBA, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Règlement budgétaire et financier

Adopté par délibération n°2026-0XX du 29 avril 2026



Préambule

Le règlement financier de Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) précise les principales règles de gestion financières qui résultent notamment du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le règlement définit également les règles internes propres aux services financiers communs de MBA dans le respect des textes précités, afin de les préciser dans une logique de performance de gestion et de la qualité des comptes :

- il se doit d'être un outil au service de la performance financière permettant de développer une culture financière assurant un meilleur pilotage des dépenses et des recettes. Les normes définies doivent être au service du pilotage des politiques publiques et non l'inverse. La transparence et la simplicité sont les principes directeurs de la démarche et du contenu ;

- il s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa gestion financière dans la perspective d'une certification des comptes.

Le présent règlement ne se substitue pas à :

- la règlementation générale en matière de finances publiques. Il la précise et l'adapte quand cela est possible ;

- aux manuels de procédures, fiches actions ou référentiels de contrôle interne. Ces documents ont une visée pédagogique et pratique et sont établis en exacte concordance avec le présent règlement. Il fera l'objet d'une version détaillée destinées aux services sous la forme d'un guide de procédures.

Ce document évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et règlementaires ainsi que des nécessaires règles de gestion. Le règlement budgétaire et financier (RBF) peut être amandé au cours de la mandature lors d'un conseil communautaire. Il constitue la base de référence du guide des procédures qui poursuivra un objectif plus opérationnel.

Table des matières

Le budget, un acte politique 7

S1 - Les grands principes budgétaires 8
1. L'annualité budgétaire 8
2. L'unicité budgétaire 8
3. L'universalité 8
4. La spécialité 8
5. Sincérité et équilibre 8
S2 - La relation ordonnateur/comptable 9
1. Le principe de séparation 9
2. Le rôle du CDL 9
3. La responsabilité des gestionnaires comptables 9
S3 - Le cycle budgetaire 10
1. L'acte budgétaire 10
2. Le débat d'orientations budgétaires 11
3. Le vote du budget primitif 11
4. Les décisions modificatives 11
5. Le CFU/CA/CG 12
6. Le caractère exécutoire et la publicité du budget 12

L'exécution budgétaire 13
S1 - La gestion des tiers 14
S2- Le circuit comptable des dépenses et des recettes 15
1. La qualité comptable 15
2. L'engagement comptable 15
3. La double validation de la facture 16
4. La liquidation 16
5. Le andatement et l'ordonnancement 17
6. Le paiement de la dépense 17
S3 - Les opérations de clôtures 18
1. Le rattachement des charges et des produits 18
2. Les reports (restes à réaliser) 18
3. Le charges et des produits constatés d'avance 18

Les régies 19
S1 - La création des régies 20
S2 - La nomination des régisseurs 20
S3 - Les obligations des régisseurs 20

La commande publique 21
S1 - La nomenclature marchés 22
S2 - L' engagement des marchés 22
S3 - La liquidation des marchés 22

La gestion de la pluriannualité 23
S1 - Le plan pluriannuel des investissements (PPI) 24
S2 - Définition des autorisations de programmes (AP) et des autorisations d'engagement (AE) .. 24
1. Autorisations de programmes 24
2. Lien entre AP et crédits de paiement 24
3. Engagement de CP 24
4. Caducité et clôture d'AP 24

La gestion de l'actif et du passif 25
S1 - Le patrimoine 26
1. Le suivi 26
2. L'amortissement 26
S2 - Les provisions 27
S3 - La gestion de la dette 27
1. La dette propre 27
2. Les engagements hors bilan 27

Les relations financières partenariales 28
S1 - Les fonds de concours 29
1. Principe 29
2. Les règlements d'interventions 29
S2 - Les subventions aux associations 29
1. L'attribution 29
2. Le contrôle 29
3. Les contributions et prise de participation aux autres organismes 29

Dispositions diverses 30
S1 - Modalités d'application du règlement budgétaire et financier 31
S2 - Champs d'application 31
S3 - Modalités de modification et d'actualisation du règlement financier 31

Le budget, un acte politique



SECTION 1

LES GRANDS PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Les grands principes budgétaires et comptables doivent être mis en œuvre par chacun des acteurs de la gestion financière de MBA.

Annualité

Le budget est prévu et voté chaque année pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il détermine les recettes et les dépenses pour un an.

Universalité

L'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses.

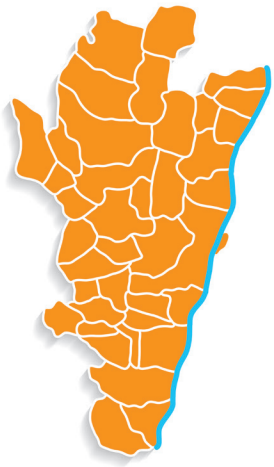

Spécialité

Les crédits votés couvrent uniquement les dépenses autorisées dans le budget.

Sincérité et équilibre

Les comptes de l'Agglomération doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière.

Unité

Le budget doit être présenté dans un document unique pour garantir sa lisibilité et sa transparence : le Budget Général de la collectivité.

Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, le Conseil Communautaire peut déléguer à son Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Processus interne:
Il est retracé dans l'annexe budgétaire dédiée les dépenses justifiant l'utilisation de la taxe de séjour au profit de la politique touristique.

ASTUCE CNF

La demande de virement s'appelle «Autorisations spéciales» (AS) sur CNF

SECTION 2

LA RELATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

1. Le principe de séparation

La séparation de l'ordonnateur et du comptable implique des rôles distincts pour ces deux acteurs publics :

- l'ordonnateur : Le Président, en charge de l'engagement, de la liquidation, du mandatement et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes avec l'appui des services internes de la collectivité.
- le comptable public : agent de la Direction Générale des Finances Publiques, contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement. Il est chargé d'exécuter, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, le recouvrement des recettes ainsi que le paiement des dépenses de MBA dans la limite des crédits ouverts.

2. Le rôle du conseiller aux décideurs locaux (CDL)

Comme à la suite de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, les fonctions de conseil ont été externalisées du Service de Gestion Comptable et confiées à un Conseiller aux Décideurs Locaux dédié à MBA.
Dans ce cadre, MBA dispose donc d'un interlocuteur unique et accrédité "grands comptes" à la DRFIP pour toute mission de conseil budgétaire, comptable, financier ou fiscal.
Le CDL fournit des prestations d'analyse financière ou d'étude de la qualité comptable, sur demande de l'établissement.

3. La responsabilité des gestionnaires comptables

a. Évolution du cadre juridique : de la responsabilité individuelle à la responsabilité partagée :

La réforme des finances publiques, notamment issue de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 et des décrets d'application (notamment le décret n°2022-408 du 24 mars 2022), a profondément modifié le régime de responsabilité des acteurs de la dépense publique. Historiquement centrée sur la figure du **comptable public** (responsabilité personnelle et pécuniaire), la responsabilité s'étend désormais à l'ensemble des **gestionnaires publics** impliqués dans la chaîne comptable, depuis l'engagement de la dépense jusqu'au paiement. Cette approche systémique vise à renforcer la **traçabilité**, la **transparence** et la **co-responsabilisation** des agents dans la gestion des deniers publics.

b. Périmètre de la responsabilité élargie

La responsabilité concerne désormais :

- **les ordonnateurs** (élus et agents habilités) : pour les fautes commises dans l'engagement, la liquidation ou l'ordonnancement des dépenses.
- **les gestionnaires délégués** (responsables de services, chefs de pôle) : pour les manquements dans le contrôle interne ou la transmission des pièces justificatives.
- **les comptables publics** : maintenus dans leur rôle de contrôle a posteriori, mais désormais intégrés à une logique de **responsabilité collective**. Cette réforme s'applique aux **fautes de gestion** (erreur, négligence, omission) comme aux **manquements délibérés**, sans distinction de statut (titulaire, contractuel, élu).

c. Catégories de fautes et sanctions applicables

Les fautes sont classées en trois catégories, selon leur gravité et leur impact sur les finances publiques :

- **fautes simples** (ex. : retard dans la transmission d'un document, erreur matérielle) : **sanctions disciplinaires** (avertissement, blâme) ou **remboursement partiel** du préjudice.
- **fautes lourdes** (ex. : engagement irrégulier de dépenses, défaut de contrôle systématique) : **sanctions financières** (amende administrative jusqu'à 30 % du montant de la dépense irrégulière) et **responsabilité pécuniaire solidaire** entre les acteurs de la chaîne.
- **fautes intentionnelles ou frauduleuses** (ex. : détournement, falsification) : **poursuites pénales** (art. 432-15 du Code pénal pour prise illégale d'intérêts) et **exclusion temporaire ou définitive** des fonctions de gestion.

Les sanctions sont prononcées par :

- le **juge administratif** (pour les fautes de gestion),
- la **chambre régionale des comptes** (pour les manquements financiers),
- le **tribunal correctionnel** (pour les infractions pénales).

Processus interne :
MBA définit par arrêté les délégations de signatures des actes financiers et comptables. Cet arrêté est un document fondateur des responsabilités de la chaine comptable.
Le progiciel finances ne permet plus la modificiation des saisies agent par le supérieur hierarchique afin de garantir l'exactitude des responsabilités.
L'ensemble des processus comptables et financiers font l'objet de fiche procédurales.

SECTION 3

LE CYCLE BUDGETAIRE

Le cycle budgétaire commence par le débat d'orientations budgétaires et se termine par le compte administratif (Art.L3312-1 du CCGT) soumis au vote en année N+1.

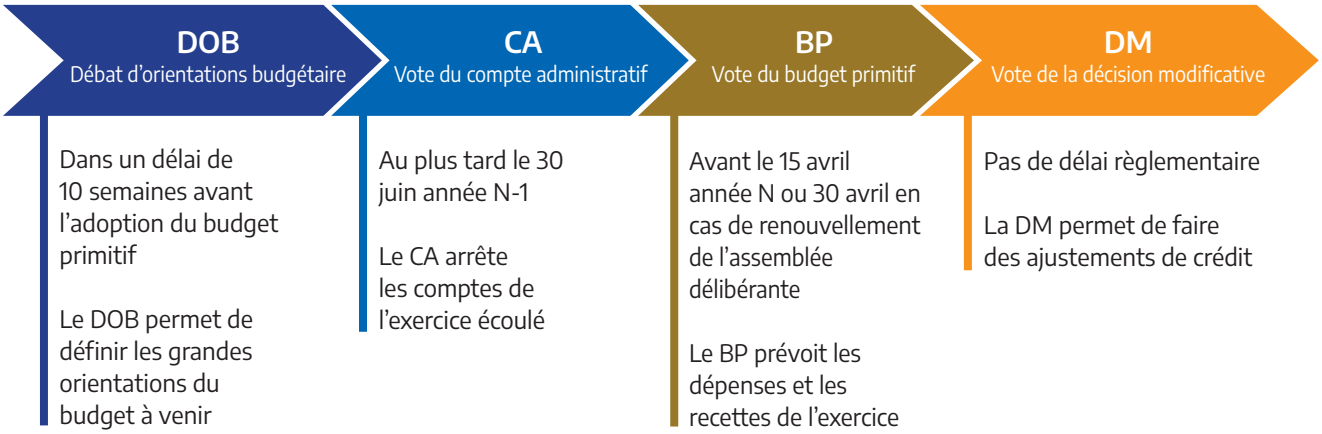

1. L'acte budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Agglomération. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.
Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitres et articles. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. L'élaboration du budget de MBA comprend deux phases et suit un calendrier bien défini, s'étalant de novembre à avril. Chaque préparation budgétaire d'une durée de six mois suit néanmoins les mêmes étapes préparatoires.

a. Phase administrative

Chaque directeur et responsable de services est destinataire d'une lettre de cadrage au moins six semaines avant la demande de rendu de budget. Cette note détail les orientations politiques pour l'année N+1 et les moyens financiers alloués pour mettre en place ces orientations.

Il revient à chaque direction opérationnelle de préparer son budget en concertation avec l'élu de référence. Puis de saisir ses inscriptions budgétaires dans le logiciel de gestion financier afin que l'ensemble des demandes budgetaires soient assemblées par la direction des finances.

b. Phase institutionnelle

Cette phase, pouvant aller jusqu'à fin avril, voit l'examen du projet par la commission des finances, une présentation en Conférence des maires et un vote des budgets par l'assemblée délibérante lors du Conseil Communautaire.
Le processus budgétaire fait l'objet d'une fiche détaillée de procédure interne.

Processus interne :
Lors de l'inscription du nouveau budget, il faut :

- Renseigner un commentaire sur chaque ligne saisie pour justifier l'inscription,
- Faire le point sur les lignes non utilisées sur l'exercice en cours et ne pas réinscrire de crédits sur ces mêmes lignes sauf justification,
- Créer autant de ligne que de besoin, cela permet de travailler plus finement vos inscriptions. Exemple deux lignes au 611 pour prevoir deux prestations différentes.

ASTUCE CNF

La saisie budgétaire se fait via le module préparation budgétaire/préparation budgétaire annuelle/DDSERV de l'exercice N.

2. Le débat d'orientations budgétaires

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire est incontournable. Son objet réside dans la préparation à l'examen du budget de l'année à venir. Il s'appuie sur la production d'un rapport d'orientations budgétaires qui doit présenter les orientations politiques à tenir en fonctionnement et en investissement pour l'année à venir. L'ensemble des hypothèses de travail retenues en matière de concours financiers, fiscalité, tarification et subventions sont présentés. Les engagements pluriannuels sont établis. La structuration de la dette et son profil d'extinction est présentée. Les informations doivent permettre à l'organe délibérant de pouvoir voter le budget.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, doivent être abordés les thèmes suivants :

- l'évolution des dépenses réelles et des recettes réelles de fonctionnement exprimées en valeur ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

De plus, il est intégré au rapport un état détaillé de la démarche de gestion prévisionnel des ressources humaines abordant notamment la structure des effectifs, les éléments financiers liés à la rémunération et un rapport sur l'égalité hommes/femmes.
Conformément à la loi, le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux moins précédent le vote du budget. Il ne peut se tenir durant la même séance que le vote. Il fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat.
Après adoption, le rapport est affiché sur le site internet de la collectivité et transmis aux 39 communes membres.

3. Le vote du budget primitif

L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité. Le budget doit être présenté et voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement permettre le remboursement de la dette. En vertu de cette règle, la section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif. MBA ne peut pas couvrir ses charges de fonctionnement par le recours à l'emprunt.
Légalement, il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Lors des renouvellements d'assemblée délibérante, le délai est fixé au 30 avril.
Le vote se fait par chapitre avec une présentation par nature.
Dans l'attente du vote du budget, l'ordonnateur peut mettre en recouvrement les recettes et s'agissant des dépenses de fonctionnement il peut les engager et les liquider dans la limite des crédits inscrits au budget précédent. Quant aux dépenses d'investissement, elles font l'objet d'une délibération en décembre N, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, permettant l'ouverture par anticipation de crédits en N+1. Tous crédits ouverts font l'objet d'une reprise à l'identique au budget primitif.

Processus interne :
Le budget est, par principe à MBA, adopté entre mars et avril N+1.

4. Les décisions modificatives

Les décisions modificatives autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires.

Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes ou diminution de crédits antérieurement votés. Elles peuvent être adoptées à tout moment après le vote du Budget Primitif. En application de l'article L.1612-11 du CGCT, elles peuvent être adoptées jusqu'au 21 janvier de l'exercice N+1 pour :

- ajuster des crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre ;
- inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections.

Toute décision ayant pour conséquence de modifier un état réglementaire annexé au Budget Primitif doit être accompagnée d'une mise à jour de ladite annexe jointe à la délibération.

Processus interne :
En cas de besoin de crédits non prévus au Budget Primitif :
Les services doivent dans un premier temps faire le tour de leurs inscriptions encore non engagées ou réalisées afin de s'assurer qu'une inscription faite au budget et n'ayant plus d'objectif de réalisation puisse potentiellement être réemployée pour ce besoin.
Dans un second temps, le service doit se rapprocher des autres directions afin de vérifier que ces dernières n'aient pas de crédits disponibles, ces derniers n'ayant également plus d'objectif de réalisation sur l'exercice.
Enfin, une fois ces vérifications effectuées et infructueuses, le service peut se rapprocher de la direction des Finances afin de trouver une solution.
Les demandes doivent être remontées à la direction des Finances au moins six semaines avant la tenue d'un Conseil Communautaire.

ASTUCE CNF

Les demandes de décisions modificatives (DM) se font via le module préparation budgétaire/préparation budgétaire annuelle/DDM de l'exercice N. L'étape est ouverte entre 10 et 6 semaines avant le prochain Conseil Communautaire.

a. Les virements de crédit à l'intérieur d'un même chapitre

En cours d'exercice, hors les cas où l'assemblée délibérante a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, l'exécutif peut effectuer des virements d'article à article, à l'intérieur du même chapitre.

Lorsqu'une ligne de crédit n'a pas été prévue ou que les crédits sur cette ligne sont insuffisants, des crédits peuvent être transférés d'un compte à l'autre au sein d'un même chapitre.

Processus interne :
La saisie et la consolidation des virements entre natures d'un même chapitre sont imputées à la charge et à la responsabilité des services gestionnaires. Les services sont autorisés à faire des virements interservices après accords des parties.

ASTUCE CNF

La saisie des autorisations spéciales (AS) s'effectuent directement sur le logiciel via le module préparation budgétaire/A.S.

b. Les virements de crédits de chapitre à chapitre

Les référentiels budgétaires et comptables M57, M43 et M49 permettent en outre de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Les demandes de fongibilité des crédits font l'objet d'une décision du Président ainsi que d'une transmission comptable auprès du SGC. Dans ce cas, le Président doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Processus interne :
Les mouvents de crédits entre chapitre sont exclusivement exécutés par la direction des Finances.
Les demandes doivent être formulées par mail.
Une décision par mois sera soumise à la signature de l'élu en charge de cette délégation .

5. Le CFU/CA/CG

A compter de l'exercice 2026, MBA adopte le compte financier unique (CFU) qui se substitue :

- au compte administratif produit par l'ordonnateur ;
- au compte de gestion produit par le comptable public.

Le CFU intègre à la fois les éléments traditionnellement présents dans le compte administratif (perspective budgétaire) et ceux du compte de gestion (perspective comptable), offrant une vision unifiée et harmonisée de la situation financière de la collectivité. Cette évolution répond à un objectif de modernisation et de rationalisation des processus, tout en renforçant la fiabilité des informations transmises aux instances de contrôle (chambres régionales des comptes, services de l'État) et aux citoyens.

6. Le caractère exécutoire et la publicité du budget

Après son vote, le budget est exécutoire une fois réalisé :

- sa transmission au représentant de l'Etat au plus tard dans les quinze jours qui suivent son adoption ;
- sa publication : le budget est mis à la disposition du public au plus tard dans les quinze jours suivant son adoption, au siège de l'Agglomération.

L’exécution budgétaire



SECTION 1

LA GESTION DES TIERS

La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes de l'EPCI. Elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'usager et prépare à un paiement et à un recouvrement fiabilisé.
Les saisies de ces données doivent impérativement se conformer aux normes techniques en vigueur. La création des tiers dans l'outil est proposée par les utilisateurs habilités qui demandent l'intégration au référentiel des tiers tenu par les services financiers qui donnera en retour le « code tiers » aux services demandeurs. Les modifications et suppressions suivent le même processus.
Les modifications apportées aux relevés d'identité bancaire suivent un processus sécurisé en cas de néo banque (banque en ligne) ou changement de RIB sur marché.

Processus interne :
En cas de demande de changement de relevé d'identité bancaire (RIB) par un prestataire, les services doivent vérifier la demande de changement par un contre-appel obligatoire dans le cas d'un RIB concernant un marché ou d'un RIB d'une « néo-banque » (banque en ligne).
En cas de changement de RIB sur un marché, la direction des Finances effectuera également un certificat administratif justifiant le changement auprès du responsable du service de gestion comptable.
Les RIB doivent également se présenter au format SEPA et doivent être datés, signés et tamponnés par le prestataire.

L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 impose l'utilisation de la facture sous forme électronique, via l'utilisation du portail internet Chorus Pro du Ministère des Finances.
Sauf exceptions prévues par la règlementation, la facture ne peut être émise par le fournisseur avant la livraison. Une facture ne peut concerner deux budgets différents.

Processus interne :
Pour déposer une facture sur le portail CHORUS PRO l'entreprise doit mentionner ces trois données obligatoirement :

- Le numéro SIRET de l'un des six budgets de MBA ;
- Le numéro d'engagement et/ou le numéro du bon de commande ;
- Le code service.

L'ensemble des ces données figurent sur les documents d'engagements comptables et juridiques.

ASTUCE CNF

Pour toute demande de création de tiers se référer au formulaire disponible. Toute recherche de tiers se fait par la saisie du n° de SIRET.

SECTION 2

LE CIRCUIT COMPTABLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

Les trois premières étapes de l'exécution budgétaire relèvent de la responsabilité de l'ordonnateur, soit l'exécutif, directement ou dans la grande majorité des situations par délégation auprès d'un élu ou d'un agent de la collectivité.

En dépenses, il s'agit de :

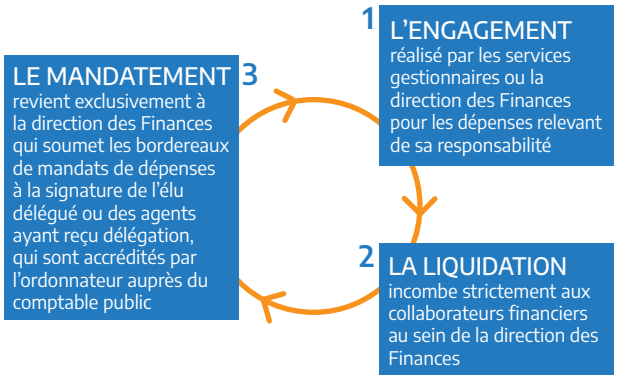

En recettes, les étapes de l'engagement (création et rattachement de l'ensemble des pièces justificatives) et la demande d'émission de titre incombent aux services gestionnaires, ou par exception à la direction des Finances pour les recettes relevant de sa responsabilité : subventions d'investissement relevant des dotations, recettes fiscales, notamment. L'étape de l'émission de titres incombe exclusivement à la direction des Finances qui soumet les bordereaux de titres de recettes à la signature de l'élu délégué ou des agents ayant reçu délégation, qui sont accrédités par l'ordonnateur auprès du comptable public.

1. La qualité comptable

MBA met en œuvre une démarche de qualité comptable visant à :
- fiabiliser les données financières ;
- sécuriser les opérations ;
- améliorer la lisibilité des comptes.

Cette démarche repose :
- la sécurisation et traçabilité des opérations ;
- la fiabilisation des données ;
- les contrôles internes existants et à venir.

2. L'engagement comptable

L'engagement constitue la première étape du circuit comptable en dépenses. C'est un acte par lequel MBA crée ou constate à son encontre une obligation qui entrainera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un marché, d'un simple bon de commande...

L'engagement permet de répondre à 4 objectifs essentiels :
- vérifier l'existence de crédits sur les bonnes lignes budgétaires ;
- déterminer les crédits disponibles ;
- rendre compte de l'exécution du budget ;
- générer les opérations de clôture.

L'engagement n'est pas obligatoire en recettes. En revanche, la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

a. Procédure interne et dématérialisation

MBA utilise un progiciel financier permettant la dématérialisation complète de la chaine comptable. Les engagements sont réalisés dans l'outil de gestion et font l'objet d'un circuit de validation dématérialisé.
Ce circuit comprend notamment :
- une validation par le responsable de service ou le directeur ;
- un contrôle par les services de la direction des finances ;
- un visa dématérialisé par les directeurs habilités pour les engagements inférieurs à 5 000 €HT ;
- un visa du directeur de pôle pour les engagements supérieurs à 5 000 €HT ;
- une signature électronique par l'adjoint en charge des finances disposant d'une délégation de signature pour les engagements supérieurs à 5 000 €HT.

Les délégations de signature sont formalisées par arrêté.

Ce dispositif garantit :
- la traçabilité des opérations ;
- la sécurisation juridique des engagements ;
- le respect des crédits budgétaires disponibles.

b. Règles générales

L'engagement préalable est obligatoire en dépenses, quelle que soit la section (fonctionnement et investissement). Il permet de constater l'engagement juridique et de réserver des crédits correspondants. Il précède la signature d'un contrat, d'un devis ou d'une convention, ainsi que l'envoi des bons de commande aux fournisseurs.

- pour les subventions, en fonctionnement et investissement : aucun bon de commande n'est nécessaire. La délibération attribuant la subvention constitue l'engagement juridique. Sitôt la délibération adoptée et rendue exécutoire et les conventions éventuelles signées par les deux parties, le service gestionnaire procède à l'engagement direct de la dépense. L'engagement comprend dans son libellé le numéro séquentiel de la délibération et y rattache en pièce justificatives la délibération et les éventuelles conventions signées des deux parties.
- pour des engagements sans bon de commande : il peut s'agir, hors subventions, de dépenses spécifiques. Dans ce cas, aucun bon de commande n'est nécessaire

pour formaliser l'engagement juridique, qui découle de dépenses obligatoires, de contrats et conventions déjà conclues, etc. Elles s'appliquent à des dépenses telles que les dépenses de personnel, la charge de la dette, les fluides, les loyers dus par MBA ou les taxes et les impôts. L'engagement est alors effectué directement dès le début de l'exercice budgétaire, avec un périmètre d'engagement comptable cohérent au regard de la dépense (emprunt, site occupé pour les loyers, ensemble du patrimoine occupé pour les taxes et impôts, période ou ensemble de sites pour les fluides, etc.).

- pour la part forfaitaire ou fixe des marchés : Cette procédure permet la création d'un engagement global correspondant au montant du marché ou à un montant prévisionnel pour la période considérée (entendu comme successivement du 1er janvier à la fin de période du marché ou du début de période du marché au 31 décembre de l'année). La notification du marché vaut engagement juridique et l'engagement comptable est effectué concomitamment à cette notification. Aucun bon de commande n'est nécessaire.

ASTUCECNF

Un bon d'engagement est à éditer sur CNF dans l'engagement comptable, ce dernier reprendra toutes les informations de facturations afin que le prestataire puisse déposer sa facture sur CHORUS PRO.

Processus interne :
Il est défini que pour un bon de commande inférieur à 500 euros, le devis n'est pas nécessaire à la réalisation du bon de commande.

3. La double validation de la facture

La réception d'une fourniture (matérialisée par le bon de livraison) consiste à valider le prix, valider les quantités reçues, contrôler la quantité et la qualité reçues par rapport à la commande, traiter les anomalies de réception. Si la livraison n'est pas conforme à la commande, le constat du service fait ne peut pas être jugé conforme.
Si la facture correspondante est adressée à l'EPCI sur la base de cette livraison erronée, elle n'est pas liquidable, interrompant ainsi le délai de paiement. Dans ce cas, la facture doit être retournée et le délai de paiement ne commencera à courir qu'à compter de la date d'exécution des prestations (date du service fait). Le fournisseur en est informé par retour sur CHORUS PRO.

ASTUCE CNF

Lorsque le service n'est pas fait et qu'il convient de suspendre le délai de paiement, le service refuse/retourne la facture en cliquant sur la croix et en motivant le refus dans les observations. La direction des Finances procède alors soit à la suspension de la facture, soit au recyclage de la facture sur CHORUS PRO.

Après réception d'une facture conforme, la certification du service fait est portée et attestée au regard de l'exécution des prestations effectuées ou de la livraison des fournitures commandées par le service gestionnaire de crédits.
MBA a mis en place une double validation des factures après le constat du service fait par le service opérationnel, les agents portant délégation atteste de la validité de la facture au regard des pièces contractuelles.

Processus interne :
La validation du service fait ne peut se faire sans rapprochement à un engagement comptable. De plus, il est nécessite de renseigner la date exacte de réalisation de la dépense, à défaut il convient de renseigner la date du jour.
La validation de la facture emporte la responsabilité de la vérification des pièces justificatives nécessaires à la liquidation de la dépense et l'exactitude des prix/révisions de prix.

ASTUCE CNF

Lors du rapprochement à l'engagement, pensez à saisir le montant à dégager et de préciser si l'engagement doit être soldé. Vous pouvez utiliser le "." pour saisir la date du jour en automatique.

4. La liquidation

La liquidation constitue la deuxième étape du circuit comptable, en dépenses comme en recettes. Elle correspond à la vérification de la réalité de la dette et à l'arrêt du montant de la dépense.

Processus interne :
Lors du dépôt d'une facture, si cette dernière est supérieure au montant du bon de commande, il est alors possible d'augmenter l'engagement comptable existant sans repasser par un nouveau bon de commande ou un engagement direct.
Néanmoins, la facture doit se situer dans la limite de 500 euros hors taxes et dans le cadre de la délégation de signature du signataire du BDC. Le service gestionnaire doit également attester du service fait de la prestation et, par conséquent, du prix plus élevé que prévu dans le bon de commande.

5. Le mandatement et l'ordonnancement

La direction des Finances valide la proposition de mandats ou de titres après vérification de la cohérence et contrôle de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.
À titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements, remboursement de dette, ...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du responsable du service de gestion comptable.

Processus interne :
La direction des Finances procède aux mandatements des dépenses et des recettes qu'après rapprochement à un engagement comptable.
Si le service fait est conforme à la prestation et/ou à la livraison, mais que la facture excède le montant de l'engagement découlant du bon de commande, pour des raisons légitimes que le service gestionnaire juge valides, alors, dans un cadre d'efficacité, l'engagement comptable sera augmenté par la direction des Finances dans la limite de la délégation de signature accordée au signataire du bon de commande initial.

6. Le paiement de la dépense

Le paiement de la dépense est effectué par le responsable du service de gestion comptable rattaché à la Direction Générale des finances publiques, lorsque toutes les opérations ont été effectuées par l'ordonnateur, et après avoir réalisé son contrôle de régularité portant sur la qualité de l'ordonnateur, la disponibilité des crédits, l'imputation, les pièces justificatives, la validité de la créance et le caractère libératoire du règlement.
Le délai global de paiement des factures est fixé règlementairement à 30 jours. Ce délai intègre le délai d'ordonnancement de l'ordonnateur (20 jours) et le délai de paiement du comptable public (10 jours).
Au sein d'MBA, il est laissé dix jours aux services fonctionnels pour validation des factures après réception et huit jours à la direction des Finances pour mandatement et liquidation.
Le circuit de signature dématérialisé nécessité deux jours avant une transmission dans Hélios.

ASTUCE CNF

Pour respecter ces délais, la délégation du profil CNF est obligatoire en cas d'absence.

Lorsque la demande de paiement ne comporte pas l'ensemble des pièces et des mentions prévues par la loi ou par le marché ou que celles-ci sont erronées ou incohérentes, le délai de paiement peut être interrompu une seule fois par le pouvoir adjudicateur.
La facture est retournée sans délai au fournisseur. Si elle n'est pas liquidable, pour le motif d'absence de constat et certification de service fait à la réception, cette dernière n'est, par exception, pas retournée et le fournisseur doit être prévenu par écrit sans délai. Le délai de paiement ne commencera à courir qu'à compter de la date d'exécution des prestations (date du service fait).
Les prestations externes de l'EPCI peuvent attester de la date de réception des factures qu'ils ont à certifier pour leur compte lorsque cela est contractuellement prévu (exemple de la maîtrise d'œuvre de travaux publics).
Le dépassement du délai global de paiement entraîne l'obligation pour l'EPCI de liquider d'office les intérêts moratoires prévus par la règlementation, en même temps que le principal.

Processus interne :
Règle sur le paiement des intérêts moratoire (IM) : il est procédé au mandatement de tous les IM demandés par les entreprises dès lors que la direction des Finances atteste que le retard est exclusivement imputable à MBA. La dépense fait l'objet d'une imputation sur l'enveloppe budgétaire allouée au service gestionnaire responsable du retard.
Lorsque les IM sont dues pour partie entre le SGC et MBA, MBA notifie au SGC sa part de responsabilité.

SECTION 3

LES OPÉRATIONS DE CLÔTURES

Les opérations de fin d'exercice constituent un élément de la description patrimoniale des comptes. Le plus souvent, elles ne se traduisent ni par un encaissement, ni par un décaissement, mais ont généralement une incidence budgétaire.Le calendrier de clôture budgétaire est établi chaque année par la direction des Finances après échanges et articulation avec le comptable public. Il vise à fluidifier les opérations de clôture et une reprise rapide de l'exécution budgétaire en N+1.

1. Le rattachement des charges et des produits

En application du principe d'indépendance des exercices, MBA est tenue de faire apparaître dans le résultat de l'exercice tous les produits et charges qui s'y rapportent. Seule la section de fonctionnement est concernée. La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel :

- en dépenses : les crédits engagés non mandatés correspondant à des charges pour lesquelles le service a été réalisé (règle du service fait). En d'autres termes, les charges qui peuvent être rattachées sont celles pour lesquelles :
  - la dépense est engagée ;
  - le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours ;
  - la facture n'est pas parvenue avant le 31 décembre de l'année considérée.
- en recettes : les crédits engagés non titrés correspondant aux produits pour lesquels un droit acquis au cours de l'exercice considéré, mais qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative.

L'obligation de rattachement est modulée au regard de l'incidence significative sur le résultat.

Processus interne :
Pour éviter des mouvements trop nombreux et sans incidence significative sur le résultat de l'exercice, le rattachement est limité aux charges à caractère général (chapitre 011) et de gestion courante (chapitre 65 hors subventions) d'un montant unitaire strictement supérieur à 500 euros (à l'exception des subventions ayant fait l'objet d'une délibération) De plus, le rattachement ne peut intervenir qu'à la condition que les crédits budgétaires soient ouverts et disponibles au titre de l'exercice N.
1. L'ensemble des engagements de dépenses ayant un solde inférieur à 500 euros est dupliqué sur l'exercice suivant. Cela aura pour effet de ponctionner les crédits nouveaux alloués à l'exercice suivant.
2. L'ensemble des engagements de dépenses ayant un solde inférieur à 50 euros sont simplement soldés.

ASTUCE CNF

- n°engagement avec un S à la fin = engagement copier/coller,
- n°engagement avec un R à la fin = engagement rattaché,
- n°engagement avec un P à la fin = engagement restes à réaliser.

2. Les reports (restes à réaliser)

L'Agglomération ne pratique les restes à réaliser que sur la section d'investissement et correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice ;
- aux recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser d'un exercice N sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif N et sont repris automatiquement dans le budget de l'exercice suivant (N+1). L'état des restes à réaliser est établi chaque année par l'ordonnateur, puis transmis au responsable du service de gestion comptable.

3. Le charges et des produits constatés d'avance

MBA s'emploie à répondre au principe budgétaire d'annualité en constatant des charges et des produits sur l'exercice annuel. Les comptes d'un exercice donné doivent comporter toutes les charges et produits relatifs à cet exercice mais aussi seulement les charges et produits se rapportant à cet exercice. La comptabilisation des charges et produits constatés d'avance permet de retrancher du résultat d'un exercice des charges et produits se rapportant à l'exercice suivant.

Exemple : le service reçoit une facture d'eau allant de novembre 2026 à mai 2027 :
Paiement du 1er novembre au 31 décembre 2026
Paiement du 1er janvier au 31 mai 2027
Donc, deux exercices comptables sont impactés.



Les régies



SECTION 1

LA CRÉATION DES RÉGIES

La création des régies de recettes est strictement limitée à l'absolu nécessité de service. Toute création de régie nécessite l'aval du responsable du service de gestion comptable. La nature des recettes pouvant être perçues ainsi que des dépenses pouvant être réglées par régie sont encadrées par des textes. L'acte constitutif indique le plus précisément possible de la régie, c'est-à-dire la nature des opérations qui seront réalisées par l'intermédiaire de celle-ci.

SECTION 2

LA NOMINATION DES RÉGISSEURS

Les régisseurs et leurs mandataires sont nommés par décision de l'exécutif sur avis conforme du responsable du service de gestion comptable assignataire des opérations de la régie.
L'avis conforme du responsable du service de gestion comptable peut être retiré à tout moment lors du fonctionnement de la régie s'il s'avère que le régisseur n'exerce pas correctement ses fonctions.

Processus interne :
Chaque nouveau régisseur devra se former auprès du CNFPT avant sa prise de poste et sera nommé sous couvert de l'accord de la direction des Finances.

SECTION 3

LES OBLIGATIONS DES RÉGISSEURS

Les régisseurs doivent se conformer en toute probité à l'ensemble des obligations spécifiques liées à leurs fonctions. Les régisseurs sont fonctionnellement sous la responsabilité du responsable du service de gestion comptable.
En sus des obligations liées à l'exercice des fonctions de tout fonctionnaire, les régisseurs sont responsables personnellement et professionnellement des opérations financières qui leurs sont confiées. Le régisseur est également responsable des opérations des mandataires qui agissent en son nom et pour son compte.

La commande publique



Toutes les dépenses doivent respecter les règles de la commande publique. MBA dispose d'un règlement interne de la commande publique. Il précise notamment :



les seuils à respecter



les procédures internes à respecter



les modalités de mise en concurrence



l'engagement juridique qui ne peut intervenir qu'après le respect de ces règles.

SECTION 1

LA NOMENCLATURE MARCHÉS

MBA dispose d'une nomenclature propre commande publique permettant l'analyse des besoins et la consultation des seuils plus précisément. Il revient à chaque service gestionnaire de renseigner la nomenclature marché correspondant à son besoin. Si le service n'arrive pas à sélectionner une nomenclature marché, il prend contact avec le service de la commande publique. La direction des Finances ne contrôle pas la validité de la saisie.
Il alerte néanmoins des dépassements de seuils constatés ou proche du dépassement.

SECTION 2

L'ENGAGEMENT DES MARCHÉS

1. Les marchés à bon de commande

Tous les marchés à bon de commande font l'objet d'une demande de dépense par la saisie d'un bon de commande signé de l'ordonnateur.

2. Les marchés de travaux

Les marchés de travaux font l'objet d'un engagement comptable par la direction des Finances.

SECTION 3

LA LIQUIDATION DES MARCHÉS

Les services déconcentrés sont amenés à transmettre l'ensemble des pièces justificatives dument signées afin de permettre la liquidation des dépense. La liquidation sur marché se fait en respectant les règles définies dans le guide des bonnes pratiques des mandats de marché.
Les bonnes pratiques à respecter concernant les pièces justificatives à fournir lors de l'exécution des marchés sont référencées dans un document type mis à disposition des services par la direction des Finances.

La gestion de la pluriannualité



SECTION 1

LE PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Le PPI est l'outil de programmation des investissements qui seront réalisés sur le mandat. Il est élaboré en tenant compte du coût complet prévisionnel des projets, du rythme de réalisation de chacun des investissements ainsi que des capacités d'investissement de l'Agglomération, tant sur le plan technique que financier.
Dans ce cadre, les crédits de paiement annuels nécessaires à la mise en œuvre du PPI sont inscrits chaque année au Budget Primitif et ajustés lors des décisions modificatives en prenant en compte les éventuels aléas de réalisation et les adaptations éventuelles rendues nécessaires par les évolutions législatives, réglementaires ou contractuelles.

Processus interne :
Dans le cadre de l'élaboration du budget annuel, les services gestionnaires actualisent le PPI. Cette mise à jour consiste, d'une part, à intégrer les nouveaux projets et, d'autre part, à réévaluer la faisabilité financière des projets déjà inscrits.

SECTION 2

DÉFINITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (AE)

Les autorisations de programme (section d'investissement) et d'engagements (section de fonctionnement) constituent une planification indicative d'une opération. Les crédits de paiement correspondants (CP) sont les crédits pouvant être mandatés annuellement. Il n'y a pas d'obligation de gérer toutes les opérations en AP/AE. La gestion des AP/CP permet de lisser les dépenses dans le temps, d'améliorer la lisibilité des engagements donnés et de sécuriser la programmation des investissements.

Processus interne :
MBA ne pratique pas d'AE et n'utilise pas les AP en recettes d'investissement.

1. Autorisations de programmes (AP)

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-7 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement. Cette procédure permet à l'Agglomération de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.
Conformément à l'article D.5217-11 du CGCT, les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à :

- une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'Agglomération ;
- des subventions d'équipement versées à des tiers.

2. Lien entre AP et Crédits de Paiement

Les montants des AP constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour le financement des dépenses afférentes. Toute nouvelle AP ouverte par le Conseil Communautaire doit être couverte par des crédits de paiement de l'exercice en cours et/ou des exercices futurs. L'égalité suivante est toujours vérifiée : le montant de l'AP est égal à la somme de ses crédits de paiement lissé dans le temps.

Processus interne :
Les services gestionnaires doivent solliciter la direction des Finances lorsque le disponible voté au Budget Primitif de leur CP est presque consommé et que des projets sont encore à déployer sur l'exercice. La direction des Finances sera alors en capacité d'ajuster le montant des CP lors de la prochaine assemblée délibérante.

3. Engagement de crédits de paiement (CP)

Les dépenses gérées en autorisations de programme font l'objet d'un engagement comptable annuel en crédits de paiement, afin d'en suivre l'exécution budgétaire annuel.
Les CP non mandatés en N font l'objet d'un report de crédit sur N+1 automatique.

4. Caducité et clôture d'AP

Afin de réguler le stock des AP/CP, les AP n'ayant donné lieu à aucun engagement ou mandatement sur une période de 3 exercices comptables consécutifs sont considérés comme caduques. Une autorisation de programme/autorisation d'engagement est clôturée lorsque toutes les opérations qui lui sont liées sont intégralement soldées. Il est alors procédé à une sortie du stock d'AP après avoir égalisé les montants affectés, engagés et mandatés sur l'AP. La clôture interdit toute nouvelle opération de gestion sur cette AP. Le Conseil Communautaire est seul compétent pour clôturer une AP sauf dans le cas de caducité précédemment définie, pour lesquels l'annulation est automatique.

La gestion de l’actif et du passif



SECTION 1

LE PATRIMOINE

Le patrimoine de l'établissement comprend l'ensemble des biens mobiliers, immobiliers, immatériels et financiers. Ces biens sont inscrits à l'inventaire et font l'objet d'un suivi comptable.

1. Le suivi

La responsabilité du suivi des immobilisations incombe conjointement :

- à l'ordonnateur, chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification dans un inventaire.
- au comptable public, chargé de leur enregistrement et de leur suivi dans l'état de l'actif du bilan. Les immobilisations suivies sont les dépenses imputables en section d'investissement (classe 2 du bilan), destinées à servir de manière durable l'activité de MBA, qu'elles soient acquises en pleine propriété, affectées ou mises à disposition. Sont aussi des dépenses d'investissement, les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance.

La direction des Finances à la charge de la gestion de l'actif et chaque gestionnaire de site est responsable du suivi de l'inventaire physique.



L'entrée dans le patrimoine

L'entrée d'un bien dans le patrimoine est constatée lors de sa mise en service et par défaut d'information par sa date de mandatement.

Chaque immobilisation est identifiée par un numéro d'inventaire unique qui est apposé sur l'immobilisation et doit être rappelé lors de chaque mouvement patrimonial.



Sortie du patrimoine

La sortie d'un bien intervient notamment en cas de :

- cession ;
- mise à la réforme, destruction ;
- don ;
- mise à disposition – transfert de compétence.

Les services opérationnels sont tenus de faire remonter les sorties d'actif à la direction des Finances pour qu'elle procède aux écritures comptables qui en découlent.

2. L'amortissement

L'amortissement est la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur des immobilisations résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause, par une écriture d'ordre donnant lieu à l'ouverture concomitante de crédits budgétaires :

- en dépense de fonctionnement, pour constater la dépréciation par la dotation aux amortissements ;
- en recette d'investissement, à due concurrence.

La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire pour MBA. Tout plan d'amortissement commencé doit être achevé.

Tous les biens, même complétement amortis, restent inscrits à l'état de l'actif jusqu'à leur sortie hors obligations réglementaires. Par défaut, l'amortissement est calculé chaque année pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Hormis les biens dits de « faible valeur » qui font l'objet d'un aménagement de la règle du « prorata temporis » par un calcul de l'amortissement en annuité complète, à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

Le Président fixe par arrêté les durées d'amortissement. La durée d'amortissement propre à chaque catégorie fait l'objet d'une annexe au Budget Primitif et au Compte Administratif. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement. Concernant les subventions d'équipement versées, la durée d'utilité de celles-ci doit être cohérente avec celle de l'utilisation attendue de l'immobilisation in fine financée chez le bénéficiaire, qu'elle ait été acquise ou construite. Par conséquent, chaque subvention d'équipement versée fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique.

SECTION 2

LES PROVISIONS

Le principe de prudence appel à la constitution des provisions. De manière générale, la constitution d'une provision permet de constater comptablement un risque ou une charge probable à venir.

- MBA adopte le régime des provisions semi-budgétaires sur l'ensemble de ses budgets.
- MBA constate des provisions pour risques de dépréciations sur conseil de son responsable de service de gestion comptable à hauteur de 15% du montant total des restes à recouvrer N-2.
- MBA constate des provisions pour risque liée aux jours de CET. La provision est constituée à hauteur du risque. Elle peut s'étaler sur plusieurs exercices.
- MBA constate des provisions pour risques financier dès l'apparition du risque. La provision est constituée à hauteur du risque. Elle peut s'étaler sur plusieurs exercices.

Les provisions donnent lieu à des reprises quand elles sont devenues sans objet, quand le risque s'est réalisé ou qu'il n'existe plus. Un état est annexé au compte administratif, il retrace l'évolution et l'utilisation des provisions.

SECTION 3

LA GESTION DE LA DETTE

1. La dette propre

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement à financer les dépenses d'investissements. Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre aux besoins de financement de la section d'investissement, mais ils sont au maximum fléché vers un projet.
Le recours à l'emprunt et la gestion de trésorerie relèvent par principe des compétences de l'assemblée délibérante.

Toutefois, le Président est autorisé à contracter des emprunts et des lignes de trésorerie sur délégation de l'assemblée délibérante. Ces emprunts sont exclusivement contractés en euro, sous forme bancaire ou obligataire pour la réalisation du programme d'investissement dans la limite des crédits ouverts.
Ces opérations doivent s'inscrire dans le cadre suivant :

- obligation de mise en concurrence ;
- la durée maximale de l'emprunt ne peut excéder la durée de vie maximale du bien ;
- la méthode d'amortissement du capital pourra être constante, progressive, in fine ou sur-mesure ;
- le taux d'intérêt appliqué pourra être fixe, variable ou révisable ;
- les taux d'intérêts variables pourront être indexés sur les indices monétaires de la zone Euro (Euribor, Ester, TAM, TAG..), les indices du marché obligataire de la zone Euro (OAT, Bund, etc.), le livret A.

2. Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont des engagements qui ne sont pas retracés dans le bilan et qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- ils sont susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine ;
- ils sont susceptibles d'avoir des conséquences financières sur les exercices à venir ;
- ils sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

La garantie d'emprunt est un engagement hors bilan qui fait l'objet d'une annexe budgétaire. La collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou de droit privé, afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Il s'agit d'un contrat de cautionnement mettant en relation MBA (le garant), un établissement financier (le prêteur) et un emprunteur (le débiteur). En cas de défaillance du débiteur, MBA s'engage à assumer l'exécution de son obligation de garant à l'égard du prêteur.

MBA peut se porter caution d'emprunt auprès d'organismes privés dont l'objet relève de l'intérêt communautaire sur autorisation du Conseil Communautaire.
La garantie ne peut excéder 50% du montant du prêt demandé.

Les relations financières partenariales



SECTION 1

LES FONDS DE CONCOURS

1. Principe

La pratique des fonds de concours constitue une dérogation au principe de spécialité imposé aux EPCI. Elle permet aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes membres à assumer des charges, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI.
Concrètement, l'article L. 5216-5 VI du CGCT prévoit que :
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre MBA et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés.
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

MBA dispose de plusieurs fonds de concours gérés de manière pluriannuelle sur la durée de la mandature permettant largement aux communes de financer leurs besoins structurants sur le territoire.
Les conditions d'attribution sont gérées par un règlement.
Il existe un service gestionnaire dédié à l'instruction, au suivi et à la gestion des fonds de concours différent de la direction des Finances.

2. Les règlements d'intervention

Les principes généraux afférents aux différents fonds de concours figurent dans les règlements d'intervention votés par le Conseil Communautaire.

Chaque attribution votée en Conseil Communautaire donne lieu à la contractualisation de convention de versement particulière avec les communes.



Voirie



Développement local



Vidéo protection des PAV



Aménagements cyclables

SECTION 2

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. L'attribution

Toute subvention doit être sollicitée préalablement au démarrage de la réalisation de l'objet pour laquelle elle est demandée.
Une convention est obligatoirement établie entre l'Agglomération et l'organisme de droit privé subventionné lorsque la subvention dépassera 23 000 € annuels, conformément au décret n° 2001-495 du 06/06/2001.
En pratique une convention est systématiquement conclue. Elle définit notamment : l'objet, le montant ainsi que l'échéancier de versement de l'aide, les conditions d'utilisation de la subvention, les engagements du bénéficiaire et le régime des sanctions

2. Le contrôle

Afin de garantir la bonne utilisation des deniers publics, il est mis en place deux contrôles différents :

- le contrôle lié au suivi des conventions d'objectifs effectué par les services gestionnaires en lien direct avec les associations concernés ;
- le contrôle de gestion effectué à posteriori au contrôle des bilans transmis par les associations.

Lorsque lors de ses contrôles, il est avéré qu'un objectif ou que le bilan ne retrace pas les conditions d'attributions initiales, MBA procède au rappel des versements indus.

3. Les contributions et prise de participation aux autres organismes

MBA contribue par le versement de cotisations obligatoires à de nombreux organismes publics ou privés qui gravitent autour de l'Etablissement et mettent en œuvre ses missions de service public.
Il revient à l'assemblée délibérante de désigner ses représentants au sein de ses instances. Chaque représentant est investi au nom et pour le compte de MBA. Il suit la feuille de route définie par MBA. La mise en œuvre des orientations politiques de MBA prime sur les projets de développement des satellites. Ils s'engagent à défendre les intérêts des habitants du territoire. Ils veillent notamment à fournir tous les documents remis au sein des différentes instances des satellites aux services communautaires, afin que ceux-ci procèdent à leur analyse.
MBA dispose de parts importantes dans des sociétés para publiques. Il est procédé régulièrement à un contrôle de gestion à postériori des risques et des opérations.

Dispositions diverses



SECTION 1

MODALITÉS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Ce règlement budgétaire et financier entre en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

SECTION 2

CHAMPS D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à :

- l'ensemble des services de MBA ;
- l'ensemble des agents intervenant dans la chaine comptable, budgétaire et financière ;
- aux élus dans le cadre de leurs compétences budgétaires.

Il s'impose aux acteurs participant à la gestion financière de l'Agglomération. L'ensemble de ses principes se décline à l'ensemble des budgets de l'établissement.

SECTION 3

MODALITÉS DE MODIFICATION ET D'ACTUALISATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

Ce document évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et règlementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion. Toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Conseil Communautaire.

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

Mise en page : service Communication - 2026 - crédits photos : Adobe Stock

www.mb-agglo.com

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-083 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget principal

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats anticipée

	Fonctionnement	
A	Résultat de l'exercice	68 910,58
B	Résultats antérieur	14 289 564,99
C	Résultat à affecter	14 358 475,57
	Investissement	
D	001 Solde de clôture d'investissement	- 2 204 552,89
	Restes à réaliser D	3 215 043,49
	Restes à réaliser R	336 220,10
E	Solde des RAR	- 2 878 823,39
F	Besoin de financement : D+E	- 5 083 376,28
C= G+H	Résultat à affecter	14 358 475,57
H	*dont mise en réserve 1068*	*5 083 376,28*
G	*dont 002 report de fonctionnement*	*9 275 099,29*

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget principal 2026 comme suit :
- En section de fonctionnement, au compte 002, un résultat excédentaire de 9 275 099,29 € ;
- En section d'investissement, au compte 001, un résultat déficitaire de 2 204 552,89 € ;
- En section d'investissement au compte 1068, un besoin de financement de 5 083 376,28 €.

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :
- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- L'état des restes à réaliser corroboré signé de l'ordonnateur, joint en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

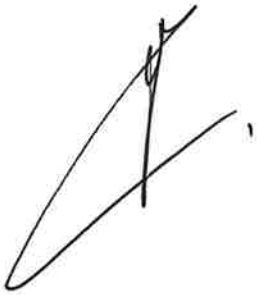

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 3288 156,80 €		1083 603,91 €	3215 043,49 € 336 220,10 €	-2878 823,39 €	- 5083 376,28 €
FONCT	20764 978,08 €	6475 413,09 €	68 910,58 €			14358 475,57 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 2204 552,89 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de ###

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	14358 475,57 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5083 376,28 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	9275 099,29 €
Total affecté au c/ 1068 :	5083 376,28 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Délibéré par le
Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	Sécurisation école Petit Prince (REPORT)	RAR	10 730.50
2025	2031	4221		AMENAGMT	PECR	TILLEUL	D	Crèche des Tilleuls - Contrôle t(REPORT)	RAR	2 256.00
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	MOE Aménagement aire des Belouse(REPORT)	RAR	1 909.50
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	MOE aménagement aire des Belouse(REPORT)	RAR	804.00
2025	2031	61		AMENAGMT	ZAC	4COMM	D	Mandat études faisa extension ZE(REPORT)	RAR	5 346.67
2025	2031	61		AMENAGMT	ZAC		D	ZAC MÂCON LOCHE_LOT 1_Diag et Po(REPORT)	RAR	1 170.00
2025	2031	61		AMENAGMT	ZAC		D	ZAC MACON LOCHE_Porter à connais(REPORT)	RAR	6 408.00
2025	2031	510		AMENAGMT	AMEN		D	Diag amiante et plomb_312 rue de(REPORT)	RAR	281.18
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	Subvention DPV 2023 Construction(REPORT)	RAR	23 750.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2023 MAISON FRANCE SERVICE G(REPORT)	RAR	101 250.00
2025	20422	61		DEVECO	STEP		D	AIDE A L"IMMO D"ENTREPRISE 2023/(REPORT)	RAR	3 000.00
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	Création MAM Sennecé_Relevé topo(REPORT)	RAR	360.00
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	Création MAM Sennecé_Mission MOE(REPORT)	RAR	47 725.44
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	Contrôle technique construction (REPORT)	RAR	1 617.00
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	Mission SPS phases Conception et(REPORT)	RAR	918.00
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	PORT	D	Études préalables_Extension du P(REPORT)	RAR	24 480.00
2025	2031	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	OP202203_Contrôle réseaux EU&EP_(REPORT)	RAR	54.58
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024010 LOT 1 VRD AMENAGT BELOU(REPORT)	RAR	2 729.61
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024012 LOT 3 ECLAIRAGE AMENAG (REPORT)	RAR	10 972.95
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024012 LOT 3 ECLAIRAGE AMENAG (REPORT)	RAR	2 870.40

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	BASSIN RETRACTABLE M2017043(REPO(REPORT)	RAR	32 902.39
2025	2031	61		AMENAGMT	ZAE		D	ZI BRUYERES Village des Artisans(REPORT)	RAR	14 400.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DOTATION POLITIQUE VILLE 2019 "E(REPORT)	RAR	36 714.30
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DOTATION POLITIQUE VILLE 2019 "É(REPORT)	RAR	28 476.25
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DOTATION POLITIQUE VILLE 2019 "É(REPORT)	RAR	13 062.50
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	HM Mission complémentaire couver(REPORT)	RAR	504.00
2025	2031	61		AMENAGMT	ZI	BRUYERE	D	ZI Bruyères-Convention de transf(REPORT)	RAR	4 750.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2(REPORT)	RAR	105 290.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2(REPORT)	RAR	5 475.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2(REPORT)	RAR	14 235.00
2025	2031	61		AMENAGMT	ZI	BRUYERE	D	Solde phase 1 SNCF_Voie ferrée V(REPORT)	RAR	689.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2021 - école C. Roberjot (RE(REPORT)	RAR	13 260.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2021 - école P. ELUARD(REPOR(REPORT)	RAR	3 060.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2021 - J. FERRY(REPORT)(REPO(REPORT)	RAR	9 638.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2021 - Terrains Foot Saugera(REPORT)	RAR	63 852.00
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	COUVERTURE BASSIN NOTE 14(REPORT(REPORT)	RAR	7 769.76
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	COUVERTURE BASSIN NOTE 14 REVISI(REPORT)	RAR	97.02
2025	2031	61		AMENAGMT	ZAC	CHARNAY	D	ETUDE DE FAISABILITE ZAC CHARNAY(REPORT)	RAR	124.80
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	Réhab maison de quartier des Gau(REPORT)	RAR	102 974.75
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	Sécurisation école P Eluard DPV (REPORT)	RAR	11 295.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024012 LOT 3 ECLAIRAGE AMENAG (REPORT)	RAR	21.99
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024012 LOT 3 ECLAIRAGE AMENAG (REPORT)	RAR	4 367.91
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024011 LOT 2 BAT MODULAIRE BEL(REPORT)	RAR	30.00
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024013 LOT 4 ESPACES VERTS BEL(REPORT)	RAR	5 702.87
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024013 LOT 4 ESPACES VERTS BEL(REPORT)	RAR	282.49
2025	21735	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Mission CT_Bassin rétractable(REPORT)	RAR	2 700.00
2025	2031	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Mission CSPS_Bassin rétractable(REPORT)	RAR	1 602.00
2025	2313	020		AMENAGMT	BATI	SIEGE2	D	Salle d"activités_Pose Store_Hor(REPORT)	RAR	716.44
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV Petits princes 2024(REPORT)	RAR	37 800.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV Arc en ciel 2024(REPORT)	RAR	7 938.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV Jules Ferry 2024(REPORT)	RAR	37 800.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV Perrières 2024(REPORT)	RAR	28 350.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV Jean Moulin 2024(REPORT)	RAR	25 200.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV Georges Brassens 2024(REPORT)	RAR	7 912.00
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024010 LOT1 SS TRAITANT 2 VRD (REPORT)	RAR	1 002.75
2025	2315	734		EAU	GEPU	FUISSE	D	FUISSE secteur A Renouvellement (REPORT)	RAR	1 492.63
2025	2317	61		AMENAGMT	ZAC	BOUCHAR	D	Réfection enrobé_Accessibilité P(REPORT)	RAR	5 999.64
2025	2317	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	M2024010 AVT3 LOT 1 VRD AMENAGT (REPORT)	RAR	768.00
2025	2031	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	MAM_Etude géotechnique de concep(REPORT)	RAR	2 400.00
2025	2031	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Étude pour installation d"un Aquadome	RAR	3 000.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031	554		AMENAGMT	AIRE	BELOUSE	D	Bornage parcelle à céder de la Ville à M	RAR	1 662.00
2025	2051	020		INFO	SIG		D	Renouvellement 2025 - Citrix Netscaler	RAR	570.60
2025	2031	510		AMENAGMT	AMEN		D	Bornage parcelles SMBL et Mâcon_Entrepri	RAR	108.00
2025	21351	4221		MAINTENANC	MICR	MINIBUL	D	2024071 PORTE DOUBLE BATANTS ET UNITE OE	RAR	64.09
2025	21351	4221		MAINTENANC	MICR	MINIBUL	D	2024071 PORTE DOUBLE BATANTS ET UNITE OE	RAR	51.77
2025	21351	4221		MAINTENANC	MICR	MINIBUL	D	2024071 PORTE DOUBLE BATANTS ET UNITE OE	RAR	537.35
2025	2111	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	Bornage Section AY parcelle 13_Gamay	RAR	18.00
2025	2188	311		COM	CULT	CRD	D	achat de deux caméras tripod pour le con	RAR	131.34
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT1 Terrassement VRD - MAM Sennecé	RAR	55 732.68
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT1 Terrassement VRD - MAM Sennecé	RAR	3 420.00
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT2 Gros oeuvre - MAM Sennecé	RAR	5 746.08
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT3 Charpente, couv, zing - MAM Sennecé	RAR	1 800.25
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT3 Charpente, couv, zing - MAM Sennecé	RAR	48.59
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT4 Menuiseries extérieures-MAM Sennecé	RAR	2 651.46
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT5 Menuiseries intéreures-MAM Sennecé	RAR	13 638.85
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT6 Plâtrerie, peinture-MAM Sennecé	RAR	44 469.36
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT7 Carrelage, faïences-MAM Sennecé	RAR	3 587.40
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT8 Revêtement de soi - MAM Sennecé	RAR	4 431.00
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT9 Enduits de façades - MAM Sennecé	RAR	184.80
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT10 Electricité - MAM Sennecé	RAR	28 105.92

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	LOT11 Chauffage,ventil,plomb-MAM Sennecé	RAR	55 174.40
2025	21828	323		MG	PISC	CA	D	Achat Kangoo Piscine	RAR	26 732.16
2025	2188	020		MG	BATI		D	2 Cafetières + 1 bouilloire	RAR	160.27
2025	2188	020		MG	BATI		D	2 Cafetières + 1 bouilloire	RAR	50.40
2025	2188	020		MG	BATI	SIEGE2	D	1 Cafetière pour DPE	RAR	60.14
2025	2188	633		COM	TOUR	STPIERR	D	Création - impression de panneaux pour M	RAR	3 007.68
2025	2158	510		MAINTENANC	BATI	BOUCHAR	D	HARNAIS CONFORT	RAR	186.00
2025	2031	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Remplacement du transformateur_Piscine c	RAR	3 420.00
2025	21828	510		MG	BATI	BOUCHAR	D	Achat véhicule kangoo service maintenanc	RAR	26 848.90
2025	21828	311		MG	CULT	CRD	D	Achat véhicule kangoo CRD	RAR	27 227.21
2025	21538	734		EAU	GEPU	VERGISS	D	VERGISSON - reprise d''une casse sur le r	RAR	4 656.60
2025	21538	734		EAU	GEPU	HURIGNY	D	HURIGNY - création d''un branchement EP i	RAR	2 656.50
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	MOE Refection sécurisation toiture CRD	RAR	1 080.00
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	MOE Refection sécurisation toiture CRD	RAR	1 200.00
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	MOE Refection sécurisation toiture CRD	RAR	4 080.00
2025	21828	311		MG	CULT	CRD	D	Fourgon master CRD	RAR	62 882.30
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	Mission SCPS_Réfection toiture de l''audi	RAR	1 425.60
2025	2031	734		EAU	GEPU	SANCE	D	MS06 MISSION MOE BASSIN STOCKAGE SANCE	RAR	781.26
2025	21728	4221		MAINTENANC	PECR	TILLEUL	D	2024075 BPU Parasol déporté anti ventHB	RAR	1 890.01
2025	21728	4221		MAINTENANC	PECR	TILLEUL	D	2024075 BPU Parasol déporté anti ventHB	RAR	4 250.40

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21728	4221		MAINTENANC	PECR	TILLEUL	D	2024075 BPU Parasol déporté anti ventHB	RAR	5 337.60
2025	21728	4221		MAINTENANC	PECR	PTITPIE	D	2024075 STORE COFFRE SUR PIEDS HBPU	RAR	10 245.60
2025	2051	020		INFO	FIN		D	LOGICIEL FINANCES CIVIL NET FINANCES	RAR	58 208.07
2025	2051	020		INFO	FIN		D	LOGICIEL FINANCES CIVIL NET FINANCES	RAR	1 375.12
2025	21828	61		MG	BATI	BOUCHAR	D	Achat fourgon - Bouchardes	RAR	42 170.96
2025	21735	020		MAINTENANC	BATI		D	2024070 BPU CRÉATION D UNE DOUCHE	RAR	11 046.30
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	OP202301 MAM Sennecé_Travaux de raccorde	RAR	12 113.18
2025	21538	734		EAU	GEPU	CHEVAG	D	CHEVAGNY - création d"un branchement EP	RAR	3 452.40
2025	2031	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Changement du transformateur du centre a	RAR	773.40
2025	2031	633		AMENAGMT	TOUR	STPIERR	D	Rénovation appartement dans bât OTC St P	RAR	2 544.00
2025	2317	61		AMENAGMT	ZAC	BOUCHAR	D	MOE Etudes d"aménagement des Bouchardes	RAR	77 202.00
2025	2031	633		AMENAGMT	TOUR	STPIERR	D	Rénovation appartement pour étudiants_OT	RAR	2 226.00
2025	2031	4221		AMENAGMT	MICR	GROSEIL	D	MOE Aménagmt inté micro-crèche Senozan	RAR	2 880.00
2025	2031	61		AMENAGMT	ZAC		D	Diag zone humide_relocalisation JDC	RAR	2 284.80
2025	21728	413		MAINTENANC	PISC	CAMPAZE	D	2024070 BPU Création de sous compteur ea	RAR	1 593.91
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Remplacement et déplacement du transform	RAR	17 917.51
2025	21735	4221		MAINTENANC	PECR	PTITPIE	D	2024070 BPU Mise en place VMC, Extracteu	RAR	1 200.62
2025	21735	4221		MAINTENANC	PECR	PTITPIE	D	2024070 BPU Mise en place VMC, Extracteu	RAR	3 528.00
2025	21735	4221		MAINTENANC	PECR	PTITPIE	D	2024070 BPU Mise en place VMC, Extracteu	RAR	241.10
2025	2031	633		AMENAGMT	TOUR	STPIERR	D	MOE Rénovation appt étudiants médecine	RAR	2 255.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031	633		AMENAGMT	TOUR	STPIERR	D	MOE Rénovation appt étudiants médecine	RAR	6 519.60
2025	2031	633		AMENAGMT	TOUR	STPIERR	D	MOE Rénovation appt étudiants médecine	RAR	2 280.00
2025	2031	633		AMENAGMT	TOUR	STPIERR	D	MOE Rénovation appt étudiants médecine	RAR	4 560.00
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	Mission CSPS_Accueil crèches cours Morea	RAR	3 672.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV-confort thermique dans les écoles po	RAR	25 000.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV-confort thermique dans les écoles po	RAR	25 000.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-construction d"un pumptrack	RAR	13 000.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-construction d"un pumptrack	RAR	13 000.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-travaux école Jules ferry	RAR	13 125.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-travaux école Jules ferry	RAR	13 125.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-Aménagement de 2 classes dans é	RAR	15 625.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-Aménagement de 2 classes dans é	RAR	15 625.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-equipement en matériel informat	RAR	5 578.13
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-equipement en matériel informat	RAR	5 578.12
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-Réhabilitation centre social de	RAR	72 671.87
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	DPV 2025-Réhabilitation centre social de	RAR	72 671.88
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	Contrôle technique_Aménagt mezzanine et	RAR	2 010.00
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	Mission CSPS_Aménagt mezzanine et sous s	RAR	1 650.00
2025	21538	734		EAU	GEPU	BERZE	D	RENOUVELLEMENT RESEAU PLUVIAL RUE DES VI	RAR	14 225.45
2025	2031	323		MAINTENANC	PISC	CA	D	Cloisonnement armoire électrique	RAR	1 920.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031	020		MAINTENANC	BATI		D	Etude pour faisabilité d"un décloisonnem	RAR	420.00
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	Mission CT_Installation crèche cours Mor	RAR	6 732.00
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	MOE Amenagements crèche Cours Moreau	RAR	85 886.40
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	MOE Amenagements crèche Cours Moreau	RAR	4 152.00
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	MOE Amenagements crèche Cours Moreau	RAR	7 320.00
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	MOE Amenagements crèche Cours Moreau	RAR	15 921.60
2025	2315	734		EAU	GEPU	STAMOU	D	2025023_ST AMOUR - PLACE DU PLÂTRE DURAN	RAR	3 454.50
2025	2051	4221		INFO	PENF		D	Licence AGORA PLUS-Logiciel PE	RAR	3 200.51
2025	2051	4221		INFO	PENF		D	Licence AGORA PLUS-Logiciel PE	RAR	5 237.21
2025	2051	4221		INFO	PENF		D	Licence AGORA PLUS-Logiciel PE	RAR	1 454.77
2025	2051	4221		INFO	PENF		D	Licence AGORA PLUS-Logiciel PE	RAR	43 206.92
2025	2051	4221		INFO	PENF		D	Licence AGORA PLUS-Logiciel PE	RAR	9 601.55
2025	2051	4221		INFO	PENF		D	Licence AGORA PLUS-Logiciel PE	RAR	17 282.77
2025	2051	4221		INFO	PENF		D	Licence AGORA PLUS-Logiciel PE	RAR	27 611.70
2025	2158	510		MAINTENANC	BATI	BOUCHAR	D	2023028 Niveau rotatif laser	RAR	806.35
2025	21538	734		EAU	GEPU	LCG	D	LA CHAPELLE DE GUINCHAY - Imp. Aux grand	RAR	1 725.60
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	MOE Aménagement mezzanine auditorium CRD	RAR	8 731.20
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	MOE Aménagement mezzanine auditorium CRD	RAR	1 440.00
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	MOE Aménagement mezzanine auditorium CRD	RAR	1 164.00
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	MOE Aménagement mezzanine auditorium CRD	RAR	4 032.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21538	734		EAU			D	LAIZE - RENOUVELLEMENT RESEAU PLUVIAL R	RAR	24 200.77
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	Vérification technique suppl - Règlement	RAR	1 743.55
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Travaux complémentaire_remplacement tran	RAR	1 434.06
2025	21838	311		INFO	CULT	CRD	D	Réhabilitation baie de brassage CRD	RAR	6 690.00
2025	2188	020		MG	MG		D	commande 5 télécommandes et 5 clés parki	RAR	432.00
2025	2188	020		MG	BATI		D	commande 5 télécommandes et 5 clés parki	RAR	360.00
2025	2158	510		MAINTENANC	BATI	BOUCHAR	D	2025030 Harnais et longe fourche en cord	RAR	276.00
2025	21838	4221		INFO	PENF		D	Achat tablettes tactiles AGORA + PPE	RAR	13 151.92
2025	2111	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	Bornage des 2 îlots sur Charnay Mâcon_Su	RAR	4 596.00
2025	2315	734		EAU	GEPU	FUISSE	D	FUISSE - SECTEUR D - réhabilitation du r	RAR	116 370.36
2025	2188	323		COM	PISC	CA	D	2 panneaux de signalétique centre aquati	RAR	2 112.00
2025	21848	311		HYGIENE	CULT	CRD	D	Siège ballon	RAR	324.00
2025	21828	020		MG	MG		D	Kangoo Petite Enfance	RAR	23 996.95
2025	21838	020		INFO	INFO		D	Achat UGAP pc stock + écran techs ++	RAR	21 773.59
2025	2031	734		EAU	GEPU		D	PRUZILLY - parcelle n°391 - Études hydra	RAR	8 880.00
2025	21538	734		EAU	GEPU	LCG	D	LA CHAPELLE - Rue Jules Chauvet n°118 -	RAR	6 509.40
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	Modification branchement_MAM Sennecé_OP2	RAR	877.20
2025	2188	323		COM	PISC	CA	D	Achat d"écrans pour l"accueil du centre	RAR	9 646.80
2025	21838	311		INFO	CULT	DANSE	D	Achat bornes wifi CA et SDD	RAR	1 194.48
2025	21838	323		INFO	PISC	CA	D	Achat bornes wifi CA et SDD	RAR	1 592.64

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21538	734		EAU	GEPU	IGE	D	IGE - MISE A LA COTE TAMPONS EP Travaux	RAR	1 296.00
2025	2041412	52		HABITAT	VILL		D	Subvention réalisation d''une maison du p	RAR	24 000.00
2025	2188	020		MG	BATI		D	M2024085 - cafetières et bouilloires sto	RAR	160.27
2025	2188	020		MG	BATI		D	M2024085 - cafetières et bouilloires sto	RAR	50.40
2025	2031	4221		AMENAGMT	GDCR	MOREAU	D	Étude géotechnique_G2AVP_pour ascenseur_	RAR	10 320.00
2025	2188	323		MG	PISC	CA	D	M2024085 - lave linge CA	RAR	957.90
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	250.80
2025	21351	020		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	50.16
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	182.40
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	456.00
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	576.00
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	91.20
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	360.24
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	45.60
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	136.80
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	268.80
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	273.60
2025	21351	633		MAINTENANC	BATI		D	2024067 Décloisonnement bureau service i	RAR	2 280.00
2025	2317	323	202201C	AMENAGMT	PISC	CA	D	Mission CT_Travaux compl_Bassin (REPORT)	RAR	801.36
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	Mission CT - Réfection toiture et verriè	RAR	1 221.12

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	Missions de Contrôle Technique_Transform	RAR	1 722.24
2025	21848	311		MG	CULT	CRD	D	HM - canapé en module pour salle des pro	RAR	18.00
2025	21848	311		MG	CULT	CRD	D	HM - canapé en module pour salle des pro	RAR	2 056.32
2025	21351	4221		MAINTENANC	MICR	JARDIN	D	2024071 Châssis fixe extérieur bois et p	RAR	7 740.06
2025	21351	4221		MAINTENANC	MICR	JARDIN	D	2024071 Châssis fixe extérieur bois et p	RAR	903.55
2025	21351	4221		MAINTENANC	MICR	JARDIN	D	2024071 Châssis fixe extérieur bois et p	RAR	6 695.80
2025	21838	311		INFO	CULT	CRD	D	Achat PC tech ++ Régie CRD	RAR	1 839.06
2025	21838	020		INFO	BATI		D	Ecran stock	RAR	2 349.08
2025	2185	020		INFO	INFO		D	Achat deux casques téléphonique	RAR	483.24
2025	21838	4221		INFO	PENF		D	Achat deux tablettes supplémentaires crè	RAR	2 173.48
2025	2051	020		FIN	FIN		D	LOGICIEL DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE	RAR	10 320.00
2025	21321	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	MOE Jardins de Cocagne	RAR	187 738.80
2025	21321	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	MOE Jardins de Cocagne_ST BEGT	RAR	5 520.00
2025	2158	510		MAINTENANC	BATI	BOUCHAR	D	2023028 Perforateur visseuse caisse dive	RAR	290.64
2025	2158	510		MAINTENANC	BATI	BOUCHAR	D	2023028 Perforateur visseuse caisse dive	RAR	454.94
2025	2158	510		MAINTENANC	BATI	BOUCHAR	D	2023028 Perforateur visseuse caisse dive	RAR	1 619.86
2025	21538	734		EAU	GEPU	VERGISS	D	VERGISSON - remplacement de grilles EP s	RAR	903.60
2025	21735	311		MAINTENANC	CULT	CRD	D	Installation de boucles métal pour barri	RAR	1 452.00
2025	21538	734		EAU	GEPU	HURIGNY	D	HURIGNY - création d"un branchement EP a	RAR	3 340.80
2025	2313	4228	202301	AMENAGMT	MAM		D	Sondage sur conduite d"eau pour alimenta	RAR	1 800.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21351	633		MAINTENANC	TOUR	STPIERR	D	202540020 Remplacement climatisation OTC	RAR	20 398.08
2025	2031	510		AMENAGMT	AMEN		D	Étude de valorisation de substrats organ	RAR	29 071.36
2025	21531	70		AMENAGMT	PRU		D	2025021 PRU La Chanaye-Travaux réseaux d	RAR	65 510.32
2025	21532	70		AMENAGMT	PRU		D	2025021 PRU La Chanaye-Travaux réseaux d	RAR	192 636.53
2025	21848	311		MG	CULT	CRD	D	M2022059 - armoire basse - CRD	RAR	291.13
2025	21538	734		EAU	GEPU	VINZELL	D	VINZELLES - Rue de la mairie - Mise en c	RAR	4 356.00
2025	21538	734		EAU	GEPU	CRECHES	D	CRECHES - RD31 - Mise en conformité des	RAR	984.00
2025	21538	734		EAU	GEPU	SENOZAN	D	SENOZAN - fourniture des tuyaux pour bus	RAR	13 923.14
2025	21538	734		EAU	GEPU	AZE	D	AZE - reprise d"un branchement EP au 69	RAR	1 326.00
2025	21848	720		HYGIENE	OMR		D	Support écran bras articulé "simple"	RAR	107.28
2025	21321	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	2024023 Repérage Amiante avant travaux -	RAR	2 395.91
2025	21321	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	Repérage Plomb et amiante ENROBE-Bâtimen	RAR	1 956.00
2025	2031	510		AMENAGMT	AMEN		D	Étude de valorisation de substrats organ	RAR	26 208.00
2025	21838	4221		INFO	PENF		D	Achat support murale tablette PPE	RAR	2 393.09
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	2025081 REFECTION TOITURE ET CREATION OUVERT	RAR	92 719.27
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	2025081 REFECTION TOITURE ET CREATION OUVERT	RAR	39 332.40
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	2025081 REFECTION TOITURE ET CREATION OUVERT	RAR	10 161.60
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	2025081 REFECTION TOITURE ET CREATION OUVERT	RAR	2 287.86
2025	2317	311		AMENAGMT	CULT	CRD	D	2025081 REFECTION TOITURE ET CREATION OUVERT	RAR	11 378.51
2025	21321	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	CSPS - Rénvo Bâtiment des JDC - M2024006 Mis	RAR	6 330.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21321	61		AMENAGMT	GAMA	EUROPAR	D	Géo-détection réseaux - Bât JDC Géo-détectio	RAR	2 448.00
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	M17.043 BASSIN RETRACTABLE(REPOR(REPORT)	RAR	23 198.00
2025	2031	61		AMENAGMT	ZI	BRUYERE	D	Etude ZI BRUYERES Conv transfert(REPORT)	RAR	2 250.00
2025	2041412	510		AMENAGMT	PARK		D	Offre concours 2016 Covoiturag(R(REPORT)	RAR	3 802.00
2025	2041412	510		AMENAGMT	PARK		D	Offre concours 2016 Covoiturag(R(REPORT)	RAR	3 802.00
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	M15.041/010 mis. sécu. bassin(RE(REPORT)	RAR	792.24
2025	2317	323		AMENAGMT	PISC	CA	D	M15.042/005 mis. CT bassin CA(RE(REPORT)	RAR	1 104.54
2025	20422	4221		DEVECO	PENF		D	AIDE A L IMMOBILIER - SUBVENTION D INVESTIS	RAR	2 685.00
									TOTAL	3 215 043.49

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissements à la somme de 3 215 043.49 €

Le Président et par délégation
Le Vice-Président
Dominique DEYNOUX

MÂCONNAIS - BEAUJOLAIS - AGGLOMÉRATION

Total par chapitre :

Chapitre 20 = 483 544.66

Chapitre 204 = 1 015 352.30

Chapitre 21 = 924 612.44

Chapitre 23 = 791 534.09

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 00 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	1328	4221		AMENAGMT	PECR	TILLEUL	R	Rénovation Crèche des Tilleuls(REPORT)	RAR	60 000.00
2025	1328	020		AMENAGMT	BATI	SIEGE2	R	Siège 2_Aménagement RPE communau(REPORT)	RAR	90 143.00
2025	1328	4228		AMENAGMT	MAM		R	Subvention MAM(REPORT)	RAR	115 200.00
2025	1311	4228	202301	AMENAGMT	MAM		R	Etat sub DSIL 2025 MAM Sennecé Lès Mâcon	RAR	70 877.10
									TOTAL	336 220.10

Le Président et par délégation
Le Vice-Président,

Dominique DEYNOUX

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en recettes d'investissements à la somme de 336 220.10 €

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 10/04/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14200
N° de SIRET 20007030800016

CA MBA
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 10/04/2026

Population 81632
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 20
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 24
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 35
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 36
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 74
4EME PARTIE : Page des signatures 75

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

14200 - CA MBA Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	18 446,96
Subventions d'investissement versées	17 797,23	Neutralisations et régularisations	-1 365,86
Autres immobilisations incorporelles	2 306,34	Réserves	40 146,11
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	14 289,56
Terrains	4 860,06	Résultat de l'exercice	68,91
Constructions	27 793,40	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	9 276,50
Réseaux et installations de voirie	2 212,87	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**80 862,19**
Réseaux divers	1 007,23	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	187,98	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	**196,13**
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	2 819,02	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	12 540,46	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	9 230,04
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	1 214,98	Dettes financières et autres emprunts	14,42
Immobilisations financières (nettes)	5 152,38	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**9 244,46**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**77 891,95**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 515,92
Stocks		Autres dettes non financières	16 316,38
Créances	6 339,84	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance	35,98	**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**17 832,30**
Trésorerie	23 579,08	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**29 954,90**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**27 272,89**
Comptes de régularisation (III)	117,82	Comptes de régularisation (III)	-170,41
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**107 964,68**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**107 964,68**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

14200 - CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		34 339 638,83	16 542 412,51	17 797 226,32	16 646 692,60
Autres immobilisations incorporelles		3 705 812,22	1 399 473,06	2 306 339,16	1 980 501,83
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		5 073 179,32	213 122,31	4 860 057,01	2 376 774,80
Constructions		32 061 280,35	4 267 876,02	27 793 404,33	22 663 742,29
Réseaux et installations de voirie		2 217 154,69	4 280,07	2 212 874,62	2 212 763,96
Réseaux divers		1 739 006,05	731 772,24	1 007 233,81	522 330,61
Installations techniques, agencements et matériel		884 123,67	696 143,05	187 980,62	161 168,80
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		8 577 279,85	5 758 260,07	2 819 019,78	2 417 070,61
Immobilisations corporelles en cours		12 540 462,82		12 540 462,82	18 060 653,38
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		1 214 976,06		1 214 976,06	1 214 976,06
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		5 152 380,41		5 152 380,41	4 152 328,28
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**107 505 294,27**	**29 613 339,33**	**77 891 954,94**	**72 409 003,22**

BILAN (en Euros)

14200 - CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		4 613 653,61		4 613 653,61	4 770 855,87
Créances sur les redevables et comptes rattachés		68 716,06	1 326,06	67 390,00	1 276 178,73
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		74 263,59		74 263,59	2 384 765,38
Créances sur les autres débiteurs		1 584 535,06		1 584 535,06	1 712 116,18
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		35 983,09		35 983,09	86 034,90
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**6 377 151,41**	**1 326,06**	**6 375 825,35**	**10 229 951,06**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		23 579 078,71		23 579 078,71	31 138 621,66
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**23 579 078,71**		**23 579 078,71**	**31 138 621,66**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		117 817,26		117 817,26	5 240,71
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**137 579 341,65**	**29 614 665,39**	**107 964 676,26**	**113 782 816,65**

BILAN (en Euros)

14200 - CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		211 662,55	211 662,55
Fonds globalisés		8 663 677,80	8 023 775,51
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		2 485 759,66	2 373 956,72
Rattachées à un actif non amortissable		7 085 864,35	6 952 974,47
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-1 365 857,98	-1 365 857,98
RÉSERVES		40 146 114,97	33 670 701,88
REPORT A NOUVEAU		14 289 564,99	17 185 822,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		68 910,58	3 579 155,69
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		9 276 495,73	9 276 495,73
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**80 862 192,65**	**79 908 686,96**

BILAN (en Euros)

14200 - CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		196 134,00	120 909,00
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**196 134,00**	**120 909,00**
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		9 230 035,33	10 026 762,90
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		14 420,25	15 021,05
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**9 244 455,58**	**10 041 783,95**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 515 919,73	976 227,60
Dettes fiscales et sociales		29 043,28	43 528,41
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		82 811,91	110 636,72
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		13 687 601,69	14 503 489,86
Autres dettes non financières		2 516 925,32	3 117 646,30
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**17 832 301,93**	**18 751 528,89**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			1 069 200,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)			**1 069 200,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**27 272 891,51**	**29 983 421,84**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		-170 407,90	3 890 707,85
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**107 964 676,26**	**113 782 816,65**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14200 - CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	7 768,30	7 867,76
Participations	5 341,62	3 126,66
Compensations, autres attributions et autres participations	2 439,86	2 501,36
Dons et legs		
Impôts et taxes	14 450,78	14 420,82
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	6 619,97	6 572,08
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	276,86	1 300,99
Production stockée et immobilisée		73,38
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	25,34	20,81
Reprises du financement rattaché à un actif	145,58	79,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**37 068,31**	**35 962,85**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	5 111,29	4 537,81
Charges de personnel	16 662,66	15 678,57
Indemnités des élus (et membres du CESR)	398,94	392,48
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	4 399,56	1 185,78
Impôts et taxes	397,06	396,81
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	3 599,17	3 344,77
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**30 568,67**	**25 536,22**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14200 - CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	5 874,80	6 338,14
Autres charges	381,63	343,46
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**6 256,42**	**6 681,60**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**243,22**	**3 745,02**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**1,36**	**20,97**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**175,67**	**186,83**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-174,31**	**-165,87**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**68,91**	**3 579,16**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		7 768 299,02	7 867 755,12	-99456.10
Participations		5 341 622,14	3 126 663,74	2214958.40
Compensations, autres attributions et autres participations		2 439 861,00	2 501 359,00	-61498.00
Dons et legs				
Impôts et taxes		14 450 784,23	14 420 823,18	29961.05
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		6 619 966,29	6 572 082,34	47883.95
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		276 856,51	1 300 986,13	-1024129.62
Production stockée et immobilisée			73 377,03	-73377.03
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		25 343,82	20 807,64	4536.18
Reprises du financement rattaché à un actif		145 575,96	78 995,53	66580.43
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**37 068 308,97**	**35 962 849,71**	**1105459.26**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		5 111 286,09	4 537 814,60	573471.49
Charges de personnel		16 662 656,08	15 678 568,90	984087.18
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		11 180 647,87	10 750 127,03	430520.84
Dont charges sociales		5 482 008,21	4 928 441,87	553566.34
Indemnités des élus (et membres du CESR)		398 940,09	392 476,17	6463.92
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		4 399 556,24	1 185 779,50	3213776.74
Impôts et taxes		397 056,98	396 813,66	243.32
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		3 599 171,95	3 344 769,62	254402.33
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**30 568 667,43**	**25 536 222,45**	**5032444.98**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		5 874 797,39	6 338 141,13	-463343.74
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		1 689 033,00	2 022 543,00	-333510.00
Dont collectivités territoriales		450 240,00	479 229,83	-28989.83

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics		3 735 524,39	3 836 368,30	-100843.91
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		381 625,00	343 462,50	38162.50
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**6 256 422,39**	**6 681 603,63**	**-425181.24**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**243 219,15**	**3 745 023,63**	**-3501804.48**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		1 356,57	20 965,11	-19608.54
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**1 356,57**	**20 965,11**	**-19608.54**
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		175 665,14	186 833,05	-11167.91
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**175 665,14**	**186 833,05**	**-11167.91**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-174 308,57**	**-165 867,94**	**-8440.63**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**68 910,58**	**3 579 155,69**	**-3510245.11**

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14200 - CA MBA Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 058 890,44	73 755 548,38	106 814 438,82
Titres de recette émis (b)	11 008 944,10	60 207 102,64	71 216 046,74
Réductions de titres (c)	401,51	173 876,93	174 278,44
Recettes nettes (d = b - c)	11 008 542,59	60 033 225,71	71 041 768,30
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 058 890,44	73 755 548,38	106 814 438,82
Mandats émis (f)	9 931 772,12	60 841 310,38	70 773 082,50
Annulations de mandats (g)	6 833,44	876 995,25	883 828,69
Dépenses nettes (h = f - g)	9 924 938,68	59 964 315,13	69 889 253,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 083 603,91	68 910,58	1 152 514,49
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14200 - CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-3 288 156,80		1 083 603,91		-2 204 552,89
Fonctionnement	20 764 978,08	6 475 413,09	68 910,58		14 358 475,57
TOTAL I	**17 476 821,28**	**6 475 413,09**	**1 152 514,49**		**12 153 922,68**
II - Budgets des services à caractère administratif					
14203-MBA AZE					
Investissement	-54 282,61		-3 284,50		-57 567,11
Fonctionnement			30 424,84		30 424,84
Sous-Total	**-54 282,61**		**27 140,34**		**-27 142,27**
14204-CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA					
Investissement	-2 077 910,39		-406 502,40		-2 484 412,79
Fonctionnement			2 505 556,77		2 505 556,77
Sous-Total	**-2 077 910,39**		**2 099 054,37**		**21 143,98**
14206-DECHETS MENAGERS CA MBA					
Investissement	1 156 787,76		-480 074,18		676 713,58
Fonctionnement	1 986 080,03		466 545,64		2 452 625,67
Sous-Total	**3 142 867,79**		**-13 528,54**		**3 129 339,25**
14207-GEMAPI CA MBA					
Investissement	-7 601,42		-273 312,61		-280 914,03
Fonctionnement	1 305 349,23	213 755,42	47 367,46		1 138 961,27
Sous-Total	**1 297 747,81**	**213 755,42**	**-225 945,15**		**858 047,24**
TOTAL II	**2 308 422,60**	**213 755,42**	**1 886 721,02**		**3 981 388,20**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
14205-MOBILITES CA MBA					
Investissement	-2 024 224,41		2 240 801,54		216 577,13
Fonctionnement	7 862 927,35	4 011 854,20	-297 084,14		3 553 989,01
Sous-Total	**5 838 702,94**	**4 011 854,20**	**1 943 717,40**		**3 770 566,14**
14208-EAU CA MBA					
Investissement	-393 851,11		146 685,79		-247 165,32
Fonctionnement	81 971,44	81 971,44	1 085 800,28		1 085 800,28
Sous-Total	**-311 879,67**	**81 971,44**	**1 232 486,07**		**838 634,96**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14200 - CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
14209-ASSAINISSEMENT CA MBA					
Investissement	-1 192 353,27		-1 793 289,80		-2 985 643,07
Fonctionnement	2 863 178,98	443 681,76	2 096 425,05		4 515 922,27
Sous-Total	**1 670 825,71**	**443 681,76**	**303 135,25**		**1 530 279,20**
TOTAL III	**7 197 648,98**	**4 537 507,40**	**3 479 338,72**		**6 139 480,30**
TOTAL I + II + III	**26 982 892,86**	**11 226 675,91**	**6 518 574,23**		**22 274 791,18**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 783 115,00		1 783 115,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	843 264,57	184 000,00	1 027 264,57
204	Subventions d'équipement versées	1 966 439,05		1 966 439,05
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 446 332,46	4 639 591,00	11 085 923,46
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 940 249,47	1 306 800,00	3 247 049,47
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	120,00	1 000 000,00	1 000 120,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**12 979 520,55**	**7 130 391,00**	**20 109 911,55**
Opération n° 20150502	Opération d'équipement n° 20150502	88 280,79		88 280,79
Opération n° 20180203	Opération d'équipement n° 20180203		142 351,89	142 351,89
Opération n° 20190101	Opération d'équipement n° 20190101	274 515,12		274 515,12
Opération n° 20190102	Opération d'équipement n° 20190102	550 000,00		550 000,00
Opération n° 20190103	Opération d'équipement n° 20190103	575 000,00		575 000,00
Opération n° 20190105	Opération d'équipement n° 20190105	100 000,00		100 000,00
Opération n° 202001	Opération d'équipement n° 202001	952 667,55	-66 454,21	886 213,34
Opération n° 202004	Opération d'équipement n° 202004	3 681 558,00		3 681 558,00
Opération n° 202006	Opération d'équipement n° 202006	375 495,00	266 500,00	641 995,00
Opération n° 202007	Opération d'équipement n° 202007	1 158 580,00		1 158 580,00
Opération n° 202201	Opération d'équipement n° 202201	109 950,80		109 950,80
Opération n° 202203	Opération d'équipement n° 202203	378 257,71		378 257,71
Opération n° 202204	Opération d'équipement n° 202204	16 680,00		16 680,00
Opération n° 202301	Opération d'équipement n° 202301	516 939,44	35 000,00	551 939,44
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**8 777 924,41**	**377 397,68**	**9 155 322,09**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**21 757 444,96**	**7 507 788,68**	**29 265 233,64**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 500,00		225 500,00
041	Opérations patrimoniales	30 000,00	250 000,00	280 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**255 500,00**	**250 000,00**	**505 500,00**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 288 156,80		3 288 156,80
TOTAL GENERAL		**25 301 101,76**	**7 757 788,68**	**33 058 890,44**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	1 783 115,00	798 762,58	150,00	798 612,58	984 502,42
20	1 027 264,57	345 387,67	3 000,00	342 387,67	684 876,90
204	1 966 439,05	911 841,83		911 841,83	1 054 597,22
21	11 085 923,46	2 422 003,63	306,76	2 421 696,87	8 664 226,59
23	3 247 049,47	590 865,45	1 361,68	589 503,77	2 657 545,70
27	1 000 120,00	1 000 052,13		1 000 052,13	67,87
SOUS-TOTAL	**20 109 911,55**	**6 068 913,29**	**4 818,44**	**6 064 094,85**	**14 045 816,70**
Opération n° 20150502	88 280,79				88 280,79
Opération n° 20180203	142 351,89	66 346,32		66 346,32	76 005,57
Opération n° 20190101	274 515,12	117 828,81		117 828,81	156 686,31
Opération n° 20190102	550 000,00	121 256,46		121 256,46	428 743,54
Opération n° 20190103	575 000,00	358 500,00		358 500,00	216 500,00
Opération n° 20190105	100 000,00				100 000,00
Opération n° 202001	886 213,34	493 312,60		493 312,60	392 900,74
Opération n° 202004	3 681 558,00	1 376 328,09	2 015,00	1 374 313,09	2 307 244,91
Opération n° 202006	641 995,00	375 495,00		375 495,00	266 500,00
Opération n° 202007	1 158 580,00	170 491,06		170 491,06	988 088,94
Opération n° 202201	109 950,80	46 977,84		46 977,84	62 972,96
Opération n° 202203	378 257,71	229 764,24		229 764,24	148 493,47
Opération n° 202204	16 680,00	16 680,00		16 680,00	
Opération n° 202301	551 939,44	344 302,45		344 302,45	207 636,99
SOUS-TOTAL	**9 155 322,09**	**3 717 282,87**	**2 015,00**	**3 715 267,87**	**5 440 054,22**
TOTAL	**29 265 233,64**	**9 786 196,16**	**6 833,44**	**9 779 362,72**	**19 485 870,92**
040	225 500,00	145 575,96		145 575,96	79 924,04
041	280 000,00				280 000,00
TOTAL	**505 500,00**	**145 575,96**		**145 575,96**	**359 924,04**
001	3 288 156,80				3 288 156,80
TOTAL GENERAL	**33 058 890,44**	**9 931 772,12**	**6 833,44**	**9 924 938,68**	**23 133 951,76**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	8 425 413,09		8 425 413,09
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	388 444,00	125 000,00	513 444,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 292 734,48	8 835 588,68	11 128 323,16
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**11 106 591,57**	**8 960 588,68**	**20 067 180,25**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**11 106 591,57**	**8 960 588,68**	**20 067 180,25**
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	10 664 510,19	-1 452 800,00	9 211 710,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00		3 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 000,00	250 000,00	280 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**14 194 510,19**	**-1 202 800,00**	**12 991 710,19**
TOTAL GENERAL		**25 301 101,76**	**7 757 788,68**	**33 058 890,44**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	8 425 413,09	7 115 315,38		7 115 315,38	1 310 097,71
13	513 444,00	390 268,78		390 268,78	123 175,22
16	11 128 323,16	5 310,00	150,00	5 160,00	11 123 163,16
SOUS-TOTAL	**20 067 180,25**	**7 510 894,16**	**150,00**	**7 510 744,16**	**12 556 436,09**
TOTAL	**20 067 180,25**	**7 510 894,16**	**150,00**	**7 510 744,16**	**12 556 436,09**
021	9 211 710,19				9 211 710,19
040	3 500 000,00	3 498 049,94	251,51	3 497 798,43	2 201,57
041	280 000,00				280 000,00
TOTAL	**12 991 710,19**	**3 498 049,94**	**251,51**	**3 497 798,43**	**9 493 911,76**
TOTAL GENERAL	**33 058 890,44**	**11 008 944,10**	**401,51**	**11 008 542,59**	**22 050 347,85**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	7 026 927,00	379 600,00	7 406 527,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 632 220,00	170 000,00	17 802 220,00
014	Atténuations de produits	22 607 249,00		22 607 249,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 672 442,19	1 213 500,00	12 885 942,19
66	CHARGES FINANCIÈRES	185 000,00		185 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	26 900,00		26 900,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	130 000,00		130 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**59 280 738,19**	**1 763 100,00**	**61 043 838,19**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	10 664 510,19	-1 452 800,00	9 211 710,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00		3 500 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**14 164 510,19**	**-1 452 800,00**	**12 711 710,19**
TOTAL GENERAL		**73 445 248,38**	**310 300,00**	**73 755 548,38**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	7 406 527,00	5 500 505,29	429 191,77	5 071 313,52	2 335 213,48
012	17 802 220,00	17 624 269,28	800,00	17 623 469,28	178 750,72
014	22 607 249,00	22 439 776,52		22 439 776,52	167 472,48
65	12 885 942,19	11 431 171,73	382 105,56	11 049 066,17	1 836 876,02
66	185 000,00	240 311,55	64 646,41	175 665,14	9 334,86
67	26 900,00	5 852,55		5 852,55	21 047,45
68	130 000,00	101 373,52		101 373,52	28 626,48
TOTAL	**61 043 838,19**	**57 343 260,44**	**876 743,74**	**56 466 516,70**	**4 577 321,49**
023	9 211 710,19				9 211 710,19
042	3 500 000,00	3 498 049,94	251,51	3 497 798,43	2 201,57
TOTAL	**12 711 710,19**	**3 498 049,94**	**251,51**	**3 497 798,43**	**9 213 911,76**
TOTAL GENERAL	**73 755 548,38**	**60 841 310,38**	**876 995,25**	**59 964 315,13**	**13 791 233,25**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	320 000,00		320 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 187 458,00		7 187 458,00
73	IMPOTS ET TAXES	20 452 000,00	160 000,00	20 612 000,00
731	Fiscalité locale	16 201 000,00	-160 000,00	16 041 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 246 978,00	136 000,00	14 382 978,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	392 747,39	130 000,00	522 747,39
76	PRODUITS FINANCIERS		1 300,00	1 300,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES		43 000,00	43 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	130 000,00		130 000,00
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**58 930 183,39**	**310 300,00**	**59 240 483,39**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 500,00		225 500,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**225 500,00**		**225 500,00**
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 289 564,99		14 289 564,99
TOTAL GENERAL		**73 445 248,38**	**310 300,00**	**73 755 548,38**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	320 000,00	524 988,73	1 205,08	523 783,65	-203 783,65
70	7 187 458,00	6 621 487,09	1 520,80	6 619 966,29	567 491,71
73	20 612 000,00	20 651 424,92		20 651 424,92	-39 424,92
731	16 041 000,00	16 343 145,12	104 009,29	16 239 135,83	-198 135,83
74	14 382 978,00	15 616 923,92	67 141,76	15 549 782,16	-1 166 804,16
75	522 747,39	225 440,00		225 440,00	297 307,39
76	1 300,00	1 356,57		1 356,57	-56,57
77	43 000,00	51 416,51		51 416,51	-8 416,51
78	130 000,00	25 343,82		25 343,82	104 656,18
TOTAL	**59 240 483,39**	**60 061 526,68**	**173 876,93**	**59 887 649,75**	**-647 166,36**
042	225 500,00	145 575,96		145 575,96	79 924,04
TOTAL	**225 500,00**	**145 575,96**		**145 575,96**	**79 924,04**
002	14 289 564,99				14 289 564,99
TOTAL GENERAL	**73 755 548,38**	**60 207 102,64**	**173 876,93**	**60 033 225,71**	**13 722 322,67**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	695 651,78		695 651,78
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	97 200,00		97 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 910,80	150,00	5 760,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**798 762,58**	**150,00**	**798 612,58**
2031	Frais d'études	192 955,83	3 000,00	189 955,83
2033	Frais d'insertion	9 085,06		9 085,06
2051	Concessions et droits similaires	143 346,78		143 346,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**345 387,67**	**3 000,00**	**342 387,67**
2041412	Bâtiments et installations	908 841,83		908 841,83
20422	Bâtiments et installations	3 000,00		3 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	**Subventions d'équipement versées**	**911 841,83**		**911 841,83**
2111	Terrains nus	319 060,51		319 060,51
2128	Autres agencements et aménagements	92 267,83		92 267,83
21318	Autres bâtiments publics	25 810,05		25 810,05
21321	Immeubles de rapport	5 377,20		5 377,20
21532	Réseaux d'assainissement	170 244,23	306,76	169 937,47
21538	Autres réseaux	202 362,84		202 362,84
215731	Matériel roulant	44 200,16		44 200,16
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	24 983,53		24 983,53
21728	Autres agencements et aménagements	33 335,51		33 335,51
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	424 928,25		424 928,25
21828	Autres matériels de transport	14 350,00		14 350,00
21838	Autre matériel informatique	68 801,13		68 801,13
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	32 565,96		32 565,96
2185	Matériel de téléphonie	1 926,00		1 926,00
2188	Autres	961 790,43		961 790,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**2 422 003,63**	**306,76**	**2 421 696,87**
2313	Constructions	10 310,23		10 310,23
2315	Installations, matériel et outillage techniques	558 755,54	1 361,68	557 393,86
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	21 799,68		21 799,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**590 865,45**	**1 361,68**	**589 503,77**
2745	Avances remboursables	1 000 000,00		1 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	52,13		52,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**	**1 000 052,13**		**1 000 052,13**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**6 068 913,29**	**4 818,44**	**6 064 094,85**
Opération n° 204141220180203	Bâtiments et installations	66 346,32		66 346,32

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20180203	**Opération d'équipement n° 20180203**	**66 346,32**		**66 346,32**
Opération n° 203120190101	Frais d'études	117 828,81		117 828,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20190101	**Opération d'équipement n° 20190101**	**117 828,81**		**117 828,81**
Opération n° 2042220190102	Bâtiments et installations	121 256,46		121 256,46
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20190102	**Opération d'équipement n° 20190102**	**121 256,46**		**121 256,46**
Opération n° 20418220190103	Bâtiments et installations	358 500,00		358 500,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20190103	**Opération d'équipement n° 20190103**	**358 500,00**		**358 500,00**
Opération n° 2041412202001	Bâtiments et installations	493 312,60		493 312,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202001	**Opération d'équipement n° 202001**	**493 312,60**		**493 312,60**
Opération n° 2041411202004	Biens mobiliers, matériel et études	265 193,82		265 193,82
Opération n° 2041412202004	Bâtiments et installations	1 111 134,27	2 015,00	1 109 119,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202004	**Opération d'équipement n° 202004**	**1 376 328,09**	**2 015,00**	**1 374 313,09**
Opération n° 20422202006	Bâtiments et installations	375 495,00		375 495,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202006	**Opération d'équipement n° 202006**	**375 495,00**		**375 495,00**
Opération n° 2313202007	Constructions	170 491,06		170 491,06
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202007	**Opération d'équipement n° 202007**	**170 491,06**		**170 491,06**
Opération n° 2317202201	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	46 977,84		46 977,84
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202201	**Opération d'équipement n° 202201**	**46 977,84**		**46 977,84**
Opération n° 2031202203	Frais d'études	4 129,52		4 129,52
Opération n° 2317202203	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	225 634,72		225 634,72
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202203	**Opération d'équipement n° 202203**	**229 764,24**		**229 764,24**
Opération n° 2317202204	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	16 680,00		16 680,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202204	**Opération d'équipement n° 202204**	**16 680,00**		**16 680,00**
Opération n° 2031202301	Frais d'études	6 193,60		6 193,60
Opération n° 2313202301	Constructions	338 108,85		338 108,85
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202301	**Opération d'équipement n° 202301**	**344 302,45**		**344 302,45**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**3 717 282,87**	**2 015,00**	**3 715 267,87**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**9 786 196,16**	**6 833,44**	**9 779 362,72**
13911	État et établissements nationaux	23 585,68		23 585,68
13912	Régions	44 052,12		44 052,12
13913	Départements	1 666,67		1 666,67
139172	FEDER	71 628,78		71 628,78
13918	Autres	4 642,71		4 642,71
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**145 575,96**		**145 575,96**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**145 575,96**		**145 575,96**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**9 931 772,12**	**6 833,44**	**9 924 938,68**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	639 902,29		639 902,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 475 413,09		6 475 413,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	**7 115 315,38**		**7 115 315,38**
1311	État et établissements nationaux	238 994,90		238 994,90
1318	Autres	18 384,00		18 384,00
1321	État et établissements nationaux	82 889,88		82 889,88
1328	Autres	50 000,00		50 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**390 268,78**		**390 268,78**
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 310,00	150,00	5 160,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**5 310,00**	**150,00**	**5 160,00**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**7 510 894,16**	**150,00**	**7 510 744,16**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**7 510 894,16**	**150,00**	**7 510 744,16**
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	3 289,00		3 289,00
28031	Frais d'études	14 601,90		14 601,90
2804112	Bâtiments et installations	170 000,00		170 000,00
2804123	Projets d'infrastructures d'intérêt national	7 576,30		7 576,30
2804132	Bâtiments et installations	5 193,46		5 193,46
2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt national	8 277,53		8 277,53
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	46 588,00		46 588,00
28041412	Bâtiments et installations	1 575 001,15		1 575 001,15
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00		1 000,00
28041582	Bâtiments et installations	267,67		267,67
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	8 333,58		8 333,58
2804182	Bâtiments et installations	344 948,29		344 948,29
280422	Bâtiments et installations	323 925,13		323 925,13
280423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	59 420,47		59 420,47
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	126 811,37		126 811,37
28128	Autres agencements et aménagements	10 735,84		10 735,84
281321	Immeubles de rapport	14 202,44		14 202,44
28145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	125,58		125,58
28151	Réseaux de voirie	2 049,34		2 049,34
281532	Réseaux d'assainissement	11 034,20		11 034,20
281534	Réseaux d'électrification	1 552,06		1 552,06
281538	Autres réseaux	436,00		436,00
2815731	Matériel roulant	2 992,55		2 992,55
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	23 206,96		23 206,96

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281728	Autres agencements et aménagements	3 788,60		3 788,60
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	37 887,28		37 887,28
281748	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	897,01		897,01
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	16 172,36		16 172,36
2817838	Autre matériel informatique	584,46	251,51	332,95
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 242,94		2 242,94
281788	Autres	861,96		861,96
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 242,91		6 242,91
281828	Autres matériels de transport	28 718,83		28 718,83
281838	Autre matériel informatique	191 015,47		191 015,47
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	140 854,46		140 854,46
28185	Matériel de téléphonie	4 143,66		4 143,66
28188	Autres	303 071,17		303 071,17
4818	Charges à étaler	0,01		0,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**3 498 049,94**	**251,51**	**3 497 798,43**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**3 498 049,94**	**251,51**	**3 497 798,43**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**11 008 944,10**	**401,51**	**11 008 542,59**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	227 182,28		227 182,28
605	Achats de matériel, équipements et travaux	9 800,82	5,92	9 794,90
60611	Eau et assainissement	266 949,41	98 003,29	168 946,12
60612	Énergie - Électricité	517 908,33	47 721,11	470 187,22
60613	Chauffage urbain	435 414,06	5 500,00	429 914,06
60621	Combustibles	409,54		409,54
60622	Carburants	44 836,17	3 595,65	41 240,52
60623	Alimentation	89 355,32	27 815,41	61 539,91
60624	Produits de traitement	41 423,21	6 717,62	34 705,59
60628	Autres fournitures non stockées	4 407,61		4 407,61
60631	Fournitures d'entretien	56 232,24	39,97	56 192,27
60632	Fournitures de petit équipement	166 127,24	23 916,66	142 210,58
60633	Fournitures de voirie	6 082,32	231,02	5 851,30
60636	Habillement et Vêtements de travail	31 745,25	2 273,66	29 471,59
6064	Fournitures administratives	25 524,26	570,83	24 953,43
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	12 093,87	1 081,16	11 012,71
60668	Autres produits pharmaceutiques	4 059,61		4 059,61
6068	Autres matières et fournitures.	40 686,32	1 561,54	39 124,78
611	Contrats de prestations de services	453 814,31	33 740,23	420 074,08
6132	Locations immobilières	297 609,64	11 041,62	286 568,02
61351	Matériel roulant	53 810,21	15 240,00	38 570,21
61358	Autres	78 507,31	8 672,78	69 834,53
614	Charges locatives et de copropriété	98 254,44	3 683,90	94 570,54
61521	Terrains	56 069,92	7 692,00	48 377,92
615221	Bâtiments publics	125 516,62	9 470,84	116 045,78
615231	Voiries	11 149,56	1 130,42	10 019,14
615232	Réseaux	40 193,51	12 590,95	27 602,56
61551	Matériel roulant	40 129,28	3 464,82	36 664,46
61558	Autres biens mobiliers	38 644,55	4 618,08	34 026,47
6156	Maintenance	336 754,97	27 053,80	309 701,17
6161	Multirisques	84 033,49		84 033,49
6168	Autres	31 659,54		31 659,54
617	Études et recherches	30 570,00	900,00	29 670,00
6182	Documentation générale et technique	30 566,49	443,00	30 123,49
6184	Versements à des organismes de formation	51 579,85	5 766,71	45 813,14
6188	Autres frais divers	3 219,40	2 124,00	1 095,40

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	56,50		56,50
62268	Autres honoraires, conseils...	34 316,04	600,00	33 716,04
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 413,00		5 413,00
6231	Annonces et insertions	38 775,59		38 775,59
6232	Fêtes et cérémonies	3 374,76	1 400,00	1 974,76
6233	Foires et expositions	17 400,00		17 400,00
6234	Réceptions	50 288,46	11 861,40	38 427,06
6236	Catalogues et imprimés	47 299,89	1 404,62	45 895,27
6238	Divers	245 484,30	5 054,00	240 430,30
6241	Transports de biens	3 201,61		3 201,61
6247	Transports collectifs du personnel	3 147,95		3 147,95
6248	Divers	291,19	291,19	
6251	Voyages, déplacements et missions	49 630,65	641,87	48 988,78
6261	Frais d'affranchissement	36 581,16	2 060,00	34 521,16
6262	Frais de télécommunications	135 200,16	1 910,66	133 289,50
627	Services bancaires et assimilés.	7 057,23		7 057,23
6281	Concours divers (cotisations...)	277 650,88	175,00	277 475,88
6283	Frais de nettoyage des locaux	310 312,06	13 592,56	296 719,50
628722	dotés de la personnalité morale	246 280,00		246 280,00
62875	Aux communes membres du GFP	39 255,06	12 400,00	26 855,06
62878	A des tiers	29 571,58	300,00	29 271,58
6288	Autres	5 840,41	1 349,07	4 491,34
63512	Taxes foncières	22 484,00		22 484,00
63513	Autres impôts locaux	19 990,50		19 990,50
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	492,76		492,76
6358	Autres droits	475,07		475,07
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	28 313,53	9 484,41	18 829,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**5 500 505,29**	**429 191,77**	**5 071 313,52**
62121	non dotés de la personnalité morale	50 997,00		50 997,00
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	51 247,02		51 247,02
6331	Versement mobilité	77 025,68		77 025,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	48 142,92		48 142,92
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	209 616,93		209 616,93
64111	Rémunération principale	6 392 259,69		6 392 259,69
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	97 461,78		97 461,78
64113	NBI	46 145,72		46 145,72

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64118	Autres indemnités.	1 675 219,65		1 675 219,65
64121	Rémunération principale	223 272,26		223 272,26
64131	Rémunérations	2 286 205,03	800,00	2 285 405,03
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	27 646,26		27 646,26
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	800,00		800,00
64138	Primes et autres indemnités	570 245,59		570 245,59
6414	Personnel rémunéré à la vacation	138 355,85		138 355,85
642	Indemnités de jury soumises à cotisations sociales	600,00		600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 952 224,60		1 952 224,60
6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 438 330,01		2 438 330,01
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	122 615,55		122 615,55
6455	Cotisations pour assurance du personnel	529 787,13		529 787,13
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	120 490,04		120 490,04
64731	Versées directement	32 687,05		32 687,05
6474	Versements aux oeuvres sociales	102 558,98		102 558,98
6475	Médecine du travail, pharmacie	54 052,00		54 052,00
6478	Autres charges sociales diverses	323 448,00		323 448,00
6488	Autres	52 834,54		52 834,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**17 624 269,28**	**800,00**	**17 623 469,28**
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	502 333,00		502 333,00
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	1 739,51		1 739,51
739211	Attribution de compensation	19 677 543,38		19 677 543,38
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 510 748,63		1 510 748,63
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	747 412,00		747 412,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	**Atténuations de produits**	**22 439 776,52**		**22 439 776,52**
65311	Indemnités de fonction	283 231,68		283 231,68
65312	Frais de mission et de déplacement	2 136,55		2 136,55
65313	Cotisations de retraite	28 371,12		28 371,12
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	73 318,28		73 318,28
65315	Formation	13 763,22	3 400,00	10 363,22
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	1 519,24		1 519,24
6541	Créances admises en non-valeur	594,82		594,82
6553	Service d'incendie	3 583 159,39		3 583 159,39
65568	Autres contributions	381 625,00		381 625,00
65733	Départements	278 000,00		278 000,00
657341	Communes membres du GFP	186 040,00	13 800,00	172 240,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
657382	Organismes publics divers	260 730,00	108 365,00	152 365,00
65748	Autres personnes de droit privé	1 882 626,00	193 593,00	1 689 033,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	294 631,20	50 530,55	244 100,65
65818	Autres	13 836,57	1 200,80	12 635,77
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	2 770 000,00		2 770 000,00
6583	Pénalités sur marchés	40,00		40,00
65888	Autres	1 377 548,66	11 216,21	1 366 332,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**11 431 171,73**	**382 105,56**	**11 049 066,17**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	179 540,94	0,01	179 540,93
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	60 770,61	64 646,40	-3 875,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**CHARGES FINANCIÈRES**	**240 311,55**	**64 646,41**	**175 665,14**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 852,55		5 852,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	**CHARGES SPECIFIQUES**	**5 852,55**		**5 852,55**
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	99 974,00		99 974,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 399,52		1 399,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**	**101 373,52**		**101 373,52**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**57 343 260,44**	**876 743,74**	**56 466 516,70**
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 498 049,93	251,51	3 497 798,42
68128	Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées	0,01		0,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**3 498 049,94**	**251,51**	**3 497 798,43**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**3 498 049,94**	**251,51**	**3 497 798,43**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**60 841 310,38**	**876 995,25**	**59 964 315,13**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	330 803,58	1 205,08	329 598,50
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	25 308,15		25 308,15
6479	Remboursements sur autres charges sociales	168 877,00		168 877,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	**Atténuations de charges**	**524 988,73**	**1 205,08**	**523 783,65**
70323	Redevance d'occupation du domaine public	2 612,92		2 612,92
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	197 258,28	130,88	197 127,40
70631	A caractère sportif	1 018 807,73	970,66	1 017 837,07
7066	Redevances et droits des services à caractère social	910 851,16	419,26	910 431,90
706888	Autres	16 751,47		16 751,47
70841	à la collectivité de rattachement	3 068 976,00		3 068 976,00
70848	aux autres organismes	95 918,78		95 918,78
708722	dotés de la personnalité morale	1 305 309,00		1 305 309,00
70878	par des tiers	109,59		109,59
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	4 892,16		4 892,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**6 621 487,09**	**1 520,80**	**6 619 966,29**
73211	Attribution de compensation	182 139,92		182 139,92
73221	FNGIR	127 919,00		127 919,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	13 802 318,00		13 802 318,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	6 486 181,00		6 486 181,00
7358	Autres	52 867,00		52 867,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	**IMPOTS ET TAXES**	**20 651 424,92**		**20 651 424,92**
73111	Impôts directs locaux	12 206 391,00	3 144,00	12 203 247,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 098 837,00	10 388,00	2 088 449,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	651 060,00		651 060,00
73118	Autres contributions directes	387 967,00		387 967,00
731721	Taxe de séjour	998 890,12	90 477,29	908 412,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	**Fiscalité locale**	**16 343 145,12**	**104 009,29**	**16 239 135,83**
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 518 264,00		1 518 264,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	6 218 668,00		6 218 668,00
744	FCTVA	31 367,02		31 367,02
74718	Autres	132 204,51	41 356,76	90 847,75
7473	Départements	66 995,80		66 995,80
74771	Fonds social européen	72 702,00		72 702,00
7478221	Organismes d'assurance maladie	6 032,62		6 032,62
7478222	Caisses d'allocations familiales	5 044 825,76		5 044 825,76
747888	Autres	60 218,21		60 218,21

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14200 - CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
748312	D.C.R.T.P.	25 785,00	25 785,00	
74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)	2 146 878,00		2 146 878,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	276 046,00		276 046,00
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	16 937,00		16 937,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**15 616 923,92**	**67 141,76**	**15 549 782,16**
752	Revenus des immeubles	62 332,65		62 332,65
755	Dédits et pénalités perçus	19 539,16		19 539,16
75883	Excédents sur opérations de gestion	17,94		17,94
75888	Autres	143 550,25		143 550,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**225 440,00**		**225 440,00**
761	Produits de participations	1 356,57		1 356,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	**PRODUITS FINANCIERS**	**1 356,57**		**1 356,57**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	51 416,51		51 416,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	**PRODUITS SPECIFIQUES**	**51 416,51**		**51 416,51**
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	24 749,00		24 749,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	594,82		594,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**	**25 343,82**		**25 343,82**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**60 061 526,68**	**173 876,93**	**59 887 649,75**
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	145 575,96		145 575,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**145 575,96**		**145 575,96**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**145 575,96**		**145 575,96**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**60 207 102,64**	**173 876,93**	**60 033 225,71**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		208 662,55						208 662,55		208 662,55
10222	F.C.T.V.A.		8 046 237,51				639 902,29		8 686 139,80		8 686 139,80
102292	Reprise sur FCTVA	22 462,00						22 462,00		22 462,00	
10229	**Sous Total compte 10229**	**22 462,00**						**22 462,00**		**22 462,00**	
1022	**Sous Total compte 1022**	**22 462,00**	**8 046 237,51**				**639 902,29**	**22 462,00**	**8 686 139,80**		**8 663 677,80**
10251	Dons et legs en capital		3 000,00						3 000,00		3 000,00
1025	**Sous Total compte 1025**		**3 000,00**						**3 000,00**		**3 000,00**
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire		9 276 495,73						9 276 495,73		9 276 495,73
102	**Sous Total compte 102**	**22 462,00**	**17 534 395,79**				**639 902,29**	**22 462,00**	**18 174 298,08**		**18 151 836,08**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		33 670 701,88				6 475 413,09		40 146 114,97		40 146 114,97
106	**Sous Total compte 106**		**33 670 701,88**				**6 475 413,09**		**40 146 114,97**		**40 146 114,97**
10	**Sous Total compte 10**	**22 462,00**	**51 205 097,67**				**7 115 315,38**	**22 462,00**	**58 320 413,05**		**58 297 951,05**
110	Report à nouveau (solde créditeur)		17 185 822,39	6 475 413,09	3 579 155,69			6 475 413,09	20 764 978,08		14 289 564,99
11	**Sous Total compte 11**		**17 185 822,39**	**6 475 413,09**	**3 579 155,69**			**6 475 413,09**	**20 764 978,08**		**14 289 564,99**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		3 579 155,69	3 579 155,69				3 579 155,69	3 579 155,69		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**3 579 155,69**	**3 579 155,69**				**3 579 155,69**	**3 579 155,69**		**0,00**
1311	État et établissements nationaux		1 111 611,08				238 994,90		1 350 605,98		1 350 605,98
1312	Régions		750 793,43	30 910,00				30 910,00	750 793,43		719 883,43
1313	Départements		5 000,00						5 000,00		5 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13141	Communes membres du GFP		1 800,00	1 800,00				1 800,00	1 800,00		0,00
1314	**Sous Total compte 1314**		**1 800,00**	**1 800,00**				**1 800,00**	**1 800,00**		**0,00**
13172	FEDER		724 746,54						724 746,54		724 746,54
1317	**Sous Total compte 1317**		**724 746,54**						**724 746,54**		**724 746,54**
1318	Autres		96 041,80	28 291,40			18 384,00	28 291,40	114 425,80		86 134,40
131	**Sous Total compte 131**		**2 689 992,85**	**61 001,40**			**257 378,90**	**61 001,40**	**2 947 371,75**		**2 886 370,35**
1321	État et établissements nationaux		1 474 781,81				82 889,88		1 557 671,69		1 557 671,69
1322	Régions		1 973 126,42						1 973 126,42		1 973 126,42
1323	Départements		1 096 899,84						1 096 899,84		1 096 899,84
1328	Autres		1 429 951,26				50 000,00		1 479 951,26		1 479 951,26
132	**Sous Total compte 132**		**5 974 759,33**				**132 889,88**		**6 107 649,21**		**6 107 649,21**
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		166 905,90						166 905,90		166 905,90
13462	Dotation de soutien à l'investissement l		410 128,08						410 128,08		410 128,08
1346	**Sous Total compte 1346**		**577 033,98**						**577 033,98**		**577 033,98**
1348	Autres		384 347,17						384 347,17		384 347,17
134	**Sous Total compte 134**		**961 381,15**						**961 381,15**		**961 381,15**
1386	Autres établissements publics locaux		13 442,00						13 442,00		13 442,00
1388	Autres		3 391,99						3 391,99		3 391,99
138	**Sous Total compte 138**		**16 833,99**						**16 833,99**		**16 833,99**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	État et établissements nationaux	89 378,26				23 585,68		112 963,94		112 963,94	
13912	Régions	176 252,52			30 910,00	44 052,12		220 304,64	30 910,00	189 394,64	
13913	Départements	92,59				1 666,67		1 759,26		1 759,26	
139141	Communes membres du GFP	1 800,00			1 800,00			1 800,00	1 800,00		0,00
13914	**Sous Total compte 13914**	**1 800,00**			**1 800,00**			**1 800,00**	**1 800,00**		**0,00**
139172	FEDER	8 458,75				71 628,78		80 087,53		80 087,53	
13917	**Sous Total compte 13917**	**8 458,75**				**71 628,78**		**80 087,53**		**80 087,53**	
13918	Autres	40 054,01			28 291,40	4 642,71		44 696,72	28 291,40	16 405,32	
1391	**Sous Total compte 1391**	**316 036,13**			**61 001,40**	**145 575,96**		**461 612,09**	**61 001,40**	**400 610,69**	
139	**Sous Total compte 139**	**316 036,13**			**61 001,40**	**145 575,96**		**461 612,09**	**61 001,40**	**400 610,69**	
13	**Sous Total compte 13**	**316 036,13**	**9 642 967,32**	**61 001,40**	**61 001,40**	**145 575,96**	**390 268,78**	**522 613,49**	**10 094 237,50**		**9 571 624,01**
15111	Provisions pour litiges et contentieux (		74 502,00	24 749,00				24 749,00	74 502,00		49 753,00
1511	**Sous Total compte 1511**		**74 502,00**	**24 749,00**				**24 749,00**	**74 502,00**		**49 753,00**
15181	Autres provisions pour risques (non budg		46 407,00		99 974,00				146 381,00		146 381,00
1518	**Sous Total compte 1518**		**46 407,00**		**99 974,00**				**146 381,00**		**146 381,00**
151	**Sous Total compte 151**		**120 909,00**	**24 749,00**	**99 974,00**			**24 749,00**	**220 883,00**		**196 134,00**
15	**Sous Total compte 15**		**120 909,00**	**24 749,00**	**99 974,00**			**24 749,00**	**220 883,00**		**196 134,00**
1641	Emprunts en euros		8 990 116,50			695 651,78		695 651,78	8 990 116,50		8 294 464,72
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		972 000,00			97 200,00		97 200,00	972 000,00		874 800,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16449	Opérations afférentes à l'option de tira			1 458 000,00	1 458 000,00			1 458 000,00	1 458 000,00		0,00
1644	**Sous Total compte 1644**		**972 000,00**	**1 458 000,00**	**1 458 000,00**	**97 200,00**		**1 555 200,00**	**2 430 000,00**		**874 800,00**
16451	Remboursements temporaires sur emprunts			1 263 600,00	1 263 600,00			1 263 600,00	1 263 600,00		0,00
1645	**Sous Total compte 1645**			**1 263 600,00**	**1 263 600,00**			**1 263 600,00**	**1 263 600,00**		**0,00**
164	**Sous Total compte 164**		**9 962 116,50**	**2 721 600,00**	**2 721 600,00**	**792 851,78**		**3 514 451,78**	**12 683 716,50**		**9 169 264,72**
165	Dépôts et cautionnements reçus		15 021,05			6 060,80	5 460,00	6 060,80	20 481,05		14 420,25
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		64 646,40	64 646,40	60 770,61			64 646,40	125 417,01		60 770,61
1688	**Sous Total compte 1688**		**64 646,40**	**64 646,40**	**60 770,61**			**64 646,40**	**125 417,01**		**60 770,61**
168	**Sous Total compte 168**		**64 646,40**	**64 646,40**	**60 770,61**			**64 646,40**	**125 417,01**		**60 770,61**
16	**Sous Total compte 16**		**10 041 783,95**	**2 786 246,40**	**2 782 370,61**	**798 912,58**	**5 460,00**	**3 585 158,98**	**12 829 614,56**		**9 244 455,58**
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	1 214 976,06						1 214 976,06		1 214 976,06	
18	**Sous Total compte 18**	**1 214 976,06**						**1 214 976,06**		**1 214 976,06**	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		36 045,48						36 045,48		36 045,48
193	Autres neutralisations et régularisation	1 401 903,46						1 401 903,46		1 401 903,46	
19	**Sous Total compte 19**	**1 401 903,46**	**36 045,48**					**1 401 903,46**	**36 045,48**	**1 365 857,98**	
	Total classe 1	**2 955 377,65**	**91 811 781,50**	**12 926 565,58**	**6 522 501,70**	**944 488,54**	**7 511 044,16**	**16 826 431,77**	**105 845 327,36**	**3 039 952,21**	**92 058 847,80**
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	65 866,83						65 866,83		65 866,83	
2031	Frais d'études	2 126 213,73				321 107,76	3 000,00	2 447 321,49	3 000,00	2 444 321,49	
2033	Frais d'insertion	22 589,69				9 085,06		31 674,75		31 674,75	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
203	**Sous Total compte 203**	**2 148 803,42**				**330 192,82**	**3 000,00**	**2 478 996,24**	**3 000,00**	**2 475 996,24**	
204112	Bâtiments et installations	1 700 000,00						1 700 000,00		1 700 000,00	
20411	**Sous Total compte 20411**	**1 700 000,00**						**1 700 000,00**		**1 700 000,00**	
204123	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	64 214,48						64 214,48		64 214,48	
20412	**Sous Total compte 20412**	**64 214,48**						**64 214,48**		**64 214,48**	
204132	Bâtiments et installations	51 934,61						51 934,61		51 934,61	
204133	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	151 101,23						151 101,23		151 101,23	
20413	**Sous Total compte 20413**	**203 035,84**						**203 035,84**		**203 035,84**	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	210 537,11			5 600,72	265 193,82		475 730,93	5 600,72	470 130,21	
2041412	Bâtiments et installations	20 318 507,14			17 492,00	2 579 635,02	2 015,00	22 898 142,16	19 507,00	22 878 635,16	
204141	**Sous Total compte 204141**	**20 529 044,25**			**23 092,72**	**2 844 828,84**	**2 015,00**	**23 373 873,09**	**25 107,72**	**23 348 765,37**	
20414	**Sous Total compte 20414**	**20 529 044,25**			**23 092,72**	**2 844 828,84**	**2 015,00**	**23 373 873,09**	**25 107,72**	**23 348 765,37**	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
2041582	Bâtiments et installations	17 536,90						17 536,90		17 536,90	
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	83 335,81						83 335,81		83 335,81	
204158	**Sous Total compte 204158**	**110 872,71**						**110 872,71**		**110 872,71**	
20415	**Sous Total compte 20415**	**110 872,71**						**110 872,71**		**110 872,71**	
204182	Bâtiments et installations	3 607 682,76				358 500,00		3 966 182,76		3 966 182,76	
20418	**Sous Total compte 20418**	**3 607 682,76**				**358 500,00**		**3 966 182,76**		**3 966 182,76**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041	**Sous Total compte 2041**	**26 214 850,04**			**23 092,72**	**3 203 328,84**	**2 015,00**	**29 418 178,88**	**25 107,72**	**29 393 071,16**	
20422	Bâtiments et installations	3 867 569,97			14 954,39	499 751,46		4 367 321,43	14 954,39	4 352 367,04	
20423	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	594 200,63						594 200,63		594 200,63	
2042	**Sous Total compte 2042**	**4 461 770,60**			**14 954,39**	**499 751,46**		**4 961 522,06**	**14 954,39**	**4 946 567,67**	
204	**Sous Total compte 204**	**30 676 620,64**			**38 047,11**	**3 703 080,30**	**2 015,00**	**34 379 700,94**	**40 062,11**	**34 339 638,83**	
2051	Concessions et droits similaires	1 013 419,21				143 346,78		1 156 765,99		1 156 765,99	
205	**Sous Total compte 205**	**1 013 419,21**				**143 346,78**		**1 156 765,99**		**1 156 765,99**	
2087	Immobilisations incorporelles reçues au	7 183,16						7 183,16		7 183,16	
208	**Sous Total compte 208**	**7 183,16**						**7 183,16**		**7 183,16**	
20	**Sous Total compte 20**	**33 911 893,26**			**38 047,11**	**4 176 619,90**	**5 015,00**	**38 088 513,16**	**43 062,11**	**38 045 451,05**	
2111	Terrains nus	661 706,99				319 060,51		980 767,50		980 767,50	
2112	Terrains de voirie	10 806,03						10 806,03		10 806,03	
2115	Terrains bâtis	1 018 248,26						1 018 248,26		1 018 248,26	
2118	Autres terrains	285 904,75						285 904,75		285 904,75	
211	**Sous Total compte 211**	**1 976 666,03**				**319 060,51**		**2 295 726,54**		**2 295 726,54**	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 617,63						5 617,63		5 617,63	
2128	Autres agencements et aménagements	258 238,32				92 267,83		350 506,15		350 506,15	
212	**Sous Total compte 212**	**263 855,95**				**92 267,83**		**356 123,78**		**356 123,78**	
21311	Bâtiments administratifs			1 655 393,27				1 655 393,27		1 655 393,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres bâtiments publics	5 589 703,82				25 810,05		5 615 513,87		5 615 513,87	
2131	**Sous Total compte 2131**	**5 589 703,82**		**1 655 393,27**		**25 810,05**		**7 270 907,14**		**7 270 907,14**	
21321	Immeubles de rapport	355 060,89				5 377,20		360 438,09		360 438,09	
2132	**Sous Total compte 2132**	**355 060,89**				**5 377,20**		**360 438,09**		**360 438,09**	
21351	Bâtiments publics	172 892,81		54 304,24				227 197,05		227 197,05	
2135	**Sous Total compte 2135**	**172 892,81**		**54 304,24**				**227 197,05**		**227 197,05**	
2138	Autres constructions	985 477,96						985 477,96		985 477,96	
213	**Sous Total compte 213**	**7 103 135,48**		**1 709 697,51**		**31 187,25**		**8 844 020,24**		**8 844 020,24**	
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	69 919,97		3 924,00				73 843,97		73 843,97	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	31 454,37						31 454,37		31 454,37	
214	**Sous Total compte 214**	**101 374,34**		**3 924,00**				**105 298,34**		**105 298,34**	
2151	Réseaux de voirie	514 702,26						514 702,26		514 702,26	
2152	Installations de voirie	764 619,36						764 619,36		764 619,36	
21532	Réseaux d'assainissement	503 739,18				170 244,23	306,76	673 983,41	306,76	673 676,65	
21533	Réseaux câblés	9 937,20						9 937,20		9 937,20	
21534	Réseaux d'électrification	15 520,56						15 520,56		15 520,56	
21538	Autres réseaux	43 063,88		125 625,15		202 362,84		371 051,87		371 051,87	
2153	**Sous Total compte 2153**	**572 260,82**		**125 625,15**		**372 607,07**	**306,76**	**1 070 493,04**	**306,76**	**1 070 186,28**	
215731	Matériel roulant	9 427,89				44 200,16		53 628,05		53 628,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215738	Autre matériel et outillage de voirie	313 629,74						313 629,74		313 629,74	
21573	**Sous Total compte 21573**	**323 057,63**				**44 200,16**		**367 257,79**		**367 257,79**	
2157	**Sous Total compte 2157**	**323 057,63**				**44 200,16**		**367 257,79**		**367 257,79**	
2158	Autres installations, matériel et outill	200 249,83				24 983,53		225 233,36		225 233,36	
215	**Sous Total compte 215**	**2 374 889,90**		**125 625,15**		**441 790,76**	**306,76**	**2 942 305,81**	**306,76**	**2 941 999,05**	
21611	Biens sous-jacents	244 619,24						244 619,24		244 619,24	
2161	**Sous Total compte 2161**	**244 619,24**						**244 619,24**		**244 619,24**	
21621	Biens sous-jacents	3 000,00						3 000,00		3 000,00	
2162	**Sous Total compte 2162**	**3 000,00**						**3 000,00**		**3 000,00**	
216	**Sous Total compte 216**	**247 619,24**						**247 619,24**		**247 619,24**	
21711	Terrains nus	86 295,58						86 295,58		86 295,58	
21715	Terrains bâtis	9 198,35						9 198,35		9 198,35	
2171	**Sous Total compte 2171**	**95 493,93**						**95 493,93**		**95 493,93**	
21728	Autres agencements et aménagements	239 356,76		2 053 142,80		33 335,51		2 325 835,07		2 325 835,07	
2172	**Sous Total compte 2172**	**239 356,76**		**2 053 142,80**		**33 335,51**		**2 325 835,07**		**2 325 835,07**	
217314	Bâtiments culturels et sportifs			1 080 876,43				1 080 876,43		1 080 876,43	
217318	Autres bâtiments publics	3 191 305,16						3 191 305,16		3 191 305,16	
21731	**Sous Total compte 21731**	**3 191 305,16**		**1 080 876,43**				**4 272 181,59**		**4 272 181,59**	
217321	Immeubles de rapport			705 910,93				705 910,93		705 910,93	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21732	**Sous Total compte 21732**			**705 910,93**				**705 910,93**		**705 910,93**	
21735	Installations générales, agencements, am	9 131 372,76		1 226 249,98		424 928,25		10 782 550,99		10 782 550,99	
21738	Autres constructions	7 333 378,26						7 333 378,26		7 333 378,26	
2173	**Sous Total compte 2173**	**19 656 056,18**		**3 013 037,34**		**424 928,25**		**23 094 021,77**		**23 094 021,77**	
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres	17 940,00						17 940,00		17 940,00	
2174	**Sous Total compte 2174**	**17 940,00**						**17 940,00**		**17 940,00**	
21751	Réseaux de voirie	829 808,45		2 160,00				831 968,45		831 968,45	
21752	Installations de voirie	105 864,62						105 864,62		105 864,62	
217534	Réseaux d'électrification	211 331,46						211 331,46		211 331,46	
217538	Autres réseaux	457 488,31						457 488,31		457 488,31	
21753	**Sous Total compte 21753**	**668 819,77**						**668 819,77**		**668 819,77**	
21758	Autres installations, matériel et outill	291 632,52						291 632,52		291 632,52	
2175	**Sous Total compte 2175**	**1 896 125,36**		**2 160,00**				**1 898 285,36**		**1 898 285,36**	
217828	Autres matériels de transport	360 466,90						360 466,90		360 466,90	
21782	**Sous Total compte 21782**	**360 466,90**						**360 466,90**		**360 466,90**	
217838	Autre matériel informatique	36 181,18						36 181,18		36 181,18	
21783	**Sous Total compte 21783**	**36 181,18**						**36 181,18**		**36 181,18**	
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	81 233,43						81 233,43		81 233,43	
21784	**Sous Total compte 21784**	**81 233,43**						**81 233,43**		**81 233,43**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21788	Autres	294 102,38						294 102,38		294 102,38	
2178	**Sous Total compte 2178**	**771 983,89**						**771 983,89**		**771 983,89**	
217	**Sous Total compte 217**	**22 676 956,12**		**5 068 340,14**		**458 263,76**		**28 203 560,02**		**28 203 560,02**	
2181	Installations générales, agencements et	302 837,72						302 837,72		302 837,72	
21828	Autres matériels de transport	452 623,37				14 350,00		466 973,37		466 973,37	
2182	**Sous Total compte 2182**	**452 623,37**				**14 350,00**		**466 973,37**		**466 973,37**	
21838	Autre matériel informatique	1 086 194,95				68 801,13		1 154 996,08		1 154 996,08	
2183	**Sous Total compte 2183**	**1 086 194,95**				**68 801,13**		**1 154 996,08**		**1 154 996,08**	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	333,86						333,86		333,86	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 074 907,99				32 565,96		1 107 473,95		1 107 473,95	
2184	**Sous Total compte 2184**	**1 075 241,85**				**32 565,96**		**1 107 807,81**		**1 107 807,81**	
2185	Matériel de téléphonie	48 563,53				1 926,00		50 489,53		50 489,53	
2188	Autres	3 512 781,78				961 790,43		4 474 572,21		4 474 572,21	
218	**Sous Total compte 218**	**6 478 243,20**				**1 079 433,52**		**7 557 676,72**		**7 557 676,72**	
21	**Sous Total compte 21**	**41 222 740,26**		**6 907 586,80**		**2 422 003,63**	**306,76**	**50 552 330,69**	**306,76**	**50 552 023,93**	
2313	Constructions	5 316 967,16			1 709 697,51	518 910,14		5 835 877,30	1 709 697,51	4 126 179,79	
2314	Constructions sur sol d'autrui	3 924,00			3 924,00			3 924,00	3 924,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	982 471,69			125 625,15	558 755,54	1 361,68	1 541 227,23	126 986,83	1 414 240,40	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	11 668 855,09			5 068 340,14	311 092,24		11 979 947,33	5 068 340,14	6 911 607,19	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231	**Sous Total compte 231**	**17 972 217,94**			**6 907 586,80**	**1 388 757,92**	**1 361,68**	**19 360 975,86**	**6 908 948,48**	**12 452 027,38**	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	88 435,44						88 435,44		88 435,44	
23	**Sous Total compte 23**	**18 060 653,38**			**6 907 586,80**	**1 388 757,92**	**1 361,68**	**19 449 411,30**	**6 908 948,48**	**12 540 462,82**	
261	Titres de participation	3 341 960,00						3 341 960,00		3 341 960,00	
26	**Sous Total compte 26**	**3 341 960,00**						**3 341 960,00**		**3 341 960,00**	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	500,00						500,00		500,00	
2745	Avances remboursables					1 000 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00	
2748	Autres prêts	800 000,00						800 000,00		800 000,00	
274	**Sous Total compte 274**	**800 000,00**				**1 000 000,00**		**1 800 000,00**		**1 800 000,00**	
275	Dépôts et cautionnements versés	9 868,28				52,13		9 920,41		9 920,41	
27	**Sous Total compte 27**	**810 368,28**				**1 000 052,13**		**1 810 420,41**		**1 810 420,41**	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		52 710,83				3 289,00		55 999,83		55 999,83
28031	Frais d'études		308 260,11				14 601,90		322 862,01		322 862,01
2803	**Sous Total compte 2803**		**308 260,11**				**14 601,90**		**322 862,01**		**322 862,01**
2804112	Bâtiments et installations		850 000,00				170 000,00		1 020 000,00		1 020 000,00
280411	**Sous Total compte 280411**		**850 000,00**				**170 000,00**		**1 020 000,00**		**1 020 000,00**
2804123	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		30 305,20				7 576,30		37 881,50		37 881,50
280412	**Sous Total compte 280412**		**30 305,20**				**7 576,30**		**37 881,50**		**37 881,50**
2804132	Bâtiments et installations		20 773,84				5 193,46		25 967,30		25 967,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		12 000,00				8 277,53		20 277,53		20 277,53
280413	**Sous Total compte 280413**		**32 773,84**				**13 470,99**		**46 244,83**		**46 244,83**
28041411	Biens mobiliers, matériel et études			5 600,72			46 588,00	5 600,72	46 588,00		40 987,28
28041412	Bâtiments et installations		9 840 995,80	17 492,00			1 575 001,15	17 492,00	11 415 996,95		11 398 504,95
2804141	**Sous Total compte 2804141**		**9 840 995,80**	**23 092,72**			**1 621 589,15**	**23 092,72**	**11 462 584,95**		**11 439 492,23**
280414	**Sous Total compte 280414**		**9 840 995,80**	**23 092,72**			**1 621 589,15**	**23 092,72**	**11 462 584,95**		**11 439 492,23**
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		1 000,00				1 000,00		2 000,00		2 000,00
28041582	Bâtiments et installations		9 506,66				267,67		9 774,33		9 774,33
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		29 993,68				8 333,58		38 327,26		38 327,26
2804158	**Sous Total compte 2804158**		**40 500,34**				**9 601,25**		**50 101,59**		**50 101,59**
280415	**Sous Total compte 280415**		**40 500,34**				**9 601,25**		**50 101,59**		**50 101,59**
2804182	Bâtiments et installations		1 395 491,97				344 948,29		1 740 440,26		1 740 440,26
280418	**Sous Total compte 280418**		**1 395 491,97**				**344 948,29**		**1 740 440,26**		**1 740 440,26**
28041	**Sous Total compte 28041**		**12 190 067,15**	**23 092,72**			**2 167 185,98**	**23 092,72**	**14 357 253,13**		**14 334 160,41**
280422	Bâtiments et installations		1 661 929,68	14 954,39			323 925,13	14 954,39	1 985 854,81		1 970 900,42
280423	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		177 931,21				59 420,47		237 351,68		237 351,68
28042	**Sous Total compte 28042**		**1 839 860,89**	**14 954,39**			**383 345,60**	**14 954,39**	**2 223 206,49**		**2 208 252,10**
2804	**Sous Total compte 2804**		**14 029 928,04**	**38 047,11**			**2 550 531,58**	**38 047,11**	**16 580 459,62**		**16 542 412,51**
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		886 616,69				126 811,37		1 013 428,06		1 013 428,06

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28087	Immobilisations incorporelles reçues au		7 183,16						7 183,16		7 183,16
2808	**Sous Total compte 2808**		**7 183,16**						**7 183,16**		**7 183,16**
280	**Sous Total compte 280**		**15 284 698,83**	**38 047,11**			**2 695 233,85**	**38 047,11**	**17 979 932,68**		**17 941 885,57**
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		5 617,63						5 617,63		5 617,63
28128	Autres agencements et aménagements		114 276,26				10 735,84		125 012,10		125 012,10
2812	**Sous Total compte 2812**		**119 893,89**				**10 735,84**		**130 629,73**		**130 629,73**
281321	Immeubles de rapport		85 214,64				14 202,44		99 417,08		99 417,08
28132	**Sous Total compte 28132**		**85 214,64**				**14 202,44**		**99 417,08**		**99 417,08**
281351	Bâtiments publics		11 602,40						11 602,40		11 602,40
28135	**Sous Total compte 28135**		**11 602,40**						**11 602,40**		**11 602,40**
28138	Autres constructions		97 128,87						97 128,87		97 128,87
2813	**Sous Total compte 2813**		**193 945,91**				**14 202,44**		**208 148,35**		**208 148,35**
28145	Constructions sur sol d'autrui - Install		39 698,80				125,58		39 824,38		39 824,38
2814	**Sous Total compte 2814**		**39 698,80**				**125,58**		**39 824,38**		**39 824,38**
28151	Réseaux de voirie		2 230,73				2 049,34		4 280,07		4 280,07
281532	Réseaux d'assainissement		86 822,69				11 034,20		97 856,89		97 856,89
281534	Réseaux d'électrification		4 656,18				1 552,06		6 208,24		6 208,24
281538	Autres réseaux		717,56				436,00		1 153,56		1 153,56
28153	**Sous Total compte 28153**		**92 196,43**				**13 022,26**		**105 218,69**		**105 218,69**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815731	Matériel roulant		1 612,90				2 992,55		4 605,45		4 605,45
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		313 629,74						313 629,74		313 629,74
281573	**Sous Total compte 281573**		**315 242,64**				**2 992,55**		**318 235,19**		**318 235,19**
28157	**Sous Total compte 28157**		**315 242,64**				**2 992,55**		**318 235,19**		**318 235,19**
28158	Autres installations, matériel et outill		100 126,45				23 206,96		123 333,41		123 333,41
2815	**Sous Total compte 2815**		**509 796,25**				**41 271,11**		**551 067,36**		**551 067,36**
281728	Autres agencements et aménagements		78 703,98				3 788,60		82 492,58		82 492,58
28172	**Sous Total compte 28172**		**78 703,98**				**3 788,60**		**82 492,58**		**82 492,58**
2817318	Autres bâtiments publics		46 613,04						46 613,04		46 613,04
281731	**Sous Total compte 281731**		**46 613,04**						**46 613,04**		**46 613,04**
281735	Installations générales, agencements, am		1 856 117,32				37 887,28		1 894 004,60		1 894 004,60
281738	Autres constructions		2 067 624,52						2 067 624,52		2 067 624,52
28173	**Sous Total compte 28173**		**3 970 354,88**				**37 887,28**		**4 008 242,16**		**4 008 242,16**
281748	Constructions sur sol d'autrui - Autres		10 764,12				897,01		11 661,13		11 661,13
28174	**Sous Total compte 28174**		**10 764,12**				**897,01**		**11 661,13**		**11 661,13**
2817534	Réseaux d'électrification		169 065,24						169 065,24		169 065,24
2817538	Autres réseaux		457 488,31						457 488,31		457 488,31
281753	**Sous Total compte 281753**		**626 553,55**						**626 553,55**		**626 553,55**
281758	Autres installations, matériel et outill		238 402,09				16 172,36		254 574,45		254 574,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28175	**Sous Total compte 28175**		**864 955,64**				**16 172,36**		**881 128,00**		**881 128,00**
2817828	Autres matériels de transport		360 466,90						360 466,90		360 466,90
281782	**Sous Total compte 281782**		**360 466,90**						**360 466,90**		**360 466,90**
2817838	Autre matériel informatique		35 848,23			251,51	584,46	251,51	36 432,69		36 181,18
281783	**Sous Total compte 281783**		**35 848,23**			**251,51**	**584,46**	**251,51**	**36 432,69**		**36 181,18**
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers		72 630,57				2 242,94		74 873,51		74 873,51
281784	**Sous Total compte 281784**		**72 630,57**				**2 242,94**		**74 873,51**		**74 873,51**
281788	Autres		284 808,41				861,96		285 670,37		285 670,37
28178	**Sous Total compte 28178**		**753 754,11**			**251,51**	**3 689,36**	**251,51**	**757 443,47**		**757 191,96**
2817	**Sous Total compte 2817**		**5 678 532,73**			**251,51**	**62 434,61**	**251,51**	**5 740 967,34**		**5 740 715,83**
28181	Installations générales, agencements et		264 980,12				6 242,91		271 223,03		271 223,03
281828	Autres matériels de transport		385 124,36				28 718,83		413 843,19		413 843,19
28182	**Sous Total compte 28182**		**385 124,36**				**28 718,83**		**413 843,19**		**413 843,19**
281838	Autre matériel informatique		767 833,35				191 015,47		958 848,82		958 848,82
28183	**Sous Total compte 28183**		**767 833,35**				**191 015,47**		**958 848,82**		**958 848,82**
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		333,86						333,86		333,86
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		621 070,07				140 854,46		761 924,53		761 924,53
28184	**Sous Total compte 28184**		**621 403,93**				**140 854,46**		**762 258,39**		**762 258,39**
28185	Matériel de téléphonie		27 567,15				4 143,66		31 710,81		31 710,81

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28188	Autres		2 260 112,70				303 071,17		2 563 183,87		2 563 183,87
2818	**Sous Total compte 2818**		**4 327 021,61**				**674 046,50**		**5 001 068,11**		**5 001 068,11**
281	**Sous Total compte 281**		**10 868 889,19**			**251,51**	**802 816,08**	**251,51**	**11 671 705,27**		**11 671 453,76**
28	**Sous Total compte 28**		**26 153 588,02**	**38 047,11**		**251,51**	**3 498 049,93**	**38 298,62**	**29 651 637,95**		**29 613 339,33**
	Total classe 2	**97 347 615,18**	**26 153 588,02**	**6 945 633,91**	**6 945 633,91**	**8 987 685,09**	**3 504 733,37**	**113 280 934,18**	**36 603 955,30**	**106 290 318,21**	**29 613 339,33**
4011	Fournisseurs		245 174,63	5 334 315,58	5 281 485,52			5 334 315,58	5 526 660,15		192 344,57
401	**Sous Total compte 401**		**245 174,63**	**5 334 315,58**	**5 281 485,52**			**5 334 315,58**	**5 526 660,15**		**192 344,57**
4041	Fournisseurs d'immobilisations		103 359,35	4 205 950,18	4 381 485,52			4 205 950,18	4 484 844,87		278 894,69
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		75 929,24	15 108,57	16 330,92			15 108,57	92 260,16		77 151,59
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			97 132,24	97 132,24			97 132,24	97 132,24		0,00
40473	Fournisseurs d'immobilisations - Pénalit		20 921,60	19 371,60				19 371,60	20 921,60		1 550,00
4047	**Sous Total compte 4047**		**96 850,84**	**131 612,41**	**113 463,16**			**131 612,41**	**210 314,00**		**78 701,59**
404	**Sous Total compte 404**		**200 210,19**	**4 337 562,59**	**4 494 948,68**			**4 337 562,59**	**4 695 158,87**		**357 596,28**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		530 842,78	530 842,78	965 978,88			530 842,78	1 496 821,66		965 978,88
40	**Sous Total compte 40**		**976 227,60**	**10 202 720,95**	**10 742 413,08**			**10 202 720,95**	**11 718 640,68**		**1 515 919,73**
411	Redevables	1 249 156,26		894 339,48	2 090 105,29			2 143 495,74	2 090 105,29	53 390,45	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	9 810,98		69 294,94	70 067,10			79 105,92	70 067,10	9 038,82	
4161	Créances douteuses	17 732,85		40 872,56	54 600,39			58 605,41	54 600,39	4 005,02	
416	**Sous Total compte 416**	**17 732,85**		**40 872,56**	**54 600,39**			**58 605,41**	**54 600,39**	**4 005,02**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4181	Redevables - Produits non encore facturé			2 281,77				2 281,77		2 281,77	
418	**Sous Total compte 418**			**2 281,77**				**2 281,77**		**2 281,77**	
41	**Sous Total compte 41**	**1 276 700,09**		**1 006 788,75**	**2 214 772,78**			**2 283 488,84**	**2 214 772,78**	**68 716,06**	
421	Personnel - Rémunérations dues			9 226 475,51	9 226 475,51			9 226 475,51	9 226 475,51		0,00
425	Personnel - Avances et acomptes			800,00	800,00			800,00	800,00		0,00
427	Personnel - Oppositions			9 801,27	9 801,27			9 801,27	9 801,27		0,00
4287	Produits à recevoir			6 078,68				6 078,68		6 078,68	
428	**Sous Total compte 428**			**6 078,68**				**6 078,68**		**6 078,68**	
42	**Sous Total compte 42**			**9 243 155,46**	**9 237 076,78**			**9 243 155,46**	**9 237 076,78**	**6 078,68**	
431	Sécurité sociale			3 729 042,51	3 729 042,51			3 729 042,51	3 729 042,51		0,00
437	Autres organismes sociaux			4 220 420,74	4 220 420,74			4 220 420,74	4 220 420,74		0,00
4386	Autres charges à payer				4 198,00				4 198,00		4 198,00
4387	Produits à recevoir	1 205,08		93 231,97	1 205,08			94 437,05	1 205,08	93 231,97	
438	**Sous Total compte 438**	**1 205,08**		**93 231,97**	**5 403,08**			**94 437,05**	**5 403,08**	**89 033,97**	
43	**Sous Total compte 43**	**1 205,08**		**8 042 695,22**	**7 954 866,33**			**8 043 900,30**	**7 954 866,33**	**89 033,97**	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			272 525,40	272 525,40			272 525,40	272 525,40		0,00
442	**Sous Total compte 442**			**272 525,40**	**272 525,40**			**272 525,40**	**272 525,40**		**0,00**
44311	Dépenses			251 166,00	336 628,51			251 166,00	336 628,51		85 462,51
44312	Recettes - Amiable			16 700,41				16 700,41		16 700,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4431	**Sous Total compte 4431**			**267 866,41**	**336 628,51**			**267 866,41**	**336 628,51**		**68 762,10**
44331	Dépenses			1 803 840,37	2 100 393,54			1 803 840,37	2 100 393,54		296 553,17
44332	Recettes - Amiable	1 630 576,53			1 630 576,53			1 630 576,53	1 630 576,53		0,00
4433	**Sous Total compte 4433**	**1 630 576,53**		**1 803 840,37**	**3 730 970,07**			**3 434 416,90**	**3 730 970,07**		**296 553,17**
44341	Dépenses		2 384 715,33	17 029 216,24	14 644 500,91			17 029 216,24	17 029 216,24		0,00
44342	Recettes - Amiable	74 572,00		121 426,69	127 166,55			195 998,69	127 166,55	68 832,14	
44346	Recettes - Contentieux			15 950,00	15 950,00			15 950,00	15 950,00		0,00
4434	**Sous Total compte 4434**	**74 572,00**	**2 384 715,33**	**17 166 592,93**	**14 787 617,46**			**17 241 164,93**	**17 172 332,79**	**68 832,14**	
44351	Dépenses		865,20	9 331 761,22	9 950 882,02			9 331 761,22	9 951 747,22		619 986,00
44352	Recettes - Amiable	60 481,18		60 713,23	60 481,18			121 194,41	60 481,18	60 713,23	
44356	Recettes - Contentieux			9 850,00	9 850,00			9 850,00	9 850,00		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**	**60 481,18**	**865,20**	**9 402 324,45**	**10 021 213,20**			**9 462 805,63**	**10 022 078,40**		**559 272,77**
44381	Dépenses		31 000,00	2 083 121,53	2 154 115,53			2 083 121,53	2 185 115,53		101 994,00
44382	Recettes - Amiable	2 963 034,00		4 374 285,00	2 963 034,00			7 337 319,00	2 963 034,00	4 374 285,00	
4438	**Sous Total compte 4438**	**2 963 034,00**	**31 000,00**	**6 457 406,53**	**5 117 149,53**			**9 420 440,53**	**5 148 149,53**	**4 272 291,00**	
443	**Sous Total compte 443**	**4 728 663,71**	**2 416 580,53**	**35 098 030,69**	**33 993 578,77**			**39 826 694,40**	**36 410 159,30**	**3 416 535,10**	
44551	T.V.A. à décaisser		33 447,00	288 979,00	256 317,00			288 979,00	289 764,00		785,00
4455	**Sous Total compte 4455**		**33 447,00**	**288 979,00**	**256 317,00**			**288 979,00**	**289 764,00**		**785,00**
44566	T.V.A. sur autres biens et services	835,40		252,00	1 087,40			1 087,40	1 087,40		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			3 340,00	2 505,00			3 340,00	2 505,00	835,00	
4456	**Sous Total compte 4456**	**835,40**		**3 592,00**	**3 592,40**			**4 427,40**	**3 592,40**	**835,00**	
44571	T.V.A. collectée			5 699,15	5 699,15			5 699,15	5 699,15		0,00
4457	**Sous Total compte 4457**			**5 699,15**	**5 699,15**			**5 699,15**	**5 699,15**		**0,00**
445888	Autres taxes sur le chiffre d'affaires à			1,00				1,00		1,00	
44588	**Sous Total compte 44588**			**1,00**				**1,00**		**1,00**	
4458	**Sous Total compte 4458**			**1,00**				**1,00**		**1,00**	
445	**Sous Total compte 445**	**835,40**	**33 447,00**	**298 271,15**	**265 608,55**			**299 106,55**	**299 055,55**	**51,00**	
447	Autres impôts, taxes et versements assim		297,00	186 050,73	188 444,73			186 050,73	188 741,73		2 691,00
4486	Autres charges à payer		9 784,41	9 784,41	21 369,28			9 784,41	31 153,69		21 369,28
4487	Produits à recevoir	41 356,76		92 287,83	41 356,76			133 644,59	41 356,76	92 287,83	
448	**Sous Total compte 448**	**41 356,76**	**9 784,41**	**102 072,24**	**62 726,04**			**143 429,00**	**72 510,45**	**70 918,55**	
44	**Sous Total compte 44**	**4 770 855,87**	**2 460 108,94**	**35 956 950,21**	**34 782 883,49**			**40 727 806,08**	**37 242 992,43**	**3 484 813,65**	
451003	Compte de rattachement avec... (à subdiv	62 953,59		50 335,68	39 025,68			113 289,27	39 025,68	74 263,59	
451004	Compte de rattachement avec... (à subdiv	2 321 811,79		1 256 429,02	3 627 611,96			3 578 240,81	3 627 611,96		49 371,15
451005	Compte de rattachement avec... (à subdiv		7 810 607,77	12 838 525,93	10 910 164,32			12 838 525,93	18 720 772,09		5 882 246,16
451006	Compte de rattachement avec... (à subdiv		5 254 216,39	15 361 397,76	16 876 642,16			15 361 397,76	22 130 858,55		6 769 460,79
451007	Compte de rattachement avec... (à subdiv		1 438 665,70	1 097 655,40	645 513,29			1 097 655,40	2 084 178,99		986 523,59
451	**Sous Total compte 451**	**2 384 765,38**	**14 503 489,86**	**30 604 343,79**	**32 098 957,41**			**32 989 109,17**	**46 602 447,27**		**13 613 338,10**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	**Sous Total compte 45**	**2 384 765,38**	**14 503 489,86**	**30 604 343,79**	**32 098 957,41**			**32 989 109,17**	**46 602 447,27**		**13 613 338,10**
4648	Opérations pour le compte de tiers		110 636,72	257 965,67	230 140,86			257 965,67	340 777,58		82 811,91
464	**Sous Total compte 464**		**110 636,72**	**257 965,67**	**230 140,86**			**257 965,67**	**340 777,58**		**82 811,91**
466	Excédents de versement		3 102,04	43 810,27	43 834,60			43 810,27	46 936,64		3 126,37
46711	Autres comptes créditeurs		515 317,80	8 181 883,61	8 842 693,44			8 181 883,61	9 358 011,24		1 176 127,63
4671	**Sous Total compte 4671**		**515 317,80**	**8 181 883,61**	**8 842 693,44**			**8 181 883,61**	**9 358 011,24**		**1 176 127,63**
46721	Débiteurs divers - Amiable	1 612 120,19		509 670,91	1 985 227,53			2 121 791,10	1 985 227,53	136 563,57	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	8 790,91		421 803,03	413 025,50			430 593,94	413 025,50	17 568,44	
4672	**Sous Total compte 4672**	**1 620 911,10**		**931 473,94**	**2 398 253,03**			**2 552 385,04**	**2 398 253,03**	**154 132,01**	
467	**Sous Total compte 467**	**1 620 911,10**	**515 317,80**	**9 113 357,55**	**11 240 946,47**			**10 734 268,65**	**11 756 264,27**		**1 021 995,62**
4686	Charges à payer		225 762,87	225 762,87	285 102,22			225 762,87	510 865,09		285 102,22
4687	Produits à recevoir	90 000,00		1 331 092,40	90 000,00			1 421 092,40	90 000,00	1 331 092,40	
468	**Sous Total compte 468**	**90 000,00**	**225 762,87**	**1 556 855,27**	**375 102,22**			**1 646 855,27**	**600 865,09**	**1 045 990,18**	
46	**Sous Total compte 46**	**1 710 911,10**	**854 819,43**	**10 971 988,76**	**11 890 024,15**			**12 682 899,86**	**12 744 843,58**		**61 943,72**
4711	Versements des régisseurs	43 225,28		2 140 432,34	2 132 231,04			2 183 657,62	2 132 231,04	51 426,58	
4712	Virements réimputés		108,34	5 315,54	5 207,20			5 315,54	5 315,54		0,00
47131	Versements sur contributions directes		1 039 433,00	48 739 567,00	47 240 965,49			48 739 567,00	48 280 398,49	459 168,51	
47132	Versements sur dotation globale de fonct			7 820 654,00	7 820 654,00			7 820 654,00	7 820 654,00		0,00
47134	Subventions		276 264,40	535 755,57	259 491,17			535 755,57	535 755,57		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Autres		1 572 016,79	14 968 516,21	13 680 325,66			14 968 516,21	15 252 342,45		283 826,24
4713	**Sous Total compte 4713**		**2 887 714,19**	**72 064 492,78**	**69 001 436,32**			**72 064 492,78**	**71 889 150,51**	**175 342,27**	
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		312,85	4 934,57	5 024,64			4 934,57	5 337,49		402,92
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		991 846,69	1 043 308,30	55 657,12			1 043 308,30	1 047 503,81		4 195,51
47141	**Sous Total compte 47141**		**992 159,54**	**1 048 242,87**	**60 681,76**			**1 048 242,87**	**1 052 841,30**		**4 598,43**
47143	Flux d'encaissements à réimputer		75,80	748,20	748,20			748,20	824,00		75,80
4714	**Sous Total compte 4714**		**992 235,34**	**1 048 991,07**	**61 429,96**			**1 048 991,07**	**1 053 665,30**		**4 674,23**
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			128,04	128,04			128,04	128,04		0,00
4717	**Sous Total compte 4717**			**128,04**	**128,04**			**128,04**	**128,04**		**0,00**
4718	Autres recettes à régulariser		10 758,32	572 156,02	561 657,84			572 156,02	572 416,16		260,14
471	**Sous Total compte 471**	**43 225,28**	**3 890 816,19**	**75 831 515,79**	**71 762 090,40**			**75 874 741,07**	**75 652 906,59**	**221 834,48**	
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			382 905,91	280 617,42			382 905,91	280 617,42	102 288,49	
47218	Autres dépenses	163,90		1 049 821,28	1 034 457,41			1 049 985,18	1 034 457,41	15 527,77	
4721	**Sous Total compte 4721**	**163,90**		**1 432 727,19**	**1 315 074,83**			**1 432 891,09**	**1 315 074,83**	**117 816,26**	
4722	Commissions bancaires en instance de man		4,20	94,32	90,12			94,32	94,32		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	5 081,00		19 131 278,35	19 136 359,35			19 136 359,35	19 136 359,35		0,00
472	**Sous Total compte 472**	**5 244,90**	**4,20**	**20 564 099,86**	**20 451 524,30**			**20 569 344,76**	**20 451 528,50**	**117 816,26**	
4751	Redevables sur rôle			823 890,12	823 890,12			823 890,12	823 890,12		0,00
4757	Produits sur rôle			823 890,12	823 890,12			823 890,12	823 890,12		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
475	**Sous Total compte 475**			**1 647 780,24**	**1 647 780,24**			**1 647 780,24**	**1 647 780,24**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,71	0,71			0,71	0,71		0,00
478	**Sous Total compte 478**			**0,71**	**0,71**			**0,71**	**0,71**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**	**48 470,18**	**3 890 820,39**	**98 043 396,60**	**93 861 395,65**			**98 091 866,78**	**97 752 216,04**	**339 650,74**	
4818	Charges à étaler	0,01					0,01	0,01	0,01		0,00
481	**Sous Total compte 481**	**0,01**					**0,01**	**0,01**	**0,01**		**0,00**
486	Charges constatées d'avance	86 034,90		35 983,09	86 034,90			122 017,99	86 034,90	35 983,09	
48	**Sous Total compte 48**	**86 034,91**		**35 983,09**	**86 034,90**		**0,01**	**122 018,00**	**86 034,91**	**35 983,09**	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		521,36	594,82	1 399,52			594,82	1 920,88		1 326,06
491	**Sous Total compte 491**		**521,36**	**594,82**	**1 399,52**			**594,82**	**1 920,88**		**1 326,06**
49	**Sous Total compte 49**		**521,36**	**594,82**	**1 399,52**			**594,82**	**1 920,88**		**1 326,06**
	Total classe 4	**10 278 942,61**	**22 685 987,58**	**204 108 617,65**	**202 869 824,09**		**0,01**	**214 387 560,26**	**225 555 811,68**	**7 005 563,76**	**18 173 815,18**
5113	Titres spéciaux de paiement	480,50						480,50		480,50	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			22 221,75	22 221,75			22 221,75	22 221,75		0,00
51178	Autres valeurs impayées			748,20	748,20			748,20	748,20		0,00
5117	**Sous Total compte 5117**			**748,20**	**748,20**			**748,20**	**748,20**		**0,00**
5118	Autres valeurs à l'encaissement	83,77		4 254,43	4 338,20			4 338,20	4 338,20		0,00
511	**Sous Total compte 511**	**564,27**		**27 224,38**	**27 308,15**			**27 788,65**	**27 308,15**	**480,50**	
515	Compte au Trésor	31 135 797,39		87 613 961,13	95 175 290,00			118 749 758,52	95 175 290,00	23 574 468,52	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51931	Lignes de crédit de trésorerie non liées		1 069 200,00	1 069 200,00				1 069 200,00	1 069 200,00		0,00
5193	**Sous Total compte 5193**		**1 069 200,00**	**1 069 200,00**				**1 069 200,00**	**1 069 200,00**		**0,00**
519	**Sous Total compte 519**		**1 069 200,00**	**1 069 200,00**				**1 069 200,00**	**1 069 200,00**		**0,00**
51	**Sous Total compte 51**	**31 136 361,66**	**1 069 200,00**	**88 710 385,51**	**95 202 598,15**			**119 846 747,17**	**96 271 798,15**	**23 574 949,02**	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	200,00		11 670,89	9 841,20			11 870,89	9 841,20	2 029,69	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	2 060,00		100,00	60,00			2 160,00	60,00	2 100,00	
541	**Sous Total compte 541**	**2 260,00**		**11 770,89**	**9 901,20**			**14 030,89**	**9 901,20**	**4 129,69**	
54	**Sous Total compte 54**	**2 260,00**		**11 770,89**	**9 901,20**			**14 030,89**	**9 901,20**	**4 129,69**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 643 877,41	3 643 877,41			3 643 877,41	3 643 877,41		0,00
584	Encaissement par lecture optique			67 136,36	67 136,36			67 136,36	67 136,36		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			20 725 408,84	20 725 408,84			20 725 408,84	20 725 408,84		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			594,82	594,82			594,82	594,82		0,00
587	**Sous Total compte 587**			**594,82**	**594,82**			**594,82**	**594,82**		**0,00**
588	Autres virements internes			1 176 663,45	1 176 663,45			1 176 663,45	1 176 663,45		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**25 613 680,88**	**25 613 680,88**			**25 613 680,88**	**25 613 680,88**		**0,00**
	Total classe 5	**31 138 621,66**	**1 069 200,00**	**114 335 837,28**	**120 826 180,23**			**145 474 458,94**	**121 895 380,23**	**23 579 078,71**	
6042	Achats de prestations de services (autre					227 182,28		227 182,28		227 182,28	
604	**Sous Total compte 604**					**227 182,28**		**227 182,28**		**227 182,28**	
605	Achats de matériel, équipements et trava					9 800,82	5,92	9 800,82	5,92	9 794,90	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60611	Eau et assainissement					266 949,41	98 003,29	266 949,41	98 003,29	168 946,12	
60612	Énergie - Électricité					517 908,33	47 721,11	517 908,33	47 721,11	470 187,22	
60613	Chauffage urbain					435 414,06	5 500,00	435 414,06	5 500,00	429 914,06	
6061	**Sous Total compte 6061**					**1 220 271,80**	**151 224,40**	**1 220 271,80**	**151 224,40**	**1 069 047,40**	
60621	Combustibles					409,54		409,54		409,54	
60622	Carburants					44 836,17	3 595,65	44 836,17	3 595,65	41 240,52	
60623	Alimentation					89 355,32	27 815,41	89 355,32	27 815,41	61 539,91	
60624	Produits de traitement					41 423,21	6 717,62	41 423,21	6 717,62	34 705,59	
60628	Autres fournitures non stockées					4 407,61		4 407,61		4 407,61	
6062	**Sous Total compte 6062**					**180 431,85**	**38 128,68**	**180 431,85**	**38 128,68**	**142 303,17**	
60631	Fournitures d'entretien					56 232,24	39,97	56 232,24	39,97	56 192,27	
60632	Fournitures de petit équipement					166 127,24	23 916,66	166 127,24	23 916,66	142 210,58	
60633	Fournitures de voirie					6 082,32	231,02	6 082,32	231,02	5 851,30	
60636	Habillement et Vêtements de travail					31 745,25	2 273,66	31 745,25	2 273,66	29 471,59	
6063	**Sous Total compte 6063**					**260 187,05**	**26 461,31**	**260 187,05**	**26 461,31**	**233 725,74**	
6064	Fournitures administratives					25 524,26	570,83	25 524,26	570,83	24 953,43	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					12 093,87	1 081,16	12 093,87	1 081,16	11 012,71	
60668	Autres produits pharmaceutiques					4 059,61		4 059,61		4 059,61	
6066	**Sous Total compte 6066**					**4 059,61**		**4 059,61**		**4 059,61**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Autres matières et fournitures.					40 686,32	1 561,54	40 686,32	1 561,54	39 124,78	
606	**Sous Total compte 606**					**1 743 254,76**	**219 027,92**	**1 743 254,76**	**219 027,92**	**1 524 226,84**	
60	**Sous Total compte 60**					**1 980 237,86**	**219 033,84**	**1 980 237,86**	**219 033,84**	**1 761 204,02**	
611	Contrats de prestations de services					453 814,31	33 740,23	453 814,31	33 740,23	420 074,08	
6132	Locations immobilières					297 609,64	11 041,62	297 609,64	11 041,62	286 568,02	
61351	Matériel roulant					53 810,21	15 240,00	53 810,21	15 240,00	38 570,21	
61358	Autres					78 507,31	8 672,78	78 507,31	8 672,78	69 834,53	
6135	**Sous Total compte 6135**					**132 317,52**	**23 912,78**	**132 317,52**	**23 912,78**	**108 404,74**	
613	**Sous Total compte 613**					**429 927,16**	**34 954,40**	**429 927,16**	**34 954,40**	**394 972,76**	
614	Charges locatives et de copropriété					98 254,44	3 683,90	98 254,44	3 683,90	94 570,54	
61521	Terrains					56 069,92	7 692,00	56 069,92	7 692,00	48 377,92	
615221	Bâtiments publics					125 516,62	9 470,84	125 516,62	9 470,84	116 045,78	
61522	**Sous Total compte 61522**					**125 516,62**	**9 470,84**	**125 516,62**	**9 470,84**	**116 045,78**	
615231	Voiries					11 149,56	1 130,42	11 149,56	1 130,42	10 019,14	
615232	Réseaux					40 193,51	12 590,95	40 193,51	12 590,95	27 602,56	
61523	**Sous Total compte 61523**					**51 343,07**	**13 721,37**	**51 343,07**	**13 721,37**	**37 621,70**	
6152	**Sous Total compte 6152**					**232 929,61**	**30 884,21**	**232 929,61**	**30 884,21**	**202 045,40**	
61551	Matériel roulant					40 129,28	3 464,82	40 129,28	3 464,82	36 664,46	
61558	Autres biens mobiliers					38 644,55	4 618,08	38 644,55	4 618,08	34 026,47	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	**Sous Total compte 6155**					**78 773,83**	**8 082,90**	**78 773,83**	**8 082,90**	**70 690,93**	
6156	Maintenance					336 754,97	27 053,80	336 754,97	27 053,80	309 701,17	
615	**Sous Total compte 615**					**648 458,41**	**66 020,91**	**648 458,41**	**66 020,91**	**582 437,50**	
6161	Multirisques					84 033,49		84 033,49		84 033,49	
6168	Autres					31 659,54		31 659,54		31 659,54	
616	**Sous Total compte 616**					**115 693,03**		**115 693,03**		**115 693,03**	
617	Études et recherches					30 570,00	900,00	30 570,00	900,00	29 670,00	
6182	Documentation générale et technique					30 566,49	443,00	30 566,49	443,00	30 123,49	
6184	Versements à des organismes de formation					51 579,85	5 766,71	51 579,85	5 766,71	45 813,14	
6188	Autres frais divers					3 219,40	2 124,00	3 219,40	2 124,00	1 095,40	
618	**Sous Total compte 618**					**85 365,74**	**8 333,71**	**85 365,74**	**8 333,71**	**77 032,03**	
61	**Sous Total compte 61**					**1 862 083,09**	**147 633,15**	**1 862 083,09**	**147 633,15**	**1 714 449,94**	
62121	non dotés de la personnalité morale					50 997,00		50 997,00		50 997,00	
6212	**Sous Total compte 6212**					**50 997,00**		**50 997,00**		**50 997,00**	
6215	Personnel affecté par la collectivité me					51 247,02		51 247,02		51 247,02	
621	**Sous Total compte 621**					**102 244,02**		**102 244,02**		**102 244,02**	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					56,50		56,50		56,50	
62268	Autres honoraires, conseils...					34 316,04	600,00	34 316,04	600,00	33 716,04	
6226	**Sous Total compte 6226**					**34 372,54**	**600,00**	**34 372,54**	**600,00**	**33 772,54**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6227	Frais d'actes et de contentieux					5 413,00		5 413,00		5 413,00	
622	**Sous Total compte 622**					**39 785,54**	**600,00**	**39 785,54**	**600,00**	**39 185,54**	
6231	Annonces et insertions					38 775,59		38 775,59		38 775,59	
6232	Fêtes et cérémonies					3 374,76	1 400,00	3 374,76	1 400,00	1 974,76	
6233	Foires et expositions					17 400,00		17 400,00		17 400,00	
6234	Réceptions					50 288,46	11 861,40	50 288,46	11 861,40	38 427,06	
6236	Catalogues et imprimés					47 299,89	1 404,62	47 299,89	1 404,62	45 895,27	
6238	Divers					245 484,30	5 054,00	245 484,30	5 054,00	240 430,30	
623	**Sous Total compte 623**					**402 623,00**	**19 720,02**	**402 623,00**	**19 720,02**	**382 902,98**	
6241	Transports de biens					3 201,61		3 201,61		3 201,61	
6247	Transports collectifs du personnel					3 147,95		3 147,95		3 147,95	
6248	Divers					291,19	291,19	291,19	291,19		0,00
624	**Sous Total compte 624**					**6 640,75**	**291,19**	**6 640,75**	**291,19**	**6 349,56**	
6251	Voyages, déplacements et missions					49 630,65	641,87	49 630,65	641,87	48 988,78	
625	**Sous Total compte 625**					**49 630,65**	**641,87**	**49 630,65**	**641,87**	**48 988,78**	
6261	Frais d'affranchissement					36 581,16	2 060,00	36 581,16	2 060,00	34 521,16	
6262	Frais de télécommunications					135 200,16	1 910,66	135 200,16	1 910,66	133 289,50	
626	**Sous Total compte 626**					**171 781,32**	**3 970,66**	**171 781,32**	**3 970,66**	**167 810,66**	
627	Services bancaires et assimilés.					7 057,23		7 057,23		7 057,23	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations...)					277 650,88	175,00	277 650,88	175,00	277 475,88	
6283	Frais de nettoyage des locaux					310 312,06	13 592,56	310 312,06	13 592,56	296 719,50	
628722	dotés de la personnalité morale					246 280,00		246 280,00		246 280,00	
62872	**Sous Total compte 62872**					**246 280,00**		**246 280,00**		**246 280,00**	
62875	Aux communes membres du GFP					39 255,06	12 400,00	39 255,06	12 400,00	26 855,06	
62878	A des tiers					29 571,58	300,00	29 571,58	300,00	29 271,58	
6287	**Sous Total compte 6287**					**315 106,64**	**12 700,00**	**315 106,64**	**12 700,00**	**302 406,64**	
6288	Autres					5 840,41	1 349,07	5 840,41	1 349,07	4 491,34	
628	**Sous Total compte 628**					**908 909,99**	**27 816,63**	**908 909,99**	**27 816,63**	**881 093,36**	
62	**Sous Total compte 62**					**1 688 672,50**	**53 040,37**	**1 688 672,50**	**53 040,37**	**1 635 632,13**	
6331	Versement mobilité					77 025,68		77 025,68		77 025,68	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					48 142,92		48 142,92		48 142,92	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					209 616,93		209 616,93		209 616,93	
633	**Sous Total compte 633**					**334 785,53**		**334 785,53**		**334 785,53**	
63512	Taxes foncières					22 484,00		22 484,00		22 484,00	
63513	Autres impôts locaux					19 990,50		19 990,50		19 990,50	
6351	**Sous Total compte 6351**					**42 474,50**		**42 474,50**		**42 474,50**	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					492,76		492,76		492,76	
6358	Autres droits					475,07		475,07		475,07	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
635	**Sous Total compte 635**					**43 442,33**		**43 442,33**		**43 442,33**	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					28 313,53	9 484,41	28 313,53	9 484,41	18 829,12	
637	**Sous Total compte 637**					**28 313,53**	**9 484,41**	**28 313,53**	**9 484,41**	**18 829,12**	
63	**Sous Total compte 63**					**406 541,39**	**9 484,41**	**406 541,39**	**9 484,41**	**397 056,98**	
64111	Rémunération principale					6 392 259,69		6 392 259,69		6 392 259,69	
64112	Supplément familial de traitement et ind					97 461,78		97 461,78		97 461,78	
64113	NBI					46 145,72		46 145,72		46 145,72	
64118	Autres indemnités.					1 675 219,65		1 675 219,65		1 675 219,65	
6411	**Sous Total compte 6411**					**8 211 086,84**		**8 211 086,84**		**8 211 086,84**	
64121	Rémunération principale					223 272,26		223 272,26		223 272,26	
6412	**Sous Total compte 6412**					**223 272,26**		**223 272,26**		**223 272,26**	
64131	Rémunérations					2 286 205,03	800,00	2 286 205,03	800,00	2 285 405,03	
64132	Supplément familial de traitement et ind					27 646,26		27 646,26		27 646,26	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					800,00		800,00		800,00	
64138	Primes et autres indemnités					570 245,59		570 245,59		570 245,59	
6413	**Sous Total compte 6413**					**2 884 896,88**	**800,00**	**2 884 896,88**	**800,00**	**2 884 096,88**	
6414	Personnel rémunéré à la vacation					138 355,85		138 355,85		138 355,85	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					1 205,08	330 803,58	1 205,08	330 803,58		329 598,50
641	**Sous Total compte 641**					**11 458 816,91**	**331 603,58**	**11 458 816,91**	**331 603,58**	**11 127 213,33**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
642	Indemnités de jury soumises à cotisation					600,00		600,00		600,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					1 952 224,60		1 952 224,60		1 952 224,60	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					2 438 330,01		2 438 330,01		2 438 330,01	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					122 615,55		122 615,55		122 615,55	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					529 787,13		529 787,13		529 787,13	
6458	Cotisations aux autres organismes sociau					120 490,04		120 490,04		120 490,04	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						25 308,15		25 308,15		25 308,15
645	**Sous Total compte 645**					**5 163 447,33**	**25 308,15**	**5 163 447,33**	**25 308,15**	**5 138 139,18**	
64731	Versées directement					32 687,05		32 687,05		32 687,05	
6473	**Sous Total compte 6473**					**32 687,05**		**32 687,05**		**32 687,05**	
6474	Versements aux oeuvres sociales					102 558,98		102 558,98		102 558,98	
6475	Médecine du travail, pharmacie					54 052,00		54 052,00		54 052,00	
6478	Autres charges sociales diverses					323 448,00		323 448,00		323 448,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						168 877,00		168 877,00		168 877,00
647	**Sous Total compte 647**					**512 746,03**	**168 877,00**	**512 746,03**	**168 877,00**	**343 869,03**	
6488	Autres					52 834,54		52 834,54		52 834,54	
648	**Sous Total compte 648**					**52 834,54**		**52 834,54**		**52 834,54**	
64	**Sous Total compte 64**					**17 188 444,81**	**525 788,73**	**17 188 444,81**	**525 788,73**	**16 662 656,08**	
65311	Indemnités de fonction					283 231,68		283 231,68		283 231,68	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65312	Frais de mission et de déplacement					2 136,55		2 136,55		2 136,55	
65313	Cotisations de retraite					28 371,12		28 371,12		28 371,12	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					73 318,28		73 318,28		73 318,28	
65315	Formation					13 763,22	3 400,00	13 763,22	3 400,00	10 363,22	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					1 519,24		1 519,24		1 519,24	
65317	**Sous Total compte 65317**					**1 519,24**		**1 519,24**		**1 519,24**	
6531	**Sous Total compte 6531**					**402 340,09**	**3 400,00**	**402 340,09**	**3 400,00**	**398 940,09**	
653	**Sous Total compte 653**					**402 340,09**	**3 400,00**	**402 340,09**	**3 400,00**	**398 940,09**	
6541	Créances admises en non-valeur					594,82		594,82		594,82	
654	**Sous Total compte 654**					**594,82**		**594,82**		**594,82**	
6553	Service d'incendie					3 583 159,39		3 583 159,39		3 583 159,39	
65568	Autres contributions					381 625,00		381 625,00		381 625,00	
6556	**Sous Total compte 6556**					**381 625,00**		**381 625,00**		**381 625,00**	
655	**Sous Total compte 655**					**3 964 784,39**		**3 964 784,39**		**3 964 784,39**	
65733	Départements					278 000,00		278 000,00		278 000,00	
657341	Communes membres du GFP					186 040,00	13 800,00	186 040,00	13 800,00	172 240,00	
65734	**Sous Total compte 65734**					**186 040,00**	**13 800,00**	**186 040,00**	**13 800,00**	**172 240,00**	
657382	Organismes publics divers					260 730,00	108 365,00	260 730,00	108 365,00	152 365,00	
65738	**Sous Total compte 65738**					**260 730,00**	**108 365,00**	**260 730,00**	**108 365,00**	**152 365,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6573	**Sous Total compte 6573**					**724 770,00**	**122 165,00**	**724 770,00**	**122 165,00**	**602 605,00**	
65748	Autres personnes de droit privé					1 882 626,00	193 593,00	1 882 626,00	193 593,00	1 689 033,00	
6574	**Sous Total compte 6574**					**1 882 626,00**	**193 593,00**	**1 882 626,00**	**193 593,00**	**1 689 033,00**	
657	**Sous Total compte 657**					**2 607 396,00**	**315 758,00**	**2 607 396,00**	**315 758,00**	**2 291 638,00**	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					294 631,20	50 530,55	294 631,20	50 530,55	244 100,65	
65818	Autres					13 836,57	1 200,80	13 836,57	1 200,80	12 635,77	
6581	**Sous Total compte 6581**					**308 467,77**	**51 731,35**	**308 467,77**	**51 731,35**	**256 736,42**	
65821	Déficit des budgets annexes à caractère					2 770 000,00		2 770 000,00		2 770 000,00	
6582	**Sous Total compte 6582**					**2 770 000,00**		**2 770 000,00**		**2 770 000,00**	
6583	Pénalités sur marchés					40,00		40,00		40,00	
65888	Autres					1 377 548,66	11 216,21	1 377 548,66	11 216,21	1 366 332,45	
6588	**Sous Total compte 6588**					**1 377 548,66**	**11 216,21**	**1 377 548,66**	**11 216,21**	**1 366 332,45**	
658	**Sous Total compte 658**					**4 456 056,43**	**62 947,56**	**4 456 056,43**	**62 947,56**	**4 393 108,87**	
65	**Sous Total compte 65**					**11 431 171,73**	**382 105,56**	**11 431 171,73**	**382 105,56**	**11 049 066,17**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					179 540,94	0,01	179 540,94	0,01	179 540,93	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					60 770,61	64 646,40	60 770,61	64 646,40		3 875,79
6611	**Sous Total compte 6611**					**240 311,55**	**64 646,41**	**240 311,55**	**64 646,41**	**175 665,14**	
661	**Sous Total compte 661**					**240 311,55**	**64 646,41**	**240 311,55**	**64 646,41**	**175 665,14**	
66	**Sous Total compte 66**					**240 311,55**	**64 646,41**	**240 311,55**	**64 646,41**	**175 665,14**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					5 852,55		5 852,55		5 852,55	
67	**Sous Total compte 67**					**5 852,55**		**5 852,55**		**5 852,55**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					3 498 049,93	251,51	3 498 049,93	251,51	3 497 798,42	
68128	Dotations aux amortissements des charges					0,01		0,01		0,01	
6812	**Sous Total compte 6812**					**0,01**		**0,01**		**0,01**	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					99 974,00		99 974,00		99 974,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					1 399,52		1 399,52		1 399,52	
681	**Sous Total compte 681**					**3 599 423,46**	**251,51**	**3 599 423,46**	**251,51**	**3 599 171,95**	
68	**Sous Total compte 68**					**3 599 423,46**	**251,51**	**3 599 423,46**	**251,51**	**3 599 171,95**	
	Total classe 6					**38 402 738,94**	**1 401 983,98**	**38 402 738,94**	**1 401 983,98**	**37 528 414,40**	**527 659,44**
70323	Redevance d'occupation du domaine public						2 612,92		2 612,92		2 612,92
7032	**Sous Total compte 7032**						**2 612,92**		**2 612,92**		**2 612,92**
703	**Sous Total compte 703**						**2 612,92**		**2 612,92**		**2 612,92**
7062	Redevances et droits des services à cara					130,88	197 258,28	130,88	197 258,28		197 127,40
70631	A caractère sportif					970,66	1 018 807,73	970,66	1 018 807,73		1 017 837,07
7063	**Sous Total compte 7063**					**970,66**	**1 018 807,73**	**970,66**	**1 018 807,73**		**1 017 837,07**
7066	Redevances et droits des services à cara					419,26	910 851,16	419,26	910 851,16		910 431,90
706888	Autres						16 751,47		16 751,47		16 751,47
70688	**Sous Total compte 70688**						**16 751,47**		**16 751,47**		**16 751,47**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7068	**Sous Total compte 7068**						**16 751,47**		**16 751,47**		**16 751,47**
706	**Sous Total compte 706**					**1 520,80**	**2 143 668,64**	**1 520,80**	**2 143 668,64**		**2 142 147,84**
70841	à la collectivité de rattachement						3 068 976,00		3 068 976,00		3 068 976,00
70848	aux autres organismes						95 918,78		95 918,78		95 918,78
7084	**Sous Total compte 7084**						**3 164 894,78**		**3 164 894,78**		**3 164 894,78**
708722	dotés de la personnalité morale						1 305 309,00		1 305 309,00		1 305 309,00
70872	**Sous Total compte 70872**						**1 305 309,00**		**1 305 309,00**		**1 305 309,00**
70878	par des tiers						109,59		109,59		109,59
7087	**Sous Total compte 7087**						**1 305 418,59**		**1 305 418,59**		**1 305 418,59**
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						4 892,16		4 892,16		4 892,16
708	**Sous Total compte 708**						**4 475 205,53**		**4 475 205,53**		**4 475 205,53**
70	**Sous Total compte 70**					**1 520,80**	**6 621 487,09**	**1 520,80**	**6 621 487,09**		**6 619 966,29**
73111	Impôts directs locaux					3 144,00	12 206 391,00	3 144,00	12 206 391,00		12 203 247,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales					10 388,00	2 098 837,00	10 388,00	2 098 837,00		2 088 449,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entrepris						651 060,00		651 060,00		651 060,00
73118	Autres contributions directes						387 967,00		387 967,00		387 967,00
7311	**Sous Total compte 7311**					**13 532,00**	**15 344 255,00**	**13 532,00**	**15 344 255,00**		**15 330 723,00**
731721	Taxe de séjour					90 477,29	998 890,12	90 477,29	998 890,12		908 412,83
73172	**Sous Total compte 73172**					**90 477,29**	**998 890,12**	**90 477,29**	**998 890,12**		**908 412,83**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7317	**Sous Total compte 7317**					**90 477,29**	**998 890,12**	**90 477,29**	**998 890,12**		**908 412,83**
731	**Sous Total compte 731**					**104 009,29**	**16 343 145,12**	**104 009,29**	**16 343 145,12**		**16 239 135,83**
73211	Attribution de compensation						182 139,92		182 139,92		182 139,92
7321	**Sous Total compte 7321**						**182 139,92**		**182 139,92**		**182 139,92**
73221	FNGIR						127 919,00		127 919,00		127 919,00
7322	**Sous Total compte 7322**						**127 919,00**		**127 919,00**		**127 919,00**
732	**Sous Total compte 732**						**310 058,92**		**310 058,92**		**310 058,92**
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de						13 802 318,00		13 802 318,00		13 802 318,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE						6 486 181,00		6 486 181,00		6 486 181,00
7358	Autres						52 867,00		52 867,00		52 867,00
735	**Sous Total compte 735**						**20 341 366,00**		**20 341 366,00**		**20 341 366,00**
7391118	Autres restitutions au titre des dégrève					502 333,00		502 333,00		502 333,00	
739111	**Sous Total compte 739111**					**502 333,00**		**502 333,00**		**502 333,00**	
739118	Autres reversements et restitutions sur					1 739,51		1 739,51		1 739,51	
73911	**Sous Total compte 73911**					**504 072,51**		**504 072,51**		**504 072,51**	
7391	**Sous Total compte 7391**					**504 072,51**		**504 072,51**		**504 072,51**	
739211	Attribution de compensation					19 677 543,38		19 677 543,38		19 677 543,38	
739212	Dotation de solidarité communautaire					1 510 748,63		1 510 748,63		1 510 748,63	
73921	**Sous Total compte 73921**					**21 188 292,01**		**21 188 292,01**		**21 188 292,01**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					747 412,00		747 412,00		747 412,00	
739222	**Sous Total compte 739222**					**747 412,00**		**747 412,00**		**747 412,00**	
73922	**Sous Total compte 73922**					**747 412,00**		**747 412,00**		**747 412,00**	
7392	**Sous Total compte 7392**					**21 935 704,01**		**21 935 704,01**		**21 935 704,01**	
739	**Sous Total compte 739**					**22 439 776,52**		**22 439 776,52**		**22 439 776,52**	
73	**Sous Total compte 73**					**22 543 785,81**	**36 994 570,04**	**22 543 785,81**	**36 994 570,04**		**14 450 784,23**
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI						1 518 264,00		1 518 264,00		1 518 264,00
741126	Dotation de compensation des EPCI						6 218 668,00		6 218 668,00		6 218 668,00
74112	**Sous Total compte 74112**						**7 736 932,00**		**7 736 932,00**		**7 736 932,00**
7411	**Sous Total compte 7411**						**7 736 932,00**		**7 736 932,00**		**7 736 932,00**
741	**Sous Total compte 741**						**7 736 932,00**		**7 736 932,00**		**7 736 932,00**
744	FCTVA						31 367,02		31 367,02		31 367,02
74718	Autres					41 356,76	132 204,51	41 356,76	132 204,51		90 847,75
7471	**Sous Total compte 7471**					**41 356,76**	**132 204,51**	**41 356,76**	**132 204,51**		**90 847,75**
7473	Départements						66 995,80		66 995,80		66 995,80
74771	Fonds social européen						72 702,00		72 702,00		72 702,00
7477	**Sous Total compte 7477**						**72 702,00**		**72 702,00**		**72 702,00**
7478221	Organismes d'assurance maladie						6 032,62		6 032,62		6 032,62
7478222	Caisses d'allocations familiales						5 044 825,76		5 044 825,76		5 044 825,76

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747822	**Sous Total compte 747822**						**5 050 858,38**		**5 050 858,38**		**5 050 858,38**
74782	**Sous Total compte 74782**						**5 050 858,38**		**5 050 858,38**		**5 050 858,38**
747888	Autres						60 218,21		60 218,21		60 218,21
74788	**Sous Total compte 74788**						**60 218,21**		**60 218,21**		**60 218,21**
7478	**Sous Total compte 7478**						**5 111 076,59**		**5 111 076,59**		**5 111 076,59**
747	**Sous Total compte 747**					**41 356,76**	**5 382 978,90**	**41 356,76**	**5 382 978,90**		**5 341 622,14**
748312	D.C.R.T.P.					25 785,00	25 785,00	25 785,00	25 785,00		0,00
74831	**Sous Total compte 74831**					**25 785,00**	**25 785,00**	**25 785,00**	**25 785,00**		**0,00**
74832	État - Compensation au titre de la Contr						2 146 878,00		2 146 878,00		2 146 878,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra						276 046,00		276 046,00		276 046,00
74834	État - compensation au titre des exonéra						16 937,00		16 937,00		16 937,00
7483	**Sous Total compte 7483**					**25 785,00**	**2 465 646,00**	**25 785,00**	**2 465 646,00**		**2 439 861,00**
748	**Sous Total compte 748**					**25 785,00**	**2 465 646,00**	**25 785,00**	**2 465 646,00**		**2 439 861,00**
74	**Sous Total compte 74**					**67 141,76**	**15 616 923,92**	**67 141,76**	**15 616 923,92**		**15 549 782,16**
752	Revenus des immeubles						62 332,65		62 332,65		62 332,65
755	Dédits et pénalités perçus						19 539,16		19 539,16		19 539,16
75883	Excédents sur opérations de gestion						17,94		17,94		17,94
75888	Autres						143 550,25		143 550,25		143 550,25
7588	**Sous Total compte 7588**						**143 568,19**		**143 568,19**		**143 568,19**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	**Sous Total compte 758**						**143 568,19**		**143 568,19**		**143 568,19**
75	**Sous Total compte 75**						**225 440,00**		**225 440,00**		**225 440,00**
761	Produits de participations						1 356,57		1 356,57		1 356,57
76	**Sous Total compte 76**						**1 356,57**		**1 356,57**		**1 356,57**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						51 416,51		51 416,51		51 416,51
777	Recettes et quote-part des subventions d						145 575,96		145 575,96		145 575,96
77	**Sous Total compte 77**						**196 992,47**		**196 992,47**		**196 992,47**
7815	Reprises sur provisions pour risques et						24 749,00		24 749,00		24 749,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						594,82		594,82		594,82
781	**Sous Total compte 781**						**25 343,82**		**25 343,82**		**25 343,82**
78	**Sous Total compte 78**						**25 343,82**		**25 343,82**		**25 343,82**
	Total classe 7					**22 612 448,37**	**59 682 113,91**	**22 612 448,37**	**59 682 113,91**	**22 439 776,52**	**59 509 442,06**
	Total général	**141 720 557,10**	**141 720 557,10**	**338 316 654,42**	**337 164 139,93**	**70 947 360,94**	**72 099 875,43**	**550 984 572,46**	**550 984 572,46**	**199 883 103,81**	**199 883 103,81**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14200 - CA MBA Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14200 - CA MBA Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **14/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CA MBA** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **15/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-084 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Site d'Azé

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant que ce budget a été clôturé au 31 décembre 2025 et qu'il convient de reprendre ces résultats au budget principal avec le vote d'un budget supplémentaire,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats

Fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	30 424,84
B	Résultats antérieur	-
C	Résultat à affecter	30 424,84

Investissement

D	001 Solde de clôture d'investissement	- 57 567,11
	Restes à réaliser D	-
	Restes à réaliser R	-
E	Solde des RAR	-
F	Besoin de financement : D+E	- 57 567,11
C= G+H	Résultat à affecter	30 424,84
H	*dont mise en réserve 1068*	*30 424,84*
G	*dont 002 report de fonctionnement*	-

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget principal 2026 comme suit :
- En section de fonctionnement, au compte 002, un résultat excédentaire de 30 424,84 € ;
- En section d'investissement, au compte 001, un résultat déficitaire de 57 567,11 € ;

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :
- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 54 282,61 €		- 3 284,50 €	- € - €	- €	- 57 567,11 €
FONCT	- €	- €	30 424,84 €			30 424,84 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 57 567,11 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 30 424,84

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	30 424,84 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	30 424,84 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €
Total affecté au c/ 1068 :	30 424,84 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Délibéré par le
Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 18/03/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14203
N° de SIRET 20007030800024

MBA AZE
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 18/03/2026

Population 81080
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 27
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 34
4EME PARTIE : Page des signatures 35

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

14203 - MBA AZE Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	13,87
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	49,49	Réserves	128,51
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	41,20	Résultat de l'exercice	30,42
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**172,81**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel		**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	20,03	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	36,40	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	52,83	Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**199,95**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	83,21
Créances	56,07	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**83,21**
Trésorerie		**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**56,07**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**83,21**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**256,02**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**256,02**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

14203 - MBA AZE Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		49 492,49		49 492,49	47 892,49
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		41 200,00		41 200,00	41 200,00
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		44 713,98	24 686,13	20 027,85	20 257,35
Immobilisations corporelles en cours		36 398,77		36 398,77	34 484,77
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		52 829,95		52 829,95	52 829,95
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**224 635,19**	**24 686,13**	**199 949,06**	**196 664,56**

BILAN (en Euros)

14203 - MBA AZE Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		2 377,00		2 377,00	2 620,86
Créances sur les redevables et comptes rattachés		53 693,18		53 693,18	23 570,30
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					1 600,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**56 070,18**		**56 070,18**	**27 791,16**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**280 705,37**	**24 686,13**	**256 019,24**	**224 455,72**

BILAN (en Euros)

14203 - MBA AZE Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		13 868,00	13 868,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		128 513,95	128 513,95
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		30 424,84	
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**172 806,79**	**142 381,95**

BILAN (en Euros)

14203 - MBA AZE Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		8 948,86	3 395,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		74 263,59	62 953,59
Autres dettes non financières			15 725,18
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**83 212,45**	**82 073,77**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**83 212,45**	**82 073,77**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**256 019,24**	**224 455,72**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14203 - MBA AZE Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	44,74	21,24
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		5,55
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**44,75**	**26,79**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	10,14	23,70
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,00	
Impôts et taxes	2,95	2,86
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	0,23	0,23
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**14,32**	**26,79**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14203 - MBA AZE Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**30,42**	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**30,42**	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		44 744,32	21 241,92	23502.40
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		0,74	5 546,73	-5545.99
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**44 745,06**	**26 788,65**	**17956.41**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		10 143,76	23 697,66	-13553.90
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		996,96	1,49	995.47
Impôts et taxes		2 950,00	2 860,00	90.00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		229,50	229,50	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**14 320,22**	**26 788,65**	**-12468.43**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**30 424,84**		**30424.84**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**30 424,84**		**30424.84**

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14203 - MBA AZE Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	324 173,11	351 173,11	675 346,22
Titres de recette émis (b)	229,50	44 745,06	44 974,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	229,50	44 745,06	44 974,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	324 173,11	351 173,11	675 346,22
Mandats émis (f)	3 514,00	14 320,22	17 834,22
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	3 514,00	14 320,22	17 834,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		30 424,84	27 140,34
(h - d) Déficit	3 284,50		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14203 - MBA AZE Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
MBA AZE					
Investissement	-54 282,61		-3 284,50		-57 567,11
Fonctionnement			30 424,84		30 424,84
Sous-Total	**-54 282,61**		**27 140,34**		**-27 142,27**
TOTAL II	**-54 282,61**		**27 140,34**		**-27 142,27**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**-54 282,61**		**27 140,34**		**-27 142,27**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 390,00		35 390,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	256 000,50	-21 500,00	234 500,50
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**291 390,50**	**-21 500,00**	**269 890,50**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**291 390,50**	**-21 500,00**	**269 890,50**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 282,61		54 282,61
TOTAL GENERAL		**345 673,11**	**-21 500,00**	**324 173,11**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	35 390,00	1 600,00		1 600,00	33 790,00
23	234 500,50	1 914,00		1 914,00	232 586,50
SOUS-TOTAL	**269 890,50**	**3 514,00**		**3 514,00**	**266 376,50**
TOTAL	**269 890,50**	**3 514,00**		**3 514,00**	**266 376,50**
001	54 282,61				54 282,61
TOTAL GENERAL	**324 173,11**	**3 514,00**		**3 514,00**	**320 659,11**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	36 000,00		36 000,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**36 000,00**		**36 000,00**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**36 000,00**		**36 000,00**
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	309 443,11	-21 500,00	287 943,11
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230,00		230,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**309 673,11**	**-21 500,00**	**288 173,11**
TOTAL GENERAL		**345 673,11**	**-21 500,00**	**324 173,11**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	36 000,00				36 000,00
SOUS-TOTAL	**36 000,00**				**36 000,00**
TOTAL	**36 000,00**				**36 000,00**
021	287 943,11				287 943,11
040	230,00	229,50		229,50	0,50
TOTAL	**288 173,11**	**229,50**		**229,50**	**287 943,61**
TOTAL GENERAL	**324 173,11**	**229,50**		**229,50**	**323 943,61**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	23 500,00	36 500,00	60 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00		2 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00		1 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**26 500,00**	**36 500,00**	**63 000,00**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	309 443,11	-21 500,00	287 943,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230,00		230,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**309 673,11**	**-21 500,00**	**288 173,11**
TOTAL GENERAL		**336 173,11**	**15 000,00**	**351 173,11**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	60 000,00	13 093,76		13 093,76	46 906,24
65	2 000,00	996,96		996,96	1 003,04
67	1 000,00				1 000,00
TOTAL	**63 000,00**	**14 090,72**		**14 090,72**	**48 909,28**
023	287 943,11				287 943,11
042	230,00	229,50		229,50	0,50
TOTAL	**288 173,11**	**229,50**		**229,50**	**287 943,61**
TOTAL GENERAL	**351 173,11**	**14 320,22**		**14 320,22**	**336 852,89**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 600,00	15 000,00	35 600,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	315 573,11		315 573,11
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**336 173,11**	**15 000,00**	**351 173,11**
TOTAL GENERAL		**336 173,11**	**15 000,00**	**351 173,11**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	35 600,00	44 744,32		44 744,32	-9 144,32
75	315 573,11	0,74		0,74	315 572,37
TOTAL	**351 173,11**	**44 745,06**		**44 745,06**	**306 428,05**
TOTAL GENERAL	**351 173,11**	**44 745,06**		**44 745,06**	**306 428,05**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	1 600,00		1 600,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**1 600,00**		**1 600,00**
2313	Constructions	1 914,00		1 914,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**1 914,00**		**1 914,00**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**3 514,00**		**3 514,00**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**3 514,00**		**3 514,00**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**3 514,00**		**3 514,00**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28188	Autres	229,50		229,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**229,50**		**229,50**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**229,50**		**229,50**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**229,50**		**229,50**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61521	Terrains	5 236,57		5 236,57
615232	Réseaux	891,43		891,43
6161	Multirisques	1 775,76		1 775,76
617	Études et recherches	2 240,00		2 240,00
63512	Taxes foncières	2 950,00		2 950,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**13 093,76**		**13 093,76**
6583	Pénalités sur marchés	996,96		996,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**996,96**		**996,96**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**14 090,72**		**14 090,72**
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	229,50		229,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**229,50**		**229,50**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**229,50**		**229,50**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**14 320,22**		**14 320,22**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14203 - MBA AZE Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70878	par des tiers	44 744,32		44 744,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**44 744,32**		**44 744,32**
75888	Autres	0,74		0,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**0,74**		**0,74**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**44 745,06**		**44 745,06**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**44 745,06**		**44 745,06**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		13 868,00						13 868,00		13 868,00
1022	**Sous Total compte 1022**		**13 868,00**						**13 868,00**		**13 868,00**
102	**Sous Total compte 102**		**13 868,00**						**13 868,00**		**13 868,00**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		128 513,95						128 513,95		128 513,95
106	**Sous Total compte 106**		**128 513,95**						**128 513,95**		**128 513,95**
10	**Sous Total compte 10**		**142 381,95**						**142 381,95**		**142 381,95**
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	52 829,95						52 829,95		52 829,95	
18	**Sous Total compte 18**	**52 829,95**						**52 829,95**		**52 829,95**	
	Total classe 1	**52 829,95**	**142 381,95**					**52 829,95**	**142 381,95**	**52 829,95**	**142 381,95**
2031	Frais d'études	46 542,49				1 600,00		48 142,49		48 142,49	
2033	Frais d'insertion	1 350,00						1 350,00		1 350,00	
203	**Sous Total compte 203**	**47 892,49**				**1 600,00**		**49 492,49**		**49 492,49**	
20	**Sous Total compte 20**	**47 892,49**				**1 600,00**		**49 492,49**		**49 492,49**	
2111	Terrains nus	1 200,00						1 200,00		1 200,00	
211	**Sous Total compte 211**	**1 200,00**						**1 200,00**		**1 200,00**	
21718	Autres terrains	40 000,00						40 000,00		40 000,00	
2171	**Sous Total compte 2171**	**40 000,00**						**40 000,00**		**40 000,00**	
21788	Autres	2 902,54						2 902,54		2 902,54	
2178	**Sous Total compte 2178**	**2 902,54**						**2 902,54**		**2 902,54**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217	**Sous Total compte 217**	**42 902,54**						**42 902,54**		**42 902,54**	
2181	Installations générales, agencements et	2 925,84						2 925,84		2 925,84	
21838	Autre matériel informatique	2 125,00						2 125,00		2 125,00	
2183	**Sous Total compte 2183**	**2 125,00**						**2 125,00**		**2 125,00**	
2188	Autres	36 760,60						36 760,60		36 760,60	
218	**Sous Total compte 218**	**41 811,44**						**41 811,44**		**41 811,44**	
21	**Sous Total compte 21**	**85 913,98**						**85 913,98**		**85 913,98**	
2313	Constructions	34 484,77				1 914,00		36 398,77		36 398,77	
231	**Sous Total compte 231**	**34 484,77**				**1 914,00**		**36 398,77**		**36 398,77**	
23	**Sous Total compte 23**	**34 484,77**				**1 914,00**		**36 398,77**		**36 398,77**	
281788	Autres		2 902,54						2 902,54		2 902,54
28178	**Sous Total compte 28178**		**2 902,54**						**2 902,54**		**2 902,54**
2817	**Sous Total compte 2817**		**2 902,54**						**2 902,54**		**2 902,54**
28181	Installations générales, agencements et		2 925,84						2 925,84		2 925,84
281838	Autre matériel informatique		2 125,00						2 125,00		2 125,00
28183	**Sous Total compte 28183**		**2 125,00**						**2 125,00**		**2 125,00**
28188	Autres		16 503,25				229,50		16 732,75		16 732,75
2818	**Sous Total compte 2818**		**21 554,09**				**229,50**		**21 783,59**		**21 783,59**
281	**Sous Total compte 281**		**24 456,63**				**229,50**		**24 686,13**		**24 686,13**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	**Sous Total compte 28**		**24 456,63**				**229,50**		**24 686,13**		**24 686,13**
	Total classe 2	**168 291,24**	**24 456,63**			**3 514,00**	**229,50**	**171 805,24**	**24 686,13**	**171 805,24**	**24 686,13**
4011	Fournisseurs			12 814,32	12 814,32			12 814,32	12 814,32		0,00
401	**Sous Total compte 401**			**12 814,32**	**12 814,32**			**12 814,32**	**12 814,32**		**0,00**
4041	Fournisseurs d'immobilisations			4 216,80	4 216,80			4 216,80	4 216,80		0,00
404	**Sous Total compte 404**			**4 216,80**	**4 216,80**			**4 216,80**	**4 216,80**		**0,00**
40	**Sous Total compte 40**			**17 031,12**	**17 031,12**			**17 031,12**	**17 031,12**		**0,00**
411	Redevables	23 570,30		53 693,18	23 570,30			77 263,48	23 570,30	53 693,18	
41	**Sous Total compte 41**	**23 570,30**		**53 693,18**	**23 570,30**			**77 263,48**	**23 570,30**	**53 693,18**	
44351	Dépenses		15 725,18	15 725,18				15 725,18	15 725,18		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**		**15 725,18**	**15 725,18**				**15 725,18**	**15 725,18**		**0,00**
443	**Sous Total compte 443**		**15 725,18**	**15 725,18**				**15 725,18**	**15 725,18**		**0,00**
44551	T.V.A. à décaisser		3 395,00	3 395,00				3 395,00	3 395,00		0,00
4455	**Sous Total compte 4455**		**3 395,00**	**3 395,00**				**3 395,00**	**3 395,00**		**0,00**
44562	T.V.A. sur immobilisations			703,00	703,00			703,00	703,00		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	2 620,86		1 674,34	4 295,20			4 295,20	4 295,20		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			6 507,00	6 507,00			6 507,00	6 507,00		0,00
4456	**Sous Total compte 4456**	**2 620,86**		**8 884,34**	**11 505,20**			**11 505,20**	**11 505,20**		**0,00**
44571	T.V.A. collectée				8 948,86				8 948,86		8 948,86

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4457	**Sous Total compte 4457**				**8 948,86**				**8 948,86**		**8 948,86**
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			4 998,00	2 621,00			4 998,00	2 621,00	2 377,00	
4458	**Sous Total compte 4458**			**4 998,00**	**2 621,00**			**4 998,00**	**2 621,00**	**2 377,00**	
445	**Sous Total compte 445**	**2 620,86**	**3 395,00**	**17 277,34**	**23 075,06**			**19 898,20**	**26 470,06**		**6 571,86**
447	Autres impôts, taxes et versements assim			2 950,00	2 950,00			2 950,00	2 950,00		0,00
44	**Sous Total compte 44**	**2 620,86**	**19 120,18**	**35 952,52**	**26 025,06**			**38 573,38**	**45 145,24**		**6 571,86**
451003	Compte de rattachement avec... (à subdiv		62 953,59	39 025,68	50 335,68			39 025,68	113 289,27		74 263,59
451	**Sous Total compte 451**		**62 953,59**	**39 025,68**	**50 335,68**			**39 025,68**	**113 289,27**		**74 263,59**
45	**Sous Total compte 45**		**62 953,59**	**39 025,68**	**50 335,68**			**39 025,68**	**113 289,27**		**74 263,59**
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	1 600,00			1 600,00			1 600,00	1 600,00		0,00
4675	**Sous Total compte 4675**	**1 600,00**			**1 600,00**			**1 600,00**	**1 600,00**		**0,00**
467	**Sous Total compte 467**	**1 600,00**			**1 600,00**			**1 600,00**	**1 600,00**		**0,00**
46	**Sous Total compte 46**	**1 600,00**			**1 600,00**			**1 600,00**	**1 600,00**		**0,00**
47138	Autres			11 234,38	11 234,38			11 234,38	11 234,38		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**			**11 234,38**	**11 234,38**			**11 234,38**	**11 234,38**		**0,00**
471	**Sous Total compte 471**			**11 234,38**	**11 234,38**			**11 234,38**	**11 234,38**		**0,00**
4728	Autres dépenses à régulariser			11 234,38	11 234,38			11 234,38	11 234,38		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**11 234,38**	**11 234,38**			**11 234,38**	**11 234,38**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,94	0,94			0,94	0,94		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	**Sous Total compte 478**			**0,94**	**0,94**			**0,94**	**0,94**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**			**22 469,70**	**22 469,70**			**22 469,70**	**22 469,70**		**0,00**
	Total classe 4	**27 791,16**	**82 073,77**	**168 172,20**	**141 031,86**			**195 963,36**	**223 105,63**	**56 070,18**	**83 212,45**
580	Opérations d'ordre budgétaires			229,50	229,50			229,50	229,50		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**229,50**	**229,50**			**229,50**	**229,50**		**0,00**
	Total classe 5			**229,50**	**229,50**			**229,50**	**229,50**		**0,00**
61521	Terrains					5 236,57		5 236,57		5 236,57	
615232	Réseaux					891,43		891,43		891,43	
61523	**Sous Total compte 61523**					**891,43**		**891,43**		**891,43**	
6152	**Sous Total compte 6152**					**6 128,00**		**6 128,00**		**6 128,00**	
615	**Sous Total compte 615**					**6 128,00**		**6 128,00**		**6 128,00**	
6161	Multirisques					1 775,76		1 775,76		1 775,76	
616	**Sous Total compte 616**					**1 775,76**		**1 775,76**		**1 775,76**	
617	Études et recherches					2 240,00		2 240,00		2 240,00	
61	**Sous Total compte 61**					**10 143,76**		**10 143,76**		**10 143,76**	
63512	Taxes foncières					2 950,00		2 950,00		2 950,00	
6351	**Sous Total compte 6351**					**2 950,00**		**2 950,00**		**2 950,00**	
635	**Sous Total compte 635**					**2 950,00**		**2 950,00**		**2 950,00**	
63	**Sous Total compte 63**					**2 950,00**		**2 950,00**		**2 950,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6583	Pénalités sur marchés					996,96		996,96		996,96	
658	**Sous Total compte 658**					**996,96**		**996,96**		**996,96**	
65	**Sous Total compte 65**					**996,96**		**996,96**		**996,96**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					229,50		229,50		229,50	
681	**Sous Total compte 681**					**229,50**		**229,50**		**229,50**	
68	**Sous Total compte 68**					**229,50**		**229,50**		**229,50**	
	Total classe 6					**14 320,22**		**14 320,22**		**14 320,22**	
70878	par des tiers						44 744,32		44 744,32		44 744,32
7087	**Sous Total compte 7087**						**44 744,32**		**44 744,32**		**44 744,32**
708	**Sous Total compte 708**						**44 744,32**		**44 744,32**		**44 744,32**
70	**Sous Total compte 70**						**44 744,32**		**44 744,32**		**44 744,32**
75888	Autres						0,74		0,74		0,74
7588	**Sous Total compte 7588**						**0,74**		**0,74**		**0,74**
758	**Sous Total compte 758**						**0,74**		**0,74**		**0,74**
75	**Sous Total compte 75**						**0,74**		**0,74**		**0,74**
	Total classe 7						**44 745,06**		**44 745,06**		**44 745,06**
	Total général	**248 912,35**	**248 912,35**	**168 401,70**	**141 261,36**	**17 834,22**	**44 974,56**	**435 148,27**	**435 148,27**	**295 025,59**	**295 025,59**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14203 - MBA AZE Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14203 - MBA AZE Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **19/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MBA AZE** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **19/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-085 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Cité de l'entreprise

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats anticipée

Fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	2 505 556,77
B	Résultats antérieur	-
C	Résultat à affecter	**2 505 556,77**

Investissement

D	001 Solde de clôture d'investissement	- 2 484 412,79
	Restes à réaliser D	265 800,02
	Restes à réaliser R	-
E	Solde des RAR	- 265 800,02
F	Besoin de financement : D+E	- 2 750 212,81

C= G+H	Résultat à affecter	**2 505 556,77**
H	*dont mise en réserve 1068*	*2 505 556,77*
G	*dont 002 report de fonctionnement*	-

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget annexe Cité de l'entreprise 2026 comme suit :

- En section d'investissement, au compte 001, un résultat déficitaire de 2 484 412,79 € ;
- En section d'investissement au compte 1068, un besoin de financement de 2 505 556,77 €.

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :

- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- L'état des restes à réaliser corroboré signé de l'ordonnateur, joint en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 2077 910,39 €		- 406 502,40 €	265 800,02 € - €	- 265 800,02 €	- 2750 212,81 €
FONCT	- €	- €	2505 556,77 €			2505 556,77 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 2484 412,79 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 2 505 556,77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	2505 556,77 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2505 556,77 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €
Total affecté au c/ 1068 :	2505 556,77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Délibéré par le
Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 04 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	E	D	M2024063_MOE tvx bâtiment E Cité(REPORT)	RAR	53 160.00
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	E	D	M2024063_MOE tvx bâtiment E Cité(REPORT)	RAR	38 800.00
2025	21735	61		AMENAGMT	BATI	D	D	2024081 LOT1 rampe et quai chargt	RAR	6 816.90
2025	21735	61		AMENAGMT	BATI	D	D	LOT 1 DC4 022025 Travaux terrassement	RAR	744.38
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	Aménagement cellule T_Cité Entreprise_Mi	RAR	4 000.00
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	Aménagement cellule T_Cité Entreprise_Mi	RAR	1 500.00
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	Aménagement bâtiment T_CSPS	RAR	363.28
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	Repérage amiante avant travaux_Bâtiment	RAR	504.20
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	Repérage amiante avant travaux_Bâtiment	RAR	93.43
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 BPU RELAMPING PHASE 2 BAT MC	RAR	7 693.24
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 BPU RELAMPING PHASE 2 BAT MC	RAR	600.00
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	MC	D	Étude de faisabilité_Aménagt espace de p	RAR	10 850.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	40.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	786.08
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	366.36
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	1 053.60
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	1 218.64
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	48.64
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	600.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	1 053.60

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 04 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	5 050.80
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	323.76
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	2 769.80
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	2 897.40
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	172.80
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	7 980.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024077 Relamping phase 2 Dalle CEE	RAR	3 263.06
2025	2188	61		COM	BATI	CITE	D	Lame entrée bâtiment et lame RIS pour no	RAR	164.00
2025	21848	61		DEVECO	BATI	PEPIN	D	MOBILIER PEPINIERE	RAR	29.40
2025	21848	61		DEVECO	BATI	PEPIN	D	MOBILIER PEPINIERE	RAR	205.10
2025	21848	61		DEVECO	BATI	PEPIN	D	MOBILIER PEPINIERE	RAR	337.15
2025	21848	61		DEVECO	BATI	PEPIN	D	MOBILIER PEPINIERE	RAR	13.30
2025	21848	61		DEVECO	BATI	PEPIN	D	MOBILIER PEPINIERE	RAR	6.50
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	546.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	996.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	39.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	104.78
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	546.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	92.95
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	264.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 04 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	31.35
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	633.60
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	729.60
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	144.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	14.44
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	31.35
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	238.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	114.00
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	45.60
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	45.60
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2024067 Réfection peintures bureaux Bât	RAR	31.35
2025	2158	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	2023028 Marche pied et échelle 3 plans p	RAR	934.42
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	Aménagement du bât. T_CE_Mission CT_Acco	RAR	844.27
2025	21735	61		MAINTENANC	BATI	CITE	D	Audit contrôle des systèmes et points de	RAR	1 975.00
2025	2317	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	2025072 REAMENAGEMENT DE LA CELLULE T SUR LA	RAR	35 540.70
2025	2317	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	2025072 REAMENAGEMENT DE LA CELLULE T SUR LA	RAR	7 290.61
2025	2317	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	2025072 REAMENAGEMENT DE LA CELLULE T SUR LA	RAR	8 282.46
2025	2317	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	2025072 REAMENAGEMENT DE LA CELLULE T SUR LA	RAR	19 310.00
2025	2317	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	2025072 REAMENAGEMENT DE LA CELLULE T SUR LA	RAR	7 769.55
2025	2317	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	2025072 REAMENAGEMENT DE LA CELLULE T SUR LA	RAR	18 449.97

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 04 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	MOE - Installation chauffage/clim-Bât T	RAR	4 000.00
2025	2031	61		AMENAGMT	BATI	CITE	D	MOE HM-Installation Chauffage/Clim_Bât T Mis	RAR	3 250.00
									TOTAL	265 800.02

Le Président et par délégation
Le Vice-Président
Dominique DEYNOUX

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissements à la somme de 265 800.02 €

Total par chapitre :

Chapitre 20 = 117 365.18

Chapitre 21 = 51 791.55

Chapitre 23 = 96 643.29

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 07/04/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14204
N° de SIRET 20007030800032

CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 07/04/2026

Population 81080
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 27
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures 41

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	2 967,92
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-280,07
Autres immobilisations incorporelles	49,18	Réserves	359,43
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	3,92	Résultat de l'exercice	2 505,56
Constructions	8 221,05	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	78,18
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**5 631,02**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	1,69	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	44,00	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 668,10
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	227,98
Immobilisations financières (nettes)	41,40	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**2 896,08**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**8 361,24**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46,12
Stocks		Autres dettes non financières	269,40
Créances	339,29	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**315,52**
Trésorerie		**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**339,29**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**3 211,60**
Comptes de régularisation (III)	143,21	Comptes de régularisation (III)	1,12
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**8 843,74**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**8 843,74**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		58 218,03	9 039,54	49 178,49	24 743,77
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		3 923,94		3 923,94	3 923,94
Constructions		13 499 566,99	5 278 521,05	8 221 045,94	8 695 485,45
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		1 691,66		1 691,66	
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		82 404,93	38 407,73	43 997,20	40 207,62
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		41 400,00		41 400,00	41 400,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**13 687 205,55**	**5 325 968,32**	**8 361 237,23**	**8 805 760,78**

BILAN (en Euros)

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 692,11		1 692,11	2 256,78
Créances sur les redevables et comptes rattachés		223 492,78		223 492,78	145 258,20
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		49 371,15		49 371,15	
Créances sur les autres débiteurs		64 731,24		64 731,24	41 148,27
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**339 287,28**		**339 287,28**	**188 663,25**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		143 214,88		143 214,88	4 516,01
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**14 169 707,71**	**5 325 968,32**	**8 843 739,39**	**8 998 940,04**

BILAN (en Euros)

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		2 967 922,11	3 122 306,12
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-280 073,94	-280 073,94
RÉSERVES		359 428,31	362 517,41
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 505 556,77	
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		78 182,13	
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**5 631 015,38**	**3 204 749,59**

BILAN (en Euros)

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 668 098,03	3 310 129,06
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		227 979,26	214 839,98
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**2 896 077,29**	**3 524 969,04**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		46 124,47	55 158,71
Dettes fiscales et sociales		126 674,96	24 522,97
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			2 321 811,79
Autres dettes non financières		142 725,48	76 207,33
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**315 524,91**	**2 477 700,80**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**3 211 602,20**	**6 002 669,84**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1 121,81	-208 479,39
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**8 843 739,39**	**8 998 940,04**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	3 392,45	838,25
Production stockée et immobilisée		10,97
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	222,88	193,08
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**3 615,33**	**1 042,29**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	282,92	316,70
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	99,02	3,88
Impôts et taxes	102,06	101,61
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	582,07	565,59
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**1 066,08**	**987,79**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**2 549,26**	**54,50**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**43,70**	**54,50**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-43,70**	**-54,50**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**2 505,56**	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		3 392 451,39	838 246,55	2554204.84
Production stockée et immobilisée			10 966,13	-10966.13
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		222 883,22	193 078,01	29805.21
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**3 615 334,61**	**1 042 290,69**	**2573043.92**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		282 922,69	316 704,23	-33781.54
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		99 022,94	3 883,26	95139.68
Impôts et taxes		102 062,32	101 609,10	453.22
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		582 069,92	565 591,34	16478.58
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**1 066 077,87**	**987 787,93**	**78289.94**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**2 549 256,74**	**54 502,76**	**2494753.98**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		43 699,97	54 502,76	-10802.79
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**43 699,97**	**54 502,76**	**-10802.79**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-43 699,97**	**-54 502,76**	**10802.79**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**2 505 556,77**		**2505556.77**

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 176 808,08	4 616 444,08	8 793 252,16
Titres de recette émis (b)	613 275,37	3 615 334,61	4 228 609,98
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	613 275,37	3 615 334,61	4 228 609,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 176 808,08	4 616 444,08	8 793 252,16
Mandats émis (f)	1 080 725,69	1 136 273,46	2 216 999,15
Annulations de mandats (g)	60 947,92	26 495,62	87 443,54
Dépenses nettes (h = f - g)	1 019 777,77	1 109 777,84	2 129 555,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 505 556,77	2 099 054,37
(h - d) Déficit	406 502,40		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA					
Investissement	-2 077 910,39		-406 502,40		-2 484 412,79
Fonctionnement			2 505 556,77		2 505 556,77
Sous-Total	**-2 077 910,39**		**2 099 054,37**		**21 143,98**
TOTAL II	**-2 077 910,39**		**2 099 054,37**		**21 143,98**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**-2 077 910,39**		**2 099 054,37**		**21 143,98**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	679 000,00		679 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	223 895,00		223 895,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	664 002,69		664 002,69
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000,00		300 000,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**1 866 897,69**		**1 866 897,69**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**1 866 897,69**		**1 866 897,69**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000,00		225 000,00
041	Opérations patrimoniales		7 000,00	7 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**225 000,00**	**7 000,00**	**232 000,00**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 077 910,39		2 077 910,39
TOTAL GENERAL		**4 169 808,08**	**7 000,00**	**4 176 808,08**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	679 000,00	715 649,09	60 947,92	654 701,17	24 298,83
20	223 895,00	33 953,49		33 953,49	189 941,51
21	664 002,69	103 240,89		103 240,89	560 761,80
23	300 000,00				300 000,00
SOUS-TOTAL	**1 866 897,69**	**852 843,47**	**60 947,92**	**791 895,55**	**1 075 002,14**
TOTAL	**1 866 897,69**	**852 843,47**	**60 947,92**	**791 895,55**	**1 075 002,14**
040	225 000,00	222 883,22		222 883,22	2 116,78
041	7 000,00	4 999,00		4 999,00	2 001,00
TOTAL	**232 000,00**	**227 882,22**		**227 882,22**	**4 117,78**
001	2 077 910,39				2 077 910,39
TOTAL GENERAL	**4 176 808,08**	**1 080 725,69**	**60 947,92**	**1 019 777,77**	**3 157 030,31**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	211 000,00		211 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	34 800,00		34 800,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**245 800,00**		**245 800,00**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**245 800,00**		**245 800,00**
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	3 334 008,08		3 334 008,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	590 000,00		590 000,00
041	Opérations patrimoniales		7 000,00	7 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**3 924 008,08**	**7 000,00**	**3 931 008,08**
TOTAL GENERAL		**4 169 808,08**	**7 000,00**	**4 176 808,08**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	211 000,00				211 000,00
16	34 800,00	26 206,45		26 206,45	8 593,55
SOUS-TOTAL	**245 800,00**	**26 206,45**		**26 206,45**	**219 593,55**
TOTAL	**245 800,00**	**26 206,45**		**26 206,45**	**219 593,55**
021	3 334 008,08				3 334 008,08
040	590 000,00	582 069,92		582 069,92	7 930,08
041	7 000,00	4 999,00		4 999,00	2 001,00
TOTAL	**3 931 008,08**	**587 068,92**		**587 068,92**	**3 343 939,16**
TOTAL GENERAL	**4 176 808,08**	**613 275,37**		**613 275,37**	**3 563 532,71**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	501 221,00	-50 000,00	451 221,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 315,00		58 315,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 400,00	60 000,00	106 400,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	44 100,00		44 100,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	29 600,00		29 600,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	2 800,00		2 800,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**682 436,00**	**10 000,00**	**692 436,00**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	3 334 008,08		3 334 008,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	590 000,00		590 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**3 924 008,08**		**3 924 008,08**
TOTAL GENERAL		**4 606 444,08**	**10 000,00**	**4 616 444,08**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	451 221,00	353 455,97	23 459,96	329 996,01	121 224,99
012	58 315,00	54 989,00		54 989,00	3 326,00
65	106 400,00	99 022,94		99 022,94	7 377,06
66	44 100,00	46 735,63	3 035,66	43 699,97	400,03
67	29 600,00				29 600,00
68	2 800,00				2 800,00
TOTAL	**692 436,00**	**554 203,54**	**26 495,62**	**527 707,92**	**164 728,08**
023	3 334 008,08				3 334 008,08
042	590 000,00	582 069,92		582 069,92	7 930,08
TOTAL	**3 924 008,08**	**582 069,92**		**582 069,92**	**3 341 938,16**
TOTAL GENERAL	**4 616 444,08**	**1 136 273,46**	**26 495,62**	**1 109 777,84**	**3 506 666,24**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 000,00	-8 000,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 370 644,08	18 000,00	4 388 644,08
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 800,00		2 800,00
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**4 381 444,08**	**10 000,00**	**4 391 444,08**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000,00		225 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**225 000,00**		**225 000,00**
TOTAL GENERAL		**4 606 444,08**	**10 000,00**	**4 616 444,08**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74					
75	4 388 644,08	3 392 451,39		3 392 451,39	996 192,69
78	2 800,00				2 800,00
TOTAL	**4 391 444,08**	**3 392 451,39**		**3 392 451,39**	**998 992,69**
042	225 000,00	222 883,22		222 883,22	2 116,78
TOTAL	**225 000,00**	**222 883,22**		**222 883,22**	**2 116,78**
TOTAL GENERAL	**4 616 444,08**	**3 615 334,61**		**3 615 334,61**	**1 001 109,47**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	702 581,92	60 947,92	641 634,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 067,17		13 067,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**715 649,09**	**60 947,92**	**654 701,17**
2031	Frais d'études	32 603,49		32 603,49
2033	Frais d'insertion	1 350,00		1 350,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**33 953,49**		**33 953,49**
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 691,66		1 691,66
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	89 595,38		89 595,38
21838	Autre matériel informatique	7 240,04		7 240,04
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 483,81		4 483,81
2188	Autres	230,00		230,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**103 240,89**		**103 240,89**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**852 843,47**	**60 947,92**	**791 895,55**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**852 843,47**	**60 947,92**	**791 895,55**
13911	État et établissements nationaux	120 774,17		120 774,17
13912	Régions	77 498,88		77 498,88
13913	Départements	22 385,55		22 385,55
139158	Autres groupements	1 544,55		1 544,55
13918	Autres	680,07		680,07
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**222 883,22**		**222 883,22**
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 999,00		4 999,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**4 999,00**		**4 999,00**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**227 882,22**		**227 882,22**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 080 725,69**	**60 947,92**	**1 019 777,77**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	26 206,45		26 206,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**26 206,45**		**26 206,45**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**26 206,45**		**26 206,45**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**26 206,45**		**26 206,45**
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	4 519,77		4 519,77
2817318	Autres bâtiments publics	558,30		558,30
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	568 475,59		568 475,59
281838	Autre matériel informatique	4 081,50		4 081,50
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 487,19		1 487,19
28188	Autres	2 947,57		2 947,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**582 069,92**		**582 069,92**
2031	Frais d'études	3 649,00		3 649,00
2033	Frais d'insertion	1 350,00		1 350,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**4 999,00**		**4 999,00**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**587 068,92**		**587 068,92**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**613 275,37**		**613 275,37**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
605	Achats de matériel, équipements et travaux	347,50		347,50
60611	Eau et assainissement	2 203,64		2 203,64
60612	Énergie - Électricité	73 196,52	17 054,65	56 141,87
60632	Fournitures de petit équipement	5 548,62	2 169,68	3 378,94
6064	Fournitures administratives	97,20		97,20
61358	Autres	3 670,85	135,00	3 535,85
615221	Bâtiments publics	31 441,72	1 110,96	30 330,76
615232	Réseaux	752,99		752,99
6156	Maintenance	38 350,05	720,43	37 629,62
6161	Multirisques	36 623,54		36 623,54
6182	Documentation générale et technique	372,18	372,18	
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 766,38		1 766,38
6231	Annonces et insertions	3 000,00		3 000,00
6238	Divers	280,50		280,50
6262	Frais de télécommunications	13 640,02		13 640,02
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 366,94	1 897,06	21 469,88
62871	A la collectivité de rattachement 4	16 735,00		16 735,00
63512	Taxes foncières	102 062,32		102 062,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**353 455,97**	**23 459,96**	**329 996,01**
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	54 989,00		54 989,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**54 989,00**		**54 989,00**
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	19 186,94		19 186,94
65888	Autres	79 836,00		79 836,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**99 022,94**		**99 022,94**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 264,42	1 167,42	44 097,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	1 471,21	1 868,24	-397,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**CHARGES FINANCIÈRES**	**46 735,63**	**3 035,66**	**43 699,97**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**554 203,54**	**26 495,62**	**527 707,92**
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	582 069,92		582 069,92
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**582 069,92**		**582 069,92**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**582 069,92**		**582 069,92**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 136 273,46**	**26 495,62**	**1 109 777,84**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
752	Revenus des immeubles	613 998,98		613 998,98
755	Dédits et pénalités perçus	700,00		700,00
75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	2 770 000,00		2 770 000,00
75888	Autres	7 752,41		7 752,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**3 392 451,39**		**3 392 451,39**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**3 392 451,39**		**3 392 451,39**
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	222 883,22		222 883,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**222 883,22**		**222 883,22**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**222 883,22**		**222 883,22**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 615 334,61**		**3 615 334,61**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire			91 559,64	169 741,77			91 559,64	169 741,77		78 182,13
102	**Sous Total compte 102**			**91 559,64**	**169 741,77**			**91 559,64**	**169 741,77**		**78 182,13**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		362 517,41	3 089,10				3 089,10	362 517,41		359 428,31
106	**Sous Total compte 106**		**362 517,41**	**3 089,10**				**3 089,10**	**362 517,41**		**359 428,31**
10	**Sous Total compte 10**		**362 517,41**	**94 648,74**	**169 741,77**			**94 648,74**	**532 259,18**		**437 610,44**
1311	État et établissements nationaux		3 137 028,72		90 968,09				3 227 996,81		3 227 996,81
1312	Régions		1 601 818,27						1 601 818,27		1 601 818,27
1313	Départements		559 638,78						559 638,78		559 638,78
13158	Autres groupements		38 361,82						38 361,82		38 361,82
1315	**Sous Total compte 1315**		**38 361,82**						**38 361,82**		**38 361,82**
1318	Autres		17 001,63						17 001,63		17 001,63
131	**Sous Total compte 131**		**5 353 849,22**		**90 968,09**				**5 444 817,31**		**5 444 817,31**
13911	État et établissements nationaux	1 286 401,94		25 557,98		120 774,17		1 432 734,09		1 432 734,09	
13912	Régions	645 882,82				77 498,88		723 381,70		723 381,70	
13913	Départements	280 374,61				22 385,55		302 760,16		302 760,16	
139151	GFP de rattachement	3 089,10			3 089,10			3 089,10	3 089,10		0,00
139158	Autres groupements	9 267,31				1 544,55		10 811,86		10 811,86	
13915	**Sous Total compte 13915**	**12 356,41**			**3 089,10**	**1 544,55**		**13 900,96**	**3 089,10**	**10 811,86**	
13918	Autres	6 527,32				680,07		7 207,39		7 207,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	**Sous Total compte 1391**	**2 231 543,10**		**25 557,98**	**3 089,10**	**222 883,22**		**2 479 984,30**	**3 089,10**	**2 476 895,20**	
139	**Sous Total compte 139**	**2 231 543,10**		**25 557,98**	**3 089,10**	**222 883,22**		**2 479 984,30**	**3 089,10**	**2 476 895,20**	
13	**Sous Total compte 13**	**2 231 543,10**	**5 353 849,22**	**25 557,98**	**94 057,19**	**222 883,22**		**2 479 984,30**	**5 447 906,41**		**2 967 922,11**
1641	Emprunts en euros		3 308 260,82			702 581,92	60 947,92	702 581,92	3 369 208,74		2 666 626,82
164	**Sous Total compte 164**		**3 308 260,82**			**702 581,92**	**60 947,92**	**702 581,92**	**3 369 208,74**		**2 666 626,82**
165	Dépôts et cautionnements reçus		214 839,98			13 067,17	26 206,45	13 067,17	241 046,43		227 979,26
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		1 868,24	1 868,24	1 471,21			1 868,24	3 339,45		1 471,21
1688	**Sous Total compte 1688**		**1 868,24**	**1 868,24**	**1 471,21**			**1 868,24**	**3 339,45**		**1 471,21**
168	**Sous Total compte 168**		**1 868,24**	**1 868,24**	**1 471,21**			**1 868,24**	**3 339,45**		**1 471,21**
16	**Sous Total compte 16**		**3 524 969,04**	**1 868,24**	**1 471,21**	**715 649,09**	**87 154,37**	**717 517,33**	**3 613 594,62**		**2 896 077,29**
193	Autres neutralisations et régularisation	280 073,94						280 073,94		280 073,94	
19	**Sous Total compte 19**	**280 073,94**						**280 073,94**		**280 073,94**	
	Total classe 1	**2 511 617,04**	**9 241 335,67**	**122 074,96**	**265 270,17**	**938 532,31**	**87 154,37**	**3 572 224,31**	**9 593 760,21**	**2 756 969,14**	**8 778 505,04**
2031	Frais d'études	16 174,00				32 603,49	3 649,00	48 777,49	3 649,00	45 128,49	
2033	Frais d'insertion	4 050,00				1 350,00	1 350,00	5 400,00	1 350,00	4 050,00	
203	**Sous Total compte 203**	**20 224,00**				**33 953,49**	**4 999,00**	**54 177,49**	**4 999,00**	**49 178,49**	
2051	Concessions et droits similaires	9 039,54						9 039,54		9 039,54	
205	**Sous Total compte 205**	**9 039,54**						**9 039,54**		**9 039,54**	
20	**Sous Total compte 20**	**29 263,54**				**33 953,49**	**4 999,00**	**63 217,03**	**4 999,00**	**58 218,03**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	3 923,94						3 923,94		3 923,94	
211	**Sous Total compte 211**	**3 923,94**						**3 923,94**		**3 923,94**	
2158	Autres installations, matériel et outill					1 691,66		1 691,66		1 691,66	
215	**Sous Total compte 215**					**1 691,66**		**1 691,66**		**1 691,66**	
217318	Autres bâtiments publics	3 907,98						3 907,98		3 907,98	
21731	**Sous Total compte 21731**	**3 907,98**						**3 907,98**		**3 907,98**	
21735	Installations générales, agencements, am	13 401 064,63				94 594,38		13 495 659,01		13 495 659,01	
2173	**Sous Total compte 2173**	**13 404 972,61**				**94 594,38**		**13 499 566,99**		**13 499 566,99**	
21788	Autres	3 131,76		943,54				4 075,30		4 075,30	
2178	**Sous Total compte 2178**	**3 131,76**		**943,54**				**4 075,30**		**4 075,30**	
217	**Sous Total compte 217**	**13 408 104,37**		**943,54**		**94 594,38**		**13 503 642,29**		**13 503 642,29**	
21838	Autre matériel informatique	18 413,87				7 240,04		25 653,91		25 653,91	
2183	**Sous Total compte 2183**	**18 413,87**				**7 240,04**		**25 653,91**		**25 653,91**	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 486,29				4 483,81		22 970,10		22 970,10	
2184	**Sous Total compte 2184**	**18 486,29**				**4 483,81**		**22 970,10**		**22 970,10**	
2188	Autres	29 475,62				230,00		29 705,62		29 705,62	
218	**Sous Total compte 218**	**66 375,78**				**11 953,85**		**78 329,63**		**78 329,63**	
21	**Sous Total compte 21**	**13 478 404,09**		**943,54**		**108 239,89**		**13 587 587,52**		**13 587 587,52**	
261	Titres de participation	41 400,00						41 400,00		41 400,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
26	**Sous Total compte 26**	**41 400,00**						**41 400,00**		**41 400,00**	
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		4 519,77				4 519,77		9 039,54		9 039,54
280	**Sous Total compte 280**		**4 519,77**				**4 519,77**		**9 039,54**		**9 039,54**
2817318	Autres bâtiments publics		3 349,68				558,30		3 907,98		3 907,98
281731	**Sous Total compte 281731**		**3 349,68**				**558,30**		**3 907,98**		**3 907,98**
281735	Installations générales, agencements, am		4 706 137,48				568 475,59		5 274 613,07		5 274 613,07
28173	**Sous Total compte 28173**		**4 709 487,16**				**569 033,89**		**5 278 521,05**		**5 278 521,05**
281788	Autres		3 131,76		591,55				3 723,31		3 723,31
28178	**Sous Total compte 28178**		**3 131,76**		**591,55**				**3 723,31**		**3 723,31**
2817	**Sous Total compte 2817**		**4 712 618,92**		**591,55**		**569 033,89**		**5 282 244,36**		**5 282 244,36**
281838	Autre matériel informatique		10 234,27				4 081,50		14 315,77		14 315,77
28183	**Sous Total compte 28183**		**10 234,27**				**4 081,50**		**14 315,77**		**14 315,77**
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		11 310,93				1 487,19		12 798,12		12 798,12
28184	**Sous Total compte 28184**		**11 310,93**				**1 487,19**		**12 798,12**		**12 798,12**
28188	Autres		4 622,96				2 947,57		7 570,53		7 570,53
2818	**Sous Total compte 2818**		**26 168,16**				**8 516,26**		**34 684,42**		**34 684,42**
281	**Sous Total compte 281**		**4 738 787,08**		**591,55**		**577 550,15**		**5 316 928,78**		**5 316 928,78**
28	**Sous Total compte 28**		**4 743 306,85**		**591,55**		**582 069,92**		**5 325 968,32**		**5 325 968,32**
	Total classe 2	**13 549 067,63**	**4 743 306,85**	**943,54**	**591,55**	**142 193,38**	**587 068,92**	**13 692 204,55**	**5 330 967,32**	**13 687 205,55**	**5 325 968,32**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		1 823,12	243 151,06	249 410,65			243 151,06	251 233,77		8 082,71
401	**Sous Total compte 401**		**1 823,12**	**243 151,06**	**249 410,65**			**243 151,06**	**251 233,77**		**8 082,71**
4041	Fournisseurs d'immobilisations		1 644,92	166 278,18	164 633,26			166 278,18	166 278,18		0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		28 230,71	28 230,71				28 230,71	28 230,71		0,00
4047	**Sous Total compte 4047**		**28 230,71**	**28 230,71**				**28 230,71**	**28 230,71**		**0,00**
404	**Sous Total compte 404**		**29 875,63**	**194 508,89**	**164 633,26**			**194 508,89**	**194 508,89**		**0,00**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		23 459,96	23 459,96	38 041,76			23 459,96	61 501,72		38 041,76
40	**Sous Total compte 40**		**55 158,71**	**461 119,91**	**452 085,67**			**461 119,91**	**507 244,38**		**46 124,47**
411	Redevables	40 536,74		90,79	19 146,89			40 627,53	19 146,89	21 480,64	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	101 033,56		682 271,30	593 801,87			783 304,86	593 801,87	189 502,99	
4161	Créances douteuses	3 687,90		13 209,74	4 388,49			16 897,64	4 388,49	12 509,15	
416	**Sous Total compte 416**	**3 687,90**		**13 209,74**	**4 388,49**			**16 897,64**	**4 388,49**	**12 509,15**	
41	**Sous Total compte 41**	**145 258,20**		**695 571,83**	**617 337,25**			**840 830,03**	**617 337,25**	**223 492,78**	
44341	Dépenses		20 904,33	20 904,33				20 904,33	20 904,33		0,00
4434	**Sous Total compte 4434**		**20 904,33**	**20 904,33**				**20 904,33**	**20 904,33**		**0,00**
44351	Dépenses		55 300,00	55 300,00				55 300,00	55 300,00		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**		**55 300,00**	**55 300,00**				**55 300,00**	**55 300,00**		**0,00**
44381	Dépenses				71 724,00				71 724,00		71 724,00
4438	**Sous Total compte 4438**				**71 724,00**				**71 724,00**		**71 724,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	**Sous Total compte 443**		**76 204,33**	**76 204,33**	**71 724,00**			**76 204,33**	**147 928,33**		**71 724,00**
44551	T.V.A. à décaisser		24 091,00	43 714,00	26 196,00			43 714,00	50 287,00		6 573,00
4455	**Sous Total compte 4455**		**24 091,00**	**43 714,00**	**26 196,00**			**43 714,00**	**50 287,00**		**6 573,00**
44562	T.V.A. sur immobilisations	619,15		28 773,37	29 047,52			29 392,52	29 047,52	345,00	
44566	T.V.A. sur autres biens et services	303,77		33 606,97	32 563,63			33 910,74	32 563,63	1 347,11	
4456	**Sous Total compte 4456**	**922,92**		**62 380,34**	**61 611,15**			**63 303,26**	**61 611,15**	**1 692,11**	
44571	T.V.A. collectée		91,97	87 808,10	106 100,77			87 808,10	106 192,74		18 384,64
4457	**Sous Total compte 4457**		**91,97**	**87 808,10**	**106 100,77**			**87 808,10**	**106 192,74**		**18 384,64**
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie	1 333,86			1 333,86			1 333,86	1 333,86		0,00
4458	**Sous Total compte 4458**	**1 333,86**			**1 333,86**			**1 333,86**	**1 333,86**		**0,00**
445	**Sous Total compte 445**	**2 256,78**	**24 182,97**	**193 902,44**	**195 241,78**			**196 159,22**	**219 424,75**		**23 265,53**
447	Autres impôts, taxes et versements assim		340,00	685,00	345,00			685,00	685,00		0,00
4486	Autres charges à payer				101 717,32				101 717,32		101 717,32
448	**Sous Total compte 448**				**101 717,32**				**101 717,32**		**101 717,32**
44	**Sous Total compte 44**	**2 256,78**	**100 727,30**	**270 791,77**	**369 028,10**			**273 048,55**	**469 755,40**		**196 706,85**
451004	Compte de rattachement avec... (à subdiv		2 321 811,79	3 627 611,96	1 256 429,02			3 627 611,96	3 578 240,81	49 371,15	
451	**Sous Total compte 451**		**2 321 811,79**	**3 627 611,96**	**1 256 429,02**			**3 627 611,96**	**3 578 240,81**	**49 371,15**	
45	**Sous Total compte 45**		**2 321 811,79**	**3 627 611,96**	**1 256 429,02**			**3 627 611,96**	**3 578 240,81**	**49 371,15**	
466	Excédents de versement		3,00	3,00				3,00	3,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			764 847,54	835 849,02			764 847,54	835 849,02		71 001,48
4671	**Sous Total compte 4671**			**764 847,54**	**835 849,02**			**764 847,54**	**835 849,02**		**71 001,48**
46721	Débiteurs divers - Amiable	41 148,27		2 902 513,57	2 942 961,84			2 943 661,84	2 942 961,84	700,00	
4672	**Sous Total compte 4672**	**41 148,27**		**2 902 513,57**	**2 942 961,84**			**2 943 661,84**	**2 942 961,84**	**700,00**	
467	**Sous Total compte 467**	**41 148,27**		**3 667 361,11**	**3 778 810,86**			**3 708 509,38**	**3 778 810,86**		**70 301,48**
4687	Produits à recevoir			64 031,24				64 031,24		64 031,24	
468	**Sous Total compte 468**			**64 031,24**				**64 031,24**		**64 031,24**	
46	**Sous Total compte 46**	**41 148,27**	**3,00**	**3 731 395,35**	**3 778 810,86**			**3 772 543,62**	**3 778 813,86**		**6 270,24**
47134	Subventions	209 592,10			209 592,10			209 592,10	209 592,10		0,00
47138	Autres			214 363,67	214 363,67			214 363,67	214 363,67		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**	**209 592,10**		**214 363,67**	**423 955,77**			**423 955,77**	**423 955,77**		**0,00**
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		1 112,71	0,62	9,72			0,62	1 122,43		1 121,81
47141	**Sous Total compte 47141**		**1 112,71**	**0,62**	**9,72**			**0,62**	**1 122,43**		**1 121,81**
4714	**Sous Total compte 4714**		**1 112,71**	**0,62**	**9,72**			**0,62**	**1 122,43**		**1 121,81**
4718	Autres recettes à régulariser			17 176,27	17 176,27			17 176,27	17 176,27		0,00
471	**Sous Total compte 471**	**209 592,10**	**1 112,71**	**231 540,56**	**441 141,76**			**441 132,66**	**442 254,47**		**1 121,81**
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			208 913,50	208 938,87			208 913,50	208 938,87		25,37
47218	Autres dépenses	0,01			0,01			0,01	0,01		0,00
4721	**Sous Total compte 4721**	**0,01**		**208 913,50**	**208 938,88**			**208 913,51**	**208 938,88**		**25,37**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser	4 516,00		2 726,56	7 242,56			7 242,56	7 242,56		0,00
472	**Sous Total compte 472**	**4 516,01**		**211 640,06**	**216 181,44**			**216 156,07**	**216 181,44**		**25,37**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,28	2,28			2,28	2,28		0,00
478	**Sous Total compte 478**			**2,28**	**2,28**			**2,28**	**2,28**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**	**214 108,11**	**1 112,71**	**443 182,90**	**657 325,48**			**657 291,01**	**658 438,19**		**1 147,18**
4817	Indemnités de renégociation de la dette			143 240,25				143 240,25		143 240,25	
481	**Sous Total compte 481**			**143 240,25**				**143 240,25**		**143 240,25**	
48	**Sous Total compte 48**			**143 240,25**				**143 240,25**		**143 240,25**	
	Total classe 4	**402 771,36**	**2 478 813,51**	**9 372 913,97**	**7 131 016,38**			**9 775 685,33**	**9 609 829,89**	**482 527,53**	**316 672,09**
580	Opérations d'ordre budgétaires			809 952,14	809 952,14			809 952,14	809 952,14		0,00
588	Autres virements internes			3,00	3,00			3,00	3,00		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**809 955,14**	**809 955,14**			**809 955,14**	**809 955,14**		**0,00**
	Total classe 5			**809 955,14**	**809 955,14**			**809 955,14**	**809 955,14**		**0,00**
605	Achats de matériel, équipements et trava					347,50		347,50		347,50	
60611	Eau et assainissement					2 203,64		2 203,64		2 203,64	
60612	Énergie - Électricité					73 196,52	17 054,65	73 196,52	17 054,65	56 141,87	
6061	**Sous Total compte 6061**					**75 400,16**	**17 054,65**	**75 400,16**	**17 054,65**	**58 345,51**	
60632	Fournitures de petit équipement					5 548,62	2 169,68	5 548,62	2 169,68	3 378,94	
6063	**Sous Total compte 6063**					**5 548,62**	**2 169,68**	**5 548,62**	**2 169,68**	**3 378,94**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives					97,20		97,20		97,20	
606	**Sous Total compte 606**					**81 045,98**	**19 224,33**	**81 045,98**	**19 224,33**	**61 821,65**	
60	**Sous Total compte 60**					**81 393,48**	**19 224,33**	**81 393,48**	**19 224,33**	**62 169,15**	
61358	Autres					3 670,85	135,00	3 670,85	135,00	3 535,85	
6135	**Sous Total compte 6135**					**3 670,85**	**135,00**	**3 670,85**	**135,00**	**3 535,85**	
613	**Sous Total compte 613**					**3 670,85**	**135,00**	**3 670,85**	**135,00**	**3 535,85**	
615221	Bâtiments publics					31 441,72	1 110,96	31 441,72	1 110,96	30 330,76	
61522	**Sous Total compte 61522**					**31 441,72**	**1 110,96**	**31 441,72**	**1 110,96**	**30 330,76**	
615232	Réseaux					752,99		752,99		752,99	
61523	**Sous Total compte 61523**					**752,99**		**752,99**		**752,99**	
6152	**Sous Total compte 6152**					**32 194,71**	**1 110,96**	**32 194,71**	**1 110,96**	**31 083,75**	
6156	Maintenance					38 350,05	720,43	38 350,05	720,43	37 629,62	
615	**Sous Total compte 615**					**70 544,76**	**1 831,39**	**70 544,76**	**1 831,39**	**68 713,37**	
6161	Multirisques					36 623,54		36 623,54		36 623,54	
616	**Sous Total compte 616**					**36 623,54**		**36 623,54**		**36 623,54**	
6182	Documentation générale et technique					372,18	372,18	372,18	372,18		0,00
618	**Sous Total compte 618**					**372,18**	**372,18**	**372,18**	**372,18**		**0,00**
61	**Sous Total compte 61**					**111 211,33**	**2 338,57**	**111 211,33**	**2 338,57**	**108 872,76**	
6215	Personnel affecté par la collectivité me					54 989,00		54 989,00		54 989,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
621	**Sous Total compte 621**					**54 989,00**		**54 989,00**		**54 989,00**	
6227	Frais d'actes et de contentieux					1 766,38		1 766,38		1 766,38	
622	**Sous Total compte 622**					**1 766,38**		**1 766,38**		**1 766,38**	
6231	Annonces et insertions					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
6238	Divers					280,50		280,50		280,50	
623	**Sous Total compte 623**					**3 280,50**		**3 280,50**		**3 280,50**	
6262	Frais de télécommunications					13 640,02		13 640,02		13 640,02	
626	**Sous Total compte 626**					**13 640,02**		**13 640,02**		**13 640,02**	
6283	Frais de nettoyage des locaux					23 366,94	1 897,06	23 366,94	1 897,06	21 469,88	
62871	A la collectivité de rattachement 4					16 735,00		16 735,00		16 735,00	
6287	**Sous Total compte 6287**					**16 735,00**		**16 735,00**		**16 735,00**	
628	**Sous Total compte 628**					**40 101,94**	**1 897,06**	**40 101,94**	**1 897,06**	**38 204,88**	
62	**Sous Total compte 62**					**113 777,84**	**1 897,06**	**113 777,84**	**1 897,06**	**111 880,78**	
63512	Taxes foncières					102 062,32		102 062,32		102 062,32	
6351	**Sous Total compte 6351**					**102 062,32**		**102 062,32**		**102 062,32**	
635	**Sous Total compte 635**					**102 062,32**		**102 062,32**		**102 062,32**	
63	**Sous Total compte 63**					**102 062,32**		**102 062,32**		**102 062,32**	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					19 186,94		19 186,94		19 186,94	
6581	**Sous Total compte 6581**					**19 186,94**		**19 186,94**		**19 186,94**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65888	Autres					79 836,00		79 836,00		79 836,00	
6588	**Sous Total compte 6588**					**79 836,00**		**79 836,00**		**79 836,00**	
658	**Sous Total compte 658**					**99 022,94**		**99 022,94**		**99 022,94**	
65	**Sous Total compte 65**					**99 022,94**		**99 022,94**		**99 022,94**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					45 264,42	1 167,42	45 264,42	1 167,42	44 097,00	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					1 471,21	1 868,24	1 471,21	1 868,24		397,03
6611	**Sous Total compte 6611**					**46 735,63**	**3 035,66**	**46 735,63**	**3 035,66**	**43 699,97**	
661	**Sous Total compte 661**					**46 735,63**	**3 035,66**	**46 735,63**	**3 035,66**	**43 699,97**	
66	**Sous Total compte 66**					**46 735,63**	**3 035,66**	**46 735,63**	**3 035,66**	**43 699,97**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					582 069,92		582 069,92		582 069,92	
681	**Sous Total compte 681**					**582 069,92**		**582 069,92**		**582 069,92**	
68	**Sous Total compte 68**					**582 069,92**		**582 069,92**		**582 069,92**	
	Total classe 6					**1 136 273,46**	**26 495,62**	**1 136 273,46**	**26 495,62**	**1 110 174,87**	**397,03**
752	Revenus des immeubles						613 998,98		613 998,98		613 998,98
755	Dédits et pénalités perçus						700,00		700,00		700,00
75822	Prise en charge du déficit du budget ann						2 770 000,00		2 770 000,00		2 770 000,00
7582	**Sous Total compte 7582**						**2 770 000,00**		**2 770 000,00**		**2 770 000,00**
75888	Autres						7 752,41		7 752,41		7 752,41
7588	**Sous Total compte 7588**						**7 752,41**		**7 752,41**		**7 752,41**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	**Sous Total compte 758**						**2 777 752,41**		**2 777 752,41**		**2 777 752,41**
75	**Sous Total compte 75**						**3 392 451,39**		**3 392 451,39**		**3 392 451,39**
777	Recettes et quote-part des subventions d						222 883,22		222 883,22		222 883,22
77	**Sous Total compte 77**						**222 883,22**		**222 883,22**		**222 883,22**
	Total classe 7						**3 615 334,61**		**3 615 334,61**		**3 615 334,61**
	Total général	**16 463 456,03**	**16 463 456,03**	**10 305 887,61**	**8 206 833,24**	**2 216 999,15**	**4 316 053,52**	**28 986 342,79**	**28 986 342,79**	**18 036 877,09**	**18 036 877,09**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14204 - CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **08/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CITE DE L'ENTREPRISE CA MBA** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **08/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-086 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Mobilités

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats anticipée

Fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	- 297 084,14
B	Résultats antérieur	3 851 073,15
C	Résultat à affecter	**3 553 989,01**

Investissement

D	001 Solde de clôture d'investissement	216 577,13

	Restes à réaliser D	204 349,29
	Restes à réaliser R	964 609,26
E	Solde des RAR	760 259,97

F	Besoin de financement : D+E	-

C= G+H	Résultat à affecter	**3 553 989,01**
H	*dont mise en réserve 1068*	-
G	*dont 002 report de fonctionnement*	*3 553 989,01*

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget annexe Mobilités 2026 comme suit :

- En section de fonctionnement, au compte 002, un résultat excédentaire de 3 553 989,01 € ;
- En section d'investissement, au compte 001, un résultat excédentaire de 216 577,13 €.

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :

- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- L'état des restes à réaliser corroboré signé de l'ordonnateur, joint en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 2024 224,41 €		2240 801,54 €	204 349,29 € 964 609,26 €	760 259,97 €	976 837,10 €
FONCT	7862 927,35 €	4011 854,20 €	- 297 084,14 €			3553 989,01 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 216 577,13 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 3 553 989,01

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	3553 989,01 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	3553 989,01 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Cachet et signature

Délibéré par le
Le

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 05 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2184		202201A	DEVECO	DOUX		D	LOT1 FOURNITURE ET POSE DEPOSE D(REPORT)	RAR	434.28
2025	2184		202201A	DEVECO	DOUX		D	LOT1 FOURNITURE ET POSE DEPOSE D(REPORT)	RAR	31.43
2025	2184		202201A	DEVECO	DOUX		D	LOT1 FOURNITURE ET POSE DEPOSE D(REPORT)	RAR	760.48
2025	2184		202201A	DEVECO	DOUX		D	LOT1 FOURNITURE ET POSE DEPOSE D(REPORT)	RAR	37.20
2025	2031			AMENAGMT	PEM		D	Plans supplémentaires_Pré-Progra(REPORT)	RAR	137.50
2025	2031			AMENAGMT	PEM		D	Plans supplémentaires_Pré-Progra(REPORT)	RAR	935.00
2025	2313			AMENAGMT	TRAN		D	Mission SCPS_Installation bornes(REPORT)	RAR	201.00
2025	2031			AMENAGMT	TRAN		D	202440006 MOE PARKING RELAIS ST (REPORT)	RAR	191.90
2025	2031			AMENAGMT	TRAN		D	202440006 MOE PARKING RELAIS ST (REPORT)	RAR	81.85
2025	2313			AMENAGMT	TRAN		D	202440002 Install bornes élec dé(REPORT)	RAR	6 000.00
2025	2031			AMENAGMT	TRAN		D	Abri vélo sur Esplanade Lamartin(REPORT)	RAR	1 014.00
2025	2314			AMENAGMT	TRAN		D	M2024084A_Install abri vélo Lamartine	RAR	2 763.00
2025	2031			AMENAGMT	PEM		D	202540001MOE tvx voie et parking vélo ga	RAR	10 300.00
2025	2313			AMENAGMT	TRAN		D	Dépannage_Eclairage TREMA Bus_Accord cad	RAR	130.00
2025	2153			AMENAGMT	TRAN		D	2025-007 Travaux prépa bornes élec TREMA	RAR	4 234.00
2025	2153			AMENAGMT	TRAN		D	2025-007 Travaux prépa bornes élec TREMA	RAR	8 724.00
2025	2051			INFO	TURB		D	Billettique connectée - Droits d''entrée	RAR	24 853.35
2025	2031			AMENAGMT	PEM		D	Mission CSPS_Voie mode doux et Abri Vélo	RAR	1 595.00
2025	2313			AMENAGMT	TRAN		D	2024019 TF Mandat MOA tvx parking relais	RAR	20 050.00
2025	2184			DEVECO	DOUX		D	Fournitures ensembles directionnels	RAR	45.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 05 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2184			DEVECO	DOUX		D	Fournitures ensembles directionnels	RAR	270.00
2025	2313			AMENAGMT	PEM		D	2025060 Voirie et réseaux - PEM Phase 1	RAR	74 873.80
2025	2313			AMENAGMT	PEM		D	2025061 Abri vélos - PEM Phase 1	RAR	36 020.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	800.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	1 470.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	21.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	450.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	1 200.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	280.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	2 900.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	80.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	900.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	770.00
2025	2128			MAINTENANC	TRAN		D	2024073 Réfection enrobé sur une partie	RAR	180.00
2025	2031			AMENAGMT	PEM		D	PEM_Divsion foncière emprise SNCF-Transfert	RAR	1 615.50
									TOTAL	204 349.29

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissements à la somme de 204 349.29 €

Total par chapitre :

Chapitre 20 : 40 724.10

Chapitre 21 : 23 587.39

Chapitre 23 : 140 037.80

M. DEYNOUX Dominique

Par délégation, le Vice Président aux Finances

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 05 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	1312			AMENAGMT	DOUX		R	Voie verte La Chanaye sub Région	RAR	385 308.00
2025	1313			AMENAGMT	DOUX		R	Sub Département abri vélos esplanade Lam	RAR	5 000.00
2025	1311			AMENAGMT	DOUX		R	Création voie verte La Chanaye Mâcon	RAR	179 209.80
2025	1313			AMENAGMT	DOUX		R	Subvention Département 2 abris vélos MBA	RAR	5 000.00
2025	1311			AMENAGMT	DOUX		R	Subvention Etat DSIL 2024 passerelle	RAR	40 472.00
2025	1311			AMENAGMT	DOUX		R	Sub Fds vert 2025 voie verte La Chanaye	RAR	328 620.66
2025	13188			AMENAGMT	DOUX		R	Sub FUB abri vélo esplanade Lamartine	RAR	20 998.80
									TOTAL	964 609.26

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en recettes d'investissements à la somme de 964 609.26 €

M. DEYNOUX Dominique
Par délégation, le Vice Président aux Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 07/04/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14205
N° de SIRET 20007030800040

MOBILITES CA MBA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 07/04/2026

Nomenclature M43
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 13
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 14
5 Annexe 18
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 38
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 39
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 56
4EME PARTIE : Page des signatures 57

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	**150,74**	Dotations	
Terrains	1 488,45	Fonds Globalisés	114,90
Constructions	146,70	Réserves	9 105,76
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	148,72	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	2 577,77	Report à nouveau	3 851,07
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-297,08
Autres immobilisations corporelles	4 843,74	Subventions transférables	362,04
Total immobilisations corporelles (nettes)	**9 205,38**	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	**10,00**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**9 366,12**	Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	**13 136,69**
Créances	6 536,53	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	
Disponibilités		Fournisseurs(2)	1 351,90
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 414,07
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**6 536,53**	**Total dettes à court terme**	**2 765,97**
Comptes de régularisations		**TOTAL DETTES**	**2 765,97**
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	**15 902,65**	**TOTAL PASSIF**	**15 902,65**

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2026

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	170 656,00	22 038,50	148 617,50	137 134,13
	Conces, brev, licences, marques, procéd	8 371,26	6 244,45	2 126,81	1 297,92
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	1 496 372,12	7 924,79	1 488 447,33	1 412 310,42
	Constructions en toute propriété	569 178,08	441 787,97	127 390,11	142 524,32
	Construction sur sol autrui en tte prop	21 325,00	2 018,98	19 306,02	20 372,27
	Instal, mat et outil techn en tte prop	183 464,32	34 746,85	148 717,47	80 625,00
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	8 160 693,21	3 316 951,11	4 843 742,10	3 823 164,53
	Immobilisations corporelles en cours	2 577 772,90		2 577 772,90	1 780 812,77
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	13 187 832,89	3 831 712,65	9 356 120,24	7 398 241,36

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	13 187 832,89	3 831 712,65	9 356 120,24	7 398 241,36
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	10 000,00		10 000,00	10 000,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	**13 197 832,89**	**3 831 712,65**	**9 366 120,24**	**7 408 241,36**

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	94 966,80		94 966,80	
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	120 809,78		120 809,78	192 445,99
	Créances sur l'Etat et collec publiques	5 000,00		5 000,00	
	Créances sur les BA ou le BP	5 882 246,16		5 882 246,16	7 810 607,77
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	433 509,36		433 509,36	320 415,15
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	**6 536 532,10**		**6 536 532,10**	**8 323 468,91**

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	**19 734 364,99**	**3 831 712,65**	**15 902 652,34**	**15 731 710,27**

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	9 105 759,86	5 093 905,66
	Report à nouveau	3 851 073,15	8 014 174,70
	Résultat de l'exercice	-297 084,14	-151 247,35
	Subventions d'investissement	362 037,83	175 211,61
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	114 899,68	114 899,68
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	**13 136 686,38**	**13 246 944,30**

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 348 750,82	2 042 280,10
	Dettes fiscales et sociales	112 714,57	124 570,27
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	3 149,82	92 494,41
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	799 717,36	932 358,95
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	501 633,39	
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	**2 765 965,96**	**3 191 703,73**

BILAN (en Euros)

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		-706 937,76
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		**-706 937,76**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**15 902 652,34**	**15 731 710,27**

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôts et taxes perçus	7 292,85	7 157,53
Dotations et subventions reçues	1 512,21	1 451,40
Produits des services		
Autres produits	519,23	307,98
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	9 324,28	8 916,91
Traitements, salaires, charges sociales	191,08	
Achats et charges externes	3 924,91	4 202,92
Participations et interventions	4 568,46	4 244,14
Dotations aux amortissements et provisions	937,89	617,68
Autres charges	6,04	0,36
Charges courantes non financières	9 628,37	9 065,10
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**-304,09**	**-148,19**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	**-304,09**	**-148,19**
Produits exceptionnels	7,01	4,99
Charges exceptionnelles		8,04
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**7,01**	**-3,06**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-297,08**	**-151,25**

COMPTE DE RESULTAT 2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité	7 292 847,07	7 157 530,36
Subventions d'exploitation	1 512 207,84	1 451 399,84
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	519 225,81	307 980,81
TOTAL I	**9 324 280,72**	**8 916 911,01**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 924 906,64	4 202 919,39
Impôts et taxes sur rémunérations	3 827,87	
Autres impôts, taxes et versem assimilés	1 800,00	363,76

COMPTE DE RESULTAT 2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Salaires et traitements	141 081,16	
Charges sociales	49 997,94	
Dotations amortissements sur immob	937 886,52	617 679,85
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	4 568 871,73	4 244 139,02
TOTAL II	**9 628 371,86**	**9 065 102,02**
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-304 091,14**	**-148 191,01**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

COMPTE DE RESULTAT 2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	**-304 091,14**	**-148 191,01**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00	
Autres opérations en capital	5 507,00	4 985,35
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	**7 007,00**	**4 985,35**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		8 041,69
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		**8 041,69**

COMPTE DE RESULTAT 2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**7 007,00**	**-3 056,34**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**9 331 287,72**	**8 921 896,36**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**9 628 371,86**	**9 073 143,71**
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-297 084,14**	**-151 247,35**

Opérations Compte de Tiers

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 269 400,20	13 462 173,15	23 731 573,35
Titres de recette émis (b)	5 144 773,94	9 331 287,72	14 476 061,66
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	5 144 773,94	9 331 287,72	14 476 061,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 269 400,20	13 462 173,15	23 731 573,35
Mandats émis (f)	2 906 852,40	9 765 306,30	12 672 158,70
Annulations de mandats (g)	2 880,00	136 934,44	139 814,44
Depenses nettes (h = f - g)	2 903 972,40	9 628 371,86	12 532 344,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 240 801,54		1 943 717,40
(h - d) Déficit		297 084,14	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial MOBILITES CA MBA					
Investissement	-2 024 224,41		2 240 801,54		216 577,13
Fonctionnement	7 862 927,35	4 011 854,20	-297 084,14		3 553 989,01
Sous-Total	**5 838 702,94**	**4 011 854,20**	**1 943 717,40**		**3 770 566,14**
TOTAL III	**5 838 702,94**	**4 011 854,20**	**1 943 717,40**		**3 770 566,14**
TOTAL I + II + III	**5 838 702,94**	**4 011 854,20**	**1 943 717,40**		**3 770 566,14**

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	243 467,60	140 000,00	383 467,60	20 731,72		20 731,72	362 735,88
21	Immobilisations corporelles	2 699 091,80	1 440 000,00	4 139 091,80	2 071 263,55		2 071 263,55	2 067 828,25
23	Immobilisations en cours	1 054 569,00	662 000,00	1 716 569,00	136 455,32		136 455,32	1 580 113,68
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**3 997 128,40**	**2 242 000,00**	**6 239 128,40**	**2 228 450,59**		**2 228 450,59**	**4 010 677,81**
Opération n° 202005	Opération d'équipement n° 202005	1 996 484,00		1 996 484,00	670 194,81	2 880,00	667 314,81	1 329 169,19
Opération n° 202201	Opération d'équipement n° 202201	1 263,39		1 263,39				1 263,39
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**1 997 747,39**		**1 997 747,39**	**670 194,81**	**2 880,00**	**667 314,81**	**1 330 432,58**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**5 994 875,79**	**2 242 000,00**	**8 236 875,79**	**2 898 645,40**	**2 880,00**	**2 895 765,40**	**5 341 110,39**
21	Immobilisations corporelles							
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 600,00		5 600,00	5 507,00		5 507,00	93,00
041	Opérations patrimoniales		2 700,00	2 700,00	2 700,00		2 700,00	
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**5 600,00**	**2 700,00**	**8 300,00**	**8 207,00**		**8 207,00**	**93,00**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 024 224,41		2 024 224,41				2 024 224,41
TOTAL GENERAL		**8 024 700,20**	**2 244 700,00**	**10 269 400,20**	**2 906 852,40**	**2 880,00**	**2 903 972,40**	**7 365 427,80**

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	4 011 854,20		4 011 854,20	4 011 854,20		4 011 854,20	
13	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REÇUES	46 012,00		46 012,00	192 333,22		192 333,22	-146 321,22
16	Emprunts et dettes assimilées	1 422 649,85	1 882 000,00	3 304 649,85				3 304 649,85
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**5 480 516,05**	**1 882 000,00**	**7 362 516,05**	**4 204 187,42**		**4 204 187,42**	**3 158 328,63**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**5 480 516,05**	**1 882 000,00**	**7 362 516,05**	**4 204 187,42**		**4 204 187,42**	**3 158 328,63**
021	Virement de la section d'exploitation	1 704 184,15	188 000,00	1 892 184,15				1 892 184,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 000,00	172 000,00	1 012 000,00	937 886,52		937 886,52	74 113,48
041	Opérations patrimoniales		2 700,00	2 700,00	2 700,00		2 700,00	
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**2 544 184,15**	**362 700,00**	**2 906 884,15**	**940 586,52**		**940 586,52**	**1 966 297,63**
TOTAL GENERAL		**8 024 700,20**	**2 244 700,00**	**10 269 400,20**	**5 144 773,94**		**5 144 773,94**	**5 124 626,26**

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	4 226 540,00		4 226 540,00	3 152 416,68	13 128,04	3 139 288,64	1 087 251,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	982 325,00		982 325,00	982 668,93	343,96	982 324,97	0,03
014	Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00				3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 692 124,00	-350 000,00	5 342 124,00	4 692 334,17	123 462,44	4 568 871,73	773 252,27
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00				4 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**10 907 989,00**	**-350 000,00**	**10 557 989,00**	**8 827 419,78**	**136 934,44**	**8 690 485,34**	**1 867 503,66**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 704 184,15	188 000,00	1 892 184,15				1 892 184,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 000,00	172 000,00	1 012 000,00	937 886,52		937 886,52	74 113,48
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**2 544 184,15**	**360 000,00**	**2 904 184,15**	**937 886,52**		**937 886,52**	**1 966 297,63**
TOTAL GENERAL		**13 452 173,15**	**10 000,00**	**13 462 173,15**	**9 765 306,30**	**136 934,44**	**9 628 371,86**	**3 833 801,29**

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	2 500,00		2 500,00				2 500,00
73	Produits issus de la fiscalite	7 400 000,00		7 400 000,00	7 292 847,07		7 292 847,07	107 152,93
74	Subventions d'exploitations et participations	1 435 000,00	8 500,00	1 443 500,00	1 512 207,84		1 512 207,84	-68 707,84
75	Autres produits de gestion courante	758 000,00		758 000,00	519 225,81		519 225,81	238 774,19
77	Produits exceptionnels		1 500,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00	
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**9 595 500,00**	**10 000,00**	**9 605 500,00**	**9 325 780,72**		**9 325 780,72**	**279 719,28**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 600,00		5 600,00	5 507,00		5 507,00	93,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**5 600,00**		**5 600,00**	**5 507,00**		**5 507,00**	**93,00**
002	Résultat d'exploitation reporté	3 851 073,15		3 851 073,15				3 851 073,15
TOTAL GENERAL		**13 452 173,15**	**10 000,00**	**13 462 173,15**	**9 331 287,72**		**9 331 287,72**	**4 130 885,43**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	15 692,62		15 692,62
2033	Frais d'insertion	2 700,00		2 700,00
2051	Concessions et droits assimilés	2 339,10		2 339,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**Immobilisations incorporelles**	**20 731,72**		**20 731,72**
2128	Autres terrains	78 846,00		78 846,00
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	365,63		365,63
2153	Installations à caractère spécifique	81 748,06		81 748,06
2182	Matériel de transport	1 831 458,32		1 831 458,32
2184	Mobilier	3 286,00		3 286,00
2188	Autres	75 559,54		75 559,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**Immobilisations corporelles**	**2 071 263,55**		**2 071 263,55**
2313	Constructions	74 118,68		74 118,68
2314	Constructions sur sol d'autrui	52 607,52		52 607,52
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	9 729,12		9 729,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**Immobilisations en cours**	**136 455,32**		**136 455,32**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**2 228 450,59**		**2 228 450,59**
Opération n° 2031202005	Frais d'études	6 810,00		6 810,00
Opération n° 2314202005	Constructions sur sol d'autrui	663 384,81	2 880,00	660 504,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202005	**Opération d'équipement n° 202005**	**670 194,81**	**2 880,00**	**667 314,81**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**670 194,81**	**2 880,00**	**667 314,81**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**2 898 645,40**	**2 880,00**	**2 895 765,40**
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	5 000,00		5 000,00
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	507,00		507,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**5 507,00**		**5 507,00**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2182	Matériel de transport	2 700,00		2 700,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**2 700,00**		**2 700,00**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**8 207,00**		**8 207,00**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 906 852,40**	**2 880,00**	**2 903 972,40**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	4 011 854,20		4 011 854,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**Dotations fonds divers et réserves**	**4 011 854,20**		**4 011 854,20**
1311	Etat et Etablissements Nationaux	89 272,82		89 272,82
1312	Région	77 061,60		77 061,60
1313	Département	5 000,00		5 000,00
13188	des tiers	20 998,80		20 998,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	**SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REÇUES**	**192 333,22**		**192 333,22**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**4 204 187,42**		**4 204 187,42**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**4 204 187,42**		**4 204 187,42**
28031	Amortissements frais d'études	11 019,25		11 019,25
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 510,21		1 510,21
28128	Autres terrains	2 709,09		2 709,09
28131	Bâtiments	4 405,93		4 405,93
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	11 093,91		11 093,91
28145	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 066,25		1 066,25
28153	Installations à caractère spécifique	13 655,59		13 655,59
28182	Matériel de transport	740 755,83		740 755,83
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 788,16		3 788,16
28184	Mobilier	13 329,83		13 329,83
28188	Amortissements autres	134 552,47		134 552,47
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**937 886,52**		**937 886,52**
2033	Frais d'insertion	2 700,00		2 700,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**2 700,00**		**2 700,00**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**940 586,52**		**940 586,52**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**5 144 773,94**		**5 144 773,94**

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	1 000,00		1 000,00
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	144,86		144,86
6064	Fournitures administratives	91,41		91,41
6068	Autres matières et fournitures	167,07	167,06	0,01
611	Sous-traitance générale	2 598 372,66		2 598 372,66
614	Charges locatives et de copropriété	368,13		368,13
61551	Matériel roulant	3 290,70		3 290,70
6156	Maintenance	112 841,99	259,90	112 582,09
6161	Multirisques	5 583,98		5 583,98
617	Etudes et recherches	25 320,00		25 320,00
618	Divers	4 546,00		4 546,00
6236	Catalogues et imprimés	756,91	27,22	729,69
6238	Divers	23 427,59	1 126,00	22 301,59
6251	Voyages et déplacements	55,76		55,76
6257	Réceptions	1 896,30	591,00	1 305,30
6262	Frais de télécommunications	308,00		308,00
6281	Concours divers -cotisations	12 295,10		12 295,10
62871	à la collectivité de rattachement	345 651,86	10 956,86	334 695,00
62878	à des tiers	10 550,36		10 550,36
6288	Autres	3 948,00		3 948,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 800,00		1 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**3 152 416,68**	**13 128,04**	**3 139 288,64**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	787 418,00		787 418,00
6331	Versement mobilité	874,90		874,90

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6332	Cotisations versées au FNAL	546,87		546,87
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	2 406,10		2 406,10
6411	Salaires, appointements, commissions de base	91 158,97	171,98	90 986,99
6413	Primes et gratifications	1 148,60		1 148,60
6414	Indemnités et avantages divers	48 577,68		48 577,68
6415	Supplément familial	367,89		367,89
6451	Cotisations à l'URSSAF	29 037,27		29 037,27
6453	Cotisations aux caisses de retraite	17 224,72		17 224,72
6454	Cotisations au Pôle Emploi	2 779,87		2 779,87
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 128,06	171,98	956,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**982 668,93**	**343,96**	**982 324,97**
65714	Communes	137 608,90	92 464,00	45 144,90
65717	Autres Etablissements Publics Locaux	24 000,00		24 000,00
65732	Région	5 197,65	998,44	4 199,21
65733	Département	10 000,00	10 000,00	
65737	Autres Etablissements Publics Locaux	28 633,07	20 000,00	8 633,07
6574	Subventions d'exploitation aux personnes de droit privé	4 486 486,06		4 486 486,06
6588	Autres charges diverses de gestion courante	408,49		408,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**Autres charges de gestion courante**	**4 692 334,17**	**123 462,44**	**4 568 871,73**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**8 827 419,78**	**136 934,44**	**8 690 485,34**
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	937 886,52		937 886,52
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**937 886,52**		**937 886,52**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**937 886,52**		**937 886,52**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**9 765 306,30**	**136 934,44**	**9 628 371,86**

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
734	Versement mobilité	7 292 847,07		7 292 847,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	**Produits issus de la fiscalite**	**7 292 847,07**		**7 292 847,07**
7472	Région	1 435 249,84		1 435 249,84
748	Autres subventions d'exploitation	76 958,00		76 958,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**Subventions d'exploitations et participations**	**1 512 207,84**		**1 512 207,84**
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	421 584,14		421 584,14
7588	Autres	97 641,67		97 641,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**Autres produits de gestion courante**	**519 225,81**		**519 225,81**
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	1 500,00		1 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	**Produits exceptionnels**	**1 500,00**		**1 500,00**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**9 325 780,72**		**9 325 780,72**
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 507,00		5 507,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**5 507,00**		**5 507,00**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**5 507,00**		**5 507,00**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**9 331 287,72**		**9 331 287,72**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		114 899,68						114 899,68		114 899,68
1022	**Sous Total compte 1022**		**114 899,68**						**114 899,68**		**114 899,68**
102	**Sous Total compte 102**		**114 899,68**						**114 899,68**		**114 899,68**
1068	Autres réserves		5 093 905,66				4 011 854,20		9 105 759,86		9 105 759,86
106	**Sous Total compte 106**		**5 093 905,66**				**4 011 854,20**		**9 105 759,86**		**9 105 759,86**
10	**Sous Total compte 10**		**5 208 805,34**				**4 011 854,20**		**9 220 659,54**		**9 220 659,54**
110	Report à nouveau solde créditeur		8 014 174,70	4 163 101,55				4 163 101,55	8 014 174,70		3 851 073,15
11	**Sous Total compte 11**		**8 014 174,70**	**4 163 101,55**				**4 163 101,55**	**8 014 174,70**		**3 851 073,15**
12	Résultat exercice bénef ou perte	151 247,35			151 247,35			151 247,35	151 247,35		0,00
12	**Sous Total compte 12**	**151 247,35**			**151 247,35**			**151 247,35**	**151 247,35**		**0,00**
1311	Etat et EPN		153 526,11				89 272,82		242 798,93		242 798,93
1312	Région		14 657,50				77 061,60		91 719,10		91 719,10
1313	Dépt		5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00	10 000,00		5 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
1315	Grp coll		2 535,00						2 535,00		2 535,00
13188	des tiers						20 998,80		20 998,80		20 998,80
1318	**Sous Total compte 1318**						**20 998,80**		**20 998,80**		**20 998,80**
131	**Sous Total compte 131**		**175 718,61**	**5 000,00**			**192 333,22**	**5 000,00**	**368 051,83**		**363 051,83**
13913	Subv équipt transf - Dépt				5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00		0,00
13915	Subv équipt transf - Grp coll	507,00				507,00		1 014,00		1 014,00	
1391	**Sous Total compte 1391**	**507,00**			**5 000,00**	**5 507,00**		**6 014,00**	**5 000,00**	**1 014,00**	
139	**Sous Total compte 139**	**507,00**			**5 000,00**	**5 507,00**		**6 014,00**	**5 000,00**	**1 014,00**	
13	**Sous Total compte 13**	**507,00**	**175 718,61**	**5 000,00**	**5 000,00**	**5 507,00**	**192 333,22**	**11 014,00**	**373 051,83**		**362 037,83**
	Total classe 1	**151 754,35**	**13 398 698,65**	**4 168 101,55**	**156 247,35**	**5 507,00**	**4 204 187,42**	**4 325 362,90**	**17 759 133,42**	**1 014,00**	**13 434 784,52**
2031	Frais d'études	142 753,38				22 502,62		165 256,00		165 256,00	
2033	Frais d'insertion	5 400,00				2 700,00	2 700,00	8 100,00	2 700,00	5 400,00	
203	**Sous Total compte 203**	**148 153,38**				**25 202,62**	**2 700,00**	**173 356,00**	**2 700,00**	**170 656,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2051	Concessions et droits assimilés	6 032,16				2 339,10		8 371,26		8 371,26	
205	**Sous Total compte 205**	**6 032,16**				**2 339,10**		**8 371,26**		**8 371,26**	
20	**Sous Total compte 20**	**154 185,54**				**27 541,72**	**2 700,00**	**181 727,26**	**2 700,00**	**179 027,26**	
2115	Terrains bâtis	1 412 310,42						1 412 310,42		1 412 310,42	
211	**Sous Total compte 211**	**1 412 310,42**						**1 412 310,42**		**1 412 310,42**	
2128	Autres terrains	5 215,70				78 846,00		84 061,70		84 061,70	
212	**Sous Total compte 212**	**5 215,70**				**78 846,00**		**84 061,70**		**84 061,70**	
2131	Bâtiments	110 148,27						110 148,27		110 148,27	
2135	Instal gales agenct amégts const	458 664,18				365,63		459 029,81		459 029,81	
213	**Sous Total compte 213**	**568 812,45**				**365,63**		**569 178,08**		**569 178,08**	
2145	Installations générales, agencements, am	21 325,00						21 325,00		21 325,00	
214	**Sous Total compte 214**	**21 325,00**						**21 325,00**		**21 325,00**	
2153	Instal à caractère spécif	101 716,26				81 748,06		183 464,32		183 464,32	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	**Sous Total compte 215**	**101 716,26**				**81 748,06**		**183 464,32**		**183 464,32**	
2182	Mat de transport	5 445 779,91			8 988,93	1 834 158,32		7 279 938,23	8 988,93	7 270 949,30	
2183	Mat bureau mat informatique	18 394,69						18 394,69		18 394,69	
2184	Mobilier	138 255,92				3 286,00		141 541,92		141 541,92	
2188	Autres	654 247,76				75 559,54		729 807,30		729 807,30	
218	**Sous Total compte 218**	**6 256 678,28**			**8 988,93**	**1 913 003,86**		**8 169 682,14**	**8 988,93**	**8 160 693,21**	
21	**Sous Total compte 21**	**8 366 058,11**			**8 988,93**	**2 073 963,55**		**10 440 021,66**	**8 988,93**	**10 431 032,73**	
2313	Constructions	395 314,41				74 118,68		469 433,09		469 433,09	
2314	Constructions sur sol autrui	1 385 498,36				715 992,33	2 880,00	2 101 490,69	2 880,00	2 098 610,69	
231	**Sous Total compte 231**	**1 780 812,77**				**790 111,01**	**2 880,00**	**2 570 923,78**	**2 880,00**	**2 568 043,78**	
238	Avances versées sur commandes d'immobili					9 729,12		9 729,12		9 729,12	
23	**Sous Total compte 23**	**1 780 812,77**				**799 840,13**	**2 880,00**	**2 580 652,90**	**2 880,00**	**2 577 772,90**	
261	Titres de participation	10 000,00						10 000,00		10 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
26	**Sous Total compte 26**	**10 000,00**						**10 000,00**		**10 000,00**	
28031	Amort frais études		11 019,25				11 019,25		22 038,50		22 038,50
2803	**Sous Total compte 2803**		**11 019,25**				**11 019,25**		**22 038,50**		**22 038,50**
2805	Concessions, brevets, licences, marques,		4 734,24				1 510,21		6 244,45		6 244,45
280	**Sous Total compte 280**		**15 753,49**				**12 529,46**		**28 282,95**		**28 282,95**
28128	Autres terrains		5 215,70				2 709,09		7 924,79		7 924,79
2812	**Sous Total compte 2812**		**5 215,70**				**2 709,09**		**7 924,79**		**7 924,79**
28131	Bâtiments		905,66				4 405,93		5 311,59		5 311,59
28135	Installations générales, agencements, am		425 382,47				11 093,91		436 476,38		436 476,38
2813	**Sous Total compte 2813**		**426 288,13**				**15 499,84**		**441 787,97**		**441 787,97**
28145	Installations générales, agencements, am		952,73				1 066,25		2 018,98		2 018,98
2814	**Sous Total compte 2814**		**952,73**				**1 066,25**		**2 018,98**		**2 018,98**
28153	Instal à caractère spécif		21 091,26				13 655,59		34 746,85		34 746,85

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815	**Sous Total compte 2815**		**21 091,26**				**13 655,59**		**34 746,85**		**34 746,85**
28182	Mat de transport		2 205 674,39	8 988,93			740 755,83	8 988,93	2 946 430,22		2 937 441,29
28183	Mat bureau mat informatique		6 528,14				3 788,16		10 316,30		10 316,30
28184	Mobilier		17 783,00				13 329,83		31 112,83		31 112,83
28188	Amort autres		203 528,22				134 552,47		338 080,69		338 080,69
2818	**Sous Total compte 2818**		**2 433 513,75**	**8 988,93**			**892 426,29**	**8 988,93**	**3 325 940,04**		**3 316 951,11**
281	**Sous Total compte 281**		**2 887 061,57**	**8 988,93**			**925 357,06**	**8 988,93**	**3 812 418,63**		**3 803 429,70**
28	**Sous Total compte 28**		**2 902 815,06**	**8 988,93**			**937 886,52**	**8 988,93**	**3 840 701,58**		**3 831 712,65**
	Total classe 2	**10 311 056,42**	**2 902 815,06**	**8 988,93**	**8 988,93**	**2 901 345,40**	**943 466,52**	**13 221 390,75**	**3 855 270,51**	**13 197 832,89**	**3 831 712,65**
4011	Fournisseurs		2 040 108,92	7 714 221,96	6 379 980,07			7 714 221,96	8 420 088,99		705 867,03
401	**Sous Total compte 401**		**2 040 108,92**	**7 714 221,96**	**6 379 980,07**			**7 714 221,96**	**8 420 088,99**		**705 867,03**
4041	Fournis immob		92 494,41	3 564 428,50	3 471 934,09			3 564 428,50	3 564 428,50		0,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie				3 149,82				3 149,82		3 149,82

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4047	**Sous Total compte 4047**				**3 149,82**				**3 149,82**		**3 149,82**
404	**Sous Total compte 404**		**92 494,41**	**3 564 428,50**	**3 475 083,91**			**3 564 428,50**	**3 567 578,32**		**3 149,82**
408	Fournis factures non parvenues		2 171,18	2 171,18	642 883,79			2 171,18	645 054,97		642 883,79
40	**Sous Total compte 40**		**2 134 774,51**	**11 280 821,64**	**10 497 947,77**			**11 280 821,64**	**12 632 722,28**		**1 351 900,64**
418	Clients - produits non encore facturés			94 966,80				94 966,80		94 966,80	
41	**Sous Total compte 41**			**94 966,80**				**94 966,80**		**94 966,80**	
421	Personnel - rémunérations dues			108 169,24	108 169,24			108 169,24	108 169,24		0,00
42	**Sous Total compte 42**			**108 169,24**	**108 169,24**			**108 169,24**	**108 169,24**		**0,00**
431	Sécurite sociale			52 796,81	52 796,81			52 796,81	52 796,81		0,00
437	Autres organismes sociaux			26 907,75	26 907,75			26 907,75	26 907,75		0,00
43	**Sous Total compte 43**			**79 704,56**	**79 704,56**			**79 704,56**	**79 704,56**		**0,00**
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			435 544,95	430 544,95			435 544,95	430 544,95	5 000,00	
441	**Sous Total compte 441**			**435 544,95**	**430 544,95**			**435 544,95**	**430 544,95**	**5 000,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			6 065,98	6 065,98			6 065,98	6 065,98		0,00
442	**Sous Total compte 442**			**6 065,98**	**6 065,98**			**6 065,98**	**6 065,98**		**0,00**
4431	Opér particul avec Etat dépenses		932 358,95	1 031 913,72	899 272,13			1 031 913,72	1 831 631,08		799 717,36
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			1 145 123,84	1 145 123,84			1 145 123,84	1 145 123,84		0,00
443	**Sous Total compte 443**		**932 358,95**	**2 177 037,56**	**2 044 395,97**			**2 177 037,56**	**2 976 754,92**		**799 717,36**
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	16 522,21		573 289,14	589 811,35			589 811,35	589 811,35		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	90 021,78		245 930,57	301 571,57			335 952,35	301 571,57	34 380,78	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	85 902,00		889 491,00	975 393,00			975 393,00	975 393,00		0,00
4456	**Sous Total compte 4456**	**192 445,99**		**1 708 710,71**	**1 866 775,92**			**1 901 156,70**	**1 866 775,92**	**34 380,78**	
44571	Etat - TVA collectée		1 107,83	1 315,00	208,53			1 315,00	1 316,36		1,36
4457	**Sous Total compte 4457**		**1 107,83**	**1 315,00**	**208,53**			**1 315,00**	**1 316,36**		**1,36**
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			975 393,00	889 064,00			975 393,00	889 064,00	86 329,00	
4458	**Sous Total compte 4458**			**975 393,00**	**889 064,00**			**975 393,00**	**889 064,00**	**86 329,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	**Sous Total compte 445**	**192 445,99**	**1 107,83**	**2 685 418,71**	**2 756 048,45**			**2 877 864,70**	**2 757 156,28**	**120 708,42**	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			3 112,36	3 112,36			3 112,36	3 112,36		0,00
4486	Etat - autres charges à payer		123 462,44	123 462,44	112 713,21			123 462,44	236 175,65		112 713,21
4487	Etat - produits à recevoir			100,00				100,00		100,00	
448	**Sous Total compte 448**		**123 462,44**	**123 562,44**	**112 713,21**			**123 562,44**	**236 175,65**		**112 613,21**
44	**Sous Total compte 44**	**192 445,99**	**1 056 929,22**	**5 430 742,00**	**5 352 880,92**			**5 623 187,99**	**6 409 810,14**		**786 622,15**
451005	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	7 810 607,77		10 910 164,32	12 838 525,93			18 720 772,09	12 838 525,93	5 882 246,16	
451	**Sous Total compte 451**	**7 810 607,77**		**10 910 164,32**	**12 838 525,93**			**18 720 772,09**	**12 838 525,93**	**5 882 246,16**	
45	**Sous Total compte 45**	**7 810 607,77**		**10 910 164,32**	**12 838 525,93**			**18 720 772,09**	**12 838 525,93**	**5 882 246,16**	
4621	Créances cess immob - amiable			1 500,00				1 500,00		1 500,00	
462	**Sous Total compte 462**			**1 500,00**				**1 500,00**		**1 500,00**	
46711	Autres comptes créditeurs			339 814,28	340 220,78			339 814,28	340 220,78		406,50
4671	**Sous Total compte 4671**			**339 814,28**	**340 220,78**			**339 814,28**	**340 220,78**		**406,50**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	320 415,15		33 783,00	343 241,29			354 198,15	343 241,29	10 956,86	
46726	Débiteurs divers - contentieux			1 545,00				1 545,00		1 545,00	
4672	**Sous Total compte 4672**	**320 415,15**		**35 328,00**	**343 241,29**			**355 743,15**	**343 241,29**	**12 501,86**	
467	**Sous Total compte 467**	**320 415,15**		**375 142,28**	**683 462,07**			**695 557,43**	**683 462,07**	**12 095,36**	
4686	Divers - charges à payer				501 226,89				501 226,89		501 226,89
4687	Divers - produits à recevoir			419 507,50				419 507,50		419 507,50	
468	**Sous Total compte 468**			**419 507,50**	**501 226,89**			**419 507,50**	**501 226,89**		**81 719,39**
46	**Sous Total compte 46**	**320 415,15**		**796 149,78**	**1 184 688,96**			**1 116 564,93**	**1 184 688,96**		**68 124,03**
4713	Recettes percues avant émission titres	706 937,76		7 975 859,62	8 682 797,38			8 682 797,38	8 682 797,38		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 292 821,32	1 292 821,32			1 292 821,32	1 292 821,32		0,00
471	**Sous Total compte 471**	**706 937,76**		**9 268 680,94**	**9 975 618,70**			**9 975 618,70**	**9 975 618,70**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,50	1,50			1,50	1,50		0,00
478	**Sous Total compte 478**			**1,50**	**1,50**			**1,50**	**1,50**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	**Sous Total compte 47**	**706 937,76**		**9 268 682,44**	**9 975 620,20**			**9 975 620,20**	**9 975 620,20**		**0,00**
	Total classe 4	**9 030 406,67**	**3 191 703,73**	**37 969 400,78**	**40 037 537,58**			**46 999 807,45**	**43 229 241,31**	**6 536 532,10**	**2 765 965,96**
580	Opérations d'ordre budgétaires			946 093,52	946 093,52			946 093,52	946 093,52		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**946 093,52**	**946 093,52**			**946 093,52**	**946 093,52**		**0,00**
	Total classe 5			**946 093,52**	**946 093,52**			**946 093,52**	**946 093,52**		**0,00**
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
6063	Autres fournit entretien et petit équipt					144,86		144,86		144,86	
6064	Fournitures administratives					91,41		91,41		91,41	
6068	Autres matières et fournitures					167,07	167,06	167,07	167,06	0,01	
606	**Sous Total compte 606**					**1 403,34**	**167,06**	**1 403,34**	**167,06**	**1 236,28**	
60	**Sous Total compte 60**					**1 403,34**	**167,06**	**1 403,34**	**167,06**	**1 236,28**	
611	Sous-traitance générale					2 598 372,66		2 598 372,66		2 598 372,66	
614	Charges locatives et de copropriété					368,13		368,13		368,13	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Mat roulant					3 290,70		3 290,70		3 290,70	
6155	**Sous Total compte 6155**					**3 290,70**		**3 290,70**		**3 290,70**	
6156	Maintenance					112 841,99	259,90	112 841,99	259,90	112 582,09	
615	**Sous Total compte 615**					**116 132,69**	**259,90**	**116 132,69**	**259,90**	**115 872,79**	
6161	Multirisques					5 583,98		5 583,98		5 583,98	
616	**Sous Total compte 616**					**5 583,98**		**5 583,98**		**5 583,98**	
617	Etudes et recherches					25 320,00		25 320,00		25 320,00	
618	Divers					4 546,00		4 546,00		4 546,00	
61	**Sous Total compte 61**					**2 750 323,46**	**259,90**	**2 750 323,46**	**259,90**	**2 750 063,56**	
6215	Persel affecté par collectivité rattacht					787 418,00		787 418,00		787 418,00	
621	**Sous Total compte 621**					**787 418,00**		**787 418,00**		**787 418,00**	
6236	Catalogues et imprimés					756,91	27,22	756,91	27,22	729,69	
6238	Divers					23 427,59	1 126,00	23 427,59	1 126,00	22 301,59	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623	**Sous Total compte 623**					**24 184,50**	**1 153,22**	**24 184,50**	**1 153,22**	**23 031,28**	
6251	Voyages et déplacements					55,76		55,76		55,76	
6257	Réceptions					1 896,30	591,00	1 896,30	591,00	1 305,30	
625	**Sous Total compte 625**					**1 952,06**	**591,00**	**1 952,06**	**591,00**	**1 361,06**	
6262	Frais de télécommunications					308,00		308,00		308,00	
626	**Sous Total compte 626**					**308,00**		**308,00**		**308,00**	
6281	Concours divers - cotisations					12 295,10		12 295,10		12 295,10	
62871	à la collectivité de rattachement					345 651,86	10 956,86	345 651,86	10 956,86	334 695,00	
62878	à des tiers					10 550,36		10 550,36		10 550,36	
6287	**Sous Total compte 6287**					**356 202,22**	**10 956,86**	**356 202,22**	**10 956,86**	**345 245,36**	
6288	Autres					3 948,00		3 948,00		3 948,00	
628	**Sous Total compte 628**					**372 445,32**	**10 956,86**	**372 445,32**	**10 956,86**	**361 488,46**	
62	**Sous Total compte 62**					**1 186 307,88**	**12 701,08**	**1 186 307,88**	**12 701,08**	**1 173 606,80**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
6331	Versement mobilité					874,90		874,90		874,90	
6332	Cotisations versées au FNAL					546,87		546,87		546,87	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					2 406,10		2 406,10		2 406,10	
633	**Sous Total compte 633**					**3 827,87**		**3 827,87**		**3 827,87**	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
635	**Sous Total compte 635**					**1 800,00**		**1 800,00**		**1 800,00**	
63	**Sous Total compte 63**					**5 627,87**		**5 627,87**		**5 627,87**	
6411	Salaires,appointement base					91 158,97	171,98	91 158,97	171,98	90 986,99	
6413	Primes et gratifications					1 148,60		1 148,60		1 148,60	
6414	Indemnités et avantages divers					48 577,68		48 577,68		48 577,68	
6415	Supplément familial					367,89		367,89		367,89	
641	**Sous Total compte 641**					**141 253,14**	**171,98**	**141 253,14**	**171,98**	**141 081,16**	
6451	Cotisations à l'URSSAF					29 037,27		29 037,27		29 037,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraite					17 224,72		17 224,72		17 224,72	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					2 779,87		2 779,87		2 779,87	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					1 128,06	171,98	1 128,06	171,98	956,08	
645	**Sous Total compte 645**					**50 169,92**	**171,98**	**50 169,92**	**171,98**	**49 997,94**	
64	**Sous Total compte 64**					**191 423,06**	**343,96**	**191 423,06**	**343,96**	**191 079,10**	
65714	Cnes					137 608,90	92 464,00	137 608,90	92 464,00	45 144,90	
65717	Autres EPL					24 000,00		24 000,00		24 000,00	
6571	**Sous Total compte 6571**					**161 608,90**	**92 464,00**	**161 608,90**	**92 464,00**	**69 144,90**	
65732	Région					5 197,65	998,44	5 197,65	998,44	4 199,21	
65733	Dépt					10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		0,00
65737	Autres EPL					28 633,07	20 000,00	28 633,07	20 000,00	8 633,07	
6573	**Sous Total compte 6573**					**43 830,72**	**30 998,44**	**43 830,72**	**30 998,44**	**12 832,28**	
6574	Subv exploit aux personnes droit privé					4 486 486,06		4 486 486,06		4 486 486,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657	**Sous Total compte 657**					**4 691 925,68**	**123 462,44**	**4 691 925,68**	**123 462,44**	**4 568 463,24**	
6588	Autres charges diverses de gestion coura					408,49		408,49		408,49	
658	**Sous Total compte 658**					**408,49**		**408,49**		**408,49**	
65	**Sous Total compte 65**					**4 692 334,17**	**123 462,44**	**4 692 334,17**	**123 462,44**	**4 568 871,73**	
6811	DA - immob corpo et incorpo					937 886,52		937 886,52		937 886,52	
681	**Sous Total compte 681**					**937 886,52**		**937 886,52**		**937 886,52**	
68	**Sous Total compte 68**					**937 886,52**		**937 886,52**		**937 886,52**	
	Total classe 6					**9 765 306,30**	**136 934,44**	**9 765 306,30**	**136 934,44**	**9 628 371,86**	
734	Versement mobilité						7 292 847,07		7 292 847,07		7 292 847,07
73	**Sous Total compte 73**						**7 292 847,07**		**7 292 847,07**		**7 292 847,07**
7472	Région						1 435 249,84		1 435 249,84		1 435 249,84
747	**Sous Total compte 747**						**1 435 249,84**		**1 435 249,84**		**1 435 249,84**
748	Autres subv exploitation						76 958,00		76 958,00		76 958,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74	**Sous Total compte 74**						**1 512 207,84**		**1 512 207,84**		**1 512 207,84**
757	Redev versées fermiers concessionnaires						421 584,14		421 584,14		421 584,14
7588	Autres						97 641,67		97 641,67		97 641,67
758	**Sous Total compte 758**						**97 641,67**		**97 641,67**		**97 641,67**
75	**Sous Total compte 75**						**519 225,81**		**519 225,81**		**519 225,81**
775	Produits cessions éléments actif						1 500,00		1 500,00		1 500,00
777	Quote part subv invest virée au résult						5 507,00		5 507,00		5 507,00
77	**Sous Total compte 77**						**7 007,00**		**7 007,00**		**7 007,00**
	Total classe 7						**9 331 287,72**		**9 331 287,72**		**9 331 287,72**
	Total général	**19 493 217,44**	**19 493 217,44**	**43 092 584,78**	**41 148 867,38**	**12 672 158,70**	**14 615 876,10**	**75 257 960,92**	**75 257 960,92**	**29 363 750,85**	**29 363 750,85**

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14205 - MOBILITES CA MBA Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **08/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MOBILITES CA MBA** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **08/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-087 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Déchets ménagers

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats anticipée

	Fonctionnement	
A	**Résultat de l'exercice**	**466 545,64**
B	**Résultats antérieur**	**1 986 080,03**
C	**Résultat à affecter**	**2 452 625,67**
	Investissement	
D	001 Solde de clôture d'investissement	676 713,58
	Restes à réaliser D	**517 932,16**
	Restes à réaliser R	**13 052,40**
E	**Solde des RAR**	**- 504 879,76**
F	**Besoin de financement : D+E**	-
C= G+H	**Résultat à affecter**	**2 452 625,67**
H	*dont mise en réserve 1068*	-
G	*dont 002 report de fonctionnement*	*2 452 625,67*

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget annexe Déchets ménagers 2026 comme suit :
- En section de fonctionnement, au compte 002, un résultat excédentaire de 2 452 625,67 € ;
- En section d'investissement, au compte 001, un résultat excédentaire de 676 713,58 €.

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :
- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- L'état des restes à réaliser corroboré signé de l'ordonnateur, joint en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

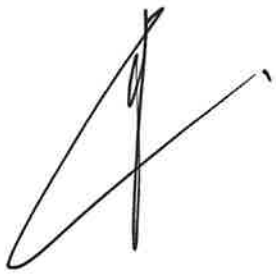

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	1156 787,76 €		- 480 074,18 €	517 932,16 € 13 052,40 €	- 504 879,76 €	171 833,82 €
FONCT	1986 080,03 €	- €	466 545,64 €			2452 625,67 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 676 713,58 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 2 452 625,67

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	2452 625,67 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	2452 625,67 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Cachet et signature

Délibéré par le
Le

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 06 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Report de Crédit

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2026	21838	7213		INFO	DECH		D	Changement caméras Vinzelle(REPO(REPORT)	RCCE	13 575.39
2026	2313	7212		AMENAGMT	DM		D	M202440018_MOE extens en algeco (REPORT)	RCCE	720.00
2026	2031	7212		AMENAGMT	DM		D	2024083_TF Etude déméngt DDM et quai tra	RCCE	14 725.13
2026	2188	7212		MG	DM		D	Cafetières et micro ondes	RCCE	262.90
2026	2188	7212		MG	DM		D	Cafetières et micro ondes	RCCE	320.54
2026	2313	7212		AMENAGMT	DECH	ROMANEC	D	MOECréation locaux gardiennage Romanèche	RCCE	17 400.00
2026	2051	7211		COM	PREV		D	Explor games application	RCCE	16 800.00
2026	2188	7212		COM	DM		D	Flocage véhicule bennes déchets avec la	RCCE	7 884.00
2026	2031	7212		AMENAGMT	DM		D	Mise en place 3 bungalows DDM_Mission CS	RCCE	927.00
2026	2313	7213		AMENAGMT	DECH	ROMANEC	D	Création locaux de gardiennage et stocka	RCCE	1 584.00
2026	2313	7213		AMENAGMT	DECH	ROMANEC	D	Missions de Contrôle technique_locaux st	RCCE	1 776.00
2026	2313	7213		AMENAGMT	DECH	ROMANEC	D	Repérage amiante & plomb avant démolitio	RCCE	93.60
2026	2313	7212		AMENAGMT	DM		D	LOT 1 Voirie et réseaux divers	RCCE	11 274.00
2026	2313	7212		AMENAGMT	DM		D	LOT2 Maçonnerie	RCCE	14 821.48
2026	2313	7212		AMENAGMT	DM		D	LOT3 Bardage métallique	RCCE	24 960.00
2026	2313	7212		AMENAGMT	DM		D	LOT4 Construction modulaire	RCCE	97 744.42
2026	2313	7213		AMENAGMT	DECH	ROMANEC	D	Étude géotechnique : G1AVP + option_Déch	RCCE	1 470.00
2026	21838	7213		INFO	DECH		D	Installation Starlink déchetterie Charna	RCCE	2 248.80
2026	2313	7213		AMENAGMT	DECH	ROMANEC	D	Dossier de demande de permis de construi	RCCE	2 520.00
2026	2313	7212		AMENAGMT	DM		D	Alimentation électrique nouveau bungalow	RCCE	6 139.79

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 06 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Report de Crédit

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	746.06
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	1 338.02
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	1 025.39
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	202.63
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	443.47
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	809.16
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	660.06
2026	21848	7212		MG	DM		D	M2022059 - aménagement Algeco	RCCE	619.58
2026	2313	7212		AMENAGMT	DM		D	Mission CT_Bungalow DDM_accord c(REPORT)	RCCE	3 787.20
2026	21728	7212		MAINTENANC	DM		D	2024073 Création plateforme bétonnée pou	RCCE	216.00
2026	21728	7212		MAINTENANC	DM		D	2024073 Création plateforme bétonnée pou	RCCE	1 872.00
2026	21728	7212		MAINTENANC	DM		D	2024073 Création plateforme bétonnée pou	RCCE	6 960.00
2026	21728	7212		MAINTENANC	DM		D	2024073 Création plateforme bétonnée pou	RCCE	142.80
2026	21728	7212		MAINTENANC	DM		D	2024073 Création plateforme bétonnée pou	RCCE	48.00
2026	21728	7212		MAINTENANC	DM		D	2024073 Création plateforme bétonnée pou	RCCE	7 140.00
2026	21728	7212		MAINTENANC	DM		D	2024073 Création plateforme bétonnée pou	RCCE	5 376.00
2026	21533	7212		INFO	DM		D	Travaux câblage bâtiment DDM	RCCE	9 103.20
2026	21828	7212		DM	OMCO		D	ACHAT CAMION 19 TONNES EN BENNE A ORDURE	RCCE	240 195.54
									TOTAL	517 932.16

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissements à la somme de 517 932.16 €

M. CONNAIS - BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

Le Président et par délég... le Vice-Président

Dominique DEYNOUX

Total par chapitre :

Chapitre 20 = 32 452.13 Chapitre 21 = 301 189.54 Chapitre 23 = 184 290.49

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 06 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	1312	7212		INFO	DM		R	SUBVENTION OUTIL NUMERIQUE(REPOR(REPORT)	RAR	13 052.40
									TOTAL	13 052.40

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en recettes d'investissements à la somme de 13 052.40 €

le Président et par délégation
Le Vice-Président,

Dominique DEYNOUX

MACONNAIS - BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 20/03/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14206
N° de SIRET 20007030800057

DECHETS MENAGERS CA MBA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 20/03/2026

Population 81080
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 29
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 30
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 51
4EME PARTIE : Page des signatures 52

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 486,04
Subventions d'investissement versées	136,80	Neutralisations et régularisations	2 320,73
Autres immobilisations incorporelles	44,38	Réserves	1 914,87
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 986,08
Terrains	170,03	Résultat de l'exercice	466,55
Constructions	2 311,52	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	1 267,81
Réseaux et installations de voirie	4,05	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**9 442,06**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	2 285,14	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	**30,70**
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	2 024,06	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	783,28	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	1 481,73
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	35,20	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**1 481,73**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**7 794,45**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 198,73
Stocks		Autres dettes non financières	2 780,84
Créances	7 151,72	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**3 979,57**
Trésorerie		**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**7 151,72**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**5 492,00**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	12,11
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**14 946,18**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**14 946,18**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		195 981,03	59 182,42	136 798,61	145 611,60
Autres immobilisations incorporelles		60 423,60	16 043,20	44 380,40	2 676,00
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		498 065,87	328 040,72	170 025,15	169 240,79
Constructions		5 019 918,59	2 708 395,52	2 311 523,07	2 250 527,17
Réseaux et installations de voirie		10 125,34	6 075,15	4 050,19	4 455,20
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		6 087 948,65	3 802 811,36	2 285 137,29	2 303 059,75
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		4 916 698,49	2 892 639,09	2 024 059,40	1 448 419,48
Immobilisations corporelles en cours		783 280,40		783 280,40	928 338,60
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		35 200,00		35 200,00	35 200,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**17 607 641,97**	**9 813 187,46**	**7 794 454,51**	**7 287 528,59**

BILAN (en Euros)

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		5 854,23		5 854,23	144 789,40
Créances sur les redevables et comptes rattachés		287 938,05	5 202,53	282 735,52	329 683,79
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		6 769 460,79		6 769 460,79	5 254 216,39
Créances sur les autres débiteurs		93 672,31		93 672,31	198 715,48
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					39,90
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**7 156 925,38**	**5 202,53**	**7 151 722,85**	**5 927 444,96**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**24 764 567,35**	**9 818 389,99**	**14 946 177,36**	**13 214 973,55**

BILAN (en Euros)

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		1 272 097,30	1 025 959,58
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		213 938,44	207 098,26
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		2 320 727,80	2 312 727,80
RÉSERVES		1 914 869,73	1 914 541,97
REPORT A NOUVEAU		1 986 080,03	1 670 085,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		466 545,64	315 994,58
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		1 267 806,01	1 267 806,01
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**9 442 064,95**	**8 714 213,65**

BILAN (en Euros)

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		30 703,00	18 981,00
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**30 703,00**	**18 981,00**
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 481 728,81	1 725 726,52
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**1 481 728,81**	**1 725 726,52**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 198 728,16	1 388 331,96
Dettes fiscales et sociales		36 101,38	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		2 744 743,52	2 645 787,32
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**3 979 573,06**	**4 034 119,28**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**5 492 004,87**	**5 778 826,80**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		12 107,54	-1 278 066,90
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**14 946 177,36**	**13 214 973,55**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	13,08	7,52
Participations	3,50	13,72
Compensations, autres attributions et autres participations	1 159,10	1 169,36
Dons et legs		
Impôts et taxes	12 289,17	12 029,50
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	1 447,84	1 518,76
Produits des cessions d'actifs	8,00	16,67
Autres produits de gestion	335,81	71,62
Production stockée et immobilisée		4,69
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,13	1,36
Reprises du financement rattaché à un actif	28,25	30,06
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**15 284,88**	**14 863,25**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	6 397,19	6 556,92
Charges de personnel	2 882,95	2 765,57
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	85,86	10,14
Impôts et taxes	60,60	57,45
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	966,15	864,83
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	8,00	16,67
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**10 400,75**	**10 271,59**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	6,31	10,40
Autres charges	4 370,21	4 209,88
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**4 376,52**	**4 220,28**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**507,60**	**371,38**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**41,06**	**55,38**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-41,06**	**-55,38**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**466,55**	**315,99**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		13 078,50	7 521,59	5556.91
Participations		3 500,00	13 720,00	-10220.00
Compensations, autres attributions et autres participations		1 159 097,56	1 169 357,47	-10259.91
Dons et legs				
Impôts et taxes		12 289 168,00	12 029 495,00	259673.00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		1 447 842,47	1 518 755,68	-70913.21
Produits des cessions d'actifs		8 000,00	16 666,00	-8666.00
Autres produits de gestion		335 805,02	71 617,87	264187.15
Production stockée et immobilisée			4 692,11	-4692.11
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		130,00	1 362,08	-1232.08
Reprises du financement rattaché à un actif		28 253,82	30 058,47	-1804.65
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**15 284 875,37**	**14 863 246,27**	**421629.10**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		6 397 188,87	6 556 924,12	-159735.25
Charges de personnel		2 882 954,55	2 765 573,11	117381.44
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		1 929 868,04	1 897 004,24	32863.80
Dont charges sociales		953 086,51	868 568,87	84517.64
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		85 861,05	10 143,27	75717.78
Impôts et taxes		60 597,92	57 452,16	3145.76
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		966 148,76	864 829,79	101318.97
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		8 000,00	16 666,00	-8666.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**10 400 751,15**	**10 271 588,45**	**129162.70**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		6 310,00	10 401,00	-4091.00
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		6 310,00	10 401,00	-4091.00
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		4 370 213,56	4 209 879,34	160334.22
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**4 376 523,56**	**4 220 280,34**	**156243.22**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**507 600,66**	**371 377,48**	**136223.18**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		41 055,02	55 382,90	-14327.88
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**41 055,02**	**55 382,90**	**-14327.88**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-41 055,02**	**-55 382,90**	**14327.88**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**466 545,64**	**315 994,58**	**150551.06**

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 693 417,78	16 863 934,03	20 557 351,81
Titres de recette émis (b)	1 244 345,67	15 457 604,19	16 701 949,86
Réductions de titres (c)	3 938,80	51 852,57	55 791,37
Recettes nettes (d = b - c)	1 240 406,87	15 405 751,62	16 646 158,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 693 417,78	16 863 934,03	20 557 351,81
Mandats émis (f)	1 720 481,05	16 703 136,62	18 423 617,67
Annulations de mandats (g)		1 763 930,64	1 763 930,64
Dépenses nettes (h = f - g)	1 720 481,05	14 939 205,98	16 659 687,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		466 545,64	
(h - d) Déficit	480 074,18		13 528,54

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DECHETS MENAGERS CA MBA					
Investissement	1 156 787,76		-480 074,18		676 713,58
Fonctionnement	1 986 080,03		466 545,64		2 452 625,67
Sous-Total	**3 142 867,79**		**-13 528,54**		**3 129 339,25**
TOTAL II	**3 142 867,79**		**-13 528,54**		**3 129 339,25**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**3 142 867,79**		**-13 528,54**		**3 129 339,25**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	235 000,00		235 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158 650,00		158 650,00
204	Subventions d'équipement versées	82 559,78		82 559,78
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 137 280,00	335 000,00	1 472 280,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	396 000,00	-100 000,00	296 000,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**2 009 489,78**	**235 000,00**	**2 244 489,78**
Opération n° 202002	Opération d'équipement n° 202002	1 361 165,00	-400 000,00	961 165,00
Opération n° 202003	Opération d'équipement n° 202003	387 163,00	70 000,00	457 163,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**1 748 328,00**	**-330 000,00**	**1 418 328,00**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**3 757 817,78**	**-95 000,00**	**3 662 817,78**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00		29 000,00
041	Opérations patrimoniales		1 600,00	1 600,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**29 000,00**	**1 600,00**	**30 600,00**
TOTAL GENERAL		**3 786 817,78**	**-93 400,00**	**3 693 417,78**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	235 000,00	234 453,92		234 453,92	546,08
20	158 650,00	47 431,80		47 431,80	111 218,20
204	82 559,78	9 938,29		9 938,29	72 621,49
21	1 472 280,00	229 505,18		229 505,18	1 242 774,82
23	296 000,00	59 568,46		59 568,46	236 431,54
SOUS-TOTAL	**2 244 489,78**	**580 897,65**		**580 897,65**	**1 663 592,13**
Opération n° 202002	961 165,00	879 575,56		879 575,56	81 589,44
Opération n° 202003	457 163,00	231 754,02		231 754,02	225 408,98
SOUS-TOTAL	**1 418 328,00**	**1 111 329,58**		**1 111 329,58**	**306 998,42**
TOTAL	**3 662 817,78**	**1 692 227,23**		**1 692 227,23**	**1 970 590,55**
040	29 000,00	28 253,82		28 253,82	746,18
041	1 600,00				1 600,00
TOTAL	**30 600,00**	**28 253,82**		**28 253,82**	**2 346,18**
TOTAL GENERAL	**3 693 417,78**	**1 720 481,05**		**1 720 481,05**	**1 972 936,73**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	558 000,00		558 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	775 407,84		775 407,84
024	Produits de cessions (recettes)		-8 000,00	-8 000,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**1 333 407,84**	**-8 000,00**	**1 325 407,84**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**1 333 407,84**	**-8 000,00**	**1 325 407,84**
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	326 622,18	-95 000,00	231 622,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970 000,00	8 000,00	978 000,00
041	Opérations patrimoniales		1 600,00	1 600,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**1 296 622,18**	**-85 400,00**	**1 211 222,18**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 156 787,76		1 156 787,76
TOTAL GENERAL		**3 786 817,78**	**-93 400,00**	**3 693 417,78**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	558 000,00	246 137,72		246 137,72	311 862,28
13		39 032,80	3 938,80	35 094,00	-35 094,00
16	775 407,84				775 407,84
024	-8 000,00				-8 000,00
SOUS-TOTAL	**1 325 407,84**	**285 170,52**	**3 938,80**	**281 231,72**	**1 044 176,12**
TOTAL	**1 325 407,84**	**285 170,52**	**3 938,80**	**281 231,72**	**1 044 176,12**
021	231 622,18				231 622,18
040	978 000,00	959 175,15		959 175,15	18 824,85
041	1 600,00				1 600,00
TOTAL	**1 211 222,18**	**959 175,15**		**959 175,15**	**252 047,03**
001	1 156 787,76				1 156 787,76
TOTAL GENERAL	**3 693 417,78**	**1 244 345,67**	**3 938,80**	**1 240 406,87**	**2 453 010,91**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	6 235 145,00	-15 000,00	6 220 145,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 358 341,85	40 000,00	4 398 341,85
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 880 825,00	20 000,00	4 900 825,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	51 000,00		51 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	29 000,00	40 000,00	69 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	5 000,00	10 000,00	15 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**15 559 311,85**	**95 000,00**	**15 654 311,85**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	326 622,18	-95 000,00	231 622,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970 000,00	8 000,00	978 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**1 296 622,18**	**-87 000,00**	**1 209 622,18**
TOTAL GENERAL		**16 855 934,03**	**8 000,00**	**16 863 934,03**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	6 220 145,00	6 068 206,85	985 859,89	5 082 346,96	1 137 798,04
012	4 398 341,85	4 427 450,25	48 179,62	4 379 270,63	19 071,22
65	4 900 825,00	5 114 825,48	720 347,34	4 394 478,14	506 346,86
66	51 000,00	50 598,81	9 543,79	41 055,02	9 944,98
67	69 000,00	67 906,47		67 906,47	1 093,53
68	15 000,00	14 973,61		14 973,61	26,39
TOTAL	**15 654 311,85**	**15 743 961,47**	**1 763 930,64**	**13 980 030,83**	**1 674 281,02**
023	231 622,18				231 622,18
042	978 000,00	959 175,15		959 175,15	18 824,85
TOTAL	**1 209 622,18**	**959 175,15**		**959 175,15**	**250 447,03**
TOTAL GENERAL	**16 863 934,03**	**16 703 136,62**	**1 763 930,64**	**14 939 205,98**	**1 924 728,05**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	52 500,00		52 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 300 000,00		1 300 000,00
731	Fiscalité locale	12 250 000,00		12 250 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 081 000,00		1 081 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	152 354,00		152 354,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES		8 000,00	8 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	5 000,00		5 000,00
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**14 840 854,00**	**8 000,00**	**14 848 854,00**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00		29 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**29 000,00**		**29 000,00**
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 986 080,03		1 986 080,03
TOTAL GENERAL		**16 855 934,03**	**8 000,00**	**16 863 934,03**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	52 500,00	120 876,25		120 876,25	-68 376,25
70	1 300 000,00	1 492 724,74	44 882,27	1 447 842,47	-147 842,47
731	12 250 000,00	12 289 168,00		12 289 168,00	-39 168,00
74	1 081 000,00	1 182 646,36	6 970,30	1 175 676,06	-94 676,06
75	152 354,00	335 682,39		335 682,39	-183 328,39
77	8 000,00	8 122,63		8 122,63	-122,63
78	5 000,00	130,00		130,00	4 870,00
TOTAL	**14 848 854,00**	**15 429 350,37**	**51 852,57**	**15 377 497,80**	**-528 643,80**
042	29 000,00	28 253,82		28 253,82	746,18
TOTAL	**29 000,00**	**28 253,82**		**28 253,82**	**746,18**
002	1 986 080,03				1 986 080,03
TOTAL GENERAL	**16 863 934,03**	**15 457 604,19**	**51 852,57**	**15 405 751,62**	**1 458 182,41**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	234 453,92		234 453,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**234 453,92**		**234 453,92**
2031	Frais d'études	22 231,80		22 231,80
2051	Concessions et droits similaires	25 200,00		25 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**47 431,80**		**47 431,80**
2041412	Bâtiments et installations	9 938,29		9 938,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	**Subventions d'équipement versées**	**9 938,29**		**9 938,29**
21351	Bâtiments publics	7 872,14		7 872,14
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	131 968,90		131 968,90
21728	Autres agencements et aménagements	2 390,74		2 390,74
21828	Autres matériels de transport	57 916,00		57 916,00
21838	Autre matériel informatique	24 223,23		24 223,23
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 972,41		1 972,41
2188	Autres	3 161,76		3 161,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**229 505,18**		**229 505,18**
2313	Constructions	59 568,46		59 568,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**59 568,46**		**59 568,46**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**580 897,65**		**580 897,65**
Opération n° 21828202002	Autres matériels de transport	879 575,56		879 575,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202002	**Opération d'équipement n° 202002**	**879 575,56**		**879 575,56**
Opération n° 2158202003	Autres installations, matériel et outillage techniques	231 754,02		231 754,02
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202003	**Opération d'équipement n° 202003**	**231 754,02**		**231 754,02**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**1 111 329,58**		**1 111 329,58**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**1 692 227,23**		**1 692 227,23**
13912	Régions	870,16		870,16
13916	Autres établissements publics locaux	5 377,34		5 377,34
13918	Autres	22 006,32		22 006,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**28 253,82**		**28 253,82**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**28 253,82**		**28 253,82**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 720 481,05**		**1 720 481,05**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	246 137,72		246 137,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	**246 137,72**		**246 137,72**
1316	Autres établissements publics locaux	39 032,80	3 938,80	35 094,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**39 032,80**	**3 938,80**	**35 094,00**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**285 170,52**	**3 938,80**	**281 231,72**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**285 170,52**	**3 938,80**	**281 231,72**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	8 000,00		8 000,00
28041412	Bâtiments et installations	18 751,28		18 751,28
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	5 727,40		5 727,40
28138	Autres constructions	151 064,90		151 064,90
28151	Réseaux de voirie	405,01		405,01
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	381 946,90		381 946,90
281728	Autres agencements et aménagements	1 606,38		1 606,38
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	438,00		438,00
281828	Autres matériels de transport	359 293,22		359 293,22
281838	Autre matériel informatique	15 056,06		15 056,06
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 382,00		4 382,00
28188	Autres	12 504,00		12 504,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**959 175,15**		**959 175,15**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**959 175,15**		**959 175,15**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 244 345,67**	**3 938,80**	**1 240 406,87**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	121 762,39	98 790,25	22 972,14
60612	Énergie - Électricité	35 579,80	6 047,91	29 531,89
60622	Carburants	279 468,54	23 850,00	255 618,54
60623	Alimentation	116,32		116,32
60624	Produits de traitement	4 608,00		4 608,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 359,97		1 359,97
60631	Fournitures d'entretien	1 739,04		1 739,04
60632	Fournitures de petit équipement	97 892,23	19 340,78	78 551,45
60636	Habillement et Vêtements de travail	35 773,42	1 609,20	34 164,22
6064	Fournitures administratives	1 638,88		1 638,88
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	257,58		257,58
6068	Autres matières et fournitures.	49 731,09	4 856,66	44 874,43
611	Contrats de prestations de services	4 104 991,65	726 686,39	3 378 305,26
6132	Locations immobilières	6 075,27		6 075,27
61351	Matériel roulant	13 814,39		13 814,39
61358	Autres	11 849,94	84,00	11 765,94
61521	Terrains	12 294,86		12 294,86
615221	Bâtiments publics	88 909,89		88 909,89
615231	Voiries	9 159,31	7 737,58	1 421,73
615232	Réseaux	592,79	183,60	409,19
61551	Matériel roulant	305 115,12	46 263,31	258 851,81
61558	Autres biens mobiliers	34 350,59		34 350,59
6156	Maintenance	47 446,57	1 414,56	46 032,01
6161	Multirisques	14 456,98		14 456,98
6168	Autres	23 777,39		23 777,39
617	Études et recherches	115 449,51	44 530,48	70 919,03
6182	Documentation générale et technique	999,36	335,00	664,36
6184	Versements à des organismes de formation	8 143,36		8 143,36
6188	Autres frais divers	65,52	65,52	
62268	Autres honoraires, conseils...	9 462,00		9 462,00
6228	Divers	1 886,82	26,00	1 860,82
6231	Annonces et insertions	17 301,63		17 301,63
6234	Réceptions	1 427,99	364,89	1 063,10
6236	Catalogues et imprimés	16 847,93	252,66	16 595,27
6238	Divers	11 028,92		11 028,92
6247	Transports collectifs du personnel	192,00		192,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6251	Voyages, déplacements et missions	6 459,06	172,00	6 287,06
6262	Frais de télécommunications	20 540,91	370,00	20 170,91
6281	Concours divers (cotisations...)	3 786,63		3 786,63
6283	Frais de nettoyage des locaux	34 506,64	2 519,10	31 987,54
62871	A la collectivité de rattachement 4	502 042,00		502 042,00
62878	A des tiers	291,00		291,00
6288	Autres	12 663,04	360,00	12 303,04
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 350,52		2 350,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**6 068 206,85**	**985 859,89**	**5 082 346,96**
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	1 175 968,00		1 175 968,00
6218	Autre personnel extérieur	189 368,05	48 143,62	141 224,43
6331	Versement mobilité	13 313,34		13 313,34
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 321,38		8 321,38
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	36 612,68		36 612,68
64111	Rémunération principale	1 248 397,27		1 248 397,27
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	12 675,31		12 675,31
64113	NBI	3 170,80		3 170,80
64118	Autres indemnités.	324 352,89		324 352,89
64131	Rémunérations	323 330,37		323 330,37
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 296,67		1 296,67
64138	Primes et autres indemnités	98 676,98		98 676,98
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	320 539,82		320 539,82
6453	Cotisations aux caisses de retraite	463 468,30		463 468,30
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	17 006,67		17 006,67
6455	Cotisations pour assurance du personnel	92 028,53		92 028,53
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	21 889,19		21 889,19
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 492,00	36,00	9 456,00
6478	Autres charges sociales diverses	67 542,00		67 542,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 427 450,25**	**48 179,62**	**4 379 270,63**
6542	Créances éteintes	130,00		130,00
65568	Autres contributions	5 089 672,90	719 459,34	4 370 213,56
65748	Autres personnes de droit privé	6 310,00		6 310,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	2 490,00	888,00	1 602,00
65888	Autres	16 222,58		16 222,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**5 114 825,48**	**720 347,34**	**4 394 478,14**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 598,81		50 598,81

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		9 543,79	-9 543,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**CHARGES FINANCIÈRES**	**50 598,81**	**9 543,79**	**41 055,02**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	67 906,47		67 906,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	**CHARGES SPECIFIQUES**	**67 906,47**		**67 906,47**
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	11 722,00		11 722,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	3 251,61		3 251,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**	**14 973,61**		**14 973,61**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**15 743 961,47**	**1 763 930,64**	**13 980 030,83**
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	8 000,00		8 000,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	951 175,15		951 175,15
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**959 175,15**		**959 175,15**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**959 175,15**		**959 175,15**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**16 703 136,62**	**1 763 930,64**	**14 939 205,98**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	82 032,25		82 032,25
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	5 100,00		5 100,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	33 744,00		33 744,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	**Atténuations de charges**	**120 876,25**		**120 876,25**
7013	Vente de produits résiduels	554 967,44		554 967,44
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	704 015,18	30 000,00	674 015,18
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	68 864,98	11 500,00	57 364,98
706888	Autres	2 097,84	517,50	1 580,34
70878	par des tiers	162 779,30	2 864,77	159 914,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**1 492 724,74**	**44 882,27**	**1 447 842,47**
73118	Autres contributions directes	12 757,00		12 757,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	12 276 411,00		12 276 411,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	**Fiscalité locale**	**12 289 168,00**		**12 289 168,00**
744	FCTVA	20 048,80	6 970,30	13 078,50
7472	Régions	3 500,00		3 500,00
74888	Autres	1 159 097,56		1 159 097,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**1 182 646,36**	**6 970,30**	**1 175 676,06**
755	Dédits et pénalités perçus	2 472,91		2 472,91
75888	Autres	333 209,48		333 209,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**335 682,39**		**335 682,39**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	122,63		122,63
775	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00		8 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	**PRODUITS SPECIFIQUES**	**8 122,63**		**8 122,63**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	130,00		130,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**	**130,00**		**130,00**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**15 429 350,37**	**51 852,57**	**15 377 497,80**
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	28 253,82		28 253,82
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**28 253,82**		**28 253,82**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**28 253,82**		**28 253,82**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**15 457 604,19**	**51 852,57**	**15 405 751,62**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		1 025 959,58				246 137,72		1 272 097,30		1 272 097,30
1022	**Sous Total compte 1022**		**1 025 959,58**				**246 137,72**		**1 272 097,30**		**1 272 097,30**
102	**Sous Total compte 102**		**1 025 959,58**				**246 137,72**		**1 272 097,30**		**1 272 097,30**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 914 541,97		327,76				1 914 869,73		1 914 869,73
106	**Sous Total compte 106**		**1 914 541,97**		**327,76**				**1 914 869,73**		**1 914 869,73**
10	**Sous Total compte 10**		**2 940 501,55**		**327,76**		**246 137,72**		**3 186 967,03**		**3 186 967,03**
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 670 085,45		315 994,58				1 986 080,03		1 986 080,03
11	**Sous Total compte 11**		**1 670 085,45**		**315 994,58**				**1 986 080,03**		**1 986 080,03**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		315 994,58	315 994,58				315 994,58	315 994,58		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**315 994,58**	**315 994,58**				**315 994,58**	**315 994,58**		**0,00**
1311	État et établissements nationaux		276 508,75						276 508,75		276 508,75
1312	Régions		8 701,60						8 701,60		8 701,60
1313	Départements		34 538,39						34 538,39		34 538,39
1316	Autres établissements publics locaux		48 775,84			3 938,80	39 032,80	3 938,80	87 808,64		83 869,84
1318	Autres		311 950,83	124 092,03				124 092,03	311 950,83		187 858,80
131	**Sous Total compte 131**		**680 475,41**	**124 092,03**		**3 938,80**	**39 032,80**	**128 030,83**	**719 508,21**		**591 477,38**
13911	État et établissements nationaux	276 508,75						276 508,75		276 508,75	
13912	Régions	870,16				870,16		1 740,32		1 740,32	
13913	Départements	34 538,39						34 538,39		34 538,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13916	Autres établissements publics locaux	27 125,04				5 377,34		32 502,38		32 502,38	
13918	Autres	134 334,81			124 092,03	22 006,32		156 341,13	124 092,03	32 249,10	
1391	**Sous Total compte 1391**	**473 377,15**			**124 092,03**	**28 253,82**		**501 630,97**	**124 092,03**	**377 538,94**	
139	**Sous Total compte 139**	**473 377,15**			**124 092,03**	**28 253,82**		**501 630,97**	**124 092,03**	**377 538,94**	
13	**Sous Total compte 13**	**473 377,15**	**680 475,41**	**124 092,03**	**124 092,03**	**32 192,62**	**39 032,80**	**629 661,80**	**843 600,24**		**213 938,44**
15111	Provisions pour litiges et contentieux (		18 981,00		11 722,00				30 703,00		30 703,00
1511	**Sous Total compte 1511**		**18 981,00**		**11 722,00**				**30 703,00**		**30 703,00**
151	**Sous Total compte 151**		**18 981,00**		**11 722,00**				**30 703,00**		**30 703,00**
15	**Sous Total compte 15**		**18 981,00**		**11 722,00**				**30 703,00**		**30 703,00**
1641	Emprunts en euros		1 716 182,73			234 453,92		234 453,92	1 716 182,73		1 481 728,81
164	**Sous Total compte 164**		**1 716 182,73**			**234 453,92**		**234 453,92**	**1 716 182,73**		**1 481 728,81**
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		9 543,79	9 543,79				9 543,79	9 543,79		0,00
1688	**Sous Total compte 1688**		**9 543,79**	**9 543,79**				**9 543,79**	**9 543,79**		**0,00**
168	**Sous Total compte 168**		**9 543,79**	**9 543,79**				**9 543,79**	**9 543,79**		**0,00**
16	**Sous Total compte 16**		**1 725 726,52**	**9 543,79**		**234 453,92**		**243 997,71**	**1 725 726,52**		**1 481 728,81**
181	Compte de liaison : affectation à... (bu		1 267 806,01						1 267 806,01		1 267 806,01
18	**Sous Total compte 18**		**1 267 806,01**						**1 267 806,01**		**1 267 806,01**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		91 666,00				8 000,00		99 666,00		99 666,00
193	Autres neutralisations et régularisation		2 221 061,80						2 221 061,80		2 221 061,80

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	**Sous Total compte 19**		**2 312 727,80**				**8 000,00**		**2 320 727,80**		**2 320 727,80**
	Total classe 1	**473 377,15**	**10 932 298,32**	**449 630,40**	**452 136,37**	**266 646,54**	**293 170,52**	**1 189 654,09**	**11 677 605,21**	**377 538,94**	**10 865 490,06**
2031	Frais d'études	1 056,00				22 231,80		23 287,80		23 287,80	
2033	Frais d'insertion	1 620,00						1 620,00		1 620,00	
203	**Sous Total compte 203**	**2 676,00**				**22 231,80**		**24 907,80**		**24 907,80**	
2041412	Bâtiments et installations	186 042,74				9 938,29		195 981,03		195 981,03	
204141	**Sous Total compte 204141**	**186 042,74**				**9 938,29**		**195 981,03**		**195 981,03**	
20414	**Sous Total compte 20414**	**186 042,74**				**9 938,29**		**195 981,03**		**195 981,03**	
2041	**Sous Total compte 2041**	**186 042,74**				**9 938,29**		**195 981,03**		**195 981,03**	
204	**Sous Total compte 204**	**186 042,74**				**9 938,29**		**195 981,03**		**195 981,03**	
2051	Concessions et droits similaires	10 315,80				25 200,00		35 515,80		35 515,80	
205	**Sous Total compte 205**	**10 315,80**				**25 200,00**		**35 515,80**		**35 515,80**	
20	**Sous Total compte 20**	**199 034,54**				**57 370,09**		**256 404,63**		**256 404,63**	
2128	Autres agencements et aménagements	174 850,73						174 850,73		174 850,73	
212	**Sous Total compte 212**	**174 850,73**						**174 850,73**		**174 850,73**	
21318	Autres bâtiments publics			204 626,66				204 626,66		204 626,66	
2131	**Sous Total compte 2131**			**204 626,66**				**204 626,66**		**204 626,66**	
21351	Bâtiments publics	272 870,41				7 872,14		280 742,55		280 742,55	
2135	**Sous Total compte 2135**	**272 870,41**				**7 872,14**		**280 742,55**		**280 742,55**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2138	Autres constructions	3 546 512,04						3 546 512,04		3 546 512,04	
213	**Sous Total compte 213**	**3 819 382,45**		**204 626,66**		**7 872,14**		**4 031 881,25**		**4 031 881,25**	
2151	Réseaux de voirie	10 125,34						10 125,34		10 125,34	
2158	Autres installations, matériel et outill	5 724 225,73				363 722,92		6 087 948,65		6 087 948,65	
215	**Sous Total compte 215**	**5 734 351,07**				**363 722,92**		**6 098 073,99**		**6 098 073,99**	
21728	Autres agencements et aménagements	320 824,40				2 390,74		323 215,14		323 215,14	
2172	**Sous Total compte 2172**	**320 824,40**				**2 390,74**		**323 215,14**		**323 215,14**	
21735	Installations générales, agencements, am	988 037,34						988 037,34		988 037,34	
2173	**Sous Total compte 2173**	**988 037,34**						**988 037,34**		**988 037,34**	
217	**Sous Total compte 217**	**1 308 861,74**				**2 390,74**		**1 311 252,48**		**1 311 252,48**	
21828	Autres matériels de transport	3 958 446,86			304 471,10	937 491,56		4 895 938,42	304 471,10	4 591 467,32	
2182	**Sous Total compte 2182**	**3 958 446,86**			**304 471,10**	**937 491,56**		**4 895 938,42**	**304 471,10**	**4 591 467,32**	
21838	Autre matériel informatique	64 445,35				24 223,23		88 668,58		88 668,58	
2183	**Sous Total compte 2183**	**64 445,35**				**24 223,23**		**88 668,58**		**88 668,58**	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 926,25				1 972,41		24 898,66		24 898,66	
2184	**Sous Total compte 2184**	**22 926,25**				**1 972,41**		**24 898,66**		**24 898,66**	
2185	Matériel de téléphonie	3 987,60						3 987,60		3 987,60	
2188	Autres	204 514,57				3 161,76		207 676,33		207 676,33	
218	**Sous Total compte 218**	**4 254 320,63**			**304 471,10**	**966 848,96**		**5 221 169,59**	**304 471,10**	**4 916 698,49**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	**Sous Total compte 21**	**15 291 766,62**		**204 626,66**	**304 471,10**	**1 340 834,76**		**16 837 228,04**	**304 471,10**	**16 532 756,94**	
2313	Constructions	859 282,96			204 626,66	59 568,46		918 851,42	204 626,66	714 224,76	
2315	Installations, matériel et outillage tec	43 254,30						43 254,30		43 254,30	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	25 801,34						25 801,34		25 801,34	
231	**Sous Total compte 231**	**928 338,60**			**204 626,66**	**59 568,46**		**987 907,06**	**204 626,66**	**783 280,40**	
23	**Sous Total compte 23**	**928 338,60**			**204 626,66**	**59 568,46**		**987 907,06**	**204 626,66**	**783 280,40**	
261	Titres de participation	35 200,00						35 200,00		35 200,00	
26	**Sous Total compte 26**	**35 200,00**						**35 200,00**		**35 200,00**	
28041412	Bâtiments et installations		40 431,14				18 751,28		59 182,42		59 182,42
2804141	**Sous Total compte 2804141**		**40 431,14**				**18 751,28**		**59 182,42**		**59 182,42**
280414	**Sous Total compte 280414**		**40 431,14**				**18 751,28**		**59 182,42**		**59 182,42**
28041	**Sous Total compte 28041**		**40 431,14**				**18 751,28**		**59 182,42**		**59 182,42**
2804	**Sous Total compte 2804**		**40 431,14**				**18 751,28**		**59 182,42**		**59 182,42**
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		10 315,80				5 727,40		16 043,20		16 043,20
280	**Sous Total compte 280**		**50 746,94**				**24 478,68**		**75 225,62**		**75 225,62**
28128	Autres agencements et aménagements		174 850,73						174 850,73		174 850,73
2812	**Sous Total compte 2812**		**174 850,73**						**174 850,73**		**174 850,73**
28138	Autres constructions		2 251 181,74				151 064,90		2 402 246,64		2 402 246,64
2813	**Sous Total compte 2813**		**2 251 181,74**				**151 064,90**		**2 402 246,64**		**2 402 246,64**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28151	Réseaux de voirie		5 670,14				405,01		6 075,15		6 075,15
28158	Autres installations, matériel et outill		3 420 864,46				381 946,90		3 802 811,36		3 802 811,36
2815	**Sous Total compte 2815**		**3 426 534,60**				**382 351,91**		**3 808 886,51**		**3 808 886,51**
281728	Autres agencements et aménagements		151 583,61				1 606,38		153 189,99		153 189,99
28172	**Sous Total compte 28172**		**151 583,61**				**1 606,38**		**153 189,99**		**153 189,99**
281735	Installations générales, agencements, am		305 710,88				438,00		306 148,88		306 148,88
28173	**Sous Total compte 28173**		**305 710,88**				**438,00**		**306 148,88**		**306 148,88**
281758	Autres installations, matériel et outill		301,52	301,52				301,52	301,52		0,00
28175	**Sous Total compte 28175**		**301,52**	**301,52**				**301,52**	**301,52**		**0,00**
2817	**Sous Total compte 2817**		**457 596,01**	**301,52**			**2 044,38**	**301,52**	**459 640,39**		**459 338,87**
28181	Installations générales, agencements et		26,24	26,24				26,24	26,24		0,00
281828	Autres matériels de transport		2 632 376,07	304 471,10			359 293,22	304 471,10	2 991 669,29		2 687 198,19
28182	**Sous Total compte 28182**		**2 632 376,07**	**304 471,10**			**359 293,22**	**304 471,10**	**2 991 669,29**		**2 687 198,19**
281838	Autre matériel informatique		30 556,95				15 056,06		45 613,01		45 613,01
28183	**Sous Total compte 28183**		**30 556,95**				**15 056,06**		**45 613,01**		**45 613,01**
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		11 048,20				4 382,00		15 430,20		15 430,20
28184	**Sous Total compte 28184**		**11 048,20**				**4 382,00**		**15 430,20**		**15 430,20**
28185	Matériel de téléphonie		3 987,60						3 987,60		3 987,60
28188	Autres		127 906,09				12 504,00		140 410,09		140 410,09

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	**Sous Total compte 2818**		**2 805 901,15**	**304 497,34**			**391 235,28**	**304 497,34**	**3 197 136,43**		**2 892 639,09**
281	**Sous Total compte 281**		**9 116 064,23**	**304 798,86**			**926 696,47**	**304 798,86**	**10 042 760,70**		**9 737 961,84**
28	**Sous Total compte 28**		**9 166 811,17**	**304 798,86**			**951 175,15**	**304 798,86**	**10 117 986,32**		**9 813 187,46**
	Total classe 2	**16 454 339,76**	**9 166 811,17**	**509 425,52**	**509 097,76**	**1 457 773,31**	**951 175,15**	**18 421 538,59**	**10 627 084,08**	**17 607 641,97**	**9 813 187,46**
4011	Fournisseurs		385 519,56	4 970 890,72	4 733 858,00			4 970 890,72	5 119 377,56		148 486,84
401	**Sous Total compte 401**		**385 519,56**	**4 970 890,72**	**4 733 858,00**			**4 970 890,72**	**5 119 377,56**		**148 486,84**
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 407 265,78	1 447 835,02			1 407 265,78	1 447 835,02		40 569,24
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue				2 094,52				2 094,52		2 094,52
4047	**Sous Total compte 4047**				**2 094,52**				**2 094,52**		**2 094,52**
404	**Sous Total compte 404**			**1 407 265,78**	**1 449 929,54**			**1 407 265,78**	**1 449 929,54**		**42 663,76**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		1 002 812,40	1 002 812,40	1 007 577,56			1 002 812,40	2 010 389,96		1 007 577,56
40	**Sous Total compte 40**		**1 388 331,96**	**7 380 968,90**	**7 191 365,10**			**7 380 968,90**	**8 579 697,06**		**1 198 728,16**
411	Redevables	262 956,04		1 008 260,46	1 064 423,11			1 271 216,50	1 064 423,11	206 793,39	
4161	Créances douteuses	27 308,67		50 834,69	46 798,70			78 143,36	46 798,70	31 344,66	
416	**Sous Total compte 416**	**27 308,67**		**50 834,69**	**46 798,70**			**78 143,36**	**46 798,70**	**31 344,66**	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	41 500,00		49 800,00	41 500,00			91 300,00	41 500,00	49 800,00	
418	**Sous Total compte 418**	**41 500,00**		**49 800,00**	**41 500,00**			**91 300,00**	**41 500,00**	**49 800,00**	
41	**Sous Total compte 41**	**331 764,71**		**1 108 895,15**	**1 152 721,81**			**1 440 659,86**	**1 152 721,81**	**287 938,05**	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 589 711,24	1 589 711,24			1 589 711,24	1 589 711,24		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel - Oppositions			204,03	204,03			204,03	204,03		0,00
4287	Produits à recevoir			3 678,76				3 678,76		3 678,76	
428	**Sous Total compte 428**			**3 678,76**				**3 678,76**		**3 678,76**	
42	**Sous Total compte 42**			**1 593 594,03**	**1 589 915,27**			**1 593 594,03**	**1 589 915,27**	**3 678,76**	
431	Sécurité sociale			598 515,86	603 963,86			598 515,86	603 963,86		5 448,00
437	Autres organismes sociaux			753 940,94	753 940,94			753 940,94	753 940,94		0,00
4387	Produits à recevoir			15 099,32				15 099,32		15 099,32	
438	**Sous Total compte 438**			**15 099,32**				**15 099,32**		**15 099,32**	
43	**Sous Total compte 43**			**1 367 556,12**	**1 357 904,80**			**1 367 556,12**	**1 357 904,80**	**9 651,32**	
4411	Subventions à recevoir - Amiable	7 496,40		23 632,80	31 129,20			31 129,20	31 129,20		0,00
441	**Sous Total compte 441**	**7 496,40**		**23 632,80**	**31 129,20**			**31 129,20**	**31 129,20**		**0,00**
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			39 263,74	39 263,74			39 263,74	39 263,74		0,00
442	**Sous Total compte 442**			**39 263,74**	**39 263,74**			**39 263,74**	**39 263,74**		**0,00**
44312	Recettes - Amiable			2 290 403,55	2 290 403,55			2 290 403,55	2 290 403,55		0,00
4431	**Sous Total compte 4431**			**2 290 403,55**	**2 290 403,55**			**2 290 403,55**	**2 290 403,55**		**0,00**
44322	Recettes - Amiable			3 500,00	3 500,00			3 500,00	3 500,00		0,00
4432	**Sous Total compte 4432**			**3 500,00**	**3 500,00**			**3 500,00**	**3 500,00**		**0,00**
44332	Recettes - Amiable	137 293,00			137 293,00			137 293,00	137 293,00		0,00
4433	**Sous Total compte 4433**	**137 293,00**			**137 293,00**			**137 293,00**	**137 293,00**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses		1 623,90	11 853,19	10 229,29			11 853,19	11 853,19		0,00
4434	**Sous Total compte 4434**		**1 623,90**	**11 853,19**	**10 229,29**			**11 853,19**	**11 853,19**		**0,00**
44351	Dépenses		1 624 444,82	1 624 444,82				1 624 444,82	1 624 444,82		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**		**1 624 444,82**	**1 624 444,82**				**1 624 444,82**	**1 624 444,82**		**0,00**
44381	Dépenses				1 678 010,00				1 678 010,00		1 678 010,00
4438	**Sous Total compte 4438**				**1 678 010,00**				**1 678 010,00**		**1 678 010,00**
443	**Sous Total compte 443**	**137 293,00**	**1 626 068,72**	**3 930 201,56**	**4 119 435,84**			**4 067 494,56**	**5 745 504,56**		**1 678 010,00**
447	Autres impôts, taxes et versements assim			28 227,48	28 227,48			28 227,48	28 227,48		0,00
4486	Autres charges à payer				30 653,38				30 653,38		30 653,38
4487	Produits à recevoir			5 854,23				5 854,23		5 854,23	
448	**Sous Total compte 448**			**5 854,23**	**30 653,38**			**5 854,23**	**30 653,38**		**24 799,15**
44	**Sous Total compte 44**	**144 789,40**	**1 626 068,72**	**4 027 179,81**	**4 248 709,64**			**4 171 969,21**	**5 874 778,36**		**1 702 809,15**
451006	Compte de rattachement avec... (à subdiv	5 254 216,39		16 876 642,16	15 361 397,76			22 130 858,55	15 361 397,76	6 769 460,79	
451	**Sous Total compte 451**	**5 254 216,39**		**16 876 642,16**	**15 361 397,76**			**22 130 858,55**	**15 361 397,76**	**6 769 460,79**	
45	**Sous Total compte 45**	**5 254 216,39**		**16 876 642,16**	**15 361 397,76**			**22 130 858,55**	**15 361 397,76**	**6 769 460,79**	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
462	**Sous Total compte 462**			**8 000,00**	**8 000,00**			**8 000,00**	**8 000,00**		**0,00**
466	Excédents de versement		3 644,70	3 457,82	297,22			3 457,82	3 941,92		484,10
46711	Autres comptes créditeurs		294 824,30	4 658 577,12	4 364 147,26			4 658 577,12	4 658 971,56		394,44

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	**Sous Total compte 4671**		**294 824,30**	**4 658 577,12**	**4 364 147,26**			**4 658 577,12**	**4 658 971,56**		**394,44**
46721	Débiteurs divers - Amiable	132 895,26		1 578 693,98	1 680 109,60			1 711 589,24	1 680 109,60	31 479,64	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	7 443,81		649,66	1 709,10			8 093,47	1 709,10	6 384,37	
4672	**Sous Total compte 4672**	**140 339,07**		**1 579 343,64**	**1 681 818,70**			**1 719 682,71**	**1 681 818,70**	**37 864,01**	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	58 376,41		413 419,93	463 856,84			471 796,34	463 856,84	7 939,50	
4675	**Sous Total compte 4675**	**58 376,41**		**413 419,93**	**463 856,84**			**471 796,34**	**463 856,84**	**7 939,50**	
467	**Sous Total compte 467**	**198 715,48**	**294 824,30**	**6 651 340,69**	**6 509 822,80**			**6 850 056,17**	**6 804 647,10**	**45 409,07**	
4686	Charges à payer		716 802,60	716 802,60	1 065 854,98			716 802,60	1 782 657,58		1 065 854,98
4687	Produits à recevoir			29 090,72				29 090,72		29 090,72	
468	**Sous Total compte 468**		**716 802,60**	**745 893,32**	**1 065 854,98**			**745 893,32**	**1 782 657,58**		**1 036 764,26**
46	**Sous Total compte 46**	**198 715,48**	**1 015 271,60**	**7 408 691,83**	**7 583 975,00**			**7 607 407,31**	**8 599 246,60**		**991 839,29**
4711	Versements des régisseurs		4 447,00	18 577,00	14 130,00			18 577,00	18 577,00		0,00
47131	Versements sur contributions directes	1 009 394,00		4 071,00	1 013 465,00			1 013 465,00	1 013 465,00		0,00
47138	Autres	274 910,75		13 621 375,84	13 896 286,59			13 896 286,59	13 896 286,59		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**	**1 284 304,75**		**13 625 446,84**	**14 909 751,59**			**14 909 751,59**	**14 909 751,59**		**0,00**
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		5 799,07	15 897,21	22 205,68			15 897,21	28 004,75		12 107,54
47141	**Sous Total compte 47141**		**5 799,07**	**15 897,21**	**22 205,68**			**15 897,21**	**28 004,75**		**12 107,54**
47143	Flux d'encaissements à réimputer			4 211,29	4 211,29			4 211,29	4 211,29		0,00
4714	**Sous Total compte 4714**		**5 799,07**	**20 108,50**	**26 416,97**			**20 108,50**	**32 216,04**		**12 107,54**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser		438,78	355 831,62	355 392,84			355 831,62	355 831,62		0,00
471	**Sous Total compte 471**	**1 284 304,75**	**10 684,85**	**14 019 963,96**	**15 305 691,40**			**15 304 268,71**	**15 316 376,25**		**12 107,54**
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			23 598,63	23 598,63			23 598,63	23 598,63		0,00
4721	**Sous Total compte 4721**			**23 598,63**	**23 598,63**			**23 598,63**	**23 598,63**		**0,00**
4728	Autres dépenses à régulariser			47 793,61	47 793,61			47 793,61	47 793,61		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**71 392,24**	**71 392,24**			**71 392,24**	**71 392,24**		**0,00**
4751	Redevables sur rôle			675 178,40	675 178,40			675 178,40	675 178,40		0,00
4757	Produits sur rôle			675 178,40	675 178,40			675 178,40	675 178,40		0,00
475	**Sous Total compte 475**			**1 350 356,80**	**1 350 356,80**			**1 350 356,80**	**1 350 356,80**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**	**1 284 304,75**	**10 684,85**	**15 441 713,00**	**16 727 440,44**			**16 726 017,75**	**16 738 125,29**		**12 107,54**
486	Charges constatées d'avance	39,90			39,90			39,90	39,90		0,00
48	**Sous Total compte 48**	**39,90**			**39,90**			**39,90**	**39,90**		**0,00**
4911	Dépréciations des comptes de redevables		2 080,92	130,00	3 251,61			130,00	5 332,53		5 202,53
491	**Sous Total compte 491**		**2 080,92**	**130,00**	**3 251,61**			**130,00**	**5 332,53**		**5 202,53**
49	**Sous Total compte 49**		**2 080,92**	**130,00**	**3 251,61**			**130,00**	**5 332,53**		**5 202,53**
	Total classe 4	**7 213 830,63**	**4 042 438,05**	**55 205 371,00**	**55 216 721,33**			**62 419 201,63**	**59 259 159,38**	**7 156 925,38**	**3 996 883,13**
580	Opérations d'ordre budgétaires			987 428,97	987 428,97			987 428,97	987 428,97		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			130,00	130,00			130,00	130,00		0,00
587	**Sous Total compte 587**			**130,00**	**130,00**			**130,00**	**130,00**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			6 214,74	6 214,74			6 214,74	6 214,74		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**993 773,71**	**993 773,71**			**993 773,71**	**993 773,71**		**0,00**
	Total classe 5			**993 773,71**	**993 773,71**			**993 773,71**	**993 773,71**		**0,00**
60611	Eau et assainissement					121 762,39	98 790,25	121 762,39	98 790,25	22 972,14	
60612	Énergie - Électricité					35 579,80	6 047,91	35 579,80	6 047,91	29 531,89	
6061	**Sous Total compte 6061**					**157 342,19**	**104 838,16**	**157 342,19**	**104 838,16**	**52 504,03**	
60622	Carburants					279 468,54	23 850,00	279 468,54	23 850,00	255 618,54	
60623	Alimentation					116,32		116,32		116,32	
60624	Produits de traitement					4 608,00		4 608,00		4 608,00	
60628	Autres fournitures non stockées					1 359,97		1 359,97		1 359,97	
6062	**Sous Total compte 6062**					**285 552,83**	**23 850,00**	**285 552,83**	**23 850,00**	**261 702,83**	
60631	Fournitures d'entretien					1 739,04		1 739,04		1 739,04	
60632	Fournitures de petit équipement					97 892,23	19 340,78	97 892,23	19 340,78	78 551,45	
60636	Habillement et Vêtements de travail					35 773,42	1 609,20	35 773,42	1 609,20	34 164,22	
6063	**Sous Total compte 6063**					**135 404,69**	**20 949,98**	**135 404,69**	**20 949,98**	**114 454,71**	
6064	Fournitures administratives					1 638,88		1 638,88		1 638,88	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					257,58		257,58		257,58	
6068	Autres matières et fournitures.					49 731,09	4 856,66	49 731,09	4 856,66	44 874,43	
606	**Sous Total compte 606**					**629 927,26**	**154 494,80**	**629 927,26**	**154 494,80**	**475 432,46**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	**Sous Total compte 60**					**629 927,26**	**154 494,80**	**629 927,26**	**154 494,80**	**475 432,46**	
611	Contrats de prestations de services					4 104 991,65	726 686,39	4 104 991,65	726 686,39	3 378 305,26	
6132	Locations immobilières					6 075,27		6 075,27		6 075,27	
61351	Matériel roulant					13 814,39		13 814,39		13 814,39	
61358	Autres					11 849,94	84,00	11 849,94	84,00	11 765,94	
6135	**Sous Total compte 6135**					**25 664,33**	**84,00**	**25 664,33**	**84,00**	**25 580,33**	
613	**Sous Total compte 613**					**31 739,60**	**84,00**	**31 739,60**	**84,00**	**31 655,60**	
61521	Terrains					12 294,86		12 294,86		12 294,86	
615221	Bâtiments publics					88 909,89		88 909,89		88 909,89	
61522	**Sous Total compte 61522**					**88 909,89**		**88 909,89**		**88 909,89**	
615231	Voiries					9 159,31	7 737,58	9 159,31	7 737,58	1 421,73	
615232	Réseaux					592,79	183,60	592,79	183,60	409,19	
61523	**Sous Total compte 61523**					**9 752,10**	**7 921,18**	**9 752,10**	**7 921,18**	**1 830,92**	
6152	**Sous Total compte 6152**					**110 956,85**	**7 921,18**	**110 956,85**	**7 921,18**	**103 035,67**	
61551	Matériel roulant					305 115,12	46 263,31	305 115,12	46 263,31	258 851,81	
61558	Autres biens mobiliers					34 350,59		34 350,59		34 350,59	
6155	**Sous Total compte 6155**					**339 465,71**	**46 263,31**	**339 465,71**	**46 263,31**	**293 202,40**	
6156	Maintenance					47 446,57	1 414,56	47 446,57	1 414,56	46 032,01	
615	**Sous Total compte 615**					**497 869,13**	**55 599,05**	**497 869,13**	**55 599,05**	**442 270,08**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6161	Multirisques					14 456,98		14 456,98		14 456,98	
6168	Autres					23 777,39		23 777,39		23 777,39	
616	**Sous Total compte 616**					**38 234,37**		**38 234,37**		**38 234,37**	
617	Études et recherches					115 449,51	44 530,48	115 449,51	44 530,48	70 919,03	
6182	Documentation générale et technique					999,36	335,00	999,36	335,00	664,36	
6184	Versements à des organismes de formation					8 143,36		8 143,36		8 143,36	
6188	Autres frais divers					65,52	65,52	65,52	65,52		0,00
618	**Sous Total compte 618**					**9 208,24**	**400,52**	**9 208,24**	**400,52**	**8 807,72**	
61	**Sous Total compte 61**					**4 797 492,50**	**827 300,44**	**4 797 492,50**	**827 300,44**	**3 970 192,06**	
6215	Personnel affecté par la collectivité me					1 175 968,00		1 175 968,00		1 175 968,00	
6218	Autre personnel extérieur					189 368,05	48 143,62	189 368,05	48 143,62	141 224,43	
621	**Sous Total compte 621**					**1 365 336,05**	**48 143,62**	**1 365 336,05**	**48 143,62**	**1 317 192,43**	
62268	Autres honoraires, conseils...					9 462,00		9 462,00		9 462,00	
6226	**Sous Total compte 6226**					**9 462,00**		**9 462,00**		**9 462,00**	
6228	Divers					1 886,82	26,00	1 886,82	26,00	1 860,82	
622	**Sous Total compte 622**					**11 348,82**	**26,00**	**11 348,82**	**26,00**	**11 322,82**	
6231	Annonces et insertions					17 301,63		17 301,63		17 301,63	
6234	Réceptions					1 427,99	364,89	1 427,99	364,89	1 063,10	
6236	Catalogues et imprimés					16 847,93	252,66	16 847,93	252,66	16 595,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6238	Divers					11 028,92		11 028,92		11 028,92	
623	**Sous Total compte 623**					**46 606,47**	**617,55**	**46 606,47**	**617,55**	**45 988,92**	
6247	Transports collectifs du personnel					192,00		192,00		192,00	
624	**Sous Total compte 624**					**192,00**		**192,00**		**192,00**	
6251	Voyages, déplacements et missions					6 459,06	172,00	6 459,06	172,00	6 287,06	
625	**Sous Total compte 625**					**6 459,06**	**172,00**	**6 459,06**	**172,00**	**6 287,06**	
6262	Frais de télécommunications					20 540,91	370,00	20 540,91	370,00	20 170,91	
626	**Sous Total compte 626**					**20 540,91**	**370,00**	**20 540,91**	**370,00**	**20 170,91**	
6281	Concours divers (cotisations...)					3 786,63		3 786,63		3 786,63	
6283	Frais de nettoyage des locaux					34 506,64	2 519,10	34 506,64	2 519,10	31 987,54	
62871	A la collectivité de rattachement 4					502 042,00		502 042,00		502 042,00	
62878	A des tiers					291,00		291,00		291,00	
6287	**Sous Total compte 6287**					**502 333,00**		**502 333,00**		**502 333,00**	
6288	Autres					12 663,04	360,00	12 663,04	360,00	12 303,04	
628	**Sous Total compte 628**					**553 289,31**	**2 879,10**	**553 289,31**	**2 879,10**	**550 410,21**	
62	**Sous Total compte 62**					**2 003 772,62**	**52 208,27**	**2 003 772,62**	**52 208,27**	**1 951 564,35**	
6331	Versement mobilité					13 313,34		13 313,34		13 313,34	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					8 321,38		8 321,38		8 321,38	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					36 612,68		36 612,68		36 612,68	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
633	**Sous Total compte 633**					**58 247,40**		**58 247,40**		**58 247,40**	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					2 350,52		2 350,52		2 350,52	
635	**Sous Total compte 635**					**2 350,52**		**2 350,52**		**2 350,52**	
63	**Sous Total compte 63**					**60 597,92**		**60 597,92**		**60 597,92**	
64111	Rémunération principale					1 248 397,27		1 248 397,27		1 248 397,27	
64112	Supplément familial de traitement et ind					12 675,31		12 675,31		12 675,31	
64113	NBI					3 170,80		3 170,80		3 170,80	
64118	Autres indemnités.					324 352,89		324 352,89		324 352,89	
6411	**Sous Total compte 6411**					**1 588 596,27**		**1 588 596,27**		**1 588 596,27**	
64131	Rémunérations					323 330,37		323 330,37		323 330,37	
64132	Supplément familial de traitement et ind					1 296,67		1 296,67		1 296,67	
64138	Primes et autres indemnités					98 676,98		98 676,98		98 676,98	
6413	**Sous Total compte 6413**					**423 304,02**		**423 304,02**		**423 304,02**	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						82 032,25		82 032,25		82 032,25
641	**Sous Total compte 641**					**2 011 900,29**	**82 032,25**	**2 011 900,29**	**82 032,25**	**1 929 868,04**	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					320 539,82		320 539,82		320 539,82	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					463 468,30		463 468,30		463 468,30	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					17 006,67		17 006,67		17 006,67	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					92 028,53		92 028,53		92 028,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Cotisations aux autres organismes sociau					21 889,19		21 889,19		21 889,19	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						5 100,00		5 100,00		5 100,00
645	**Sous Total compte 645**					**914 932,51**	**5 100,00**	**914 932,51**	**5 100,00**	**909 832,51**	
6475	Médecine du travail, pharmacie					9 492,00	36,00	9 492,00	36,00	9 456,00	
6478	Autres charges sociales diverses					67 542,00		67 542,00		67 542,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						33 744,00		33 744,00		33 744,00
647	**Sous Total compte 647**					**77 034,00**	**33 780,00**	**77 034,00**	**33 780,00**	**43 254,00**	
64	**Sous Total compte 64**					**3 003 866,80**	**120 912,25**	**3 003 866,80**	**120 912,25**	**2 882 954,55**	
6542	Créances éteintes					130,00		130,00		130,00	
654	**Sous Total compte 654**					**130,00**		**130,00**		**130,00**	
65568	Autres contributions					5 089 672,90	719 459,34	5 089 672,90	719 459,34	4 370 213,56	
6556	**Sous Total compte 6556**					**5 089 672,90**	**719 459,34**	**5 089 672,90**	**719 459,34**	**4 370 213,56**	
655	**Sous Total compte 655**					**5 089 672,90**	**719 459,34**	**5 089 672,90**	**719 459,34**	**4 370 213,56**	
65748	Autres personnes de droit privé					6 310,00		6 310,00		6 310,00	
6574	**Sous Total compte 6574**					**6 310,00**		**6 310,00**		**6 310,00**	
657	**Sous Total compte 657**					**6 310,00**		**6 310,00**		**6 310,00**	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					2 490,00	888,00	2 490,00	888,00	1 602,00	
6581	**Sous Total compte 6581**					**2 490,00**	**888,00**	**2 490,00**	**888,00**	**1 602,00**	
65888	Autres					16 222,58		16 222,58		16 222,58	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6588	**Sous Total compte 6588**					**16 222,58**		**16 222,58**		**16 222,58**	
658	**Sous Total compte 658**					**18 712,58**	**888,00**	**18 712,58**	**888,00**	**17 824,58**	
65	**Sous Total compte 65**					**5 114 825,48**	**720 347,34**	**5 114 825,48**	**720 347,34**	**4 394 478,14**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					50 598,81		50 598,81		50 598,81	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE						9 543,79		9 543,79		9 543,79
6611	**Sous Total compte 6611**					**50 598,81**	**9 543,79**	**50 598,81**	**9 543,79**	**41 055,02**	
661	**Sous Total compte 661**					**50 598,81**	**9 543,79**	**50 598,81**	**9 543,79**	**41 055,02**	
66	**Sous Total compte 66**					**50 598,81**	**9 543,79**	**50 598,81**	**9 543,79**	**41 055,02**	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					67 906,47		67 906,47		67 906,47	
6761	Différences sur réalisations (positives)					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
676	**Sous Total compte 676**					**8 000,00**		**8 000,00**		**8 000,00**	
67	**Sous Total compte 67**					**75 906,47**		**75 906,47**		**75 906,47**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					951 175,15		951 175,15		951 175,15	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					11 722,00		11 722,00		11 722,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					3 251,61		3 251,61		3 251,61	
681	**Sous Total compte 681**					**966 148,76**		**966 148,76**		**966 148,76**	
68	**Sous Total compte 68**					**966 148,76**		**966 148,76**		**966 148,76**	
	Total classe 6					**16 703 136,62**	**1 884 806,89**	**16 703 136,62**	**1 884 806,89**	**14 948 749,77**	**130 420,04**
7013	Vente de produits résiduels						554 967,44		554 967,44		554 967,44

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
701	**Sous Total compte 701**						**554 967,44**		**554 967,44**		**554 967,44**
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordu					30 000,00	704 015,18	30 000,00	704 015,18		674 015,18
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement					11 500,00	68 864,98	11 500,00	68 864,98		57 364,98
7061	**Sous Total compte 7061**					**41 500,00**	**772 880,16**	**41 500,00**	**772 880,16**		**731 380,16**
706888	Autres					517,50	2 097,84	517,50	2 097,84		1 580,34
70688	**Sous Total compte 70688**					**517,50**	**2 097,84**	**517,50**	**2 097,84**		**1 580,34**
7068	**Sous Total compte 7068**					**517,50**	**2 097,84**	**517,50**	**2 097,84**		**1 580,34**
706	**Sous Total compte 706**					**42 017,50**	**774 978,00**	**42 017,50**	**774 978,00**		**732 960,50**
70878	par des tiers					2 864,77	162 779,30	2 864,77	162 779,30		159 914,53
7087	**Sous Total compte 7087**					**2 864,77**	**162 779,30**	**2 864,77**	**162 779,30**		**159 914,53**
708	**Sous Total compte 708**					**2 864,77**	**162 779,30**	**2 864,77**	**162 779,30**		**159 914,53**
70	**Sous Total compte 70**					**44 882,27**	**1 492 724,74**	**44 882,27**	**1 492 724,74**		**1 447 842,47**
73118	Autres contributions directes						12 757,00		12 757,00		12 757,00
7311	**Sous Total compte 7311**						**12 757,00**		**12 757,00**		**12 757,00**
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						12 276 411,00		12 276 411,00		12 276 411,00
7313	**Sous Total compte 7313**						**12 276 411,00**		**12 276 411,00**		**12 276 411,00**
731	**Sous Total compte 731**						**12 289 168,00**		**12 289 168,00**		**12 289 168,00**
73	**Sous Total compte 73**						**12 289 168,00**		**12 289 168,00**		**12 289 168,00**
744	FCTVA					6 970,30	20 048,80	6 970,30	20 048,80		13 078,50

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7472	Régions						3 500,00		3 500,00		3 500,00
747	**Sous Total compte 747**						**3 500,00**		**3 500,00**		**3 500,00**
74888	Autres						1 159 097,56		1 159 097,56		1 159 097,56
7488	**Sous Total compte 7488**						**1 159 097,56**		**1 159 097,56**		**1 159 097,56**
748	**Sous Total compte 748**						**1 159 097,56**		**1 159 097,56**		**1 159 097,56**
74	**Sous Total compte 74**					**6 970,30**	**1 182 646,36**	**6 970,30**	**1 182 646,36**		**1 175 676,06**
755	Dédits et pénalités perçus						2 472,91		2 472,91		2 472,91
75888	Autres						333 209,48		333 209,48		333 209,48
7588	**Sous Total compte 7588**						**333 209,48**		**333 209,48**		**333 209,48**
758	**Sous Total compte 758**						**333 209,48**		**333 209,48**		**333 209,48**
75	**Sous Total compte 75**						**335 682,39**		**335 682,39**		**335 682,39**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						122,63		122,63		122,63
775	Produits des cessions d'immobilisations						8 000,00		8 000,00		8 000,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						28 253,82		28 253,82		28 253,82
77	**Sous Total compte 77**						**36 376,45**		**36 376,45**		**36 376,45**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						130,00		130,00		130,00
781	**Sous Total compte 781**						**130,00**		**130,00**		**130,00**
78	**Sous Total compte 78**						**130,00**		**130,00**		**130,00**
	Total classe 7					**51 852,57**	**15 336 727,94**	**51 852,57**	**15 336 727,94**		**15 284 875,37**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	**24 141 547,54**	**24 141 547,54**	**57 158 200,63**	**57 171 729,17**	**18 479 409,04**	**18 465 880,50**	**99 779 157,21**	**99 779 157,21**	**40 090 856,06**	**40 090 856,06**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14206 - DECHETS MENAGERS CA MBA Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **23/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DECHETS MENAGERS CA MBA** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **23/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-088 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe GEMAPI

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats anticipée

	Fonctionnement	
A	Résultat de l'exercice	47 367,46
B	Résultats antérieur	1 091 593,81
C	Résultat à affecter	**1 138 961,27**
	Investissement	
D	001 Solde de clôture d'investissement	- 280 914,03
	Restes à réaliser D	645 379,78
	Restes à réaliser R	
E	Solde des RAR	- 645 379,78
F	Besoin de financement : D+E	- 926 293,81
C= G+H	Résultat à affecter	**1 138 961,27**
H	*dont mise en réserve 1068*	*926 293,81*
G	*dont 002 report de fonctionnement*	*212 667,46*

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget annexe GEMAPI 2026 comme suit :
- En section de fonctionnement, au compte 002, un résultat excédentaire de 212 667,46 € ;
- En section d'investissement, au compte 001, un résultat déficitaire de 280 914,03 € ;
- En section d'investissement au compte 1068, un besoin de financement de 926 293,81 €

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :
- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- L'état des restes à réaliser corroboré signé de l'ordonnateur, joint en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

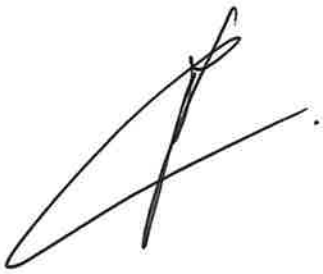

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 7 601,42 €		- 273 312,61 €	645 379,78 € - €	- 645 379,78 €	- 926 293,81 €
FONCT	1305 349,23 €	213 755,42 €	47 367,46 €			1138 961,27 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 280 914,03 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 1 138 961,27

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1138 961,27 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	926 293,81 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	212 667,46 €
Total affecté au c/ 1068 :	926 293,81 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Cachet et signature

Délibéré par le
Le

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 07 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	ETUDE MOE SUPPRESS SEUIL DENANT((REPORT)	RAR	3 252.00
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	MOE RESTAURATION DENANTE DAVAYE (REPORT)	RAR	2 508.00
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	TF ETUDE TRVX REST ARLOIS STADE(REPORT)	RAR	4 437.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	MOE DENANTE DAVAYE tranche ferme(REPORT)	RAR	23 310.00
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	TF ETUDE TRVX REST ARLOIS STADE(REPORT)	RAR	3 600.00
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	Etude ruissellement débordement(REPORT)	RAR	24 360.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	AZE AMENAG MOUGE LISTE 2 phase 2(REPORT)	RAR	15 417.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	AZE AMENAG MOUGE LISTE 2 phase 2(REPORT)	RAR	14 302.44
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	DENANTE travaux renaturation anc(REPORT)	RAR	1 836.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	DENANTE travaux renaturation anc(REPORT)	RAR	19 014.00
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	Etude ruissellement débordement (REPORT)	RAR	60 858.00
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	Diag zone humide rte Chaponière DAVAYE	RAR	3 053.40
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	étude d''intégration paysagère accompagne	RAR	673.80
2025	21531	735		GEMAPI	GEMA		D	Dévoiement de 2 canalisations d''AEP dans	RAR	108 909.67
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	Étude ruissellement côte viticole - part	RAR	24 360.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	BERZE LA VILLE - étude hydraulique inond	RAR	21 600.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2022036_TO2 MOE TRX SUPPR SEUIL DENANTE	RAR	5 820.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2022036_TO2 MOE TRX SUPPR SEUIL DENANTE	RAR	4 768.80
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2022036_TO2 SS TRAITANT MOE TRX DENANTE	RAR	6 681.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2022031 AVENANT 1 REPRISE PHASE AVP	RAR	6 960.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 07 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2128	735		GEMAPI	GEMA		D	PRISSE - restauration de digue du bassin	RAR	9 609.72
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2025044 LOT1 TVX SEUIL DU CAMPING	RAR	17 990.70
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2025044 LOT1 TVX DU SEUIL DU CAMPING	RAR	17 990.70
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	LOT 2 POMPAGE SOLAIRE	RAR	8 962.80
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	LOT 2 POMPAGE SOLAIRE	RAR	8 962.80
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	BERZE LA VILLE - relevés de terrain comp	RAR	1 860.00
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	DAVAYE - protection de la ligne haute te	RAR	10 993.67
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2025055_EFFACEMENT SEUIL DENANTE DAVAYE	RAR	88 714.80
2025	2315	735		GEMAPI	GEMA		D	2025055_EFFACEMENT SEUIL DENANTE DAVAYE	RAR	119 205.60
2025	2111	735		GEMAPI	GEMA		D	MACON - complément VENTE TERRAINS JEAN G	RAR	46.00
2025	2111	735		GEMAPI	GEMA		D	MACON - complément VENTE TERRAINS JEAN G	RAR	10.92
2025	2111	735		GEMAPI	GEMA		D	MACON - complément VENTE TERRAINS JEAN G	RAR	144.96
2025	2188	735		COM	GEMA		D	3 panneaux risque inondation GEMAPI avec	RAR	1 566.00
2025	2031	735		GEMAPI	GEMA		D	DC4 MOE RESTAURATION DENANTE DAVAYE (REPORT)	RAR	3 600.00
									TOTAL	645 379.78

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissements à la somme de 645 379.78 €

Total par chapitre :

Chapitre 20 = 130 702.20

Chapitre 21 = 120 287.27

Chapitre 23 = 394 390.31

Le Président et par délégation
Le Vice-Président
Dominique DEYNOUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 19/03/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14207
N° de SIRET 20007030800065

GEMAPI CA MBA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 19/03/2026

Population 81080
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 28
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 46
4EME PARTIE : Page des signatures 47

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	4 195,55
Subventions d'investissement versées	71,49	Neutralisations et régularisations	-31,86
Autres immobilisations incorporelles	896,57	Réserves	1 351,48
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 091,59
Terrains	185,29	Résultat de l'exercice	47,37
Constructions	2 895,41	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**6 654,12**
Réseaux divers	825,87	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	13,42	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	**1,83**
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	632,22	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	344,03	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	68,37
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**68,37**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**5 864,30**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203,13
Stocks		Autres dettes non financières	175,61
Créances	1 238,94	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**378,74**
Trésorerie		**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**1 238,94**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**448,94**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,18
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**7 103,24**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**7 103,24**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		125 681,46	54 189,49	71 491,97	38 900,95
Autres immobilisations incorporelles		923 652,82	27 081,60	896 571,22	680 963,25
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		200 842,78	15 554,41	185 288,37	182 767,77
Constructions		3 352 856,81	457 447,74	2 895 409,07	2 895 409,07
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		1 277 763,33	451 897,28	825 866,05	768 310,56
Installations techniques, agencements et matériel		22 624,50	9 207,99	13 416,51	15 400,62
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		681 446,32	49 223,60	632 222,72	653 765,21
Immobilisations corporelles en cours		344 031,18		344 031,18	51 014,42
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**6 928 899,20**	**1 064 602,11**	**5 864 297,09**	**5 286 531,85**

BILAN (en Euros)

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		251 361,00		251 361,00	15 980,89
Créances sur les redevables et comptes rattachés		966,00		966,00	
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		986 523,59		986 523,59	1 438 665,70
Créances sur les autres débiteurs		112,00	17,92	94,08	119 631,10
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**1 238 962,59**	**17,92**	**1 238 944,67**	**1 574 277,69**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**8 167 861,79**	**1 064 620,03**	**7 103 241,76**	**6 860 809,54**

BILAN (en Euros)

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		1 761 362,53	1 761 362,53
Fonds globalisés		663 324,35	612 692,64
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		1 087 581,26	1 087 581,26
Rattachées à un actif non amortissable		683 281,01	632 318,51
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-31 864,55	-31 864,55
RÉSERVES		1 351 478,05	1 137 722,63
REPORT A NOUVEAU		1 091 593,81	1 092 411,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		47 367,46	212 938,02
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**6 654 123,92**	**6 505 162,25**

BILAN (en Euros)

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		1 826,00	
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**1 826,00**	
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		68 370,70	79 290,26
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**68 370,70**	**79 290,26**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		203 129,74	18 417,67
Dettes fiscales et sociales		306,00	1 809,88
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		175 306,00	286 168,48
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**378 741,74**	**306 396,03**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**448 938,44**	**385 686,29**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		179,40	-30 039,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**7 103 241,76**	**6 860 809,54**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	9,87	2,84
Participations	17,08	21,86
Compensations, autres attributions et autres participations		17,08
Dons et legs		
Impôts et taxes	345,37	349,80
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	252,33	246,28
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	8,06	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,08	
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**632,79**	**637,86**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	324,36	361,63
Charges de personnel	163,87	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	6,48	
Impôts et taxes	3,79	0,26
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	61,70	32,16
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**560,19**	**394,06**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges	24,34	29,84
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**24,34**	**29,84**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**48,25**	**213,95**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**0,89**	**1,02**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-0,89**	**-1,02**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**47,37**	**212,94**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		9 871,47	2 839,09	7032.38
Participations		17 079,00	21 856,00	-4777.00
Compensations, autres attributions et autres participations			17 079,00	-17079.00
Dons et legs				
Impôts et taxes		345 371,00	349 804,00	-4433.00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		252 327,00	246 280,00	6047.00
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		8 057,71		8057.71
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		82,08		82.08
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**632 788,26**	**637 858,09**	**-5069.83**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		324 359,82	361 633,28	-37273.46
Charges de personnel		163 866,95		163866.95
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		115 491,60		115491.60
Dont charges sociales		48 375,35		48375.35
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		6 477,73		6477.73
Impôts et taxes		3 793,86	263,00	3530.86
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		61 695,31	32 164,45	29530.86
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**560 193,67**	**394 060,73**	**166132.94**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		24 341,69	29 844,00	-5502.31
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**24 341,69**	**29 844,00**	**-5502.31**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**48 252,90**	**213 953,36**	**-165700.46**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		885,44	1 015,34	-129.90
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**885,44**	**1 015,34**	**-129.90**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-885,44**	**-1 015,34**	**129.90**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**47 367,46**	**212 938,02**	**-165570.56**

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 851 026,23	1 755 613,81	3 606 640,04
Titres de recette émis (b)	375 218,94	665 669,06	1 040 888,00
Réductions de titres (c)		14 104,80	14 104,80
Recettes nettes (d = b - c)	375 218,94	651 564,26	1 026 783,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 851 026,23	1 755 613,81	3 606 640,04
Mandats émis (f)	648 531,55	624 435,17	1 272 966,72
Annulations de mandats (g)		20 238,37	20 238,37
Dépenses nettes (h = f - g)	648 531,55	604 196,80	1 252 728,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		47 367,46	
(h - d) Déficit	273 312,61		225 945,15

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
GEMAPI CA MBA					
Investissement	-7 601,42		-273 312,61		-280 914,03
Fonctionnement	1 305 349,23	213 755,42	47 367,46		1 138 961,27
Sous-Total	**1 297 747,81**	**213 755,42**	**-225 945,15**		**858 047,24**
TOTAL II	**1 297 747,81**	**213 755,42**	**-225 945,15**		**858 047,24**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**1 297 747,81**	**213 755,42**	**-225 945,15**		**858 047,24**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 000,00		11 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	573 472,00	-30 410,00	543 062,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	36 410,00	41 410,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	462 759,50	-18 000,00	444 759,50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	853 193,31	-50 000,00	803 193,31
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**1 905 424,81**	**-62 000,00**	**1 843 424,81**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**1 905 424,81**	**-62 000,00**	**1 843 424,81**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 601,42		7 601,42
TOTAL GENERAL		**1 913 026,23**	**-62 000,00**	**1 851 026,23**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	11 000,00	10 897,00		10 897,00	103,00
20	543 062,00	232 810,57		232 810,57	310 251,43
204	41 410,00	40 737,56		40 737,56	672,44
21	444 759,50	70 701,35		70 701,35	374 058,15
23	803 193,31	293 385,07		293 385,07	509 808,24
SOUS-TOTAL	**1 843 424,81**	**648 531,55**		**648 531,55**	**1 194 893,26**
TOTAL	**1 843 424,81**	**648 531,55**		**648 531,55**	**1 194 893,26**
001	7 601,42				7 601,42
TOTAL GENERAL	**1 851 026,23**	**648 531,55**		**648 531,55**	**1 202 494,68**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	377 755,42		377 755,42
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	514 500,00		514 500,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**892 255,42**		**892 255,42**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**892 255,42**		**892 255,42**
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	960 770,81	-62 000,00	898 770,81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00		60 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**1 020 770,81**	**-62 000,00**	**958 770,81**
TOTAL GENERAL		**1 913 026,23**	**-62 000,00**	**1 851 026,23**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	377 755,42	264 387,13		264 387,13	113 368,29
13	514 500,00	50 962,50		50 962,50	463 537,50
SOUS-TOTAL	**892 255,42**	**315 349,63**		**315 349,63**	**576 905,79**
TOTAL	**892 255,42**	**315 349,63**		**315 349,63**	**576 905,79**
021	898 770,81				898 770,81
040	60 000,00	59 869,31		59 869,31	130,69
TOTAL	**958 770,81**	**59 869,31**		**59 869,31**	**898 901,50**
TOTAL GENERAL	**1 851 026,23**	**375 218,94**		**375 218,94**	**1 475 807,29**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	383 090,00	40 000,00	423 090,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 055,18	30 000,00	314 055,18
014	Atténuations de produits	8 759,82	10 000,00	18 759,82
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 000,00	-10 000,00	38 000,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	938,00		938,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	2 000,00		2 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**726 843,00**	**70 000,00**	**796 843,00**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	960 770,81	-62 000,00	898 770,81
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00		60 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**1 020 770,81**	**-62 000,00**	**958 770,81**
TOTAL GENERAL		**1 747 613,81**	**8 000,00**	**1 755 613,81**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	423 090,00	214 591,84	20 065,52	194 526,32	228 563,68
012	314 055,18	299 066,31		299 066,31	14 988,87
014	18 759,82	17 204,00		17 204,00	1 555,82
65	38 000,00	30 819,42		30 819,42	7 180,58
66	938,00	1 058,29	172,85	885,44	52,56
68	2 000,00	1 826,00		1 826,00	174,00
TOTAL	**796 843,00**	**564 565,86**	**20 238,37**	**544 327,49**	**252 515,51**
023	898 770,81				898 770,81
042	60 000,00	59 869,31		59 869,31	130,69
TOTAL	**958 770,81**	**59 869,31**		**59 869,31**	**898 901,50**
TOTAL GENERAL	**1 755 613,81**	**624 435,17**	**20 238,37**	**604 196,80**	**1 151 417,01**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	1 850,00		1 850,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	262 760,00		262 760,00
731	Fiscalité locale	358 410,00		358 410,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	31 000,00		31 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 000,00	8 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 000,00		2 000,00
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**656 020,00**	**8 000,00**	**664 020,00**
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 091 593,81		1 091 593,81
TOTAL GENERAL		**1 747 613,81**	**8 000,00**	**1 755 613,81**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	1 850,00	1 572,00		1 572,00	278,00
70	262 760,00	252 685,80	358,80	252 327,00	10 433,00
731	358 410,00	362 575,00		362 575,00	-4 165,00
74	31 000,00	40 696,47	13 746,00	26 950,47	4 049,53
75	8 000,00	8 057,71		8 057,71	-57,71
78	2 000,00	82,08		82,08	1 917,92
TOTAL	**664 020,00**	**665 669,06**	**14 104,80**	**651 564,26**	**12 455,74**
002	1 091 593,81				1 091 593,81
TOTAL GENERAL	**1 755 613,81**	**665 669,06**	**14 104,80**	**651 564,26**	**1 104 049,55**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	10 897,00		10 897,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**10 897,00**		**10 897,00**
2031	Frais d'études	231 190,57		231 190,57
2033	Frais d'insertion	1 620,00		1 620,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**232 810,57**		**232 810,57**
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	30 408,56		30 408,56
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	10 329,00		10 329,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	**Subventions d'équipement versées**	**40 737,56**		**40 737,56**
2111	Terrains nus	7 192,00		7 192,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 252,00		3 252,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	57 555,49		57 555,49
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 077,26		2 077,26
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	624,60		624,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**70 701,35**		**70 701,35**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	293 385,07		293 385,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**293 385,07**		**293 385,07**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**648 531,55**		**648 531,55**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**648 531,55**		**648 531,55**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**648 531,55**		**648 531,55**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	50 631,71		50 631,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	213 755,42		213 755,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	**264 387,13**		**264 387,13**
1321	État et établissements nationaux	14 437,00		14 437,00
1323	Départements	5 500,00		5 500,00
1328	Autres	31 025,50		31 025,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**50 962,50**		**50 962,50**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**315 349,63**		**315 349,63**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**315 349,63**		**315 349,63**
28031	Frais d'études	17 202,60		17 202,60
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	5 890,00		5 890,00
28041582	Bâtiments et installations	2 140,59		2 140,59
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	115,95		115,95
28128	Autres agencements et aménagements	1 119,80		1 119,80
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 061,37		4 061,37
281728	Autres agencements et aménagements	6 803,60		6 803,60
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	16 480,00		16 480,00
281828	Autres matériels de transport	4 615,40		4 615,40
28188	Autres	1 440,00		1 440,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**59 869,31**		**59 869,31**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**59 869,31**		**59 869,31**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**375 218,94**		**375 218,94**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60612	Énergie - Électricité	666,09	364,86	301,23
60622	Carburants	4 512,02	200,00	4 312,02
60632	Fournitures de petit équipement	1 714,77		1 714,77
60636	Habillement et Vêtements de travail	1 334,16		1 334,16
6064	Fournitures administratives	358,68		358,68
611	Contrats de prestations de services	14 946,98	4 423,19	10 523,79
61351	Matériel roulant	364,38		364,38
61358	Autres	1 068,00		1 068,00
61521	Terrains	27 154,92		27 154,92
615221	Bâtiments publics	14,08		14,08
615228	Autres bâtiments	17 820,00		17 820,00
615232	Réseaux	60 307,26	12 132,73	48 174,53
61551	Matériel roulant	3 901,57	10,00	3 891,57
61558	Autres biens mobiliers	1 493,85		1 493,85
6156	Maintenance	481,04		481,04
6161	Multirisques	54,36		54,36
6168	Autres	1 538,24		1 538,24
6184	Versements à des organismes de formation	2 927,00		2 927,00
6231	Annonces et insertions	3 240,00		3 240,00
6236	Catalogues et imprimés	972,00		972,00
6251	Voyages, déplacements et missions	36,02	10,00	26,02
6262	Frais de télécommunications	431,82	67,86	363,96
62871	A la collectivité de rattachement 4	50 204,00		50 204,00
62875	Aux communes membres du GFP	18 612,60	2 664,88	15 947,72
6288	Autres	192,00	192,00	
63512	Taxes foncières	246,00		246,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**214 591,84**	**20 065,52**	**194 526,32**
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	130 079,50		130 079,50
6331	Versement mobilité	810,97		810,97
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	506,80		506,80
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	2 230,09		2 230,09
64111	Rémunération principale	48 724,33		48 724,33
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	27,48		27,48
64118	Autres indemnités.	14 343,12		14 343,12
64131	Rémunérations	40 264,99		40 264,99
64138	Primes et autres indemnités	12 131,68		12 131,68

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 755,11		23 755,11
6453	Cotisations aux caisses de retraite	19 632,20		19 632,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 105,37		2 105,37
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	1 202,67		1 202,67
6478	Autres charges sociales diverses	3 252,00		3 252,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**299 066,31**		**299 066,31**
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	17 204,00		17 204,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	**Atténuations de produits**	**17 204,00**		**17 204,00**
65568	Autres contributions	24 341,69		24 341,69
65888	Autres	6 477,73		6 477,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**30 819,42**		**30 819,42**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	908,00		908,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	150,29	172,85	-22,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**CHARGES FINANCIÈRES**	**1 058,29**	**172,85**	**885,44**
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	1 826,00		1 826,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**	**1 826,00**		**1 826,00**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**564 565,86**	**20 238,37**	**544 327,49**
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	59 869,31		59 869,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**59 869,31**		**59 869,31**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**59 869,31**		**59 869,31**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**624 435,17**	**20 238,37**	**604 196,80**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6479	Remboursements sur autres charges sociales	1 572,00		1 572,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	**Atténuations de charges**	**1 572,00**		**1 572,00**
70871	par la collectivité de rattachement	251 361,00		251 361,00
70878	par des tiers	1 324,80	358,80	966,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**252 685,80**	**358,80**	**252 327,00**
73118	Autres contributions directes	3 718,00		3 718,00
73136	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	358 857,00		358 857,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	**Fiscalité locale**	**362 575,00**		**362 575,00**
744	FCTVA	9 871,47		9 871,47
74718	Autres	30 825,00	13 746,00	17 079,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**40 696,47**	**13 746,00**	**26 950,47**
75888	Autres	8 057,71		8 057,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**8 057,71**		**8 057,71**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	82,08		82,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**	**82,08**		**82,08**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**665 669,06**	**14 104,80**	**651 564,26**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**665 669,06**	**14 104,80**	**651 564,26**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 761 362,53						1 761 362,53		1 761 362,53
10222	F.C.T.V.A.		612 692,64				50 631,71		663 324,35		663 324,35
1022	**Sous Total compte 1022**		**612 692,64**				**50 631,71**		**663 324,35**		**663 324,35**
102	**Sous Total compte 102**		**2 374 055,17**				**50 631,71**		**2 424 686,88**		**2 424 686,88**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 137 722,63				213 755,42		1 351 478,05		1 351 478,05
106	**Sous Total compte 106**		**1 137 722,63**				**213 755,42**		**1 351 478,05**		**1 351 478,05**
10	**Sous Total compte 10**		**3 511 777,80**				**264 387,13**		**3 776 164,93**		**3 776 164,93**
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 092 411,21	213 755,42	212 938,02			213 755,42	1 305 349,23		1 091 593,81
11	**Sous Total compte 11**		**1 092 411,21**	**213 755,42**	**212 938,02**			**213 755,42**	**1 305 349,23**		**1 091 593,81**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		212 938,02	212 938,02				212 938,02	212 938,02		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**212 938,02**	**212 938,02**				**212 938,02**	**212 938,02**		**0,00**
1311	État et établissements nationaux		45 204,94						45 204,94		45 204,94
1312	Régions		73 044,71						73 044,71		73 044,71
1313	Départements		601 547,58						601 547,58		601 547,58
1318	Autres		638 168,49						638 168,49		638 168,49
131	**Sous Total compte 131**		**1 357 965,72**						**1 357 965,72**		**1 357 965,72**
1321	État et établissements nationaux						14 437,00		14 437,00		14 437,00
1322	Régions		30 604,45						30 604,45		30 604,45
1323	Départements		310 183,96				5 500,00		315 683,96		315 683,96

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13251	GFP de rattachement		8 195,33						8 195,33		8 195,33
1325	**Sous Total compte 1325**		**8 195,33**						**8 195,33**		**8 195,33**
1328	Autres		280 198,10				31 025,50		311 223,60		311 223,60
132	**Sous Total compte 132**		**629 181,84**				**50 962,50**		**680 144,34**		**680 144,34**
13361	Dotation d'équipement des territoires ru		11 833,36						11 833,36		11 833,36
1336	**Sous Total compte 1336**		**11 833,36**						**11 833,36**		**11 833,36**
1338	Autres		428 753,18						428 753,18		428 753,18
133	**Sous Total compte 133**		**440 586,54**						**440 586,54**		**440 586,54**
1388	Autres		3 136,67						3 136,67		3 136,67
138	**Sous Total compte 138**		**3 136,67**						**3 136,67**		**3 136,67**
13911	État et établissements nationaux	36 159,85						36 159,85		36 159,85	
13912	Régions	5 414,26						5 414,26		5 414,26	
13913	Départements	436 334,12						436 334,12		436 334,12	
13918	Autres	184 960,63						184 960,63		184 960,63	
1391	**Sous Total compte 1391**	**662 868,86**						**662 868,86**		**662 868,86**	
139361	Dotation d'équipement des territoires ru	8 140,32						8 140,32		8 140,32	
13936	**Sous Total compte 13936**	**8 140,32**						**8 140,32**		**8 140,32**	
13938	Autres	39 961,82						39 961,82		39 961,82	
1393	**Sous Total compte 1393**	**48 102,14**						**48 102,14**		**48 102,14**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139	**Sous Total compte 139**	**710 971,00**						**710 971,00**		**710 971,00**	
13	**Sous Total compte 13**	**710 971,00**	**2 430 870,77**				**50 962,50**	**710 971,00**	**2 481 833,27**		**1 770 862,27**
15181	Autres provisions pour risques (non budg				1 826,00				1 826,00		1 826,00
1518	**Sous Total compte 1518**				**1 826,00**				**1 826,00**		**1 826,00**
151	**Sous Total compte 151**				**1 826,00**				**1 826,00**		**1 826,00**
15	**Sous Total compte 15**				**1 826,00**				**1 826,00**		**1 826,00**
1641	Emprunts en euros		79 117,41			10 897,00		10 897,00	79 117,41		68 220,41
164	**Sous Total compte 164**		**79 117,41**			**10 897,00**		**10 897,00**	**79 117,41**		**68 220,41**
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		172,85	172,85	150,29			172,85	323,14		150,29
1688	**Sous Total compte 1688**		**172,85**	**172,85**	**150,29**			**172,85**	**323,14**		**150,29**
168	**Sous Total compte 168**		**172,85**	**172,85**	**150,29**			**172,85**	**323,14**		**150,29**
16	**Sous Total compte 16**		**79 290,26**	**172,85**	**150,29**	**10 897,00**		**11 069,85**	**79 440,55**		**68 370,70**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	31 864,55						31 864,55		31 864,55	
19	**Sous Total compte 19**	**31 864,55**						**31 864,55**		**31 864,55**	
	Total classe 1	**742 835,55**	**7 327 288,06**	**426 866,29**	**214 914,31**	**10 897,00**	**315 349,63**	**1 180 598,84**	**7 857 552,00**	**742 835,55**	**7 419 788,71**
2031	Frais d'études	687 602,25				231 190,57		918 792,82		918 792,82	
2033	Frais d'insertion	3 240,00				1 620,00		4 860,00		4 860,00	
203	**Sous Total compte 203**	**690 842,25**				**232 810,57**		**923 652,82**		**923 652,82**	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	58 900,00				30 408,56		89 308,56		89 308,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041582	Bâtiments et installations	21 405,90						21 405,90		21 405,90	
204158	**Sous Total compte 204158**	**80 305,90**				**30 408,56**		**110 714,46**		**110 714,46**	
20415	**Sous Total compte 20415**	**80 305,90**				**30 408,56**		**110 714,46**		**110 714,46**	
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	4 638,00				10 329,00		14 967,00		14 967,00	
20418	**Sous Total compte 20418**	**4 638,00**				**10 329,00**		**14 967,00**		**14 967,00**	
2041	**Sous Total compte 2041**	**84 943,90**				**40 737,56**		**125 681,46**		**125 681,46**	
204	**Sous Total compte 204**	**84 943,90**				**40 737,56**		**125 681,46**		**125 681,46**	
20	**Sous Total compte 20**	**775 786,15**				**273 548,13**		**1 049 334,28**		**1 049 334,28**	
2111	Terrains nus	36 593,18				7 192,00		43 785,18		43 785,18	
2118	Autres terrains	11 014,75						11 014,75		11 014,75	
211	**Sous Total compte 211**	**47 607,93**				**7 192,00**		**54 799,93**		**54 799,93**	
2128	Autres agencements et aménagements	6 718,80				3 252,00		9 970,80		9 970,80	
212	**Sous Total compte 212**	**6 718,80**				**3 252,00**		**9 970,80**		**9 970,80**	
2138	Autres constructions	509 913,89						509 913,89		509 913,89	
213	**Sous Total compte 213**	**509 913,89**						**509 913,89**		**509 913,89**	
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	100 493,92						100 493,92		100 493,92	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	664 762,99						664 762,99		664 762,99	
214	**Sous Total compte 214**	**765 256,91**						**765 256,91**		**765 256,91**	
21531	Réseaux d'adduction d'eau					57 555,49		57 555,49		57 555,49	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21538	Autres réseaux	1 220 207,84						1 220 207,84		1 220 207,84	
2153	**Sous Total compte 2153**	**1 220 207,84**				**57 555,49**		**1 277 763,33**		**1 277 763,33**	
2158	Autres installations, matériel et outill	20 547,24				2 077,26		22 624,50		22 624,50	
215	**Sous Total compte 215**	**1 240 755,08**				**59 632,75**		**1 300 387,83**		**1 300 387,83**	
21728	Autres agencements et aménagements	136 072,05						136 072,05		136 072,05	
2172	**Sous Total compte 2172**	**136 072,05**						**136 072,05**		**136 072,05**	
21745	Construction sur sol d'autrui - Installa	2 077 686,01						2 077 686,01		2 077 686,01	
2174	**Sous Total compte 2174**	**2 077 686,01**						**2 077 686,01**		**2 077 686,01**	
217	**Sous Total compte 217**	**2 213 758,06**						**2 213 758,06**		**2 213 758,06**	
2181	Installations générales, agencements et	655 936,41		368,31				656 304,72		656 304,72	
21828	Autres matériels de transport	23 077,00						23 077,00		23 077,00	
2182	**Sous Total compte 2182**	**23 077,00**						**23 077,00**		**23 077,00**	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers					624,60		624,60		624,60	
2184	**Sous Total compte 2184**					**624,60**		**624,60**		**624,60**	
2188	Autres	1 596,00			156,00			1 596,00	156,00	1 440,00	
218	**Sous Total compte 218**	**680 609,41**		**368,31**	**156,00**	**624,60**		**681 602,32**	**156,00**	**681 446,32**	
21	**Sous Total compte 21**	**5 464 620,08**		**368,31**	**156,00**	**70 701,35**		**5 535 689,74**	**156,00**	**5 535 533,74**	
2315	Installations, matériel et outillage tec	50 646,11				293 385,07		344 031,18		344 031,18	
2318	Autres immobilisations corporelles	368,31			368,31			368,31	368,31		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231	**Sous Total compte 231**	**51 014,42**			**368,31**	**293 385,07**		**344 399,49**	**368,31**	**344 031,18**	
23	**Sous Total compte 23**	**51 014,42**			**368,31**	**293 385,07**		**344 399,49**	**368,31**	**344 031,18**	
28031	Frais d'études		9 879,00				17 202,60		27 081,60		27 081,60
2803	**Sous Total compte 2803**		**9 879,00**				**17 202,60**		**27 081,60**		**27 081,60**
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		35 340,00				5 890,00		41 230,00		41 230,00
28041582	Bâtiments et installations		10 702,95				2 140,59		12 843,54		12 843,54
2804158	**Sous Total compte 2804158**		**46 042,95**				**8 030,59**		**54 073,54**		**54 073,54**
280415	**Sous Total compte 280415**		**46 042,95**				**8 030,59**		**54 073,54**		**54 073,54**
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt nati						115,95		115,95		115,95
280418	**Sous Total compte 280418**						**115,95**		**115,95**		**115,95**
28041	**Sous Total compte 28041**		**46 042,95**				**8 146,54**		**54 189,49**		**54 189,49**
2804	**Sous Total compte 2804**		**46 042,95**				**8 146,54**		**54 189,49**		**54 189,49**
280	**Sous Total compte 280**		**55 921,95**				**25 349,14**		**81 271,09**		**81 271,09**
28128	Autres agencements et aménagements		827,41				1 119,80		1 947,21		1 947,21
2812	**Sous Total compte 2812**		**827,41**				**1 119,80**		**1 947,21**		**1 947,21**
28138	Autres constructions		207 662,20						207 662,20		207 662,20
2813	**Sous Total compte 2813**		**207 662,20**						**207 662,20**		**207 662,20**
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres		249 785,54						249 785,54		249 785,54
2814	**Sous Total compte 2814**		**249 785,54**						**249 785,54**		**249 785,54**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281538	Autres réseaux		451 897,28						451 897,28		451 897,28
28153	**Sous Total compte 28153**		**451 897,28**						**451 897,28**		**451 897,28**
28158	Autres installations, matériel et outill		5 146,62				4 061,37		9 207,99		9 207,99
2815	**Sous Total compte 2815**		**457 043,90**				**4 061,37**		**461 105,27**		**461 105,27**
281728	Autres agencements et aménagements		6 803,60				6 803,60		13 607,20		13 607,20
28172	**Sous Total compte 28172**		**6 803,60**				**6 803,60**		**13 607,20**		**13 607,20**
2817	**Sous Total compte 2817**		**6 803,60**				**6 803,60**		**13 607,20**		**13 607,20**
28181	Installations générales, agencements et		12 842,00				16 480,00		29 322,00		29 322,00
281828	Autres matériels de transport		13 846,20				4 615,40		18 461,60		18 461,60
28182	**Sous Total compte 28182**		**13 846,20**				**4 615,40**		**18 461,60**		**18 461,60**
28188	Autres		156,00	156,00			1 440,00	156,00	1 596,00		1 440,00
2818	**Sous Total compte 2818**		**26 844,20**	**156,00**			**22 535,40**	**156,00**	**49 379,60**		**49 223,60**
281	**Sous Total compte 281**		**948 966,85**	**156,00**			**34 520,17**	**156,00**	**983 487,02**		**983 331,02**
28	**Sous Total compte 28**		**1 004 888,80**	**156,00**			**59 869,31**	**156,00**	**1 064 758,11**		**1 064 602,11**
	Total classe 2	**6 291 420,65**	**1 004 888,80**	**524,31**	**524,31**	**637 634,55**	**59 869,31**	**6 929 579,51**	**1 065 282,42**	**6 928 899,20**	**1 064 602,11**
4011	Fournisseurs		172,03	102 704,48	102 975,21			102 704,48	103 147,24		442,76
401	**Sous Total compte 401**		**172,03**	**102 704,48**	**102 975,21**			**102 704,48**	**103 147,24**		**442,76**
4041	Fournisseurs d'immobilisations			454 737,74	596 896,99			454 737,74	596 896,99		142 159,25
404	**Sous Total compte 404**			**454 737,74**	**596 896,99**			**454 737,74**	**596 896,99**		**142 159,25**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		18 245,64	18 245,64	60 527,73			18 245,64	78 773,37		60 527,73
40	**Sous Total compte 40**		**18 417,67**	**575 687,86**	**760 399,93**			**575 687,86**	**778 817,60**		**203 129,74**
411	Redevables			6 378,80	5 412,80			6 378,80	5 412,80	966,00	
41	**Sous Total compte 41**			**6 378,80**	**5 412,80**			**6 378,80**	**5 412,80**	**966,00**	
421	Personnel - Rémunérations dues			90 800,41	90 800,41			90 800,41	90 800,41		0,00
42	**Sous Total compte 42**			**90 800,41**	**90 800,41**			**90 800,41**	**90 800,41**		**0,00**
431	Sécurité sociale			43 433,65	43 739,65			43 433,65	43 739,65		306,00
437	Autres organismes sociaux			29 134,66	29 134,66			29 134,66	29 134,66		0,00
43	**Sous Total compte 43**			**72 568,31**	**72 874,31**			**72 568,31**	**72 874,31**		**306,00**
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			2 273,53	2 273,53			2 273,53	2 273,53		0,00
442	**Sous Total compte 442**			**2 273,53**	**2 273,53**			**2 273,53**	**2 273,53**		**0,00**
44311	Dépenses			18,00	18,00			18,00	18,00		0,00
44312	Recettes - Amiable	2 234,89		97 941,11	100 176,00			100 176,00	100 176,00		0,00
4431	**Sous Total compte 4431**	**2 234,89**		**97 959,11**	**100 194,00**			**100 194,00**	**100 194,00**		**0,00**
44341	Dépenses		66 158,48	72 341,86	6 183,38			72 341,86	72 341,86		0,00
44342	Recettes - Amiable			11 698,00	11 698,00			11 698,00	11 698,00		0,00
4434	**Sous Total compte 4434**		**66 158,48**	**84 039,86**	**17 881,38**			**84 039,86**	**84 039,86**		**0,00**
44351	Dépenses		220 000,00	220 000,00				220 000,00	220 000,00		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**		**220 000,00**	**220 000,00**				**220 000,00**	**220 000,00**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Dépenses			41 592,56	216 894,56			41 592,56	216 894,56		175 302,00
44382	Recettes - Amiable			251 361,00				251 361,00		251 361,00	
4438	**Sous Total compte 4438**			**292 953,56**	**216 894,56**			**292 953,56**	**216 894,56**	**76 059,00**	
443	**Sous Total compte 443**	**2 234,89**	**286 158,48**	**694 952,53**	**334 969,94**			**697 187,42**	**621 128,42**	**76 059,00**	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			1 462,29	1 462,29			1 462,29	1 462,29		0,00
4486	Autres charges à payer		1 809,88	1 809,88				1 809,88	1 809,88		0,00
4487	Produits à recevoir	13 746,00			13 746,00			13 746,00	13 746,00		0,00
448	**Sous Total compte 448**	**13 746,00**	**1 809,88**	**1 809,88**	**13 746,00**			**15 555,88**	**15 555,88**		**0,00**
44	**Sous Total compte 44**	**15 980,89**	**287 968,36**	**700 498,23**	**352 451,76**			**716 479,12**	**640 420,12**	**76 059,00**	
451007	Compte de rattachement avec... (à subdiv	1 438 665,70		645 513,29	1 097 655,40			2 084 178,99	1 097 655,40	986 523,59	
451	**Sous Total compte 451**	**1 438 665,70**		**645 513,29**	**1 097 655,40**			**2 084 178,99**	**1 097 655,40**	**986 523,59**	
45	**Sous Total compte 45**	**1 438 665,70**		**645 513,29**	**1 097 655,40**			**2 084 178,99**	**1 097 655,40**	**986 523,59**	
46711	Autres comptes créditeurs			43 458,71	43 462,71			43 458,71	43 462,71		4,00
4671	**Sous Total compte 4671**			**43 458,71**	**43 462,71**			**43 458,71**	**43 462,71**		**4,00**
46721	Débiteurs divers - Amiable	119 619,10		9 628,22	129 247,32			129 247,32	129 247,32		0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	112,00						112,00		112,00	
4672	**Sous Total compte 4672**	**119 731,10**		**9 628,22**	**129 247,32**			**129 359,32**	**129 247,32**	**112,00**	
467	**Sous Total compte 467**	**119 731,10**		**53 086,93**	**172 710,03**			**172 818,03**	**172 710,03**	**108,00**	
4686	Charges à payer		10,00	10,00				10,00	10,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
468	**Sous Total compte 468**		**10,00**	**10,00**				**10,00**	**10,00**		**0,00**
46	**Sous Total compte 46**	**119 731,10**	**10,00**	**53 096,93**	**172 710,03**			**172 828,03**	**172 720,03**	**108,00**	
47131	Versements sur contributions directes	30 039,00		30 858,00	60 897,00			60 897,00	60 897,00		0,00
47138	Autres			516 292,68	516 292,68			516 292,68	516 292,68		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**	**30 039,00**		**547 150,68**	**577 189,68**			**577 189,68**	**577 189,68**		**0,00**
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales				179,40				179,40		179,40
47141	**Sous Total compte 47141**				**179,40**				**179,40**		**179,40**
4714	**Sous Total compte 4714**				**179,40**				**179,40**		**179,40**
4718	Autres recettes à régulariser			129 055,21	129 055,21			129 055,21	129 055,21		0,00
471	**Sous Total compte 471**	**30 039,00**		**676 205,89**	**706 424,29**			**706 244,89**	**706 424,29**		**179,40**
4728	Autres dépenses à régulariser			5 054,00	5 054,00			5 054,00	5 054,00		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**5 054,00**	**5 054,00**			**5 054,00**	**5 054,00**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**	**30 039,00**		**681 259,89**	**711 478,29**			**711 298,89**	**711 478,29**		**179,40**
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d		100,00	82,08				82,08	100,00		17,92
496	**Sous Total compte 496**		**100,00**	**82,08**				**82,08**	**100,00**		**17,92**
49	**Sous Total compte 49**		**100,00**	**82,08**				**82,08**	**100,00**		**17,92**
	Total classe 4	**1 604 416,69**	**306 496,03**	**2 825 885,80**	**3 263 782,93**			**4 430 302,49**	**3 570 278,96**	**1 238 962,59**	**378 939,06**
580	Opérations d'ordre budgétaires			59 869,31	59 869,31			59 869,31	59 869,31		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**59 869,31**	**59 869,31**			**59 869,31**	**59 869,31**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5			**59 869,31**	**59 869,31**			**59 869,31**	**59 869,31**		**0,00**
60612	Énergie - Électricité					666,09	364,86	666,09	364,86	301,23	
6061	**Sous Total compte 6061**					**666,09**	**364,86**	**666,09**	**364,86**	**301,23**	
60622	Carburants					4 512,02	200,00	4 512,02	200,00	4 312,02	
6062	**Sous Total compte 6062**					**4 512,02**	**200,00**	**4 512,02**	**200,00**	**4 312,02**	
60632	Fournitures de petit équipement					1 714,77		1 714,77		1 714,77	
60636	Habillement et Vêtements de travail					1 334,16		1 334,16		1 334,16	
6063	**Sous Total compte 6063**					**3 048,93**		**3 048,93**		**3 048,93**	
6064	Fournitures administratives					358,68		358,68		358,68	
606	**Sous Total compte 606**					**8 585,72**	**564,86**	**8 585,72**	**564,86**	**8 020,86**	
60	**Sous Total compte 60**					**8 585,72**	**564,86**	**8 585,72**	**564,86**	**8 020,86**	
611	Contrats de prestations de services					14 946,98	4 423,19	14 946,98	4 423,19	10 523,79	
61351	Matériel roulant					364,38		364,38		364,38	
61358	Autres					1 068,00		1 068,00		1 068,00	
6135	**Sous Total compte 6135**					**1 432,38**		**1 432,38**		**1 432,38**	
613	**Sous Total compte 613**					**1 432,38**		**1 432,38**		**1 432,38**	
61521	Terrains					27 154,92		27 154,92		27 154,92	
615221	Bâtiments publics					14,08		14,08		14,08	
615228	Autres bâtiments					17 820,00		17 820,00		17 820,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61522	**Sous Total compte 61522**					**17 834,08**		**17 834,08**		**17 834,08**	
615232	Réseaux					60 307,26	12 132,73	60 307,26	12 132,73	48 174,53	
61523	**Sous Total compte 61523**					**60 307,26**	**12 132,73**	**60 307,26**	**12 132,73**	**48 174,53**	
6152	**Sous Total compte 6152**					**105 296,26**	**12 132,73**	**105 296,26**	**12 132,73**	**93 163,53**	
61551	Matériel roulant					3 901,57	10,00	3 901,57	10,00	3 891,57	
61558	Autres biens mobiliers					1 493,85		1 493,85		1 493,85	
6155	**Sous Total compte 6155**					**5 395,42**	**10,00**	**5 395,42**	**10,00**	**5 385,42**	
6156	Maintenance					481,04		481,04		481,04	
615	**Sous Total compte 615**					**111 172,72**	**12 142,73**	**111 172,72**	**12 142,73**	**99 029,99**	
6161	Multirisques					54,36		54,36		54,36	
6168	Autres					1 538,24		1 538,24		1 538,24	
616	**Sous Total compte 616**					**1 592,60**		**1 592,60**		**1 592,60**	
6184	Versements à des organismes de formation					2 927,00		2 927,00		2 927,00	
618	**Sous Total compte 618**					**2 927,00**		**2 927,00**		**2 927,00**	
61	**Sous Total compte 61**					**132 071,68**	**16 565,92**	**132 071,68**	**16 565,92**	**115 505,76**	
6215	Personnel affecté par la collectivité me					130 079,50		130 079,50		130 079,50	
621	**Sous Total compte 621**					**130 079,50**		**130 079,50**		**130 079,50**	
6231	Annonces et insertions					3 240,00		3 240,00		3 240,00	
6236	Catalogues et imprimés					972,00		972,00		972,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623	**Sous Total compte 623**					**4 212,00**		**4 212,00**		**4 212,00**	
6251	Voyages, déplacements et missions					36,02	10,00	36,02	10,00	26,02	
625	**Sous Total compte 625**					**36,02**	**10,00**	**36,02**	**10,00**	**26,02**	
6262	Frais de télécommunications					431,82	67,86	431,82	67,86	363,96	
626	**Sous Total compte 626**					**431,82**	**67,86**	**431,82**	**67,86**	**363,96**	
62871	A la collectivité de rattachement 4					50 204,00		50 204,00		50 204,00	
62875	Aux communes membres du GFP					18 612,60	2 664,88	18 612,60	2 664,88	15 947,72	
6287	**Sous Total compte 6287**					**68 816,60**	**2 664,88**	**68 816,60**	**2 664,88**	**66 151,72**	
6288	Autres					192,00	192,00	192,00	192,00		0,00
628	**Sous Total compte 628**					**69 008,60**	**2 856,88**	**69 008,60**	**2 856,88**	**66 151,72**	
62	**Sous Total compte 62**					**203 767,94**	**2 934,74**	**203 767,94**	**2 934,74**	**200 833,20**	
6331	Versement mobilité					810,97		810,97		810,97	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					506,80		506,80		506,80	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					2 230,09		2 230,09		2 230,09	
633	**Sous Total compte 633**					**3 547,86**		**3 547,86**		**3 547,86**	
63512	Taxes foncières					246,00		246,00		246,00	
6351	**Sous Total compte 6351**					**246,00**		**246,00**		**246,00**	
635	**Sous Total compte 635**					**246,00**		**246,00**		**246,00**	
63	**Sous Total compte 63**					**3 793,86**		**3 793,86**		**3 793,86**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64111	Rémunération principale					48 724,33		48 724,33		48 724,33	
64112	Supplément familial de traitement et ind					27,48		27,48		27,48	
64118	Autres indemnités.					14 343,12		14 343,12		14 343,12	
6411	**Sous Total compte 6411**					**63 094,93**		**63 094,93**		**63 094,93**	
64131	Rémunérations					40 264,99		40 264,99		40 264,99	
64138	Primes et autres indemnités					12 131,68		12 131,68		12 131,68	
6413	**Sous Total compte 6413**					**52 396,67**		**52 396,67**		**52 396,67**	
641	**Sous Total compte 641**					**115 491,60**		**115 491,60**		**115 491,60**	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					23 755,11		23 755,11		23 755,11	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					19 632,20		19 632,20		19 632,20	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					2 105,37		2 105,37		2 105,37	
6458	Cotisations aux autres organismes sociau					1 202,67		1 202,67		1 202,67	
645	**Sous Total compte 645**					**46 695,35**		**46 695,35**		**46 695,35**	
6478	Autres charges sociales diverses					3 252,00		3 252,00		3 252,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						1 572,00		1 572,00		1 572,00
647	**Sous Total compte 647**					**3 252,00**	**1 572,00**	**3 252,00**	**1 572,00**	**1 680,00**	
64	**Sous Total compte 64**					**165 438,95**	**1 572,00**	**165 438,95**	**1 572,00**	**163 866,95**	
65568	Autres contributions					24 341,69		24 341,69		24 341,69	
6556	**Sous Total compte 6556**					**24 341,69**		**24 341,69**		**24 341,69**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
655	**Sous Total compte 655**					**24 341,69**		**24 341,69**		**24 341,69**	
65888	Autres					6 477,73		6 477,73		6 477,73	
6588	**Sous Total compte 6588**					**6 477,73**		**6 477,73**		**6 477,73**	
658	**Sous Total compte 658**					**6 477,73**		**6 477,73**		**6 477,73**	
65	**Sous Total compte 65**					**30 819,42**		**30 819,42**		**30 819,42**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					908,00		908,00		908,00	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					150,29	172,85	150,29	172,85		22,56
6611	**Sous Total compte 6611**					**1 058,29**	**172,85**	**1 058,29**	**172,85**	**885,44**	
661	**Sous Total compte 661**					**1 058,29**	**172,85**	**1 058,29**	**172,85**	**885,44**	
66	**Sous Total compte 66**					**1 058,29**	**172,85**	**1 058,29**	**172,85**	**885,44**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					59 869,31		59 869,31		59 869,31	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					1 826,00		1 826,00		1 826,00	
681	**Sous Total compte 681**					**61 695,31**		**61 695,31**		**61 695,31**	
68	**Sous Total compte 68**					**61 695,31**		**61 695,31**		**61 695,31**	
	Total classe 6					**607 231,17**	**21 810,37**	**607 231,17**	**21 810,37**	**587 015,36**	**1 594,56**
70871	par la collectivité de rattachement						251 361,00		251 361,00		251 361,00
70878	par des tiers					358,80	1 324,80	358,80	1 324,80		966,00
7087	**Sous Total compte 7087**					**358,80**	**252 685,80**	**358,80**	**252 685,80**		**252 327,00**
708	**Sous Total compte 708**					**358,80**	**252 685,80**	**358,80**	**252 685,80**		**252 327,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	**Sous Total compte 70**					**358,80**	**252 685,80**	**358,80**	**252 685,80**		**252 327,00**
73118	Autres contributions directes						3 718,00		3 718,00		3 718,00
7311	**Sous Total compte 7311**						**3 718,00**		**3 718,00**		**3 718,00**
73136	Taxe pour la gestion des milieux aquatiq						358 857,00		358 857,00		358 857,00
7313	**Sous Total compte 7313**						**358 857,00**		**358 857,00**		**358 857,00**
731	**Sous Total compte 731**						**362 575,00**		**362 575,00**		**362 575,00**
7391118	Autres restitutions au titre des dégrève					17 204,00		17 204,00		17 204,00	
739111	**Sous Total compte 739111**					**17 204,00**		**17 204,00**		**17 204,00**	
73911	**Sous Total compte 73911**					**17 204,00**		**17 204,00**		**17 204,00**	
7391	**Sous Total compte 7391**					**17 204,00**		**17 204,00**		**17 204,00**	
739	**Sous Total compte 739**					**17 204,00**		**17 204,00**		**17 204,00**	
73	**Sous Total compte 73**					**17 204,00**	**362 575,00**	**17 204,00**	**362 575,00**		**345 371,00**
744	FCTVA						9 871,47		9 871,47		9 871,47
74718	Autres					13 746,00	30 825,00	13 746,00	30 825,00		17 079,00
7471	**Sous Total compte 7471**					**13 746,00**	**30 825,00**	**13 746,00**	**30 825,00**		**17 079,00**
747	**Sous Total compte 747**					**13 746,00**	**30 825,00**	**13 746,00**	**30 825,00**		**17 079,00**
74	**Sous Total compte 74**					**13 746,00**	**40 696,47**	**13 746,00**	**40 696,47**		**26 950,47**
75888	Autres						8 057,71		8 057,71		8 057,71
7588	**Sous Total compte 7588**						**8 057,71**		**8 057,71**		**8 057,71**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	**Sous Total compte 758**						**8 057,71**		**8 057,71**		**8 057,71**
75	**Sous Total compte 75**						**8 057,71**		**8 057,71**		**8 057,71**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						82,08		82,08		82,08
781	**Sous Total compte 781**						**82,08**		**82,08**		**82,08**
78	**Sous Total compte 78**						**82,08**		**82,08**		**82,08**
	Total classe 7					**31 308,80**	**664 097,06**	**31 308,80**	**664 097,06**	**17 204,00**	**649 992,26**
	Total général	**8 638 672,89**	**8 638 672,89**	**3 313 145,71**	**3 539 090,86**	**1 287 071,52**	**1 061 126,37**	**13 238 890,12**	**13 238 890,12**	**9 514 916,70**	**9 514 916,70**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14207 - GEMAPI CA MBA Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **20/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **GEMAPI CA MBA** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **23/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-089 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Eau

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats anticipée

Fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	1 085 800,28
B	Résultats antérieur	-
C	Résultat à affecter	**1 085 800,28**

Investissement

D	001 : Solde de clôture d'investissement	- 247 165,32

	Restes à réaliser D	155 200,53
	Restes à réaliser R	367 346,56
E	Solde des RAR	212 146,03

F	Besoin de financement : D+E	- 35 019,29

C= G+H	Résultat à affecter	**1 085 800,28**
H	*dont mise en réserve 1068*	*35 019,29*
G	*dont 002 report de fonctionnement*	*1 050 780,99*

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget annexe Eau 2026 comme suit :

- En section de fonctionnement, au compte 002, un résultat excédentaire de 1 050 780,99 € ;
- En section d'investissement, au compte 001, un résultat déficitaire de 247 165,32 € ;
- En section d'investissement au compte 1068, un besoin de financement de 35 019,29 €

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :

- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- L'état des restes à réaliser corroboré signé de l'ordonnateur, joint en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 393 851,11 €		146 685,79 €	155 200,53 € 367 346,56 €	212 146,03 €	- 35 019,29 €
FONCT	81 971,44 €	81 971,44 €	1085 800,28 €			1085 800,28 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 247 165,32 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 1 085 800,28

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1085 800,28 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	35 019,29 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	1050 780,99 €
Total affecté au c/ 1068 :	35 019,29 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Délibéré par le
Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 08 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2031			EAU	AEP		D	Réalisation phase 1&2(REPORT)(REPORT)	RAR	23 159.72
2025	2031			EAU	AEP		D	Réalisation phase 1&2(REPORT)(REPORT)	RAR	679.23
2025	2315			EAU	RESO	SOLOGNY	D	Sologny - Compteurs. Remplacemen(REPORT)	RAR	1 704.92
2025	2315			EAU	RESO	CHARNAY	D	MS03 CHARNAY PERTHUIS MOE OPÉRATION	RAR	89.18
2025	2031			EAU	AEP		D	Etude Ressources - Réalisation phase 3	RAR	32 536.00
2025	21531			EAU			D	Chevagny-Lès-Chevrières - Renouvellement	RAR	33 457.37
2025	2315			EAU	AEP		D	2024041_MS02 Mission compl CHEVAGNY	RAR	1 568.00
2025	2315			EAU	RESO	MACON	D	MS07 MAITRISE OEUVRE ST CLEMENT MACON	RAR	7 500.00
2025	2315			EAU	RESO	CHARNAY	D	RUE DU PERTHUIS TRONCON 3 PHASE 1 RENOUVELLE	RAR	54 506.11
									TOTAL	155 200.53

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissements à la somme de 155 200.53 €

Total par chapitre :

Chapitre 20 = 56 374.95

Chapitre 21 = 33 457.37

Chapitre 23 = 65 368.21

M. DEYNOUX Dominique

Par délégation, le Vice Président aux Finances

MACONNAIS - BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 08 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	1313			EAU	SDIR		R	SUBVENTION SCHÉMA DIRECTEUR(REPO(REPORT)	RAR	7 200.00
2025	13111			EAU	AEP		R	SANCE REHAB 17 PUITS CHAMP CAPTA(REPORT)	RAR	37 500.00
2025	13111			EAU	AEP		R	20237466 MBA ETUDES DES RESSOURC(REPORT)	RAR	88 829.00
2025	1312			EAU	AEP		R	ARA003361 MBA ETUDES RESSOURCES (REPORT)	RAR	85 275.56
2025	1313			EAU	AEP		R	AIDE RENOUVELLEMENT EP SOLOGNY 2025	RAR	148 542.00
									TOTAL	367 346.56

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en recettes d'investissements à la somme de 367 346.56 €

M. DEYNOUX Dominique

Par délégation, le Vice Président aux Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 30/03/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14208
N° de SIRET 20007030800081

EAU CA MBA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 30/03/2026

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 13
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 14
5 Annexe 18
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 37
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 38
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 61
4EME PARTIE : Page des signatures 62

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	**363,02**	Dotations	226,08
Terrains	143,07	Fonds Globalisés	798,85
Constructions	3 203,85	Réserves	12 197,91
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	22 248,33	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	5 971,71	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	1 085,80
Autres immobilisations corporelles	30,89	Subventions transférables	3 175,25
Total immobilisations corporelles (nettes)	**31 597,85**	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	**0,05**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	9 440,91
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**31 960,92**	Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	**26 924,80**
Créances	1 118,22	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	**5 884,57**
Disponibilités	299,10	Fournisseurs(2)	204,85
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	368,33
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 417,32**	**Total dettes à court terme**	**573,19**
Comptes de régularisations	**4,44**	**TOTAL DETTES**	**6 457,76**
		Comptes de régularisations	**0,13**
TOTAL ACTIF	**33 382,68**	**TOTAL PASSIF**	**33 382,68**

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2026

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	368 980,62	5 964,00	363 016,62	236 824,84
	Conces, brev, licences, marques, procéd	1 918,70	1 918,70		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	6 069,38		6 069,38	6 069,38
	Constructions en toute propriété	5 524 611,01	2 402 704,96	3 121 906,05	3 200 380,41
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	17 698 278,85	6 686 200,11	11 012 078,74	9 860 375,86
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	5 971 711,81		5 971 711,81	5 756 461,70
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	137 001,00		137 001,00	137 001,00
	Constructions mises à disposition	317 472,60	235 527,03	81 945,57	93 747,03
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo	24 681 901,09	13 445 646,21	11 236 254,88	11 599 954,33
	MONTANT A REPORTER	54 707 945,06	22 777 961,01	31 929 984,05	30 890 814,55

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	54 707 945,06	22 777 961,01	31 929 984,05	30 890 814,55
	Autres immob corpo mise à dispo	37 958,17	7 072,75	30 885,42	31 551,47
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	53,36		53,36	53,36
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	**54 745 956,59**	**22 785 033,76**	**31 960 922,83**	**30 922 419,38**

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	922 248,64	73,08	922 175,56	34 733,37
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	83 507,02		83 507,02	37 206,16
	Créances sur l'Etat et collec publiques	12 021,00		12 021,00	
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	100 516,43		100 516,43	3 860,41
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	299 104,14		299 104,14	365 281,44
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	**1 417 397,23**	**73,08**	**1 417 324,15**	**441 081,38**

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	4 437,95		4 437,95	9 590,27
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	**4 437,95**		**4 437,95**	**9 590,27**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	**56 167 791,77**	**22 785 106,84**	**33 382 684,93**	**31 373 091,03**

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES	Dotations	226 075,70	226 075,70
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	9 440 914,28	9 440 914,28
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	12 197 909,24	12 115 937,80
	Report à nouveau		260 056,07
	Résultat de l'exercice	1 085 800,28	-178 084,63
	Subventions d'investissement	3 175 247,67	3 100 847,52
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	798 848,26	798 848,26
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	**26 924 795,43**	**25 764 595,00**

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	5 884 567,29	4 862 900,96
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	183 995,04	232 731,91
	Dettes fiscales et sociales	19 345,00	50 365,28
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	20 859,40	144 738,80
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	306 024,00	320 000,00
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	42 964,98	376,81
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	**6 457 755,71**	**5 611 113,76**

BILAN (en Euros)

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	133,79	-2 617,73
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	**133,79**	**-2 617,73**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**33 382 684,93**	**31 373 091,03**

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	2 762,94	1 551,09
Autres produits	25,98	28,57
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 788,91	1 579,66
Traitements, salaires, charges sociales	61,06	60,65
Achats et charges externes	691,04	595,66
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	878,18	880,35
Autres charges	166,38	171,80
Charges courantes non financières	1 796,66	1 708,46
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**992,26**	**-128,80**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	95,57	157,56
RESULTAT COURANT FINANCIER	**-95,57**	**-157,56**
RESULTAT COURANT	**896,69**	**-286,36**
Produits exceptionnels	196,59	109,06
Charges exceptionnelles	7,48	0,78
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**189,11**	**108,28**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 085,80**	**-178,08**

COMPTE DE RESULTAT 2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers	2 762 938,52	1 551 088,28
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions	47,62	5,30
Transferts de charges		
Autres produits	25 927,67	28 565,83
TOTAL I	**2 788 913,81**	**1 579 659,41**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	691 035,99	595 662,43
Impôts et taxes sur rémunérations	1 074,45	1 068,96
Autres impôts, taxes et versem assimilés	165 307,00	170 721,00
Salaires et traitements	42 525,71	43 513,36

COMPTE DE RESULTAT 2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges sociales	18 532,23	17 139,37
Dotations amortissements sur immob	878 178,48	880 248,08
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		100,00
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	2,79	5,81
TOTAL II	**1 796 656,65**	**1 708 459,01**
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**992 257,16**	**-128 799,60**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	5 152,32	34 003,47
Intérêts et charges assimilées	90 413,95	123 561,28
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	**95 566,27**	**157 564,75**
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-95 566,27**	**-157 564,75**
A + B - RESULTAT COURANT	**896 690,89**	**-286 364,35**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	87 657,60	132,51
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	108 927,85	108 927,85
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	**196 585,45**	**109 060,36**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	6 562,19	780,64
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	913,87	
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	**7 476,06**	**780,64**
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**189 109,39**	**108 279,72**

COMPTE DE RESULTAT 2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 985 499,26	1 688 719,77
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 899 698,98	1 866 804,40
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 085 800,28	-178 084,63

Opérations Compte de Tiers

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 653 899,27	2 445 742,00	7 099 641,27
Titres de recette émis (b)	2 816 645,74	2 992 387,48	5 809 033,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 816 645,74	2 992 387,48	5 809 033,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 653 899,27	2 445 742,00	7 099 641,27
Mandats émis (f)	2 745 281,49	1 961 551,94	4 706 833,43
Annulations de mandats (g)	75 321,54	54 964,74	130 286,28
Depenses nettes (h = f - g)	2 669 959,95	1 906 587,20	4 576 547,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	146 685,79	1 085 800,28	1 232 486,07
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial EAU CA MBA					
Investissement	-393 851,11		146 685,79		-247 165,32
Fonctionnement	81 971,44	81 971,44	1 085 800,28		1 085 800,28
Sous-Total	**-311 879,67**	**81 971,44**	**1 232 486,07**		**838 634,96**
TOTAL III	**-311 879,67**	**81 971,44**	**1 232 486,07**		**838 634,96**
TOTAL I + II + III	**-311 879,67**	**81 971,44**	**1 232 486,07**		**838 634,96**

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilees	858 000,00	1 000 000,00	1 858 000,00	644 334,67		644 334,67	1 213 665,33
20	Immobilisations incorporelles	233 283,72		233 283,72	126 507,46	300,18	126 207,28	107 076,44
21	Immobilisations corporelles	287 785,20		287 785,20	200 716,73		200 716,73	87 068,47
23	Immobilisations en cours	969 721,24	550 000,00	1 519 721,24	1 441 462,94	75 021,36	1 366 441,58	153 279,66
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**2 348 790,16**	**1 550 000,00**	**3 898 790,16**	**2 413 021,80**	**75 321,54**	**2 337 700,26**	**1 561 089,90**
Opération n° 202101	Opération d'équipement n° 202101	237 258,00		237 258,00	223 331,84		223 331,84	13 926,16
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**237 258,00**		**237 258,00**	**223 331,84**		**223 331,84**	**13 926,16**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**2 586 048,16**	**1 550 000,00**	**4 136 048,16**	**2 636 353,64**	**75 321,54**	**2 561 032,10**	**1 575 016,06**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00		120 000,00	108 927,85		108 927,85	11 072,15
041	Opérations patrimoniales		4 000,00	4 000,00				4 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**120 000,00**	**4 000,00**	**124 000,00**	**108 927,85**		**108 927,85**	**15 072,15**
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget	393 851,11		393 851,11				393 851,11
TOTAL GENERAL		**3 099 899,27**	**1 554 000,00**	**4 653 899,27**	**2 745 281,49**	**75 321,54**	**2 669 959,95**	**1 983 939,32**

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et reserves	81 971,44		81 971,44	81 971,44		81 971,44	
13	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REÇUES	85 500,00	550 000,00	635 500,00	183 328,00		183 328,00	452 172,00
16	Emprunts et dettes assimilees	1 668 882,83	1 000 000,00	2 668 882,83	1 668 000,00		1 668 000,00	1 000 882,83
20	Immobilisations incorporelles				15,50		15,50	-15,50
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**1 836 354,27**	**1 550 000,00**	**3 386 354,27**	**1 933 314,94**		**1 933 314,94**	**1 453 039,33**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**1 836 354,27**	**1 550 000,00**	**3 386 354,27**	**1 933 314,94**		**1 933 314,94**	**1 453 039,33**
021	Virement de la section d'exploitation (section d'investissement)	358 392,68		358 392,68				358 392,68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	905 152,32		905 152,32	883 330,80		883 330,80	21 821,52
041	Opérations patrimoniales		4 000,00	4 000,00				4 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**1 263 545,00**	**4 000,00**	**1 267 545,00**	**883 330,80**		**883 330,80**	**384 214,20**
TOTAL GENERAL		**3 099 899,27**	**1 554 000,00**	**4 653 899,27**	**2 816 645,74**		**2 816 645,74**	**1 837 253,53**

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	703 501,00	-5 700,00	697 801,00	597 917,74	47 598,75	550 318,99	147 482,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	368 396,00		368 396,00	368 395,61		368 395,61	0,39
014	Atténuations de produits	7 200,00		7 200,00	6 649,00		6 649,00	551,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00	2,79		2,79	997,21
66	Charges financières	93 000,00	3 000,00	96 000,00	97 779,94	7 365,99	90 413,95	5 586,05
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	6 700,00	11 700,00	7 476,06		7 476,06	4 223,94
68	Dotations aux provisions et aux depreciations (semi-budgétaires)	100,00		100,00				100,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 178 197,00**	**4 000,00**	**1 182 197,00**	**1 078 221,14**	**54 964,74**	**1 023 256,40**	**158 940,60**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	358 392,68		358 392,68				358 392,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	905 152,32		905 152,32	883 330,80		883 330,80	21 821,52
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**1 263 545,00**		**1 263 545,00**	**883 330,80**		**883 330,80**	**380 214,20**
TOTAL GENERAL		**2 441 742,00**	**4 000,00**	**2 445 742,00**	**1 961 551,94**	**54 964,74**	**1 906 587,20**	**539 154,80**

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	1 220,00		1 220,00	239,22		239,22	980,78
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	2 295 922,00		2 295 922,00	2 769 587,52		2 769 587,52	-473 665,52
75	Autres produits de gestion courante	24 500,00	4 000,00	28 500,00	25 927,67		25 927,67	2 572,33
77	Produits exceptionnels				87 657,60		87 657,60	-87 657,60
78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	100,00		100,00	47,62		47,62	52,38
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**2 321 742,00**	**4 000,00**	**2 325 742,00**	**2 883 459,63**		**2 883 459,63**	**-557 717,63**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00		120 000,00	108 927,85		108 927,85	11 072,15
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**120 000,00**		**120 000,00**	**108 927,85**		**108 927,85**	**11 072,15**
TOTAL GENERAL		**2 441 742,00**	**4 000,00**	**2 445 742,00**	**2 992 387,48**		**2 992 387,48**	**-546 645,48**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	644 334,67		644 334,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**Emprunts et dettes assimilees**	**644 334,67**		**644 334,67**
2031	Frais d'études	126 507,46	300,18	126 207,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**Immobilisations incorporelles**	**126 507,46**	**300,18**	**126 207,28**
21531	Réseaux d'adduction d'eau	66 131,93		66 131,93
217531	Réseaux d'adduction d'eau	130 399,60		130 399,60
217561	Service de distribution d'eau	4 185,20		4 185,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**Immobilisations corporelles**	**200 716,73**		**200 716,73**
2315	Installations matériels et outillage techniques	1 441 462,94	75 021,36	1 366 441,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**Immobilisations en cours**	**1 441 462,94**	**75 021,36**	**1 366 441,58**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**2 413 021,80**	**75 321,54**	**2 337 700,26**
Opération n° 2315202101	Installations matériels et outillage techniques	223 331,84		223 331,84
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202101	**Opération d'équipement n° 202101**	**223 331,84**		**223 331,84**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**223 331,84**		**223 331,84**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**2 636 353,64**	**75 321,54**	**2 561 032,10**
139111	Agence de l'eau	22 776,82		22 776,82
139118	Autres	1 532,96		1 532,96
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	42 787,04		42 787,04
13914	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Communes et structures intercommunales	1 125,71		1 125,71
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	37 275,76		37 275,76
139188	des tiers	3 429,56		3 429,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**108 927,85**		**108 927,85**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**108 927,85**		**108 927,85**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 745 281,49**	**75 321,54**	**2 669 959,95**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	81 971,44		81 971,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**Dotations fonds divers et reserves**	**81 971,44**		**81 971,44**
13111	Agence de l'eau	168 328,00		168 328,00
1313	Département	15 000,00		15 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	**SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REÇUES**	**183 328,00**		**183 328,00**
1641	Emprunts en euros	1 668 000,00		1 668 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**Emprunts et dettes assimilees**	**1 668 000,00**		**1 668 000,00**
2031	Frais d'études	15,50		15,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**Immobilisations incorporelles**	**15,50**		**15,50**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**1 933 314,94**		**1 933 314,94**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**1 933 314,94**		**1 933 314,94**
28135	Installations générales agencements aménagements des constructions	78 474,36		78 474,36
28151	Installations complexes specialisées	2 405,90		2 405,90
28153	Installations à caractère spécifique	279 046,46		279 046,46
28156	Matériel spécifique d'exploitation	7 500,00		7 500,00
28173	Constructions	11 801,46		11 801,46
28175	Installations matériels et outillage techniques	498 284,25		498 284,25
28178	Autres immobilisations corporelles	666,05		666,05
4817	Pénalités de renégociation de la dette	5 152,32		5 152,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**883 330,80**		**883 330,80**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**883 330,80**		**883 330,80**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 816 645,74**		**2 816 645,74**

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
605	Achats d'eau	30 442,62	18 051,34	12 391,28
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	6 380,00	1 280,00	5 100,00
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	20,68		20,68
6064	Fournitures administratives	429,55		429,55
6066	Carburants	2 152,77	152,77	2 000,00
611	Sous-traitance générale	32 971,88	9 967,75	23 004,13
61551	Matériel roulant	2 881,08		2 881,08
6161	Multirisques	5 964,98		5 964,98
6168	Autres	562,00		562,00
617	Etudes et recherches	226 736,37	18 113,26	208 623,11
6228	Divers	10 480,37		10 480,37
6251	Voyages et déplacements	9,51		9,51
6262	Frais de télécommunications	382,93	33,63	349,30
6281	Concours divers -cotisations	1 124,00		1 124,00
62871	à la collectivité de rattachement	100 408,00		100 408,00
62878	à des tiers	10 800,00		10 800,00
6288	Autres	864,00		864,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	145 962,00		145 962,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimilés	19 345,00		19 345,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**597 917,74**	**47 598,75**	**550 318,99**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	306 024,00		306 024,00
6331	Versement mobilité	245,59		245,59
6332	Cotisations versées au FNAL	153,47		153,47
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	675,39		675,39

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6411	Salaires, appointements, commissions de base	30 341,10		30 341,10
6413	Primes et gratifications	1 574,27		1 574,27
6414	Indemnités et avantages divers	7 851,90		7 851,90
6415	Supplément familial	2 758,44		2 758,44
6451	Cotisations à l'URSSAF	4 737,18		4 737,18
6453	Cotisations aux caisses de retraite	11 056,69		11 056,69
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 809,58		2 809,58
6475	Médecine du travail pharmacie	168,00		168,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**368 395,61**		**368 395,61**
701249	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution d'origine domestique	6 649,00		6 649,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	**Atténuations de produits**	**6 649,00**		**6 649,00**
6588	Autres charges diverses de gestion courante	2,79		2,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**Autres charges de gestion courante**	**2,79**		**2,79**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	92 412,96	0,01	92 412,95
66112	Intérêts - rattachement des icne	5 366,98	7 365,98	-1 999,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**Charges financières**	**97 779,94**	**7 365,99**	**90 413,95**
673	Titres annulés exercices antérieurs	6 562,19		6 562,19
678	Autres charges exceptionnelles	913,87		913,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	**Charges exceptionnelles**	**7 476,06**		**7 476,06**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 078 221,14**	**54 964,74**	**1 023 256,40**
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	878 178,48		878 178,48
6862	Dotation aux amortissements des charges financières à répartir	5 152,32		5 152,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**883 330,80**		**883 330,80**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**883 330,80**		**883 330,80**

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 961 551,94**	**54 964,74**	**1 906 587,20**

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurite sociale et de prévoyance	239,22		239,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	**Atténuations de charges**	**239,22**		**239,22**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 729 492,27		2 729 492,27
701261	Redevance sur la consommation deau potable	8 575,25		8 575,25
7084	Mise à disposition de personnel facturée	12 021,00		12 021,00
70878	par des tiers	19 499,00		19 499,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises**	**2 769 587,52**		**2 769 587,52**
7588	Autres	25 927,67		25 927,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**Autres produits de gestion courante**	**25 927,67**		**25 927,67**
7711	Dédits et pénalites perçus	87 657,60		87 657,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	**Produits exceptionnels**	**87 657,60**		**87 657,60**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	47,62		47,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	**Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)**	**47,62**		**47,62**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**2 883 459,63**		**2 883 459,63**
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	108 927,85		108 927,85
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**108 927,85**		**108 927,85**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**108 927,85**		**108 927,85**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 992 387,48**		**2 992 387,48**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
1021	Dotation		226 075,70						226 075,70		226 075,70
10222	FCTVA		432 421,48						432 421,48		432 421,48
10228	Autres fonds d'investissement		366 426,78						366 426,78		366 426,78
1022	**Sous Total compte 1022**		**798 848,26**						**798 848,26**		**798 848,26**
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		9 440 914,28						9 440 914,28		9 440 914,28
102	**Sous Total compte 102**		**10 465 838,24**						**10 465 838,24**		**10 465 838,24**
1068	Autres réserves		12 115 937,80				81 971,44		12 197 909,24		12 197 909,24
106	**Sous Total compte 106**		**12 115 937,80**				**81 971,44**		**12 197 909,24**		**12 197 909,24**
10	**Sous Total compte 10**		**22 581 776,04**				**81 971,44**		**22 663 747,48**		**22 663 747,48**
110	Report à nouveau solde créditeur		260 056,07	260 056,07				260 056,07	260 056,07		0,00
11	**Sous Total compte 11**		**260 056,07**	**260 056,07**				**260 056,07**	**260 056,07**		**0,00**
12	Résultat exercice bénef ou perte	178 084,63			178 084,63			178 084,63	178 084,63		0,00
12	**Sous Total compte 12**	**178 084,63**			**178 084,63**			**178 084,63**	**178 084,63**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
13111	Agence de l'eau		1 040 800,32				168 328,00		1 209 128,32		1 209 128,32
13118	Autres		68 983,18						68 983,18		68 983,18
1311	**Sous Total compte 1311**		**1 109 783,50**				**168 328,00**		**1 278 111,50**		**1 278 111,50**
1312	Région		21 318,88						21 318,88		21 318,88
1313	Dépt		1 935 146,97				15 000,00		1 950 146,97		1 950 146,97
1314	Cnes		50 656,96						50 656,96		50 656,96
1315	Grp coll		1 677 409,39						1 677 409,39		1 677 409,39
13188	des tiers		258 552,49						258 552,49		258 552,49
1318	**Sous Total compte 1318**		**258 552,49**						**258 552,49**		**258 552,49**
131	**Sous Total compte 131**		**5 052 868,19**				**183 328,00**		**5 236 196,19**		**5 236 196,19**
139111	Agence de l'eau	278 265,69				22 776,82		301 042,51		301 042,51	
139118	Autres	38 040,24				1 532,96		39 573,20		39 573,20	
13911	**Sous Total compte 13911**	**316 305,93**				**24 309,78**		**340 615,71**		**340 615,71**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13913	Subv équipt transf - Dépt	1 024 244,87				42 787,04		1 067 031,91		1 067 031,91	
13914	Subv équipt transf - Cnes et struc inter	9 799,25				1 125,71		10 924,96		10 924,96	
13915	Subv équipt transf - Grp coll	515 072,25				37 275,76		552 348,01		552 348,01	
139188	des tiers	86 598,37				3 429,56		90 027,93		90 027,93	
13918	**Sous Total compte 13918**	**86 598,37**				**3 429,56**		**90 027,93**		**90 027,93**	
1391	**Sous Total compte 1391**	**1 952 020,67**				**108 927,85**		**2 060 948,52**		**2 060 948,52**	
139	**Sous Total compte 139**	**1 952 020,67**				**108 927,85**		**2 060 948,52**		**2 060 948,52**	
13	**Sous Total compte 13**	**1 952 020,67**	**5 052 868,19**			**108 927,85**	**183 328,00**	**2 060 948,52**	**5 236 196,19**		**3 175 247,67**
1641	Emprunts en euros		4 855 534,98			644 334,67	1 668 000,00	644 334,67	6 523 534,98		5 879 200,31
164	**Sous Total compte 164**		**4 855 534,98**			**644 334,67**	**1 668 000,00**	**644 334,67**	**6 523 534,98**		**5 879 200,31**
1678	Autres emprunts et dettes			6 142,69	6 142,69			6 142,69	6 142,69		0,00
167	**Sous Total compte 167**			**6 142,69**	**6 142,69**			**6 142,69**	**6 142,69**		**0,00**
1681	Autres emprunts			6 142,69	6 142,69			6 142,69	6 142,69		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16884	Int sur empts étab crédit		7 365,98	7 365,98	5 366,98			7 365,98	12 732,96		5 366,98
1688	**Sous Total compte 1688**		**7 365,98**	**7 365,98**	**5 366,98**			**7 365,98**	**12 732,96**		**5 366,98**
168	**Sous Total compte 168**		**7 365,98**	**13 508,67**	**11 509,67**			**13 508,67**	**18 875,65**		**5 366,98**
16	**Sous Total compte 16**		**4 862 900,96**	**19 651,36**	**17 652,36**	**644 334,67**	**1 668 000,00**	**663 986,03**	**6 548 553,32**		**5 884 567,29**
	Total classe 1	**2 130 105,30**	**32 757 601,26**	**279 707,43**	**195 736,99**	**753 262,52**	**1 933 299,44**	**3 163 075,25**	**34 886 637,69**	**2 060 948,52**	**33 784 510,96**
2031	Frais d'études	238 738,84				126 507,46	315,68	365 246,30	315,68	364 930,62	
2033	Frais d'insertion	4 050,00						4 050,00		4 050,00	
203	**Sous Total compte 203**	**242 788,84**				**126 507,46**	**315,68**	**369 296,30**	**315,68**	**368 980,62**	
2051	Concessions et droits assimilés	1 918,70						1 918,70		1 918,70	
205	**Sous Total compte 205**	**1 918,70**						**1 918,70**		**1 918,70**	
20	**Sous Total compte 20**	**244 707,54**				**126 507,46**	**315,68**	**371 215,00**	**315,68**	**370 899,32**	
2111	Terrains nus	6 069,38						6 069,38		6 069,38	
211	**Sous Total compte 211**	**6 069,38**						**6 069,38**		**6 069,38**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21351	Batiments exploitation	5 524 611,01						5 524 611,01		5 524 611,01	
2135	**Sous Total compte 2135**	**5 524 611,01**						**5 524 611,01**		**5 524 611,01**	
213	**Sous Total compte 213**	**5 524 611,01**						**5 524 611,01**		**5 524 611,01**	
2151	Instal complexes spécial	72 174,25						72 174,25		72 174,25	
21531	Réseaux adduction eau	16 110 449,36		1 374 523,31		66 131,93		17 551 104,60		17 551 104,60	
2153	**Sous Total compte 2153**	**16 110 449,36**		**1 374 523,31**		**66 131,93**		**17 551 104,60**		**17 551 104,60**	
21561	Serv distribution eau	75 000,00						75 000,00		75 000,00	
2156	**Sous Total compte 2156**	**75 000,00**						**75 000,00**		**75 000,00**	
215	**Sous Total compte 215**	**16 257 623,61**		**1 374 523,31**		**66 131,93**		**17 698 278,85**		**17 698 278,85**	
21711	Terrains nus	25 448,08						25 448,08		25 448,08	
21715	Terrains bâtis	111 380,49						111 380,49		111 380,49	
21718	Autres terrains	172,43						172,43		172,43	
2171	**Sous Total compte 2171**	**137 001,00**						**137 001,00**		**137 001,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217311	Batiments exploitation	315 803,84						315 803,84		315 803,84	
21731	**Sous Total compte 21731**	**315 803,84**						**315 803,84**		**315 803,84**	
217351	Batiments exploitation	1 668,76						1 668,76		1 668,76	
21735	**Sous Total compte 21735**	**1 668,76**						**1 668,76**		**1 668,76**	
2173	**Sous Total compte 2173**	**317 472,60**						**317 472,60**		**317 472,60**	
217531	Réseaux adduction eau	23 828 750,63				130 399,60		23 959 150,23		23 959 150,23	
217532	Réseaux assainissement	556 611,76						556 611,76		556 611,76	
21753	**Sous Total compte 21753**	**24 385 362,39**				**130 399,60**		**24 515 761,99**		**24 515 761,99**	
217561	Serv distribution eau	161 953,90				4 185,20		166 139,10		166 139,10	
21756	**Sous Total compte 21756**	**161 953,90**				**4 185,20**		**166 139,10**		**166 139,10**	
2175	**Sous Total compte 2175**	**24 547 316,29**				**134 584,80**		**24 681 901,09**		**24 681 901,09**	
21788	Autres	37 958,17						37 958,17		37 958,17	
2178	**Sous Total compte 2178**	**37 958,17**						**37 958,17**		**37 958,17**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217	**Sous Total compte 217**	**25 039 748,06**				**134 584,80**		**25 174 332,86**		**25 174 332,86**	
21	**Sous Total compte 21**	**46 828 052,06**		**1 374 523,31**		**200 716,73**		**48 403 292,10**		**48 403 292,10**	
2315	Instal mat outil techn	5 756 461,70			1 374 523,31	1 664 794,78	75 021,36	7 421 256,48	1 449 544,67	5 971 711,81	
231	**Sous Total compte 231**	**5 756 461,70**			**1 374 523,31**	**1 664 794,78**	**75 021,36**	**7 421 256,48**	**1 449 544,67**	**5 971 711,81**	
23	**Sous Total compte 23**	**5 756 461,70**			**1 374 523,31**	**1 664 794,78**	**75 021,36**	**7 421 256,48**	**1 449 544,67**	**5 971 711,81**	
272	Titres immob : droit de créance	53,36						53,36		53,36	
27	**Sous Total compte 27**	**53,36**						**53,36**		**53,36**	
28031	Amort frais études		5 964,00						5 964,00		5 964,00
2803	**Sous Total compte 2803**		**5 964,00**						**5 964,00**		**5 964,00**
2805	Concessions, brevets, licences, marques,		1 918,70						1 918,70		1 918,70
280	**Sous Total compte 280**		**7 882,70**						**7 882,70**		**7 882,70**
28135	Igaac constructions		2 324 230,60				78 474,36		2 402 704,96		2 402 704,96
2813	**Sous Total compte 2813**		**2 324 230,60**				**78 474,36**		**2 402 704,96**		**2 402 704,96**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28151	Instal complexes spécial		19 244,50				2 405,90		21 650,40		21 650,40
28153	Installations à caractère spécifique		6 363 003,25				279 046,46		6 642 049,71		6 642 049,71
28156	Mat spécif exploit		15 000,00				7 500,00		22 500,00		22 500,00
2815	**Sous Total compte 2815**		**6 397 247,75**				**288 952,36**		**6 686 200,11**		**6 686 200,11**
28173	Constructions		223 725,57				11 801,46		235 527,03		235 527,03
28175	Instal mat outil techn		12 947 361,96				498 284,25		13 445 646,21		13 445 646,21
28178	Autres immobilisations corporelles		6 406,70				666,05		7 072,75		7 072,75
2817	**Sous Total compte 2817**		**13 177 494,23**				**510 751,76**		**13 688 245,99**		**13 688 245,99**
281	**Sous Total compte 281**		**21 898 972,58**				**878 178,48**		**22 777 151,06**		**22 777 151,06**
28	**Sous Total compte 28**		**21 906 855,28**				**878 178,48**		**22 785 033,76**		**22 785 033,76**
	Total classe 2	**52 829 274,66**	**21 906 855,28**	**1 374 523,31**	**1 374 523,31**	**1 992 018,97**	**953 515,52**	**56 195 816,94**	**24 234 894,11**	**54 745 956,59**	**22 785 033,76**
4011	Fournisseurs		185 202,60	477 029,35	412 326,69			477 029,35	597 529,29		120 499,94
401	**Sous Total compte 401**		**185 202,60**	**477 029,35**	**412 326,69**			**477 029,35**	**597 529,29**		**120 499,94**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis immob		142 840,06	2 514 707,93	2 390 441,34			2 514 707,93	2 533 281,40		18 573,47
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		1 898,74	1 431,71	1 818,90			1 431,71	3 717,64		2 285,93
4047	**Sous Total compte 4047**		**1 898,74**	**1 431,71**	**1 818,90**			**1 431,71**	**3 717,64**		**2 285,93**
404	**Sous Total compte 404**		**144 738,80**	**2 516 139,64**	**2 392 260,24**			**2 516 139,64**	**2 536 999,04**		**20 859,40**
408	Fournis factures non parvenues		47 529,31	47 529,31	63 495,10			47 529,31	111 024,41		63 495,10
40	**Sous Total compte 40**		**377 470,71**	**3 040 698,30**	**2 868 082,03**			**3 040 698,30**	**3 245 552,74**		**204 854,44**
411	Clients	32 825,17		451 511,43	483 131,39			484 336,60	483 131,39	1 205,21	
4121	Clients - Redevance pour pollution d'ori	1 469,15			1 445,95			1 469,15	1 445,95	23,20	
4124	Clients Redevance sur la consommation			79,38	62,14			79,38	62,14	17,24	
412	**Sous Total compte 412**	**1 469,15**		**79,38**	**1 508,09**			**1 548,53**	**1 508,09**	**40,44**	
4161	Créances douteuses	559,75		4 536,38	2 053,25			5 096,13	2 053,25	3 042,88	
416	**Sous Total compte 416**	**559,75**		**4 536,38**	**2 053,25**			**5 096,13**	**2 053,25**	**3 042,88**	
418	Clients - produits non encore facturés			917 960,11				917 960,11		917 960,11	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41	**Sous Total compte 41**	**34 854,07**		**1 374 087,30**	**486 692,73**			**1 408 941,37**	**486 692,73**	**922 248,64**	
421	Personnel - rémunérations dues			33 022,10	33 022,10			33 022,10	33 022,10		0,00
42	**Sous Total compte 42**			**33 022,10**	**33 022,10**			**33 022,10**	**33 022,10**		**0,00**
431	Sécurite sociale			9 507,39	9 507,39			9 507,39	9 507,39		0,00
437	Autres organismes sociaux			18 015,12	18 015,12			18 015,12	18 015,12		0,00
4387	Organismes soc - produits à recevoir			119,61				119,61		119,61	
438	**Sous Total compte 438**			**119,61**				**119,61**		**119,61**	
43	**Sous Total compte 43**			**27 642,12**	**27 522,51**			**27 642,12**	**27 522,51**	**119,61**	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 103,75	1 103,75			1 103,75	1 103,75		0,00
442	**Sous Total compte 442**			**1 103,75**	**1 103,75**			**1 103,75**	**1 103,75**		**0,00**
4431	Opér particul avec Etat dépenses		320 000,00	320 024,00	306 048,00			320 024,00	626 048,00		306 024,00
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			12 021,00				12 021,00		12 021,00	
443	**Sous Total compte 443**		**320 000,00**	**332 045,00**	**306 048,00**			**332 045,00**	**626 048,00**		**294 003,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44551	Etat - TVA à décaisser		45 464,00	105 921,00	60 457,00			105 921,00	105 921,00		0,00
4455	**Sous Total compte 4455**		**45 464,00**	**105 921,00**	**60 457,00**			**105 921,00**	**105 921,00**		**0,00**
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	23 806,67		398 403,84	419 114,93			422 210,51	419 114,93	3 095,58	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	7 619,93		43 328,44	48 271,89			50 948,37	48 271,89	2 676,48	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			147 760,00	147 760,00			147 760,00	147 760,00		0,00
4456	**Sous Total compte 4456**	**31 426,60**		**589 492,28**	**615 146,82**			**620 918,88**	**615 146,82**	**5 772,06**	
44571	Etat - TVA collectée		4 901,28	365 004,97	360 103,69			365 004,97	365 004,97		0,00
4457	**Sous Total compte 4457**		**4 901,28**	**365 004,97**	**360 103,69**			**365 004,97**	**365 004,97**		**0,00**
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			147 760,00	97 073,00			147 760,00	97 073,00	50 687,00	
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie	5 779,56						5 779,56		5 779,56	
445888	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente			1 649,79				1 649,79		1 649,79	
44588	**Sous Total compte 44588**			**1 649,79**				**1 649,79**		**1 649,79**	
4458	**Sous Total compte 4458**	**5 779,56**		**149 409,79**	**97 073,00**			**155 189,35**	**97 073,00**	**58 116,35**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	**Sous Total compte 445**	**37 206,16**	**50 365,28**	**1 209 828,04**	**1 132 780,51**			**1 247 034,20**	**1 183 145,79**	**63 888,41**	
446	Agences de l'eau			152 611,00	152 611,00			152 611,00	152 611,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			556,87	556,87			556,87	556,87		0,00
4486	Etat - autres charges à payer				19 345,00				19 345,00		19 345,00
4487	Etat - produits à recevoir			19 499,00				19 499,00		19 499,00	
448	**Sous Total compte 448**			**19 499,00**	**19 345,00**			**19 499,00**	**19 345,00**	**154,00**	
44	**Sous Total compte 44**	**37 206,16**	**370 365,28**	**1 715 643,66**	**1 612 445,13**			**1 752 849,82**	**1 982 810,41**		**229 960,59**
4632	Empt publics - intérets à payer				1 088,51				1 088,51		1 088,51
463	**Sous Total compte 463**				**1 088,51**				**1 088,51**		**1 088,51**
466	Excédt de verSEMent		372,71	8 969,25	9 193,70			8 969,25	9 566,41		597,16
46711	Autres comptes créditeurs		4,10	695 558,69	736 833,90			695 558,69	736 838,00		41 279,31
4671	**Sous Total compte 4671**		**4,10**	**695 558,69**	**736 833,90**			**695 558,69**	**736 838,00**		**41 279,31**
46721	Débiteurs divers - amiable	3 860,41		270 325,59	186 029,98			274 186,00	186 029,98	88 156,02	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - contentieux			3 860,41				3 860,41		3 860,41	
4672	**Sous Total compte 4672**	**3 860,41**		**274 186,00**	**186 029,98**			**278 046,41**	**186 029,98**	**92 016,43**	
467	**Sous Total compte 467**	**3 860,41**	**4,10**	**969 744,69**	**922 863,88**			**973 605,10**	**922 867,98**	**50 737,12**	
4687	Divers - produits à recevoir			8 500,00				8 500,00		8 500,00	
468	**Sous Total compte 468**			**8 500,00**				**8 500,00**		**8 500,00**	
46	**Sous Total compte 46**	**3 860,41**	**376,81**	**987 213,94**	**933 146,09**			**991 074,35**	**933 522,90**	**57 551,45**	
4713	Recettes percues avant émission titres	11 951,87		6 155 450,00	6 167 401,87			6 167 401,87	6 167 401,87		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		538,10	839,34	435,03			839,34	973,13		133,79
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		8 696,04	8 696,04				8 696,04	8 696,04		0,00
47141	**Sous Total compte 47141**		**9 234,14**	**9 535,38**	**435,03**			**9 535,38**	**9 669,17**		**133,79**
4714	**Sous Total compte 4714**		**9 234,14**	**9 535,38**	**435,03**			**9 535,38**	**9 669,17**		**133,79**
4718	Autres recettes à régulariser			359 312,19	359 312,19			359 312,19	359 312,19		0,00
471	**Sous Total compte 471**	**11 951,87**	**9 234,14**	**6 524 297,57**	**6 527 149,09**			**6 536 249,44**	**6 536 383,23**		**133,79**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	DACR - autres dépenses à régul			1 046 857,13	1 046 857,13			1 046 857,13	1 046 857,13		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**1 046 857,13**	**1 046 857,13**			**1 046 857,13**	**1 046 857,13**		**0,00**
4751	Redevables sur rôle			25 946,27	25 946,27			25 946,27	25 946,27		0,00
4757	Produits sur rôle			24 773,44	24 773,44			24 773,44	24 773,44		0,00
4758	TVA sur rôle			1 172,83	1 172,83			1 172,83	1 172,83		0,00
475	**Sous Total compte 475**			**51 892,54**	**51 892,54**			**51 892,54**	**51 892,54**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,37	1,37			1,37	1,37		0,00
478	**Sous Total compte 478**			**1,37**	**1,37**			**1,37**	**1,37**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**	**11 951,87**	**9 234,14**	**7 623 048,61**	**7 625 900,13**			**7 635 000,48**	**7 635 134,27**		**133,79**
4817	Pénalités de renégociation de la dette	9 590,27					5 152,32	9 590,27	5 152,32	4 437,95	
481	**Sous Total compte 481**	**9 590,27**					**5 152,32**	**9 590,27**	**5 152,32**	**4 437,95**	
48	**Sous Total compte 48**	**9 590,27**					**5 152,32**	**9 590,27**	**5 152,32**	**4 437,95**	
491	Dépréciat comptes de clients		120,70	47,62				47,62	120,70		73,08

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
49	**Sous Total compte 49**		**120,70**	**47,62**				**47,62**	**120,70**		**73,08**
	Total classe 4	**97 462,78**	**757 567,64**	**14 801 403,65**	**13 586 810,72**		**5 152,32**	**14 898 866,43**	**14 349 530,68**	**1 122 731,04**	**573 395,29**
51178	Autres valeurs impayées			452,92	452,92			452,92	452,92		0,00
5117	**Sous Total compte 5117**			**452,92**	**452,92**			**452,92**	**452,92**		**0,00**
5118	Autres valeurs à l'encaisSEMent			11 284,01	11 284,01			11 284,01	11 284,01		0,00
511	**Sous Total compte 511**			**11 736,93**	**11 736,93**			**11 736,93**	**11 736,93**		**0,00**
515	Compte au trésor	365 281,44		5 722 134,23	5 788 311,53			6 087 415,67	5 788 311,53	299 104,14	
51931	Lignes de crédit de trésorerie			642 000,00	642 000,00			642 000,00	642 000,00		0,00
5193	**Sous Total compte 5193**			**642 000,00**	**642 000,00**			**642 000,00**	**642 000,00**		**0,00**
519	**Sous Total compte 519**			**642 000,00**	**642 000,00**			**642 000,00**	**642 000,00**		**0,00**
51	**Sous Total compte 51**	**365 281,44**		**6 375 871,16**	**6 442 048,46**			**6 741 152,60**	**6 442 048,46**	**299 104,14**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			992 258,65	992 258,65			992 258,65	992 258,65		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt		100,00	3 699,55	3 599,55			3 699,55	3 699,55		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
588	Autres virements internes			39,35	39,35			39,35	39,35		0,00
58	**Sous Total compte 58**		**100,00**	**995 997,55**	**995 897,55**			**995 997,55**	**995 997,55**		**0,00**
	Total classe 5	**365 281,44**	**100,00**	**7 371 868,71**	**7 437 946,01**			**7 737 150,15**	**7 438 046,01**	**299 104,14**	
605	Achats d'eau					30 442,62	18 051,34	30 442,62	18 051,34	12 391,28	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					6 380,00	1 280,00	6 380,00	1 280,00	5 100,00	
6063	Autres fournit entretien et petit équipt					20,68		20,68		20,68	
6064	Fournitures administratives					429,55		429,55		429,55	
6066	Carburants					2 152,77	152,77	2 152,77	152,77	2 000,00	
606	**Sous Total compte 606**					**8 983,00**	**1 432,77**	**8 983,00**	**1 432,77**	**7 550,23**	
60	**Sous Total compte 60**					**39 425,62**	**19 484,11**	**39 425,62**	**19 484,11**	**19 941,51**	
611	Sous-traitance générale					32 971,88	9 967,75	32 971,88	9 967,75	23 004,13	
61551	Mat roulant					2 881,08		2 881,08		2 881,08	
6155	**Sous Total compte 6155**					**2 881,08**		**2 881,08**		**2 881,08**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	**Sous Total compte 615**					**2 881,08**		**2 881,08**		**2 881,08**	
6161	Multirisques					5 964,98		5 964,98		5 964,98	
6168	Autres					562,00		562,00		562,00	
616	**Sous Total compte 616**					**6 526,98**		**6 526,98**		**6 526,98**	
617	Etudes et recherches					226 736,37	18 113,26	226 736,37	18 113,26	208 623,11	
61	**Sous Total compte 61**					**269 116,31**	**28 081,01**	**269 116,31**	**28 081,01**	**241 035,30**	
6215	Persel affecté par collectivité rattacht					306 024,00		306 024,00		306 024,00	
621	**Sous Total compte 621**					**306 024,00**		**306 024,00**		**306 024,00**	
6228	Divers					10 480,37		10 480,37		10 480,37	
622	**Sous Total compte 622**					**10 480,37**		**10 480,37**		**10 480,37**	
6251	Voyages et déplacements					9,51		9,51		9,51	
625	**Sous Total compte 625**					**9,51**		**9,51**		**9,51**	
6262	Frais de télécommunications					382,93	33,63	382,93	33,63	349,30	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
626	**Sous Total compte 626**					**382,93**	**33,63**	**382,93**	**33,63**	**349,30**	
6281	Concours divers - cotisations					1 124,00		1 124,00		1 124,00	
62871	à la collectivité de rattachement					100 408,00		100 408,00		100 408,00	
62878	à des tiers					10 800,00		10 800,00		10 800,00	
6287	**Sous Total compte 6287**					**111 208,00**		**111 208,00**		**111 208,00**	
6288	Autres					864,00		864,00		864,00	
628	**Sous Total compte 628**					**113 196,00**		**113 196,00**		**113 196,00**	
62	**Sous Total compte 62**					**430 092,81**	**33,63**	**430 092,81**	**33,63**	**430 059,18**	
6331	Versement mobilité					245,59		245,59		245,59	
6332	Cotisations versées au FNAL					153,47		153,47		153,47	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					675,39		675,39		675,39	
633	**Sous Total compte 633**					**1 074,45**		**1 074,45**		**1 074,45**	
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressou					145 962,00		145 962,00		145 962,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6371	**Sous Total compte 6371**					**145 962,00**		**145 962,00**		**145 962,00**	
6378	Autres impôts taxes verst assimilés					19 345,00		19 345,00		19 345,00	
637	**Sous Total compte 637**					**165 307,00**		**165 307,00**		**165 307,00**	
63	**Sous Total compte 63**					**166 381,45**		**166 381,45**		**166 381,45**	
6411	Salaires,appointement base					30 341,10		30 341,10		30 341,10	
6413	Primes et gratifications					1 574,27		1 574,27		1 574,27	
6414	Indemnités et avantages divers					7 851,90		7 851,90		7 851,90	
6415	Supplément familial					2 758,44		2 758,44		2 758,44	
641	**Sous Total compte 641**					**42 525,71**		**42 525,71**		**42 525,71**	
6451	Cotisations à l'URSSAF					4 737,18		4 737,18		4 737,18	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					11 056,69		11 056,69		11 056,69	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					2 809,58		2 809,58		2 809,58	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						239,22		239,22		239,22

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	**Sous Total compte 645**					**18 603,45**	**239,22**	**18 603,45**	**239,22**	**18 364,23**	
6475	Médecine du travail pharmacie					168,00		168,00		168,00	
647	**Sous Total compte 647**					**168,00**		**168,00**		**168,00**	
64	**Sous Total compte 64**					**61 297,16**	**239,22**	**61 297,16**	**239,22**	**61 057,94**	
6588	Autres charges diverses de gestion coura					2,79		2,79		2,79	
658	**Sous Total compte 658**					**2,79**		**2,79**		**2,79**	
65	**Sous Total compte 65**					**2,79**		**2,79**		**2,79**	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					92 412,96	0,01	92 412,96	0,01	92 412,95	
66112	Intérêts - rattachement des icne					5 366,98	7 365,98	5 366,98	7 365,98		1 999,00
6611	**Sous Total compte 6611**					**97 779,94**	**7 365,99**	**97 779,94**	**7 365,99**	**90 413,95**	
661	**Sous Total compte 661**					**97 779,94**	**7 365,99**	**97 779,94**	**7 365,99**	**90 413,95**	
66	**Sous Total compte 66**					**97 779,94**	**7 365,99**	**97 779,94**	**7 365,99**	**90 413,95**	
673	Titres annulés exercices antérieurs					6 562,19		6 562,19		6 562,19	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
678	Autres charges exceptionnelles					913,87		913,87		913,87	
67	**Sous Total compte 67**					**7 476,06**		**7 476,06**		**7 476,06**	
6811	DA - immob corpo et incorpo					878 178,48		878 178,48		878 178,48	
681	**Sous Total compte 681**					**878 178,48**		**878 178,48**		**878 178,48**	
6862	DA - charges à répartir					5 152,32		5 152,32		5 152,32	
686	**Sous Total compte 686**					**5 152,32**		**5 152,32**		**5 152,32**	
68	**Sous Total compte 68**					**883 330,80**		**883 330,80**		**883 330,80**	
	Total classe 6					**1 954 902,94**	**55 203,96**	**1 954 902,94**	**55 203,96**	**1 901 937,20**	**2 238,22**
70111	Ventes d'eau aux abonnés						2 729 492,27		2 729 492,27		2 729 492,27
7011	**Sous Total compte 7011**						**2 729 492,27**		**2 729 492,27**		**2 729 492,27**
701249	Reverst redev pollution domestique					6 649,00		6 649,00		6 649,00	
70124	**Sous Total compte 70124**					**6 649,00**		**6 649,00**		**6 649,00**	
701261	Redevance sur la consommation deau pota						8 575,25		8 575,25		8 575,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70126	**Sous Total compte 70126**						**8 575,25**		**8 575,25**		**8 575,25**
7012	**Sous Total compte 7012**					**6 649,00**	**8 575,25**	**6 649,00**	**8 575,25**		**1 926,25**
701	**Sous Total compte 701**					**6 649,00**	**2 738 067,52**	**6 649,00**	**2 738 067,52**		**2 731 418,52**
7084	Mise à dispo persel facturée						12 021,00		12 021,00		12 021,00
70878	par des tiers						19 499,00		19 499,00		19 499,00
7087	**Sous Total compte 7087**						**19 499,00**		**19 499,00**		**19 499,00**
708	**Sous Total compte 708**						**31 520,00**		**31 520,00**		**31 520,00**
70	**Sous Total compte 70**					**6 649,00**	**2 769 587,52**	**6 649,00**	**2 769 587,52**		**2 762 938,52**
7588	Autres						25 927,67		25 927,67		25 927,67
758	**Sous Total compte 758**						**25 927,67**		**25 927,67**		**25 927,67**
75	**Sous Total compte 75**						**25 927,67**		**25 927,67**		**25 927,67**
7711	Dédits et pénalites perçus						87 657,60		87 657,60		87 657,60
771	**Sous Total compte 771**						**87 657,60**		**87 657,60**		**87 657,60**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote part subv invest virée au résult						108 927,85		108 927,85		108 927,85
77	**Sous Total compte 77**						**196 585,45**		**196 585,45**		**196 585,45**
7817	Reprises dépréciations actifs circulants						47,62		47,62		47,62
781	**Sous Total compte 781**						**47,62**		**47,62**		**47,62**
78	**Sous Total compte 78**						**47,62**		**47,62**		**47,62**
	Total classe 7					**6 649,00**	**2 992 148,26**	**6 649,00**	**2 992 148,26**	**6 649,00**	**2 992 148,26**
	Total général	**55 422 124,18**	**55 422 124,18**	**23 827 503,10**	**22 595 017,03**	**4 706 833,43**	**5 939 319,50**	**83 956 460,71**	**83 956 460,71**	**60 137 326,49**	**60 137 326,49**

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14208 - EAU CA MBA Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **01/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **EAU CA MBA** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **01/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-090 (R22) CC

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Assainissement

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant que MBA a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant, dans les conditions définies par le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement comme les excédents générés, sur l'exercice précédent, pour chaque section et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation,
Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 estimé et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,
Considérant les résultats anticipés suivants, mentionnés en euros :

Affectation de résultats anticipée

Fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	2 096 425,05
B	Résultats antérieur	2 419 497,22
C	Résultat à affecter	**4 515 922,27**

Investissement

D	001 Solde de clôture d'investissement	- 2 985 643,07
	Restes à réaliser D	1 450 070,36
	Restes à réaliser R	1 211 961,30
E	Solde des RAR	- 238 109,06
F	Besoin de financement : D+E	- 3 223 752,13
C= G+H	Résultat à affecter	**4 515 922,27**
H	*dont mise en réserve 1068*	*3 223 752,13*
G	*dont 002 report de fonctionnement*	*1 292 170,14*

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AFFECTE les résultats au budget annexe Assainissement 2026 comme suit :

- En section de fonctionnement, au compte 002, un résultat excédentaire de 1 292 170,14 € ;
- En section d'investissement, au compte 001, un résultat déficitaire de 2 985 643,07 € ;
- En section d'investissement au compte 1068, un besoin de financement de 3 223 752,13 €

PRÉCISE QUE la reprise anticipée des résultats proposée se base sur :

- Proposition de l'affectation des résultats transmise par le comptable, jointe en annexe ;
- L'état des restes à réaliser corroboré signé de l'ordonnateur, joint en annexe ;
- Le compte de gestion définitif, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

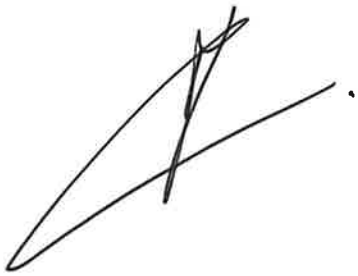

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



0

DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le , réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1192 353,27 €		- 1793 289,80 €	1450 070,36 € 1211 961,30 €	- 238 109,06 €	- 3223 752,13 €
FONCT	2863 178,98 €	443 681,76 €	2096 425,05 €			4515 922,27 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 2985 643,07 € ***(à reprendre au 001 du BP 2026)***
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 4 515 922,27

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	4515 922,27 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3223 752,13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	1292 170,14 €
Total affecté au c/ 1068 :	3223 752,13 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **(à reprendre au 002 du BP 2026)**	- €

Fait à
Le

Délibéré par le
Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : Contre :

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 09 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21311			ASST	STEP	LRV	D	FIL MOE RENOUV UNITE TRAIT ROCHE(REPORT)	RAR	4 573.93
2025	21311			ASST	STEP	LRV	D	FIL ROCHE VINEUSE UNITE TRAITEME(REPORT)	RAR	10 000.00
2025	21311			ASST	STEP	LRV	D	FIL ROCHE VINEUSE UNITE TRAITEME(REPORT)	RAR	6 698.01
2025	21311			ASST	STEP	LRV	D	FIL ROCHE VINEUSE UNITE TRAITEME(REPORT)	RAR	25 665.07
2025	21311			ASST	STEP	LRV	D	FIL ROCHE VINEUSE UNITE TRAITEME(REPORT)	RAR	590.63
2025	21355			AMENAGMT	ASST		D	AMO EXTENSION AMENAGEMENT STEU M(REPORT)	RAR	1 225.00
2025	21355			AMENAGMT	ASST		D	AMO EXTENSION AMENAGEMENT STEU M(REPORT)	RAR	400.00
2025	2315			ASST	STEP	LRV	D	FIL ROCHE VINEUSE UNITE TRAITEME(REPORT)	RAR	23 507.14
2025	21532			ASST	RESO	STLAU	D	ST LAURENT rue Chevalier Burtin (REPORT)	RAR	800.00
2025	21532			ASST	ASST		D	ST MAURICE 56, rte de Satonnay c(REPORT)	RAR	2 407.56
2025	21725			ASST	ASST		D	ST MAURICE Création d'une clôtur(REPORT)	RAR	2 526.15
2025	21532			ASST	STEP	STSYM	D	ST SYMPHORIEN - PR Romanèche - p(REPORT)	RAR	1 047.88
2025	21532			ASST	RESO	LCG	D	LA CHAPELLE DE GUINCHAY - Dossie(REPORT)	RAR	5 000.00
2025	21532			ASST	RESO	LCG	D	LCG Dossier EHPAD Bocage(REPORT)	RAR	6 000.00
2025	21532			ASST	RESO	ROMANEC	D	ROMANECHE - Secteur Les Pierres (REPORT)	RAR	10 000.00
2025	21532			ASST	RESO	DAVAYE	D	DAVAYE rue des Durandys mise à la côte d	RAR	3 099.65
2025	2315			ASST	RESO	IGE	D	IGE - MISE EN SEPARATIF DU BOURG	RAR	272 920.69
2025	2315			ASST	RESO	IGE	D	IGE - MISE EN SEPARATIF DU BOURG	RAR	1 252.69
2025	21532			ASST	RESO	AZE	D	AZÉ - mise à la côte d'un regard borgne	RAR	2 020.00
2025	2158			ASST	STEP	VERZEHT	D	VERZE - fourniture de deux actionneurs d	RAR	1 303.95

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 09 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2315			ASST	RESO	CHEVAG	D	CHEVAGNY LES CHEVRIERES - MISE EN SEPARA	RAR	453 449.26
2025	2315			ASST	RESO	IGE	D	MS04 IGE MOE OPERATION MISE EN SEPARATIF	RAR	4 825.15
2025	21532			ASST	RESO	HURIGNY	D	HURIGNY - création d''un branchement impa	RAR	3 054.75
2025	2315			ASST	RESO	CHEVAG	D	MS02 CHEVAGNY MOE ENGAGEMENT SOLDE	RAR	3 077.49
2025	21532			ASST	RESO	CHARNAY	D	CHARNAY LES MÂCON - reprise d''un branch	RAR	2 641.50
2025	2315			ASST	RESO	CHANES	D	2024041MS05 CHANES REFOULEMENT BOURGNEUF	RAR	47 723.00
2025	21532			ASST	RESO	CHEVAG	D	CHEVAGNY - création d''un branchement EU	RAR	5 476.00
2025	21532			ASST	RESO	HURIGNY	D	HURIGNY - création d''un branchement EU r	RAR	5 100.10
2025	21532			ASST	RESO	HURIGNY	D	HURIGNY - création d''un branchement EU r	RAR	4 835.60
2025	2031			ASST	STEP	MACON	D	ETUDE FAISABILITE UNITE METHANISATION	RAR	23 450.75
2025	2031			ASST	STEP	MACON	D	ETUDE FAISABILITE UNITE DE METHANISATION	RAR	4 560.00
2025	2315			ASST	RESO	CHEVAG	D	MISE EN SEPARATIF ET EXTENSION DU RESEAU	RAR	7 594.00
2025	21532			ASST	RESO	BUSSIER	D	BUSSIERES - reprise d''un branchement EU	RAR	1 444.00
2025	21532			ASST	RESO	PRISSE	D	PRISSE - création d''un branchement EU im	RAR	4 772.50
2025	2315			ASST	RESO	CHEVAG	D	MS02 CHEVAGNY MOE SOLDE 2	RAR	172.05
2025	21532			ASST	RESO	STMAUR	D	ST MAURICE DE SATONNAY - création d''un b	RAR	5 974.00
2025	21532			ASST			D	LAIZE - création d''un branchement EU sit	RAR	5 291.00
2025	21532			ASST	STEP	STSYM	D	ST SYMPHORIEN - création de deux branche	RAR	8 533.50
2025	21532			ASST	RESO	BERZE	D	BERZE LA VILLE - remplacement d''un tampo	RAR	536.00
2025	21532			ASST	RESO	ROMANEC	D	ROMANECHE THORINS - création de deux bra	RAR	6 085.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 09 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21532			ASST	RESO	ROMANEC	D	ROMANECHE THORINS - création d''un branch	RAR	4 122.00
2025	2315			ASST	RESO	CHANES	D	CHANES – Bourgneuf – investigations comp	RAR	5 822.00
2025	2315			ASST	RESO	VARENNE	D	Varennes- cimetière – investigations com	RAR	2 530.00
2025	21532			ASST	RESO	CHARNAY	D	CHARNAY LES MÂCON - création d''un branch	RAR	3 956.45
2025	21532			ASST	RESO	HURIGNY	D	HURIGNY - création d''un branchement EU a	RAR	3 310.00
2025	21532			ASST	RESO	VERZE	D	VERZE - création d''un branchement EU à l	RAR	6 023.00
2025	21532			ASST	RESO	SENOZAN	D	SENOZAN - RUELLE DE LA CAREGE CREATION D	RAR	4 349.00
2025	21725			ASST	ASST		D	Travaux portail site DCE	RAR	1 982.75
2025	21532			ASST	RESO	LASALLE	D	LA SALLE - EXTENSION DU RESEAU EU DESSE	RAR	13 699.50
2025	21532			ASST			D	LAIZE - RENOUVELLEMENT DES TAMPONS EU RU	RAR	3 290.00
2025	21532			ASST	RESO	IGE	D	IGE - RENOUVELLEMENT ET MISE A LA COTE D	RAR	6 960.00
2025	21532			ASST	RESO	CHARNAY	D	CHARNAY LES MÂCON - création d''un branch	RAR	4 475.00
2025	21532			ASST	RESO	STLAU	D	ST LAURENT - séparation entre un branche	RAR	6 543.50
2025	21532			ASST	RESO	CHARNAY	D	CHARNAY - reprise d''un branchement EU au	RAR	5 396.50
2025	21532			ASST	RESO	CHARNAY	D	CHARNAY – Rue de la Combe aux Puits : le	RAR	1 750.00
2025	21532			ASST	RESO	CRECHES	D	CRÈCHES SUR SAÔNE - création branchement	RAR	4 078.50
2025	21532			ASST	RESO	AZE	D	AZE - création d''un branchement EU route	RAR	4 053.50
2025	21532			ASST	RESO	VINZELL	D	VINZELLES - rue de la Mairie - Mise à la	RAR	3 580.00
2025	21532			ASST	RESO	CRECHES	D	CRECHES - RD31 - Mise en conformité des	RAR	1 230.00
2025	21532			ASST	RESO	PERONNE	D	PERONNE - dévoiement et renouvellement d	RAR	200 590.99

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 09 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	2182			MG	ASST		D	Achat véhicule Trafic ASST	RAR	24 111.36
2025	2184			MG	ASST		D	M2022059 - commande mobilier pour déména	RAR	763.68
2025	2184			MG	ASST		D	M2022059 - commande mobilier pour déména	RAR	550.05
2025	2184			MG	ASST		D	M2022059 - commande mobilier pour déména	RAR	1 011.45
2025	2184			MG	ASST		D	M2022059 - commande mobilier pour déména	RAR	77.26
2025	2051			INFO	ASST		D	Migration serveur YPRESIA 2022	RAR	1 285.00
2025	2183			INFO	ASST		D	Achat pc portables stock	RAR	9 148.20
2025	2182			MG	ASST		D	Peugeot PARTNER ASST	RAR	18 940.69
2025	2184			MG	ASST		D	M2022059 - caisson Corentin Hatte	RAR	166.86

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 09 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	21725			ASST	ASST		D	Travaux portail dépose cloture site DCE	RAR	1 277.20
2025	21532			ASST	RESO	PRISSE	D	PRISSE - REHABILITATION DALLE BETON PR N	RAR	4 704.00
2025	21725			ASST	ASST		D	Travaux portail site DCE Abattage peupli	RAR	3 402.00
2025	21725			ASST	ASST		D	Clôture extérieur portail VBE Hors BPU	RAR	2 660.00
2025	21725			ASST	ASST		D	Travaux portail site DCE Motorisation	RAR	7 978.92
2025	21725			ASST	ASST		D	Portail VBE hors BPU	RAR	20 115.00
2025	2313			AMENAGMT	ASST		D	2025079 MOE REHABILITATION BATIMENT DCE	RAR	63 000.00
2025	2313			AMENAGMT	ASST		D	2025079 MOE REHABILITATION BATIMENT DCE	RAR	15 000.00
2025	2313			AMENAGMT	ASST		D	2025079 MOE REHABILITATION BATIMENT DCE	RAR	8 500.00

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissements à la somme de 1 450 070.36 €

Total par chapitre :

Chapitre 20 : 29 295.75

Chapitre 21 : 511 401.14

Chapitre 23 : 909 373.47

M. DEYNOUX Dominique

Par délégation, le Vice Président aux Finances

MACONNAIS - BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 09 DE L'EXERCICE : 2025 VERS L'EXERCICE 2026 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2025	13111			ASST	STEP	LRV	R	LRV RENOUVEL STEP FIL SUBV (REPO(REPORT)	RAR	478 821.00
2025	1313			ASST	RESO	BUSSIER	R	BUSSIERES REHAB RESEAU ASST SUBV(REPORT)	RAR	67 500.00
2025	1313			ASST	RESO	CRECHES	R	CRECHES Subv CD71 Route Port Arc(REPORT)	RAR	63 130.00
2025	13111			ASST	STEP	PERONNE	R	PERONNE RENOUVEL STEP CONV 2022 (REPORT)	RAR	66 102.00
2025	13111			ASST	RESO	MACON	R	MACON 2023 7241 IMPASSE CHAILLOU(REPORT)	RAR	145 866.00
2025	13111			ASST	RESO	CRECHES	R	CRECHES 2024 4852 SEPARATIF RTE (REPORT)	RAR	27 405.00
2025	1313			ASST	ASST		R	VARENNES AAP2024 REHAB +SEPARATI(REPORT)	RAR	72 503.00
2025	1313			ASST	ASST		R	CHEVAGNY AAP2025 MISE SEPARATIF RUE LAVO	RAR	66 046.00
2025	13111			ASST	RESO	IGE	R	IGE 2025 5118 SEPARATIF CENTRE BOURG	RAR	68 760.00
2025	13111			ASST	RESO	DAVAYE	R	DAVAYE 2025 5924 MISE EN SEPARATIF EGLIS	RAR	23 321.00
2025	13111			ASST	RESO	MACON	R	MACON 2025 6279 SEPARATIF RUE DE SOLUTRE	RAR	48 000.00
2025	13111			ASST	RESO	LASALLE	R	LA SALLE 2025 6280 REHAB RESO CHEMISAGE	RAR	22 850.00
2025	1312			ASST	ASST		R	25BFD00294-MACON ETUDE METHANISATION	RAR	27 097.30
2025	13111			ASST	ASST		R	20255923 CHARNAY REHAB ASST CHAMPGRENON	RAR	34 560.00
									TOTAL	1 211 961.30

L'ordonnateur arrête la somme des restes à réaliser 2025 en recettes d'investissements à la somme de 1 211 961.30 €

M. DEYNOUX Dominique
Par délégation, le Vice Président aux Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC MACON
N° CODIQUE 071017
Date Edition : 30/03/2026
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 14209
N° de SIRET 20007030800073

ASSAINISSEMENT CA MBA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Henri FONTANY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 30/03/2026

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 13
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 14
5 Annexe 18
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 40
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 41
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 72
4EME PARTIE : Page des signatures 73

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	**728,93**	Dotations	4 248,09
Terrains	237,72	Fonds Globalisés	2 356,43
Constructions	7 408,04	Réserves	19 142,34
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	57 168,31	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	14 396,06	Report à nouveau	2 419,50
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	2 096,43
Autres immobilisations corporelles	1 022,79	Subventions transférables	16 316,35
Total immobilisations corporelles (nettes)	**80 232,91**	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	**80,87**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	31 324,69
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**81 042,71**	Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	**77 903,82**
Créances	3 428,42	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**40,55**
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	**4 688,37**
Disponibilités	1 892,79	Fournisseurs(2)	1 576,95
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	932,22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 321,21**	**Total dettes à court terme**	**2 509,17**
Comptes de régularisations	**3,28**	**TOTAL DETTES**	**7 197,54**
		Comptes de régularisations	**1 225,30**
TOTAL ACTIF	**86 367,20**	**TOTAL PASSIF**	**86 367,20**

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2026

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	980 429,97	163 545,44	816 884,53	749 477,47
	Conces, brev, licences, marques, procéd	68 591,25	67 319,48	1 271,77	3 063,77
	Autres immobilisations incorporelles	18 716,67	107 942,21	-89 225,54	-89 225,54
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	122 548,60	36 348,64	86 199,96	88 136,87
	Constructions en toute propriété	6 589 617,06	1 691 700,69	4 897 916,37	5 018 687,04
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	51 719 591,49	27 668 225,39	24 051 366,10	23 000 278,75
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	197 611,93	91 708,41	105 903,52	101 516,20
	Immobilisations corporelles en cours	14 392 366,10		14 392 366,10	12 819 590,18
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	204 477,32	52 961,58	151 515,74	153 480,08
	Constructions mises à disposition	4 136 245,30	1 626 123,96	2 510 121,34	2 587 856,46
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo	68 116 491,78	34 999 543,78	33 116 948,00	34 283 772,21
	MONTANT A REPORTER	146 546 687,47	66 505 419,58	80 041 267,89	78 716 633,49

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	146 546 687,47	66 505 419,58	80 041 267,89	78 716 633,49
	Autres immob corpo mise à dispo	1 090 977,27	174 090,73	916 886,54	931 224,28
	Immobilisations en cours mises à dispo	3 691,05		3 691,05	3 691,05
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	80 865,21		80 865,21	80 865,21
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	**147 722 221,00**	**66 679 510,31**	**81 042 710,69**	**79 732 414,03**

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	3 279 078,08		3 279 078,08	651 130,93
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	86 044,95		86 044,95	136 466,78
	Créances sur l'Etat et collec publiques				326 279,92
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	64 249,20	953,20	63 296,00	9 129,50
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 892 794,50		1 892 794,50	3 029 675,63
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	**5 322 166,73**	**953,20**	**5 321 213,53**	**4 152 682,76**

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	3 279,29		3 279,29	6 999,15
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				27,40
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	**3 279,29**		**3 279,29**	**7 026,55**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	**153 047 667,02**	**66 680 463,51**	**86 367 203,51**	**83 892 123,34**

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES	Dotations	4 248 090,14	4 248 090,14
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	31 324 686,02	31 324 686,02
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	19 142 339,39	18 698 657,63
	Report à nouveau	2 419 497,22	3 377 692,52
	Résultat de l'exercice	2 096 425,05	-514 513,54
	Subventions d'investissement	16 316 351,54	16 650 059,03
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	2 356 432,40	2 356 432,40
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	**77 903 821,76**	**76 141 104,20**

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	30 731,00	30 731,00
	Provisions pour charges	9 815,00	7 316,00
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	**40 546,00**	**38 047,00**

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	4 657 382,32	5 256 322,45
	Emprunts et dettes financières	30 990,74	30 990,74
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 152 731,91	1 202 905,49
	Dettes fiscales et sociales	231 585,67	50 143,32
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	424 218,72	496 561,61
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	695 693,00	659 078,76
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	4 937,52	2 968,45
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	**7 197 539,88**	**7 698 970,82**

BILAN (en Euros)

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 225 295,87	14 001,32
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	**1 225 295,87**	**14 001,32**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**86 367 203,51**	**83 892 123,34**

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	53,75	274,44
Produits des services	6 754,04	3 933,89
Autres produits	71,36	40,06
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 879,15	4 248,38
Traitements, salaires, charges sociales	714,52	609,76
Achats et charges externes	2 223,34	2 290,76
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	2 165,62	2 175,93
Autres charges	96,32	85,79
Charges courantes non financières	5 199,79	5 162,24
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**1 679,35**	**-913,86**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	88,16	124,89
RESULTAT COURANT FINANCIER	**-88,16**	**-124,89**
RESULTAT COURANT	**1 591,19**	**-1 038,76**
Produits exceptionnels	522,00	527,35
Charges exceptionnelles	16,76	3,11
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**505,23**	**524,24**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 096,43**	**-514,51**

COMPTE DE RESULTAT 2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	6 530 441,90	3 506 874,21
Divers	223 597,20	427 012,98
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	53 751,00	274 436,52
Reprises sur dépréciations et provisions	496,75	658,68
Transferts de charges		
Autres produits	70 858,26	39 397,06
TOTAL I	**6 879 145,11**	**4 248 379,45**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 223 335,03	2 290 759,09
Impôts et taxes sur rémunérations	13 315,49	11 873,28
Autres impôts, taxes et versem assimilés	75 570,20	73 258,27
Salaires et traitements	501 772,47	430 484,47

COMPTE DE RESULTAT 2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges sociales	212 751,98	179 273,03
Dotations amortissements sur immob	2 161 948,78	2 172 413,03
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant	1 170,63	
Dot aux prov pour riques et charges	2 499,00	3 521,00
Autres charges	7 429,75	661,01
TOTAL II	**5 199 793,33**	**5 162 243,18**
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 679 351,78**	**-913 863,73**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	3 719,86	18 599,20
Intérêts et charges assimilées	84 440,90	106 294,63
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	**88 160,76**	**124 893,83**
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-88 160,76**	**-124 893,83**
A + B - RESULTAT COURANT	**1 591 191,02**	**-1 038 757,56**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	511,41	585,72
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	521 484,49	526 767,30
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	**521 995,90**	**527 353,02**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	14 990,91	150,00
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	1 770,96	2 959,00
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	**16 761,87**	**3 109,00**
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**505 234,03**	**524 244,02**

COMPTE DE RESULTAT 2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**7 401 141,01**	**4 775 732,47**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**5 304 715,96**	**5 290 246,01**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 096 425,05**	**-514 513,54**

Opérations Compte de Tiers

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 905 102,76	8 639 489,22	18 544 591,98
Titres de recette émis (b)	2 797 197,49	8 857 507,02	11 654 704,51
Réductions de titres (c)		1 424 541,71	1 424 541,71
Recettes nettes (d = b - c)	2 797 197,49	7 432 965,31	10 230 162,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 905 102,76	8 639 489,22	18 544 591,98
Mandats émis (f)	4 847 143,89	5 726 882,80	10 574 026,69
Annulations de mandats (g)	256 656,60	390 342,54	646 999,14
Depenses nettes (h = f - g)	4 590 487,29	5 336 540,26	9 927 027,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 096 425,05	303 135,25
(h - d) Déficit	1 793 289,80		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ASSAINISSEMENT CA MBA					
Investissement	-1 192 353,27		-1 793 289,80		-2 985 643,07
Fonctionnement	2 863 178,98	443 681,76	2 096 425,05		4 515 922,27
Sous-Total	**1 670 825,71**	**443 681,76**	**303 135,25**		**1 530 279,20**
TOTAL III	**1 670 825,71**	**443 681,76**	**303 135,25**		**1 530 279,20**
TOTAL I + II + III	**1 670 825,71**	**443 681,76**	**303 135,25**		**1 530 279,20**

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilees	597 000,00		597 000,00	596 687,28	0,01	596 687,27	312,73
20	Immobilisations incorporelles	82 700,00	150 000,00	232 700,00	55 200,78		55 200,78	177 499,22
21	Immobilisations corporelles	1 263 690,23		1 263 690,23	414 871,37		414 871,37	848 818,86
23	Immobilisations en cours	3 362 404,26	-150 000,00	3 212 404,26	1 696 714,54	244 016,59	1 452 697,95	1 759 706,31
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**5 305 794,49**		**5 305 794,49**	**2 763 473,97**	**244 016,60**	**2 519 457,37**	**2 786 337,12**
Opération n° 202103	Opération d'équipement n° 202103	128 864,00		128 864,00				128 864,00
Opération n° 202104	Opération d'équipement n° 202104	228 091,00		228 091,00	44 478,58		44 478,58	183 612,42
Opération n° 202201	Opération d'équipement n° 202201	640 000,00		640 000,00	28 582,20	12 640,00	15 942,20	624 057,80
Opération n° 202203	Opération d'équipement n° 202203	1 800 000,00		1 800 000,00	1 489 124,65		1 489 124,65	310 875,35
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**2 796 955,00**		**2 796 955,00**	**1 562 185,43**	**12 640,00**	**1 549 545,43**	**1 247 409,57**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**8 102 749,49**		**8 102 749,49**	**4 325 659,40**	**256 656,60**	**4 069 002,80**	**4 033 746,69**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 000,00		535 000,00	521 484,49		521 484,49	13 515,51
041	Opérations patrimoniales		75 000,00	75 000,00				75 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**535 000,00**	**75 000,00**	**610 000,00**	**521 484,49**		**521 484,49**	**88 515,51**
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget	1 192 353,27		1 192 353,27				1 192 353,27
TOTAL GENERAL		**9 830 102,76**	**75 000,00**	**9 905 102,76**	**4 847 143,89**	**256 656,60**	**4 590 487,29**	**5 314 615,47**

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et reserves	443 681,76		443 681,76	443 681,76		443 681,76	
13	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REÇUES	2 161 260,00		2 161 260,00	187 777,00		187 777,00	1 973 483,00
16	Emprunts et dettes assimilees	2 606 546,78		2 606 546,78				2 606 546,78
23	Immobilisations en cours				70,09		70,09	-70,09
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**5 211 488,54**		**5 211 488,54**	**631 528,85**		**631 528,85**	**4 579 959,69**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**5 211 488,54**		**5 211 488,54**	**631 528,85**		**631 528,85**	**4 579 959,69**
021	Virement de la section d'exploitation (section d'investissement)	2 439 894,36	-1 900,00	2 437 994,36				2 437 994,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 178 719,86	1 900,00	2 180 619,86	2 165 668,64		2 165 668,64	14 951,22
041	Opérations patrimoniales		75 000,00	75 000,00				75 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**4 618 614,22**	**75 000,00**	**4 693 614,22**	**2 165 668,64**		**2 165 668,64**	**2 527 945,58**
TOTAL GENERAL		**9 830 102,76**	**75 000,00**	**9 905 102,76**	**2 797 197,49**		**2 797 197,49**	**7 107 905,27**

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 388 825,00	-15 000,00	2 373 825,00	1 975 376,22	372 163,99	1 603 212,23	770 612,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 458 550,00		1 458 550,00	1 424 873,24		1 424 873,24	33 676,76
014	Atténuations de produits	60 000,00		60 000,00	30 484,00		30 484,00	29 516,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	4 000,00	8 000,00	7 429,75		7 429,75	570,25
66	Charges financières	88 000,00		88 000,00	102 619,45	18 178,55	84 440,90	3 559,10
67	Charges exceptionnelles	13 500,00	15 000,00	28 500,00	16 761,87		16 761,87	11 738,13
68	Dotations aux provisions et aux depreciations (semi-budgétaires)	4 000,00		4 000,00	3 669,63		3 669,63	330,37
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**4 016 875,00**	**4 000,00**	**4 020 875,00**	**3 561 214,16**	**390 342,54**	**3 170 871,62**	**850 003,38**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	2 439 894,36	-1 900,00	2 437 994,36				2 437 994,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 178 719,86	1 900,00	2 180 619,86	2 165 668,64		2 165 668,64	14 951,22
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**4 618 614,22**		**4 618 614,22**	**2 165 668,64**		**2 165 668,64**	**2 452 945,58**
TOTAL GENERAL		**8 635 489,22**	**4 000,00**	**8 639 489,22**	**5 726 882,80**	**390 342,54**	**5 336 540,26**	**3 302 948,96**

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	10 700,00		10 700,00	1 340,30		1 340,30	9 359,70
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	5 560 792,00		5 560 792,00	8 209 064,81	1 424 541,71	6 784 523,10	-1 223 731,10
74	Subventions d'exploitation				53 751,00		53 751,00	-53 751,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	4 000,00	109 000,00	70 858,26		70 858,26	38 141,74
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00	511,41		511,41	-11,41
78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	4 000,00		4 000,00	496,75		496,75	3 503,25
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**5 680 992,00**	**4 000,00**	**5 684 992,00**	**8 336 022,53**	**1 424 541,71**	**6 911 480,82**	**-1 226 488,82**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 000,00		535 000,00	521 484,49		521 484,49	13 515,51
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**535 000,00**		**535 000,00**	**521 484,49**		**521 484,49**	**13 515,51**
002	Résultat d'exploitation reporté	2 419 497,22		2 419 497,22				2 419 497,22
TOTAL GENERAL		**8 635 489,22**	**4 000,00**	**8 639 489,22**	**8 857 507,02**	**1 424 541,71**	**7 432 965,31**	**1 206 523,91**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	596 687,28	0,01	596 687,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**Emprunts et dettes assimilees**	**596 687,28**	**0,01**	**596 687,27**
2031	Frais d'études	50 261,00		50 261,00
2033	Frais d'insertion	4 939,78		4 939,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**Immobilisations incorporelles**	**55 200,78**		**55 200,78**
21355	Batiments administratifs	336,00		336,00
21532	Réseaux d'assainissement	388 579,05		388 579,05
2158	Autres	11 900,29		11 900,29
2182	Matériel de transport	12 425,43		12 425,43
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	638,44		638,44
2188	Autres	992,16		992,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**Immobilisations corporelles**	**414 871,37**		**414 871,37**
2313	Constructions	165 043,09	3,48	165 039,61
2315	Installations matériels et outillage techniques	1 531 671,45	244 013,11	1 287 658,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**Immobilisations en cours**	**1 696 714,54**	**244 016,59**	**1 452 697,95**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**2 763 473,97**	**244 016,60**	**2 519 457,37**
Opération n° 2315202104	Installations matériels et outillage techniques	44 478,58		44 478,58
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202104	**Opération d'équipement n° 202104**	**44 478,58**		**44 478,58**
Opération n° 2031202201	Frais d'études	28 582,20	12 640,00	15 942,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202201	**Opération d'équipement n° 202201**	**28 582,20**	**12 640,00**	**15 942,20**
Opération n° 2315202203	Installations matériels et outillage techniques	1 489 124,65		1 489 124,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202203	**Opération d'équipement n° 202203**	**1 489 124,65**		**1 489 124,65**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**1 562 185,43**	**12 640,00**	**1 549 545,43**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**4 325 659,40**	**256 656,60**	**4 069 002,80**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
139111	Agence de l'eau	265 101,53		265 101,53
139118	Autres	7 307,80		7 307,80
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	20 101,29		20 101,29
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	129 722,59		129 722,59
13914	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Communes et structures intercommunales	5 537,03		5 537,03
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	416,47		416,47
13916	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres Etablissements Publics Locaux	427,22		427,22
139188	des tiers	92 870,56		92 870,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**521 484,49**		**521 484,49**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**521 484,49**		**521 484,49**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**4 847 143,89**	**256 656,60**	**4 590 487,29**

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	443 681,76		443 681,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**Dotations fonds divers et reserves**	**443 681,76**		**443 681,76**
13111	Agence de l'eau	165 761,00		165 761,00
1313	Département	22 016,00		22 016,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	**SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REÇUES**	**187 777,00**		**187 777,00**
2315	Installations matériels et outillage techniques	70,09		70,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**Immobilisations en cours**	**70,09**		**70,09**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**631 528,85**		**631 528,85**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**631 528,85**		**631 528,85**
28031	Amortissements frais d'études	3 735,92		3 735,92
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 792,00		1 792,00
28125	Amortissements terrains bâtis	1 736,82		1 736,82
28128	Autres terrains	200,09		200,09
28131	Bâtiments	118 482,19		118 482,19
28135	Installations générales agencements aménagements des constructions	2 624,48		2 624,48
28151	Installations complexes specialisées	26 269,16		26 269,16
28153	Installations à caractère spécifique	728 179,02		728 179,02
28154	Matériel industriel	952,41		952,41
28155	Outillage industriel	814,12		814,12
28156	Matériel spécifique d'exploitation	6 632,45		6 632,45
28172	Agencements et aménagements de terrains	1 964,34		1 964,34
28173	Constructions	77 735,12		77 735,12
28175	Installations matériels et outillage techniques	1 166 824,21		1 166 824,21
28178	Autres immobilisations corporelles	14 337,74		14 337,74

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28182	Matériel de transport	2 178,57		2 178,57
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 928,25		3 928,25
28184	Mobilier	1 185,78		1 185,78
28188	Amortissements autres	2 376,11		2 376,11
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 719,86		3 719,86
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 165 668,64**		**2 165 668,64**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**2 165 668,64**		**2 165 668,64**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 797 197,49**		**2 797 197,49**

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	813 797,40	199 495,40	614 302,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	66 214,36	3 238,79	62 975,57
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	21 634,85	3 771,77	17 863,08
6064	Fournitures administratives	1 606,25		1 606,25
6066	Carburants	4 940,83	333,33	4 607,50
6068	Autres matières et fournitures	2 845,83		2 845,83
611	Sous-traitance générale	317 564,08	95 259,33	222 304,75
6132	Locations immobilières	1 690,00		1 690,00
6135	Locations mobilières	9 032,49	885,00	8 147,49
61521	Bâtiments publics	16 863,97	2 263,56	14 600,41
61523	Reseaux	104 116,45	13 512,33	90 604,12
61528	Autres	22 290,50	960,00	21 330,50
61551	Matériel roulant	4 149,06	559,92	3 589,14
61558	Autres biens mobiliers	585,00		585,00
6156	Maintenance	14 007,06	150,00	13 857,06
6161	Multirisques	27 651,38		27 651,38
6168	Autres	3 770,00		3 770,00
617	Etudes et recherches	72 149,48	37 580,47	34 569,01
618	Divers	7 015,37		7 015,37
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	10 685,52	305,41	10 380,11
6226	Honoraires	4 170,00		4 170,00
6231	Annonces et insertions	2 700,00		2 700,00
6238	Divers	1 060,00		1 060,00
6251	Voyages et déplacements	1 611,65	20,83	1 590,82

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6257	Réceptions	360,00		360,00
6262	Frais de télécommunications	5 402,89	112,50	5 290,39
6281	Concours divers -cotisations	1 124,00		1 124,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 530,78	903,35	13 627,43
62871	à la collectivité de rattachement	326 942,54	12 680,00	314 262,54
62876	au GFP de rattachement	3 000,00		3 000,00
6288	Autres	16 262,28	100,00	16 162,28
63512	Taxes foncières	4 917,00	32,00	4 885,00
6356	Redevances pour occupation du domaine public national	69 602,32		69 602,32
6378	Autres impôts taxes et versements assimilés	1 082,88		1 082,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**1 975 376,22**	**372 163,99**	**1 603 212,23**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	695 693,00		695 693,00
6331	Versement mobilité	3 043,43		3 043,43
6332	Cotisations versées au FNAL	1 902,14		1 902,14
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	8 369,92		8 369,92
6411	Salaires, appointements, commissions de base	361 365,25		361 365,25
6413	Primes et gratifications	26 532,69		26 532,69
6414	Indemnités et avantages divers	107 010,64		107 010,64
6415	Supplément familial	6 863,89		6 863,89
6451	Cotisations à l'URSSAF	64 478,82		64 478,82
6453	Cotisations aux caisses de retraite	122 970,04		122 970,04
6454	Cotisations au Pôle Emploi	1 600,27		1 600,27
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	22 672,51		22 672,51
6475	Médecine du travail pharmacie	2 370,64		2 370,64

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**1 424 873,24**		**1 424 873,24**
706129	Reversement aux agences de l'eau -redevance pour la modernisation des reseaux de collecte	30 484,00		30 484,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	**Atténuations de produits**	**30 484,00**		**30 484,00**
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	7 211,00		7 211,00
6541	Créances admises en non-valeur	16,68		16,68
6542	Créances éteintes	200,75		200,75
6588	Autres charges diverses de gestion courante	1,32		1,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**Autres charges de gestion courante**	**7 429,75**		**7 429,75**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	86 693,81	0,05	86 693,76
66112	Intérêts - rattachement des icne	15 925,64	18 178,50	-2 252,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**Charges financières**	**102 619,45**	**18 178,55**	**84 440,90**
673	Titres annulés exercices antérieurs	14 990,91		14 990,91
678	Autres charges exceptionnelles	1 770,96		1 770,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	**Charges exceptionnelles**	**16 761,87**		**16 761,87**
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	2 499,00		2 499,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 170,63		1 170,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	**Dotations aux provisions et aux depreciations (semi-budgétaires)**	**3 669,63**		**3 669,63**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**3 561 214,16**	**390 342,54**	**3 170 871,62**
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 161 948,78		2 161 948,78
6862	Dotation aux amortissements des charges financières à répartir	3 719,86		3 719,86
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 165 668,64**		**2 165 668,64**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**2 165 668,64**		**2 165 668,64**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 726 882,80**	**390 342,54**	**5 336 540,26**

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurite sociale et de prévoyance	1 340,30		1 340,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	**Atténuations de charges**	**1 340,30**		**1 340,30**
704	Travaux	46 573,68	1 332,53	45 241,15
70611	Redevances d'assainissement collectif	7 779 146,56	1 413 327,34	6 365 819,22
706121	Recouvrement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	13,60		13,60
70613	Participations pour l'assainissement collectif	169 244,92	9 881,84	159 363,08
7062	Redevances d'assainissement non collectif	7 530,00		7 530,00
7068	Autres prestations de service	28 200,00		28 200,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	110 109,00		110 109,00
70878	par des tiers	68 247,05		68 247,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises**	**8 209 064,81**	**1 424 541,71**	**6 784 523,10**
748	Autres subventions d'exploitation	53 751,00		53 751,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**Subventions d'exploitation**	**53 751,00**		**53 751,00**
7588	Autres	70 858,26		70 858,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**Autres produits de gestion courante**	**70 858,26**		**70 858,26**
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	511,41		511,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	**Produits exceptionnels**	**511,41**		**511,41**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	496,75		496,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	**Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)**	**496,75**		**496,75**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**8 336 022,53**	**1 424 541,71**	**6 911 480,82**
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	521 484,49		521 484,49
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**521 484,49**		**521 484,49**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**521 484,49**		**521 484,49**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**8 857 507,02**	**1 424 541,71**	**7 432 965,31**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
1021	Dotation		4 248 090,14						4 248 090,14		4 248 090,14
10222	FCTVA		1 132 273,00						1 132 273,00		1 132 273,00
10228	Autres fonds d'investissement		1 224 159,40						1 224 159,40		1 224 159,40
1022	**Sous Total compte 1022**		**2 356 432,40**						**2 356 432,40**		**2 356 432,40**
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		31 324 686,02						31 324 686,02		31 324 686,02
102	**Sous Total compte 102**		**37 929 208,56**						**37 929 208,56**		**37 929 208,56**
1068	Autres réserves		18 698 657,63				443 681,76		19 142 339,39		19 142 339,39
106	**Sous Total compte 106**		**18 698 657,63**				**443 681,76**		**19 142 339,39**		**19 142 339,39**
10	**Sous Total compte 10**		**56 627 866,19**				**443 681,76**		**57 071 547,95**		**57 071 547,95**
110	Report à nouveau solde créditeur		3 377 692,52	958 195,30				958 195,30	3 377 692,52		2 419 497,22
11	**Sous Total compte 11**		**3 377 692,52**	**958 195,30**				**958 195,30**	**3 377 692,52**		**2 419 497,22**
12	Résultat exercice bénef ou perte	514 513,54			514 513,54			514 513,54	514 513,54		0,00
12	**Sous Total compte 12**	**514 513,54**			**514 513,54**			**514 513,54**	**514 513,54**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
13111	Agence de l'eau		8 388 831,20	34 441,00			165 761,00	34 441,00	8 554 592,20		8 520 151,20
13118	Autres		599 331,55						599 331,55		599 331,55
1311	**Sous Total compte 1311**		**8 988 162,75**	**34 441,00**			**165 761,00**	**34 441,00**	**9 153 923,75**		**9 119 482,75**
1312	Région		904 557,86						904 557,86		904 557,86
1313	Dépt		6 222 211,57	143 693,00			22 016,00	143 693,00	6 244 227,57		6 100 534,57
1314	Cnes		249 166,17						249 166,17		249 166,17
1315	Grp coll		18 741,00						18 741,00		18 741,00
1316	Autres EPL		19 225,00						19 225,00		19 225,00
13188	des tiers		9 273 872,45						9 273 872,45		9 273 872,45
1318	**Sous Total compte 1318**		**9 273 872,45**						**9 273 872,45**		**9 273 872,45**
131	**Sous Total compte 131**		**25 675 936,80**	**178 134,00**			**187 777,00**	**178 134,00**	**25 863 713,80**		**25 685 579,80**
139111	Agence de l'eau	2 925 174,63			34 441,00	265 101,53		3 190 276,16	34 441,00	3 155 835,16	
139118	Autres	157 393,89				7 307,80		164 701,69		164 701,69	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	**Sous Total compte 13911**	**3 082 568,52**			**34 441,00**	**272 409,33**		**3 354 977,85**	**34 441,00**	**3 320 536,85**	
13912	Subv équipt transf - Région	544 530,92				20 101,29		564 632,21		564 632,21	
13913	Subv équipt transf - Dépt	2 986 740,92			143 693,00	129 722,59		3 116 463,51	143 693,00	2 972 770,51	
13914	Subv équipt transf - Cnes et struc inter	61 862,70				5 537,03		67 399,73		67 399,73	
13915	Subv équipt transf - Grp coll	4 267,73				416,47		4 684,20		4 684,20	
13916	Subv équipt transf - autres EPL	3 844,98				427,22		4 272,20		4 272,20	
139188	des tiers	2 342 062,00				92 870,56		2 434 932,56		2 434 932,56	
13918	**Sous Total compte 13918**	**2 342 062,00**				**92 870,56**		**2 434 932,56**		**2 434 932,56**	
1391	**Sous Total compte 1391**	**9 025 877,77**			**178 134,00**	**521 484,49**		**9 547 362,26**	**178 134,00**	**9 369 228,26**	
139	**Sous Total compte 139**	**9 025 877,77**			**178 134,00**	**521 484,49**		**9 547 362,26**	**178 134,00**	**9 369 228,26**	
13	**Sous Total compte 13**	**9 025 877,77**	**25 675 936,80**	**178 134,00**	**178 134,00**	**521 484,49**	**187 777,00**	**9 725 496,26**	**26 041 847,80**		**16 316 351,54**
15111	Prov litiges et contentieux (nb)		30 731,00						30 731,00		30 731,00
1511	**Sous Total compte 1511**		**30 731,00**						**30 731,00**		**30 731,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
151	**Sous Total compte 151**		**30 731,00**						**30 731,00**		**30 731,00**
1581	Autres prov pour risques et charges (nb)		7 316,00		2 499,00				9 815,00		9 815,00
158	**Sous Total compte 158**		**7 316,00**		**2 499,00**				**9 815,00**		**9 815,00**
15	**Sous Total compte 15**		**38 047,00**		**2 499,00**				**40 546,00**		**40 546,00**
1641	Emprunts en euros		5 238 143,95			596 687,28	0,01	596 687,28	5 238 143,96		4 641 456,68
164	**Sous Total compte 164**		**5 238 143,95**			**596 687,28**	**0,01**	**596 687,28**	**5 238 143,96**		**4 641 456,68**
165	Dép et caution reçus		836,00						836,00		836,00
1678	Autres emprunts et dettes		30 154,74						30 154,74		30 154,74
167	**Sous Total compte 167**		**30 154,74**						**30 154,74**		**30 154,74**
1681	Autres emprunts			11 913,29	11 913,29			11 913,29	11 913,29		0,00
16878	Remboursement des autres dettes			6 813,29	6 813,29			6 813,29	6 813,29		0,00
1687	**Sous Total compte 1687**			**6 813,29**	**6 813,29**			**6 813,29**	**6 813,29**		**0,00**
16884	Int sur empts étab crédit		18 178,50	18 178,50	15 925,64			18 178,50	34 104,14		15 925,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1688	**Sous Total compte 1688**		**18 178,50**	**18 178,50**	**15 925,64**			**18 178,50**	**34 104,14**		**15 925,64**
168	**Sous Total compte 168**		**18 178,50**	**36 905,08**	**34 652,22**			**36 905,08**	**52 830,72**		**15 925,64**
16	**Sous Total compte 16**		**5 287 313,19**	**36 905,08**	**34 652,22**	**596 687,28**	**0,01**	**633 592,36**	**5 321 965,42**		**4 688 373,06**
	Total classe 1	**9 540 391,31**	**91 006 855,70**	**1 173 234,38**	**729 798,76**	**1 118 171,77**	**631 458,77**	**11 831 797,46**	**92 368 113,23**	**9 369 228,26**	**89 905 544,03**
2031	Frais d'études	667 055,28				78 843,20	12 640,00	745 898,48	12 640,00	733 258,48	
2033	Frais d'insertion	242 231,71				4 939,78		247 171,49		247 171,49	
203	**Sous Total compte 203**	**909 286,99**				**83 782,98**	**12 640,00**	**993 069,97**	**12 640,00**	**980 429,97**	
2051	Concessions et droits assimilés	68 591,25						68 591,25		68 591,25	
205	**Sous Total compte 205**	**68 591,25**						**68 591,25**		**68 591,25**	
2088	Autres immobilisations incorporelles	18 716,67						18 716,67		18 716,67	
208	**Sous Total compte 208**	**18 716,67**						**18 716,67**		**18 716,67**	
20	**Sous Total compte 20**	**996 594,91**				**83 782,98**	**12 640,00**	**1 080 377,89**	**12 640,00**	**1 067 737,89**	
2111	Terrains nus	73 709,87						73 709,87		73 709,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2115	Terrains bâtis	9 257,75						9 257,75		9 257,75	
211	**Sous Total compte 211**	**82 967,62**						**82 967,62**		**82 967,62**	
2125	Terrains bâtis	26 052,38						26 052,38		26 052,38	
2128	Autres terrains	13 528,60						13 528,60		13 528,60	
212	**Sous Total compte 212**	**39 580,98**						**39 580,98**		**39 580,98**	
21311	Batiments exploitation	6 523 397,27						6 523 397,27		6 523 397,27	
2131	**Sous Total compte 2131**	**6 523 397,27**						**6 523 397,27**		**6 523 397,27**	
21351	Batiments exploitation	28 754,45						28 754,45		28 754,45	
21355	Batiments administratifs	33 113,65				336,00		33 449,65		33 449,65	
2135	**Sous Total compte 2135**	**61 868,10**				**336,00**		**62 204,10**		**62 204,10**	
2138	Autres constructions	4 015,69						4 015,69		4 015,69	
213	**Sous Total compte 213**	**6 589 281,06**				**336,00**		**6 589 617,06**		**6 589 617,06**	
2151	Instal complexes spécial	1 414 799,57						1 414 799,57		1 414 799,57	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21532	Réseaux assainissement	41 703 985,60		1 413 455,17		388 579,05		43 506 019,82		43 506 019,82	
2153	**Sous Total compte 2153**	**41 703 985,60**		**1 413 455,17**		**388 579,05**		**43 506 019,82**		**43 506 019,82**	
2154	Mat indust	58 816,13						58 816,13		58 816,13	
2155	Outillage industriel	2 294,55						2 294,55		2 294,55	
21562	Service d'assainisSEMent	6 696 489,63						6 696 489,63		6 696 489,63	
2156	**Sous Total compte 2156**	**6 696 489,63**						**6 696 489,63**		**6 696 489,63**	
2157	Agenct amégat mat outil indust	29 271,50						29 271,50		29 271,50	
2158	Autres					11 900,29		11 900,29		11 900,29	
215	**Sous Total compte 215**	**49 905 656,98**		**1 413 455,17**		**400 479,34**		**51 719 591,49**		**51 719 591,49**	
21711	Terrains nus	76 384,40						76 384,40		76 384,40	
21715	Terrains bâtis	1 062,78						1 062,78		1 062,78	
21718	Autres terrains	36 986,60						36 986,60		36 986,60	
2171	**Sous Total compte 2171**	**114 433,78**						**114 433,78**		**114 433,78**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21721	Terrains nus	12 890,35						12 890,35		12 890,35	
21725	Terrains bâtis	6 726,22						6 726,22		6 726,22	
21728	Autres terrains	70 426,97						70 426,97		70 426,97	
2172	**Sous Total compte 2172**	**90 043,54**						**90 043,54**		**90 043,54**	
217311	Batiments exploitation	3 620 659,67						3 620 659,67		3 620 659,67	
21731	**Sous Total compte 21731**	**3 620 659,67**						**3 620 659,67**		**3 620 659,67**	
217351	Batiments exploitation	437 398,26						437 398,26		437 398,26	
21735	**Sous Total compte 21735**	**437 398,26**						**437 398,26**		**437 398,26**	
21738	Autres constructions	78 187,37						78 187,37		78 187,37	
2173	**Sous Total compte 2173**	**4 136 245,30**						**4 136 245,30**		**4 136 245,30**	
21751	Instal complexes spécial	538 067,60						538 067,60		538 067,60	
217532	Réseaux assainissement	44 416 473,95						44 416 473,95		44 416 473,95	
21753	**Sous Total compte 21753**	**44 416 473,95**						**44 416 473,95**		**44 416 473,95**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21754	Mat indust	45 641,31						45 641,31		45 641,31	
217562	Service d'assainissement	20 807 620,02						20 807 620,02		20 807 620,02	
21756	**Sous Total compte 21756**	**20 807 620,02**						**20 807 620,02**		**20 807 620,02**	
21757	Agenct amégat mat outil indust	2 308 688,90						2 308 688,90		2 308 688,90	
2175	**Sous Total compte 2175**	**68 116 491,78**						**68 116 491,78**		**68 116 491,78**	
21783	Mat bureau mat informatique	59 748,70						59 748,70		59 748,70	
21784	Mobilier	3 261,86						3 261,86		3 261,86	
21788	Autres	1 027 966,71						1 027 966,71		1 027 966,71	
2178	**Sous Total compte 2178**	**1 090 977,27**						**1 090 977,27**		**1 090 977,27**	
217	**Sous Total compte 217**	**73 548 191,67**						**73 548 191,67**		**73 548 191,67**	
2181	Instal gales agenct amngts divers	2 370,00						2 370,00		2 370,00	
2182	Mat de transport	41 096,76				12 425,43		53 522,19		53 522,19	
2183	Mat bureau mat informatique	34 684,70				638,44		35 323,14		35 323,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
2184	Mobilier	4 814,92						4 814,92		4 814,92	
2188	Autres	100 589,52				992,16		101 581,68		101 581,68	
218	**Sous Total compte 218**	**183 555,90**				**14 056,03**		**197 611,93**		**197 611,93**	
21	**Sous Total compte 21**	**130 349 234,21**		**1 413 455,17**		**414 871,37**		**132 177 560,75**		**132 177 560,75**	
2313	Constructions	176 960,74				165 043,09	3,48	342 003,83	3,48	342 000,35	
2315	Instal mat outil techn	12 615 311,86			1 413 455,17	3 065 274,68	244 083,20	15 680 586,54	1 657 538,37	14 023 048,17	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	3 691,05						3 691,05		3 691,05	
231	**Sous Total compte 231**	**12 795 963,65**			**1 413 455,17**	**3 230 317,77**	**244 086,68**	**16 026 281,42**	**1 657 541,85**	**14 368 739,57**	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	27 317,58						27 317,58		27 317,58	
23	**Sous Total compte 23**	**12 823 281,23**			**1 413 455,17**	**3 230 317,77**	**244 086,68**	**16 053 599,00**	**1 657 541,85**	**14 396 057,15**	
261	Titres de participation	56 457,06						56 457,06		56 457,06	
266	Autres formes de participation	24 408,15						24 408,15		24 408,15	
26	**Sous Total compte 26**	**80 865,21**						**80 865,21**		**80 865,21**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
28031	Amort frais études		157 438,52				3 735,92		161 174,44		161 174,44
28033	Amort frais d'insertion		2 371,00						2 371,00		2 371,00
2803	**Sous Total compte 2803**		**159 809,52**				**3 735,92**		**163 545,44**		**163 545,44**
2805	Concessions, brevets, licences, marques,		65 527,48				1 792,00		67 319,48		67 319,48
28087	Immobilisations incorporelles reçues au		89 225,54						89 225,54		89 225,54
28088	Autres immobilisations incorporelles		18 716,67						18 716,67		18 716,67
2808	**Sous Total compte 2808**		**107 942,21**						**107 942,21**		**107 942,21**
280	**Sous Total compte 280**		**333 279,21**				**5 527,92**		**338 807,13**		**338 807,13**
28125	Amort terrains bâtis		21 406,28				1 736,82		23 143,10		23 143,10
28128	Autres terrains		13 005,45				200,09		13 205,54		13 205,54
2812	**Sous Total compte 2812**		**34 411,73**				**1 936,91**		**36 348,64**		**36 348,64**
28131	Bâtiments		1 536 224,56				118 482,19		1 654 706,75		1 654 706,75
28135	Igaac constructions		30 353,77				2 624,48		32 978,25		32 978,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28138	Amort autres constructions		4 015,69						4 015,69		4 015,69
2813	**Sous Total compte 2813**		**1 570 594,02**				**121 106,67**		**1 691 700,69**		**1 691 700,69**
28151	Instal complexes spécial		1 287 081,09				26 269,16		1 313 350,25		1 313 350,25
28153	Installations à caractère spécifique		23 876 044,37				728 179,02		24 604 223,39		24 604 223,39
28154	Mat indust		52 751,56				952,41		53 703,97		53 703,97
28155	Outillage industriel		325,98				814,12		1 140,10		1 140,10
28156	Mat spécif exploit		1 659 903,73				6 632,45		1 666 536,18		1 666 536,18
28157	Amort agenct amégat mat outil indust		29 271,50						29 271,50		29 271,50
2815	**Sous Total compte 2815**		**26 905 378,23**				**762 847,16**		**27 668 225,39**		**27 668 225,39**
28172	Agenct amégat terr		50 997,24				1 964,34		52 961,58		52 961,58
28173	Constructions		1 548 388,84				77 735,12		1 626 123,96		1 626 123,96
28175	Instal mat outil techn		33 832 719,57				1 166 824,21		34 999 543,78		34 999 543,78
28178	Autres immobilisations corporelles		159 752,99				14 337,74		174 090,73		174 090,73

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817	**Sous Total compte 2817**		**35 591 858,64**				**1 260 861,41**		**36 852 720,05**		**36 852 720,05**
28181	Instal gales agenct amngts divers		7 863,55						7 863,55		7 863,55
28182	Mat de transport		27 105,49				2 178,57		29 284,06		29 284,06
28183	Mat bureau mat informatique		28 972,25				3 928,25		32 900,50		32 900,50
28184	Mobilier		1 983,06				1 185,78		3 168,84		3 168,84
28188	Amort autres		16 115,35				2 376,11		18 491,46		18 491,46
2818	**Sous Total compte 2818**		**82 039,70**				**9 668,71**		**91 708,41**		**91 708,41**
281	**Sous Total compte 281**		**64 184 282,32**				**2 156 420,86**		**66 340 703,18**		**66 340 703,18**
28	**Sous Total compte 28**		**64 517 561,53**				**2 161 948,78**		**66 679 510,31**		**66 679 510,31**
	Total classe 2	**144 249 975,56**	**64 517 561,53**	**1 413 455,17**	**1 413 455,17**	**3 728 972,12**	**2 418 675,46**	**149 392 402,85**	**68 349 692,16**	**147 722 221,00**	**66 679 510,31**
4011	Fournisseurs		871 191,43	1 722 395,63	1 388 858,09			1 722 395,63	2 260 049,52		537 653,89
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		141,60	141,60				141,60	141,60		0,00
4017	**Sous Total compte 4017**		**141,60**	**141,60**				**141,60**	**141,60**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	**Sous Total compte 401**		**871 333,03**	**1 722 537,23**	**1 388 858,09**			**1 722 537,23**	**2 260 191,12**		**537 653,89**
4041	Fournis immob		396 797,54	4 451 757,54	4 474 195,63			4 451 757,54	4 870 993,17		419 235,63
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		6 284,07	6 284,07	4 983,09			6 284,07	11 267,16		4 983,09
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession		93 480,00	93 480,00				93 480,00	93 480,00		0,00
4047	**Sous Total compte 4047**		**99 764,07**	**99 764,07**	**4 983,09**			**99 764,07**	**104 747,16**		**4 983,09**
404	**Sous Total compte 404**		**496 561,61**	**4 551 521,61**	**4 479 178,72**			**4 551 521,61**	**4 975 740,33**		**424 218,72**
408	Fournis factures non parvenues		331 572,46	331 572,46	615 078,02			331 572,46	946 650,48		615 078,02
40	**Sous Total compte 40**		**1 699 467,10**	**6 605 631,30**	**6 483 114,83**			**6 605 631,30**	**8 182 581,93**		**1 576 950,63**
411	Clients	632 324,64		4 101 573,08	2 943 492,82			4 733 897,72	2 943 492,82	1 790 404,90	
4122	Clients - Redevance pour modernisation d	6 220,66		14,96	5 546,34			6 235,62	5 546,34	689,28	
412	**Sous Total compte 412**	**6 220,66**		**14,96**	**5 546,34**			**6 235,62**	**5 546,34**	**689,28**	
4161	Créances douteuses	12 585,63		268 926,56	260 458,06			281 512,19	260 458,06	21 054,13	
416	**Sous Total compte 416**	**12 585,63**		**268 926,56**	**260 458,06**			**281 512,19**	**260 458,06**	**21 054,13**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Clients - produits non encore facturés			1 466 929,77				1 466 929,77		1 466 929,77	
41	**Sous Total compte 41**	**651 130,93**		**5 837 444,37**	**3 209 497,22**			**6 488 575,30**	**3 209 497,22**	**3 279 078,08**	
421	Personnel - rémunérations dues			383 804,43	383 804,43			383 804,43	383 804,43		0,00
42	**Sous Total compte 42**			**383 804,43**	**383 804,43**			**383 804,43**	**383 804,43**		**0,00**
431	Sécurite sociale			125 688,51	126 936,51			125 688,51	126 936,51		1 248,00
437	Autres organismes sociaux			179 117,73	194 645,50			179 117,73	194 645,50		15 527,77
4387	Organismes soc - produits à recevoir			670,89				670,89		670,89	
438	**Sous Total compte 438**			**670,89**				**670,89**		**670,89**	
43	**Sous Total compte 43**			**305 477,13**	**321 582,01**			**305 477,13**	**321 582,01**		**16 104,88**
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	326 279,92			326 279,92			326 279,92	326 279,92		0,00
441	**Sous Total compte 441**	**326 279,92**			**326 279,92**			**326 279,92**	**326 279,92**		**0,00**
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			19 311,10	19 311,10			19 311,10	19 311,10		0,00
442	**Sous Total compte 442**			**19 311,10**	**19 311,10**			**19 311,10**	**19 311,10**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4431	Opér particul avec Etat dépenses		659 078,76	671 642,06	708 256,30			671 642,06	1 367 335,06		695 693,00
443	**Sous Total compte 443**		**659 078,76**	**671 642,06**	**708 256,30**			**671 642,06**	**1 367 335,06**		**695 693,00**
44551	Etat - TVA à décaisser		19 863,00	19 863,00	86 486,00			19 863,00	106 349,00		86 486,00
4455	**Sous Total compte 4455**		**19 863,00**	**19 863,00**	**86 486,00**			**19 863,00**	**106 349,00**		**86 486,00**
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	81 712,90		745 139,95	759 200,84			826 852,85	759 200,84	67 652,01	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	52 946,88		116 700,22	153 833,45			169 647,10	153 833,45	15 813,65	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			132 667,00	132 667,00			132 667,00	132 667,00		0,00
4456	**Sous Total compte 4456**	**134 659,78**		**994 507,17**	**1 045 701,29**			**1 129 166,95**	**1 045 701,29**	**83 465,66**	
44571	Etat - TVA collectée		15 339,32	992 896,57	1 036 350,65			992 896,57	1 051 689,97		58 793,40
4457	**Sous Total compte 4457**		**15 339,32**	**992 896,57**	**1 036 350,65**			**992 896,57**	**1 051 689,97**		**58 793,40**
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	1 807,00		132 667,00	132 667,00			134 474,00	132 667,00	1 807,00	
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie			101,40				101,40		101,40	
4458	**Sous Total compte 4458**	**1 807,00**		**132 768,40**	**132 667,00**			**134 575,40**	**132 667,00**	**1 908,40**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	**Sous Total compte 445**	**136 466,78**	**35 202,32**	**2 140 035,14**	**2 301 204,94**			**2 276 501,92**	**2 336 407,26**		**59 905,34**
446	Agences de l'eau			30 484,00	30 484,00			30 484,00	30 484,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés		4 741,00	16 724,08	11 983,08			16 724,08	16 724,08		0,00
4486	Etat - autres charges à payer		10 200,00	10 200,00	69 530,50			10 200,00	79 730,50		69 530,50
448	**Sous Total compte 448**		**10 200,00**	**10 200,00**	**69 530,50**			**10 200,00**	**79 730,50**		**69 530,50**
44	**Sous Total compte 44**	**462 746,70**	**709 222,08**	**2 888 396,38**	**3 467 049,84**			**3 351 143,08**	**4 176 271,92**		**825 128,84**
466	Excédt de verSEMent		1 419,76	7 822,58	11 038,93			7 822,58	12 458,69		4 636,11
46711	Autres comptes créditeurs		1 548,69	692 008,31	690 761,03			692 008,31	692 309,72		301,41
4671	**Sous Total compte 4671**		**1 548,69**	**692 008,31**	**690 761,03**			**692 008,31**	**692 309,72**		**301,41**
46721	Débiteurs divers - amiable	9 408,82		730 250,15	736 893,80			739 658,97	736 893,80	2 765,17	
46726	Débiteurs divers - contentieux			38 768,63	213,60			38 768,63	213,60	38 555,03	
4672	**Sous Total compte 4672**	**9 408,82**		**769 018,78**	**737 107,40**			**778 427,60**	**737 107,40**	**41 320,20**	
467	**Sous Total compte 467**	**9 408,82**	**1 548,69**	**1 461 027,09**	**1 427 868,43**			**1 470 435,91**	**1 429 417,12**	**41 018,79**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
4687	Divers - produits à recevoir			22 929,00				22 929,00		22 929,00	
468	**Sous Total compte 468**			**22 929,00**				**22 929,00**		**22 929,00**	
46	**Sous Total compte 46**	**9 408,82**	**2 968,45**	**1 491 778,67**	**1 438 907,36**			**1 501 187,49**	**1 441 875,81**	**59 311,68**	
4712	Viremts réimputés		360,00	360,00				360,00	360,00		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres		4 490,70	5 389 949,04	5 385 458,34			5 389 949,04	5 389 949,04		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		6 010,59	8 800,08	4 883,38			8 800,08	10 893,97		2 093,89
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		3 702,90	378 448,65	1 597 896,51			378 448,65	1 601 599,41		1 223 150,76
47141	**Sous Total compte 47141**		**9 713,49**	**387 248,73**	**1 602 779,89**			**387 248,73**	**1 612 493,38**		**1 225 244,65**
47143	Flux d'encaissements à réimputer	650,00		159,31	809,31			809,31	809,31		0,00
4714	**Sous Total compte 4714**	**650,00**	**9 713,49**	**387 408,04**	**1 603 589,20**			**388 058,04**	**1 613 302,69**		**1 225 244,65**
4718	Autres recettes à régulariser		87,13	532 442,92	532 407,01			532 442,92	532 494,14		51,22
471	**Sous Total compte 471**	**650,00**	**14 651,32**	**6 310 160,00**	**7 521 454,55**			**6 310 810,00**	**7 536 105,87**		**1 225 295,87**
4721	Dép sans mandatement préalable			170 354,15	170 354,15			170 354,15	170 354,15		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	DACR - autres dépenses à régul			238 897,70	238 897,70			238 897,70	238 897,70		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**409 251,85**	**409 251,85**			**409 251,85**	**409 251,85**		**0,00**
4751	Redevables sur rôle			370 910,66	370 910,66			370 910,66	370 910,66		0,00
4757	Produits sur rôle			335 011,09	335 011,09			335 011,09	335 011,09		0,00
4758	TVA sur rôle			33 503,47	33 503,47			33 503,47	33 503,47		0,00
475	**Sous Total compte 475**			**739 425,22**	**739 425,22**			**739 425,22**	**739 425,22**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,34	1,34			1,34	1,34		0,00
478	**Sous Total compte 478**			**1,34**	**1,34**			**1,34**	**1,34**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**	**650,00**	**14 651,32**	**7 458 838,41**	**8 670 132,96**			**7 459 488,41**	**8 684 784,28**		**1 225 295,87**
4817	Pénalités de renégociation de la dette	6 999,15					3 719,86	6 999,15	3 719,86	3 279,29	
481	**Sous Total compte 481**	**6 999,15**					**3 719,86**	**6 999,15**	**3 719,86**	**3 279,29**	
48	**Sous Total compte 48**	**6 999,15**					**3 719,86**	**6 999,15**	**3 719,86**	**3 279,29**	
496	Dépréciat comptes de débiteurs divers		279,32	496,75	1 170,63			496,75	1 449,95		953,20

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
49	**Sous Total compte 49**		**279,32**	**496,75**	**1 170,63**			**496,75**	**1 449,95**		**953,20**
	Total classe 4	**1 130 935,60**	**2 426 588,27**	**24 971 867,44**	**23 975 259,28**		**3 719,86**	**26 102 803,04**	**26 405 567,41**	**3 432 651,52**	**3 735 415,89**
51172	Chèques impayés			66,27	66,27			66,27	66,27		0,00
51178	Autres valeurs impayées			1 104,64	1 104,64			1 104,64	1 104,64		0,00
5117	**Sous Total compte 5117**			**1 170,91**	**1 170,91**			**1 170,91**	**1 170,91**		**0,00**
5118	Autres valeurs à l'encaisSEMent	613,33		57 291,48	57 904,81			57 904,81	57 904,81		0,00
511	**Sous Total compte 511**	**613,33**		**58 462,39**	**59 075,72**			**59 075,72**	**59 075,72**		**0,00**
515	Compte au trésor	3 029 062,30		7 318 065,96	8 454 333,76			10 347 128,26	8 454 333,76	1 892 794,50	
51	**Sous Total compte 51**	**3 029 675,63**		**7 376 528,35**	**8 513 409,48**			**10 406 203,98**	**8 513 409,48**	**1 892 794,50**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 687 153,13	2 687 153,13			2 687 153,13	2 687 153,13		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	27,40		132 362,71	132 390,11			132 390,11	132 390,11		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			217,43	217,43			217,43	217,43		0,00
587	**Sous Total compte 587**			**217,43**	**217,43**			**217,43**	**217,43**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			292,12	292,12			292,12	292,12		0,00
58	**Sous Total compte 58**	**27,40**		**2 820 025,39**	**2 820 052,79**			**2 820 052,79**	**2 820 052,79**		**0,00**
	Total classe 5	**3 029 703,03**		**10 196 553,74**	**11 333 462,27**			**13 226 256,77**	**11 333 462,27**	**1 892 794,50**	
604	Achats d'études, prestations de services					813 797,40	199 495,40	813 797,40	199 495,40	614 302,00	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					66 214,36	3 238,79	66 214,36	3 238,79	62 975,57	
6063	Autres fournit entretien et petit équipt					21 634,85	3 771,77	21 634,85	3 771,77	17 863,08	
6064	Fournitures administratives					1 606,25		1 606,25		1 606,25	
6066	Carburants					4 940,83	333,33	4 940,83	333,33	4 607,50	
6068	Autres matières et fournitures					2 845,83		2 845,83		2 845,83	
606	**Sous Total compte 606**					**97 242,12**	**7 343,89**	**97 242,12**	**7 343,89**	**89 898,23**	
60	**Sous Total compte 60**					**911 039,52**	**206 839,29**	**911 039,52**	**206 839,29**	**704 200,23**	
611	Sous-traitance générale					317 564,08	95 259,33	317 564,08	95 259,33	222 304,75	
6132	Locations immobilières					1 690,00		1 690,00		1 690,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières					9 032,49	885,00	9 032,49	885,00	8 147,49	
613	**Sous Total compte 613**					**10 722,49**	**885,00**	**10 722,49**	**885,00**	**9 837,49**	
61521	Bâtiments publics					16 863,97	2 263,56	16 863,97	2 263,56	14 600,41	
61523	Reseaux					104 116,45	13 512,33	104 116,45	13 512,33	90 604,12	
61528	Autres					22 290,50	960,00	22 290,50	960,00	21 330,50	
6152	**Sous Total compte 6152**					**143 270,92**	**16 735,89**	**143 270,92**	**16 735,89**	**126 535,03**	
61551	Mat roulant					4 149,06	559,92	4 149,06	559,92	3 589,14	
61558	Autres biens mobiliers					585,00		585,00		585,00	
6155	**Sous Total compte 6155**					**4 734,06**	**559,92**	**4 734,06**	**559,92**	**4 174,14**	
6156	Maintenance					14 007,06	150,00	14 007,06	150,00	13 857,06	
615	**Sous Total compte 615**					**162 012,04**	**17 445,81**	**162 012,04**	**17 445,81**	**144 566,23**	
6161	Multirisques					27 651,38		27 651,38		27 651,38	
6168	Autres					3 770,00		3 770,00		3 770,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
616	**Sous Total compte 616**					**31 421,38**		**31 421,38**		**31 421,38**	
617	Etudes et recherches					72 149,48	37 580,47	72 149,48	37 580,47	34 569,01	
618	Divers					7 015,37		7 015,37		7 015,37	
61	**Sous Total compte 61**					**600 884,84**	**151 170,61**	**600 884,84**	**151 170,61**	**449 714,23**	
6215	Persel affecté par collectivité rattacht					695 693,00		695 693,00		695 693,00	
621	**Sous Total compte 621**					**695 693,00**		**695 693,00**		**695 693,00**	
6222	Commissions recouvt redevance asst					10 685,52	305,41	10 685,52	305,41	10 380,11	
6226	Honoraires					4 170,00		4 170,00		4 170,00	
622	**Sous Total compte 622**					**14 855,52**	**305,41**	**14 855,52**	**305,41**	**14 550,11**	
6231	Annonces et insertions					2 700,00		2 700,00		2 700,00	
6238	Divers					1 060,00		1 060,00		1 060,00	
623	**Sous Total compte 623**					**3 760,00**		**3 760,00**		**3 760,00**	
6251	Voyages et déplacements					1 611,65	20,83	1 611,65	20,83	1 590,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Réceptions					360,00		360,00		360,00	
625	**Sous Total compte 625**					**1 971,65**	**20,83**	**1 971,65**	**20,83**	**1 950,82**	
6262	Frais de télécommunications					5 402,89	112,50	5 402,89	112,50	5 290,39	
626	**Sous Total compte 626**					**5 402,89**	**112,50**	**5 402,89**	**112,50**	**5 290,39**	
6281	Concours divers - cotisations					1 124,00		1 124,00		1 124,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux					14 530,78	903,35	14 530,78	903,35	13 627,43	
62871	à la collectivité de rattachement					326 942,54	12 680,00	326 942,54	12 680,00	314 262,54	
62876	au GFP de rattachement					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
6287	**Sous Total compte 6287**					**329 942,54**	**12 680,00**	**329 942,54**	**12 680,00**	**317 262,54**	
6288	Autres					16 262,28	100,00	16 262,28	100,00	16 162,28	
628	**Sous Total compte 628**					**361 859,60**	**13 683,35**	**361 859,60**	**13 683,35**	**348 176,25**	
62	**Sous Total compte 62**					**1 083 542,66**	**14 122,09**	**1 083 542,66**	**14 122,09**	**1 069 420,57**	
6331	Versement mobilité					3 043,43		3 043,43		3 043,43	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	**Libellé de compte**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
6332	Cotisations versées au FNAL					1 902,14		1 902,14		1 902,14	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					8 369,92		8 369,92		8 369,92	
633	**Sous Total compte 633**					**13 315,49**		**13 315,49**		**13 315,49**	
63512	Taxes foncières					4 917,00	32,00	4 917,00	32,00	4 885,00	
6351	**Sous Total compte 6351**					**4 917,00**	**32,00**	**4 917,00**	**32,00**	**4 885,00**	
6356	Redev pour occup domaine public					69 602,32		69 602,32		69 602,32	
635	**Sous Total compte 635**					**74 519,32**	**32,00**	**74 519,32**	**32,00**	**74 487,32**	
6378	Autres impôts taxes verst assimilés					1 082,88		1 082,88		1 082,88	
637	**Sous Total compte 637**					**1 082,88**		**1 082,88**		**1 082,88**	
63	**Sous Total compte 63**					**88 917,69**	**32,00**	**88 917,69**	**32,00**	**88 885,69**	
6411	Salaires,appointement base					361 365,25		361 365,25		361 365,25	
6413	Primes et gratifications					26 532,69		26 532,69		26 532,69	
6414	Indemnités et avantages divers					107 010,64		107 010,64		107 010,64	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6415	Supplément familial					6 863,89		6 863,89		6 863,89	
641	**Sous Total compte 641**					**501 772,47**		**501 772,47**		**501 772,47**	
6451	Cotisations à l'URSSAF					64 478,82		64 478,82		64 478,82	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					122 970,04		122 970,04		122 970,04	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					1 600,27		1 600,27		1 600,27	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					22 672,51		22 672,51		22 672,51	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						1 340,30		1 340,30		1 340,30
645	**Sous Total compte 645**					**211 721,64**	**1 340,30**	**211 721,64**	**1 340,30**	**210 381,34**	
6475	Médecine du travail pharmacie					2 370,64		2 370,64		2 370,64	
647	**Sous Total compte 647**					**2 370,64**		**2 370,64**		**2 370,64**	
64	**Sous Total compte 64**					**715 864,75**	**1 340,30**	**715 864,75**	**1 340,30**	**714 524,45**	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					7 211,00		7 211,00		7 211,00	
651	**Sous Total compte 651**					**7 211,00**		**7 211,00**		**7 211,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6541	Créances admises en non-valeur					16,68		16,68		16,68	
6542	Créances éteintes					200,75		200,75		200,75	
654	**Sous Total compte 654**					**217,43**		**217,43**		**217,43**	
6588	Autres charges diverses de gestion coura					1,32		1,32		1,32	
658	**Sous Total compte 658**					**1,32**		**1,32**		**1,32**	
65	**Sous Total compte 65**					**7 429,75**		**7 429,75**		**7 429,75**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					86 693,81	0,05	86 693,81	0,05	86 693,76	
66112	Intérêts - rattachement des icne					15 925,64	18 178,50	15 925,64	18 178,50		2 252,86
6611	**Sous Total compte 6611**					**102 619,45**	**18 178,55**	**102 619,45**	**18 178,55**	**84 440,90**	
661	**Sous Total compte 661**					**102 619,45**	**18 178,55**	**102 619,45**	**18 178,55**	**84 440,90**	
66	**Sous Total compte 66**					**102 619,45**	**18 178,55**	**102 619,45**	**18 178,55**	**84 440,90**	
673	Titres annulés exercices antérieurs					14 990,91		14 990,91		14 990,91	
678	Autres charges exceptionnelles					1 770,96		1 770,96		1 770,96	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67	**Sous Total compte 67**					**16 761,87**		**16 761,87**		**16 761,87**	
6811	DA - immob corpo et incorpo					2 161 948,78		2 161 948,78		2 161 948,78	
6815	Dotat provisions pour risques et charges					2 499,00		2 499,00		2 499,00	
6817	Dot dépréciat actifs circulants					1 170,63		1 170,63		1 170,63	
681	**Sous Total compte 681**					**2 165 618,41**		**2 165 618,41**		**2 165 618,41**	
6862	DA - charges à répartir					3 719,86		3 719,86		3 719,86	
686	**Sous Total compte 686**					**3 719,86**		**3 719,86**		**3 719,86**	
68	**Sous Total compte 68**					**2 169 338,27**		**2 169 338,27**		**2 169 338,27**	
	Total classe 6					**5 696 398,80**	**391 682,84**	**5 696 398,80**	**391 682,84**	**5 308 309,12**	**3 593,16**
704	Travaux					1 332,53	46 573,68	1 332,53	46 573,68		45 241,15
70611	Redevances assainisSEMent collectif					1 413 327,34	7 779 146,56	1 413 327,34	7 779 146,56		6 365 819,22
706121	Recouvt redev modernisa réseaux collec						13,60		13,60		13,60
706129	Reverset agence eau - moderni reseaux					30 484,00		30 484,00		30 484,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70612	**Sous Total compte 70612**					**30 484,00**	**13,60**	**30 484,00**	**13,60**	**30 470,40**	
70613	Participation pour assainissement collec					9 881,84	169 244,92	9 881,84	169 244,92		159 363,08
7061	**Sous Total compte 7061**					**1 453 693,18**	**7 948 405,08**	**1 453 693,18**	**7 948 405,08**		**6 494 711,90**
7062	Redevance d'assainisSEMent non collectif						7 530,00		7 530,00		7 530,00
7068	Autres prestations de service						28 200,00		28 200,00		28 200,00
706	**Sous Total compte 706**					**1 453 693,18**	**7 984 135,08**	**1 453 693,18**	**7 984 135,08**		**6 530 441,90**
7084	Mise à dispo persel facturée						110 109,00		110 109,00		110 109,00
70878	par des tiers						68 247,05		68 247,05		68 247,05
7087	**Sous Total compte 7087**						**68 247,05**		**68 247,05**		**68 247,05**
708	**Sous Total compte 708**						**178 356,05**		**178 356,05**		**178 356,05**
70	**Sous Total compte 70**					**1 455 025,71**	**8 209 064,81**	**1 455 025,71**	**8 209 064,81**		**6 754 039,10**
748	Autres subv exploitation						53 751,00		53 751,00		53 751,00
74	**Sous Total compte 74**						**53 751,00**		**53 751,00**		**53 751,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres						70 858,26		70 858,26		70 858,26
758	**Sous Total compte 758**						**70 858,26**		**70 858,26**		**70 858,26**
75	**Sous Total compte 75**						**70 858,26**		**70 858,26**		**70 858,26**
7718	Autres prod except sur opé gestion						511,41		511,41		511,41
771	**Sous Total compte 771**						**511,41**		**511,41**		**511,41**
777	Quote part subv invest virée au résult						521 484,49		521 484,49		521 484,49
77	**Sous Total compte 77**						**521 995,90**		**521 995,90**		**521 995,90**
7817	Reprises dépréciations actifs circulants						496,75		496,75		496,75
781	**Sous Total compte 781**						**496,75**		**496,75**		**496,75**
78	**Sous Total compte 78**						**496,75**		**496,75**		**496,75**
	Total classe 7					**1 455 025,71**	**8 856 166,72**	**1 455 025,71**	**8 856 166,72**	**30 484,00**	**7 431 625,01**
	Total général	**157 951 005,50**	**157 951 005,50**	**37 755 110,73**	**37 451 975,48**	**11 998 568,40**	**12 301 703,65**	**207 704 684,63**	**207 704 684,63**	**167 755 688,40**	**167 755 688,40**

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2025

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

14209 - ASSAINISSEMENT CA MBA Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

PAUGET Marylene (1002108285-0), Inspecteur principal des Finances Publiques A **DDFiP DE SAONE-ET-LOIRE**, le **01/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ASSAINISSEMENT CA MBA** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FONTANY Henri (1013354347-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **MACON**, le **01/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-091 (R23) CC

Objet : Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget principal de MBA

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu la délibération n°2018-085 du Conseil Communautaire du 28 juin 2018 créant l'autorisation de programme n°2018-02 dans le budget principal, dénommée Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et maintien du commerce de proximité, modifiée,
Vu la délibération n°2019-223 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 créant l'autorisation de programme n°2019-01 dans le budget principal, dénommée nouveau PLH 2019-2025, modifiée,
Vu la délibération n°2020-104 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 créant l'autorisation de programme n°2020-01 dans le budget principal, dénommée « Fonds de concours 2020 voirie des communes », modifiée,
Vu la délibération n°2020-107 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 créant l'autorisation de programme n°2020-04 « Fonds de concours 2020 développement local des communes », modifiée,
Vu la délibération n°2020-232 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 créant l'autorisation de programme n°2020-06 dans le budget principal, dénommée « Saône digitale », modifiée,
Vu la délibération n°2020-233 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 créant l'autorisation de programme n°2020-07 dans le budget principal, dénommée « Village des artisans », modifiée,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de réaliser un bilan financier annuel des autorisations de programmes,
Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année doivent faire l'objet d'une reprise les années suivantes par délibération de l'assemblée délibérante,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la situation au 31 décembre 2025 des autorisations de programme du budget principal comme présentée dans les tableaux ci-dessous :

INSCRIT les modifications de crédits de paiement 2026 lors du vote du budget primitif du budget principal 2026 :

- AP n°2018-02 : « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et maintien du commerce de proximité »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 97 856,31 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Revitalisation centres bourgs 2020-2026	97 856,31 €	202 143,69 €	300 000,00 €
TOTAL	97 856,31 €	202 143,69 €	300 000,00 €

- AP n°2019-01 : « Nouveau PLH 2019-2025 »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 3 624 260,79 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
Etudes	875 649,78 €	237 530,00 €	463 820,00 €	1 576 999,78 €
Subventions privées	558 866,61 €	376 432,40 €	1 341 701,07 €	2 277 000,08 €
Subventions bailleurs publics	2 189 744,40 €	1 716 250,00 €	592 005,74 €	4 498 000,14 €
Associations	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Acquisitions foncières	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
TOTAL	**3 624 260,79 €**	**2 330 212,40 €**	**2 817 526,81 €**	**8 772 000,00 €**

- AP n°2020-01 : « Fonds de concours 2020 voirie des communes »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 2 540 645,21 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Voirie 2020-2026	2 540 645,21 €	459 354,79 €	3 000 000,00 €
TOTAL	**2 540 645,21 €**	**459 354,79 €**	**3 000 000,00 €**

- AP n°2020-04 « Fonds de concours 2020 développement local des communes »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 4 732 248,13 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Développement local 2020-2026	4 732 248,13 €	4 567 751,87 €	9 300 000,00 €
TOTAL	**4 732 248,13 €**	**4 567 751,87 €**	**9 300 000,00 €**

- AP n°2020-06 « Saône digitale »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 4 917 310,39 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Saône Digitale - Travaux- 2313	3 416 330,99 €	0,00 €	0,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saône Digitale - Subvention d'équilibre	1 500 979,40 €	375 495,00 €	375 495,00 €	1 219 599,88 €	1 219 599,88 €	1 219 599,88 €
TOTAL	**4 917 310,39 €**	**375 495,00 €**	**375 495,19 €**	**1 219 599,88 €**	**1 219 599,88 €**	**1 219 599,88 €**

	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Saône Digitale - Travaux- 2313	0,00 €	0,00 €	3 416 331,18 €
Saône Digitale - Subvention d'équilibre	1 219 599,88 €	1 219 599,88 €	8 349 968,82 €
TOTAL	**1 219 599,88 €**	**1 219 599,88 €**	**11 766 300,00 €**

- AP n°2020-07 « Village des artisans »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 1 153 993,10 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Acquisitions foncières	293 748,54 €	0,00 €	293 748,54 €
Etudes- frais d'insertion	11 746,20 €	0,00 €	11 746,20 €
Travaux	848 498,36 €	3 724 966,90 €	4 573 465,26 €
TOTAL	1 153 993,10 €	3 724 966,90 €	4 878 960,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-092 (R23) CC

Objet : Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Déchets ménagers

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu la délibération n°2020-105 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 créant l'autorisation de programme n°2020-02 dans le budget annexe Déchets ménagers, dénommée « Modernisation du parc poids lourds et passage à hydrogène pour la collecte des déchets ménagers », modifiée,
Vu la délibération n°2020-106 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 créant l'autorisation de programme n°2020-03 dans le budget annexe Déchets ménagers, dénommée « Renouvellement des colonnes 2020-2026 », modifiée,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu le projet de budget annexe primitif Déchets ménagers 2026 proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de réaliser un bilan financier annuel des autorisations de programmes,
Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année doivent faire l'objet d'une reprise les années suivantes par délibération de l'assemblée délibérante,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Philippe Commerçon et Dominique Deynoux,
À l'unanimité,

APPROUVE la situation au 31 décembre 2025 des autorisations de programme du budget annexe Déchets ménagers comme présentée dans les tableaux ci-dessous :

INSCRIT les modifications de crédits de paiement 2026 lors du vote du budget primitif du budget annexe Déchets ménagers 2026 ;

- AP n°2020-02 « Modernisation du parc poids lourds et passage à hydrogène pour la collecte des déchets ménagers »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 2 518 410,42 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Renouvellement parc poids lourds 2020-2026	2 518 410,42 €	481 589,58 €	3 000 000,00 €
TOTAL	2 518 410,42 €	481 589,58 €	3 000 000,00 €

- AP n°2020-03 « Renouvellement des colonnes 2020-2026 »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 2 044 590,55 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Renouvellement des colonnes 2026-2032	2 044 590,55 €	325 409,45 €	2 370 000,00 €
TOTAL	2 044 590,55 €	325 409,45 €	2 370 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

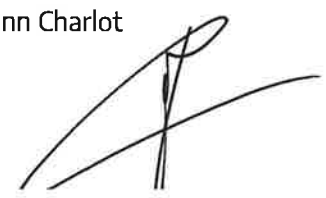

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-093 (R23) CC

Objet : Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Mobilités

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu la délibération n°2020-231 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 créant l'autorisation de programme n°2020-05 dans le budget annexe Mobilités, dénommée « Aménagement d'itinéraires cyclables », modifiée,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu le projet de budget annexe primitif Mobilités 2026 proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de réaliser un bilan financier annuel des autorisations de programmes,
Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année doivent faire l'objet d'une reprise les années suivantes par délibération de l'assemblée délibérante,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après intervention d'Ève Comtet-Sorabella,
À l'unanimité,

APPROUVE la situation au 31 décembre 2025 des autorisations de programme du budget annexe Mobilités comme présentée dans les tableaux ci-dessous :

INSCRIT les modifications de crédits de paiement 2026 lors du vote du budget primitif du budget annexe Mobilités 2026 ;

- AP n°2020-05 « Aménagement d'itinéraires cyclables »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 2 170 830,71 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Aménagement itinéraires cyclables maîtrise d'ouvrage MBA Investissement	2 170 830,71 €	2 079 169,29 €	4 250 000,00 €
TOTAL	2 170 830,71 €	2 079 169,29 €	4 250 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-094 (R23) CC

Objet : Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe GEMAPI

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu la délibération n°2022-081 du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 créant l'autorisation de programme n°2022-0101 dans le budget annexe GEMAPI, dénommée « Aménagement du ruisseau de l'Abîme », modifiée,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu le projet de budget annexe primitif GEMAPI 2026 proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de réaliser un bilan financier annuel des autorisations de programmes,
Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année doivent faire l'objet d'une reprise les années suivantes par délibération de l'assemblée délibérante,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la situation au 31 décembre 2025 des autorisations de programme du budget annexe GEMAPI comme présentée dans les tableaux ci-dessous :

MODIFIE le montant du programme pour correspondre aux besoins du budget annexe GEMAPI à 216 732,36 € ;

INSCRIT les modifications de crédits de paiement 2026 lors du vote du budget primitif du budget annexe GEMAPI 2026 ;

- AP n°2022-0101 « Aménagement du ruisseau de l'Abîme »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 91 432,36 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Aménagement du ruisseau de l'Abîme	91 432,36 €	125 300,00 €	216 732,36 €
TOTAL	91 432,36 €	125 300,00 €	216 732,36 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

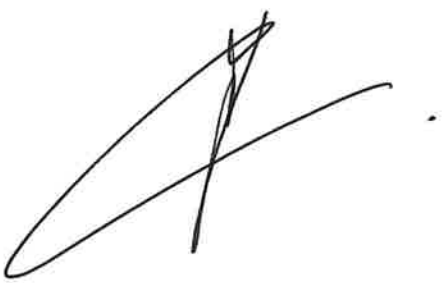

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-095 (R23) CC

Objet : Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Eau

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu la délibération n°2021-097 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 créant l'autorisation de programme n°2021-01 dans le budget annexe Eau, dénommée « Réhabilitation des puits de captage », modifiée,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu le projet de budget annexe primitif Eau 2026 proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de réaliser un bilan financier annuel des autorisations de programmes,
Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année doivent faire l'objet d'une reprise les années suivantes par délibération de l'assemblée délibérante,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la situation au 31 décembre 2025 des autorisations de programme du budget annexe Eau comme présentée dans les tableaux ci-dessous :

INSCRIT les modifications de crédits de paiement 2026 lors du vote du budget primitif du budget annexe Eau 2026 ;

- AP n°2021-01 « Réhabilitation des puits de captage »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 331 691,84 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
Réhabilitation des puits de captage	331 691,84 €	288 308,16 €	620 000,00 €
TOTAL	331 691,84 €	288 308,16 €	620 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

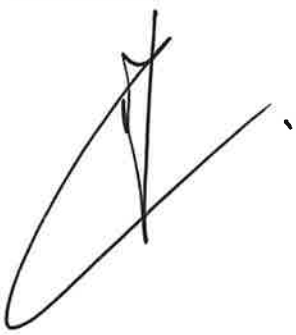

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-096 (R23) CC

Objet : Finances : Bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2025 et ouverture des crédits de paiement 2026 du budget annexe Assainissement

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu la délibération n°2021-098 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 créant l'autorisation de programme n°2021-02 dans le budget annexe Assainissement, dénommée « Saint Amour Chânes schéma directeur d'assainissement priorité 1 », modifiée,
Vu la délibération n°2021-099 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 créant l'autorisation de programme n°2021-03 dans le budget annexe Assainissement, dénommée « Mise en séparatif des réseaux à Bussières », modifiée,
Vu la délibération n°2021-100 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 créant l'autorisation de programme n°2021-04 dans le budget annexe Assainissement, dénommée « Construction d'une station d'épuration à Péronne », modifiée,
Vu la délibération n°2022-173 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2022 créant l'autorisation de programme n°2022-01 dans le budget annexe Assainissement, dénommée « Schémas directeurs d'assainissement : élaboration, mise à jour et travaux en découlant », modifiée,
Vu la délibération n°2022-174 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2022 créant l'autorisation de programme n°2022-02 dans le budget annexe Assainissement, dénommée « Construction nouvelle station épuration Charbonnières », modifiée,
Vu la délibération n°2022-175 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2022 créant l'autorisation de programme n°2022-03 dans le budget annexe Assainissement, dénommée « Mise en conformité du système de collecte de Mâcon et alentours », modifiée,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu le projet de budget annexe primitif Assainissement 2026 proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de réaliser un bilan financier annuel des autorisations de programmes,
Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année doivent faire l'objet d'une reprise les années suivantes par délibération de l'assemblée délibérante,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la situation au 31 décembre 2025 des autorisations de programme du budget annexe Assainissement comme présentée dans les tableaux ci-dessous :

CLÔTURE les programmes n°2021-02 « Saint Amour Chânes schéma directeur d'assainissement priorité 1 », n°2021-03 « Mise en séparatif des réseaux à Bussières », n°2021-04 « Construction d'une station d'épuration à Péronne », n°2022-02 « Construction nouvelle station épuration Charbonnières » ;

MODIFIE le montant du programme 2022-01 « « Schémas directeurs d'assainissement : élaboration, mise à jour et travaux en découlant » pour correspondre aux besoins du budget annexe Assainissement à 687 542,20 € ;

INSCRIT les modifications de crédits de paiement 2026 lors du vote du budget primitif du budget annexe Assainissement 2026 ;

- AP n°2021-02 « Saint Amour Chânes schéma directeur d'assainissement priorité 1 »

Cette AP est clôturée au 31 décembre 2025.

	Réalisé au 31/12/2025	TOTAL
Schéma directeur ST AMOUR CHANES	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

- AP n°2021-03 « Mise en séparatif des réseaux à Bussières »

Cette AP est clôturée au 31 décembre 2025.

	Réalisé au 31/12/2025	TOTAL
Mise en séparatif Bussières	570 135,82 €	570 135,82 €
TOTAL	570 135,82 €	570 135,82 €

- AP n°2021-04 « Construction d'une station d'épuration à Péronne »

Cette AP est clôturée au 31 décembre 2025.

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	TOTAL
STEP PERONNE	716 387,93 €	0,00 €	716 387,93 €
TOTAL	716 387,93 €	0,00 €	716 387,93 €

- AP n°2022-01 « « Schémas directeurs d'assainissement : élaboration, mise à jour et travaux en découlant »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 47 542,20 € il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
Schéma directeur d'assainissement	47 542,20 €	140 000,00 €	0,00 €	187 542,20 €
Maîtrise d'œuvre et Travaux	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
TOTAL	47 542,20 €	640 000,00 €	0,00 €	687 542,20 €

- AP n°2022-02 « Construction nouvelle station épuration Charbonnières »

Cette AP est clôturée au 31 décembre 2025.

	Réalisé au 31/12/2025	TOTAL
STEP CHARBONNIERES	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

- AP n°2022-03 « Mise en conformité du système de collecte de Mâcon et alentours »

Vu le bilan de consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2025 qui fait état d'une exécution financière de 3 418 622,17 €, il convient de répartir les crédits de paiement restants comme suit :

	Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Mise en conformité du système de collecte de Mâcon	3 418 622,17 €	1 725 100,00 €	1 761 300,00 €	1 698 200,00 €	1 671 200,00 €
TOTAL	3 418 622,17 €	1 725 100,00 €	1 761 300,00 €	1 698 200,00 €	1 671 200,00 €

CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
1 892 100,00 €	1 376 800,00 €	4 456 677,83 €	18 000 000,00 €
1 892 100,00 €	1 376 800,00 €	4 456 677,83 €	18 000 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-097 (R24) CC

Objet : Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget principal de MBA

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de créer de nouvelles autorisations de programme sur le budget Principal,
Considérant que les crédits seront prévus au budget primitif du budget Principal 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Vincent Faguet, Dominique Deynoux, Philippe Commerçon et du Président,
À l'unanimité,

CRÉE les autorisations de programme dans le budget principal listées ci-dessous :
- AP n°2026-08 « Renouvellement du matériel informatique et téléphonie » ;
- AP n°2026-10 « Étude du schéma directeur assainissement volet GEPU » ;
- AP n°2026-11 « Fonds de concours développement local des communes 2026-2032 » ;
- AP n°2026-12 « Fonds de concours voirie des communes 2026-2032 » ;

PREND ACTE de la répartition des crédits de paiement suivante :
- AP n°2026-08 « Renouvellement du matériel informatique et téléphonie »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Rnlvt matériel info et téléphonie 2026-2032	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	840 000,00 €
TOTAL	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	840 000,00 €

- AP n°2026-10 « Etude du schéma directeur assainissement volet GEPU »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
SDA volet GEPU	240 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	720 000,00 €
TOTAL	240 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	720 000,00 €

- AP n°2026-11 « Fonds de concours développement local des communes 2026-2032 »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Développement local 2026-2032	50 000,00 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	9 300 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	1 541 666,67 €	9 300 000,00 €

- AP n°2026-12 « Fonds de concours voirie des communes 2026-2032 »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Voirie 2026-2032	50 000,00 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	3 000 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	491 666,67 €	3 000 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-098 (R24) CC

Objet : Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget annexe Mobilités

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Mobilités proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de créer de nouvelles autorisations de programme sur le budget annexe Mobilités,
Considérant que les crédits seront prévus au budget primitif du budget annexe Mobilités 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève Comtet-Sorabella, Claude Cannet et du Président,
À l'unanimité,

CRÉE les autorisations de programme dans le budget annexe Mobilités listées ci-dessous :
- AP n°2026-05 « Renouvellement des bus » ;
- AP n°2026-07 « Fonds de concours aménagements d'itinéraires cyclables 2026-2032 » ;

PREND ACTE de la répartition des crédits de paiement suivante :
- AP n°2026-05 « Renouvellement des bus »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Renouvellement des bus 2026-2032	2 330 000,00 €	2 000 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	290 000,00 €	6 020 000,00 €
TOTAL	2 330 000,00 €	2 000 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	290 000,00 €	6 020 000,00 €

- AP n°2026-07 « Fonds de concours aménagements d'itinéraires cyclables 2026-2032 »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Aménagement itinéraires cyclables 2026-2032	300 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 500 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

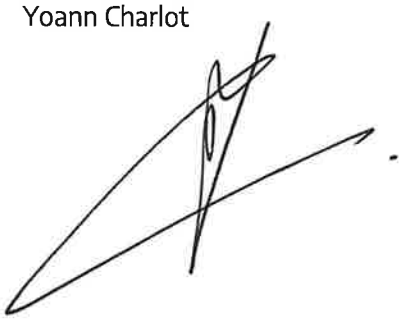

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-099 (R24) CC

Objet : Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget annexe Déchets ménagers

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Déchets ménagers proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de créer de nouvelles autorisations de programme sur le budget annexe Déchets ménagers,
Considérant que les crédits seront prévus au budget primitif du budget annexe Déchets ménagers 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CRÉE les autorisations de programme dans le budget annexe Déchets ménagers listées ci-dessous :
- AP n°2026-01 « Renouvellement des colonnes et rénovation 2026-2032 » ;
- AP n°2026-02 « Renouvellement des camions 2026-2032 » ;
- AP n°2026-04 « Fonds de concours vidéoprotection des PAV 2026-2032 » ;

PREND ACTE de la répartition des crédits de paiement suivante :
- AP n°2026-01 « Renouvellement des colonnes et rénovation 2026-2032 »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Renouvellement des colonnes 2026-2032	890 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	2 990 000,00 €
TOTAL	890 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	2 990 000,00 €

- AP n°2026-02 « Renouvellement des camions 2026-2032 »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Renouvellement parc poids lourds 2026-2032	707 000,00 €	250 000,00 €	710 000,00 €	250 000,00 €	710 000,00 €	250 000,00 €	710 000,00 €	3 587 000,00 €
TOTAL	707 000,00 €	250 000,00 €	710 000,00 €	250 000,00 €	710 000,00 €	250 000,00 €	710 000,00 €	3 587 000,00 €

- AP n°2026-04 « Fonds de concours vidéoprotection

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Vidéoprotection des PAV 2026-2032	25 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	200 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-100 (R24) CC

Objet : Finances : Création des autorisations de programme et répartition des crédits de paiement du budget annexe Assainissement

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement et L5211-36,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement proposé par le Président de MBA,
Considérant qu'il convient de créer de nouvelles autorisations de programme sur le budget annexe Assainissement,
Considérant que les crédits seront prévus au budget primitif du budget annexe Assainissement 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CRÉE les autorisations de programme dans le budget annexe Assainissement listées ci-dessous :
- AP n°2026-06 « Étude du schéma directeur assainissement communautaire » ;
- AP n°2026-14 « renouvellement des STEP » ;

PREND ACTE de la répartition des crédits de paiement suivante :
- AP n°2026-06 « Étude du schéma directeur assainissement communautaire »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	TOTAL
Etude du SDA communautaire	640 000,00 €	424 000,00 €	424 000,00 €	424 000,00 €	1 912 000,00 €
TOTAL	640 000,00 €	424 000,00 €	424 000,00 €	424 000,00 €	1 912 000,00 €

- AP n°2026-14 « renouvellement des STEP »

	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL
Renouvellement des STEP	59 000,00 €	486 000,00 €	505 000,00 €	500 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	50 000,00 €	3 000 000,00 €
TOTAL	59 000,00 €	486 000,00 €	505 000,00 €	500 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	50 000,00 €	3 000 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 61
Convocation du 23/04/2026

N°2026-101 (R25) CC

Objet : Finances : Reversement de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des impositions sur les biens et services, et notamment ses articles L425-1 à L425-20,
Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L425-20 du Code des impositions sur les biens et services,
Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L425-20 du Code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient à MBA de reverser tout ou partie du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux communes en fonction du linéaire de voirie qu'elles gèrent,
Considérant que Yves Piponnier a quitté la salle pour ce rapport,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Philippe Commerçon et du Président,
À l'unanimité,

FIXE le montant du reversement attribué aux communes à 100 % du produit perçu au titre du bloc communal sur le territoire de MBA, pour un montant total de 46 889 € ;

ARRÊTE la répartition de la part de taxe sur les infrastructures de transport de longue distance entre les communes, proportionnellement à la longueur de voirie communale, conformément au tableau joint en annexe ;

AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer le paiement de ce reversement conformément à la répartition fixée et à signer tous documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Reversement de la taxe sur les infrastructures 2025

Code INSEE	Nom de la commune	Longueur de voirie en mètres	%	Répartition taxe
01370	SAINT-LAURENT-SUR-SAONE	5 901	1%	298,07 €
71016	AZE	20 194	2%	1 020,02 €
71032	BERZE-LA-VILLE	17 134	2%	865,46 €
71069	BUSSIERES	13 101	1%	661,74 €
71074	CHAINTRE	15 472	2%	781,51 €
71084	CHANES	8 733	1%	441,11 €
71090	CHAPELLE-DE-GUINCHAY	43 865	5%	2 215,66 €
71099	CHARBONNIERES	4 310	0%	217,70 €
71105	CHARNAY-LES-MACON	73 456	8%	3 710,34 €
71108	CHASSELAS	3 405	0%	171,99 €
71126	CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES	11 356	1%	573,60 €
71150	CRECHES-SUR-SAONE	40 061	4%	2 023,52 €
71169	DAVAYE	13 898	1%	702,00 €
71210	FUISSE	11 445	1%	578,10 €
71235	HURIGNY	35 356	4%	1 785,87 €
71236	IGE	23 215	3%	1 172,61 €
71250	LAIZE	16 027	2%	809,54 €
71258	LEYNES	15 379	2%	776,81 €
71270	MACON	214 021	23%	10 810,41 €
71299	MILLY-LAMARTINE	6 290	1%	317,71 €
71345	PERONNE	10 857	1%	548,40 €
71360	PRISSE	36 142	4%	1 825,57 €
71362	PRUZILLY	9 195	1%	464,45 €
71371	ROCHE-VINEUSE	29 274	3%	1 478,66 €
71372	ROMANECHE-THORINS	32 262	3%	1 629,59 €
71385	SAINT-AMOUR-BELLEVUE	16 386	2%	827,67 €
71448	SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE	22 587	2%	1 140,89 €
71460	SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY	9 746	1%	492,28 €
71481	SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	12 819	1%	647,50 €
71487	SAINT-VERAND	6 833	1%	345,14 €
71494	SALLE	9 698	1%	489,86 €
71497	SANCE	33 431	4%	1 688,63 €
71513	SENOZAN	11 562	1%	584,01 €
71525	SOLOGNY	16 946	2%	855,96 €
71526	SOLUTRE-POUILLY	14 478	2%	731,30 €
71556	VARENNES-LES-MACON	11 214	1%	566,43 €
71567	VERGISSON	13 276	1%	670,58 €
71574	VERZE	16 929	2%	855,10 €
71583	VINZELLES	22 039	2%	1 113,21 €
	TOTAL	**928 293**	**100%**	**46 889,00 €**

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-102 (R26) CC

Objet : Finances : Révision libre des attributions de compensation relatives à la compétence Petite enfance

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Attributions de compensation relatives à la Petite enfance 2026

	Total des AC à déduire 2026
Azé	6 017,16 €
Berzé-la-Ville	5 856,44 €
Bussières	4 122,96 €
Chaintré	5 393,96 €
Chânes	2 341,92 €
La Chapelle-de-Guinchay	60 381,63 €
Charbonnières	478,88 €
Charnay-lès-Mâcon	302 622,33 €
Chasselas	0,00 €
Chevagny-les-Chevrières	2 854,01 €
Crêches-sur-Saône	77 055,48 €
Davayé	4 723,20 €
Fuissé	4 577,24 €
Hurigny	4 262,36 €
Igé	8 877,32 €
Laizé	8 669,04 €
Leynes	6 323,84 €
Mâcon	1 369 184,88 €
Milly-Lamartine	0,00 €
Péronne	11 035,56 €
Prissé	37 607,46 €
Pruzilly	0,00 €
La Roche-Vineuse	18 096,52 €
Romanèche-Thorins	5 100,40 €
Saint Amour-Bellevue	2 223,84 €
Saint-Laurent-sur-Saône	26 041,28 €
Saint-Martin-Belle-Roche	5 538,28 €
Saint-Maurice-de-Satonnay	8 975,72 €
Saint-Symphorien d'Ancelles	4 473,92 €
Saint-Vérand	0,00 €
La Salle	6 054,47 €
Sancé	23 943,04 €
Senozan	14 113,84 €
Sologny	7 532,52 €
Solutré-Pouilly	0,00 €
Varennes-lès-Mâcon	4 674,00 €
Vergisson	3 202,92 €
Verzé	595,32 €
Vinzelles	5 110,24 €
TOTAL COMMUNES MBA	2 058 061,98 €

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,
Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1er septembre 2017,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,
Considérant que le Conseil Communautaire doit délibérer à la majorité des deux tiers des membres,
Considérant que MBA transmettra ce rapport aux communes qui devront toutes l'adopter à la majorité simple,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Philippe Commerçon, Dominique Deynoux et du Président,
À l'unanimité (73 voix POUR),

APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2025 de la compétence Petite Enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour un total de 2 058 061,98 €, répartie selon le tableau joint en annexe ;

PRÉCISE que la délibération sera notifiée aux communes membres.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 59
Convocation du 23/04/2026

N°2026-103 (R27) CC

Objet : Finances : Vote des subventions 2026

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
Vu les statuts de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que les actions des organismes listés concourent à l'exercice des compétences de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Considérant que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs 2026,
Considérant que Virginie Chevalier, Jérôme Chevalier et Yoann Charlot ne prennent pas part au débat et au vote en tant que personnes intéressées au rapport,
Considérant que le pouvoir d'Edson Pacheco n'est pas pris en compte pour ce rapport en raison de la sortie de son détenteur, Yoann Charlot,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions d'Ève-Comtet Sorabella, Dominique Deynoux, Christine Robin, Serge Thirard et Émile Blondet,
5 conseillers s'abstenant,
À l'unanimité,

ATTRIBUE aux organismes listés dans les tableaux ci-dessous, le montant des subventions en numéraire et/ou en nature accordées pour 2026 :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 254 147,13 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
BGE Perspectives	Plateforme d'accompagnement à la création, d'activités et d'emploi	10 000 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
INOBYZ	Animation et gestion (fonctionnement)	50 000 €		
	Accompagnement des start-ups et des entreprises innovantes : 10 000 € maxi par contrat d'accompagnement[1]	Enveloppe maxi de 100 000 €		
	Mise à disposition gracieuse du rez-de-chaussée de l'immeuble Gambetta EcoCityZ d'une superficie totale de 422,01 m² à 13,20 € T.T.C./m²/mois Espace dédié à l'animation de la filière numérique du territoire[2]	66 846,38 € T.T.C.		**NATURE**
	Mise à disposition gracieuse (loyer et charges) d'un bureau à la pépinière d'entreprise d'une superficie de 12,60 m²[3]	3 300,75 € H.T.	**CITÉ DE L'ENTREPRISE**	
Initiative Saône-et-Loire	Aide à la création, à la reprise et au développement d'entreprises	5 000 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
Société d'Agriculture et de Viticulture de l'arrondissement de Mâcon	Concours des vins Saint-Vincent du Mâconnais Beaujolais	4 000 €		
DECA-BFC	Incubateur d'entreprises - Accompagnement d'un projet	15 000 €		

[1] Dans la limite des prestations financées par Inobyz
[2] Conformément à la délibération n°2022-197 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022
[3] Conformément à la délibération n°2022-024 du Conseil Communautaire du 7 avril 2022

TOURISME : 956 342,57 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
Office du Tourisme Communautaire	Fonctionnement et actions de l'OTC	640 000 €[1]	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
	Assurance du petit train[2]	12 000 €		
	Mise à disposition du petit train touristique[2]	5 133,24 €[3]		**NATURE**
	Mise à disposition de vélos	12 209,33 €[3]	**MOBILITÉS**	
Département de Saône-et-Loire	Fonctionnement et actions du Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson	278 000 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
La Manufacture d'idées	Festival La manufacture d'idées à Hurigny	4 000 €		
Commune de Saint-Amour-Bellevue	Cérémonie de la Saint-Valentin	2 000 €		
Comité des fêtes de Chânes	Festival FestiChânes	3 000 €		

[1] 320 000 € votés par anticipation au Conseil Communautaire du 4 décembre 2025 - délibération n°2025-228
[2] Conformément à la délibération n°2025-032 du Conseil Communautaire du 3 avril 2025
[3] Valorisation correspondant à la différence entre le loyer théorique déterminé au regard, notamment, de la valorisation comptable du bien, de ses durées d'utilisation et d'amortissement et de la valeur résiduelle du bien au terme de l'amortissement et le loyer effectivement voté

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : 173 493,61 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
Université de Bourgogne Europe	INSPE Master 1 et 2	5 000 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
	Licence professionnelle Manager technico-commercial (MTC)	8 000 €		
	Licence professionnelle Management and International business (MIB)	8 000 €		
	Licence professionnelle Management communication (MACOM)	8 000 €		
	Master 2 de droit rural	10 000 €		
	Chaire de droit rural et environnemental	55 000 €		
	Location de salles pour l'université Lyon II (Master Sciences de l'eau)	12 365 €		
	Licence professionnelle Gestion des exploitations agricoles, Vignes et vins	10 000 €		
Université Lyon II	Masters Sciences de l'eau 1 et 2	31 000 €		
Ville de Mâcon / Formapi	Formation des métiers du sport équestre Cluny-Mâcon-Chaintré	15 000 €		
Lycée professionnel Dumaine	Forum Post-Bac	6 000 €		
Association des lycéens	Organisation manifestations	500 €		
Greta 71	Mise à disposition à une tarification de loyer spécifique à 50 € H.T./m²/an d'un bureau à la Cité de l'Entreprise d'une superficie de 58,59 m² au titre de la mise en place d'une formation en alternance pour la préparation au titre professionnel de niveau 6 (bac +3) Concepteur Développeur d'Applications	4 628,61€ H.T.	**CITÉ DE L'ENTREPRISE**	**NATURE**

THÉÂTRE ET CONSERVATOIRE : 628 600 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
Théâtre Scène nationale	Subvention de fonctionnement	624 600 €[1]	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
Association Triolet	Soutien aux projets du Conservatoire	4 000 €		

[1] Votés par anticipation au Conseil Communautaire du 4 décembre 2025 - délibération n°2025-228

HABITAT ET COHÉSION URBAINE : 225 000 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
HABITAT				
Accueil de nuit des Charmilles	Fonctionnement de l'accueil de nuit	45 000 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
POLITIQUE DE LA VILLE				
Contrat de ville	Aides aux porteurs de projets	180 000 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**

RÉSEAU VIF : 49 153 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
Association d'enquête et de médiation 71 (AEM)	Dispositif Air (accompagnement individuel renforcé)	10 000 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD)	Fonctionnement convention triennale	9 153 €		
France Victime 71	Conseil en droit pénal aux victimes de VIF	10 000 €		
PEP 71	Lieu d'écoute et d'accueil (LEAO)	10 500 €		
Croix Rouge	Transport et colis alimentaire pour le réseau VIF	2 500 €		
Ils scènent	Promotion du spectacle autour de la violence intrafamiliale « Les êtres humaines » - action nouvelle travaille en lien avec le réseau VIF de MBA et le centre social des Blanchettes	5 000 €		
Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Conseil en droit civil aux victimes de VIF	2 000 €		

PETITE ENFANCE : 10 250 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
MAM				
Les p'tits bedons	Remise de loyer pour l'occupation de la MAM de Sennecé-	4 400 €[1]	**PRINCIPAL**	**NATURE**
LAEP				
CD71	Mise à disposition gracieuse des locaux du Lieu d'accueil enfants parents Bulle d'oxygène situé à La Chapelle-de-Guinchay au profit de consultations médicales et de puériculture du service de Protection Maternelle et Infantile-	5 850 €	**PRINCIPAL**	**NATURE**

[1] Montant différent inscrit dans la maquette budgétaire – rectification prévue lors du budget supplémentaire

DÉCHETS MÉNAGERS : 6 600 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
CD71 La Ligue Contre le Cancer	Subvention annuelle sur le verre	6 600 €	**DÉCHETS MÉNAGERS**	**NUMÉRAIRE**

MOBILITÉS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : 22 500 €				
ORGANISME	**OBJET**	**MONTANTS VOTÉS 2026**	**BUDGET CONCERNÉ**	**NATURE DE LA SUBVENTION**
ATMO	Information, prévention et action en faveur de la qualité de l'air	17 500 €	**PRINCIPAL**	**NUMÉRAIRE**
Mâcon Vélo en ville	Assurer le développement et la promotion de l'usage du vélo comme moyen de déplacement du quotidien	5 000 €	**MOBILITÉS**	

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Hôpital de Mâcon pour les 50 ans de l'établissement ;

PRÉCISE que les crédits sont ouverts aux budgets des exercices concernés.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

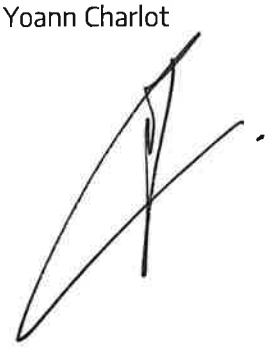

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-104 (R28) CC

Objet : Finances : Vote des taux d'imposition 2026 - budget principal

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-8,
Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1379-0 bis, 1407 et suivants, 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1636 B septies, 1636 B decies et 1639 A,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition 2026 de la manière suivante :

- taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,956 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties à 1,80 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 10,47 % ;
- cotisation foncière des entreprises à 24,89 % ;

CHARGE le Président :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



N° 1259 EPCI (1)

FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 271 MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLO

DEPARTEMENT : 71

TRÉSORERIE OU SGC : SGC MACON

TAUX FDL 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 (1)	Taux de référence pour 2026 (2)	Tx moyens pondérés des com. si fusion (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 (4)	Produits référence (col.4 x col.2) (5)	Taux votés (6)	Produits attendus (col. 4 x col. 6) (7)
Taxe foncière bâtie additionnelle	121 300 993	0,956		123 436 000	1 180 048	0,956	1 180 048
Taxe foncière non bâtie additionnelle	5 275 737	1,80		5 314 000	95 652	1,80	95 652
Taxe d'habitation additionnelle	5 706 634	10,47		5 221 000	546 639	10,47	546 639
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	41 057 619	24,89		41 740 000	10 389 086	24,89	10 389 086
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total de la fiscalité additionnelle	1 822 339	Total	12 211 425
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	10 389 086		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) (8 / 9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) (10)
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus / 1 822 339 =	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case ☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
20 351 024	659 528	1 949 020	126 589	2 288 513	0	127 919	25 502 593

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
		25 502 593		

À MACON TEL 03 85 39 6
Le 16 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCIS LE GALLOU

À Macon
Le 29/04/26
Pour le Groupement,
Dominique DEYNOUX

MACONNAIS - BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

N° 1259 EPCI (2)

FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 271 MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLO

DEPARTEMENT : 71

TRÉSORERIE OU SGC : SGC MACON

TAUX FDL 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	6 450
c. Locaux industriels	53 001
d. Logements sociaux et longue durée	1 924
Taxe foncière non bâtie :	1
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	16 937
b. Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	213
b. Base minimum	304 126
c. Locaux industriels	1 897 256
d. Autres allocations	8 605

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	11 528 129
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	2 128 638
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	147 203
b. Par la loi	10 956 357

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	5 221 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Correction des bases THRS	- 525 747
d. Correction des bases THLV	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	4 223
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	306 689
f. Stations radioélectriques	334 572
g. Installations gazières et autres	14 044

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	13 871 980
b. TVA compensant la CVAE	6 479 044
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Moyenne nationale	8,89
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	24,89	>>>
b. Dérogatoire	24,88	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	24,89	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,24	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,42	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	0,999540	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000231	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	26,95
b. Taux plafond de 2026	53,90

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		43,98
Taux maximum de la majoration spéciale	1,35	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	39,79
b. Taxe foncière non bâtie	51,19

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-105 (R28) CC

Objet : Finances : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 - budget annexe Déchets ménagers

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-8,
Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1379-0 bis, 1520, 1636 B undecies et 1639 A,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Philippe Commerçon, Christine Robin et du Président,
21 voix CONTRE,
À la majorité,

FIXE les taux d'imposition 2026 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,27 %.

PRÉCISE que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera imputée dans le budget annexe 2026 Déchets ménagers.

CHARGE le Président :
- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

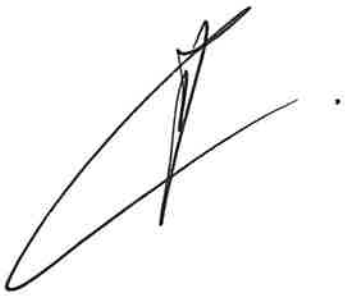

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 271 MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLO

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 117 578 475

Bases prévisionnelles d'imposition : 119 325 879

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	119 325 879	10,27	12 254 768

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Dominique DEYNOUX

MÂCONNAIS - BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 271 MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLO

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	016 AZE	P	1 247 429
	032 BERZE LA VILLE	P	813 242
	069 BUSSIERES	P	736 960
	074 CHAINTRE	P	1 190 535
	084 CHANES	P	668 815
	090 LA CHAPELLE DE GUINCHAY	P	4 673 099
	099 CHARBONNIERES	P	456 825
	105 CHARNAY LES MACON	P	13 582 653
	108 CHASSELAS	P	198 883
	126 CHEVAGNY LES CHEVRIERES	P	940 572
	150 CRECHES SUR SAONE	P	5 954 110
	169 DAVAYE	P	804 652
	210 FUISSE	P	494 256
	235 HURIGNY	P	2 647 678
	236 IGE	P	1 163 532
	250 LAIZE	P	1 229 281
	258 LEYNES	P	667 296
	270 MACON	P	58 551 452
	299 MILLY LAMARTINE	P	402 688
	345 PERONNE	P	790 848
	360 PRISSE	P	2 604 885
	362 PRUZILLY	P	332 004
	371 LA ROCHE VINEUSE	P	2 252 749
	372 ROMANECHE THORINS	P	2 551 170
	385 ST AMOUR BELLEVUE	P	768 546
	448 ST MARTIN BELLE ROCHE	P	1 642 548
	460 ST MAURICE DE SATONNAY	P	507 898
	481 ST SYMPHORIEN D'ANCELLES	P	1 251 031
	487 ST VERAND	P	211 953
	494 LA SALLE	P	546 225
	497 SANCE	P	3 411 029
	513 SENOZAN	P	1 268 907
	525 SOLOGNY	P	596 891
	526 SOLUTRE POUILLY	P	505 536
	556 VARENNES LES MACON	P	1 106 058
	567 VERGISSON	P	364 982
	574 VERZE	P	939 340
	583 VINZELLES	P	1 249 321

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 1259 TEOM -

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 903 MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLO

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 1 888 599

Bases prévisionnelles d'imposition : 1 891 043

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	1 891 043	10,27	194 210

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Dominique DEVNOUX

MÂCONNAIS - BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 903 MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLO 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	370 ST LAURENT SUR SAONE	P	1 891 043

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-106 (R28) CC

Objet : Finances : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2026 - budget annexe GEMAPI

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président	Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Christine Robin	1re Vice-présidente	Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Yoann Charlot	2e Vice-président	Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Claude Cannet	3e Vice-présidente	Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Dominique Deynoux	4e Vice-président	Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Anne Brochette	5e Vice-présidente	Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Hervé Carreau	6e Vice-président	Bernard Justin	Conseiller communautaire
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente	Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jacques Doussot	8e Vice-président	Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente	Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Pascal Large	10e Vice-président	Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente	Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jérôme Chevalier	12e Vice-président	Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente	Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président	Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Alban Vossion	15e Vice-président	Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Romain Auvigue	Conseiller communautaire	Didier Pin	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire	Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire	Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire	Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire	Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire	Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire	Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire	Serge Thirard	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire	Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire	Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire	Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire	Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire	Yann Yangir	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire	Philippe Curial	Conseiller suppléant
André Dewerdt	Conseiller communautaire	Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire	Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-8,
Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1530 bis, et 1639 A bis,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Vincent Faguet et Dominique Deynoux,
À l'unanimité,

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2026 à 375 489 €.

PRÉCISE que la taxe GEMAPI sera imputée dans le budget annexe 2026 GEMAPI.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-107 (R29) CC

Objet : Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget principal

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-26 à L1612-28 et L1612-35,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget Primitif 2026 du budget principal proposé par le Président de MBA,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après interventions de Philippe Commerçon, Dominique Deynoux, Émile Blondet et Christine Robin,
5 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE le budget Primitif 2026 du budget principal de Mâconnais Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe, de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	67 707 909,29 €
En section d'investissement :	32 959 539,03 €
Soit un budget total de :	100 667 448,32 €

PRÉCISE QUE :
- Les budgets (principal et annexes) sont mis à disposition du public au siège de MBA et dans les mairies des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen de la présente délibération ;
- Le présent rapport et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sont mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération ;
- La présentation brève et synthétique est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

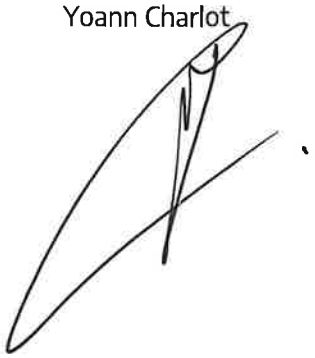

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

2026 Budget Principal



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Contexte réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. Ce dernier s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 avril 2026.

La présentation du budget Primitif constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Il traduit les prévisions du budget en recettes et en dépenses par politique publique menée par MBA.

Le vote au 29 avril 2026 des budgets Primitifs s'accompagnera de l'affectation prévisionnelle des résultats antérieurs, les comptes administratifs 2025 étant votés en juin. Il y aura donc un vote d'un budget supplémentaire qui intègrera le résultat du budget annexe « Site d'Azé », dissous au 31 décembre 2025.

Ce rapport sera mis à disposition du public à MBA et il sera avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, réseaux sociaux... Sa mise en ligne sur le site Internet de MBA doit intervenir dans le mois de son adoption.

Sommaire

Table des matières

1 La section de fonctionnement 4
1.1 Les recettes 4
1.2 Les dépenses 6
2 La section d'investissement 11
2.1 Les recettes 11
2.2 Les dépenses 12
2.3 Le financement des investissements 14

1 La section de fonctionnement

Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre à 67 707 909,29 euros, soit - 8 % par rapport au BP 2025 (DM compris).

1.1 Les recettes

Les recettes de gestion représentent 99 % des recettes totales de fonctionnement, et les impôts et taxes 63 % des recettes de gestion. Néanmoins, MBA n'influe, par le vote des taux, que sur 33 % de ces recettes, traduisant des marges de manœuvre limitées.

Recettes de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 013	Attenuations de charges	310 000,00	320 000,00	300 000,00	523 783,65	-6%
Chapitre 70	Recettes des services	7 192 447,00	7 187 458,00	6 696 394,00	6 619 966,29	-7%
Chapitre 73	Impôts et taxes	21 369 711,00	20 612 000,00	20 498 610,00	20 651 424,92	-1%
Chapitre 731	Impôts et taxes	15 228 239,00	16 041 000,00	16 014 782,00	16 239 135,83	0%
Chapitre 74	Dotations et participations	14 190 717,00	14 382 978,00	14 402 374,00	15 549 782,16	0%
Chapitre 75	Produits de gestion courante	213 534,00	522 747,39	75 650,00	225 440,00	-86%
Total recettes de gestion		**58 504 648,00**	**59 066 183,39**	**57 987 810,00**	**59 809 532,85**	**-2%**
Chapitre 76	Produits financiers	20 000,00	1 300,00	-	1 356,57	/
Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	43 000,00	50 000,00	51 416,51	16%
Chapitre 78	Reprises sur provisions	-	130 000,00	195 000,00	25 343,82	50%
Total recettes réelles de fonctionnement		**58 524 648,00**	**59 240 483,39**	**58 232 810,00**	**59 887 649,75**	**-2%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	200 306,30	225 500,00	200 000,00	145 575,96	-11%
Total recettes de fonctionnement		**58 724 954,30**	**59 465 983,39**	**58 432 810,00**	**60 033 225,71**	**-2%**
Résultat reporté		**17 185 822,39**	**14 289 564,99**	**9 275 099,29**		**-35%**
TOTAL BP		**75 910 776,69**	**73 755 548,38**	**67 707 909,29**	**60 033 225,71**	**-8%**

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 300 000,00 €

Ces recettes comprennent :

- La participation des agents aux titres restaurant
- L'assurance statutaire
- Le remboursement lié aux décharges syndicales

Chapitre 70 – Produits des services : 6 696 394,00 €

Les centres aquatiques proposent une estimation des recettes globales 2026 à 906 000 euros, soit une hausse de 8% par rapport à 2025 s'expliquant par une dynamique de fréquentation positive depuis plusieurs années et à une hausse des tarifs.

Le conservatoire prévoit quant à lui des recettes prudentes à 185 000 euros.

La prévision de recettes de 17 540 euros de la régie des aires d'accueil prend en compte les nouveaux tarifs et comprend :

- 12 500 euros pour l'aire des Belouses sur la base d'une occupation annuelle de 30%
- 5 040 euros pour l'aire de grand passage

Près de 4 380 000 euros ont été budgétés au titre des charges de centralité versées par les budgets annexes (par moyens humains et matériels) et 926 000 euros de recettes générées par les crèches seront inscrits (facturation aux familles).

Un montant de 281 000 euros a également été budgété relatif aux paiements des communes pour les services communs ADS, informatique et SIG.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 20 498 610,00 €

Il est proposé d'inscrire les montants issus de l'état 1259 2026 :

- 20 241 610 euros de fraction de TVA (Part TH et CVAE) (-0,3% par rapport à 2025)
- 129 000 euros d'attributions de compensation négatives versées par les communes
- 128 000 euros de FNGIR (constant par rapport à 2025)

Chapitre 731 – Impôts et taxes : 16 014 782,00 €

Il est proposé d'inscrire les montants issus de l'état 1259 2026, sans hausse des taux de fiscalité à savoir :

- La fiscalité « ménages » et la CFE pour 12 338 014 euros (+1% par rapport à 2025)
- La TASCOM pour 1 949 020 euros (-7% par rapport à 2025)
- Les IFER pour 659 528 euros (+1% par rapport à 2025)
- Les rôles supplémentaires pour 150 000 euros (estimation prudente, le montant 2025 étant exceptionnel au niveau de la CFE) et 136 000 euros de DILICO (30% de 90% du montant payé par MBA en 2025)

Il est proposé d'inscrire un montant prudent de taxe de séjour de 850 000 euros.

Taxe habitation add	2025	2026 prev
Base	5 706 634	5 221 000
Taux	10,47%	10,47%
Produit	597 485	546 639
% evolution des bases	-30,69%	-8,51%

Taxe foncier bâti	2025	2026 prev
Base	121 300 993	123 436 000
Taux	0,96%	0,96%
Produit	1 159 637	1 180 048
% evolution des bases	1,75%	1,76%

Taxe foncier non bâti	2025	2026 prev
Base	5 275 737	5 314 000
Taux	1,80%	1,80%
Produit	94 963	95 652
% evolution des bases	-10,15%	0,73%

CFE	2025	2026 prev
Base	41 057 619	41 740 000
Taux	24,89%	24,89%
Produit	10 219 241	10 389 086
% evolution des bases	1,83%	1,66%

Chapitre 74 – Dotations et participations : 14 402 374,00 €

Le chapitre 74 enregistre des recettes de dotations d'état comme la DGF et également les subventions de fonctionnement notamment de la CAF pour les structures conventionnées.

Il est notamment proposé d'inscrire pour 2026 :

- 7 626 591 euros de DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)
- Environ 4 189 000 euros de subventions CAF et MSA pour l'exercice de la compétence petite enfance
- 2 422 075 euros de compensations de l'ETAT (compensation CET et taxes foncières) comme indiqué dans l'état 1259 2026
- 98 500 euros de subventions relatives aux projets du conservatoire (40 000 euros de la DRAC, 54 000 euros du Département et 4 500 euros de la SEAM)
- 35 280 euros pour les actions menées dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales
- 21 200 euros de subvention au titre de l'Aide au Logement temporaire (gens du voyage)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 75 650,00 €

Le montant inscrit proposé comprend le loyer et les charges dus par Ecocityz, l'OTC, la cafétéria (centre aquatique) et la MAM de Sennecé.

Chapitre 78 – Reprise de provisions : 195 000 €

Afin de neutraliser la charge de constitution des provisions 2025, il est inscrit une reprise de provision du même montant constaté au chapitre 68 soit 195 000 euros.

1.2 Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 91 % des dépenses totales de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 193 117,05	7 407 927,00	7 190 873,00	5 071 313,52	-3%
Chapitre 012	Charges de personnel	17 460 401,00	17 802 220,00	18 837 400,00	17 623 469,28	6%
Chapitre 014	Atténuations de produits	22 324 708,00	22 607 249,00	22 451 749,00	22 439 776,52	-1%
Chapitre 65	Charges de gestion courante	11 407 807,56	12 884 542,19	10 067 413,99	11 049 066,17	-22%
Total dépenses de gestion		**57 386 033,61**	**60 701 938,19**	**58 547 435,99**	**56 183 625,49**	**-4%**
Chapitre 66	Charges financières	192 656,64	185 000,00	180 000,00	175 665,14	-3%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	187 800,00	26 900,00	27 300,00	5 852,55	1%
Chapitre 68	Provisions	284 608,00	130 000,00	195 000,00	101 373,52	50%
Total dépenses réelles de fonctionnement		**58 051 098,25**	**61 043 838,19**	**58 949 735,99**	**56 466 516,70**	**-3%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	3 326 893,00	3 500 000,00	5 626 000,00	3 497 798,43	61%
Total dépenses de fonctionnement		**61 377 991,25**	**64 543 838,19**	**64 575 735,99**	**59 964 315,13**	**0%**
Virement à la section d'investissement		**14 532 785,44**	**9 211 710,19**	**3 132 173,30**	**-**	**-66%**
TOTAL BP		**75 910 776,69**	**73 755 548,38**	**67 707 909,29**	**59 964 315,13**	**-8%**

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 7 190 873,00 €

23% des charges à caractère général concernent le centre aquatique, 13% la petite enfance et 11% les moyens généraux.

Ce chapitre comprend notamment :

- Les fluides (électricité, eau, chauffage) et le carburant pour 1 244 570 euros

- Les prestations de services pour 950 830 euros
- Les réparations, entretien et maintenance (véhicule, bâtiments, ...) pour 898 900 euros
- Les actions de publicité, publications et relations publiques pour 590 480 euros dont 250 000 euros de contrat de promotion d'image
- L'ensemble des fournitures (administratives, traitement des eaux piscines, EPI, produits ménagers, petites fournitures, ...) pour 496 496 euros
- L'alimentation pour 349 100 euros (dont une majorité pour la petite enfance)
- Les frais de nettoyage des locaux pour 330 300 euros
- Les adhésions (ATMO, CEREMA, GIE Bourgogne ...) pour 272 570 euros dont 156 000 euros pour Aile Sud Bourgogne
- Les frais d'affranchissement et de télécommunication pour 238 000 euros
- Les assurances (flotte véhicules, dommages ouvrages, protection juridique, ...) pour 185 000 euros et les honoraires pour 231 500 euros (réserves pour frais et contentieux)
- La documentation, les formations pour 124 450 euros

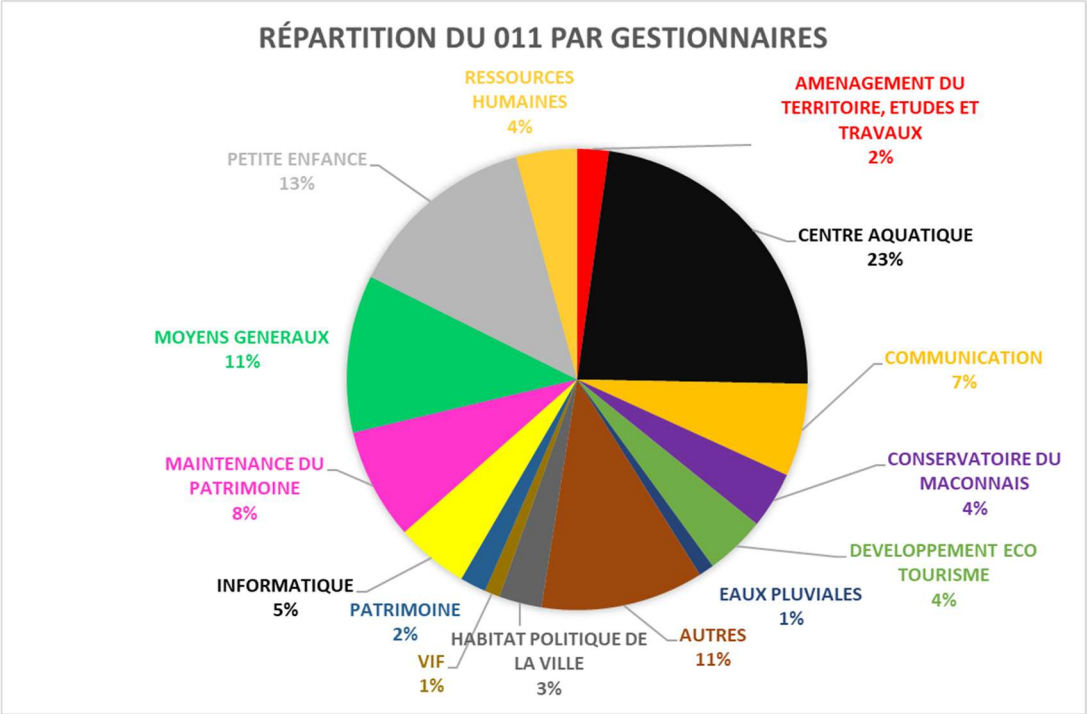

Focus sur les prestations de services : 950 830 €

Centre aquatique : 371 300 euros dont 360 000 euros de prestations de nettoyage
Petite enfance : 144 140 euros dont 102 000 euros pour les animations « éveil artistique Théâtre » (subventionnées par la CAF – cf recettes)
Habitat : 93 700 euros dont 81 700 euros pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
RH : 80 000 euros pour : suivi psychologue, archives, dossiers disciplinaires, médiation
Conservatoire : 42 640 euros pour les master class danse/musique et la vidéosurveillance

Chapitre 012 - Charges de personnel : 18 837 400,00 €

L'évolution de la masse salariale est contenue à + 6 % par rapport au CA 2025.

L'estimation de la masse salariale pour 2026 a été établie en prenant en compte les évolutions des effectifs, les reports de créations de postes et de remplacement (+ 200 000 euros) le glissement vieillesse technicité (+ 100 000 euros), la hausse de la cotisation CNRACL (+ 255 000 euros).

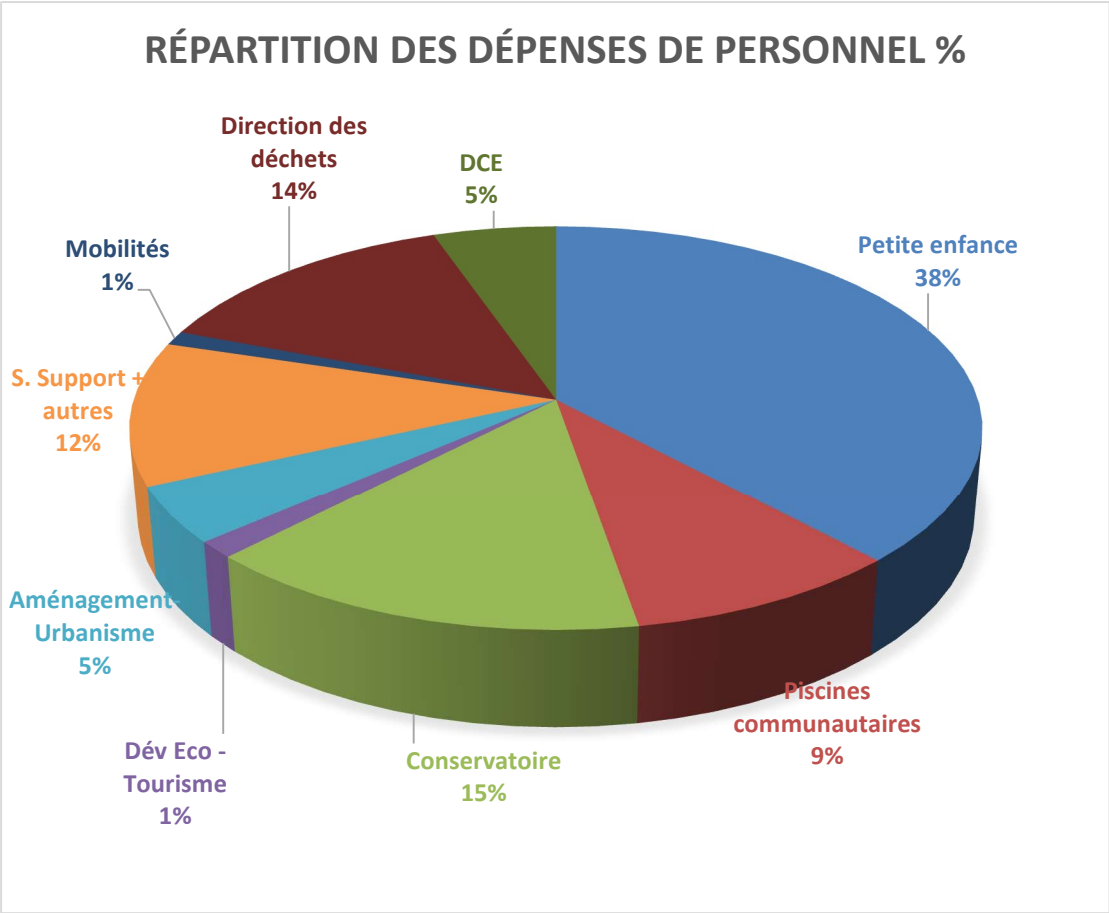

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 22 451 749,00 €

Il est proposé d'inscrire pour 2026 notamment :

- 19 889 000 euros d'attributions de compensation au profit des communes
- 1 510 749 euros de dotation de solidarité communautaire au profit des communes
- 750 000 euros de FPIC
- 300 000 euros au titre du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 10 067 413,99 €

Sont imputées à ce chapitre, les dépenses liées à l'indemnisation des élus, les subventions versées, les contributions aux différents organismes et les dépenses liées à l'équilibre des budgets annexes.

Ce montant correspond notamment :

- A la subvention d'équilibre versée au budget annexe cité afin de combler le déficit de fonctionnement et d'investissement, pour 2 291 119,99 euros
- A la contribution SDIS pour 3 613 000 euros
- Aux indemnités chargées des élus pour 496 000 euros
- A la maintenance informatique pour 428 112 euros
- A la contribution du PETR pour 382 00 euros
- A la rémunération du délégataire pour les eaux pluviales pour 313 330 euros
- Aux indemnités de perte d'exploitation des jardins de cocagne pour 190 000 euros

En sus de ces dépenses, MBA versera des subventions pour près de 2 344 000 euros :

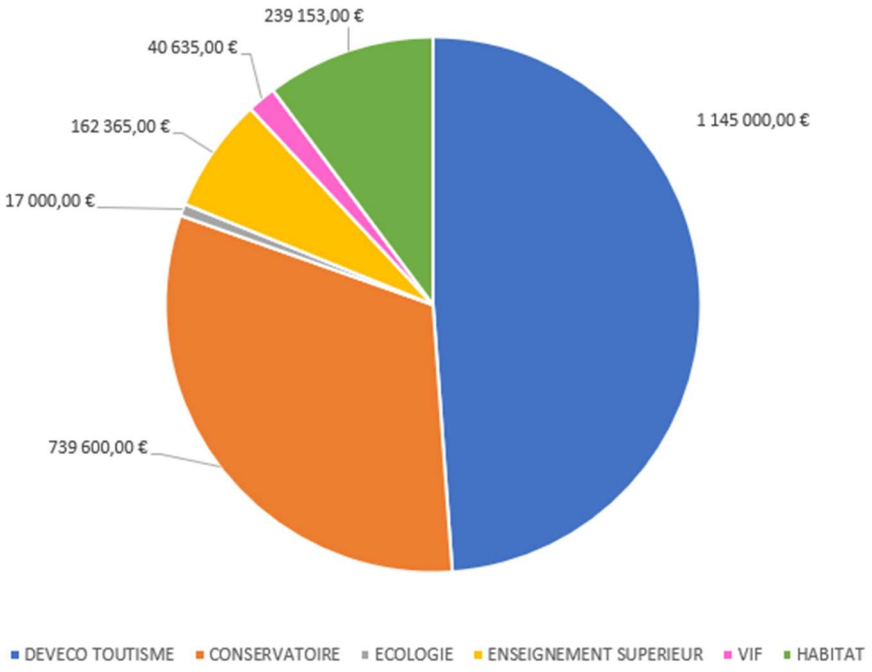

- Développement économique avec notamment 278 000 euros au Département pour la gestion du Grand site, 640 000 euros à l'OTC, 150 000 euros à Inobiz (50 000 euros de fonctionnement et participation à maximum 10 projets avec 10 000 euros max par projet)
- Conservatoire 747 262 euros dont 624 600 euros à la Scène nationale et 111 000 euros au titre du fond de concours « école de musique »
- Habitat et politique de la Ville : contrat de ville, CISPD,
- Enseignement supérieur : pour les établissements de l'enseignement supérieur
- VIF : associations participant à la lutte contre les violences intrafamiliales

Chapitre 66 – Charges financières : 180 000,00 €

Ce chapitre regroupe les intérêts dus au titre des prêts contractés sur ce budget, hors nouveaux emprunts potentiels. Ce montant inclus également les intérêts de l'emprunt revolving.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 27 300,00 €

Ce montant correspond aux titres annulés sur les exercices précédents.

Chapitre 68 – Provisions pour risques et charges : 195 000,00 €

Les provisions à constituer sur ce budget le sont pour risque de dépréciation d'actifs relatives à l'impossible recouvrement des restes à recouvrer et au titre des charges afférentes aux jours épargnés sur le Compte Épargne Temps par les personnels de MBA.

Le risque pour les charges afférentes aux jours de CET est évalué à 190 000 euros. Concernant les provisions pour dépréciation d'actifs, il est proposé d'inscrire 5 000 euros.

2 La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre à 32 959 539,03 €, soit -0,3% par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

2.1 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 20 % portées par une dynamique positive (+ 161 %) de subventions d'investissement attendues.

Recettes d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 10	Dotations et fonds de participation	250 000,00	8 425 413,09	5 194 376,28	7 115 315,38	-38%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 137 304,34	513 444,00	1 342 220,10	390 268,78	161%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	432 000,00	-	-	-	/
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 179 914,46	11 128 323,16	17 564 769,35	5 160,00	58%
Total recettes réelles d'investissement		**3 999 218,80**	**20 067 180,25**	**24 101 365,73**	**7 510 744,16**	**20%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	3 326 893,00	3 500 000,00	5 626 000,00	3 497 798,43	61%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	145 000,00	280 000,00	100 000,00	-	-64%
Total recettes d'investissement		**7 471 111,80**	**23 847 180,25**	**29 827 365,73**	**11 008 542,59**	**25%**
Excédent reporté		**3 760 139,33**	-	-	-	**/**
Virement à la section d'investissement		**14 532 785,44**	**9 211 710,19**	**3 132 173,30**	-	**-66%**
TOTAL BP		**25 764 036,57**	**33 058 890,44**	**32 959 539,03**	**11 008 542,59**	**0%**

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : 5 194 376,98 €

5 083 376,28 euros correspondent au résultat de fonctionnement affecté en investissement, pour combler le déficit d'investissement.

La Loi de finances pour 2026 a mis fin à la méthode dérogatoire de perception du FCTVA des dépenses éligibles N, en année N. 2026 sera donc une année blanche de FCTVA.
Seuls 111 000 euros seront inscrits au titre du FCTVA du dernier trimestre 2025.

Chapitre 13 – Subvention d'investissement : 1 342 220,10 € dont 336 220,10 € de RAR

Les recettes nouvelles inscrites à hauteur de 1 006 000 euros correspondent à :

- Une subvention octroyée par la Région au titre des travaux pour le Village des artisans, pour 300 000 euros
- Une subvention octroyée par la Région au titre des actions menées dans les QPV pour 300 000 euros
- Une subvention octroyée par l'ANAH pour financer l'ingénierie de l'ANRU pour 94 000 euros
- Une subvention octroyée par le Département pour le financement des travaux de la crèche cours Moreau pour 250 000 €
- Une subvention octroyée par le Département pour le financement des travaux de la colocation pour étudiants en médecine Place ST Pierre pour 62 000 €

Chapitre 16 – Emprunt : 17 564 769,35 €

Il s'agit notamment :

- D'un emprunt d'équilibre qui pourra être potentiellement contracté pour financer les investissements inscrits pour 16 682 019,35 euros
- De l'écriture relative à l'emprunt révolving pour neutraliser la dépense du même montant pour 874 800 euros
- 7 950 euros au titre des remboursements de caution

2.2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse de 4 % par rapport aux inscriptions 2025.

L'ensemble des dépenses inscrites au budget aux chapitres 20 à 23 inclus les travaux, les acquisitions de matériels, de mobilier et la déclinaison des dépenses d'AP/CP ainsi que l'ajout des restes à réaliser.

Dépenses d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 13	Subventions d'investissement	262 000,00	-	-	-	/
Chapitre 16	Dettes et assimilés	1 872 606,04	1 783 115,00	1 786 693,00	798 612,58	0%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 163 182,38	1 424 084,99	1 716 956,66	470 539,60	21%
Chapitre 204	Subventions d'équipements	10 806 258,34	8 177 057,28	9 163 780,05	3 701 065,30	12%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	5 185 637,70	11 352 423,46	8 539 935,44	2 421 696,87	-25%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	5 528 695,81	5 528 432,91	9 247 500,99	1 387 396,24	67%
Chapitre 26	Participations et créances rattachée	600 250,00	-	-	-	/
Chapitre 27	Immobilisations financières	100,00	1 000 120,00	120,00	1 000 052,13	-100%
Total dépenses réelles d'investissement		**25 418 730,27**	**29 265 233,64**	**30 454 986,14**	**9 779 362,72**	**4%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	200 306,30	225 500,00	200 000,00	145 575,96	-11%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	145 000,00	280 000,00	100 000,00	-	-64%
Total dépenses d'investissement		**25 764 036,57**	**29 770 733,64**	**30 754 986,14**	**9 924 938,68**	**3%**
Déficit reporté		-	**3 288 156,80**	**2 204 552,89**	-	**-33%**
TOTAL BP		**25 764 036,57**	**33 058 890,44**	**32 959 539,03**	**9 924 938,68**	**0%**

Chapitre 16 – Emprunt : 1 786 693,00 €

Ce chapitre regroupe :

- Le remboursement du capital des emprunts contractés sur ce budget, hors nouveaux emprunts pour 800 000 euros
- Le remboursement du capital de l'emprunt revolving pour 97 200 € ainsi que l'écriture spécifique de 874 800 euros neutralisée par la recette du même montant
- Des cautions pour 14 693 euros

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 1 716 956,66 € dont 483 544,66 € de RAR

Il est proposé d'inscrire 1 233 412 euros de dépenses nouvelles avec notamment :

- 335 000 euros d'études à destination des zones d'activités

- 237 530,00 euros de paiement du prestataire pour le suivi/animation OPAH dans le cadre de l'AP « PLH 2019-2025 » et 48 000 euros pour l'aire de grand passage
- 240 000 euros d'études relatives à la réalisation du schéma directeur assainissement partie gestion des eaux pluviales
- 200 000 euros d'études pour l'extension du port de Mâcon
- 100 382 euros de dépenses informatiques correspondant à l'achat de logiciels informatiques ou de licences
- 30 000 euros pour des études relatives aux établissements de la petite enfance et 48 000 euros pour une aire de grand passage

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 9 163 780,05 € dont 1 015 352,30 € de RAR

Il est proposé d'inscrire 5 229 250,35 euros au titre des fonds de concours 2020-2026 gérés en AP :

- 4 567 751,87 euros au titre du fonds de concours « développement local »
- 459 354,79 euros au titre du fond de concours « voirie »
- 202 143,69 euros au titre du fond de concours « revitalisation des centres villes et centres bourgs »

Ces montants permettront de solder les enveloppes octroyées aux communes sur le mandat 2020-2026.

Il est également proposé d'inscrire des montants correspondant aux nouvelles enveloppes 2026-2032 pour un total de 120 000 euros :

- 50 000 euros au titre du fonds de concours « développement local »
- 50 000 euros au titre du fond de concours « voirie »

Parmi les autres projets gérés en AP :

- 2 092 682,40 euros seront proposés au titre de l'AP « PLH 2019-2025 »
- 375 495 euros seront inscrits au titre de l'AP « village des artisans »

Enfin, il sera également notamment proposé :

- 290 000 euros pour le contrat de ville,
- 30 000 euros au titre de l'aide à l'immobilier

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 8 539 935,44 € dont 924 612,44 € de RAR

Il est proposé d'inscrire 7 615 323 euros de dépenses nouvelles avec notamment :

- 3 854 000 euros au titre de l'aménagement : Acquisition de parcelles, travaux sur les ZAE, réhabilitation du bâtiment pour les jardins de Cocagne
- 973 463 euros de maintenance : 435 063 euros à destination de la petite enfance, 201 000 euros à destination du centre aquatique, 116 200 euros à destination du conservatoire, 105 000 euros à destination du camping d'Azé notamment
- 819 700 euros de travaux dans le cadre de la gestion des eaux pluviales
- 554 500 euros d'acquisitions de terrain dans le cadre de l'aménagement de zones d'activités
- 459 100 euros de travaux et d'achat de matériel au centre aquatique
- 300 900 euros pour l'informatique (travaux sur les réseaux et renouvellement de matériel)

- 152 000 euros pour la petite enfance dont une majeure partie pour le renouvellement de mobilier
- 122 600 euros à destination du conservatoire pour l'achat d'instruments et d'équipements

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 9 247 500,99 € dont 791 534,09 € de RAR

Il est proposé d'inscrire 8 455 966,90 euros de dépenses nouvelles avec notamment :

- 3 274 966,90 euros de travaux/études dans le cadre de l'AP « Village des artisans »
- 2 060 000 euros pour l'aménagement de la crèche cours Moreau
- 630 000 euros de travaux et d'étude pour le centre aquatique : rénovation, création d'un local, déplacement d'un transformateur
- 560 000 euros de travaux à la crèche de la Chanaye
- 400 000 euros pour des études et travaux de voirie, arrêt de bus, accessibilité aux bouchardes
- 372 000 euros de travaux sur le site d'Azé (camping)
- 300 000 euros d'études et de travaux pour la réalisation de logements étudiants dans le bâtiment de l'OTC
- 220 000 euros de travaux d'aménagement et de réfection de toiture de l'auditorium

2.3 Le financement des investissements

Les investissements 2026 sont majoritairement financés par l'emprunt et les excédents antérieurs.

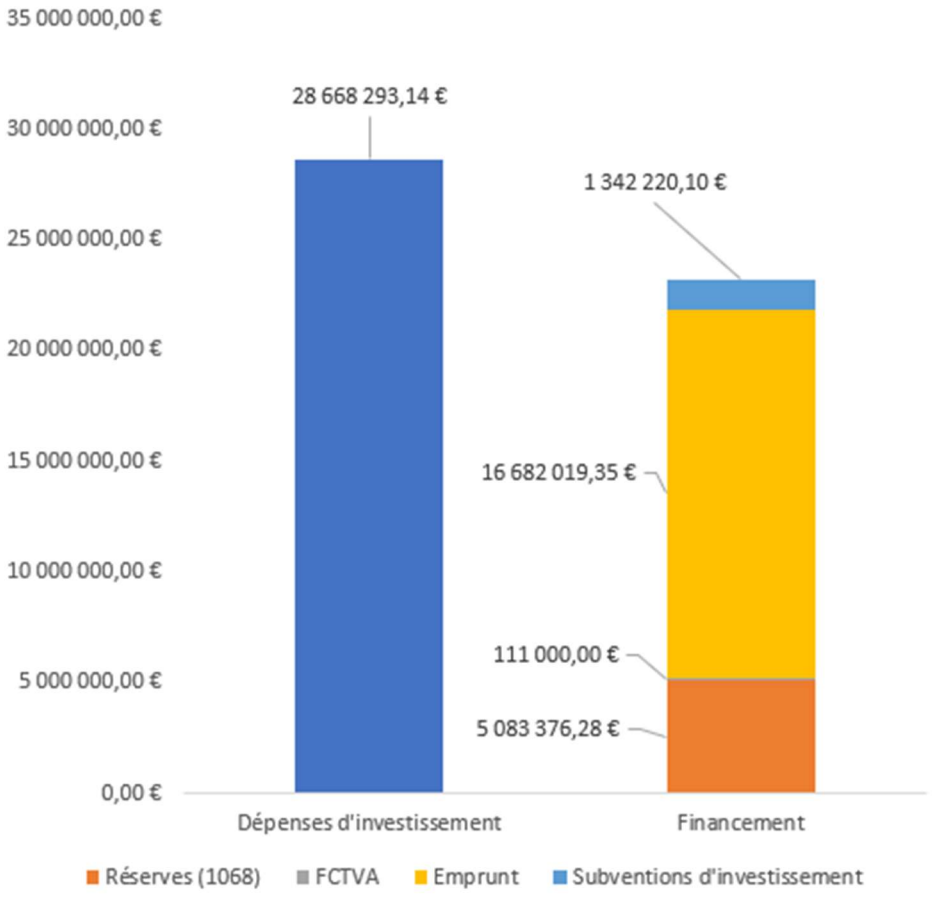

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20007030800016
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 46
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 47
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 50
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 53
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 59

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 62
A1.01 - Opérations non ventilables 65
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 66
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 69
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 70
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 71
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 74
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 78
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 81
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 82
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 85
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 87
A1.908 - Fonction 8 - Transports 90
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 94
A2.01 - Opérations non ventilables 96
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 97
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 103
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 104
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 105
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 108
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 113
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 118
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 119
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 120
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 123
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 125
A2.938 - Fonction 8 - Transports 128

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 132
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 133
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 137
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 139

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 140
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 142
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 143
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 144
B3.1 - Etat des provisions constituées 146
B3.2 - Etalement des provisions 148
B4 - Etat des charges transférées 149
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 150
B6 - Prêts 151
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 152
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 153
B7.3 - Etat des emprunts garantis 154
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 165
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 166
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 167
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 168
B7.8 - Autres engagements donnés 169
B7.9 - Autres engagements reçus 170
B8 - Subventions versées 171
B9 - Etat du personnel 173
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 179
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 180
B11.2 - Liste des établissements publics créés 181
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 182

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 183
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 184
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 185

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 187
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux 188
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 189
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 191
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 193
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 194

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 195

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	81632

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	464.24

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	722,14
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	713,36
3	Dépenses d'équipement brut / population	238,93
4	Encours de dette / population (2) (3)	103,99
5	DGF / population	93,43
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	31,96%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	102,77%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33,49%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	14,58%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	69 835 259,55	70 889 371,02	11 001 408,19	A1	12 055 519,66
Investissement	9 924 938,68	10 873 258,45	(3) -3 288 156,80	A2	-2 339 837,03
Fonctionnement	59 910 320,87	60 016 112,57	(4) 14 289 564,99	A3	14 395 356,69

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	3 215 043,49	III + IV	336 220,10	B1 -2 878 823,39
Investissement	I	3 215 043,49	III	336 220,10	B2 -2 878 823,39
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	9 176 696,27
Investissement	**A2 + B2**	-5 218 660,42
Fonctionnement	**A3 + B3**	14 395 356,69

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 215 043,49
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	483 544,66
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	1 015 352,30
21	Immobilisations corporelles (3)	924 612,44
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	791 534,09
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	336 220,10
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		336 220,10
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	27 539 942,65	32 623 318,93
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 215 043,49	336 220,10
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 2 204 552,89	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	32 959 539,03	32 959 539,03

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	67 707 909,29	58 432 810,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 275 099,29
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	67 707 909,29	67 707 909,29

TOTAL DU BUDGET (4)	100 667 448,32	100 667 448,32

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202004/2020	DÉVELOPPEMENT LOCAL	202004	9 300 000,00
2026-10/2026	ETUDE DU SDA VOLET GEPU	202610	440 000,00
2026-11/2026	FDC DEVELOPPEMENT LOCAL 26-32	202611	9 300 000,00
2026-12/2026	FDC VOIRIE 26-32	202612	3 000 000,00
2019-01/2019	PLH 2019-2025	20190101, 20190102, 20190103, 20190104, 20190105	8 772 000,00
2026-08/2026	RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE	202608	840 000,00
2018-02/2018	REVITALISATION CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS	20180201, 20180202, 20180203	1 500 000,00
202006/2020	SAÔNE DIGITALE	202006	18 348 789,61
2020-07/2020	VILLAGE DES ARTISANS	202007	4 708 469,55
2020-01/2020	VOIRIE	202001	3 000 000,00
TOTAL			**59 209 259,16**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**59 209 259,16**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 424 084,99	483 544,66	1 233 412,00	1 233 412,00	1 716 956,66
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	8 177 057,28	1 015 352,30	8 148 427,75	8 148 427,75	9 163 780,05
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	11 352 423,46	924 612,44	7 615 323,00	7 615 323,00	8 539 935,44
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 528 432,91	791 534,09	8 455 966,90	8 455 966,90	9 247 500,99
Total des dépenses d'équipement		**26 481 998,64**	**3 215 043,49**	**25 453 129,65**	**25 453 129,65**	**28 668 173,14**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 783 115,00	0,00	1 786 693,00	1 786 693,00	1 786 693,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000 120,00	0,00	120,00	120,00	120,00
Total des dépenses financières		**2 783 235,00**	**0,00**	**1 786 813,00**	**1 786 813,00**	**1 786 813,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**29 265 233,64**	**3 215 043,49**	**27 239 942,65**	**27 239 942,65**	**30 454 986,14**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*225 500,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*280 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***505 500,00***		***300 000,00***	***300 000,00***	***300 000,00***
TOTAL		**29 770 733,64**	**3 215 043,49**	**27 539 942,65**	**27 539 942,65**	**30 754 986,14**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 204 552,89**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**32 959 539,03**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	513 444,00	336 220,10	1 006 000,00	1 006 000,00	1 342 220,10
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	11 122 173,16	0,00	17 556 819,35	17 556 819,35	17 556 819,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**11 635 617,16**	**336 220,10**	**18 562 819,35**	**18 562 819,35**	**18 899 039,45**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 950 000,00	0,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	6 475 413,09	0,00	5 083 376,28	5 083 376,28	5 083 376,28
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 150,00	0,00	7 950,00	7 950,00	7 950,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**8 431 563,09**	**0,00**	**5 202 326,28**	**5 202 326,28**	**5 202 326,28**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**20 067 180,25**	**336 220,10**	**23 765 145,63**	**23 765 145,63**	**24 101 365,73**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*9 211 710,19*		*3 132 173,30*	*3 132 173,30*	*3 132 173,30*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*3 500 000,00*		*5 626 000,00*	*5 626 000,00*	*5 626 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*280 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***12 991 710,19***		***8 858 173,30***	***8 858 173,30***	***8 858 173,30***
TOTAL		**33 058 890,44**	**336 220,10**	**32 623 318,93**	**32 623 318,93**	**32 959 539,03**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**32 959 539,03**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**8 558 173,30**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 407 927,00	0,00	7 190 873,00	7 190 873,00	7 190 873,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 802 220,00	0,00	18 837 400,00	18 837 400,00	18 837 400,00
014	Atténuations de produits	22 607 249,00	0,00	22 451 749,00	22 451 749,00	22 451 749,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12 884 542,19	0,00	10 067 413,99	10 067 413,99	10 067 413,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**60 701 938,19**	**0,00**	**58 547 435,99**	**58 547 435,99**	**58 547 435,99**
66	Charges financières	185 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
67	Charges spécifiques (3)	26 900,00	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	130 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**61 043 838,19**	**0,00**	**58 949 735,99**	**58 949 735,99**	**58 949 735,99**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*9 211 710,19*		*3 132 173,30*	*3 132 173,30*	*3 132 173,30*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*3 500 000,00*		*5 626 000,00*	*5 626 000,00*	*5 626 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***12 711 710,19***		***8 758 173,30***	***8 758 173,30***	***8 758 173,30***
TOTAL		**73 755 548,38**	**0,00**	**67 707 909,29**	**67 707 909,29**	**67 707 909,29**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**67 707 909,29**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	320 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 187 458,00	0,00	6 696 394,00	6 696 394,00	6 696 394,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	20 612 000,00	0,00	20 498 610,00	20 498 610,00	20 498 610,00
731	Fiscalité locale	16 041 000,00	0,00	16 014 782,00	16 014 782,00	16 014 782,00
74	Dotations et participations (3)	14 382 978,00	0,00	14 402 374,00	14 402 374,00	14 402 374,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	522 747,39	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
Total des recettes de gestion courante		**59 066 183,39**	**0,00**	**57 987 810,00**	**57 987 810,00**	**57 987 810,00**
76	Produits financiers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	43 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	130 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**59 240 483,39**	**0,00**	**58 232 810,00**	**58 232 810,00**	**58 232 810,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*225 500,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***225 500,00***		***200 000,00***	***200 000,00***	***200 000,00***

TOTAL	**59 465 983,39**	**0,00**	**58 432 810,00**	**58 432 810,00**	**58 432 810,00**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**9 275 099,29**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**67 707 909,29**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**8 558 173,30**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*200 000,00*	200 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		1 786 693,00	*0,00*	1 786 693,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		1 716 956,66	*0,00*	1 716 956,66
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		9 163 780,05	*0,00*	*9 163 780,05*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		8 539 935,44	*0,00*	8 539 935,44
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		9 247 500,99	*100 000,00*	*9 347 500,99*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		120,00	*0,00*	120,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**30 454 986,14**	***300 000,00***	**30 754 986,14**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 204 552,89**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**32 959 539,03**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	7 190 873,00		7 190 873,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	18 837 400,00		18 837 400,00
014	Atténuations de produits	22 451 749,00		22 451 749,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 067 413,99	*0,00*	10 067 413,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	180 000,00	*0,00*	180 000,00
67	Charges spécifiques (9)	27 300,00	*0,00*	27 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	195 000,00	*5 626 000,00*	5 821 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*3 132 173,30*	3 132 173,30
	Dépenses de fonctionnement – Total	**58 949 735,99**	***8 758 173,30***	**67 707 909,29**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**67 707 909,29**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	111 000,00	*0,00*	111 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 342 220,10	*0,00*	1 342 220,10
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 564 769,35	*0,00*	17 564 769,35
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*100 000,00*	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*5 626 000,00*	5 626 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*3 132 173,30*	3 132 173,30
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**19 017 989,45**	***8 858 173,30***	**27 876 162,75**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**5 083 376,28**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**32 959 539,03**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	300 000,00		300 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 696 394,00		6 696 394,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 498 610,00		20 498 610,00
731	Fiscalité locale	16 014 782,00		16 014 782,00
74	Dotations et participations (8)	14 402 374,00		14 402 374,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	75 650,00	*0,00*	75 650,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	50 000,00	*200 000,00*	250 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	195 000,00	*0,00*	195 000,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	**58 232 810,00**	***200 000,00***	**58 432 810,00**
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**9 275 099,29**
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**67 707 909,29**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**29 770 733,64**	**3 215 043,49**	**59 209 259,16**	**27 539 942,65**	**27 539 942,65**	**0,00**	**27 539 942,65**	**30 754 986,14**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 424 084,99	483 544,66	0,00	1 233 412,00	1 233 412,00	0,00	1 233 412,00	1 716 956,66
204	Subventions d'équipement versées (9)	8 177 057,28	1 015 352,30	0,00	8 148 427,75	8 148 427,75	0,00	8 148 427,75	9 163 780,05
21	Immobilisations corporelles	11 352 423,46	924 612,44	0,00	7 615 323,00	7 615 323,00	0,00	7 615 323,00	8 539 935,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 528 432,91	791 534,09	0,00	8 455 966,90	8 455 966,90	0,00	8 455 966,90	9 247 500,99
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	59 209 259,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**26 481 998,64**	**3 215 043,49**	**59 209 259,16**	**25 453 129,65**	**25 453 129,65**	**0,00**	**25 453 129,65**	**28 668 173,14**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 783 115,00	0,00		1 786 693,00	1 786 693,00		1 786 693,00	1 786 693,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 120,00	0,00	0,00	120,00	120,00	0,00	120,00	120,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 783 235,00**	**0,00**	**0,00**	**1 786 813,00**	**1 786 813,00**	**0,00**	**1 786 813,00**	**1 786 813,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**29 265 233,64**	**3 215 043,49**	**59 209 259,16**	**27 239 942,65**	**27 239 942,65**	**0,00**	**27 239 942,65**	**30 454 986,14**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*225 500,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*280 000,00*			*100 000,00*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**505 500,00**			**300 000,00**	**300 000,00**		**300 000,00**	**300 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**2 204 552,89**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**32 959 539,03**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**26 583 477,35**	**336 220,10**	**27 539 942,65**	**27 539 942,65**	**27 876 162,75**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	513 444,00	336 220,10	1 006 000,00	1 006 000,00	1 342 220,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	11 122 173,16	0,00	17 556 819,35	17 556 819,35	17 556 819,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**11 635 617,16**	**336 220,10**	**18 562 819,35**	**18 562 819,35**	**18 899 039,45**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 950 000,00	0,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	6 150,00	0,00	7 950,00	7 950,00	7 950,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 956 150,00**	**0,00**	**118 950,00**	**118 950,00**	**118 950,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**13 591 767,16**	**336 220,10**	**18 681 769,35**	**18 681 769,35**	**19 017 989,45**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*9 211 710,19*		*3 132 173,30*	*3 132 173,30*	*3 132 173,30*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*3 500 000,00*		*5 626 000,00*	*5 626 000,00*	*5 626 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*280 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des recettes d'ordre		***12 991 710,19***		***8 858 173,30***	***8 858 173,30***	***8 858 173,30***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**5 083 376,28**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**32 959 539,03**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**29 770 733,64**	**3 215 043,49**	**59 209 259,16**	**27 539 942,65**	**27 539 942,65**	**0,00**	**27 539 942,65**	**30 754 986,14**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 424 084,99	483 544,66	0,00	1 233 412,00	1 233 412,00	0,00	1 233 412,00	1 716 956,66
2031	Frais d'études	1 073 564,99	305 475,44		1 121 230,00	1 121 230,00	0,00	1 121 230,00	1 426 705,44
2033	Frais d'insertion	9 500,00	0,00		9 800,00	9 800,00	0,00	9 800,00	9 800,00
2051	Concessions, droits similaires	341 020,00	178 069,22		102 382,00	102 382,00	0,00	102 382,00	280 451,22
204	Subventions d'équipement versées (9)	8 177 057,28	1 015 352,30	0,00	8 148 427,75	8 148 427,75	0,00	8 148 427,75	9 163 780,05
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 401 558,00	0,00		4 582 751,87	4 582 751,87	0,00	4 582 751,87	4 582 751,87
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	5 242 004,28	1 009 667,30		1 067 498,48	1 067 498,48	0,00	1 067 498,48	2 077 165,78
204182	Autres org pub - Bât. et installations	575 000,00	0,00		1 716 250,00	1 716 250,00	0,00	1 716 250,00	1 716 250,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	958 495,00	5 685,00		781 927,40	781 927,40	0,00	781 927,40	787 612,40
21	Immobilisations corporelles	11 352 423,46	924 612,44	0,00	7 615 323,00	7 615 323,00	0,00	7 615 323,00	8 539 935,44
2111	Terrains nus	1 766 285,00	4 614,00		604 500,00	604 500,00	0,00	604 500,00	609 114,00
2115	Terrains bâtis	976 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	196 505,22	0,00		59 000,00	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00
21318	Autres bâtiments publics	187 810,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	2 463 000,00	206 388,71		2 932 000,00	2 932 000,00	0,00	2 932 000,00	3 138 388,71
21328	Autres bâtiments privés	267 574,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	192 290,00	41 362,30		350 340,00	350 340,00	0,00	350 340,00	391 702,30
2151	Réseaux de voirie	170 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	522 000,00	65 510,32		407 000,00	407 000,00	0,00	407 000,00	472 510,32
21532	Réseaux d'assainissement	558 541,08	192 636,53		216 000,00	216 000,00	0,00	216 000,00	408 636,53
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
21538	Autres réseaux	505 865,44	83 556,26		819 700,00	819 700,00	0,00	819 700,00	903 256,26
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
215731	Matériel roulant	44 210,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	29 687,42	3 633,79		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	6 233,79
21728	Autres agencements (mise à dispo)	111 000,00	23 317,52		185 478,00	185 478,00	0,00	185 478,00	208 795,52
21735	Installations générales (mise à dispo)	1 630 445,31	20 168,02		664 345,00	664 345,00	0,00	664 345,00	684 513,02
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	228 790,00	209 858,48		218 900,00	218 900,00	0,00	218 900,00	428 758,48
21838	Autre matériel informatique	135 495,40	53 157,34		257 750,00	257 750,00	0,00	257 750,00	310 907,34
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	84 517,70	2 796,73		216 850,00	216 850,00	0,00	216 850,00	219 646,73
2185	Matériel de téléphonie	8 690,00	483,24		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 983,24
2188	Autres immobilisations corporelles	1 165 216,84	17 129,20		429 360,00	429 360,00	0,00	429 360,00	446 489,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 528 432,91	791 534,09	0,00	8 455 966,90	8 455 966,90	0,00	8 455 966,90	9 247 500,99
2313	Constructions	3 021 334,26	285 118,05		4 466 966,90	4 466 966,90	0,00	4 466 966,90	4 752 084,95
2315	Install., matériel et outill. technique	951 941,86	121 317,49		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	201 317,49
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 555 156,79	385 098,55		3 909 000,00	3 909 000,00	0,00	3 909 000,00	4 294 098,55
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	59 209 259,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**26 481 998,64**	**3 215 043,49**	**59 209 259,16**	**25 453 129,65**	**25 453 129,65**	**0,00**	**25 453 129,65**	**28 668 173,14**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 783 115,00	0,00		1 786 693,00	1 786 693,00		1 786 693,00	1 786 693,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	97 200,00	0,00		97 200,00	97 200,00		97 200,00	97 200,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	972 000,00	0,00		874 800,00	874 800,00		874 800,00	874 800,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 915,00	0,00		14 693,00	14 693,00		14 693,00	14 693,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 120,00	0,00	0,00	120,00	120,00	0,00	120,00	120,00
2745	Avances remboursables	1 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	120,00	0,00		120,00	120,00	0,00	120,00	120,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 783 235,00**	**0,00**	**0,00**	**1 786 813,00**	**1 786 813,00**	**0,00**	**1 786 813,00**	**1 786 813,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**29 265 233,64**	**3 215 043,49**	**59 209 259,16**	**27 239 942,65**	**27 239 942,65**	**0,00**	**27 239 942,65**	**30 454 986,14**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*225 500,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*195 500,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*23 585,68*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*93 976,16*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*1 666,67*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*71 628,78*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*4 642,71*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*30 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21735	*Installations générales (mise à dispo)*	*30 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*280 000,00*			*100 000,00*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*
21351	*Bâtiments publics*	*250 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*			*100 000,00*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*30 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**505 500,00**			**300 000,00**	**300 000,00**		**300 000,00**	**300 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
20180201	COMMERCES - COEUR DE VILLE	2018-02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20180202	COMMERCES - FISAC	2018-02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20180203	COMMERCES - CENTRE BOURGS	2018-02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20190101	ETUDES - PLH 2019-2025	2019-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20190102	SUBVENTION PRIVEES - PLH 2019-2025	2019-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20190103	SUBVENTIONS BAILLEURS PUBLICS - PLH 2019	2019-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20190104	ASSOCIATON - PLH 2019-2025	2019-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20190105	ACQUISITIONS FONCIERES - PLH 2019-2025	2019-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202001	202001 FDC VOIRIE	2020-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202004	FDC 2020 DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMMUNE	202004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202006	SAONE DIGITALE	202006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202007	VILLAGEART	2020-07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202608	MATERIEL INFORMATIQUE	2026-08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202610	ETUDE DU SDA VOLET GEPU	2026-10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202611	DEVELOPPEMENT LOCAL 26-32	2026-11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202612	VOIRIE 26-32	2026-12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20180201
LIBELLE : COMMERCES - COEUR DE VILLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2018-02

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**900 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20180202
LIBELLE : COMMERCES - FISAC
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2018-02

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**300 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20180203
LIBELLE : COMMERCES - CENTRE BOURGS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2018-02

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**300 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20190101
LIBELLE : ETUDES - PLH 2019-2025
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**1 576 999,78**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**1 576 999,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	1 576 999,78	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20190102
LIBELLE : SUBVENTION PRIVEES - PLH 2019-2025
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**2 277 000,08**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**2 277 000,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 277 000,08	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20190103
LIBELLE : SUBVENTIONS BAILLEURS PUBLICS - PLH 2019
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**4 498 000,14**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**4 498 000,14**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204182	Autres org pub - Bât. et installations	4 498 000,14	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20190104
LIBELLE : ASSOCIATON - PLH 2019-2025
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**60 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20422	Privé : Bâtiments, installations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20190105
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES - PLH 2019-2025
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**360 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**360 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202001
LIBELLE : 202001 FDC VOIRIE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2020-01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**3 000 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202004
LIBELLE : FDC 2020 DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMMUNE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202004

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**9 300 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**9 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5 043 482,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	4 256 517,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202006
LIBELLE : SAONE DIGITALE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202006

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**10 838 212,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**27 647,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	27 647,74	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**8 350 969,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20422	Privé : Bâtiments, installations	8 350 969,01	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**8 760,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2115	Terrains bâtis	3 989,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 771,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 450 834,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	2 376 422,97	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	74 411,58	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202007
LIBELLE : VILLAGEART
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2020-07

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**5 867 049,55**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**11 746,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	5 779,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 967,51	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**293 748,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2115	Terrains bâtis	293 748,44	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**5 561 554,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	5 561 554,40	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202608
LIBELLE : MATERIEL INFORMATIQUE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-08

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**840 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**840 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21838	Autre matériel informatique	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202610
LIBELLE : ETUDE DU SDA VOLET GEPU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-10

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**440 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**440 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202611
LIBELLE : DEVELOPPEMENT LOCAL 26-32
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-11

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**9 300 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**9 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	8 435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202612
LIBELLE : VOIRIE 26-32
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-12

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**3 000 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**26 583 477,35**	**336 220,10**	**27 539 942,65**	**27 539 942,65**	**27 876 162,75**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	513 444,00	336 220,10	1 006 000,00	1 006 000,00	1 342 220,10
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	182 060,00	70 877,10	94 000,00	94 000,00	164 877,10
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	312 000,00	312 000,00	312 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	18 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	265 000,00	265 343,00	0,00	0,00	265 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	11 122 173,16	0,00	17 556 819,35	17 556 819,35	17 556 819,35
1641	Emprunts en euros	8 706 094,16	0,00	16 682 019,35	16 682 019,35	16 682 019,35
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 444 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	972 000,00	0,00	874 800,00	874 800,00	874 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**11 635 617,16**	**336 220,10**	**18 562 819,35**	**18 562 819,35**	**18 899 039,45**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 950 000,00	0,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00
10222	FCTVA	1 950 000,00	0,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	6 150,00	0,00	7 950,00	7 950,00	7 950,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 150,00	0,00	7 950,00	7 950,00	7 950,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 956 150,00**	**0,00**	**118 950,00**	**118 950,00**	**118 950,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		**13 591 767,16**	**336 220,10**	**18 681 769,35**	**18 681 769,35**	**19 017 989,45**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*9 211 710,19*		*3 132 173,30*	*3 132 173,30*	*3 132 173,30*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*3 500 000,00*		*5 626 000,00*	*5 626 000,00*	*5 626 000,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*3 289,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*14 601,90*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*170 000,00*		*800 000,00*	*800 000,00*	*800 000,00*
2804123	*Subv.Régions : Projet infrastructure*	*7 576,30*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*122 269,82*		*5 194,00*	*5 194,00*	*5 194,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*8 277,53*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*46 588,00*		*1 000 000,00*	*1 000 000,00*	*1 000 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*1 570 421,68*		*1 000 000,00*	*1 000 000,00*	*1 000 000,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*1 000,00*		*500 000,00*	*500 000,00*	*500 000,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*267,67*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*8 333,58*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*345 548,29*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*323 925,13*		*208 730,00*	*208 730,00*	*208 730,00*
280423	*Privé : Projet infrastructure*	*59 420,47*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*102 222,37*		*44 484,00*	*44 484,00*	*44 484,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*6 513,84*		*17 429,00*	*17 429,00*	*17 429,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*14 202,44*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*125,58*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*2 049,34*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*8 653,20*		*77 905,00*	*77 905,00*	*77 905,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*1 552,06*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*0,00*		*2 915,00*	*2 915,00*	*2 915,00*
2815731	*Matériel roulant*	*456,55*		*4 876,00*	*4 876,00*	*4 876,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*22 726,96*		*31 403,00*	*31 403,00*	*31 403,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*1 885,60*		*32 044,00*	*32 044,00*	*32 044,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*23 056,28*		*196 732,00*	*196 732,00*	*196 732,00*
281748	*Sol autrui - Autres construct° (mad)*	*897,01*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*2 242,94*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*861,96*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*6 242,91*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*28 718,83*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*185 987,65*		*158 876,00*	*158 876,00*	*158 876,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*139 508,41*		*131 943,00*	*131 943,00*	*131 943,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 745,48*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*267 831,22*		*413 469,00*	*413 469,00*	*413 469,00*
4818	*Charges à étaler*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*280 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
2031	*Frais d'études*	*280 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des recettes d'ordre		***12 991 710,19***		***8 858 173,30***	***8 858 173,30***	***8 858 173,30***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**73 755 548,38**	**0,00**	**0,00**	**67 707 909,29**	**67 707 909,29**	**0,00**	**67 707 909,29**	**67 707 909,29**
011	Charges à caractère général (3)	7 407 927,00	0,00	0,00	7 190 873,00	7 190 873,00	0,00	7 190 873,00	7 190 873,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 802 220,00	0,00		18 837 400,00	18 837 400,00		18 837 400,00	18 837 400,00
014	Atténuations de produits	22 607 249,00	0,00		22 451 749,00	22 451 749,00		22 451 749,00	22 451 749,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12 884 542,19	0,00	0,00	10 067 413,99	10 067 413,99	0,00	10 067 413,99	10 067 413,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**60 701 938,19**	**0,00**	**0,00**	**58 547 435,99**	**58 547 435,99**	**0,00**	**58 547 435,99**	**58 547 435,99**
66	Charges financières	185 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
67	Charges spécifiques (3)	26 900,00	0,00		27 300,00	27 300,00		27 300,00	27 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	130 000,00			195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**341 900,00**	**0,00**	**0,00**	**402 300,00**	**402 300,00**		**402 300,00**	**402 300,00**
Total des dépenses réelles		**61 043 838,19**	**0,00**	**0,00**	**58 949 735,99**	**58 949 735,99**	**0,00**	**58 949 735,99**	**58 949 735,99**
023	*Virement à la section d'investissement*	*9 211 710,19*			*3 132 173,30*	*3 132 173,30*		*3 132 173,30*	*3 132 173,30*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*3 500 000,00*			*5 626 000,00*	*5 626 000,00*		*5 626 000,00*	*5 626 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**12 711 710,19**			**8 758 173,30**	**8 758 173,30**		**8 758 173,30**	**8 758 173,30**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	67 707 909,29

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**59 465 983,39**	**0,00**	**58 432 810,00**	**58 432 810,00**	**58 432 810,00**
013	Atténuations de charges (2)	320 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 187 458,00	0,00	6 696 394,00	6 696 394,00	6 696 394,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 612 000,00	0,00	20 498 610,00	20 498 610,00	20 498 610,00
731	Fiscalité locale	16 041 000,00	0,00	16 014 782,00	16 014 782,00	16 014 782,00
74	Dotations et participations (2)	14 382 978,00	0,00	14 402 374,00	14 402 374,00	14 402 374,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	522 747,39	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
Total des recettes de gestion des services		**59 066 183,39**	**0,00**	**57 987 810,00**	**57 987 810,00**	**57 987 810,00**
76	Produits financiers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	43 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	130 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
Total des recettes financières		**174 300,00**	**0,00**	**245 000,00**	**245 000,00**	**245 000,00**
Total des recettes réelles		**59 240 483,39**	**0,00**	**58 232 810,00**	**58 232 810,00**	**58 232 810,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*225 500,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**225 500,00**		**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**9 275 099,29**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**67 707 909,29**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**73 755 548,38**	**0,00**	**0,00**	**67 707 909,29**	**67 707 909,29**	**0,00**	**67 707 909,29**	**67 707 909,29**
011	Charges à caractère général (4)	7 407 927,00	0,00	0,00	7 190 873,00	7 190 873,00	0,00	7 190 873,00	7 190 873,00
6042	Achats de prestations de services	252 000,00	0,00		252 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00	252 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	9 850,00	0,00		12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00	12 200,00
60611	Eau et assainissement	189 730,00	0,00		174 130,00	174 130,00	0,00	174 130,00	174 130,00
60612	Energie - Electricité	749 460,00	0,00		612 640,00	612 640,00	0,00	612 640,00	612 640,00
60613	Chauffage urbain	471 230,00	0,00		413 000,00	413 000,00	0,00	413 000,00	413 000,00
60621	Combustibles	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60622	Carburants	51 000,00	0,00		43 300,00	43 300,00	0,00	43 300,00	43 300,00
60623	Alimentation	99 600,00	0,00		97 100,00	97 100,00	0,00	97 100,00	97 100,00
60624	Produits de traitement	56 700,00	0,00		61 500,00	61 500,00	0,00	61 500,00	61 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 500,00	0,00		8 050,00	8 050,00	0,00	8 050,00	8 050,00
60631	Fournitures d'entretien	72 870,80	0,00		78 900,00	78 900,00	0,00	78 900,00	78 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	179 430,00	0,00		178 165,00	178 165,00	0,00	178 165,00	178 165,00
60633	Fournitures de voirie	5 852,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	47 590,00	0,00		50 866,00	50 866,00	0,00	50 866,00	50 866,00
6064	Fournitures administratives	30 189,00	0,00		30 900,00	30 900,00	0,00	30 900,00	30 900,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	12 585,00	0,00		12 165,00	12 165,00	0,00	12 165,00	12 165,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	4 247,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
6068	Autres matières et fournitures	43 053,00	0,00		44 650,00	44 650,00	0,00	44 650,00	44 650,00
611	Contrats de prestations de services	842 749,62	0,00		950 830,00	950 830,00	0,00	950 830,00	950 830,00
6132	Locations immobilières	308 616,00	0,00		417 180,00	417 180,00	0,00	417 180,00	417 180,00
61351	Matériel roulant	46 690,00	0,00		20 360,00	20 360,00	0,00	20 360,00	20 360,00
61358	Autres	77 346,00	0,00		66 704,00	66 704,00	0,00	66 704,00	66 704,00
614	Charges locatives et de copropriété	100 240,00	0,00		111 240,00	111 240,00	0,00	111 240,00	111 240,00
61521	Entretien terrains	50 090,00	0,00		121 610,00	121 610,00	0,00	121 610,00	121 610,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	169 126,29	0,00		207 470,00	207 470,00	0,00	207 470,00	207 470,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 500,00	0,00		23 580,00	23 580,00	0,00	23 580,00	23 580,00
615232	Entretien, réparations réseaux	51 960,00	0,00		68 100,00	68 100,00	0,00	68 100,00	68 100,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61551	Entretien matériel roulant	49 000,00	0,00		49 840,00	49 840,00	0,00	49 840,00	49 840,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	73 812,20	0,00		111 127,00	111 127,00	0,00	111 127,00	111 127,00
6156	Maintenance	455 006,00	0,00		428 300,00	428 300,00	0,00	428 300,00	428 300,00
6161	Multirisques	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	15 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6168	Autres primes d'assurance	40 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
617	Etudes et recherches	69 600,00	0,00		74 000,00	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00
6182	Documentation générale et technique	51 330,00	0,00		37 450,00	37 450,00	0,00	37 450,00	37 450,00
6184	Versements à des organismes de formation	79 400,00	0,00		85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 600,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	6 135,00	0,00		2 960,00	2 960,00	0,00	2 960,00	2 960,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	331 204,00	0,00		216 500,00	216 500,00	0,00	216 500,00	216 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	142,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	52 800,00	0,00		65 650,00	65 650,00	0,00	65 650,00	65 650,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6233	Foires et expositions	34 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6234	Réceptions	80 660,00	0,00		68 880,00	68 880,00	0,00	68 880,00	68 880,00
6236	Catalogues et imprimés	70 700,00	0,00		75 350,00	75 350,00	0,00	75 350,00	75 350,00
6238	Divers	376 050,00	0,00		373 360,00	373 360,00	0,00	373 360,00	373 360,00
6241	Transports de biens	3 400,00	0,00		2 356,00	2 356,00	0,00	2 356,00	2 356,00
6247	Transports collectifs	4 150,00	0,00		4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00	4 100,00
6248	Divers	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	66 000,00	0,00		48 200,00	48 200,00	0,00	48 200,00	48 200,00
6261	Frais d'affranchissement	40 700,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6262	Frais de télécommunications	174 850,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
627	Services bancaires et assimilés	8 454,41	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	458 085,68	0,00		272 570,00	272 570,00	0,00	272 570,00	272 570,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	544 639,00	0,00		330 300,00	330 300,00	0,00	330 300,00	330 300,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	73 280,00	0,00		246 280,00	246 280,00	0,00	246 280,00	246 280,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	47 320,00	0,00		57 300,00	57 300,00	0,00	57 300,00	57 300,00
62878	Remb. frais à des tiers	34 120,00	0,00		35 200,00	35 200,00	0,00	35 200,00	35 200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6288	Autres services extérieurs	12 260,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
63512	Taxes foncières	24 470,00	0,00		29 840,00	29 840,00	0,00	29 840,00	29 840,00
63513	Autres impôts locaux	20 036,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 650,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6358	Autres droits	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	31 967,28	0,00		17 470,00	17 470,00	0,00	17 470,00	17 470,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	17 802 220,00	0,00		18 837 400,00	18 837 400,00		18 837 400,00	18 837 400,00
62121	Personnel aff. BA/régies sans ps.morale	49 620,00	0,00		51 000,00	51 000,00		51 000,00	51 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	9 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	95 000,00	0,00		75 244,32	75 244,32		75 244,32	75 244,32
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	61 200,00	0,00		47 029,68	47 029,68		47 029,68	47 029,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	210 000,00	0,00		205 452,24	205 452,24		205 452,24	205 452,24
64111	Rémunération principale titulaires	6 544 200,00	0,00		6 832 000,00	6 832 000,00		6 832 000,00	6 832 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	110 000,00	0,00		86 215,44	86 215,44		86 215,44	86 215,44
64113	NBI	53 200,00	0,00		45 309,84	45 309,84		45 309,84	45 309,84
64116	Indemnités de licenciement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 685 000,00	0,00		1 790 342,76	1 790 342,76		1 790 342,76	1 790 342,76
64121	Rémunération principale	270 000,00	0,00		1 508 914,80	1 508 914,80		1 508 914,80	1 508 914,80
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
64131	Rémunérations	2 229 200,00	0,00		2 445 000,00	2 445 000,00		2 445 000,00	2 445 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	35 000,00	0,00		17 838,48	17 838,48		17 838,48	17 838,48
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	568 000,00	0,00		598 734,36	598 734,36		598 734,36	598 734,36
6414	Personnel rémunéré à la vacation	177 000,00	0,00		38 129,28	38 129,28		38 129,28	38 129,28
642	Indemnités jury soumises cotis. sociales	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 930 000,00	0,00		2 090 000,00	2 090 000,00		2 090 000,00	2 090 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 430 000,00	0,00		2 608 000,00	2 608 000,00		2 608 000,00	2 608 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	83 000,00	0,00		116 542,68	116 542,68		116 542,68	116 542,68
6455	Cotisations pour assurance du personnel	533 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	144 000,00	0,00		111 498,12	111 498,12		111 498,12	111 498,12

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	30 000,00	0,00		50 148,00	50 148,00		50 148,00	50 148,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	325 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	53 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	22 607 249,00	0,00		22 451 749,00	22 451 749,00		22 451 749,00	22 451 749,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	501 500,00	0,00		302 000,00	302 000,00		302 000,00	302 000,00
739211	Attribution de compensation	19 680 000,00	0,00		19 889 000,00	19 889 000,00		19 889 000,00	19 889 000,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 510 749,00	0,00		1 510 749,00	1 510 749,00		1 510 749,00	1 510 749,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	915 000,00	0,00		750 000,00	750 000,00		750 000,00	750 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	12 884 542,19	0,00	0,00	10 067 413,99	10 067 413,99	0,00	10 067 413,99	10 067 413,99
65311	Indemnités de fonction	302 967,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	30 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	75 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
65315	Formation	17 300,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 700,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	3 584 522,00	0,00		3 613 000,00	3 613 000,00	0,00	3 613 000,00	3 613 000,00
65568	Autres contributions	381 625,00	0,00		382 000,00	382 000,00	0,00	382 000,00	382 000,00
65733	Subv. fonct. départements	278 000,00	0,00		278 000,00	278 000,00	0,00	278 000,00	278 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	174 000,00	0,00		203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	169 365,00	0,00		162 365,00	162 365,00	0,00	162 365,00	162 365,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 811 853,00	0,00		1 705 388,00	1 705 388,00	0,00	1 705 388,00	1 705 388,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	330 895,30	0,00		414 350,00	414 350,00	0,00	414 350,00	414 350,00
65818	Autres	15 275,70	0,00		13 762,00	13 762,00	0,00	13 762,00	13 762,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65821	Déficit des budgets annexes administrati	4 209 297,19	0,00		2 291 119,99	2 291 119,99	0,00	2 291 119,99	2 291 119,99
6583	Pénalités sur marchés	179,31	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	1 499 562,69	0,00		503 929,00	503 929,00	0,00	503 929,00	503 929,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**60 701 938,19**	**0,00**	**0,00**	**58 547 435,99**	**58 547 435,99**	**0,00**	**58 547 435,99**	**58 547 435,99**
66	Charges financières	185 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	185 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	26 900,00	0,00		27 300,00	27 300,00		27 300,00	27 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	26 900,00	0,00		27 300,00	27 300,00		27 300,00	27 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	130 000,00			195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	125 000,00			190 000,00	190 000,00		190 000,00	190 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**341 900,00**	**0,00**	**0,00**	**402 300,00**	**402 300,00**		**402 300,00**	**402 300,00**
Total des dépenses réelles		**61 043 838,19**	**0,00**	**0,00**	**58 949 735,99**	**58 949 735,99**	**0,00**	**58 949 735,99**	**58 949 735,99**
023	*Virement à la section d'investissement*	*9 211 710,19*			*3 132 173,30*	*3 132 173,30*		*3 132 173,30*	*3 132 173,30*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*3 500 000,00*			*5 626 000,00*	*5 626 000,00*		*5 626 000,00*	*5 626 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*3 500 000,00*			*5 626 000,00*	*5 626 000,00*		*5 626 000,00*	*5 626 000,00*
68128	*Dot. Amort. charges exception. différées*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**12 711 710,19**			**8 758 173,30**	**8 758 173,30**		**8 758 173,30**	**8 758 173,30**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	1 000,00

Montant des ICNE de l’exercice N-1	1 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d’engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d’ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d’immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d’un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l’exercice est inférieur au montant de l’exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**59 465 983,39**	**0,00**	**58 432 810,00**	**58 432 810,00**	**58 432 810,00**
013	Atténuations de charges (3)	320 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	320 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 187 458,00	0,00	6 696 394,00	6 696 394,00	6 696 394,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
7062	Redevances services à caractère culturel	180 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	836 000,00	0,00	906 000,00	906 000,00	906 000,00
7066	Redevances services à caractère social	872 000,00	0,00	926 268,00	926 268,00	926 268,00
706888	Autres	40 175,00	0,00	17 540,00	17 540,00	17 540,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	3 056 312,00	0,00	3 068 976,00	3 068 976,00	3 068 976,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	281 000,00	281 000,00	281 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	39 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	2 156 771,00	0,00	1 305 310,00	1 305 310,00	1 305 310,00
70878	Remb. frais par des tiers	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 612 000,00	0,00	20 498 610,00	20 498 610,00	20 498 610,00
73211	Attribution de compensation	182 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
73221	FNGIR	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	13 765 000,00	0,00	6 439 292,00	6 439 292,00	6 439 292,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	6 477 000,00	0,00	13 802 318,00	13 802 318,00	13 802 318,00
7358	Autres	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	16 041 000,00	0,00	16 014 782,00	16 014 782,00	16 014 782,00
73111	Impôts directs locaux	12 405 000,00	0,00	12 338 014,00	12 338 014,00	12 338 014,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 246 000,00	0,00	1 907 404,00	1 907 404,00	1 907 404,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	638 000,00	0,00	633 364,00	633 364,00	633 364,00
73118	Autres contributions directes	102 000,00	0,00	286 000,00	286 000,00	286 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
731721	Taxe de séjour	650 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
74	Dotations et participations (3)	14 382 978,00	0,00	14 402 374,00	14 402 374,00	14 402 374,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 375 000,00	0,00	1 627 061,00	1 627 061,00	1 627 061,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	6 454 000,00	0,00	5 999 530,00	5 999 530,00	5 999 530,00
744	FCTVA	40 000,00	0,00	9 350,00	9 350,00	9 350,00
74718	Autres participations Etat	64 000,00	0,00	61 200,00	61 200,00	61 200,00
7473	Participation départements	62 178,00	0,00	62 178,00	62 178,00	62 178,00
74771	Participation Fonds social européen	30 000,00	0,00	35 280,00	35 280,00	35 280,00
7478221	Participation Organismes assur. maladie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	3 798 500,00	0,00	4 119 000,00	4 119 000,00	4 119 000,00
747888	Autres	77 300,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
748312	D.C.R.T.P.	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 160 000,00	0,00	2 352 001,00	2 352 001,00	2 352 001,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	260 000,00	0,00	70 074,00	70 074,00	70 074,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	522 747,39	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
752	Revenus des immeubles	89 404,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
755	Dédits et pénalités perçus	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	413 343,39	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**59 066 183,39**	**0,00**	**57 987 810,00**	**57 987 810,00**	**57 987 810,00**
76	Produits financiers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	43 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	43 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	130 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	125 000,00		190 000,00	190 000,00	190 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		**59 240 483,39**	**0,00**	**58 232 810,00**	**58 232 810,00**	**58 232 810,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*225 500,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*30 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*195 500,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**225 500,00**		**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**1 781 743,00**	**906 432,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 928 760,00**	**3 473 063,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 781 743,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	112 182,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00	30 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	433 250,00	0,00	0,00	0,00	1 063 560,00	748 563,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	2 679 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**22 751 195,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**612 000,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 194 376,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 556 819,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**2 944 782,40**	**14 232 857,46**	**1 412 950,00**	**559 354,79**		**27 239 942,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 950,00	0,00	0,00	0,00		1 786 693,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	300 530,00	535 000,00	240 000,00	0,00		1 233 412,00
204	Subventions d'équipement versées	2 382 682,40	5 230 390,56	0,00	509 354,79		8 148 427,75
21	Immobilisations corporelles	256 500,00	3 970 500,00	1 092 950,00	50 000,00		7 615 323,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 496 966,90	80 000,00	0,00		8 455 966,90
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	120,00	0,00	0,00	0,00		120,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**98 950,00**	**303 000,00**	**0,00**	**0,00**		**23 765 145,63**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 194 376,28
13	Subventions d'investissement	94 000,00	300 000,00	0,00	0,00		1 006 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 950,00	3 000,00	0,00	0,00		17 564 769,35
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**1 781 743,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	1 772 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 743,00
RECETTES		**22 751 195,63**
102	Dotations et fonds d'investissement	111 000,00
106	Réserves	5 083 376,28
164	Emprunts auprès des éts financiers	17 556 819,35

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**905 782,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	102 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	392 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**650,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.			TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**906 432,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 382,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 750,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**558 160,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	76 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	236 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 370 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	504 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	225 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 928 760,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 560,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 347 563,00**	**0,00**	**65 500,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 340,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 723,00	0,00	32 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 000,00	0,00	3 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 659 000,00	0,00	20 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**612 000,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 473 063,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 340,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 723,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 679 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**612 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**250 220,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**296 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**376 432,40**	**61 650,00**	**1 716 250,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 432,40	0,00	1 716 250,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 950,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**243 330,00**	**0,00**	**2 944 782,40**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	237 530,00	0,00	300 530,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 382 682,40
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 800,00	0,00	72 300,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 000,00**	**0,00**	**98 950,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	94 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**13 816 857,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**416 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 230 390,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	374 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	2 932 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 124 966,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 000,00
RECETTES		**0,00**	**303 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 232 857,46**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 230 390,56
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 974 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496 966,90
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**303 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**273 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	273 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 139 700,00**	**250,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	819 700,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 412 950,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**559 354,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	509 354,79	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**559 354,79**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	509 354,79
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**21 277 000,00**	**4 554 944,00**	**0,00**	**3 613 000,00**	**207 783,72**	**7 745 134,44**	**10 847 756,48**	**0,00**
011	Charges à caractère général	156 000,00	1 982 345,00	0,00	0,00	28 900,00	2 184 938,00	1 382 200,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	16 518,72	4 790 235,44	9 420 556,48	0,00
014	Atténuations de produits	20 941 000,00	1 510 749,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	839 550,00	0,00	3 613 000,00	162 365,00	769 961,00	45 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	27 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**45 435 408,00**	**1 112 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 192 700,00**	**5 128 646,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	281 000,00	0,00	0,00	0,00	1 094 200,00	926 268,00	0,00
73	Impôts et taxes	20 498 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 878 782,00	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 058 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 500,00	4 189 378,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 987 050,32**	**4 752 517,79**	**2 804 847,44**	**1 159 701,80**		**58 949 735,99**
011	Charges à caractère général	0,00	514 235,00	585 975,00	328 280,00	28 000,00		7 190 873,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 165 727,32	548 422,80	2 146 237,44	749 701,80		18 837 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 451 749,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	307 088,00	3 618 119,99	330 330,00	382 000,00		10 067 413,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		180 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		27 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		195 000,00
RECETTES		**0,00**	**74 020,00**	**987 474,00**	**3 180 449,00**	**1 122 113,00**		**58 232 810,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	17 540,00	74 824,00	3 180 449,00	1 122 113,00		6 696 394,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 498 610,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00		16 014 782,00
74	Dotations et participations	0,00	56 480,00	0,00	0,00	0,00		14 402 374,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	62 650,00	0,00	0,00		75 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		195 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**21 277 000,00**
628	Divers	156 000,00
661	Charges d'intérêts	180 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	20 941 000,00
RECETTES		**45 435 408,00**
731	Fiscalité locale	14 878 782,00
732	Fiscalité reversée	257 000,00
735	Fraction de TVA	20 241 610,00
741	D.G.F.	7 626 591,00
744	FCTVA	9 350,00
748	Autres attributions et participations	2 422 075,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**4 010 094,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	130 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	48 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	227 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	122 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	385 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	47 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	238 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	169 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	21 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	334 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	27 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	1 510 749,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 112 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	281 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**541 150,00**	**3 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 000,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	4 950,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	496 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 554 944,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 590,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 745,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 660,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	496 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 550,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 510 749,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 112 000,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**3 613 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 613 000,00**
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	3 613 000,00	0,00	0,00	3 613 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**207 783,72**	**0,00**
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 856,36	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 284,72	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,64	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 365,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**207 783,72**
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 856,36
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 284,72
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,64
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 365,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**3 829 452,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**624 600,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	101 081,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	54 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	68 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	77 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	36 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	46 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	61 945,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	2 162 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 083 534,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	573,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624 600,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	16 362,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**284 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
708	Autres produits	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	98 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**3 291 082,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 027 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	372 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	9 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	329 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	25 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	29 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 030 727,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	410 155,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	11 214,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	13 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**908 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	906 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
708	Autres produits	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 745 134,44**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128 331,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 790,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 534,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 697,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 880,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 256,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 141,56
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 193 616,28
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493 689,40
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 788,20
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 361,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 192 700,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 091 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 300,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 567 141,36**	**0,00**	**276 315,12**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 200,00	0,00	11 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 740,00	0,00	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 780,00	0,00	860,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 595,00	0,00	3 905,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 860,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 600,00	0,00	8 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 229,88	0,00	4 978,92
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 120,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 733 224,96	0,00	164 145,36
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 258 286,84	0,00	79 225,84
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 464,68	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 910 968,00**	**0,00**	**217 678,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	926 268,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 971 700,00	0,00	217 678,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 847 756,48**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 740,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 640,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 860,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 208,80
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 120,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 897 370,32
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 337 512,68
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 464,68
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 128 646,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	926 268,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 189 378,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**858 396,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	83 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	18 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 406,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	636 254,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	69 640,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**490 802,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**231 381,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	15 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 200,00	0,00
613	Locations	24 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 370,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	500,00	0,00
628	Divers	6 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 668,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 067,52	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	112 082,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 669,92	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	43 503,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 830,28	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143,28	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	229 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**35 280,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 740,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 540,00	0,00
747	Participations	35 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**391 470,88**	**0,00**	**1 987 050,32**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 430,00	0,00	153 055,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 700,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	6 350,00	0,00	49 530,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	230,00	0,00	15 790,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	19 500,00	0,00	65 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	55 200,00	0,00	66 870,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	4 394,16	0,00	13 536,12
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	166 474,80	0,00	958 482,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	64 376,88	0,00	193 350,72
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	215,04	0,00	358,32
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	279 788,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	27 300,00	0,00	27 300,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**74 020,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 540,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 480,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**3 065 827,59**	**607 467,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 079 223,12**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 700,00	38 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	141 000,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	2 500,00	105 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 715,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
618	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	40 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	10 300,00	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 429,72	2 708,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 732,56
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
641	Rémunérations du personnel	214 003,32	103 351,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 784,40
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	90 731,28	42 003,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 247,88
647	Autres charges sociales	143,28	143,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143,28
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	191 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	939 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 291 119,99	197 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**16 735,00**	**101 639,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 900,00**	**850 200,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00
708	Autres produits	16 735,00	54 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	46 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 752 517,79**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 330,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 950,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 295,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 870,68
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 139,52
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 982,76
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429,84
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 488 119,99
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**987 474,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 924,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 650,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 111 536,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 677,68	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	797 286,72	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	289 273,08	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	4 299,48	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 678 010,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	1 678 010,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**238 643,28**	**686 157,60**	**390 330,00**	**356 179,60**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	246 280,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 386,36	11 750,40	0,00	2 026,68	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	171 431,04	455 988,36	0,00	78 914,04	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	61 965,96	164 839,20	0,00	28 528,92	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	859,92	2 579,64	0,00	429,96	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	313 330,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**350 835,00**	**984 897,00**	**0,00**	**166 707,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	350 835,00	984 897,00	0,00	166 707,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 000,00**	**2 804 847,44**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 280,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 841,12
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 503 620,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544 607,16
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 169,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 330,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 180 449,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180 449,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 131 701,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	13 821,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	538 400,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	194 613,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	2 866,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	382 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 122 113,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	1 122 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 159 701,80**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 821,96
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538 400,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 613,36
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 866,32
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 122 113,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 113,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**15 409 007,42**									
1641 Emprunts en euros (total)					12 979 007,42									
0 015 545 G	Credit Foncier de France	17/11/2011	02/12/2011	02/03/2012	499 000,00	F	Taux Fixe	4,880	5,040	EUR	T	P	O	A-1
0 015 560 Z	Credit Foncier de France	17/11/2011	02/12/2011	02/03/2012	499 000,00	F	Taux Fixe	4,880	5,040	EUR	T	P	O	A-1
0 015 561 A	Credit Foncier de France	17/11/2011	02/12/2011	02/03/2012	499 000,00	F	Taux Fixe	4,880	5,040	EUR	T	P	O	A-1
0 015 562 B	Credit Foncier de France	17/11/2011	02/12/2011	02/03/2012	499 000,00	F	Taux Fixe	4,880	5,040	EUR	T	P	O	A-1
9676889	Caisse d'Epargne	18/12/2015	31/12/2016	25/02/2017	283 007,42	F	Taux Fixe	1,950	1,950	EUR	A	P	O	A-1
AN096863	Caisse d'Epargne	15/06/2017	15/12/2017	15/02/2018	6 700 000,00	F	Taux Fixe	1,450	1,450	EUR	A	C	O	A-1
C713158	CFF/Caisse d'Epargne	11/06/2021	16/06/2021	16/09/2021	4 000 000,00	F	Taux Fixe	0,570	0,570	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 430 000,00									
070534	Credit Agricole CIB	28/12/2007	28/12/2007	15/12/2008	2 430 000,00	V	TAM	4,230	0,860	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**15 409 007,42**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**9 262 015,92**					**773 229,52**	**166 206,68**	**0,00**	**55 878,73**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 387 215,92					676 029,52	145 274,66	0,00	55 017,70
0 015 545 G	N	0,00	A-1	351 349,41	15,92	F	Taux Fixe	4,880	14 887,68	17 109,80	0,00	1 322,67
0 015 560 Z	N	0,00	A-1	351 349,41	15,92	F	Taux Fixe	4,880	14 887,68	17 109,80	0,00	1 322,67
0 015 561 A	N	0,00	A-1	351 349,41	15,92	F	Taux Fixe	4,880	14 887,68	17 109,80	0,00	1 322,67
0 015 562 B	N	0,00	A-1	351 349,41	15,92	F	Taux Fixe	4,880	14 887,68	17 109,80	0,00	1 322,67
9676889	N	0,00	A-1	161 818,34	9,15	F	Taux Fixe	1,950	14 812,12	3 155,46	0,00	2 426,81
AN096863	N	0,00	A-1	4 020 000,00	11,13	F	Taux Fixe	1,450	335 000,00	58 290,00	0,00	46 698,54
C713158	N	0,00	A-1	2 799 999,94	10,46	F	Taux Fixe	0,570	266 666,68	15 390,00	0,00	601,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		874 800,00					97 200,00	20 932,02	0,00	861,03
070534	N	0,00	A-1	874 800,00	8,96	V	TAM + 0.11	2,360	97 200,00	20 932,02	0,00	861,03
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**9 262 015,92**					**773 229,52**	**166 206,68**	**0,00**	**55 878,73**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 262 015,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2025-08-07
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	2188-AUTRES	0	14/12/2023
L	2188-AUTRES	10	14/12/2023
L	2188-AUTRES	25	14/12/2023
L	2188-AUTRES	5	14/12/2023
L	2033-FRAIS D'INSERTION	5	07/08/2025
L	2051-CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	2	07/08/2025
L	2111-2019-01-CREATION DE L'AUTORISATION DE	0	07/08/2025
L	2112-A SAISIR	0	07/08/2025
L	2115-TERRAINS BATIS	0	07/08/2025
L	2118-A SAISIR	0	07/08/2025
L	2121-PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20	07/08/2025
L	2128-AUTRES TERRAINS	6	07/08/2025
L	21318-AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	0	07/08/2025
L	21321-IMMEUBLES DE RAPPORT	25	07/08/2025
L	21351-BÂTIMENTS PUBLICS	0	07/08/2025
L	2138-AUTRES CONSTRUCTIONS	0	07/08/2025
L	2148-A SAISIR	0	07/08/2025
L	2151-INSTALLATIONS COMPLEXES SPÉCIALISÉES	0	07/08/2025
L	2152-INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	07/08/2025
L	21532-RÉSEAUX D'ASSINISSEMENT	60	07/08/2025
L	21533-RÉSEAUX CÂBLÉS	0	07/08/2025
L	21534-RÉSEAUX D'ÉLECTRIFICATION	0	07/08/2025
L	21538-AUTRES RÉSEAUX	60	07/08/2025
L	215731-MATÉRIEL ROULANT	10	07/08/2025
L	215738-A SAISIR	7	07/08/2025
L	2158-AUTRES	7	07/08/2025
L	21611-A SAISIR	0	07/08/2025
L	21621-A SAISIR	0	07/08/2025
L	21711-A SAISIR	0	07/08/2025
L	21715-A SAISIR	0	07/08/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21728-A SAISIR	6	07/08/2025
L	217318-A SAISIR	0	07/08/2025
L	21735-INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AM	10	07/08/2025
L	21738-A SAISIR	0	07/08/2025
L	21748-A SAISIR	0	07/08/2025
L	21751-A SAISIR	0	07/08/2025
L	21752-INSTALLATION DE VOIRIE	10	07/08/2025
L	217534-A SAISIR	0	07/08/2025
L	217538-A SAISIR	7	07/08/2025
L	21758-A SAISIR	7	07/08/2025
L	217828-A SAISIR	7	07/08/2025
L	217838-A SAISIR	4	07/08/2025
L	217848-A SAISIR	4	07/08/2025
L	2181-INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET	10	07/08/2025
L	21828-2020-02-MODERNISATION DU PARC DE POID	7	07/08/2025
L	21838-AUTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE	4	07/08/2025
L	21841-MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	0	07/08/2025
L	21848-AUTRES MATÉRIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	07/08/2025
L	21848-AUTRES MATÉRIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	4	07/08/2025
L	2185-MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE	5	07/08/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**190 000,00**		**121 632,00**	**311 632,00**	**190 000,00**	**121 632,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**190 000,00**		**121 632,00**	**311 632,00**	**190 000,00**	**121 632,00**
COMPTE EPARGNE TEMPS	190 000,00		121 632,00	311 632,00	190 000,00	121 632,00
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**190 000,00**		**121 632,00**	**311 632,00**	**190 000,00**	**121 632,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS	**190 000,00**		**121 632,00**	**311 632,00**	**190 000,00**	**121 632,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	70 382 356,78	64 251 256,76	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**1 600 000,00**	**530 320,12**											**4 501,23**	**258 577,04**
SEMA MACONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE DU SUD	2019	X	AMENAGEMENT ZAC EUROPARC	Caisse d'Epargne	800 000,00	124 627,22	0,51	T	F	Taux Fixe	1,820	F	Taux Fixe	1,800	A-1	EUR	1 123,40	124 627,22
SEMA MACONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE DU SUD	2022	X	AMENAGEMENT ZAC DE LA GRISERIE A HURIGNY	Credit Cooperatif	800 000,00	405 692,90	2,76	T	F	Taux Fixe	0,950	F	Taux Fixe	0,950	A-1	EUR	3 377,83	133 949,82
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**68 782 356,78**	**63 720 936,64**											**1 405 949,57**	**1 381 345,59**
ALLIADE HABITAT	2019	C	VEFA DE 30 LOGTS BVD SCHOELCHER A MACON	Banque des Territoires	287 109,00	266 260,14	43,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	6 976,98	0,00
ALLIADE HABITAT	2019	C	VEFA DE 30 LOGTS BVD SCHOELCHER A MACON	Banque des Territoires	731 696,00	687 780,44	43,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	21 417,82	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ALLIADE HABITAT	2019	C	VEFA DE 30 LOGTS BVD SCHOELCHER A MACON	Banque des Territoires	1 631 974,00	1 500 242,15	33,50	A	R	Livret A	2,340	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	45 007,26	11 208,72
ALLIADE HABITAT	2019	C	VEFA DE 30 LOGTS BVD SCHOELCHER A MACON	Banque des Territoires	533 000,00	479 942,35	33,50	A	R	Livret A	1,540	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	10 558,73	5 211,45
ALLIADE HABITAT	2020	C	OPERATION RUE DU PRE PAQUIER - VEFA DE 30 LOGTS A SAINT LAURENT SUR SAONE	Banque des Territoires	397 566,00	380 967,66	44,92	A	R	Livret A	1,560	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	5 714,51	3 456,84
ALLIADE HABITAT	2020	C	OPERATION RUE DU PRE PAQUIER - VEFA DE 30 LOGTS A SAINT LAURENT SUR SAONE	Banque des Territoires	861 143,00	809 293,38	34,92	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	12 139,40	12 544,92
ALLIADE HABITAT	2020	C	OPERATION RUE DU PRE PAQUIER - VEFA DE 30 LOGTS A SAINT LAURENT SUR SAONE	Banque des Territoires	602 919,00	583 824,72	44,92	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	13 427,97	3 286,65
ALLIADE HABITAT	2020	C	OPERATION RUE DU PRE PAQUIER - VEFA DE 30 LOGTS A SAINT LAURENT SUR SAONE	Banque des Territoires	1 506 722,00	1 436 147,33	34,92	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	33 031,39	17 217,75
DYNACITE	2024	C	REHAB DE 71 LOGTS A SAINT LAURENT SUR SAONE	Banque des Territoires	1 528 000,00	1 451 600,00	18,75	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	33 386,80	76 400,00
HABELLIS	2024	C	ACQUIS EN VEFA DE 37 LOGTS RUE COUROTS A VARENNES LES MACON	Banque des Territoires	592 000,00	592 000,00	38,84	A	R	Livret A	0,750	R	Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT HUMANISME	2020	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT COURS MOREAU A MACON	Banque des Territoires	65 662,00	60 934,43	34,09	A	R	Livret A	1,540	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	1 340,56	609,62
HABITAT HUMANISME	2020	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT BD DES 9 CLES A MACON	Banque des Territoires	42 607,00	39 539,36	34,09	A	R	Livret A	1,540	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	869,87	395,57
HABITAT HUMANISME	2020	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE D'AUVERGNE A MACON	Banque des Territoires	46 830,00	40 240,29	19,84	A	R	Livret A	1,620	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	603,60	1 497,23
HABITAT HUMANISME	2020	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT AVENUE HERRIOT A MACON	Banque des Territoires	69 871,00	60 039,08	19,92	A	R	Livret A	1,620	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	900,59	2 233,88
HABITAT HUMANISME	2020	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT AVENUE HERRIOT A MACON	Banque des Territoires	52 019,00	43 548,12	15,00	A	R	Livret A	1,650	R	Livret A	2,800	A-1	EUR	1 219,35	1 641,92
HABITAT HUMANISME	2020	C	ACQUIS-AMELI DE 4 LOGTS RUE ELUARD A MACON	Banque des Territoires	92 364,00	86 983,49	35,00	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	2,800	A-1	EUR	2 435,54	180,74
HABITAT HUMANISME	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE MURTIN A MACON	Banque des Territoires	49 117,00	45 205,72	25,16	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	994,53	849,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT HUMANISME	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE SCHWEITZER A MACON	Banque des Territoires	53 448,00	51 082,31	35,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	1 123,81	403,67
HABITAT HUMANISME	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE DE NORMANDIE A MACON	Banque des Territoires	47 165,00	43 409,16	25,16	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	955,00	815,97
HABITAT HUMANISME	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE HUGO A MACON	Banque des Territoires	20 805,00	19 884,13	35,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	437,45	157,13
HABITAT HUMANISME	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE HUGO A MACON	Banque des Territoires	19 830,00	19 187,69	45,25	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	460,06	0,00
HABITAT HUMANISME	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE SCHWEITZER A MACON	Banque des Territoires	50 994,00	45 489,84	20,25	A	R	Livret A	1,560	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	1 000,78	1 280,01
HABITAT HUMANISME	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 1 LOGT RUE SCHWEITZER A MACON	Banque des Territoires	58 419,00	56 387,18	35,84	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	845,81	828,75
MACON HABITAT	2022	C	REAM. EMPRUNT 5187174 - ACQUI. VEFA RESIDENCE SENIORS	Banque des Territoires	133 168,43	128 981,25	31,42	A	R	Livret A	2,350	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	3 869,44	1 575,61
MACON HABITAT	2022	C	REAM. EMPRUNT 5217713	Banque des Territoires	71 786,23	69 704,83	32,42	A	R	Livret A	2,350	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	2 091,14	786,11
MACON HABITAT	2022	C	REAM. EMPRUNT 5187993	Banque des Territoires	87 162,78	83 215,56	27,00	T	R	Livret A	2,300	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	1 801,51	1 870,26
MACON HABITAT	2017	C	CONST. DE 19 LOGTS ILOT 8 BVD DUNANT A MACON	Banque des Territoires	445 582,00	412 247,70	31,42	A	R	Livret A	2,350	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	12 918,89	2 174,65
MACON HABITAT	2017	C	CONST. DE 19 LOGTS ILOT 8 BVD DUNANT A MACON	Banque des Territoires	42 116,00	39 910,94	41,42	A	R	Livret A	2,410	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	1 175,01	0,00
MACON HABITAT	2017	C	CONST. DE 19 LOGTS ILOT 8 BVD DUNANT A MACON	Banque des Territoires	419 426,00	388 048,46	31,42	A	R	Livret A	2,350	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	12 160,53	2 047,00
MACON HABITAT	2017	C	CONST. DE 19 LOGTS ILOT 8 BVD DUNANT A MACON	Banque des Territoires	41 375,00	39 208,71	41,42	A	R	Livret A	2,410	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	1 154,33	0,00
MACON HABITAT	2017	C	CONST. DE 19 LOGTS ILOT 8 BVD DUNANT A MACON	Banque des Territoires	73 910,00	70 629,93	41,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	2 306,90	0,00
MACON HABITAT	2017	C	CONST. DE 19 LOGTS ILOT 8 BVD DUNANT A MACON	Banque des Territoires	980 473,00	915 087,57	31,42	A	R	Livret A	2,890	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	36 376,98	0,00
MACON HABITAT	2017	C	PRET HAUT DE BILAN 2017	Banque des Territoires	1 061 000,00	1 061 000,00	31,33	A	R	Livret A	1,000	R	Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
MACON HABITAT	2017	C	ACQU. VEFA DE 48 LOGTS 257 RUE DE PARIS A MACON	Banque des Territoires	1 552 574,00	1 433 492,93	41,42	A	R	Livret A	2,920	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	50 951,15	0,00
MACON HABITAT	2017	C	ACQU. VEFA DE 48 LOGTS 257 RUE DE PARIS A MACON	Banque des Territoires	1 614 677,00	1 441 679,58	31,42	A	R	Livret A	2,860	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	50 602,95	10 560,07
MACON HABITAT	2017	C	RESTRUCT DE 4 LOGTS RUE GEORGE SAND A MACON	Banque des Territoires	44 000,00	31 895,67	16,42	A	R	Livret A	1,530	R	Livret A	2,150	A-1	EUR	685,76	1 308,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MACON HABITAT	2017	C	RESIDENTIALISATION D'UN ILOT ALLEE RENE CASSIN A MACON	Banque des Territoires	579 144,00	297 600,11	6,42	A	R	Livret A	2,480	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	8 928,00	36 642,87
MACON HABITAT	2017	C	RESIDENTIALISATION SAUGERAIES - REHAB DE 57 LOGTS	Banque des Territoires	603 714,00	313 279,11	6,84	A	R	Livret A	2,590	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	7 205,42	40 440,32
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 6 LOGTS RUE DE CHATILLON A MACON	Banque des Territoires	18 639,00	16 830,60	41,83	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	303,95	151,56
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 6 LOGTS RUE DE CHATILLON A MACON	Banque des Territoires	72 125,00	63 985,63	31,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	1 471,67	1 027,25
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 6 LOGTS RUE DE CHATILLON A MACON	Banque des Territoires	15 228,00	14 035,36	41,83	A	R	Livret A	2,390	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	448,39	0,00
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 6 LOGTS RUE DE CHATILLON A MACON	Banque des Territoires	63 345,00	54 648,57	31,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	819,73	1 065,05
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 3 LOGTS RUE DE LYON A MACON	Banque des Territoires	15 696,00	14 173,13	41,83	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	255,96	127,63
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 3 LOGTS RUE DE LYON A MACON	Banque des Territoires	99 725,00	88 470,97	31,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	2 034,83	1 420,35
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 3 LOGTS RUE DE LYON A MACON	Banque des Territoires	39 563,00	36 464,40	41,83	A	R	Livret A	2,390	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	1 164,92	0,00
MACON HABITAT	2017	C	ACQUI-AMEL DE 3 LOGTS RUE DE LYON A MACON	Banque des Territoires	31 812,00	27 444,65	31,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	411,67	534,87
MACON HABITAT	2018	C	ACQUI-AMEL DE 5 LOGTS 99 RUE DOMBEY A MACON	Banque des Territoires	37 845,00	35 453,27	42,42	A	R	Livret A	2,920	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	1 241,98	0,00
MACON HABITAT	2018	C	ACQUI-AMEL DE 5 LOGTS 99 RUE DOMBEY A MACON	Banque des Territoires	34 894,00	31 824,32	42,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	832,54	17,67
MACON HABITAT	2018	C	ACQUI-AMEL DE 5 LOGTS 99 RUE DOMBEY A MACON	Banque des Territoires	10 461,00	9 191,00	32,42	A	R	Livret A	1,540	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	202,20	108,13
MACON HABITAT	2018	C	ACQUI-AMEL DE 5 LOGTS 99 RUE DOMBEY A MACON	Banque des Territoires	64 638,00	59 972,77	42,42	A	R	Livret A	2,390	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	1 897,61	0,00
MACON HABITAT	2018	C	ACQUI-AMEL DE 5 LOGTS 99 RUE DOMBEY A MACON	Banque des Territoires	29 160,00	26 254,14	32,42	A	R	Livret A	2,340	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	787,62	219,69
MACON HABITAT	2018	C	OPERATION LES SAINT-CLEMENTINES - CONST DE 31 LOGTS A MACON	Banque des Territoires	965 203,00	877 571,73	32,58	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	20 184,15	13 257,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MACON HABITAT	2018	C	OPERATION LES SAINT-CLEMENTINES - CONST DE 31 LOGTS A MACON	Banque des Territoires	237 451,00	222 481,55	42,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	6 991,75	0,00
MACON HABITAT	2018	C	OPERATION LES SAINT-CLEMENTINES - CONST DE 31 LOGTS A MACON	Banque des Territoires	947 874,00	861 816,04	32,58	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	19 821,77	13 019,64
MACON HABITAT	2018	C	OPERATION LES SAINT-CLEMENTINES - CONST DE 31 LOGTS A MACON	Banque des Territoires	255 251,00	239 159,41	42,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	7 515,87	0,00
MACON HABITAT	2018	C	PRET HAUT DE BILAN 2018	Banque des Territoires	354 462,00	354 462,00	32,58	A	R	Livret A	0,960	R	Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
MACON HABITAT	2019	C	CONST. DE 6 LOGTS RUES DUFY ET PISSARO A MACON	Banque des Territoires	433 905,00	403 224,29	33,50	A	R	Livret A	2,800	R	Livret A	3,440	A-1	EUR	14 909,08	1 324,39
MACON HABITAT	2019	C	CONST. DE 6 LOGTS RUES DUFY ET PISSARO A MACON	Banque des Territoires	257 842,00	244 717,05	43,50	A	R	Livret A	2,850	R	Livret A	3,440	A-1	EUR	8 336,23	0,00
MACON HABITAT	2019	C	CONST. DE 6 LOGTS RUES DUFY ET PISSARO A MACON	Banque des Territoires	415 237,00	385 876,27	33,50	A	R	Livret A	2,800	R	Livret A	3,440	A-1	EUR	14 267,65	1 267,40
MACON HABITAT	2019	C	REHAB. DE 9 LOGTS RUE DE CHATILLON A MACON	Banque des Territoires	74 460,00	54 975,46	13,50	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	1,950	A-1	EUR	1 072,02	3 009,79
MACON HABITAT	2019	C	CONST. DE 20 LOGTS RUE VREMONTOISE A MACON	Banque des Territoires	1 053 646,00	971 358,76	33,50	A	R	Livret A	2,340	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	29 140,76	7 257,28
MACON HABITAT	2019	C	CONST. DE 20 LOGTS RUE VREMONTOISE A MACON	Banque des Territoires	704 780,00	664 434,03	43,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	20 690,80	0,00
MACON HABITAT	2019	C	CONST. DE 20 LOGTS RUE VREMONTOISE A MACON	Banque des Territoires	548 007,00	523 354,31	33,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	11 513,79	4 347,07
MACON HABITAT	2019	C	CONST. DE 20 LOGTS RUE VREMONTOISE A MACON	Banque des Territoires	295 249,00	285 923,36	43,50	A	R	Livret A	1,580	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	6 781,84	0,00
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 10 LOGTS RUES DUFY ET PISSARO A MACON	Banque des Territoires	258 447,00	245 552,29	34,75	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	4 089,54	2 804,19
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 10 LOGTS RUES DUFY ET PISSARO A MACON	Banque des Territoires	93 033,00	89 823,78	44,75	A	R	Livret A	1,560	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	1 965,26	0,00
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 10 LOGTS RUES DUFY ET PISSARO A MACON	Banque des Territoires	567 340,00	540 765,86	34,75	A	R	Livret A	2,320	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	14 381,81	4 605,46
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 10 LOGTS RUES DUFY ET PISSARO A MACON	Banque des Territoires	224 344,00	217 239,08	44,75	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	6 315,94	0,00
MACON HABITAT	2020	C	REHAB. DE 169 LOGTS RUES VEIL ET MANDELA A MACON	Banque des Territoires	1 014 000,00	778 911,24	14,42	A	R	Taux Fixe	0,990	R	Taux Fixe	0,990	A-1	EUR	7 711,22	48 423,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MACON HABITAT	2020	C	REHAB. DE 22 LOGTS RUE LA GOUTELLE A ROMANECHE THORINS	Banque des Territoires	126 166,00	102 532,72	14,42	A	R	Livret A	2,390	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	3 075,98	4 516,46
MACON HABITAT	2020	C	REHAB. DE 22 LOGTS RUE LA GOUTELLE A ROMANECHE THORINS	Banque des Territoires	132 000,00	101 396,72	14,42	A	R	Taux Fixe	0,990	R	Taux Fixe	0,990	A-1	EUR	1 003,83	6 303,63
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 21 LOGTS ILOT 8 PERRIERES TRANCHE 1 A MACON	Banque des Territoires	498 734,00	478 042,43	35,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,060	A-1	EUR	17 955,71	0,00
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 21 LOGTS ILOT 8 PERRIERES TRANCHE 1 A MACON	Banque des Territoires	169 967,00	165 392,85	45,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,060	A-1	EUR	5 242,41	0,00
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 21 LOGTS ILOT 8 PERRIERES TRANCHE 1 A MACON	Banque des Territoires	1 202 493,00	1 152 603,80	35,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,060	A-1	EUR	43 292,85	0,00
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 21 LOGTS ILOT 8 PERRIERES TRANCHE 1 A MACON	Banque des Territoires	105 000,00	105 000,00	35,00	A	R	Livret A	0,840	R	Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
MACON HABITAT	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 9 LOGTS RUE SAINT-VINCENT A MACON	Banque des Territoires	118 364,00	114 156,36	35,33	A	R	Livret A	2,370	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	3 949,54	0,00
MACON HABITAT	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 9 LOGTS RUE SAINT-VINCENT A MACON	Banque des Territoires	224 936,00	219 180,27	45,33	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	6 313,80	0,00
MACON HABITAT	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 9 LOGTS RUE SAINT-VINCENT A MACON	Banque des Territoires	29 678,00	28 364,39	35,33	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	624,02	224,14
MACON HABITAT	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 9 LOGTS RUE SAINT-VINCENT A MACON	Banque des Territoires	57 508,00	55 645,26	45,33	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	1 334,20	0,00
MACON HABITAT	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 9 LOGTS RUE SAINT-VINCENT A MACON	Banque des Territoires	25 000,00	25 000,00	35,33	A	R	Livret A	0,840	R	Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 16 LOGTS RUE CALMETTE A MACON	Banque des Territoires	138 954,00	133 152,67	44,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	3 175,62	57,82
MACON HABITAT	2020	C	CONST. DE 16 LOGTS RUE CALMETTE A MACON	Banque des Territoires	932 733,67	875 321,89	34,84	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	13 129,83	13 568,43
MACON HABITAT	2021	C	CONST. DE 24 LOGTS VAL DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	987 445,00	943 738,99	35,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	20 762,26	7 457,70

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MACON HABITAT	2021	C	CONST. DE 24 LOGTS VAL DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	487 297,00	471 513,01	45,42	A	R	Livret A	1,570	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	11 305,40	0,00
MACON HABITAT	2021	C	CONST. DE 24 LOGTS VAL DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	347 425,00	335 074,63	35,42	A	R	Livret A	2,370	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	11 592,79	0,00
MACON HABITAT	2021	C	CONST. DE 24 LOGTS VAL DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	189 444,00	184 596,45	45,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	5 317,56	0,00
MACON HABITAT	2021	C	REHAB. DE 102 LOGTS RUES SOLUTRE. RACLET ET BIOUX A MACON	Banque des Territoires	1 356 000,00	1 056 586,16	10,58	A	R	Livret A	0,950	R	Livret A	0,950	A-1	EUR	10 037,57	85 719,20
MACON HABITAT	2021	C	ACQU. VEFA DE 25 LOGTS ZAC MONNIER A MACON	Banque des Territoires	299 629,00	292 799,98	45,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	6 972,34	0,00
MACON HABITAT	2021	C	ACQU. VEFA DE 25 LOGTS ZAC MONNIER A MACON	Banque des Territoires	290 238,00	285 594,86	45,58	A	R	Livret A	2,380	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	8 171,05	0,00
MACON HABITAT	2021	C	ACQU. VEFA DE 25 LOGTS ZAC MONNIER A MACON	Banque des Territoires	28 932,00	28 178,15	35,58	A	R	Livret A	2,330	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	792,33	175,94
MACON HABITAT	2021	C	ACQU. VEFA DE 25 LOGTS ZAC MONNIER A MACON	Banque des Territoires	287 677,00	283 825,49	45,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,750	A-1	EUR	8 958,22	0,00
MACON HABITAT	2021	C	ACQU. VEFA DE 25 LOGTS ZAC MONNIER A MACON	Banque des Territoires	334 167,00	326 641,45	35,58	A	R	Livret A	2,800	R	Livret A	2,750	A-1	EUR	11 848,74	302,28
MACON HABITAT	2021	C	ACQU. VEFA DE 25 LOGTS ZAC MONNIER A MACON	Banque des Territoires	275 079,00	268 884,13	35,58	A	R	Livret A	2,800	R	Livret A	2,750	A-1	EUR	9 753,63	248,82
MACON HABITAT	2022	C	REHAB. DE 171 LOGTS RESIDENCE LA DESERTE	Banque des Territoires	1 854 000,00	1 548 727,54	11,58	A	R	Livret A	0,950	R	Livret A	0,950	A-1	EUR	14 712,91	117 370,43
MACON HABITAT	2023	C	ACQUI-AMELI DE 9 LOGTS QUAI LAMARTINE A MACON	Banque des Territoires	121 954,00	118 522,44	37,58	A	R	Livret A	1,500	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	1 777,84	2 336,80
MACON HABITAT	2023	C	ACQUI-AMELI DE 9 LOGTS QUAI LAMARTINE A MACON	Banque des Territoires	111 794,00	109 662,27	47,58	A	R	Livret A	1,500	R	Livret A	1,500	A-1	EUR	1 644,93	1 576,40
MACON HABITAT	2023	C	ACQUI-AMELI DE 9 LOGTS QUAI LAMARTINE A MACON	Banque des Territoires	313 943,00	309 209,46	47,58	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	7 111,82	3 594,14
MACON HABITAT	2023	C	ACQUI-AMELI DE 9 LOGTS QUAI LAMARTINE A MACON	Banque des Territoires	606 256,00	591 991,67	37,58	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	13 615,81	9 917,76
MACON HABITAT	2023	C	REHAB. DE 160 LOGTS BD DES 9 CLES A MACON	Banque des Territoires	2 105 000,00	1 863 230,67	12,50	A	R	Livret A	1,050	R	Livret A	1,650	A-1	EUR	30 743,31	129 677,63
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 13 LOGTS OPERATION CLOS DES TULIPIERS A MACON	Banque des Territoires	238 166,00	235 723,96	38,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	8 273,91	2 913,54
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 13 LOGTS OPERATION CLOS DES TULIPIERS A MACON	Banque des Territoires	261 102,00	259 449,11	48,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	9 106,66	2 059,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 13 LOGTS OPERATION CLOS DES TULIPIERS A MACON	Banque des Territoires	335 406,00	332 063,31	48,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,000	A-1	EUR	6 641,27	4 052,49
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 13 LOGTS OPERATION CLOS DES TULIPIERS A MACON	Banque des Territoires	201 251,00	198 330,84	38,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,000	A-1	EUR	3 966,62	3 405,57
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 13 LOGTS OPERATION CLOS DES TULIPIERS A MACON	Banque des Territoires	507 651,00	503 891,56	48,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	15 116,75	4 642,42
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 13 LOGTS OPERATION CLOS DES TULIPIERS A MACON	Banque des Territoires	343 454,00	339 484,95	38,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	10 184,55	4 699,78
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 2 LOGTS RUE DE VINZELLES A MACON	Banque des Territoires	19 707,00	19 510,60	48,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,000	A-1	EUR	390,21	238,11
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 2 LOGTS RUE DE VINZELLES A MACON	Banque des Territoires	36 520,00	35 990,09	38,17	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,000	A-1	EUR	719,80	617,99
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 2 LOGTS RUE DE VINZELLES A MACON	Banque des Territoires	18 049,00	17 915,34	48,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	537,46	165,06
MACON HABITAT	2024	C	CONST. DE 2 LOGTS RUE DE VINZELLES A MACON	Banque des Territoires	41 164,00	40 688,30	38,17	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	1 220,65	563,28
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. DE 3 LOGTS RUE CEZANNE A MACON	Banque des Territoires	172 343,00	171 251,99	48,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	6 010,94	1 359,43
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. DE 3 LOGTS RUE CEZANNE A MACON	Banque des Territoires	206 811,00	204 690,46	38,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	7 184,64	2 529,97
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. DE 3 LOGTS RUE CEZANNE A MACON	Banque des Territoires	165 882,00	164 181,13	38,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1	EUR	5 762,76	2 029,27
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 47 LOGTS ROUTE DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	649 856,00	645 742,12	48,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,810	A-1	EUR	18 145,35	6 282,89
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 47 LOGTS ROUTE DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	878 285,00	869 279,50	38,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,810	A-1	EUR	24 426,75	12 545,89
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 47 LOGTS ROUTE DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	594 545,00	588 619,70	48,84	A	R	Livret A	1,330	R	Livret A	1,300	A-1	EUR	7 652,06	8 665,44
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 47 LOGTS ROUTE DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	961 409,00	947 458,94	38,84	A	R	Livret A	1,330	R	Livret A	1,300	A-1	EUR	12 316,97	18 807,77
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 47 LOGTS ROUTE DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	644 382,00	639 609,99	48,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	14 711,03	7 185,80
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 47 LOGTS ROUTE DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	1 494 349,00	1 477 079,91	38,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	33 972,84	23 799,72
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 47 LOGTS ROUTE DE BIOUX A MACON	Banque des Territoires	764 994,00	757 150,13	38,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,810	A-1	EUR	21 275,92	10 927,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 54 LOGEMENTS OPERATION FLORESSENCE A MACON	Banque des Territoires	701 921,00	697 477,52	48,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,810	A-1	EUR	19 599,12	6 786,26
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 54 LOGEMENTS OPERATION FLORESSENCE A MACON	Banque des Territoires	927 273,00	917 765,20	38,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,810	A-1	EUR	25 789,20	13 245,66
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 54 LOGEMENTS OPERATION FLORESSENCE A MACON	Banque des Territoires	669 531,00	662 858,39	48,84	A	R	Livret A	1,330	R	Livret A	1,300	A-1	EUR	8 617,16	9 758,36
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 54 LOGEMENTS OPERATION FLORESSENCE A MACON	Banque des Territoires	1 035 836,00	1 020 806,00	38,84	A	R	Livret A	1,330	R	Livret A	1,300	A-1	EUR	13 270,48	20 263,76
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 54 LOGEMENTS OPERATION FLORESSENCE A MACON	Banque des Territoires	736 739,00	731 283,04	48,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	16 819,51	8 215,72
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 54 LOGEMENTS OPERATION FLORESSENCE A MACON	Banque des Territoires	1 507 258,00	1 489 839,73	38,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1	EUR	34 266,31	24 005,32
MACON HABITAT	2024	C	ACQUIS. VEFA DE 54 LOGEMENTS OPERATION FLORESSENCE A MACON	Banque des Territoires	661 721,00	654 936,04	38,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,810	A-1	EUR	18 403,70	9 452,38
MACON HABITAT	2016	C	CONSTRUCTION RESIDENCE SENIORS A MACON	Caisse d'Ass. Retraite de Sante au Travail	1 706 365,00	1 249 518,83	21,83	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	0,000	A-1	EUR	0,00	56 796,31
MACON HABITAT	2022	X	RENOVATION THERMIQUE	Credit Mutuel	2 500 000,00	2 033 843,96	11,78	T	F	Taux Fixe	1,160	F	Taux Fixe	1,150	A-1	EUR	22 705,21	158 988,39
MACON HABITAT	2022	X	RENOVATION DES ESPACES EXTERIEURS	Credit Mutuel	1 500 000,00	1 227 180,75	11,78	T	F	Taux Fixe	1,560	F	Taux Fixe	1,550	A-1	EUR	18 477,91	93 789,93
MACON HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 7 LOGTS ROUTE DE JULIENAS A MACON	Banque des Territoires	26 623,00	26 623,00	39,09	A	R	Livret A	2,820	R	Livret A	4,110	A-1	EUR	179,32	272,98
MACON HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 7 LOGTS ROUTE DE JULIENAS A MACON	Banque des Territoires	479 536,00	479 536,00	39,09	A	R	Livret A	2,820	R	Livret A	4,110	A-1	EUR	3 229,94	4 916,92
MACON HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 7 LOGTS ROUTE DE JULIENAS A MACON	Banque des Territoires	244 560,00	244 560,00	49,09	A	R	Livret A	2,820	R	Livret A	4,110	A-1	EUR	1 647,25	1 548,18

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MACON HABITAT	2025	X	OPERATION PRU LA CHANAYE TR. 1 - REHAB. DE 110 LOGTS	Banque des Territoires	1 705 000,00	1 705 000,00	14,09	A	R	Livret A	0,980	R	Livret A	2,250	A-1	EUR	6 334,62	96 824,44
MACON HABITAT	2025	X	OPERATION PRU LA CHANAYE TR. 1 - REHAB. DE 110 LOGTS	Banque des Territoires	70 000,00	70 000,00	9,09	A	R	Livret A	2,350	R	Livret A	3,600	A-1	EUR	413,84	5 939,37
MACON HABITAT	2025	X	CONST. DE 5 LOGTS 8-10 RUE BIGONNET A MACON	Banque des Territoires	150 984,00	150 984,00	49,09	A	R	Livret A	2,310	R	Livret A	3,600	A-1	EUR	892,61	1 118,12
MACON HABITAT	2025	X	CONST. DE 5 LOGTS 8-10 RUE BIGONNET A MACON	Banque des Territoires	98 553,00	98 553,00	39,09	A	R	Livret A	2,310	R	Livret A	3,600	A-1	EUR	582,64	1 138,90
MACON HABITAT	2025	X	CONST. DE 5 LOGTS 8-10 RUE BIGONNET A MACON	Banque des Territoires	422 112,00	422 112,00	39,09	A	R	Livret A	2,820	R	Livret A	4,110	A-1	EUR	2 843,16	4 328,13
MACON HABITAT	2025	X	CONST. DE 5 LOGTS 8-10 RUE BIGONNET A MACON	Banque des Territoires	179 637,00	179 637,00	49,09	A	R	Livret A	2,820	R	Livret A	4,110	A-1	EUR	1 209,96	1 137,18
SCIC DEMEURES ACCESS	2021	F	PROGRAMME PSLA ENCLOS DU CHATEAU A SENOZAN	Credit Agricole	1 931 000,00	1 931 000,00	2,32	T	R	Euribor 3 mois	3,140	R	Euribor 3 mois	3,040	A-1	EUR	59 462,89	0,00
SEMCODA	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 8 LOGTS IMPASSE BEAU SITE A MACON	Banque des Territoires	221 000,00	215 955,76	36,00	A	R	Livret A	2,810	R	Livret A	4,010	A-1	EUR	7 884,72	0,00
SEMCODA	2021	C	ACQUIS-AMELI DE 8 LOGTS IMPASSE BEAU SITE A MACON	Banque des Territoires	149 000,00	146 983,31	46,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,010	A-1	EUR	4 545,53	0,00
SEMCODA	2022	C	5465356	Banque des Territoires	124 000,00	120 322,79	22,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,930	A-1	EUR	3 525,46	2 805,94
SEMCODA	2022	C	5472832	Banque des Territoires	72 000,00	67 324,05	22,42	A	R	Taux Fixe	0,000	R	Taux Fixe	1,760	A-1	EUR	1 184,90	2 399,88
SEMCODA	2022	X	REMONTEE DE 9 LOGS DE PSLA EN PLS - VILLA JAURES A SAINT LAURENT SUR SAONE	La Banque Postale	123 040,00	108 458,87	21,45	T	F	Taux Fixe	1,510	F	Taux Fixe	1,500	A-1	EUR	1 602,72	4 308,32
SEMCODA	2019	C	ACQUIS-AMELI DE 33 LOGTS IMPASSE BEAU SITE A MACON	Banque des Territoires	570 923,09	525 673,85	34,17	A	R	Livret A	1,540	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	11 110,36	5 259,14
SEMCODA	2019	C	ACQUIS-AMELI DE 33 LOGTS IMPASSE BEAU SITE A MACON	Banque des Territoires	217 109,69	205 529,60	44,16	A	R	Livret A	1,560	R	Livret A	2,200	A-1	EUR	5 106,13	0,00
SEMCODA	2019	C	ACQUIS-AMELI DE 33 LOGTS IMPASSE BEAU SITE A MACON	Banque des Territoires	1 058 375,78	990 221,30	34,17	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	29 227,88	5 892,76

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2019	C	ACQUIS-AMELI DE 33 LOGTS IMPASSE BEAU SITE A MACON	Banque des Territoires	374 089,11	357 907,37	44,16	A	R	Livret A	2,390	R	Livret A	3,000	A-1	EUR	10 545,23	0,00
TOTAL GENERAL					**70 382 356,78**	**64 251 256,76**											**1 410 450,80**	**1 639 922,63**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	263 078,26
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	263 078,26
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	939 436,20
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**1 465 592,72**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE DE SEJOUR	0,00	850 000,00	939 000,00	-89 000,00
Total	**0,00**	**850 000,00**	**939 000,00**	**-89 000,00**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR

Reste à employer au 01/01/N	**0,00**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
731721	TAXE DE SEJOUR	850 000,00
	Total	**850 000,00**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
65733	SUBVENTION SMGS	278 000,00
657341	SUBVENTION SAINT AMOUR POUR ST VALENTIN	2 000,00
65748	SUBVENTION OTC	640 000,00
65748	SUBVENTION FESTICHANES	3 000,00
65748	SUBVENTION MANUFACTURE D IDEES	4 000,00
65748	ASSURANCE PETIT TRAIN TOURISTIQUE	12 000,00
	Total	**939 000,00**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**-89 000,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**5 133,00**
	MAD	Mise à disposition du petit train touristique	OFFICE DU TOURISME	Association	5 133,00
FONCTIONNEMENT (total)					**2 114 014,38**
	MAD	Mise à disposition gracieuse du rez-de-chaussée de l'immeuble « Gambetta EcoCityZ »	INOBYZ	Entreprise	66 846,38
	REMISE	Remise de loyer pour l'occupation de la MAM de Sénnecé	LES P'TITS BEDONS	Association	4 200,00
	MAD	Mise à disposition gracieuse des locaux du Lieu d'Accueil Enfants Parents "Bulle d'oxygène"	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Département	5 850,00
65733			DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	Département	278 000,00
657341			MAIRIE DE ST AMOUR BELLEVUE	Commune	2 000,00
657382			VILLE DE MACON	Commune	15 000,00
657382			UNIVERSITE LUMIERE LYON 2	Etablissement de droit public	31 000,00
657382			UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE	Etablissement de droit public	116 365,00
65748			OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU MACONNAIS VAL DE SAONE	Association	652 000,00
65748			BGE PERSPECTIVES	Association	10 000,00
65748			LES PEP 71	Association	10 500,00
65748			AMAVIP	Association	10 000,00
65748			ACCUEIL DES CHARMILLES	Association	45 000,00
65748			TRIOLET	Association	4 000,00
65748			INOBYZ	Association	150 000,00
65748			ASSOCIATION ILS SCENENT	Association	5 000,00
65748			LA MANUFACTURE ASSOCIATION	Association	4 000,00
65748			COMITE DES FETES DE CHANES	Association	3 000,00
65748			ATMO BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Association	17 000,00
65748			ASSO ENQUETE ET MEDIATION AEM 71	Association	10 000,00
65748			INITIATIVE SAONE ET LOIRE	Association	5 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			SOCIETE AGRICULTURE VITICULTURE DE L ARRONDISSEMENT DE MACON	Association	4 000,00
65748			CIDFF71 CTRE INFO DROITS DES FEMMES 71	Association	2 000,00
65748			AVA HABITAT ET NOMADISME	Association	5 000,00
65748			DISPOSITIF D'ENTREPRENEURIAT AC ADEMIQUE DE BOURGOGNE - FRANCHE-	Association	15 000,00
65748			MEDEF SAONE ET LOIRE	Association	7 000,00
65748			LE THEATRE	Entreprise	624 600,00
65748			CROIX ROUGE UNIT LOCAL MACONNAIS TOURNUGEOIS	Entreprise	2 500,00
65748			CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE SAONE ET LOIRE CDAD	Etat	9 153,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**95,00**	**0,00**	**95,00**	**60,60**	**13,00**	**73,60**
ADJOINT ADM PAL 1ERE CLASSE	C	20,00	0,00	20,00	18,50	0,00	18,50
ADJOINT ADM PAL 2EME CLASSE	C	13,00	0,00	13,00	11,50	1,00	12,50
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	16,00	0,00	16,00	6,00	2,00	8,00
ATTACHE	A	15,00	0,00	15,00	7,00	8,00	15,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	9,00	0,00	9,00	5,80	1,00	6,80
REDACTEUR	B	9,00	0,00	9,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	8,00	0,00	8,00	5,80	1,00	6,80
REDACTEUR PAL 2EME CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**106,00**	**8,77**	**114,77**	**69,98**	**23,00**	**92,98**
ADJOINT TECH PAL 1ERE CLASSE	C	14,00	0,77	14,77	13,37	0,00	13,37
ADJOINT TECH PAL 2EME CLASSE	C	20,00	0,00	20,00	17,40	1,00	18,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	49,00	8,00	57,00	28,21	13,00	41,21
INGENIEUR	A	7,00	0,00	7,00	2,00	3,00	5,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
TECHNICIEN	B	7,00	0,00	7,00	0,00	5,00	5,00

TECHNICIEN PAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PAL 2EME CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**21,00**	**0,63**	**21,63**	**9,80**	**8,63**	**18,43**
EJE	A	12,00	0,63	12,63	1,00	8,63	9,63
EJE EXCEPTIONNELLE	A	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**88,00**	**0,70**	**88,70**	**59,00**	**14,80**	**73,80**
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
ASSISTANTES MATERNELLES	C	10,00	0,00	10,00	0,00	5,00	5,00
AUXI PUER CLASSE NORMALE	B	37,00	0,50	37,50	22,40	8,00	30,40
AUXI PUER CLASSE SUPERIEURE	B	29,00	0,00	29,00	27,80	0,00	27,80
INFIMIERE SOINS GENERAUX	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIMIERE SOINS GENERAUX HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
MEDECIN 2EME CLASSE	A	0,00	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
TECHNICIEN PARAMEDICAL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**14,00**	**0,00**	**14,00**	**10,00**	**3,00**	**13,00**
CTAPS Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ETAPS	B	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
ETAPS PAL 1ERE CLASSE	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
OTAPS PAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
OTAPS QUALIFIE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**30,00**	**13,07**	**43,07**	**33,43**	**7,03**	**40,46**
AEA PAL 1ERE CLASSE	B	4,00	4,70	8,70	7,75	0,25	8,00
AEA PAL 2EME CLASSE	B	4,00	5,25	9,25	3,25	4,28	7,53
ASST CONS PAT PAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIR, ETAB ART 1ERE CAT	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PEA CLASSE NORMALE	A	15,00	3,12	18,12	16,43	2,50	18,93
PEA HORS CLASSE	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE ANIMATION (i)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
ADJ ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR PAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**356,00**	**23,17**	**379,17**	**243,81**	**69,46**	**313,27**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
ADJOINT ADM PAL 2EME CLASSE	C	ADM	368	0,00	332-8-2°	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-8-2°	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
ADJOINT TECH PAL 2EME CLASSE	C	TECH	446	0,00	332-14	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-11	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
AEA PAL 1ERE CLASSE	B	CULT	484	0,00	332-8-2°	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT	444	0,00	332-8-2°	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT	429	0,00	332-8-2°	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT	401	0,00	332-8-2°	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT	506	0,00	332-8-2°	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT	506	0,00	332-14	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT	429	0,00	332-8-2°	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT		0,00	332-13	CDD
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	MS	512	0,00	332-8-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-10	CDI
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10	CDI
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-10	CDI
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-10	CDI
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10	CDI
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-14	CDD
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-14	CDD
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	843	0,00	332-8-2°	CDD
AUXI PUER CLASSE NORMALE	B	MS	389	0,00	332-8-2°	CDD
AUXI PUER CLASSE NORMALE	B	MS	397	0,00	332-13	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
AUXI PUER CLASSE NORMALE	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
CTAPS Principal	A	SP	946	0,00	332-8-2°	CDD
EJE	A	S	528	0,00	332-10	CDI
EJE	A	S	655	0,00	332-8-2°	CDD
EJE	A	S	494	0,00	332-8-2°	CDD
EJE	A	S	461	0,00	332-8-2°	CDD
EJE	A	S	512	0,00	332-14	CDD
EJE	A	S	461	0,00	332-8-2°	CDD
EJE	A	S	444	0,00	332-8-2°	CDD
EJE	A	S	478	0,00	332-8-2°	CDD
EJE	A	S	570	0,00	332-8-2°	CDD
ETAPS	B	SP	397	0,00	332-8-2°	CDD
ETAPS	B	SP	389	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	774	0,00	332-8-2°	CDD
PEA CLASSE NORMALE	A	CULT	450	0,00	332-8-2°	CDD
PEA CLASSE NORMALE	A	CULT	558	0,00	332-8-2°	CDD
PEA CLASSE NORMALE	A	CULT	712	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR PAL 1ERE CLASSE	B	ADM	638	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	506	0,00	332-10	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	563	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN PAL 2EME CLASSE	B	TECH	480	0,00	332-14	CDD
TECHNICIEN PARAMEDICAL	B	MS	418	0,00	332-10	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-23-2°	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
AEA PAL 2EME CLASSE	B	CULT	458	0,00	332-23-1°	CDD
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	MS	478	0,00	332-23-1°	CDD
AUXI PUER CLASSE NORMALE	B	MS	397	0,00	332-23-1°	CDD
AUXI PUER CLASSE NORMALE	B	MS	398	0,00	332-23-2°	CDD
EJE	A	S	494	0,00	332-23-2°	CDD
ETAPS	B	SP	397	0,00	332-23-1°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-23-1°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Site internet (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
01/03/2018 -	AGENCE REGIONALE ECONOMIQUE	SPL AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONALE	SPL	5 000,00
Détention d'une part du capital				
22/05/2019 -	SEMA 71	SEMA 71	SEM	2 075 748,40
24/10/2019 -	SPL MACONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE DU SUD	SPL MACONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE DU SUD	SPL	130 000,00
16/11/2022 -	LE THEATRE	SCENE NATIONALE	SCIC	500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	MACON HABITAT OPH		OPH	30 464 786,36
-	DEMEURES ACCESS		SA HLM	1 256 801,69
-	FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		SA Coopérative de production d'habitation à loyer modéré	625 383,87
-	ALLIADE HABITAT		SA HLM	6 152 180,42
-	SEMA MACONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE SUD		SEM	1 736 505,03
-	SEMCODA SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN		SEM	2 945 594,61
-	SPL MACONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE DU SUD		SA HLM	837 261,84
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	LE THEATRE	SCENE NATIONALE	SCIC	629 600,00
-	OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE		ASSOCIATION	640 000,00
Autres				
26/07/2022 - CONVENTION AVANCE DE TRESORERIE	SEMA 71		SEM	800 000,00
02/10/2025 - CONVENTION AVANCE REMBOURSABLE	SEMA 71		SEM	1 000 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
PETR		CONTRIBUTION	382 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE PEPINIERE ENTREPRISE	PEPINIERE ENTREPRISE	01/01/2016		20007030800032	SPA	oui
BUDGET ANNEXE MOBILITES	TRANSPORT	01/01/2017		20007030800040	SPA	oui
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	DECHETS MENAGERS	01/01/2018		20007030800057	SPA	non
BUDGET ANNEXE GEMAPI	GEMAPI	01/01/2020		20007030800065	SPA	non
BUDGET ANNEXE EAU	EAU	01/01/2020		20007030800081	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/2020		20007030800073	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-2 204 552,89**	**-2 204 552,89**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-2 878 823,39**	**-2 878 823,39**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-5 083 376,28**	**-5 083 376,28**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**5 083 376,28**	**5 083 376,28**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-5 083 376,28**	**-5 083 376,28**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**1 097 200,00**	**1 097 200,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**8 869 173,30**	**8 869 173,30**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**7 771 973,30**	**7 771 973,30**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**1 097 200,00**	**I**	**1 097 200,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**897 200,00**		**897 200,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00		800 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	97 200,00		97 200,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**200 000,00**		**200 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*200 000,00*		*200 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**8 869 173,30**	**III**	**8 869 173,30**
Ressources propres externes de l'année (a)		**111 000,00**		**111 000,00**
10222	FCTVA	111 000,00		111 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**8 758 173,30**		**8 758 173,30**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*0,00*		*0,00*
28031	*Frais d'études*	*200 000,00*		*200 000,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*800 000,00*		*800 000,00*
2804123	*Subv.Régions : Projet infrastructure*	*200 000,00*		*200 000,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*5 194,00*		*5 194,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*0,00*		*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*1 000 000,00*		*1 000 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*1 000 000,00*		*1 000 000,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*500 000,00*		*500 000,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*0,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*0,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0,00*		*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*208 730,00*		*208 730,00*
280423	*Privé : Projet infrastructure*	*0,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*44 484,00*		*44 484,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*17 429,00*		*17 429,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*0,00*		*0,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*0,00*		*0,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*0,00*		*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*77 905,00*		*77 905,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*0,00*		*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*2 915,00*		*2 915,00*
2815731	*Matériel roulant*	*4 876,00*		*4 876,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*31 403,00*		*31 403,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*32 044,00*		*32 044,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*196 732,00*		*196 732,00*
281748	*Sol autrui - Autres construct° (mad)*	*0,00*		*0,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*200 000,00*		*200 000,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*200 000,00*	*200 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*158 876,00*	*158 876,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*131 943,00*	*131 943,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*200 000,00*	*200 000,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*413 469,00*	*413 469,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4818	*Charges à étaler*	*0,00*	*0,00*
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 132 173,30*	*3 132 173,30*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
TRAIN TOURISTIQUE	Exploitation du train touristique	12/12/2024		ECO

IV – ANNEXES — IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		123 436 000,00	1,76	0,96	1,00	1 180 048,00	1,76
TFPNB		5 314 000,00	0,73	1,80	1,00	95 652,00	0,73
CFE		41 740 000,00	1,66	24,89	1,00	10 389 086,00	1,66
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**1 111 536,96**
6331	VERSEMENT MOBILITÉ	4 726,32
6332	VERSEMENT MOBILITÉ	2 955,96
6336	VERSEMENT MOBILITÉ	12 995,40
64111	VERSEMENT MOBILITÉ	334 719,60
64112	VERSEMENT MOBILITÉ	4 818,96
64113	VERSEMENT MOBILITÉ	4 226,52
64118	VERSEMENT MOBILITÉ	202 023,00
64131	VERSEMENT MOBILITÉ	168 687,48
64132	VERSEMENT MOBILITÉ	1 535,16
64138	VERSEMENT MOBILITÉ	81 276,00
6451	VERSEMENT MOBILITÉ	127 684,44
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	143 794,80
6454	VERSEMENT MOBILITÉ	9 961,92
6458	VERSEMENT MOBILITÉ	7 831,92
64731	VERSÉES DIRECTEMENT	4 299,48
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations (3)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 111 536,96**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
TOTAL GENERAL		**1 111 536,96**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		**0,00**
Dotations et participations reçues		**0,00**
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**1 678 010,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**1 678 010,00**
70841	A LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	1 175 968,00
708722	DOTÉS DE LA PERSONNALITÉ MORALE	502 042,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**1 678 010,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**1 678 010,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 62
Nombre de suffrages exprimés : 73
VOTES :
Pour : 68
Contre : 5
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par Le Président (1),
A Macon, le 29/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire
A Macon, le 29/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le - 6 MAI 2026
et de la publication le - 6 MAI 2026
À Mâcon, le - 6 MAI 2026

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif Budget anne Assainisseme
1	Jean-Patrick	COURTOIS							
2	Christine	ROBIN							
3	Yoann	CHARLOT							
4	Claude	CANNET							
5	Dominique	DEYNOUX							
6	Anne	BROCHETTE							
7	Hervé	CARREAU							
8	Véronique-Laure	VERRAEST							
9	Jacques	DOUSSOT							
10	Virginie	CHEVALIER							
11	Pascal	LARGE							
12	Caroline	THÉVENIAUD							
13	Jérôme	CHEVALIER							
14	Géraldine	GRAS-COMTET							
15	Jean-Pierre	PACAUD							
16	Alban	VOSSION							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
1	Catherine	AMARO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
2	Romain	AUVIGUE							
3	Myriam	BIZE							
4	Émile	BLONDET							
5	Valérie	BOUILLOUX	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
6	Patrick	BUHOT							
7	Catherine	CARLE-VIGUIER	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
8	Valentin	CARRERAS	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
9	Robert	CASENOVE							
10	Émilie	CLERC							
11	Grégory	COCHET							
12	Philippe	COMMERCON							
13	Ève	COMTET-SORABELLA							
14	Laurent	CONDEMINE	Représenté par Gilles PONCET		Représenté par Gilles Poncet		Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles
15	René-Pierre	DANIEL							
16	Laurent	DEBIZE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainissemer
17	Baptiste	DELCROIX							
18	Philippe	DEMOUSSEAU							
19	Joseph	DE SONIS							
20	Rémy	DESPLANCHES							
21	André	DEWERDT							
22	Olivier	DI LORENZO							
23	Benjamin	DIRX	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
24	Yves	DUPUIS							
25	Florian	DUVERNAY							
26	Vincent	FAGUET							
27	Philippe	GENETIER							
28	Nathalie	GONCALVES							
29	Sandrine	JAILLOUX							
30	Sébastien	JARJAT	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
31	Bernard	JUSTIN							
32	Christophe	JUVANON	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainisseme
33	Brenda	KRASNICI							
34	Éric	LAGRANGE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
35	Jean-Louis	LAPRAY							
36	Frédéric	LASSALAS							
37	Véronique	LEFEUVE							
38	Éric	MARÉCHAL							
39	Chanel	MARTINS	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
40	Jean-Pierre	MATHIEU							
41	Marion	NETO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
42	Sylvie	OUTURQUIN							
43	Edson	PACHECO	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
44	Claire	PELLETIER							
45	Emmanuel	PENET DE MONTERNO	Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		
46	Didier	PIN							
47	Yves	PIPONNIER							
48	Maxim	PLAT							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
49	Thierry	POTHIER							
50	Hervé	POYET							
51	Hervé	REYNAUD							
52	Sandra	ROBIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
53	Jacques	SAUVAGEOT							
54	Kévin	TESSIEUX	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par
55	Serge	THIRARD							
56	Marie-Thérèse	THOMAS							
57	Marie-Charlotte	ÜNER							
58	Yannick	VACHER	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
59	Amélie	VOISIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
60	Christelle	VOISIN							
61	Yann	YANGIR						Excusé	

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-108 (R29) CC

Objet : Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Cité de l'entreprise

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-26 à L1612-28 et L1612-35,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget Primitif 2026 du budget annexe Cité de l'entreprise proposé par le Président de MBA,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
4 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE le budget Primitif 2026 du budget annexe Cité de l'entreprise de Mâconnais Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe, de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	3 292 319,99 €
En section d'investissement :	5 144 543,81 €
Soit un budget total de :	8 436 863,80 €

PRÉCISE QUE :
- Les budgets (principal et annexes) sont mis à disposition du public au siège de MBA et dans les mairies des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen de la présente délibération,
- Le présent rapport et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sont mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération,
- La présentation brève et synthétique est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

2026 Budget annexe cité de l'entreprise



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Contexte réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. Ce dernier s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 avril 2026.

La présentation du budget Primitif constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Il traduit les prévisions du budget en recettes et en dépenses par politique publique menée par MBA.

Le vote au 29 avril 2026 des budgets Primitifs s'accompagnera de l'affectation prévisionnelle des résultats antérieurs, les comptes administratifs 2025 étant votés en juin. Il y aura donc un vote d'un budget supplémentaire.

Ce rapport sera mis à disposition du public à MBA et il sera avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, réseaux sociaux... Sa mise en ligne sur le site Internet de MBA doit intervenir dans le mois de son adoption.

Sommaire

Table des matières

1 La section de fonctionnement 4
1.1 Les recettes 4
1.2 Les depenses 5
2 La section d'investissement 7
2.1 Les recettes 7
2.2 Les depenses 7
2.3 Le financement des investissements 9

1 La section de fonctionnement

Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre à 3 292 319,99 € contre 4 616 444,08 € en 2025 (BS et DM compris), soit - 29 %.

1.1 LES RECETTES

Recettes de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 70	Recettes des services	584 900,00	-	-	-	/
Chapitre 75	Produits de gestion courante	3 353 881,46	4 388 644,08	3 062 319,99	3 392 451,39	-30%
Total recettes de gestion		**3 938 781,46**	**4 388 644,08**	**3 062 319,99**	**3 392 451,39**	**-30%**
Chapitre 78	Reprises sur provisions	-	2 800,00	5 000,00	-	79%
Total recettes réelles de fonctionnement		**3 938 781,46**	**4 391 444,08**	**3 067 319,99**	**3 392 451,39**	**-30%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	205 638,00	225 000,00	225 000,00	222 883,22	0%
Total recettes de fonctionnement		**4 144 419,46**	**4 616 444,08**	**3 292 319,99**	**3 615 334,61**	**-29%**
Résultat reporté		-	-	-	-	/
TOTAL BP		**4 144 419,46**	**4 616 444,08**	**3 292 319,99**	**3 615 334,61**	**-29%**

Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 3 062 319,99 €

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre :

- La subvention d'équilibre prévisionnelle pour 2 419 919,99 euros (elle permet d'équilibrer de manière prévisionnelle la section de fonctionnement et d'investissement) contre 2 770 000 euros en 2025
- Les loyers et les charges locatives des entreprises installées à la cité pour 642 400 euros

Chapitre 78 – Reprise de provisions : 5 000,00 €

Afin de neutraliser la charge de constitution des provisions 2025, il est inscrit une reprise de provision du même montant constaté au chapitre 68 soit 5 000 euros.

1.2 LES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 011	Charges à caractère général	627 113,00	451 221,00	571 069,73	329 996,01	27%
Chapitre 012	Charges de personnel	55 300,00	58 315,00	54 988,60	54 989,00	-6%
Chapitre 65	Charges de gestion courante	10 900,00	106 400,00	21 000,00	99 022,94	-80%
Total dépenses de gestion		**693 313,00**	**615 936,00**	**647 058,33**	**484 007,95**	**5%**
Chapitre 66	Charges financières	54 683,46	44 100,00	35 000,00	43 699,97	-21%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 000,00	29 600,00	1 000,00	-	-97%
Chapitre 68	Provisions	3 000,00	2 800,00	5 000,00	-	79%
Total dépenses réelles de fonctionnement		**757 996,46**	**692 436,00**	**688 058,33**	**527 707,92**	**-1%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	566 323,00	590 000,00	998 000,00	582 069,92	69%
Total dépenses de fonctionnement		**1 324 319,46**	**1 282 436,00**	**1 686 058,33**	**1 109 777,84**	**31%**
Virement à la section d'investissement		**2 820 100,00**	**3 334 008,08**	**1 606 261,66**	-	**-52%**
TOTAL BP		**4 144 419,46**	**4 616 444,08**	**3 292 319,99**	**1 109 777,84**	**-29%**

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 571 069,73 €

Au budget 2026, Il est proposé d'inscrire dans ce chapitre notamment :

- Près de 166 000 euros de travaux, contrôles règlementaires, réparations et maintenance des bâtiments de la cité
- 110 000 euros de taxes foncières
- 83 000 euros pour les fluides (en baisse constante car demande d'abonnement individuel par entreprise aux prestataires électriques)
- 40 000 euros pour les assurances bâtimentaires et honoraires en cas de litiges
- 32 000 euros de frais de nettoyage des locaux
- 20 000 euros de frais de télécommunications
- Près de 16 800 euros de charges de centralité
- Près de 12 000 euros de fournitures administratives, petits équipements, vêtements de travail
- 10 000 euros pour une étude énergétique des bâtiments
- 10 000 euros pour la réalisation de plans de bâtiments
- 8 000 euros d'insertions dans un magazine économique pour commercialiser les locaux disponibles au sein de la Cité de l'entreprise

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens matériels des charges de centralité	17 350,46	19 411,22	20 904,33	16 734,73	16 734,73

Chapitre 012 - Charges de personnel : 54 988,60 €

Ce budget ne porte pas de charges de personnel propres. Seules des charges de personnel connexes sont imputées à ce chapitre. Ce sont les charges de centralité.

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens humains des charges de centralité	50 380,00	54 512,00	55 300,00	54 988,60	54 988,60

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 21 000,00 €

Il est proposé d'inscrire dans ce chapitre, notamment :

- 1 000 euros de dépenses informatiques (renouvellement de licences logiciel notamment)
- 10 000 euros de remboursements aux locataires suite à des trop-perçus de charges par MBA
- 10 000 euros d'admissions en non-valeur

Chapitre 66 – Charges financières : 35 000,00 €

Il s'agit du montant des intérêts des emprunts contractés par MBA sur ce budget (hors nouveaux emprunts).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 000,00 €

Ce montant correspond aux éventuelles annulations de titres qui pourraient survenir dans l'année.

Chapitre 68 – Provisions pour charges : 5 000,00 €

Les provisions à constituer sur ce budget le sont exclusivement pour risque de dépréciation d'actifs, relatives à l'impossible recouvrement des restes à recouvrer.
Le risque 2026 est évalué à 5 000 euros.

2 La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre à 5 144 543,81 € contre 4 176 808,08 € en 2025 (BS et DM compris) soit +23%.

2.1 LES RECETTES

Recettes d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 10	Dotations et fonds de participation	-	211 000,00	2 505 556,77	-	1087%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	341 976,60	-	-	-	/
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 029 838,51	34 800,00	34 725,38	26 206,45	0%
Total recettes réelles d'investissement		**1 371 815,11**	**245 800,00**	**2 540 282,15**	**26 206,45**	**933%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	566 323,00	590 000,00	998 000,00	582 069,92	69%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	-	7 000,00	-	4 999,00	/
Total recettes d'investissement		**1 938 138,11**	**842 800,00**	**3 538 282,15**	**613 275,37**	**320%**
Excédent reporté		-	-	-	-	/
Virement à la section d'investissement		**2 820 100,00**	**3 334 008,08**	**1 606 261,66**	-	**-52%**
TOTAL BP		**4 758 238,11**	**4 176 808,08**	**5 144 543,81**	**613 275,37**	**23%**

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : 2 505 556,77 €

La seule recette d'investissement inscrite l'est au titre d'une part du résultat de fonctionnement affecté en investissement, pour combler le déficit d'investissement à hauteur de 2 505 556,77 euros.

Chapitre 16 – Emprunt : 34 725,38 €

Il s'agit du versement des cautions des entreprises quittant les locaux de la cité pour 7 400 euros et d'un emprunt d'équilibre pour 27 325,38 euros.

2.2 LES DEPENSES

Sur l'exercice 2026, MBA va poursuivre ses investissements afin de créer les conditions favorables au développement des entreprises, qu'elles soient déjà implantées sur le territoire ou qu'elles se destinent à l'être.

Dépenses d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 16	Dettes et assimilés	676 171,75	679 000,00	784 560,00	654 701,17	16%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	229 880,00	223 895,00	148 715,18	33 953,49	-34%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	1 802 666,97	664 002,69	415 212,55	103 240,89	-37%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	12 500,00	300 000,00	1 086 643,29	-	262%
Total dépenses réelles d'investissement		**2 721 218,72**	**1 866 897,69**	**2 435 131,02**	**791 895,55**	**30%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	205 638,00	225 000,00	225 000,00	222 883,22	0%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	-	7 000,00	-	4 999,00	/
Total dépenses d'investissement		**2 926 856,72**	**2 098 897,69**	**2 660 131,02**	**1 019 777,77**	**27%**
Déficit reporté		**1 831 381,39**	**2 077 910,39**	**2 484 412,79**	**-**	**20%**
TOTAL BP		**4 758 238,11**	**4 176 808,08**	**5 144 543,81**	**1 019 777,77**	**23%**

Chapitre 16 – Emprunt : 784 560,00 €

Ce chapitre comporte le remboursement du capital des emprunts pour 645 000 euros et le reversement des cautions aux entreprises quittant la cité pour 139 560 euros.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 148 715,18 € dont de 117 365,18 € RAR

Parmi les principales nouvelles dépenses proposées, de 31 350 euros :

- 20 000 euros pour une étude de faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques toitures et parking
- 10 000 euros pour une étude de faisabilité pour nouveau système d'ouverture des bâtiments
- 1 350 euros de frais liés à la publicité des marchés publics sur la plateforme numérique

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 415 212,55 € dont de 51 791,55 € RAR

Parmi les principales nouvelles dépenses proposées de 363 421 euros notamment :

- 194 000 euros pour des travaux sur les bâtiments
- 83 600 euros de matériel informatique et de travaux d'amélioration du réseau
- 45 000 euros de relamping des bâtiments
- 25 000 euros de signalétique extérieure et d'habillage complet de l'intérieur de la Pépinière
- 13 000 euros d'aménagements de bâtiments

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 086 643,29 € dont 96 643,29 € de RAR

Les 990 000 euros nouvellement proposés concernent notamment des études et des travaux des cellules du bâtiment M et T, les descentes d'eaux pluviales et l'étanchéité des toitures des bâtiments, le ravalement de façade du bâtiment E.

2.3 LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

2026 sera une année blanche au niveau du FCTVA et aucune dépense ne donne droit à subvention. Les investissements seront donc financés sur les fonds propres de MBA (en effet, la mise en réserve au 1068 provient de la subvention du budget principal au budget annexe cité de l'entreprise) et un emprunt d'équilibre.

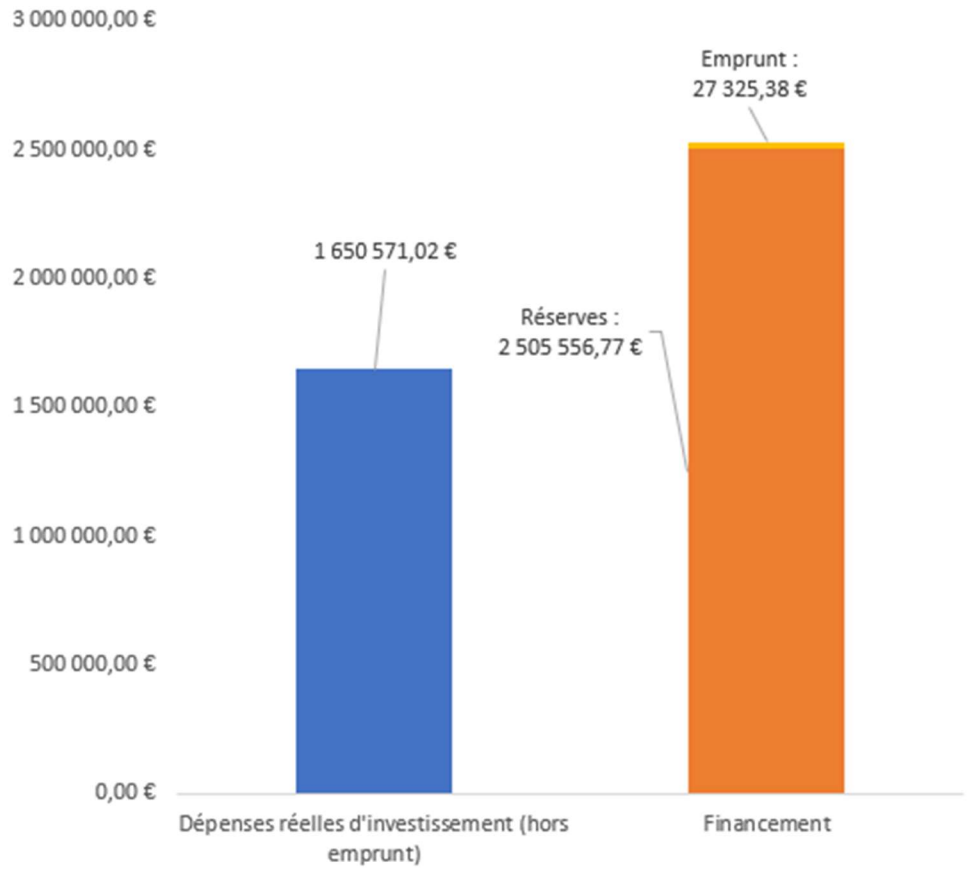

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20007030800032
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget annexe : BUDGET CITE DE L'ENTREPRISE

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 41
A1.01 - Opérations non ventilables 44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 65
A1.908 - Fonction 8 - Transports 68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 72
A2.01 - Opérations non ventilables 74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 86
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 96
A2.938 - Fonction 8 - Transports 99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 110

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 113
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 115
B3.1 - Etat des provisions constituées 116
B3.2 - Etalement des provisions 118
B4 - Etat des charges transférées 119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 120
B6 - Prêts 121
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 122
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 123
B7.3 - Etat des emprunts garantis 124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 125
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 126
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 127
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 128
B7.8 - Autres engagements donnés 129
B7.9 - Autres engagements reçus 130
B8 - Subventions versées 131
B9 - Etat du personnel 132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 136
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 137
B11.2 - Liste des établissements publics créés 138
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 139

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 140
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 141
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 142

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 143
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 144
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 145
D3 - Décisions en matière de taux 147
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 148
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 150
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 152
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 153

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 154

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	81632

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	464.24

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	55.74
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	248.47
3	Dépenses d'équipement brut / population	133.70
4	Encours de dette / population (2) (3)	81.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	7.99
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	43.46
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	53.81
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	32.60
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	77.57

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 124 556,61	4 227 259,98	-2 077 910,39	A1	24 792,98
Investissement	1 014 778,77	611 925,37	(3) -2 077 910,39	A2	-2 480 763,79
Fonctionnement	1 109 777,84	3 615 334,61	(4) 0,00	A3	2 505 556,77

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	265 800,02	III + IV	0,00	B1 -265 800,02
Investissement	I	265 800,02	III	0,00	B2 -265 800,02
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	-241 007,04
Investissement	**A2 + B2**	-2 746 563,81
Fonctionnement	**A3 + B3**	2 505 556,77

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 265 800,02
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	117 365,18
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	51 791,55
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	96 643,29
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 394 331,00	5 144 543,81
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	265 800,02	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 2 484 412,79	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	5 144 543,81	5 144 543,81

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 292 319,99	3 292 319,99
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 292 319,99	3 292 319,99

TOTAL DU BUDGET (4)	8 436 863,80	8 436 863,80

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	126 350,00	117 365,18	31 350,00	31 350,00	148 715,18
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	649 000,01	51 791,55	363 421,00	363 421,00	415 212,55
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	300 000,00	96 643,29	990 000,00	990 000,00	1 086 643,29
Total des dépenses d'équipement		**1 075 350,01**	**265 800,02**	**1 384 771,00**	**1 384 771,00**	**1 650 571,02**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	679 000,00	0,00	784 560,00	784 560,00	784 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**679 000,00**	**0,00**	**784 560,00**	**784 560,00**	**784 560,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 754 350,01**	**265 800,02**	**2 169 331,00**	**2 169 331,00**	**2 435 131,02**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*	*225 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***225 000,00***		***225 000,00***	***225 000,00***	***225 000,00***
TOTAL		**1 979 350,01**	**265 800,02**	**2 394 331,00**	**2 394 331,00**	**2 660 131,02**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 484 412,79**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 144 543,81**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	26 100,00	0,00	27 325,38	27 325,38	27 325,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**26 100,00**	**0,00**	**27 325,38**	**27 325,38**	**27 325,38**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	2 505 556,77	2 505 556,77	2 505 556,77
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 700,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**219 700,00**	**0,00**	**2 512 956,77**	**2 512 956,77**	**2 512 956,77**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**245 800,00**	**0,00**	**2 540 282,15**	**2 540 282,15**	**2 540 282,15**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*3 334 008,08*		*1 606 261,66*	*1 606 261,66*	*1 606 261,66*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*590 000,00*		*998 000,00*	*998 000,00*	*998 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 924 008,08***		***2 604 261,66***	***2 604 261,66***	***2 604 261,66***
TOTAL		**4 169 808,08**	**0,00**	**5 144 543,81**	**5 144 543,81**	**5 144 543,81**
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						**0,00**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**5 144 543,81**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**2 379 261,66**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	501 221,00	0,00	571 069,73	571 069,73	571 069,73
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	58 315,00	0,00	54 988,60	54 988,60	54 988,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	46 400,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**605 936,00**	**0,00**	**647 058,33**	**647 058,33**	**647 058,33**
66	Charges financières	44 100,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 600,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 800,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**682 436,00**	**0,00**	**688 058,33**	**688 058,33**	**688 058,33**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*3 334 008,08*		*1 606 261,66*	*1 606 261,66*	*1 606 261,66*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*590 000,00*		*998 000,00*	*998 000,00*	*998 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***3 924 008,08***		***2 604 261,66***	***2 604 261,66***	***2 604 261,66***
TOTAL		**4 606 444,08**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 292 319,99**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	4 370 644,08	0,00	3 062 319,99	3 062 319,99	3 062 319,99
Total des recettes de gestion courante		**4 378 644,08**	**0,00**	**3 062 319,99**	**3 062 319,99**	**3 062 319,99**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 800,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**4 381 444,08**	**0,00**	**3 067 319,99**	**3 067 319,99**	**3 067 319,99**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*	*225 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***225 000,00***		***225 000,00***	***225 000,00***	***225 000,00***
TOTAL		**4 606 444,08**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 292 319,99**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**2 379 261,66**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*225 000,00*	225 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		784 560,00	*0,00*	784 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		148 715,18	*0,00*	148 715,18
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		415 212,55	*0,00*	415 212,55
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		1 086 643,29	*0,00*	*1 086 643,29*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**2 435 131,02**	***225 000,00***	**2 660 131,02**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 484 412,79**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 144 543,81**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	571 069,73		571 069,73
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	54 988,60		54 988,60
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	21 000,00	*0,00*	21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	35 000,00	*0,00*	35 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	*0,00*	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	*998 000,00*	1 003 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 606 261,66*	1 606 261,66
	Dépenses de fonctionnement – Total	**688 058,33**	***2 604 261,66***	**3 292 319,99**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 292 319,99**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	34 725,38	*0,00*	34 725,38
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*830 000,00*	830 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*168 000,00*	168 000,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*1 606 261,66*	1 606 261,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**34 725,38**	***2 604 261,66***	**2 638 987,04**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**2 505 556,77**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 144 543,81**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	3 062 319,99	*0,00*	3 062 319,99
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*225 000,00*	225 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	5 000,00	*0,00*	5 000,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	**3 067 319,99**	***225 000,00***	**3 292 319,99**
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 292 319,99**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 979 350,01**	**265 800,02**	**0,00**	**2 394 331,00**	**2 394 331,00**	**0,00**	**2 394 331,00**	**2 660 131,02**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	126 350,00	117 365,18	0,00	31 350,00	31 350,00	0,00	31 350,00	148 715,18
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	649 000,01	51 791,55	0,00	363 421,00	363 421,00	0,00	363 421,00	415 212,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	300 000,00	96 643,29	0,00	990 000,00	990 000,00	0,00	990 000,00	1 086 643,29
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 075 350,01**	**265 800,02**	**0,00**	**1 384 771,00**	**1 384 771,00**	**0,00**	**1 384 771,00**	**1 650 571,02**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	679 000,00	0,00		784 560,00	784 560,00		784 560,00	784 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**679 000,00**	**0,00**	**0,00**	**784 560,00**	**784 560,00**	**0,00**	**784 560,00**	**784 560,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 754 350,01**	**265 800,02**	**0,00**	**2 169 331,00**	**2 169 331,00**	**0,00**	**2 169 331,00**	**2 435 131,02**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*225 000,00*			*225 000,00*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**225 000,00**			**225 000,00**	**225 000,00**		**225 000,00**	**225 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**2 484 412,79**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**5 144 543,81**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 169 808,08**	**0,00**	**2 638 987,04**	**2 638 987,04**	**2 638 987,04**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	26 100,00	0,00	27 325,38	27 325,38	27 325,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**26 100,00**	**0,00**	**27 325,38**	**27 325,38**	**27 325,38**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	8 700,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**219 700,00**	**0,00**	**7 400,00**	**7 400,00**	**7 400,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**245 800,00**	**0,00**	**34 725,38**	**34 725,38**	**34 725,38**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 334 008,08*		*1 606 261,66*	*1 606 261,66*	*1 606 261,66*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*590 000,00*		*998 000,00*	*998 000,00*	*998 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***3 924 008,08***		***2 604 261,66***	***2 604 261,66***	***2 604 261,66***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**2 505 556,77**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**5 144 543,81**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 979 350,01**	**265 800,02**	**0,00**	**2 394 331,00**	**2 394 331,00**	**0,00**	**2 394 331,00**	**2 660 131,02**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	126 350,00	117 365,18	0,00	31 350,00	31 350,00	0,00	31 350,00	148 715,18
2031	Frais d'études	125 000,00	117 365,18		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	147 365,18
2033	Frais d'insertion	1 350,00	0,00		1 350,00	1 350,00	0,00	1 350,00	1 350,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	649 000,01	51 791,55	0,00	363 421,00	363 421,00	0,00	363 421,00	415 212,55
2151	Réseaux de voirie	30 000,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	40 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 000,00	934,42		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 934,42
21735	Installations générales (mise à dispo)	550 000,00	50 101,68		229 171,00	229 171,00	0,00	229 171,00	279 272,68
21838	Autre matériel informatique	13 000,00	0,00		23 600,00	23 600,00	0,00	23 600,00	23 600,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	591,45		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 591,45
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	164,00		27 650,00	27 650,00	0,00	27 650,00	27 814,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	300 000,00	96 643,29	0,00	990 000,00	990 000,00	0,00	990 000,00	1 086 643,29
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	300 000,00	96 643,29		990 000,00	990 000,00	0,00	990 000,00	1 086 643,29
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 075 350,01**	**265 800,02**	**0,00**	**1 384 771,00**	**1 384 771,00**	**0,00**	**1 384 771,00**	**1 650 571,02**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	679 000,00	0,00		784 560,00	784 560,00		784 560,00	784 560,00
1641	Emprunts en euros	642 000,00	0,00		645 000,00	645 000,00		645 000,00	645 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	37 000,00	0,00		139 560,00	139 560,00		139 560,00	139 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**679 000,00**	**0,00**	**0,00**	**784 560,00**	**784 560,00**	**0,00**	**784 560,00**	**784 560,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 754 350,01**	**265 800,02**	**0,00**	**2 169 331,00**	**2 169 331,00**	**0,00**	**2 169 331,00**	**2 435 131,02**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*225 000,00*			*225 000,00*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*225 000,00*			*225 000,00*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*0,00*			*225 000,00*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*225 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**225 000,00**			**225 000,00**	**225 000,00**		**225 000,00**	**225 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 169 808,08**	**0,00**	**2 638 987,04**	**2 638 987,04**	**2 638 987,04**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	26 100,00	0,00	27 325,38	27 325,38	27 325,38
1641	Emprunts en euros	26 100,00	0,00	27 325,38	27 325,38	27 325,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**26 100,00**	**0,00**	**27 325,38**	**27 325,38**	**27 325,38**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	8 700,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 700,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**219 700,00**	**0,00**	**7 400,00**	**7 400,00**	**7 400,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**245 800,00**	**0,00**	**34 725,38**	**34 725,38**	**34 725,38**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 334 008,08*		*1 606 261,66*	*1 606 261,66*	*1 606 261,66*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*590 000,00*		*998 000,00*	*998 000,00*	*998 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*830 000,00*	*830 000,00*	*830 000,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*590 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
4817	*Indemnités de renégociation de la dette*	*0,00*		*168 000,00*	*168 000,00*	*168 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***3 924 008,08***		***2 604 261,66***	***2 604 261,66***	***2 604 261,66***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 606 444,08**	**0,00**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**
011	Charges à caractère général (3)	501 221,00	0,00	0,00	571 069,73	571 069,73	0,00	571 069,73	571 069,73
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	58 315,00	0,00		54 988,60	54 988,60		54 988,60	54 988,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	46 400,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**605 936,00**	**0,00**	**0,00**	**647 058,33**	**647 058,33**	**0,00**	**647 058,33**	**647 058,33**
66	Charges financières	44 100,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 600,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 800,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**76 500,00**	**0,00**	**0,00**	**41 000,00**	**41 000,00**		**41 000,00**	**41 000,00**
Total des dépenses réelles		**682 436,00**	**0,00**	**0,00**	**688 058,33**	**688 058,33**	**0,00**	**688 058,33**	**688 058,33**
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 334 008,08*			*1 606 261,66*	*1 606 261,66*		*1 606 261,66*	*1 606 261,66*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*590 000,00*			*998 000,00*	*998 000,00*		*998 000,00*	*998 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 924 008,08**			**2 604 261,66**	**2 604 261,66**		**2 604 261,66**	**2 604 261,66**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 292 319,99

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 606 444,08**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	4 370 644,08	0,00	3 062 319,99	3 062 319,99	3 062 319,99
Total des recettes de gestion des services		**4 378 644,08**	**0,00**	**3 062 319,99**	**3 062 319,99**	**3 062 319,99**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	2 800,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		**2 800,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
Total des recettes réelles		**4 381 444,08**	**0,00**	**3 067 319,99**	**3 067 319,99**	**3 067 319,99**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*	*225 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**225 000,00**		**225 000,00**	**225 000,00**	**225 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**3 292 319,99**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 606 444,08**	**0,00**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**
011	Charges à caractère général (4)	501 221,00	0,00	0,00	571 069,73	571 069,73	0,00	571 069,73	571 069,73
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60612	Energie - Electricité	130 300,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
60623	Alimentation	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	60,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	0,00		10 350,00	10 350,00	0,00	10 350,00	10 350,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
6064	Fournitures administratives	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61358	Autres	6 800,00	0,00		5 470,00	5 470,00	0,00	5 470,00	5 470,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 000,00	0,00		92 500,00	92 500,00	0,00	92 500,00	92 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		1 330,00	1 330,00	0,00	1 330,00	1 330,00
6156	Maintenance	35 050,00	0,00		80 315,00	80 315,00	0,00	80 315,00	80 315,00
6161	Multirisques	36 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		11 660,00	11 660,00	0,00	11 660,00	11 660,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	9 350,00	0,00		9 350,00	9 350,00	0,00	9 350,00	9 350,00
6234	Réceptions	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	5 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	38 900,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	27 661,00	0,00		16 734,73	16 734,73	0,00	16 734,73	16 734,73
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	3 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	58 315,00	0,00		54 988,60	54 988,60		54 988,60	54 988,60
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	58 315,00	0,00		54 988,60	54 988,60		54 988,60	54 988,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	46 400,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	24 400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	2 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**605 936,00**	**0,00**	**0,00**	**647 058,33**	**647 058,33**	**0,00**	**647 058,33**	**647 058,33**
66	Charges financières	44 100,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	44 100,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	29 600,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	29 600,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 800,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 800,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des charges financières et spécifiques		**76 500,00**	**0,00**	**0,00**	**41 000,00**	**41 000,00**		**41 000,00**	**41 000,00**
Total des dépenses réelles		**682 436,00**	**0,00**	**0,00**	**688 058,33**	**688 058,33**	**0,00**	**688 058,33**	**688 058,33**
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 334 008,08*			*1 606 261,66*	*1 606 261,66*		*1 606 261,66*	*1 606 261,66*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*590 000,00*			*998 000,00*	*998 000,00*		*998 000,00*	*998 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*590 000,00*			*830 000,00*	*830 000,00*		*830 000,00*	*830 000,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*0,00*			*168 000,00*	*168 000,00*		*168 000,00*	*168 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 924 008,08**			**2 604 261,66**	**2 604 261,66**		**2 604 261,66**	**2 604 261,66**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	1 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 606 444,08**	**0,00**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**	**3 292 319,99**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	4 370 644,08	0,00	3 062 319,99	3 062 319,99	3 062 319,99
752	Revenus des immeubles	472 920,00	0,00	642 400,00	642 400,00	642 400,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	3 897 724,08	0,00	2 419 919,99	2 419 919,99	2 419 919,99
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**4 378 644,08**	**0,00**	**3 062 319,99**	**3 062 319,99**	**3 062 319,99**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 800,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 800,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		**4 381 444,08**	**0,00**	**3 067 319,99**	**3 067 319,99**	**3 067 319,99**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*	*225 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*225 000,00*		*225 000,00*	*225 000,00*	*225 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**225 000,00**		**225 000,00**	**225 000,00**	**225 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**27 325,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	27 325,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**2 169 331,00**	**0,00**	**0,00**		**2 169 331,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	784 560,00	0,00	0,00		784 560,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	31 350,00	0,00	0,00		31 350,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	363 421,00	0,00	0,00		363 421,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	990 000,00	0,00	0,00		990 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**2 512 956,77**	**0,00**	**0,00**		**2 540 282,15**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 505 556,77	0,00	0,00		2 505 556,77
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	7 400,00	0,00	0,00		34 725,38
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**27 325,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	27 325,38	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,actº interrég.,eur.,intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 325,38**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 325,38

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**2 169 331,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	645 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	139 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	31 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	229 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	64 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**2 512 956,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
106	Réserves	0,00	2 505 556,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 169 331,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 560,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 350,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 171,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 250,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 512 956,77**
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 505 556,77
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**16 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 419 919,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 419 919,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**672 058,33**	**0,00**	**0,00**		**688 058,33**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	565 069,73	0,00	0,00		571 069,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	54 988,60	0,00	0,00		54 988,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00		21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00		35 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00		5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**647 400,00**	**0,00**	**0,00**		**3 067 319,99**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	642 400,00	0,00	0,00		3 062 319,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00		5 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**2 419 919,99**
758	Produits divers de gestion courante	2 419 919,99

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**16 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 000,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**672 058,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	95 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	8 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	174 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	11 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	54 988,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	23 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	68 734,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**647 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	642 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**672 058,33**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 510,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 470,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 145,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 660,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 988,60
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 350,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 734,73
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**647 400,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642 400,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**5 810 276,65**									
1641 Emprunts en euros (total)					5 810 276,65									
100072	Societe Generale	23/06/2016	31/12/2020	22/01/2021	176 388,83	F	Taux Fixe	1,160	1,180	EUR	M	C	O	A-1
1892	Agence France Locale	28/10/2019	31/12/2020	20/03/2021	453 600,00	F	Taux Fixe	0,340	0,350	EUR	T	C	O	A-1
1893	Agence France Locale	07/12/2015	31/12/2020	20/03/2021	2 533 333,26	F	Taux Fixe	1,660	1,690	EUR	T	C	O	A-1
208/0039833	Agence France Locale	02/11/2016	31/12/2020	20/03/2021	1 705 454,56	F	Taux Fixe	0,750	0,760	EUR	T	C	O	A-1
327888G	Caisse d'Epargne	21/07/2022	05/08/2022	25/11/2022	581 500,00	F	Taux Fixe	1,740	1,750	EUR	T	P	O	A-1
C718823	CFF/Caisse d'Epargne	07/10/2011	31/12/2020	30/03/2021	360 000,00	F	Taux Fixe	4,390	4,530	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**5 810 276,65**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**2 666 626,95**					**642 257,40**	**34 135,87**	**0,00**	**1 298,26**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 666 626,95					642 257,40	34 135,87	0,00	1 298,26
100072	N	0,00	A-1	93 055,52	5,56	F	Taux Fixe	1,160	16 666,66	1 004,48	0,00	22,15
1892	N	0,00	A-1	291 600,00	8,97	F	Taux Fixe	0,340	32 400,00	960,45	0,00	24,48
1893	N	0,00	A-1	1 266 666,66	4,97	F	Taux Fixe	1,655	253 333,32	19 597,81	0,00	465,85
208/0039833	N	0,00	A-1	487 272,76	1,97	F	Taux Fixe	0,750	243 636,36	2 998,50	0,00	50,76
327888G	N	0,00	A-1	468 032,01	11,65	F	Taux Fixe	1,740	36 221,06	7 908,26	0,00	735,02
C718823	N	0,00	A-1	60 000,00	1,00	F	Taux Fixe	4,390	60 000,00	1 666,37	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**2 666 626,95**					**642 257,40**	**34 135,87**	**0,00**	**1 298,26**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 666 626,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2025-08-07
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'étude	5	14/12/2023
L	Frais d'insertion	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées ou en nature - biens mobiliers	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées ou en nature - biens immobiliers	30	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées ou en nature - projet d'infrastructures d'intérêt national	40	14/12/2023
L	Concessions et droits similaires	2	14/12/2023
L	Plantations d'arbres	20	14/12/2023
L	Autres agencements et aménagement de terrain - Clôture, panneaux ?	6	14/12/2023
L	Bâtiments privés - immeubles de rapport	25	14/12/2023
L	Installations générales, agencements des constructions - bâtiments privés	10	14/12/2023
L	Installations de voirie	10	14/12/2023
L	Réseaux d'assainissement - GEPU	60	14/12/2023
L	Matériel roulant de voirie tracteurs, tracteur-tondeuses, etc ?	10	14/12/2023
L	Autre matériel et outillage de voirie - Equipement d'entretien et nettoyage de la voirie	7	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillage technique - extincteurs, tronçonneuse, souffleur, ?	7	14/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	14/12/2023
L	Autres matériels de transport - camions et véhicules industriels - bus	7	14/12/2023
L	Autres matériels de transport - véicules légers (voitures, vélos électriques)	5	14/12/2023
L	Autres matériel informatique - ordinateurs, serveurs, photocopieurs, etc ?.	4	14/12/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers - massicot, matériel de classement, etc?	4	14/12/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers - mobilier de bureau, mobilier urbain	10	14/12/2023
L	Matériel de téléphonie - appareils téléphoniques filiaires, mobiles et radiotéléphnes	4	14/12/2023
L	Autres - pianos de concert	25	14/12/2023
L	Autres - instruments à vent, instruments d'orchestre, autres	10	14/12/2023
L	Autres - audiovisuel (téléviseur, appareil photographique et accessoires, rétroprojecteur, etc?	10	14/12/2023
L	Autres - électroménager	5	14/12/2023
	utres - matériel sportifs (centre aquatique et piscine)	10	14/12/2023
L	Autres - monétique (caisses enregistreuses, lecteurs de cartes bleues, etc ?)	5	14/12/2023
L	Autres matériels	10	14/12/2023

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N — B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
DEPRECIATION D'ACTIFS	DEPRECIATION D'ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0	0,00	5 000,00	-5 000,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**0,00**
FONCTIONNEMENT (total)					**8 299,74**
		MAD d'un bureau	GRETA 71	Autre personne de droit public	4 628,61
		MAD d'un bureau	INOBYZ	Entreprise	3 300,75
		MAD d'un bureau (2fois/mois)	REB	Entreprise	370,38

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPCI	MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	01/01/2020		EPIC	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE MOBILITES	TRANSPORT	01/01/2017		20007030800065	SPA	oui
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	DECHETS MENAGERS	01/01/2018		20007030800057	SPA	
BUDGET ANNEXE GEMAPI	GEMAPI	01/01/2020		20007030800065	SPA	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/2020		20007030800073	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE EAU	EAU	01/01/2020		20007030800081	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-2 484 412,79**	**-2 484 412,79**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-265 800,02**	**-265 800,02**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-2 750 212,81**	**-2 750 212,81**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**2 505 556,77**	**2 505 556,77**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-2 750 212,81**	**-2 750 212,81**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-244 656,04**	**-244 656,04**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**870 000,00**	**870 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**2 604 261,66**	**2 604 261,66**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**1 734 261,66**	**1 734 261,66**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**870 000,00**	**I**	**870 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**645 000,00**		**645 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	645 000,00		645 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**225 000,00**		**225 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*225 000,00*		*225 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 604 261,66**	**III**	**2 604 261,66**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**2 604 261,66**		**2 604 261,66**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*830 000,00*		*830 000,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
4817	*Indemnités de renégociation de la dette*	*168 000,00*		*168 000,00*
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 606 261,66*		*1 606 261,66*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
TRAIN TOURISTIQUE	TRAIN TOURISTIQUE	12/12/2024		SPIC

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A) **0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 62
Nombre de suffrages exprimés : 73
VOTES :
Pour : 69
Contre : 4
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par Le Président (1),
A Macon, le 29/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire
A Macon, le 29/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le - 6 MAI 2026

et de la publication le - 6 MAI 2026

À Mâcon, le - 6 MAI 2026

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif Budget anne Assainisseme
1	Jean-Patrick	COURTOIS							
2	Christine	ROBIN							
3	Yoann	CHARLOT							
4	Claude	CANNET							
5	Dominique	DEYNOUX							
6	Anne	BROCHETTE							
7	Hervé	CARREAU							
8	Véronique-Laure	VERRAEST							
9	Jacques	DOUSSOT							
10	Virginie	CHEVALIER							
11	Pascal	LARGE							
12	Caroline	THÉVENIAUD							
13	Jérôme	CHEVALIER							
14	Géraldine	GRAS-COMTET							
15	Jean-Pierre	PACAUD							
16	Alban	VOSSION							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
1	Catherine	AMARO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
2	Romain	AUVIGUE							
3	Myriam	BIZE							
4	Émile	BLONDET							
5	Valérie	BOUILLOUX	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
6	Patrick	BUHOT							
7	Catherine	CARLE-VIGUIER	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
8	Valentin	CARRERAS	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
9	Robert	CASENOVE							
10	Émilie	CLERC							
11	Grégory	COCHET							
12	Philippe	COMMERCON							
13	Ève	COMTET-SORABELLA							
14	Laurent	CONDEMINE	Représenté par Gilles PONCET		Représenté par Gilles Poncet		Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles
15	René-Pierre	DANIEL							
16	Laurent	DEBIZE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainissemer
17	Baptiste	DELCROIX							
18	Philippe	DEMOUSSEAU							
19	Joseph	DE SONIS							
20	Rémy	DESPLANCHES							
21	André	DEWERDT							
22	Olivier	DI LORENZO							
23	Benjamin	DIRX	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
24	Yves	DUPUIS							
25	Florian	DUVERNAY							
26	Vincent	FAGUET							
27	Philippe	GENETIER							
28	Nathalie	GONCALVES							
29	Sandrine	JAILLOUX							
30	Sébastien	JARJAT	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
31	Bernard	JUSTIN							
32	Christophe	JUVANON	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainisseme
33	Brenda	KRASNICI							
34	Éric	LAGRANGE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
35	Jean-Louis	LAPRAY							
36	Frédéric	LASSALAS							
37	Véronique	LEFEUVE							
38	Éric	MARÉCHAL							
39	Chanel	MARTINS	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
40	Jean-Pierre	MATHIEU							
41	Marion	NETO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
42	Sylvie	OUTURQUIN							
43	Edson	PACHECO	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
44	Claire	PELLETIER							
45	Emmanuel	PENET DE MONTERNO	Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		
46	Didier	PIN							
47	Yves	PIPONNIER							
48	Maxim	PLAT							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
49	Thierry	POTHIER							
50	Hervé	POYET							
51	Hervé	REYNAUD							
52	Sandra	ROBIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
53	Jacques	SAUVAGEOT							
54	Kévin	TESSIEUX	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par
55	Serge	THIRARD							
56	Marie-Thérèse	THOMAS							
57	Marie-Charlotte	ÜNER							
58	Yannick	VACHER	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
59	Amélie	VOISIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
60	Christelle	VOISIN							
61	Yann	YANGIR						Excusé	

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-109 (R29) CC

Objet : Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Mobilités

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-26 à L1612-28 et L1612-35,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget Primitif 2026 du budget annexe Mobilités proposé par le Président de MBA,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
5 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE le budget Primitif 2026 du budget annexe Mobilités de Mâconnais Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe, de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	13 060 789,01 €
En section d'investissement :	7 838 468,58 €
Soit un budget total de :	20 899 257,59 €

PRÉCISE QUE :
- Les budgets (principal et annexes) sont mis à disposition du public au siège de MBA et dans les mairies des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen de la présente délibération,
- Le présent rapport et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sont mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération,
- La présentation brève et synthétique est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

2026 Budget annexe Mobilités



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Contexte réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. Ce dernier s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 avril 2026.

La présentation du budget Primitif constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Il traduit les prévisions du budget en recettes et en dépenses par politique publique menée par MBA.

Le vote au 29 avril 2026 des budgets Primitifs s'accompagnera de l'affectation prévisionnelle des résultats antérieurs, les comptes administratifs 2025 étant votés en juin. Il y aura donc un vote d'un budget supplémentaire.

Ce rapport sera mis à disposition du public à MBA et il sera avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, réseaux sociaux... Sa mise en ligne sur le site Internet de MBA doit intervenir dans le mois de son adoption.

Sommaire

Table des matières

1 La section de fonctionnement 4

1.1 Les recettes 4

1.2 Les dépenses 5

2 La section d'investissement 7

2.1 Les recettes 7

2.2 Les dépenses 8

2.3 Le financement des investissements 9

1 La section de fonctionnement

Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre à 13 060 789,01 euros, soit – 3 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

1.1 Les recettes

Recettes de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 013	Attenuations de charges	-	2 500,00	2 500,00	-	0%
Chapitre 73/731	Impôts et taxes	6 500 000,00	7 400 000,00	7 487 000,00	7 292 847,07	1%
Chapitre 74	Dotations et participations	1 435 000,00	1 443 500,00	1 498 500,00	1 512 207,84	4%
Chapitre 75	Produits de gestion courante	516 000,00	758 000,00	510 000,00	519 225,81	-33%
Total recettes de gestion		**8 451 000,00**	**9 604 000,00**	**9 498 000,00**	**9 324 280,72**	**-1%**
Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	1 500,00	-	1 500,00	/
Chapitre 78	Reprises sur provisions	-	-	1 800,00	-	/
Total recettes réelles de fonctionnement		**8 451 000,00**	**9 605 500,00**	**9 499 800,00**	**9 325 780,72**	**-1%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	507,00	5 600,00	7 000,00	5 507,00	25%
Total recettes de fonctionnement		**8 451 507,00**	**9 611 100,00**	**9 506 800,00**	**9 331 287,72**	**-1%**
Résultat reporté		**8 014 174,10**	**3 851 073,15**	**3 553 989,01**	-	**-8%**
TOTAL BP		**16 465 681,10**	**13 462 173,15**	**13 060 789,01**	**9 331 287,72**	**-3%**

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 2 500,00 €

Ces recettes comprennent la participation des agents aux titres restaurant.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 7 487 000,00 €

7 440 000 euros correspondent au versement mobilité payé par les entreprises. Il est proposé une évolution prudente de + 2% par rapport au montant perçu en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Versement transport	5 533 565,15 €	6 072 954,17 €	6 354 568,48 €	6 942 198,97 €	7 157 530,36 €	7 292 847,07 €	7 440 000,00 €
Evolution	/	*539 389,02 €*	*281 614,31 €*	*587 630,49 €*	*215 331,39 €*	*135 316,71 €*	*147 152,93 €*
Evolution	/	*10%*	*5%*	*9%*	*3%*	*2%*	*2%*

47 000 euros correspondent à la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance versée par l'Etat et qui sera redistribuée aux communes en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence et de la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence « voirie ».

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 498 500,00 €

Ce montant correspond à :

- La subvention versée par la Région « DGD » pour l'exercice de la compétence transport scolaire (montant identique à 2025) pour 1 435 000 euros
- La subvention du Ministère des transports relative aux crédits AOM pour 63 500 euros (montant identique à 2025)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 510 000,00 €

Le montant inscrit proposé comprend notamment :

- Les redevances des délégataires pour 460 000 euros
- Le loyer issu de la location du dépôt à la SPL pour 50 000 euros

Chapitre 78 – Autres produits de gestion courante : 1 800,00 €

Afin de neutraliser la charge de constitution des provisions 2026, il est inscrit une reprise de provision du même montant constaté au chapitre 68 soit 1 800 €.

1.2 Les dépenses

Dépenses de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 190 785,93	4 226 540,00	4 258 659,53	3 139 288,64	1%
Chapitre 012	Charges de personnel	930 000,00	982 325,00	1 060 461,93	982 324,97	8%
Chapitre 014	Atténuations de produits	3 000,00	3 000,00	50 000,00	-	1567%
Chapitre 65	Charges de gestion courante	5 205 790,00	5 342 124,00	4 953 888,96	4 568 871,73	-7%
Total dépenses de gestion		**10 329 575,93**	**10 553 989,00**	**10 323 010,42**	**8 690 485,34**	**-2%**
Chapitre 66	Charges financières	-	-	-	-	/
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	14 000,00	4 000,00	2 000,00	-	-50%
Chapitre 68	Provisions	-	-	1 800,00	-	/
Total dépenses réelles de fonctionnement		**10 343 575,93**	**10 557 989,00**	**10 326 810,42**	**8 690 485,34**	**-2%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	631 515,00	1 012 000,00	1 025 000,00	937 886,52	1%
Total dépenses de fonctionnement		**10 975 090,93**	**11 569 989,00**	**11 351 810,42**	**9 628 371,86**	**-2%**
Virement à la section d'investissement		**5 490 590,77**	**1 892 184,15**	**1 708 978,59**		**-10%**
TOTAL BP		**16 465 681,70**	**13 462 173,15**	**13 060 789,01**	**9 628 371,86**	**-3%**

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 258 659,53 €

Les dépenses de fonctionnement en gestionnaire Transport sont estimées à 3 724 500 euros, ce qui représente 87 % des demandes budgétaires du chapitre.

Il est proposé d'inscrire notamment pour 2026 :

- Pour les transports scolaires, 2 302 000 euros comportant les RPI
- 681 000 euros pour les lignes périurbaines et le savoir rouler à vélo
- 382 265 euros de réparations et de maintenance
- 368 000 euros pour la taxe sur les salaires relative à la DSP et la compensation de la tarification scolaire
- 334 694,53 euros de charges de centralité
- 48 500 euros de dépenses de communication : challenge mobilité, impression d'affiche et de flyers, intervention d'animateurs pour le programme « Mai à vélo » ...
- 46 000 euros pour le paiement de frais de mise à disposition aux communes et pour l'entretien des voies cyclables
- 35 400 euros pour des audits sur les sentiers de randonnée
- 13 900 euros de cotisations aux différents organismes (GART, AGIR, Vélo et territoire, ...)

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens matériels des charges de centralité	277 607,41	388 224,00	418 096,55	334 694,53	334 694,53

Chapitre 012 - Charges de personnel : 1 060 461,93 €

Ce chapitre comprend :

- Les charges de centralité pour 792 702 euros
- Le salaire des agents affectés à la compétence pour 267 760 euros

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens humains des charges de centralité	600 848,00	926 863,00	930 000,00	792 701,93	792 701,93

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 50 000,00 €

Le montant correspond à la restitution du versement mobilité suite à un éventuel trop-perçu pour 3 000 euros et 47 000 euros pour le reversement aux communes de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance versée par l'Etat.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 4 953 888,96 €

Ce montant correspond notamment :

- A la redevance payée au délégataire pour 4 560 000 euros
- Aux fonds de concours versés au titre de l'aménagement des pistes cyclables pour 352 879,05 euros
- A la participation financière au SIVOS Azé et Saint Gengoux pour 30 000 euros correspondant au remboursement de la prise en charge du transport des enfants domiciliés sur la commune d'Azé
- A la subvention de 5 000 euros pour l'animation vélo en ville à Mâcon

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 000,00 €

Ce montant correspond aux titres annulés sur les exercices précédents.

Chapitre 68 – Charges exceptionnelles : 1 800,00 €

Des crédits sont inscrits au titre des provisions pour couvrir le risque de dépréciations d'actifs, relatives à l'impossible recouvrement des restes à recouvrer. Le risque 2026 est évalué à 1 800 €.

2 La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre à 7 838 468,58 euros, soit - 24 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

2.1 Les recettes

Recettes d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 10	Dotations et fonds de participation	2 073 599,67	4 011 854,20	-	4 011 854,20	/
Chapitre 13	Subventions d'investissement	291 000,00	46 012,00	1 248 130,26	192 333,22	2613%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	205 000,00	3 304 649,85	3 639 782,60	-	10%
Total recettes réelles d'investissement		**2 569 599,67**	**7 362 516,05**	**4 887 912,86**	**4 204 187,42**	**-34%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	631 515,00	1 012 000,00	1 025 000,00	937 886,52	1%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	50 000,00	2 700,00	-	2 700,00	/
Total recettes d'investissement		**3 251 114,67**	**8 377 216,05**	**5 912 912,86**	**5 144 773,94**	**-29%**
Excédent reporté		**534 486,72**	-	**216 577,13**	-	**/**
Virement à la section d'investissement		**5 490 590,77**	**1 892 184,15**	**1 708 978,59**	-	**-10%**
TOTAL BP		**9 276 192,16**	**10 269 400,20**	**7 838 468,58**	**5 144 773,94**	**-24%**

Chapitre 13 – Subvention d'investissement : 1 248 130,26 € dont 964 609,26 €

Parmi les nouvelles inscriptions :

- La subvention pour la création des itinéraires cyclables à Hurigny, Charnay et Varennes pour 235 775 euros
- La subvention du Département de l'Ain pour le parking relais pour 42 746 euros

Chapitre 16 – Emprunt : 3 639 782,60 €

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui pourra être potentiellement contracté pour financer les investissements inscrits. Pour rappel, aucun encours de dette n'est présent sur ce budget.

2.2 Les dépenses

Dépenses d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 16	Dettes et assimilés	-	-	-	-	/
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	371 141,00	458 467,60	753 174,10	27 541,72	64%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	7 004 544,16	4 140 355,19	2 846 387,39	2 071 263,55	-31%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	1 850 000,00	3 638 053,00	4 231 907,09	796 960,13	16%
Total dépenses réelles d'investissement		**9 225 685,16**	**8 236 875,79**	**7 831 468,58**	**2 895 765,40**	**-5%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	507,00	5 600,00	7 000,00	5 507,00	25%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	50 000,00	2 700,00	-	2 700,00	/
Total dépenses d'investissement		**9 276 192,16**	**8 245 175,79**	**7 838 468,58**	**2 903 972,40**	**-5%**
Déficit reporté		-	**2 024 224,41**	-		**/**
TOTAL BP		**9 276 192,16**	**10 269 400,20**	**7 838 468,58**	**2 903 972,40**	**-24%**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 753 174,10 € dont 40 724,10 € de RAR

Il est proposé d'inscrire 712 450 euros de dépenses nouvelles avec notamment :

- 500 000 euros d'études dans le cadre de l'AP aménagement d'itinéraires cyclables
- 115 000 euros pour des frais d'études de renouvellement de la DSP (100 000 euros) et pour les études covoiturage avec le SYTRAL (15 000 euros)
- 45 600 euros pour l'achat de licences logiciels

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 846 387,39 € dont 23 587,39 € de RAR

Il est proposé d'inscrire 2 822 800 euros de dépenses nouvelles avec notamment :

- 2 330 000 euros pour le renouvellement de la flotte de bus et 25 000 € pour leur flocage
- 213 000 euros pour la mise en place de la vidéosurveillance dans les minibus et la mise en place de l'open/post paiement
- 141 000 euros pour le matériel UBI pour l'open paiement
- 49 500 euros de marquages, réparations du parking et dépôt TREMA

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 4 231 907,09 € dont 140 037,80 € de RAR

Il est proposé d'inscrire 4 091 869,29 euros de dépenses nouvelles avec notamment :

- 1 579 169,29 euros pour l'enveloppe de fonds de concours aménagement cyclable 2020-2026
- 1 440 000 euros pour les travaux du parking relais (phase 1 et 2 engagées en 2026) et les travaux d'accessibilité de l'agence Tréma
- 525 000 euros pour les études et travaux suivants : abri vélo et création voie cyclable (15 000 euros jalonnement Nord) + MOE voie d'accès St Clément et parking Bigonnet (510 000 euros)
- 300 000 euros pour la nouvelle enveloppe 2026-2032 de fonds de concours aménagement cyclables
- 20 000 euros pour l'acquisition et l'installation de 2 abris vélos pour 2 sites MBA (DCE et DDM)

2.3 Le financement des investissements

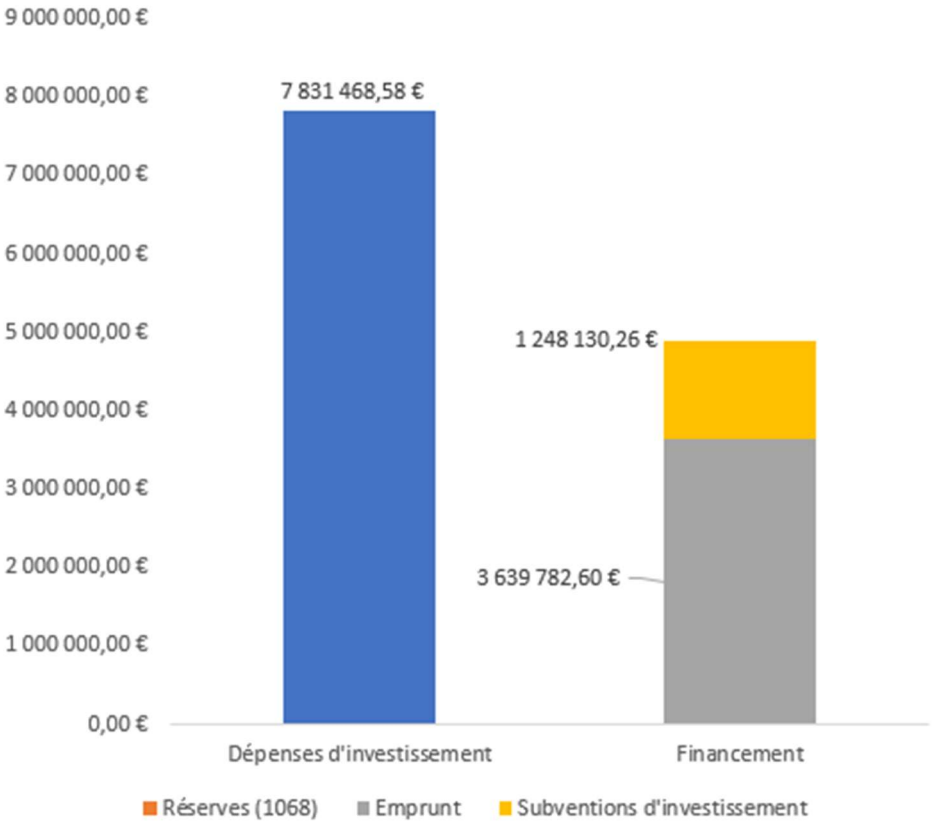

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20007030800040
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BUDGET MOBILITES

Instruction budgétaire et comptable M.43(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 34

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 35
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 36
B1.7 - Etat des engagements reçus 37
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 38
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 39

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 40
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 44
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 45

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 46

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
– Fonctionnement :7.5% (maximum 7,5 %)
– Investissement :7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumuléde l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 060 789,01	9 506 800,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 553 989,01
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	13 060 789,01	13 060 789,01

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 634 119,29	6 657 282,19
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	204 349,29	964 609,26
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 216 577,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 838 468,58	7 838 468,58

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	20 899 257,59	20 899 257,59

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 226 540,00	0,00	4 258 659,53	4 258 659,53	4 258 659,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	982 325,00	0,00	1 060 461,93	1 060 461,93	1 060 461,93
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 344 124,00	0,00	4 953 888,96	4 953 888,96	4 953 888,96
Total des dépenses de gestion des services		**10 555 989,00**	**0,00**	**10 323 010,42**	**10 323 010,42**	**10 323 010,42**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**10 557 989,00**	**0,00**	**10 326 810,42**	**10 326 810,42**	**10 326 810,42**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*1 892 184,15*		*1 708 978,59*	*1 708 978,59*	*1 708 978,59*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 012 000,00*		*1 025 000,00*	*1 025 000,00*	*1 025 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 904 184,15***		***2 733 978,59***	***2 733 978,59***	***2 733 978,59***
TOTAL		**13 462 173,15**	**0,00**	**13 060 789,01**	**13 060 789,01**	**13 060 789,01**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 060 789,01**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	7 400 000,00	0,00	7 487 000,00	7 487 000,00	7 487 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 443 500,00	0,00	1 498 500,00	1 498 500,00	1 498 500,00
75	Autres produits de gestion courante	759 500,00	0,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00
Total des recettes de gestion des services		**9 605 500,00**	**0,00**	**9 498 000,00**	**9 498 000,00**	**9 498 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**9 605 500,00**	**0,00**	**9 499 800,00**	**9 499 800,00**	**9 499 800,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*5 600,00*		*7 000,00*	*7 000,00*	*7 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***5 600,00***		***7 000,00***	***7 000,00***	***7 000,00***
TOTAL		**9 611 100,00**	**0,00**	**9 506 800,00**	**9 506 800,00**	**9 506 800,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**3 553 989,01**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 060 789,01**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**2 726 978,59**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	458 467,60	40 724,10	712 450,00	712 450,00	753 174,10
21	Immobilisations corporelles	4 140 355,19	23 587,39	2 822 800,00	2 822 800,00	2 846 387,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 638 053,00	140 037,80	4 091 869,29	4 091 869,29	4 231 907,09
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**8 236 875,79**	**204 349,29**	**7 627 119,29**	**7 627 119,29**	**7 831 468,58**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 236 875,79**	**204 349,29**	**7 627 119,29**	**7 627 119,29**	**7 831 468,58**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*5 600,00*		*7 000,00*	*7 000,00*	*7 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***5 600,00***		***7 000,00***	***7 000,00***	***7 000,00***
TOTAL		**8 242 475,79**	**204 349,29**	**7 634 119,29**	**7 634 119,29**	**7 838 468,58**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 838 468,58**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	46 012,00	964 609,26	283 521,00	283 521,00	1 248 130,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 304 649,85	0,00	3 639 782,60	3 639 782,60	3 639 782,60
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 350 661,85**	**964 609,26**	**3 923 303,60**	**3 923 303,60**	**4 887 912,86**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	4 011 854,20	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**4 011 854,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**7 362 516,05**	**964 609,26**	**3 923 303,60**	**3 923 303,60**	**4 887 912,86**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 892 184,15*		*1 708 978,59*	*1 708 978,59*	*1 708 978,59*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 012 000,00*		*1 025 000,00*	*1 025 000,00*	*1 025 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 904 184,15***		***2 733 978,59***	***2 733 978,59***	***2 733 978,59***
TOTAL		**10 266 700,20**	**964 609,26**	**6 657 282,19**	**6 657 282,19**	**7 621 891,45**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**216 577,13**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 838 468,58**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.(Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**2 726 978,59**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 258 659,53		4 258 659,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 060 461,93		1 060 461,93
014	Atténuations de produits	50 000,00		50 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 953 888,96		4 953 888,96
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	*0,00*	2 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 800,00	*1 025 000,00*	1 026 800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*	0,00	*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 708 978,59*	1 708 978,59
Dépenses d'exploitation – Total		**10 326 810,42**	***2 733 978,59***	**13 060 789,01**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 060 789,01**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*7 000,00*	7 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	753 174,10	0,00	753 174,10
21	Immobilisations corporelles (6)	2 846 387,39	0,00	2 846 387,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 231 907,09	0,00	4 231 907,09
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement – Total		**7 831 468,58**	***7 000,00***	**7 838 468,58**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 838 468,58**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 500,00		2 500,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	7 487 000,00		7 487 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 498 500,00		1 498 500,00
75	Autres produits de gestion courante	510 000,00		510 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*7 000,00*	7 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	1 800,00	*0,00*	1 800,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**9 499 800,00**	***7 000,00***	**9 506 800,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	**3 553 989,01**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 060 789,01**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 248 130,26	*0,00*	1 248 130,26
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 639 782,60	*0,00*	3 639 782,60
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 025 000,00*	1 025 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*1 708 978,59*	1 708 978,59
	Recettes d'investissement – Total	**4 887 912,86**	***2 733 978,59***	**7 621 891,45**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**216 577,13**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 838 468,58**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**4 226 540,00**	**4 258 659,53**	**4 258 659,53**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	1 200,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	300,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	530,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	3 277 300,00	3 361 550,00	3 361 550,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	600,00	600,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 000,00	2 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	12 715,00	23 500,00	23 500,00
61551	Entretien matériel roulant	26 500,00	26 500,00	26 500,00
6156	Maintenance	210 444,80	330 265,00	330 265,00
6161	Multirisques	5 584,00	8 000,00	8 000,00
617	Etudes et recherches	37 104,00	35 400,00	35 400,00
618	Divers	9 955,20	5 300,00	5 300,00
6226	Honoraires	12 500,00	6 000,00	6 000,00
6231	Annonces et insertions	10 850,00	10 850,00	10 850,00
6236	Catalogues et imprimés	7 457,00	7 500,00	7 500,00
6238	Divers	22 759,00	27 000,00	27 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	2 500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 900,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	450,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 296,00	13 900,00	13 900,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	542 010,00	350 694,53	350 694,53
62878	Remb. frais à des tiers	2 485,00	30 000,00	30 000,00
6288	Autres	5 000,00	5 500,00	5 500,00
63512	Taxes foncières	18 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 700,00	5 400,00	5 400,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**982 325,00**	**1 060 461,93**	**1 060 461,93**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	764 100,00	792 701,93	792 701,93
6331	Versement de mobilité	950,00	1 170,00	1 170,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	700,00	740,00	740,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 800,00	3 220,00	3 220,00
6411	Salaires, appointements, commissions	100 100,00	121 850,00	121 850,00
6413	Primes et gratifications	1 200,00	1 520,00	1 520,00
6414	Indemnités et avantages divers	51 000,00	64 760,00	64 760,00
6415	Supplément familial	800,00	520,00	520,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 000,00	38 730,00	38 730,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 000,00	23 230,00	23 230,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 000,00	3 700,00	3 700,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 875,00	7 320,00	7 320,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	1 000,00	1 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**3 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
739	Restitut° taxe Versement mobilité	3 000,00	50 000,00	50 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**5 344 124,00**	**4 953 888,96**	**4 953 888,96**
6552	Subventions d'équipement versées	398 024,00	352 879,05	352 879,05
6553	Subventions de fonctionnement versées	4 939 100,00	4 599 000,00	4 599 000,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	5 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 000,00	2 009,91	2 009,91
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		**10 555 989,00**	**10 323 010,42**	**10 323 010,42**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges spécifiques (c)**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**1 800,00**	**1 800,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	1 800,00	1 800,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		**10 557 989,00**	**10 326 810,42**	**10 326 810,42**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 892 184,15***	***1 708 978,59***	***1 708 978,59***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***1 012 000,00***	***1 025 000,00***	***1 025 000,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*1 012 000,00*	*1 025 000,00*	*1 025 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***2 904 184,15***	***2 733 978,59***	***2 733 978,59***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***2 904 184,15***	***2 733 978,59***	***2 733 978,59***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**13 462 173,15**	**13 060 789,01**	**13 060 789,01**

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**
	+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 060 789,01**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**2 500,00**	**2 500,00**	**2 500,00**
64198	Autres remboursements	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**7 400 000,00**	**7 487 000,00**	**7 487 000,00**
734	Versement de mobilité	7 400 000,00	7 487 000,00	7 487 000,00
74	**Subventions d'exploitation**	**1 443 500,00**	**1 498 500,00**	**1 498 500,00**
7472	Subv. exploitat° Régions	1 435 000,00	0,00	0,00
748	Des tiers	8 500,00	1 498 500,00	1 498 500,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**759 500,00**	**510 000,00**	**510 000,00**
757	Produits des cessions d'éléments d'actif	709 500,00	460 000,00	460 000,00
7588	Autres	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE	**9 605 500,00**	**9 498 000,00**	**9 498 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**1 800,00**	**1 800,00**
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	1 800,00	1 800,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**9 605 500,00**	**9 499 800,00**	**9 499 800,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***5 600,00***	***7 000,00***	***7 000,00***
747	*Quote-part des sub. invest virée résult*	*5 600,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0,00*	*7 000,00*	*7 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***5 600,00***	***7 000,00***	***7 000,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**9 611 100,00**	**9 506 800,00**	**9 506 800,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	**3 553 989,01**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 060 789,01**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**458 467,60**	**712 450,00**	**712 450,00**
2031	Frais d'études	428 428,50	665 500,00	665 500,00
2033	Frais d'insertion	2 700,00	1 350,00	1 350,00
2051	Concessions et droits assimilés	27 339,10	45 600,00	45 600,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**4 140 355,19**	**2 822 800,00**	**2 822 800,00**
2128	Aménagement Autres terrains	94 000,00	79 000,00	79 000,00
2135	Installations générales, agencements	450,00	13 000,00	13 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	3 100,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	123 796,18	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	3 572 189,32	2 330 000,00	2 330 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	5 063,39	4 800,00	4 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	341 756,30	393 000,00	393 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**3 638 053,00**	**4 091 869,29**	**4 091 869,29**
2313	Constructions	969 769,00	1 985 000,00	1 985 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	2 656 484,00	2 106 869,29	2 106 869,29
238	Avances commandes immo. incorp.	11 800,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**8 236 875,79**	**7 627 119,29**	**7 627 119,29**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**8 236 875,79**	**7 627 119,29**	**7 627 119,29**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***5 600,00***	***7 000,00***	***7 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***5 600,00***	***7 000,00***	***7 000,00***
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*5 000,00*	*7 000,00*	*7 000,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*600,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***5 600,00***	***7 000,00***	***7 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**8 242 475,79**	**7 634 119,29**	**7 634 119,29**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**204 349,29**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 838 468,58**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**46 012,00**	**283 521,00**	**283 521,00**
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	46 012,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	235 775,00	235 775,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	47 746,00	47 746,00
13188	des tiers	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**3 304 649,85**	**3 639 782,60**	**3 639 782,60**
1641	Emprunts en euros	3 304 649,85	3 639 782,60	3 639 782,60
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**3 350 661,85**	**3 923 303,60**	**3 923 303,60**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**4 011 854,20**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	4 011 854,20	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**4 011 854,20**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**7 362 516,05**	**3 923 303,60**	**3 923 303,60**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***1 892 184,15***	***1 708 978,59***	***1 708 978,59***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***1 012 000,00***	***1 025 000,00***	***1 025 000,00***
28031	*Frais d'études*	*0,00*	*1 025 000,00*	*1 025 000,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*840 000,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*172 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***2 904 184,15***	***2 733 978,59***	***2 733 978,59***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***2 904 184,15***	***2 733 978,59***	***2 733 978,59***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**10 266 700,20**	**6 657 282,19**	**6 657 282,19**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**964 609,26**

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9	**216 577,13**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 838 468,58**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	**Délibération du**
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	1	2023-12-14
L	Frais d'étude	5	14/12/2023
L	Frais d'insertion	5	14/12/2023
L	Concessions et droits assimilés	2	14/12/2023
L	Agencements et aménagement de terrain nus - clôtures, panneaux?	6	14/12/2023
L	Agencements et aménagement de terrain bâtiments - clôtures, panneaux?	6	14/12/2023
L	Agencements et aménagement de terrain - Autres terrains - clôtures, panneaux?	6	14/12/2023
L	Bâtiments	25	14/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Abribus, poteaux ?	5	14/12/2023
	Autres bâtiments	25	14/12/2023
L	Installations complexes spécialisées	10	14/12/2023
L	Installations à caractère spécifique	10	14/12/2023
L	Matériels industriel	10	14/12/2023
L	Outillage industriel	10	14/12/2023
L	Matériels de transport d'exploitation	10	14/12/2023
L	Agencements et aménagement du matériel et outillage industriels	10	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillage technique	10	14/12/2023
L	Installations générales, agencements, aménagement divers	10	14/12/2023
L	Matériels de transport	7	14/12/2023
L	Matériel de bureau et matériel informatique informatique	4	14/12/2023
L	Mobilier	10	14/12/2023
L	Autres	10	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécutionde la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**216 577,13**	**216 577,13**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**760 259,97**	**760 259,97**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**976 837,10**	**976 837,10**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**976 837,10**	**976 837,10**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**976 837,10**	**976 837,10**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**7 000,00**	**7 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**2 733 978,59**	**2 733 978,59**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**2 726 978,59**	**2 726 978,59**

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**7 000,00**	**I**	**7 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**7 000,00**		**7 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*7 000,00*		*7 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 733 978,59**	**III** **2 733 978,59**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**2 733 978,59**	**2 733 978,59**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*1 025 000,00*	*1 025 000,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 708 978,59*	*1 708 978,59*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		Mise à disposition des vélos	OTC	Etablissement de droit public	73 255,93
6553		ACTIONS SAVOIR ROULER A VELO	MACON VELO EN VILLE	Association	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2026-07/2026 FDC Aménagement itiniéraires cyclables 26-32	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	300 000,00	1 200 000,00
202005/2020 ITINÉRAIRES CYCLABLES	4 250 000,00	0,00	4 250 000,00	4 199 999,90	50 000,10	0,00
2026-05/2026 RENOUVELLEMENT DES BUS	0,00	6 080 000,00	6 080 000,00	0,00	2 330 000,00	3 750 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
INGENIEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à Site internet. Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE PEPINIERE CITE	CITE DE L ENTREPRISE	01/01/2016	-	20007030800040	SPA	Oui
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	DECHETS MENAGERS	01/01/2018	-	20007030800057	SPA	Non
BUDGET ANNEXE GEMAPI	GEMAPI	01/01/2020	-	20007030800057	SPA	Non
BUDGET ANNEXE EAU	EAU	01/01/2020	-	20007030800081	SPIC	Oui
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/2020	-	20007030800073	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 62
Nombre de suffrages exprimés : 73
VOTES :
Pour : 68
Contre : 5
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par le Président,
A Macon le 29/04/2026
le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
A Macon, le 29/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le - 6 MAI 2026

et de la publication le - 6 MAI 2026

À Mâcon, le - 6 MAI 2026

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

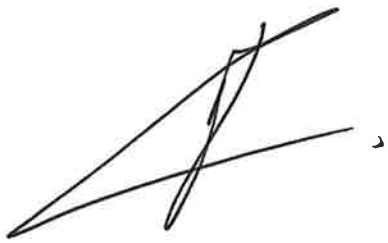

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif Budget anne Assainisseme
1	Jean-Patrick	COURTOIS							
2	Christine	ROBIN							
3	Yoann	CHARLOT							
4	Claude	CANNET							
5	Dominique	DEYNOUX							
6	Anne	BROCHETTE							
7	Hervé	CARREAU							
8	Véronique-Laure	VERRAEST							
9	Jacques	DOUSSOT							
10	Virginie	CHEVALIER							
11	Pascal	LARGE							
12	Caroline	THÉVENIAUD							
13	Jérôme	CHEVALIER							
14	Géraldine	GRAS-COMTET							
15	Jean-Pierre	PACAUD							
16	Alban	VOSSION							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
1	Catherine	AMARO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
2	Romain	AUVIGUE							
3	Myriam	BIZE							
4	Émile	BLONDET							
5	Valérie	BOUILLOUX	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
6	Patrick	BUHOT							
7	Catherine	CARLE-VIGUIER	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
8	Valentin	CARRERAS	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
9	Robert	CASENOVE							
10	Émilie	CLERC							
11	Grégory	COCHET							
12	Philippe	COMMERCON							
13	Ève	COMTET-SORABELLA							
14	Laurent	CONDEMINE	Représenté par Gilles PONCET		Représenté par Gilles Poncet		Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles
15	René-Pierre	DANIEL							
16	Laurent	DEBIZE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainissemer
17	Baptiste	DELCROIX							
18	Philippe	DEMOUSSEAU							
19	Joseph	DE SONIS							
20	Rémy	DESPLANCHES							
21	André	DEWERDT							
22	Olivier	DI LORENZO							
23	Benjamin	DIRX	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
24	Yves	DUPUIS							
25	Florian	DUVERNAY							
26	Vincent	FAGUET							
27	Philippe	GENETIER							
28	Nathalie	GONCALVES							
29	Sandrine	JAILLOUX							
30	Sébastien	JARJAT	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
31	Bernard	JUSTIN							
32	Christophe	JUVANON	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainisseme
33	Brenda	KRASNICI							
34	Éric	LAGRANGE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
35	Jean-Louis	LAPRAY							
36	Frédéric	LASSALAS							
37	Véronique	LEFEUVE							
38	Éric	MARÉCHAL							
39	Chanel	MARTINS	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
40	Jean-Pierre	MATHIEU							
41	Marion	NETO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
42	Sylvie	OUTURQUIN							
43	Edson	PACHECO	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
44	Claire	PELLETIER							
45	Emmanuel	PENET DE MONTERNO	Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		
46	Didier	PIN							
47	Yves	PIPONNIER							
48	Maxim	PLAT							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
49	Thierry	POTHIER							
50	Hervé	POYET							
51	Hervé	REYNAUD							
52	Sandra	ROBIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
53	Jacques	SAUVAGEOT							
54	Kévin	TESSIEUX	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par
55	Serge	THIRARD							
56	Marie-Thérèse	THOMAS							
57	Marie-Charlotte	ÜNER							
58	Yannick	VACHER	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
59	Amélie	VOISIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
60	Christelle	VOISIN							
61	Yann	YANGIR						Excusé	

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-110 (R29) CC

Objet : Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Déchets ménagers

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-26 à L1612-28 et L1612-35,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget Primitif 2026 du budget annexe Déchets ménagers proposé par le Président de MBA,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après intervention de Philippe Commerçon,
1 conseiller s'abstenant,
20 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE le budget Primitif 2026 du budget annexe Déchets ménagers de Mâconnais Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe, de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	17 931 173,67 €
En section d'investissement :	4 376 667,19 €
Soit un budget total de :	22 307 840,86 €

PRÉCISE QUE :
- Les budgets (principal et annexes) sont mis à disposition du public au siège de MBA et dans les mairies des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen de la présente délibération,
- Le présent rapport et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sont mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération,
- La présentation brève et synthétique est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

2026 Budget annexe Déchets ménagers



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Contexte réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. Ce dernier s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 avril 2026.

La présentation du budget Primitif constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Il traduit les prévisions du budget en recettes et en dépenses par politique publique menée par MBA.

Le vote au 29 avril 2026 des budgets Primitifs s'accompagnera de l'affectation prévisionnelle des résultats antérieurs, les comptes administratifs 2025 étant votés en juin. Il y aura donc un vote d'un budget supplémentaire.

Ce rapport sera mis à disposition du public à MBA et il sera avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, réseaux sociaux... Sa mise en ligne sur le site Internet de MBA doit intervenir dans le mois de son adoption.

Sommaire

Table des matières

1 La section de fonctionnement 4
1.1 Les recettes 4
1.2 Les dépenses 6
2 La section d'investissement 9
Les recettes 9
2.1 9
2.2 Les dépenses 10
2.3 Le financement des dépenses réelles d'investissement 12

1 La section de fonctionnement

Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre à 17 931 173,67 euros, soit + 6 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

1.1 Les recettes

Les recettes totales de fonctionnement sont constituées à 69 % par les recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les autres recettes issues des ventes de matériaux recyclables et de prestations (accès en déchetteries, bacs, composteurs, redevance spéciale, ...) et les dotations de nos partenaires représentent 18 % des recettes de fonctionnement, ce qui permet d'atténuer la dépendance à l'impôt sur le budget.

Recettes de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 013	Attenuations de charges	82 500,00	52 500,00	50 000,00	120 876,25	-5%
Chapitre 70	Recettes des services	1 440 500,00	1 300 000,00	1 214 828,00	1 447 842,47	-7%
Chapitre 73/731	Impôts et taxes	11 937 795,00	12 250 000,00	12 449 000,00	12 289 168,00	2%
Chapitre 74	Dotations et participations	989 000,00	1 081 000,00	1 630 470,00	1 175 676,06	51%
Chapitre 75	Produits de gestion courante	152 100,00	152 354,00	50 250,00	335 682,39	-67%
Total recettes de gestion		**14 601 895,00**	**14 835 854,00**	**15 394 548,00**	**15 369 245,17**	**4%**
Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	-	8 122,63	/
Chapitre 78	Reprises sur provisions	-	5 000,00	53 000,00	130,00	960%
Total recettes réelles de fonctionnement		**14 601 895,00**	**14 840 854,00**	**15 447 548,00**	**15 377 497,80**	**4%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	38 733,00	29 000,00	31 000,00	28 253,82	7%
Total recettes de fonctionnement		**14 640 628,00**	**14 869 854,00**	**15 478 548,00**	**15 405 751,62**	**4%**
Résultat reporté		**555 555,00**	**1 986 080,03**	**2 452 625,67**	-	**23%**
TOTAL BP		**15 196 183,00**	**16 855 934,03**	**17 931 173,67**	**15 405 751,62**	**6%**

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 50 000,00 €

Il est prévu 50 000 euros de recettes issues des contributions salariales prélevées en compensation du déploiement des tickets restaurant pour l'année 2026.

Chapitre 70 – Produits des services : 1 214 828,00 €

Ces recettes comprennent notamment :

- La redevance spéciale pour 520 000 euros
- La revente des produits recyclables issus de la collecte sélective et des déchetteries pour 476 300 euros
- La facturation des accès en déchèterie pour les professionnels pour 65 000 euros
- La participation annuelle du SYTRAIVAL et du SMET71 aux coûts de transport pour 117 800 euros et la participation du SIRTOM pour permettre l'accès des habitants des 2 villages de Pierreclos et Serrière à la déchèterie de La Roche Vineuse pour 35 800 euros

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 12 449 000,00 €

Ce montant correspond à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui a été calculée sur la base de l'état 1259 2026, faisant apparaître les bases prévisionnelles 2026.

	2024	2025	2026 prev
Bases définitives 71	114 995 336 €	117 578 475 €	119 325 879 €
Bases définitives 01	1 847 881 €	1 888 599 €	1 891 043 €
Bases totales	116 843 217 €	119 467 074 €	121 216 922 €
Taux	10,27%	10,27%	10,27%
Produit fiscal	11 999 798 €	12 269 268 €	12 448 978 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 630 470,00 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Près de 1 293 000 euros versés par CITEO pour soutenir la filière de collecte et la valorisation des emballages et papiers
- Le soutien des éco-organismes en déchèteries pour près de 154 000 euros
- Le montant versé par CITEO au titre de la convention pour les déchets abandonnés à hauteur de 180 000 euros

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 50 250,00 €

Le montant inscrit proposé comprend :

- L'abonnement des usagers aux déchets verts pour 28 600 euros
- La vente de composteurs et de bacs aux usagers pour 21 650 euros

Chapitre 78 – Reprise sur provision : 53 000,00 €

Afin de neutraliser la charge de constitution des provisions 2026, il est inscrit une reprise de provision du même montant constaté au chapitre 68 soit 53 000 euros.

1.2 Les dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement sont constituées à 94 % par des dépenses de gestion.

Dépenses de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 111 187,96	6 220 145,00	6 119 241,31	5 082 346,96	-2%
Chapitre 012	Charges de personnel	4 443 600,90	4 398 341,85	4 510 707,45	4 379 270,63	3%
Chapitre 65	Charges de gestion courante	4 239 061,00	4 900 825,00	4 852 136,24	4 394 478,14	-1%
Total dépenses de gestion		**14 793 849,86**	**15 519 311,85**	**15 482 085,00**	**13 856 095,73**	**0%**
Chapitre 66	Charges financières	55 382,90	51 000,00	46 000,00	41 055,02	-10%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	30 000,00	69 000,00	10 000,00	67 906,47	-86%
Chapitre 68	Provisions	47 000,00	15 000,00	53 000,00	14 973,61	253%
Total dépenses réelles de fonctionnement		**14 926 232,76**	**15 654 311,85**	**15 591 085,00**	**13 980 030,83**	**0%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	920 224,00	970 000,00	900 000,00	959 175,15	-7%
Total dépenses de fonctionnement		**15 846 456,76**	**16 624 311,85**	**16 491 085,00**	**14 939 205,98**	**-1%**
Virement à la section d'investissement		**464 256,69**	**231 622,18**	**1 440 088,67**	**-**	**522%**
TOTAL BP		**16 310 713,45**	**16 855 934,03**	**17 931 173,67**	**14 939 205,98**	**6%**

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 6 119 241,31 €

Le budget du chapitre 011 présenté est en diminution de - 2 % par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

Les dépenses de fonctionnement en gestionnaire Déchets ménagers sont estimées à 5 086 025,00 euros, ce qui représente 83 % des demandes budgétaires du chapitre.

Il s'agit principalement des prestations de service de collectes des déchets du centre-ville de Mâcon et de 13 communes du territoire, de la gestion des bas de quai de déchèteries, des campagnes de lavage des colonnes, et de transfert des déchets entre le territoire et les lieux de valorisation / traitement....

Malgré les augmentations régulières de tarifs (application des révisions de prix contractuelles), l'enveloppe globale est maitrisée, grâce à des optimisations lors des renouvellements de marché et à une stabilité globale des tonnages gérés.

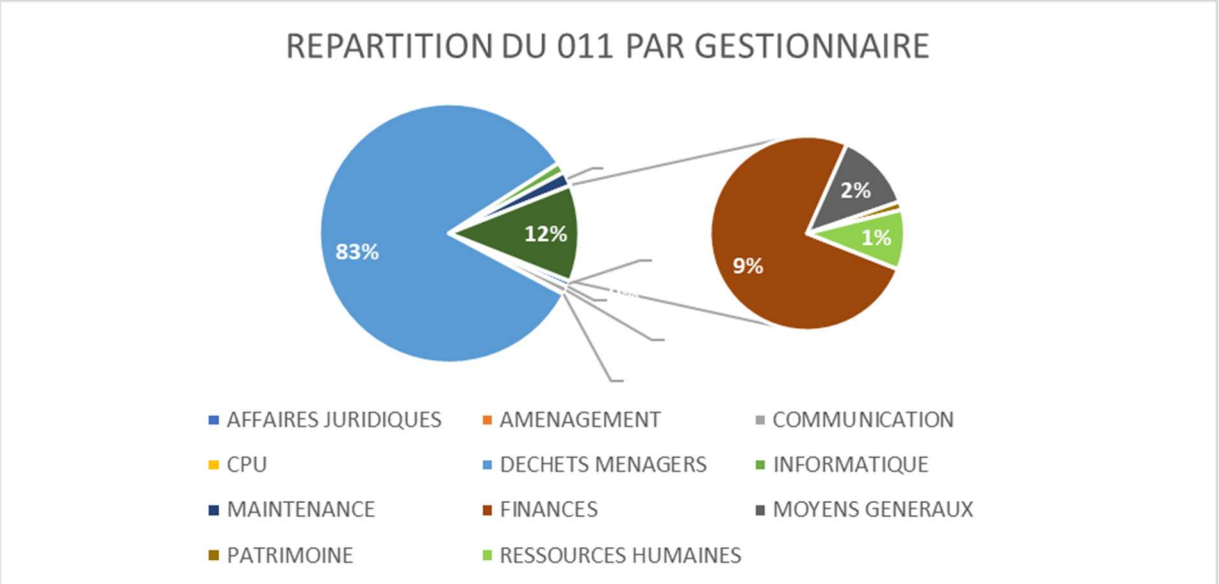

Il est proposé d'inscrire pour 2026 notamment :

- 3 751 295 euros de prestations de services
- 502 000 euros de charges de centralité
- 342 000 euros pour les réparations des véhicules, colonnes ..., la maintenance
- 342 670 euros de carburant
- 122 630 euros pour les fluides
- 103 000 euros pour l'achat de bacs roulants OMR et de composteurs individuels
- 90 000 euros correspondant à une étude pour le changement de mode de collecte et à la compensation dû à un cabinet relative aux économies de TVA réalisée en 2025
- 45 000 euros d'assurances et d'honoraires en cas de litiges

	2022	2023	2024	2025	BP2026
Part moyens matériels des charges de centralité	834 253,94	582 336,60	627 144,82	502 000	502 000

Chapitre 012 - Charges de personnel : 4 510 707,45 €

Le service est géré en régie par MBA et la masse salariale globale pèse 27% des dépenses totales de fonctionnement.

La masse salariale se répartie ainsi pour 2026 :

- 3 334 740,00 euros de masse salariale affectée uniquement à la compétence
- 1 175 967,45 euros de charges de centralité

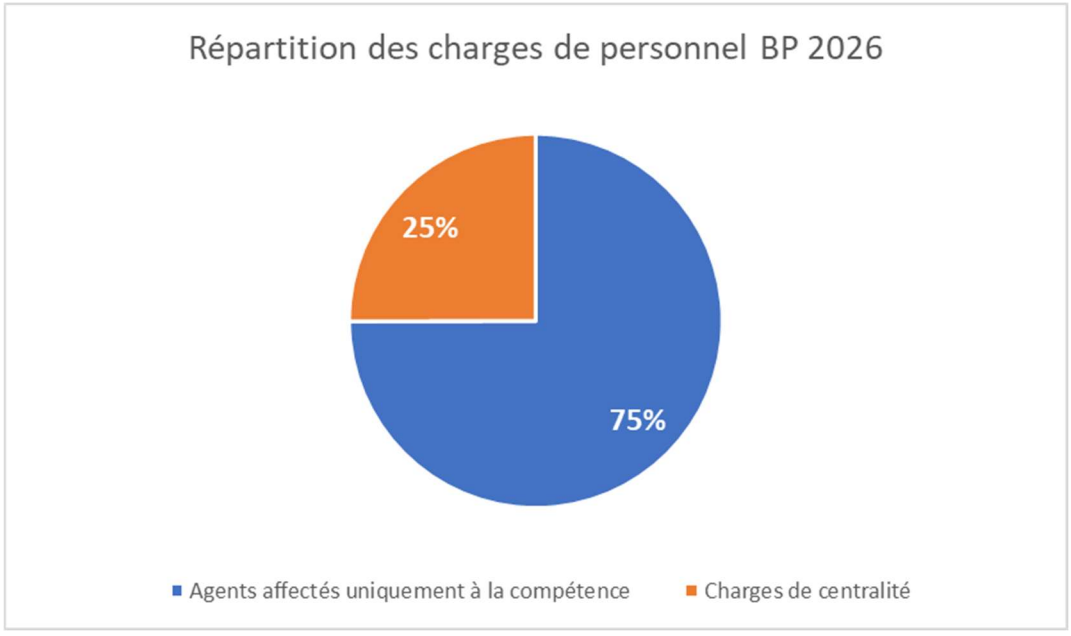

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 4 852 136,24 €

Ce montant comprend principalement les contributions versées pour le traitement et la valorisation des déchets au deux syndicats de traitement estimées à 4 708 000 euros pour 2026 :

	SYTRAIVAL	SMET
Traitement des OMR	400 000 €	2 887 000 €
Déchèteries	89 000 €	335 000 €
Multi	155 000 €	842 000 €

Chapitre 66 – Charges financières : 46 000,00 €

Ce montant correspond aux intérêts des emprunts contractés sur ce budget.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 10 000,00 €

Ce montant correspond aux titres annulés sur les exercices précédents.

Chapitre 68 – Provisions pour charges : 53 000,00 €

Les provisions à constituer sur ce budget le sont pour risque de dépréciation d'actifs, relatives à l'impossible recouvrement des restes à recouvrer. Il convient de procéder à des provisions à hauteur de 15 % du total des restes à recouvrer N+2.

Le risque 2026 est évalué à 53 000 euros.

2 La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre à 4 376 667,19 euros, soit + 18 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

2.1 Les recettes

Les recettes totales d'investissement diminuent de – 2 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris). Il est projeté d'autofinancer, par le virement à la section d'investissement, les dépenses prévisionnelles d'investissement 2026 à hauteur de 1 440 088,67 euros.

Recettes d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 10	Dotations et fonds de participation	258 000,00	558 000,00	23 500,00	246 137,72	-96%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	13 052,40	-	13 052,40	35 094,00	/
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	266 000,00	775 407,84	1 323 312,54	-	71%
Total recettes réelles d'investissement		**537 052,40**	**1 333 407,84**	**1 359 864,94**	**281 231,72**	**2%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	920 224,00	970 000,00	900 000,00	959 175,15	-7%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	-	1 600,00	-	-	/
Total recettes d'investissement		**1 457 276,40**	**2 305 007,84**	**2 259 864,94**	**1 240 406,87**	**-2%**
Excédent reporté		**713 084,51**	**1 156 787,76**	**676 713,58**	-	**-42%**
Virement à la section d'investissement		**464 256,69**	**231 622,18**	**1 440 088,67**	-	**522%**
TOTAL BP		**2 634 617,60**	**3 693 417,78**	**4 376 667,19**	**1 240 406,87**	**18%**

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : 23 500,00 €

La seule recette d'investissement inscrite l'est au titre de la compensation au FCTVA des dépenses éligibles de 2025 notifiées pour 23 500 euros.
Aucune autre recette de FCTVA ne sera inscrite, l'année 2026 sera une année blanche pour MBA. Les dépenses 2026 seront compensées en 2027.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 13 052,40 € dont 13 052,40 € de RAR

Il est inscrit au chapitre 13 pour 2026, une subvention attendue pour le déploiement des outils numériques au sein de la direction des déchets ménagers de la Région.

Chapitre 16 – Emprunt : 1 323 312,54 €

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui pourra être potentiellement contracté pour financer les investissements inscrits.

2.2 Les dépenses

Les dépenses totales d'investissement augmentent de + 18 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris). L'augmentation de l'ordre de 683 000 euros est porté principalement par les acquisitions de camions et PAV commandés en 2025 et réceptionnés en 2026.

Dépenses d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 16	Dettes et assimilés	232 032,72	235 000,00	135 000,00	234 453,92	-43%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	104 058,40	158 650,00	34 102,13	47 431,80	-79%
Chapitre 204	Subventions d'équipements	77 579,41	82 559,78	124 301,00	9 938,29	51%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	1 987 214,07	2 890 608,00	3 532 973,57	1 340 834,76	22%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	195 000,00	296 000,00	519 290,49	59 568,46	75%
Total dépenses réelles d'investissement		**2 595 884,60**	**3 662 817,78**	**4 345 667,19**	**1 692 227,23**	**19%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	38 733,00	1 600,00	31 000,00	28 253,82	1838%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	-	29 000,00	-	-	/
Total dépenses d'investissement		**2 634 617,60**	**3 693 417,78**	**4 376 667,19**	**1 720 481,05**	**18%**
Déficit reporté		-	-	-	-	**/**
TOTAL BP		**2 634 617,60**	**3 693 417,78**	**4 376 667,19**	**1 720 481,05**	**18%**

Chapitre 16 – Emprunt : 135 000,00 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts contractés par MBA sur ce budget, hors nouveaux emprunts.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 34 102,13 € dont 32 452,13 € de RAR

Ce montant correspond quasi intégralement aux restes à réaliser 2025. Il s'agit de reporter les crédits nécessaires au paiement des prestations déjà faites :

- Déploiement de l'application d'explore game pour 16 800 euros
- Etude de déménagement de la direction des déchets pour 14 725 euros

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 124 301,00 €

Il s'agit des fonds de concours versés aux communes pour la mise en place de la vidéoprotection sur les points d'apport volontaire de déchets.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 3 532 973,57 € dont 301 189,54 € de RAR

Il est proposé d'inscrire notamment :

- 481 589 euros de CP pour l'AP « modernisation du parc de poids lourds » permettant de financer les camions réceptionnés en 2026 et 707 000 euros de CP pour la nouvelle AP « camions 2026 – 2032 » pour le renouvellement régulier du parc avec une BOM 19t à réceptionner en 2026 et un camion grue à commander en 2026 et à réceptionner en 2027.
- 325 409,45 euros de CP pour l'AP « renouvellement des colonnes » permettant de financer l'achat de colonnes lors de l'implantation de nouveaux PAV et 890 000 euros de CP pour la nouvelle AP « renouvellement des colonnes et rénovations 2026 – 2032 » dont 350 000 euros seront affectés à la sécurisation et la rénovation des PAV

- 201 600 euros pour le changement de mode de collecte du multi matériaux sur certaines communes test avec l'achat et la distribution de 2 200 bacs jaunes de taille 360L et 660L.
- 108 000 euros pour l'amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets en déchèteries
- 100 000 euros pour l'achat des bacs de tri (multi matériaux jaunes et cartons bleus) mis à disposition dans le cadre de la redevance spéciale, de la collecte des cartons des professionnels et de l'entretien des bacs multi matériaux des usagers déjà collectés
- 93 000 euros pour l'achat de deux véhicules utilitaires nécessaires au bon fonctionnement du service.
- 70 000 euros de travaux sur bâtiment pour permettre une adaptation des locaux au changement climatique
- 50 000 euros de dépenses informatiques (remise à niveau des réseaux dans les déchetteries, achat ordinateurs et postes téléphoniques, installation géolocalisation dans les camions, réinstallation du wifi dans les bureaux et le garage)
- 46 780 euros pour le remplacement de la pompe à chaleur et la mise en place de la climatisation dans le local du serveur informatique du bâtiment principal de la Direction des Déchets
- 40 000 euros afin de mener les travaux permettant la déconnection des eaux pluviales du réseaux d'eau usées sur le site multi activité de la Grisière
- 35 455 euros pour l'achat des composteurs pour les sites collectifs ainsi que des nouvelles poubelles bi-flux dans le cadre de la charte des manifestations éco-responsables
- 30 000 euros pour la mise en place de signalétique extérieure au niveau des PAV, déchetteries et sites de compostage collectif

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 519 290,49 € dont 184 290,49 € de RAR

Ce montant correspond à l'estimation des coûts relatifs notamment :

- La réhabilitation de la dernière déchèterie, à Romanèche-Thorins, qui n'avait pas encore bénéficier de ces travaux de réfection des locaux et installations pour 190 000 euros.
- A la réhabilitation des locaux pour 140 000 euros avec la création d'une mezzanine et l'isolation des ateliers.

2.3 Le financement des dépenses réelles d'investissement

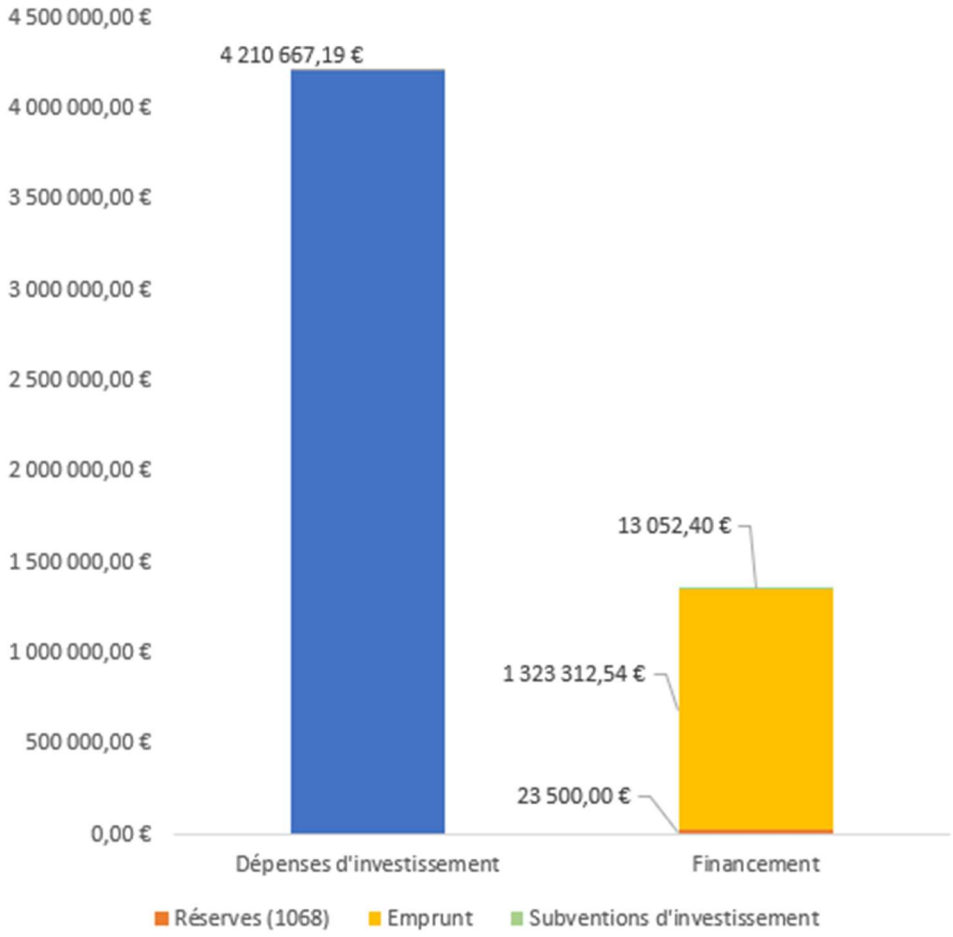

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20007030800057
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget annexe : BUDGET DECHETS MENAGERS

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 34
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 35
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 44

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 46
A1.01 - Opérations non ventilables 49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 70
A1.908 - Fonction 8 - Transports 73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 77
A2.01 - Opérations non ventilables 79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 91
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 94
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 95
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 96
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 99
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 101
A2.938 - Fonction 8 - Transports 107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 111
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 112
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 118

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 119
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 121
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 122
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 123
B3.1 - Etat des provisions constituées 124
B3.2 - Etalement des provisions 126
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 127
B6 - Prêts 128
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 129
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 130
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés 131
B7.9 - Autres engagements reçus 132
B8 - Subventions versées 133
B9 - Etat du personnel 134
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 138
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 139
B11.2 - Liste des établissements publics créés 140
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 141

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 142
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 143
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 144

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 146
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux 147
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 148
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 150
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 154

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	81632

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	464,246067

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	190,99€
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	189,23€
3	Dépenses d'équipement brut / population	50,06€
4	Encours de dette / population (2) (3)	16,53€
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	28,93%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101,80%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	26,45%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	8,74%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	16 659 557,03	16 646 028,49	3 142 867,79	A1	3 129 339,25
Investissement	1 720 481,05	1 240 406,87	(3) 1 156 787,76	A2	676 713,58
Fonctionnement	14 939 075,98	15 405 621,62	(4) 1 986 080,03	A3	2 452 625,67

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	517 932,16	III + IV	13 052,40	B1 -504 879,76
Investissement	I	517 932,16	III	13 052,40	B2 -504 879,76
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	2 624 459,49
Investissement	**A2 + B2**	171 833,82
Fonctionnement	**A3 + B3**	2 452 625,67

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	517 932,16
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		32 452,13
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		301 189,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		184 290,49
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	13 052,40
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		13 052,40
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 858 735,03	3 686 901,21
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	517 932,16	13 052,40
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 676 713,58
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 376 667,19	4 376 667,19

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	17 931 173,67	15 478 548,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 452 625,67
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	17 931 173,67	17 931 173,67

TOTAL DU BUDGET (4)	22 307 840,86	22 307 840,86

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2020-02/2020	PARC POIDS LOURDS	202002B	3 000 000,00
2020-03/2020	RENOUVELLEMENT COLONNES 20-26	202003	2 370 000,00
2026-01/2026	RENOUVELLEMENT COLONNES ET RENOVATIONS 26-32	202601	2 990 000,00
2026-02/2026	RENOUVELLEMENT DES CAMIONS	202602	3 587 000,00
2026-04/2026	VIDEO PROTECTION DES PAV	202604	205 000,00
TOTAL			**12 152 000,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**12 152 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	158 650,00	32 452,13	1 650,00	1 650,00	34 102,13
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	63 330,00	0,00	124 301,00	124 301,00	124 301,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 880 628,00	301 189,54	3 231 784,03	3 231 784,03	3 532 973,57
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	396 000,00	184 290,49	335 000,00	335 000,00	519 290,49
Total des dépenses d'équipement		**3 498 608,00**	**517 932,16**	**3 692 735,03**	**3 692 735,03**	**4 210 667,19**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**235 000,00**	**0,00**	**135 000,00**	**135 000,00**	**135 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 733 608,00**	**517 932,16**	**3 827 735,03**	**3 827 735,03**	**4 345 667,19**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*29 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*	*31 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***29 000,00***		***31 000,00***	***31 000,00***	***31 000,00***
TOTAL		**3 762 608,00**	**517 932,16**	**3 858 735,03**	**3 858 735,03**	**4 376 667,19**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 376 667,19**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	13 052,40	0,00	0,00	13 052,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	775 407,84	0,00	1 323 312,54	1 323 312,54	1 323 312,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**775 407,84**	**13 052,40**	**1 323 312,54**	**1 323 312,54**	**1 336 364,94**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	558 000,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**558 000,00**	**0,00**	**23 500,00**	**23 500,00**	**23 500,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 333 407,84**	**13 052,40**	**1 346 812,54**	**1 346 812,54**	**1 359 864,94**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*326 622,18*		*1 440 088,67*	*1 440 088,67*	*1 440 088,67*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*970 000,00*		*900 000,00*	*900 000,00*	*900 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 296 622,18***		***2 340 088,67***	***2 340 088,67***	***2 340 088,67***
TOTAL		**2 630 030,02**	**13 052,40**	**3 686 901,21**	**3 686 901,21**	**3 699 953,61**
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						**676 713,58**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**4 376 667,19**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**2 309 088,67**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 235 145,00	0,00	6 119 241,31	6 119 241,31	6 119 241,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 358 341,85	0,00	4 510 707,45	4 510 707,45	4 510 707,45
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 880 825,00	0,00	4 852 136,24	4 852 136,24	4 852 136,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**15 474 311,85**	**0,00**	**15 482 085,00**	**15 482 085,00**	**15 482 085,00**
66	Charges financières	51 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		53 000,00	53 000,00	53 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**15 559 311,85**	**0,00**	**15 591 085,00**	**15 591 085,00**	**15 591 085,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*326 622,18*		*1 440 088,67*	*1 440 088,67*	*1 440 088,67*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*970 000,00*		*900 000,00*	*900 000,00*	*900 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 296 622,18***		***2 340 088,67***	***2 340 088,67***	***2 340 088,67***
TOTAL		**16 855 934,03**	**0,00**	**17 931 173,67**	**17 931 173,67**	**17 931 173,67**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 931 173,67**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	52 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 300 000,00	0,00	1 214 828,00	1 214 828,00	1 214 828,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 250 000,00	0,00	12 449 000,00	12 449 000,00	12 449 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 081 000,00	0,00	1 630 470,00	1 630 470,00	1 630 470,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	152 354,00	0,00	50 250,00	50 250,00	50 250,00
Total des recettes de gestion courante		**14 835 854,00**	**0,00**	**15 394 548,00**	**15 394 548,00**	**15 394 548,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		53 000,00	53 000,00	53 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**14 840 854,00**	**0,00**	**15 447 548,00**	**15 447 548,00**	**15 447 548,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*29 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*	*31 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***29 000,00***		***31 000,00***	***31 000,00***	***31 000,00***
TOTAL		**14 869 854,00**	**0,00**	**15 478 548,00**	**15 478 548,00**	**15 478 548,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 452 625,67**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 931 173,67**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**2 309 088,67**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*31 000,00*	31 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	135 000,00	*0,00*	135 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	34 102,13	*0,00*	34 102,13
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	124 301,00	*0,00*	*124 301,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 532 973,57	*0,00*	3 532 973,57
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	519 290,49	*0,00*	*519 290,49*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**4 345 667,19**	***31 000,00***	**4 376 667,19**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 376 667,19**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 119 241,31		6 119 241,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 510 707,45		4 510 707,45
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 852 136,24	*0,00*	4 852 136,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	46 000,00	*0,00*	46 000,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	*0,00*	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	53 000,00	*900 000,00*	953 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 440 088,67*	1 440 088,67
	Dépenses de fonctionnement – Total	**15 591 085,00**	***2 340 088,67***	**17 931 173,67**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 931 173,67**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	23 500,00	*0,00*	23 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	13 052,40	*0,00*	13 052,40
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 323 312,54	*0,00*	1 323 312,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*900 000,00*	900 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*1 440 088,67*	1 440 088,67
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 359 864,94**	***2 340 088,67***	**3 699 953,61**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**676 713,58**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 376 667,19**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 214 828,00		1 214 828,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	12 449 000,00		12 449 000,00
74	Dotations et participations (8)	1 630 470,00		1 630 470,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	50 250,00	*0,00*	50 250,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*31 000,00*	31 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	53 000,00	*0,00*	53 000,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	**15 447 548,00**	***31 000,00***	**15 478 548,00**
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 452 625,67**
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 931 173,67**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 762 608,00**	**517 932,16**	**12 152 000,00**	**3 858 735,03**	**3 858 735,03**	**0,00**	**3 858 735,03**	**4 376 667,19**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	158 650,00	32 452,13	0,00	1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	34 102,13
204	Subventions d'équipement versées (9)	63 330,00	0,00	0,00	124 301,00	124 301,00	0,00	124 301,00	124 301,00
21	Immobilisations corporelles	2 880 628,00	301 189,54	0,00	3 231 784,03	3 231 784,03	0,00	3 231 784,03	3 532 973,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	396 000,00	184 290,49	0,00	335 000,00	335 000,00	0,00	335 000,00	519 290,49
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	12 152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**3 498 608,00**	**517 932,16**	**12 152 000,00**	**3 692 735,03**	**3 692 735,03**	**0,00**	**3 692 735,03**	**4 210 667,19**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	235 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**235 000,00**	**0,00**	**0,00**	**135 000,00**	**135 000,00**	**0,00**	**135 000,00**	**135 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**3 733 608,00**	**517 932,16**	**12 152 000,00**	**3 827 735,03**	**3 827 735,03**	**0,00**	**3 827 735,03**	**4 345 667,19**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*29 000,00*			*31 000,00*	*31 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**29 000,00**			**31 000,00**	**31 000,00**		**31 000,00**	**31 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**4 376 667,19**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 630 030,02**	**13 052,40**	**3 686 901,21**	**3 686 901,21**	**3 699 953,61**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	13 052,40	0,00	0,00	13 052,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	775 407,84	0,00	1 323 312,54	1 323 312,54	1 323 312,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**775 407,84**	**13 052,40**	**1 323 312,54**	**1 323 312,54**	**1 336 364,94**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	558 000,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**558 000,00**	**0,00**	**23 500,00**	**23 500,00**	**23 500,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 333 407,84**	**13 052,40**	**1 346 812,54**	**1 346 812,54**	**1 359 864,94**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*326 622,18*		*1 440 088,67*	*1 440 088,67*	*1 440 088,67*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*970 000,00*		*900 000,00*	*900 000,00*	*900 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 296 622,18***		***2 340 088,67***	***2 340 088,67***	***2 340 088,67***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**676 713,58**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**4 376 667,19**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 762 608,00**	**517 932,16**	**12 152 000,00**	**3 858 735,03**	**3 858 735,03**	**0,00**	**3 858 735,03**	**4 376 667,19**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	158 650,00	32 452,13	0,00	1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	34 102,13
2031	Frais d'études	115 000,00	15 652,13		0,00	0,00	0,00	0,00	15 652,13
2033	Frais d'insertion	1 650,00	0,00		1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00
2051	Concessions, droits similaires	42 000,00	16 800,00		0,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	63 330,00	0,00	0,00	124 301,00	124 301,00	0,00	124 301,00	124 301,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	63 330,00	0,00		124 301,00	124 301,00	0,00	124 301,00	124 301,00
21	Immobilisations corporelles	2 880 628,00	301 189,54	0,00	3 231 784,03	3 231 784,03	0,00	3 231 784,03	3 532 973,57
21351	Bâtiments publics	94 000,00	0,00		100 780,00	100 780,00	0,00	100 780,00	100 780,00
21533	Réseaux câblés	78 000,00	9 103,20		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	17 103,20
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 049 163,00	0,00		1 597 464,45	1 597 464,45	0,00	1 597 464,45	1 597 464,45
21728	Autres agencements (mise à dispo)	82 000,00	21 754,80		0,00	0,00	0,00	0,00	21 754,80
217531	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 438 165,00	240 195,54		1 281 789,58	1 281 789,58	0,00	1 281 789,58	1 521 985,12
21838	Autre matériel informatique	9 000,00	15 824,19		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	54 824,19
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 100,00	5 844,37		6 650,00	6 650,00	0,00	6 650,00	12 494,37
2185	Matériel de téléphonie	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	123 700,00	8 467,44		156 600,00	156 600,00	0,00	156 600,00	165 067,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	396 000,00	184 290,49	0,00	335 000,00	335 000,00	0,00	335 000,00	519 290,49
2313	Constructions	396 000,00	184 290,49		335 000,00	335 000,00	0,00	335 000,00	519 290,49

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	12 152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**3 498 608,00**	**517 932,16**	**12 152 000,00**	**3 692 735,03**	**3 692 735,03**	**0,00**	**3 692 735,03**	**4 210 667,19**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	235 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**235 000,00**	**0,00**	**0,00**	**135 000,00**	**135 000,00**	**0,00**	**135 000,00**	**135 000,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**3 733 608,00**	**517 932,16**	**12 152 000,00**	**3 827 735,03**	**3 827 735,03**	**0,00**	**3 827 735,03**	**4 345 667,19**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*29 000,00*			*31 000,00*	*31 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*29 000,00*			*31 000,00*	*31 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*29 000,00*			*31 000,00*	*31 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**29 000,00**			**31 000,00**	**31 000,00**		**31 000,00**	**31 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202002B	PARC POIDS LOURDS A L HYDROGENE	2020-02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	RENOUVELLEMENT DES COLONNES 2020-2026	2020-03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202601	RENOUVELLEMENT COLONNES ET RENOVATIONS	2026-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202602	RENOUVELLEMENT DES CAMIONS	2026-02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202604	VIDEO PROTECTION DES PAV	2026-04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202002B
LIBELLE : PARC POIDS LOURDS A L HYDROGENE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2020-02

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**1 361 165,14**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**1 361 165,14**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21828	Autres matériels de transport	1 361 165,14	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202003
LIBELLE : RENOUVELLEMENT DES COLONNES 2020-2026
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2020-03

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**2 370 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**2 370 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202601
LIBELLE : RENOUVELLEMENT COLONNES ET RENOVATIONS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**2 990 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**2 990 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202602
LIBELLE : RENOUVELLEMENT DES CAMIONS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-02

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**3 587 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**3 587 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21828	Autres matériels de transport	3 587 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202604
LIBELLE : VIDEO PROTECTION DES PAV
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-04

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**205 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**205 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 630 030,02**	**13 052,40**	**3 686 901,21**	**3 686 901,21**	**3 699 953,61**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	13 052,40	0,00	0,00	13 052,40
1312	Subv. transf. Régions	0,00	13 052,40	0,00	0,00	13 052,40
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	775 407,84	0,00	1 323 312,54	1 323 312,54	1 323 312,54
1641	Emprunts en euros	775 407,84	0,00	1 323 312,54	1 323 312,54	1 323 312,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**775 407,84**	**13 052,40**	**1 323 312,54**	**1 323 312,54**	**1 336 364,94**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	558 000,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
10222	FCTVA	558 000,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**558 000,00**	**0,00**	**23 500,00**	**23 500,00**	**23 500,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 333 407,84**	**13 052,40**	**1 346 812,54**	**1 346 812,54**	**1 359 864,94**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*326 622,18*		*1 440 088,67*	*1 440 088,67*	*1 440 088,67*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*970 000,00*		*900 000,00*	*900 000,00*	*900 000,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*900 000,00*	*900 000,00*	*900 000,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28151	*Réseaux de voirie*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*970 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 296 622,18***		***2 340 088,67***	***2 340 088,67***	***2 340 088,67***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**16 855 934,03**	**0,00**	**0,00**	**17 931 173,67**	**17 931 173,67**	**0,00**	**17 931 173,67**	**17 931 173,67**
011	Charges à caractère général (3)	6 235 145,00	0,00	0,00	6 119 241,31	6 119 241,31	0,00	6 119 241,31	6 119 241,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 358 341,85	0,00		4 510 707,45	4 510 707,45		4 510 707,45	4 510 707,45
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 880 825,00	0,00	0,00	4 852 136,24	4 852 136,24	0,00	4 852 136,24	4 852 136,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**15 474 311,85**	**0,00**	**0,00**	**15 482 085,00**	**15 482 085,00**	**0,00**	**15 482 085,00**	**15 482 085,00**
66	Charges financières	51 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			53 000,00	53 000,00		53 000,00	53 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**85 000,00**	**0,00**	**0,00**	**109 000,00**	**109 000,00**		**109 000,00**	**109 000,00**
Total des dépenses réelles		**15 559 311,85**	**0,00**	**0,00**	**15 591 085,00**	**15 591 085,00**	**0,00**	**15 591 085,00**	**15 591 085,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*326 622,18*			*1 440 088,67*	*1 440 088,67*		*1 440 088,67*	*1 440 088,67*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*970 000,00*			*900 000,00*	*900 000,00*		*900 000,00*	*900 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 296 622,18**			**2 340 088,67**	**2 340 088,67**		**2 340 088,67**	**2 340 088,67**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	17 931 173,67

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**14 869 854,00**	**0,00**	**15 478 548,00**	**15 478 548,00**	**15 478 548,00**
013	Atténuations de charges (2)	52 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 300 000,00	0,00	1 214 828,00	1 214 828,00	1 214 828,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 250 000,00	0,00	12 449 000,00	12 449 000,00	12 449 000,00
74	Dotations et participations (2)	1 081 000,00	0,00	1 630 470,00	1 630 470,00	1 630 470,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	152 354,00	0,00	50 250,00	50 250,00	50 250,00
Total des recettes de gestion des services		**14 835 854,00**	**0,00**	**15 394 548,00**	**15 394 548,00**	**15 394 548,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	5 000,00		53 000,00	53 000,00	53 000,00
Total des recettes financières		**5 000,00**	**0,00**	**53 000,00**	**53 000,00**	**53 000,00**
Total des recettes réelles		**14 840 854,00**	**0,00**	**15 447 548,00**	**15 447 548,00**	**15 447 548,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*29 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*	*31 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**29 000,00**		**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**2 452 625,67**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**17 931 173,67**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**16 855 934,03**	**0,00**	**0,00**	**17 931 173,67**	**17 931 173,67**	**0,00**	**17 931 173,67**	**17 931 173,67**
011	Charges à caractère général (4)	6 235 145,00	0,00	0,00	6 119 241,31	6 119 241,31	0,00	6 119 241,31	6 119 241,31
60611	Eau et assainissement	64 830,00	0,00		64 830,00	64 830,00	0,00	64 830,00	64 830,00
60612	Energie - Electricité	57 800,00	0,00		57 800,00	57 800,00	0,00	57 800,00	57 800,00
60622	Carburants	377 010,00	0,00		342 670,00	342 670,00	0,00	342 670,00	342 670,00
60623	Alimentation	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60624	Produits de traitement	5 000,00	0,00		4 650,00	4 650,00	0,00	4 650,00	4 650,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 400,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	186 540,00	0,00		194 320,00	194 320,00	0,00	194 320,00	194 320,00
60636	Habillement et vêtements de travail	40 800,00	0,00		40 500,00	40 500,00	0,00	40 500,00	40 500,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6068	Autres matières et fournitures	120 160,00	0,00		108 770,00	108 770,00	0,00	108 770,00	108 770,00
611	Contrats de prestations de services	3 766 295,00	0,00		3 751 295,00	3 751 295,00	0,00	3 751 295,00	3 751 295,00
6132	Locations immobilières	6 600,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
61351	Matériel roulant	54 950,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
61358	Autres	5 560,00	0,00		62 460,00	62 460,00	0,00	62 460,00	62 460,00
61521	Entretien terrains	22 100,00	0,00		22 100,00	22 100,00	0,00	22 100,00	22 100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	46 500,00	0,00		82 700,00	82 700,00	0,00	82 700,00	82 700,00
615231	Entretien, réparations voiries	8 000,00	0,00		12 300,00	12 300,00	0,00	12 300,00	12 300,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 300,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	203 000,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
6156	Maintenance	46 850,00	0,00		99 025,00	99 025,00	0,00	99 025,00	99 025,00
6161	Multirisques	16 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres primes d'assurance	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	128 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6182	Documentation générale et technique	650,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6228	Divers	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	13 300,00	0,00		22 400,00	22 400,00	0,00	22 400,00	22 400,00
6234	Réceptions	1 200,00	0,00		6 870,00	6 870,00	0,00	6 870,00	6 870,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6238	Divers	8 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6247	Transports collectifs	2 100,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	0,00		4 900,00	4 900,00	0,00	4 900,00	4 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	0,00		38 600,00	38 600,00	0,00	38 600,00	38 600,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	829 000,00	0,00		502 041,31	502 041,31	0,00	502 041,31	502 041,31
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	15 600,00	0,00		63 360,00	63 360,00	0,00	63 360,00	63 360,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	7 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 358 341,85	0,00		4 510 707,45	4 510 707,45		4 510 707,45	4 510 707,45
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	1 129 691,85	0,00		1 175 967,45	1 175 967,45		1 175 967,45	1 175 967,45
6218	Autre personnel extérieur	175 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		13 830,00	13 830,00		13 830,00	13 830,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		8 650,00	8 650,00		8 650,00	8 650,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		38 030,00	38 030,00		38 030,00	38 030,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 883 500,00	0,00		1 292 870,00	1 292 870,00		1 292 870,00	1 292 870,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		13 290,00	13 290,00		13 290,00	13 290,00
64113	NBI	0,00	0,00		3 290,00	3 290,00		3 290,00	3 290,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		336 810,00	336 810,00		336 810,00	336 810,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		337 980,00	337 980,00		337 980,00	337 980,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 450,00	1 450,00		1 450,00	1 450,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		103 030,00	103 030,00		103 030,00	103 030,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		333 380,00	333 380,00		333 380,00	333 380,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		480 290,00	480 290,00		480 290,00	480 290,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	0,00	0,00		17 780,00	17 780,00		17 780,00	17 780,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	84 650,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		23 060,00	23 060,00		23 060,00	23 060,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	75 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 880 825,00	0,00	0,00	4 852 136,24	4 852 136,24	0,00	4 852 136,24	4 852 136,24
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65568	Autres contributions	4 868 315,00	0,00		4 818 000,00	4 818 000,00	0,00	4 818 000,00	4 818 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	9 100,00	0,00		9 100,00	9 100,00	0,00	9 100,00	9 100,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	2 200,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
65888	Autres	10,00	0,00		20 236,24	20 236,24	0,00	20 236,24	20 236,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**15 474 311,85**	**0,00**	**0,00**	**15 482 085,00**	**15 482 085,00**	**0,00**	**15 482 085,00**	**15 482 085,00**
66	Charges financières	51 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	29 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	29 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			53 000,00	53 000,00		53 000,00	53 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**85 000,00**	**0,00**	**0,00**	**109 000,00**	**109 000,00**		**109 000,00**	**109 000,00**
Total des dépenses réelles		**15 559 311,85**	**0,00**	**0,00**	**15 591 085,00**	**15 591 085,00**	**0,00**	**15 591 085,00**	**15 591 085,00**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*326 622,18*			*1 440 088,67*	*1 440 088,67*		*1 440 088,67*	*1 440 088,67*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*970 000,00*			*900 000,00*	*900 000,00*		*900 000,00*	*900 000,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*970 000,00*			*900 000,00*	*900 000,00*		*900 000,00*	*900 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 296 622,18**			**2 340 088,67**	**2 340 088,67**		**2 340 088,67**	**2 340 088,67**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**14 869 854,00**	**0,00**	**15 478 548,00**	**15 478 548,00**	**15 478 548,00**
013	Atténuations de charges (3)	52 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	52 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 300 000,00	0,00	1 214 828,00	1 214 828,00	1 214 828,00
7013	Ventes de produits résiduels	630 000,00	0,00	476 297,00	476 297,00	476 297,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	520 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	85 000,00	0,00	153 531,00	153 531,00	153 531,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 250 000,00	0,00	12 449 000,00	12 449 000,00	12 449 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	12 250 000,00	0,00	12 449 000,00	12 449 000,00	12 449 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 081 000,00	0,00	1 630 470,00	1 630 470,00	1 630 470,00
744	FCTVA	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	1 073 000,00	0,00	1 630 470,00	1 630 470,00	1 630 470,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	152 354,00	0,00	50 250,00	50 250,00	50 250,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	98 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	53 650,00	0,00	50 250,00	50 250,00	50 250,00
Total des recettes de gestion des services		**14 835 854,00**	**0,00**	**15 394 548,00**	**15 394 548,00**	**15 394 548,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		53 000,00	53 000,00	53 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	5 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		**14 840 854,00**	**0,00**	**15 447 548,00**	**15 447 548,00**	**15 447 548,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*29 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*	*31 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*29 000,00*		*31 000,00*	*31 000,00*	*31 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**29 000,00**		**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**135 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 346 812,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 323 312,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**3 692 735,03**	**0,00**		**3 827 735,03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		135 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	1 650,00	0,00		1 650,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	124 301,00	0,00		124 301,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 231 784,03	0,00		3 231 784,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	335 000,00	0,00		335 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 346 812,54**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		23 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 323 312,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**135 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	135 000,00
RECETTES		**1 346 812,54**
102	Dotations et fonds d'investissement	23 500,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	1 323 312,54

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,actº interrég.,eur.,intern.			TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**45 455,00**	**1 516 681,00**	**2 130 599,03**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	124 301,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	100 780,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	35 455,00	289 600,00	1 280 409,45	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	815 350,00	660 189,58	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	190 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 692 735,03**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 301,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 780,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 605 464,45
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 485 539,58
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**61 000,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**12 449 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 449 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 510 085,00**	**0,00**		**15 591 085,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	6 099 241,31	0,00		6 119 241,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	4 510 707,45	0,00		4 510 707,45
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 852 136,24	0,00		4 852 136,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		46 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00		53 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 998 548,00**	**0,00**		**15 447 548,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	1 214 828,00	0,00		1 214 828,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 449 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	1 630 470,00	0,00		1 630 470,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	50 250,00	0,00		50 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00		53 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**61 000,00**
661	Charges d'intérêts	46 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00
RECETTES		**12 449 000,00**
731	Fiscalité locale	12 449 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**3 293 776,24**	**107 345,00**	**3 659 688,76**	**8 449 275,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	9 520,00	419 840,00	432 280,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	8 545,00	991 750,00	2 751 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	61 400,00	7 060,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	274 090,00	287 035,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	70 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	25 000,00	50,00	600,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	150 000,00	0,00	1 175 967,45	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	33 870,00	18 400,00	6 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	4 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	54 460,00	532 841,31	21 600,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	60 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	5 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 088 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	954 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	11 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 818 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	36,24	0,00	2 800,00	20 200,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**	**745 450,00**	**2 249 098,00**	**0,00**	**0,00**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 297,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	35 800,00	117 731,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	1 626 470,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	21 650,00	28 600,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 510 085,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	861 640,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 751 295,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 460,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 125,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 650,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 325 967,45
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 270,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 901,31
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 510,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 088 720,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954 510,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 818 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 036,24
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 998 548,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 297,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 531,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630 470,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 250,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**2 138 923,19**									
1641 Emprunts en euros (total)					2 138 923,19									
07072306	Banque Populaire	18/07/2006	31/12/2013	21/01/2014	434 923,19	F	Taux Fixe	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1
2877	Agence France Locale	13/07/2023	20/07/2023	20/10/2023	1 250 000,00	F	Taux Fixe	3,710	3,820	EUR	T	C	O	A-1
327869G	Caisse d'Epargne	21/07/2022	05/08/2022	25/11/2022	454 000,00	F	Taux Fixe	1,740	1,750	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**2 138 923,19**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**1 481 728,81**					**132 306,08**	**45 682,96**	**0,00**	**7 895,66**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 481 728,81					132 306,08	45 682,96	0,00	7 895,66
07072306	N	0,00	A-1	28 708,78	0,55	F	Taux Fixe	1,600	28 708,78	229,98	0,00	0,00
2877	N	0,00	A-1	1 062 500,03	12,55	F	Taux Fixe	3,710	83 333,32	38 789,68	0,00	7 265,42
327869G	N	0,00	A-1	390 520,00	16,65	F	Taux Fixe	1,740	20 263,98	6 663,30	0,00	630,24
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**1 481 728,81**					**132 306,08**	**45 682,96**	**0,00**	**7 895,66**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 481 728,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-14
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	2031-FRAIS D'ETUDES	5	14/12/2023
L	2033-FRAIS D'INSERTION	5	14/12/2023
L	2041412-201802-REVITALISATION DES CENTRES VI	30	14/12/2023
L	2051-CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	2	14/12/2023
L	2128-AUTRES TERRAINS	6	14/12/2023
L	21318-AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	0	14/12/2023
L	21351-BÂTIMENTS PUBLICS	0	14/12/2023
L	2138-AUTRES CONSTRUCTIONS	0	14/12/2023
L	2151-INSTALLATIONS COMPLEXES SPÉCIALISÉES	0	14/12/2023
L	2158-AUTRES	7	14/12/2023
L	21728-A SAISIR	6	14/12/2023
L	21735-INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AM	10	14/12/2023
L	21828-MATERIELS DE TRANSPORTS LEGERS	5	14/12/2023
L	21828-MATERIELS DE TRANSPORTS LOURDS	7	14/12/2023
L	21838-AUTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE	4	14/12/2023
L	21848-AUTRES MATÉRIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	14/12/2023
L	21848-AUTRES MATÉRIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	4	14/12/2023
L	2185-MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE	4	14/12/2023
L	2188-AUTRES	0	14/12/2023
L	2188-AUTRES	10	14/12/2023
L	2188-AUTRES	25	14/12/2023
L	2188-AUTRES	5	14/12/2023

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**48 000,00**		**30 703,00**	**78 703,00**	**48 000,00**	**30 703,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**48 000,00**		**30 703,00**	**78 703,00**	**48 000,00**	**30 703,00**
COMPTE EPARGNE TEMPS	48 000,00	07/04/2022	30 703,00	78 703,00	48 000,00	30 703,00
Dépréciations (3)	**5 000,00**		**5 202,53**	**10 202,53**	**5 000,00**	**5 202,53**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**5 000,00**		**5 202,53**	**10 202,53**	**5 000,00**	**5 202,53**
COMPTES DE TIERS	5 000,00	07/04/2022	5 202,53	10 202,53	5 000,00	5 202,53
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**53 000,00**		**35 905,53**	**88 905,53**	**53 000,00**	**35 905,53**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	53 000,00		35 905,53	88 905,53	53 000,00	35 905,53

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**0,00**
FONCTIONNEMENT (total)					**6 600,00**
65748			LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	Association	6 600,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**1,00**	**4,00**	**2,70**	**1,00**	**3,70**
ADJOINT ADM PAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADM PAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	0,00	1,00	1,00	0,70	0,00	0,70
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**64,00**	**2,00**	**66,00**	**50,70**	**6,00**	**56,70**
ADJOINT TECH PAL 1ERE CLASSE	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TECH PAL 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,00	0,00	27,00	18,00	4,00	22,00
AGENT DE MAITRISE	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
AGENT DE MAITRISE PAL	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	1,00	2,00	0,80	0,00	0,80
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
TECHNICIEN PAL 1ERE CLASSE	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
TECHNICIEN PAL 2EME CLASSE	B	0,00	1,00	1,00	0,90	0,00	0,90

FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**67,00**	**3,00**	**70,00**	**53,40**	**7,00**	**60,40**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN PAL 1ERE CLASSE	B	TECH	660	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
TECHNICIEN PAL 2EME CLASSE	B	TECH		0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Site internet (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
SMET 71	01/01/2014	SANS FISCALITE PROPRE	4 064 000,00
SYTRAIVAL	01/01/2014	SANS FISCALITE PROPRE	644 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
MBA	MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	01/01/2020		EPCI	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE PEPINIERE ENTREPRISE	PEPINIERE ENTREPRISE	01/01/2016		20007030800040	ECO	oui
BUDGET ANNEXE MOBILITES	TRANSPORT	01/01/2017		20007030800065	SPA	oui
BUDGET ANNEXE GEMAPI	GEMAPI	01/01/2020		20007030800057	SPA	
BUDGET ANNEXE EAU	EAU	01/01/2020		20007030800081	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/2020		20007030800073	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**676 713,58**	**676 713,58**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-504 879,76**	**-504 879,76**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**171 833,82**	**171 833,82**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**171 833,82**	**171 833,82**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**171 833,82**	**171 833,82**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**166 000,00**	**166 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**2 363 588,67**	**2 363 588,67**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**2 197 588,67**	**2 197 588,67**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**166 000,00**	**I**	**166 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**135 000,00**		**135 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	135 000,00		135 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**31 000,00**		**31 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*31 000,00*		*31 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 363 588,67**	**III**	**2 363 588,67**
Ressources propres externes de l'année (a)		**23 500,00**		**23 500,00**
10222	FCTVA	23 500,00		23 500,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**2 340 088,67**		**2 340 088,67**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*900 000,00*		*900 000,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*		*0,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*0,00*		*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 440 088,67*		*1 440 088,67*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
TRAIN TOURISTIQUE	Exploitation du train touristique	12/12/2024		SPIC

IV – ANNEXES — IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**1 263 736,00**
2031	Frais d'études	0,00
2033	Frais d'insertion	1 650,00
2041412	Bâtiments et installations	99 301,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00
21351	BÂTIMENTS PUBLICS	100 780,00
21533	Réseaux câblés	8 000,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNI	382 055,00
21728	Autres agencements et aménagements	0,00
217531	RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU	40 000,00
21828	Autres matériels de transport	93 200,00
21838	Autre matériel informatique	39 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	6 650,00
2185	Matériel de téléphonie	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	156 600,00
2313	Constructions	335 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**2 428 999,03**
Opération d'équipement n° 202002B		481 589,58
Opération d'équipement n° 202003		325 409,45
Opération d'équipement n° 202601		890 000,00
Opération d'équipement n° 202602		707 000,00
Opération d'équipement n° 202604		25 000,00
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**3 692 735,03**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***31 000,00***
13911	*Etat et établissements nationaux*	*31 000,00*
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***31 000,00***
TOTAL GENERAL		**3 723 735,03**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
1312	Régions	0,00
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***900 000,00***
2805	*Concessions et droits similaires, brevet*	*900 000,00*
281758	*Autres installations, matériel et outill*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***900 000,00***
TOTAL GENERAL		**900 000,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**6 099 241,31**
60611	Eau et assainissement	64 830,00
60612	Energie - Electricité	57 800,00
60622	CARBURANTS	342 670,00
60623	ALIMENTATION	700,00
60624	Produits de traitement	4 650,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	33 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	194 320,00
60636	Habillement et vêtements de travail	40 500,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothè	400,00
6068	Autres matières et fournitures	108 770,00
611	Contrats de prestations de services	3 751 295,00
6132	Locations immobilières	2 700,00
61351	MATÉRIEL ROULANT	3 300,00
61358	Autres	62 460,00
61521	Terrains	22 100,00
615221	Bâtiments publics	82 700,00
615231	Voiries	12 300,00
615232	RÉSEAUX	3 000,00
61551	Matériel roulant	280 000,00
61558	Autres biens mobiliers	62 000,00
6156	Maintenance	99 025,00
6168	Autres primes d'assurance	25 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	90 000,00
6182	Documentation générale et technique	650,00
6184	Versements à des organismes	25 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	12 000,00
6228	Divers	3 000,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
6231	Annonces et insertions	22 400,00
6234	Réceptions	6 870,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	18 000,00
6238	Divers	11 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	900,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 500,00
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	22 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	38 600,00
62871	A la collectivité de rattachement	502 041,31
6288	Autres	63 360,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	5 500,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 510 707,45**
6215	Personnel affecté par la collectivité de	1 175 967,45
6218	Autre personnel extérieur	150 000,00
6331	VERSEMENT MOBILITÉ	13 830,00
6332	COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	8 650,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GES	38 030,00
64111	RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	1 292 870,00
64112	SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET IND	13 290,00
64113	NBI	3 290,00
64118	AUTRES INDEMNITÉS	336 810,00
64131	RÉMUNÉRATIONS	337 980,00
64132	SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET IND	1 450,00
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	103 030,00
6451	COTISATIONS À L'URSSAF	333 380,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	480 290,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	17 780,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	23 060,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	70 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**4 852 136,24**
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	4 818 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	9 100,00
65811	DROITS D''UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	2 800,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
65888	AUTRES	20 236,24
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00
68	**Dotations aux provisions, dépréciations (3)**	**48 000,00**
6815	Dotations aux provisions pour risques et	48 000,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**15 510 085,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***900 000,00***
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS I*	*900 000,00*
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***900 000,00***
TOTAL GENERAL		**16 410 085,00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		**0,00**
Dotations et participations reçues		**1 630 470,00**
74888	AUTRES	1 630 470,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**1 368 078,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**1 214 828,00**
7013	Ventes de produits résiduels	476 297,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordu	520 000,00
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement	65 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	153 531,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**50 250,00**
757368	Autres	0,00
75888	Autres	50 250,00
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**53 000,00**

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
7815	Reprises sur provisions pour risques et	48 000,00
7817	REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	5 000,00
013	**Atténuations de charges**	**50 000,00**
6419	Remboursements rémunérations	50 000,00
Total des recettes réelles		**2 998 548,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***31 000,00***
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*31 000,00*
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***31 000,00***
TOTAL GENERAL		**3 029 548,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 62
Nombre de suffrages exprimés : 72
VOTES :
Pour : 52
Contre : 20
Abstentions : 1

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par le Président (1),
A Macon, le 29/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire
A Macon, le 29/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le - 6 MAI 2026

et de la publication le - 6 MAI 2026

À Mâcon, le - 6 MAI 2026

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signalaires est désormais facultatif.

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif Budget anne Assainisseme
1	Jean-Patrick	COURTOIS							
2	Christine	ROBIN							
3	Yoann	CHARLOT							
4	Claude	CANNET							
5	Dominique	DEYNOUX							
6	Anne	BROCHETTE							
7	Hervé	CARREAU							
8	Véronique-Laure	VERRAEST							
9	Jacques	DOUSSOT							
10	Virginie	CHEVALIER							
11	Pascal	LARGE							
12	Caroline	THÉVENIAUD							
13	Jérôme	CHEVALIER							
14	Géraldine	GRAS-COMTET							
15	Jean-Pierre	PACAUD							
16	Alban	VOSSION							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
1	Catherine	AMARO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
2	Romain	AUVIGUE							
3	Myriam	BIZE							
4	Émile	BLONDET							
5	Valérie	BOUILLOUX	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
6	Patrick	BUHOT							
7	Catherine	CARLE-VIGUIER	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
8	Valentin	CARRERAS	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
9	Robert	CASENOVE							
10	Émilie	CLERC							
11	Grégory	COCHET							
12	Philippe	COMMERCON							
13	Ève	COMTET-SORABELLA							
14	Laurent	CONDEMINE	Représenté par Gilles PONCET		Représenté par Gilles Poncet		Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles
15	René-Pierre	DANIEL							
16	Laurent	DEBIZE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainissemer
17	Baptiste	DELCROIX							
18	Philippe	DEMOUSSEAU							
19	Joseph	DE SONIS							
20	Rémy	DESPLANCHES							
21	André	DEWERDT							
22	Olivier	DI LORENZO							
23	Benjamin	DIRX	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
24	Yves	DUPUIS							
25	Florian	DUVERNAY							
26	Vincent	FAGUET							
27	Philippe	GENETIER							
28	Nathalie	GONCALVES							
29	Sandrine	JAILLOUX							
30	Sébastien	JARJAT	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
31	Bernard	JUSTIN							
32	Christophe	JUVANON	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainisseme
33	Brenda	KRASNICI							
34	Éric	LAGRANGE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
35	Jean-Louis	LAPRAY							
36	Frédéric	LASSALAS							
37	Véronique	LEFEUVE							
38	Éric	MARÉCHAL							
39	Chanel	MARTINS	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
40	Jean-Pierre	MATHIEU							
41	Marion	NETO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
42	Sylvie	OUTURQUIN							
43	Edson	PACHECO	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
44	Claire	PELLETIER							
45	Emmanuel	PENET DE MONTERNO	Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		
46	Didier	PIN							
47	Yves	PIPONNIER							
48	Maxim	PLAT							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
49	Thierry	POTHIER							
50	Hervé	POYET							
51	Hervé	REYNAUD							
52	Sandra	ROBIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
53	Jacques	SAUVAGEOT							
54	Kévin	TESSIEUX	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par
55	Serge	THIRARD							
56	Marie-Thérèse	THOMAS							
57	Marie-Charlotte	ÜNER							
58	Yannick	VACHER	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
59	Amélie	VOISIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
60	Christelle	VOISIN							
61	Yann	YANGIR						Excusé	

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-111 (R29) CC

Objet : Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-26 à L1612-28 et L1612-35,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget Primitif 2026 du budget annexe GEMAPI proposé par le Président de MBA,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
5 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE le budget Primitif 2026 du budget annexe GEMAPI de Mâconnais Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe, de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	890 897,46 €
En section d'investissement :	1 953 065,76 €
Soit un budget total de :	2 843 963,22 €

PRÉCISE QUE :
- Les budgets (principal et annexes) sont mis à disposition du public au siège de MBA et dans les mairies des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen de la présente délibération,
- Le présent rapport et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sont mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération,
- La présentation brève et synthétique est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Krasnici

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

2026 Budget annexe GEMAPI



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Contexte réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. Ce dernier s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 avril 2026.

La présentation du budget Primitif constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Il traduit les prévisions du budget en recettes et en dépenses par politique publique menée par MBA.

Le vote au 29 avril 2026 des budgets Primitifs s'accompagnera de l'affectation prévisionnelle des résultats antérieurs, les comptes administratifs 2025 étant votés en juin. Il y aura donc un vote d'un budget supplémentaire.

Ce rapport sera mis à disposition du public à MBA et il sera avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, réseaux sociaux... Sa mise en ligne sur le site Internet de MBA doit intervenir dans le mois de son adoption.

Sommaire

Table des matières

1 La section de fonctionnement 4
1.1 Les recettes 4
1.2 Les dépenses 6
2 La section d'investissement 9
2.1 Les recettes 9
2.2 Les dépenses 10
2.3 Le financement des investissements 11

1 La section de fonctionnement

Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre à 890 897,46 euros, soit – 49 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

1.1 Les recettes

Recettes de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 013	Attenuations de charges	-	1 850,00	1 850,00	1 572,00	/
Chapitre 70	Recettes des services	246 280,00	262 760,00	251 280,00	252 327,00	-4%
Chapitre 73/731	Impôts et taxes	375 489,00	358 410,00	360 000,00	362 575,00	0%
Chapitre 74	Dotations et participations	10 000,00	31 000,00	32 000,00	26 950,47	3%
Chapitre 75	Produits de gestion courante	-	8 000,00	-	8 057,71	/
Total recettes de gestion		**631 769,00**	**662 020,00**	**645 130,00**	**651 482,18**	**-3%**
Chapitre 78	Reprises sur provisions	100,00	2 000,00	3 100,00	82,08	55%
Total recettes réelles de fonctionnement		**631 869,00**	**664 020,00**	**648 230,00**	**651 564,26**	**-2%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	-	-	-	-	/
Chapitre 042	Opérations d'ordre	-	-	30 000,00	-	/
Total recettes de fonctionnement		**631 869,00**	**664 020,00**	**678 230,00**	**651 564,26**	**2%**
Résultat reporté		**1 092 411,21**	**1 091 593,81**	**212 667,46**		**-81%**
TOTAL BP		**1 724 280,21**	**1 755 613,81**	**890 897,46**	**651 564,26**	**-49%**

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 1 850,00 €

Ces recettes comprennent la participation des agents aux titres restaurant.

Chapitre 70 – Produits des services : 251 280,00 €

Ce chapitre enregistre les produits liés à des reversements de recettes entre budgets.
Le budget principal verse au budget annexe Gemapi la totalité du produit d'attribution de compensation Gemapi (246 280 euros).
Le budget annexe de l'eau reverse une part de charges de centralité (5 000 euros).

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 360 000,00 €

La taxe Gemapi est fiscalisée. Le produit délibéré attendu pour 2026 est de 375 489 euros. Cependant la perception de la recette se fait pour partie au chapitre 73 et pour partie au chapitre 74. Il est prévu d'inscrire pour la part payée par les administrés et entreprises du territoire un montant de 360 000 euros.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 32 000,00 €

Il comprend 2 types de recettes :

- La compensation de l'Etat quant à l'exonération des bases fiscales entrainant une perte de produit de Gemapi pour 17 000 euros
- Une dotation de l'Agence de l'Eau relative à l'animation de la GEMA pour 15 000 euros ; la compétence Gemapi s'exerce sur 2 volets, le volet prévention et le volet animation. Seul le volet animation est subventionné par l'Agence de l'Eau pour les dépenses de fonctionnement.

La Loi de finances pour 2026 a mis fin à la méthode dérogatoire de perception du FCTVA des dépenses éligibles N, en année N. 2026 sera donc une année blanche de FCTVA.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 3 100,00 €

Afin de neutraliser la charge de constitution des provisions 2026, il est inscrit une reprise de provision du même montant constaté au chapitre 68 soit 3 100 euros.

1.2 Les dépenses

Le virement de l'excédent budgétaire du fonctionnement à l'investissement est en forte baisse de 87 % entre 2025 et 2026 s'expliquant par la réalisation des premiers chantiers d'envergure de restauration écologique des masses d'eau du territoire de MBA, ainsi qu'à l'augmentation du personnel au sein du service avec l'arrivée d'un second technicien GEMAPI.

Les dépenses de fonctionnement en gestionnaire GEMAPI sont estimées à 214 100 euros. Le service GEMAPI poursuit ses interventions en régie, dans la limite où celles-ci restent à hauteur des ressources disponibles dans le service.

Dépenses de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 011	Charges à caractère général	339 676,00	423 090,00	258 545,00	194 526,32	-39%
Chapitre 012	Charges de personnel	223 000,00	314 055,18	309 098,00	299 066,31	-2%
Chapitre 014	Atténuations de produits	30 000,00	18 759,82	30 000,00	17 204,00	60%
Chapitre 65	Charges de gestion courante	43 000,00	38 000,00	49 204,97	30 819,42	29%
Total dépenses de gestion		**635 676,00**	**793 905,00**	**646 847,97**	**541 616,05**	**-19%**
Chapitre 66	Charges financières	1 076,48	938,00	1 300,00	885,44	39%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	/
Chapitre 68	Provisions	100,00	2 000,00	3 100,00	1 826,00	55%
Total dépenses réelles de fonctionnement		**636 852,48**	**796 843,00**	**651 247,97**	**544 327,49**	**-18%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	32 573,00	60 000,00	120 000,00	59 869,31	100%
Total dépenses de fonctionnement		**669 425,48**	**856 843,00**	**771 247,97**	**604 196,80**	**-10%**
Virement à la section d'investissement		**1 054 854,73**	**898 770,81**	**119 649,49**		**-87%**
TOTAL BP		**1 724 280,21**	**1 755 613,81**	**890 897,46**	**604 196,80**	**-49%**

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 258 545,00 €

Les dépenses propres à la gestion de la compétence Gemapi s'élèvent à 174 100 euros et représentent 67 % des dépenses totales. Elles comprennent notamment :

- 40 000 euros de prestations, d'études
- 100 000 euros d'entretien de bassins, rivières, et d'interventions sur les embâcles
- 20 000 euros de refacturation pour l'entretien des bassins délégués aux communes.

Les services supports (finances, RH, commande publique, communication, ...) interviennent pour l'exercice de la compétence à hauteur de 84 445 euros.

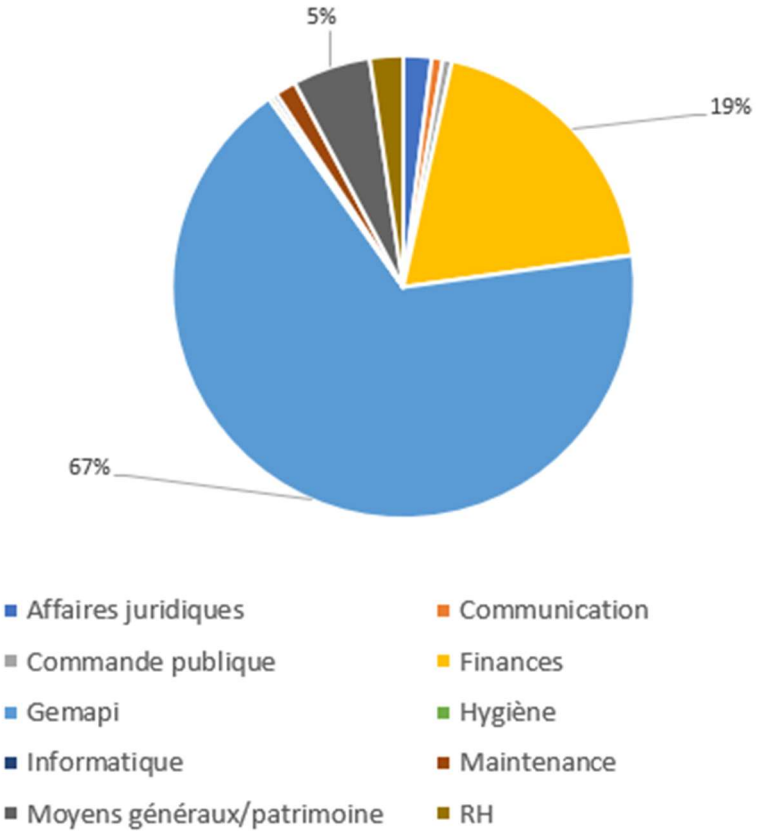

La part finance concerne exclusivement les charges de centralité :

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens matériels des charges de centralité	52 051,39	58 233,66	62 714,48	50 204,00	50 205,00

Chapitre 012 – Charges de personnel : 309 098,00 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Le salaire des agents affectés à la compétence Gemapi
- Les charges de centralité à destination du budget principal (116 502 euros) et du budget annexe assainissement (8 596 euros). Ce montant est identique aux charges de centralité 2025.

Les charges de centralité représentent 40 % du chapitre des frais de personnel.

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens humains des charges de centralité	170 424,00	213 508,00	220 000,00	125 098,00	125 098,00

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 30 000,00 €

Ce chapitre enregistre les dépenses liées aux demandes de dégrèvement d'impôts locaux accordées par les services fiscaux. La taxe Gemapi étant additionnelle aux 4 taxes, chaque dégrèvement accordé appel à un dégrèvement de taxe Gemapi. Il est proposé de reconduire ce montant pour 2026.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante : 49 204,97 €

Ce chapitre concerne la participation statutaire part fonctionnement de MBA à l'EPTB Saône Doubs pour 35 000 euros ainsi que des crédits au 65888 pour les imprévus pour près de 14 200 euros.

Chapitre 66 – Charges financières : 1 300,00 €

Le budget annexe GEMAPI comporte un emprunt à taux fixe. Il sera prévu au titre des intérêts 2026 un montant de 1 300 euros.

Chapitre 68 – Provisions : 3 100,00 €

Ce budget ne produit pas de recettes propres à la vente d'un service, il n'existe donc pas de risque de dépréciations d'actifs, relatives à l'impossible recouvrement des restes à recouvrer. Néanmoins, des crédits sont inscrits au titre des provisions pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le Compte Épargne Temps par les personnels de MBA.

Le risque 2026 est évalué par le service RH à 3 100 euros.

2 La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre à 1 953 065,76 euros, soit une hausse de 6 % par rapport aux inscriptions du BP 2025 (BS et DM compris).

2.1 Les recettes

Afin de garantir la sincérité budgétaire, il n'est inscrit au budget primitif que des recettes et subventions certaines. La section d'investissement s'équilibre par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, nature 021 virement à la section d'investissement : 119 649,49 euros.

Recettes d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 10	Dotations et fonds de participation	147 819,71	377 755,42	926 827,27	264 387,13	145%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	466 671,00	514 500,00	786 589,00	50 962,50	53%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	/
Total recettes réelles d'investissement		**614 490,71**	**892 255,42**	**1 713 416,27**	**315 349,63**	**92%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	32 573,00	60 000,00	120 000,00	59 869,31	100%
Total recettes d'investissement		**647 063,71**	**952 255,42**	**1 833 416,27**	**375 218,94**	**93%**
Excédent reporté		-	-	-	-	/
Virement à la section d'investissement		**1 054 854,73**	**898 770,81**	**119 649,49**	-	**-87%**
TOTAL BP		**1 701 918,44**	**1 851 026,23**	**1 953 065,76**	**375 218,94**	**6%**

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : 926 827,27 €

La principale recette est le résultat de fonctionnement affecté en investissement, pour combler le déficit d'investissement à hauteur de 926 293,81 euros.

En effet, la Loi de finances pour 2026 a mis fin à la méthode dérogatoire de perception du FCTVA des dépenses éligibles N, en année N. 2026 sera donc une année blanche de FCTVA. Seul un reliquat de 2025 de 533,46 euros sera inscrit.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 786 589,00 €

Les travaux relatifs aux actions de gestion des milieux aquatiques sont très largement subventionnés. MBA arrive à mobiliser un maximum de cofinancement.
Une subvention de 350 000 euros est attendue de l'Agence de l'eau pour les travaux relatifs au seuil de la DREAL et de 61 000 euros pour les travaux au camping d'Azé.

Près de 204 000 euros de solde de subvention sont à constater avec notamment :

- 140 126 euros pour la restauration du lagunage à Vergisson
- 35 000 euros pour des études et restaurations hydrologiques des cours d'eau

2.2 Les dépenses

Dépenses d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 16	Dettes et assimilés	11 000,00	11 000,00	12 000,00	10 897,00	9%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	775 322,00	543 062,00	391 302,20	232 810,57	-28%
Chapitre 204	Subventions d'équipements	5 000,00	41 410,00	115 000,00	40 737,56	178%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	51 715,08	444 759,40	321 459,22	70 701,35	-28%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	787 000,00	803 193,31	802 390,31	293 385,07	0%
Total dépenses réelles d'investissement		**1 630 037,08**	**1 843 424,71**	**1 642 151,73**	**648 531,55**	**-11%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	-	-	30 000,00	-	/
Total dépenses d'investissement		**1 630 037,08**	**1 843 424,71**	**1 672 151,73**	**648 531,55**	**-9%**
Déficit reporté		**71 881,36**	**7 601,42**	**280 914,03**	-	**3596%**
TOTAL BP		**1 701 918,44**	**1 851 026,13**	**1 953 065,76**	**648 531,55**	**6%**

Chapitre 16 – Emprunt : 12 000,00 €

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt contracté par MBA sur ce budget.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 391 302,20 € dont 130 702,20 € de RAR

Parmi les nouvelles inscriptions, Il est fléché notamment :

- 125 300 euros dans le cadre de l'AP « aménagement du ruisseau de l'Abîme » qui portera sur l'agrandissement du bassin d'Hurigny
- 70 000 euros pour l'élaboration du plan de gestion stratégique (PGS) des zones humides
- 40 000 euros pour la caractérisation de la digue au lieu-dit La Rivière à Romanèche-Thorins.

Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées : 115 000,00 €

Ce chapitre concerne :

- La participation statutaire part investissement de MBA à l'EPTB Saône Doubs pour 15 000 euros.
- La redistribution des subventions pour l'étude de ruissellement aux EPCI partenaires pour 100 000 euros.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 321 459,22 € dont 120 287,27 € de RAR

Parmi les nouvelles inscriptions, Il est budgétisé notamment les actions suivantes :

- Plantation d'arbres pour 10 000 euros
- Travaux sur les bassins pour 50 000 euros
- Travaux relatifs au projet de seuil de la DREAL (MOE pour dévoiement de réseaux) pour 36 000 euros

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 802 390,31 € dont 394 390,31 € de RAR

Parmi les nouvelles opérations inscrites en 2026 :

- 100 000 euros pour l'aménagement de deux seuils sur la Mouge à Azé

- 70 000 euros pour le potentiel démarrage d'un chantier fin 2026 de renaturation de la Denante à Davayé
- 408 000 euros pour des travaux sur deux ouvrages à Azé, sur la Denante à Davayé et au lavoir à Charbonnières

Pour les RAR il s'agit du paiement des travaux sur le seuil du camping d'Azé et les travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable dans le cadre du chantier d'effacement du seuil DREAL sur la Denante à Davayé qui ont été initiés fin 2025

2.3 Le financement des investissements

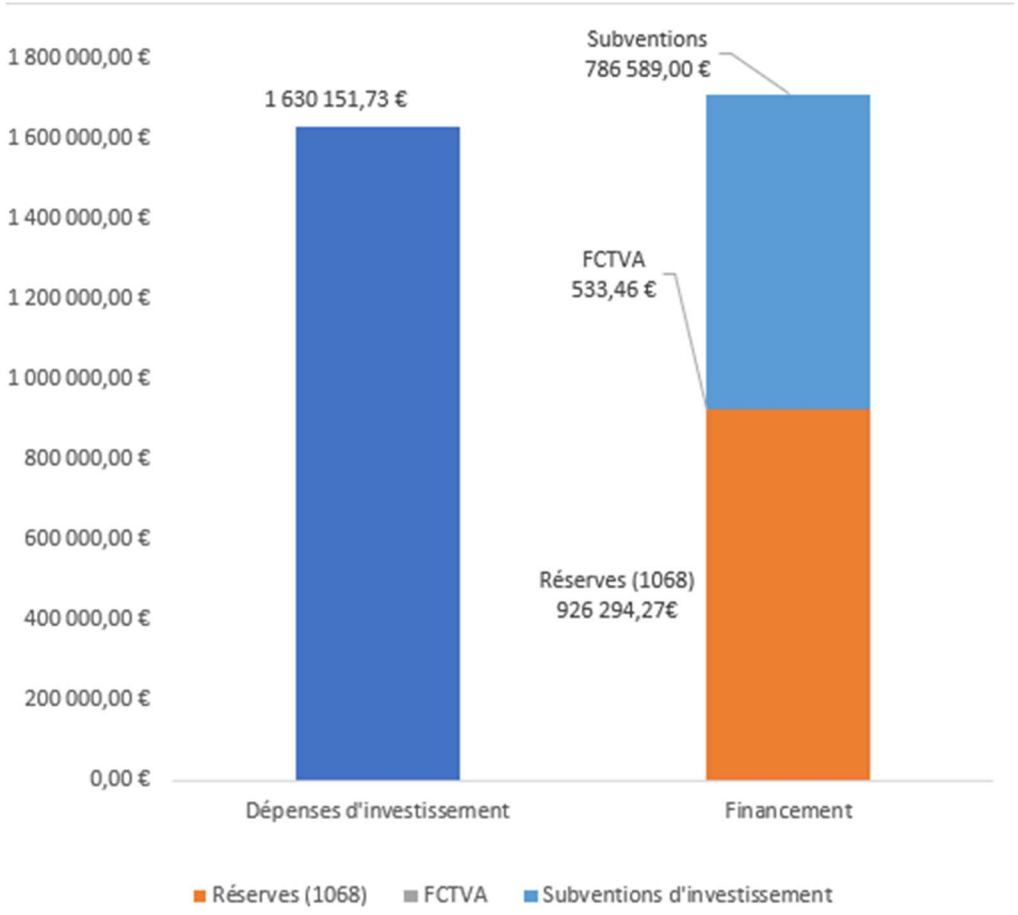

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20007030800065
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget annexe : BUDGET GEMAPI

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A1.01 - Opérations non ventilables 45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 66
A1.908 - Fonction 8 - Transports 69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 73
A2.01 - Opérations non ventilables 75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 79
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 80
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 81
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 84
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 87
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 97
A2.938 - Fonction 8 - Transports 103

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 112
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 115
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 117
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 118
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 119
B3.1 - Etat des provisions constituées 120
B3.2 - Etalement des provisions 122
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts 123
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 124
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 125
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés 126
B7.9 - Autres engagements reçus 127
B8 - Subventions versées 128
B9 - Etat du personnel 129
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 133
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 134
B11.2 - Liste des établissements publics créés 135
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 136

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 137
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 138
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 139

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 141
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 142

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	81632

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	464,246067

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	7.98€
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	7.94€
3	Dépenses d'équipement brut / population	18,56€
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,70€
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	47,46%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	102,32%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	233,74%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	8,82%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	1 252 728,35	1 026 783,20	1 083 992,39		A1	858 047,24
Investissement	648 531,55	375 218,94	(3)	-7 601,42	A2	-280 914,03
Fonctionnement	604 196,80	651 564,26	(4)	1 091 593,81	A3	1 138 961,27

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	645 379,78	III + IV	0,00	B1	-645 379,78
Investissement	I	645 379,78	III	0,00	B2	-645 379,78
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	212 667,46
Investissement	**A2 + B2**	-926 293,81
Fonctionnement	**A3 + B3**	1 138 961,27

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 645 379,78
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	130 702,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	120 287,27
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	394 390,31
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 026 771,95	1 953 065,76
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	645 379,78	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 280 914,03	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 953 065,76	1 953 065,76

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	890 897,46	678 230,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 212 667,46
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	890 897,46	890 897,46

TOTAL DU BUDGET (4)	2 843 963,22	2 843 963,22

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-01/2022	AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DE L ABÎME	20, 23,	216 732,36
TOTAL			**216 732,36**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**216 732,36**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	573 472,00	130 702,20	260 600,00	260 600,00	391 302,20
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	5 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	462 759,50	120 287,27	201 171,95	201 171,95	321 459,22
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	647 039,31	394 390,31	408 000,00	408 000,00	802 390,31
Total des dépenses d'équipement		**1 688 270,81**	**645 379,78**	**984 771,95**	**984 771,95**	**1 630 151,73**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**11 000,00**	**0,00**	**12 000,00**	**12 000,00**	**12 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 699 270,81**	**645 379,78**	**996 771,95**	**996 771,95**	**1 642 151,73**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*30 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***30 000,00***	***30 000,00***	***30 000,00***
TOTAL		**1 699 270,81**	**645 379,78**	**1 026 771,95**	**1 026 771,95**	**1 672 151,73**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**280 914,03**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 953 065,76**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	514 500,00	0,00	786 589,00	786 589,00	786 589,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**514 500,00**	**0,00**	**786 589,00**	**786 589,00**	**786 589,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	164 000,00	0,00	533,46	533,46	533,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	213 755,42	0,00	926 293,81	926 293,81	926 293,81
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**377 755,42**	**0,00**	**926 827,27**	**926 827,27**	**926 827,27**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**892 255,42**	**0,00**	**1 713 416,27**	**1 713 416,27**	**1 713 416,27**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*960 770,81*		*119 649,49*	*119 649,49*	*119 649,49*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*60 000,00*		*120 000,00*	*120 000,00*	*120 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 020 770,81***		***239 649,49***	***239 649,49***	***239 649,49***
TOTAL		**1 913 026,23**	**0,00**	**1 953 065,76**	**1 953 065,76**	**1 953 065,76**
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						**0,00**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**1 953 065,76**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**209 649,49**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	383 090,00	0,00	258 545,00	258 545,00	258 545,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	284 055,18	0,00	309 098,00	309 098,00	309 098,00
014	Atténuations de produits	8 759,82	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	48 000,00	0,00	49 204,97	49 204,97	49 204,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**723 905,00**	**0,00**	**646 847,97**	**646 847,97**	**646 847,97**
66	Charges financières	938,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		3 100,00	3 100,00	3 100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**726 843,00**	**0,00**	**651 247,97**	**651 247,97**	**651 247,97**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*960 770,81*		*119 649,49*	*119 649,49*	*119 649,49*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*60 000,00*		*120 000,00*	*120 000,00*	*120 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 020 770,81***		***239 649,49***	***239 649,49***	***239 649,49***
TOTAL		**1 747 613,81**	**0,00**	**890 897,46**	**890 897,46**	**890 897,46**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**890 897,46**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00	1 850,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	262 760,00	0,00	251 280,00	251 280,00	251 280,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	358 410,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
74	Dotations et participations (3)	31 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**654 020,00**	**0,00**	**645 130,00**	**645 130,00**	**645 130,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		3 100,00	3 100,00	3 100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**656 020,00**	**0,00**	**648 230,00**	**648 230,00**	**648 230,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*30 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***30 000,00***	***30 000,00***	***30 000,00***
TOTAL		**656 020,00**	**0,00**	**678 230,00**	**678 230,00**	**678 230,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**212 667,46**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**890 897,46**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**209 649,49**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*30 000,00*	30 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		12 000,00	*0,00*	12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		391 302,20	*0,00*	391 302,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		115 000,00	*0,00*	*115 000,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		321 459,22	*0,00*	321 459,22
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		802 390,31	*0,00*	*802 390,31*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**1 642 151,73**	***30 000,00***	**1 672 151,73**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**280 914,03**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 953 065,76**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	258 545,00		258 545,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	309 098,00		309 098,00
014	Atténuations de produits	30 000,00		30 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	49 204,97	*0,00*	49 204,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 300,00	*0,00*	1 300,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 100,00	*120 000,00*	123 100,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*119 649,49*	119 649,49
	Dépenses de fonctionnement – Total	**651 247,97**	***239 649,49***	**890 897,46**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**890 897,46**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	533,46	*0,00*	533,46
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	786 589,00	*0,00*	786 589,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*120 000,00*	120 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*119 649,49*	119 649,49
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**787 122,46**	***239 649,49***	**1 026 771,95**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**926 293,81**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 953 065,76**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 850,00		1 850,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	251 280,00		251 280,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	360 000,00		360 000,00
74	Dotations et participations (8)	32 000,00		32 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*30 000,00*	30 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	3 100,00	*0,00*	3 100,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	**648 230,00**	***30 000,00***	**678 230,00**
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**212 667,46**
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**890 897,46**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 699 270,81**	**645 379,78**	**216 732,36**	**1 026 771,95**	**1 026 771,95**	**125 300,00**	**901 471,95**	**1 672 151,73**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	573 472,00	130 702,20	216 732,36	260 600,00	260 600,00	125 300,00	135 300,00	391 302,20
204	Subventions d'équipement versées (9)	5 000,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
21	Immobilisations corporelles	462 759,50	120 287,27	0,00	201 171,95	201 171,95	0,00	201 171,95	321 459,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	647 039,31	394 390,31	0,00	408 000,00	408 000,00	0,00	408 000,00	802 390,31
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 688 270,81**	**645 379,78**	**216 732,36**	**984 771,95**	**984 771,95**	**125 300,00**	**859 471,95**	**1 630 151,73**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**12 000,00**	**0,00**	**12 000,00**	**12 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 699 270,81**	**645 379,78**	**216 732,36**	**996 771,95**	**996 771,95**	**125 300,00**	**871 471,95**	**1 642 151,73**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*30 000,00*	*30 000,00*		*30 000,00*	*30 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**30 000,00**	**30 000,00**		**30 000,00**	**30 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**280 914,03**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**1 953 065,76**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 699 270,81**	**0,00**	**1 026 771,95**	**1 026 771,95**	**1 026 771,95**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	514 500,00	0,00	786 589,00	786 589,00	786 589,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**514 500,00**	**0,00**	**786 589,00**	**786 589,00**	**786 589,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	164 000,00	0,00	533,46	533,46	533,46
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**164 000,00**	**0,00**	**533,46**	**533,46**	**533,46**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**678 500,00**	**0,00**	**787 122,46**	**787 122,46**	**787 122,46**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*960 770,81*		*119 649,49*	*119 649,49*	*119 649,49*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*60 000,00*		*120 000,00*	*120 000,00*	*120 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 020 770,81***		***239 649,49***	***239 649,49***	***239 649,49***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**926 293,81**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
				Total des recettes d'investissement cumulées	**1 953 065,76**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 699 270,81**	**645 379,78**	**216 732,36**	**1 026 771,95**	**1 026 771,95**	**125 300,00**	**901 471,95**	**1 672 151,73**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	573 472,00	130 702,20	216 732,36	260 600,00	260 600,00	125 300,00	135 300,00	391 302,20
2031	Frais d'études	570 172,00	130 702,20		257 300,00	257 300,00	125 300,00	132 000,00	388 002,20
2033	Frais d'insertion	3 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	5 000,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	5 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	462 759,50	120 287,27	0,00	201 171,95	201 171,95	0,00	201 171,95	321 459,22
2111	Terrains nus	7 000,00	201,88		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 201,88
2115	Terrains bâtis	250 759,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	9 609,72		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	59 609,72
21531	Réseaux d'adduction d'eau	150 000,00	108 909,67		0,00	0,00	0,00	0,00	108 909,67
21532	Réseaux d'assainissement	40 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 000,00	0,00		2 150,00	2 150,00	0,00	2 150,00	2 150,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	1 566,00		95 121,95	95 121,95	0,00	95 121,95	96 687,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	647 039,31	394 390,31	0,00	408 000,00	408 000,00	0,00	408 000,00	802 390,31
2315	Install., matériel et outill. technique	647 039,31	394 390,31		408 000,00	408 000,00	0,00	408 000,00	802 390,31

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 688 270,81**	**645 379,78**	**216 732,36**	**984 771,95**	**984 771,95**	**125 300,00**	**859 471,95**	**1 630 151,73**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	11 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
1641	Emprunts en euros	11 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**12 000,00**	**0,00**	**12 000,00**	**12 000,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 699 270,81**	**645 379,78**	**216 732,36**	**996 771,95**	**996 771,95**	**125 300,00**	**871 471,95**	**1 642 151,73**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*30 000,00*	*30 000,00*		*30 000,00*	*30 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*30 000,00*	*30 000,00*		*30 000,00*	*30 000,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*30 000,00*	*30 000,00*		*30 000,00*	*30 000,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**30 000,00**	**30 000,00**		**30 000,00**	**30 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 699 270,81**	**0,00**	**1 026 771,95**	**1 026 771,95**	**1 026 771,95**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	514 500,00	0,00	786 589,00	786 589,00	786 589,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	514 500,00	0,00	786 589,00	786 589,00	786 589,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**514 500,00**	**0,00**	**786 589,00**	**786 589,00**	**786 589,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	164 000,00	0,00	533,46	533,46	533,46
10222	FCTVA	164 000,00	0,00	533,46	533,46	533,46
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**164 000,00**	**0,00**	**533,46**	**533,46**	**533,46**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**678 500,00**	**0,00**	**787 122,46**	**787 122,46**	**787 122,46**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*960 770,81*		*119 649,49*	*119 649,49*	*119 649,49*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*60 000,00*		*120 000,00*	*120 000,00*	*120 000,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*30 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*9 900,00*		*6 000,00*	*6 000,00*	*6 000,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*5 900,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*0,00*		*500,00*	*500,00*	*500,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28148	*Construct° sol autrui - Autres construct*	*0,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
281538	*Autres réseaux*	*0,00*		*38 000,00*	*38 000,00*	*38 000,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*14 000,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*4 000,00*		*15 000,00*	*15 000,00*	*15 000,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*		*15 000,00*	*15 000,00*	*15 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*5 000,00*		*6 500,00*	*6 500,00*	*6 500,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28258	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*21 200,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 020 770,81***		***239 649,49***	***239 649,49***	***239 649,49***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 747 613,81**	**0,00**	**0,00**	**890 897,46**	**890 897,46**	**0,00**	**890 897,46**	**890 897,46**
011	Charges à caractère général (3)	383 090,00	0,00	0,00	258 545,00	258 545,00	0,00	258 545,00	258 545,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	284 055,18	0,00		309 098,00	309 098,00		309 098,00	309 098,00
014	Atténuations de produits	8 759,82	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	48 000,00	0,00	0,00	49 204,97	49 204,97	0,00	49 204,97	49 204,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**723 905,00**	**0,00**	**0,00**	**646 847,97**	**646 847,97**	**0,00**	**646 847,97**	**646 847,97**
66	Charges financières	938,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			3 100,00	3 100,00		3 100,00	3 100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 938,00**	**0,00**	**0,00**	**4 400,00**	**4 400,00**		**4 400,00**	**4 400,00**
Total des dépenses réelles		**726 843,00**	**0,00**	**0,00**	**651 247,97**	**651 247,97**	**0,00**	**651 247,97**	**651 247,97**
023	*Virement à la section d'investissement*	*960 770,81*			*119 649,49*	*119 649,49*		*119 649,49*	*119 649,49*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*60 000,00*			*120 000,00*	*120 000,00*		*120 000,00*	*120 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 020 770,81**			**239 649,49**	**239 649,49**		**239 649,49**	**239 649,49**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	890 897,46

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**656 020,00**	**0,00**	**678 230,00**	**678 230,00**	**678 230,00**
013	Atténuations de charges (2)	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00	1 850,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	262 760,00	0,00	251 280,00	251 280,00	251 280,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	358 410,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
74	Dotations et participations (2)	31 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**654 020,00**	**0,00**	**645 130,00**	**645 130,00**	**645 130,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	2 000,00		3 100,00	3 100,00	3 100,00
Total des recettes financières		**2 000,00**	**0,00**	**3 100,00**	**3 100,00**	**3 100,00**
Total des recettes réelles		**656 020,00**	**0,00**	**648 230,00**	**648 230,00**	**648 230,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*30 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**30 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**212 667,46**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**890 897,46**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 747 613,81**	**0,00**	**0,00**	**890 897,46**	**890 897,46**	**0,00**	**890 897,46**	**890 897,46**
011	Charges à caractère général (4)	383 090,00	0,00	0,00	258 545,00	258 545,00	0,00	258 545,00	258 545,00
60226	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6027	Alimentation	200,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60612	Energie - Electricité	2 600,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	4 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 100,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	200,00	0,00		360,00	360,00	0,00	360,00	360,00
6068	Autres matières et fournitures	80,00	0,00		80,00	80,00	0,00	80,00	80,00
611	Contrats de prestations de services	35 200,00	0,00		40 200,00	40 200,00	0,00	40 200,00	40 200,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	1 000,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	16 500,00	0,00		1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	550,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	91 160,00	0,00		50 205,00	50 205,00	0,00	50 205,00	50 205,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6288	Autres services extérieurs	100 400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
63512	Taxes foncières	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	284 055,18	0,00		309 098,00	309 098,00		309 098,00	309 098,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	120 755,18	0,00		130 098,00	130 098,00		130 098,00	130 098,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	154 450,00	0,00		52 050,00	52 050,00		52 050,00	52 050,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		30,00	30,00		30,00	30,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		14 650,00	14 650,00		14 650,00	14 650,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		38 940,00	38 940,00		38 940,00	38 940,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		11 610,00	11 610,00		11 610,00	11 610,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		23 250,00	23 250,00		23 250,00	23 250,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		19 710,00	19 710,00		19 710,00	19 710,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	0,00	0,00		2 040,00	2 040,00		2 040,00	2 040,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		8 520,00	8 520,00		8 520,00	8 520,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 700,00	0,00		3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
014	Atténuations de produits	8 759,82	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	8 759,82	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	48 000,00	0,00	0,00	49 204,97	49 204,97	0,00	49 204,97	49 204,97
65568	Autres contributions	33 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	15 000,00	0,00		14 204,97	14 204,97	0,00	14 204,97	14 204,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**723 905,00**	**0,00**	**0,00**	**646 847,97**	**646 847,97**	**0,00**	**646 847,97**	**646 847,97**
66	Charges financières	938,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	938,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			3 100,00	3 100,00		3 100,00	3 100,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	2 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**2 938,00**	**0,00**	**0,00**	**4 400,00**	**4 400,00**		**4 400,00**	**4 400,00**
Total des dépenses réelles		**726 843,00**	**0,00**	**0,00**	**651 247,97**	**651 247,97**	**0,00**	**651 247,97**	**651 247,97**
023	*Virement à la section d'investissement*	*960 770,81*			*119 649,49*	*119 649,49*		*119 649,49*	*119 649,49*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*60 000,00*			*120 000,00*	*120 000,00*		*120 000,00*	*120 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*60 000,00*			*120 000,00*	*120 000,00*		*120 000,00*	*120 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 020 770,81**			**239 649,49**	**239 649,49**		**239 649,49**	**239 649,49**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**656 020,00**	**0,00**	**678 230,00**	**678 230,00**	**678 230,00**
013	Atténuations de charges (3)	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00	1 850,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00	1 850,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	262 760,00	0,00	251 280,00	251 280,00	251 280,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	262 760,00	0,00	251 280,00	251 280,00	251 280,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	358 410,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	358 410,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
74	Dotations et participations (3)	31 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
744	FCTVA	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	17 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**654 020,00**	**0,00**	**645 130,00**	**645 130,00**	**645 130,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		3 100,00	3 100,00	3 100,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	2 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles		**656 020,00**	**0,00**	**648 230,00**	**648 230,00**	**648 230,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*30 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*0,00*		*30 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**30 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**98 521,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	86 521,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**926 827,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	926 827,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**898 250,00**	**0,00**		**996 771,95**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	260 600,00	0,00		260 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	115 000,00	0,00		115 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	114 650,00	0,00		201 171,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	408 000,00	0,00		408 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**786 589,00**	**0,00**		**1 713 416,27**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		926 827,27
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	786 589,00	0,00		786 589,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**98 521,95**
164	Emprunts auprès des éts financiers	12 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	86 521,95
RECETTES		**926 827,27**
102	Dotations et fonds d'investissement	533,46
106	Réserves	926 293,81

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,actº interrég.,eur.,intern.			TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**898 250,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	260 600,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	38 150,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	408 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**786 589,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	786 589,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**898 250,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 150,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**786 589,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 589,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**1 300,00**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**360 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**649 647,97**	**200,00**		**651 247,97**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	258 245,00	200,00		258 545,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	309 098,00	0,00		309 098,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00		30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	49 204,97	0,00		49 204,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 300,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00		3 100,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**288 230,00**	**0,00**		**648 230,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	1 850,00	0,00		1 850,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	251 280,00	0,00		251 280,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		360 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00		32 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00		3 100,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**1 300,00**
661	Charges d'intérêts	1 300,00
RECETTES		**360 000,00**
731	Fiscalité locale	360 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**649 647,97**	**0,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	10 840,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	106 850,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	130 098,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	79 605,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	117 280,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	53 520,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	14 204,97	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**288 230,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	251 280,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**649 647,97**
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 840,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 850,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 098,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 605,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 280,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 520,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 204,97
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**288 230,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 280,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**141 805,66**									
1641 Emprunts en euros (total)					141 805,66									
5691459	Caisse d'Epargne	22/09/2016	31/12/2018	25/01/2019	141 805,66	F	Taux Fixe	1,210	1,220	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**141 805,66**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**68 220,41**					**11 029,45**	**775,55**	**0,00**	**125,99**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		68 220,41					11 029,45	775,55	0,00	125,99
5691459	N	0,00	A-1	68 220,41	5,82	F	Taux Fixe	1,210	11 029,45	775,55	0,00	125,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**68 220,41**					**11 029,45**	**775,55**	**0,00**	**125,99**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	68 220,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-14
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'étude	5	14/12/2023
L	Frais d'insertion	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées ou en nature - biens mobiliers	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées ou en nature - biens immobiliers	30	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées ou en nature - projet d'infrastructures d'intérêt national	40	14/12/2023
L	Concessions et droits similaires	2	14/12/2023
L	Plantations d'arbres	20	14/12/2023
L	Autres agencements et aménagement de terrain - Clôture, panneaux ?	6	14/12/2023
L	Bâtiments privés - immeubles de rapport	25	14/12/2023
L	Installations générales, agencements des constructions - bâtiments privés	10	14/12/2023
L	Installations de voirie	10	14/12/2023
L	Réseaux d'assainissement - GEPU	60	14/12/2023
L	Matériel roulant de voirie tracteurs, tracteur-tondeuses, etc ?	10	14/12/2023
L	Autre matériel et outillage de voirie - Equipement d'entretien et nettoyage de la voirie	7	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillage technique - extincteurs, tronçonneuse, souffleur, ?	7	14/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	14/12/2023
L	Autres matériels de transport - camions et véhicules industriels - bus	7	14/12/2023
L	Autres matériels de transport - véicules légers (voitures, vélos électriques)	5	14/12/2023
L	Autres matériel informatique - ordinateurs, serveurs, photocopieurs, etc ?.	4	14/12/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers - massicot, matériel de classement, etc?	4	14/12/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers - mobilier de bureau, mobilier urbain	10	14/12/2023
L	Matériel de téléphonie - appareils téléphoniques filiaires, mobiles et radiotéléphnes	4	14/12/2023
L	Autres - pianos de concert	25	14/12/2023
L	Autres - instruments à vent, instruments d'orchestre, autres	10	14/12/2023
L	Autres - audiovisuel (téléviseur, appareil photographique et accessoires, rétroprojecteur, etc?	10	14/12/2023
L	Autres - électroménager	5	14/12/2023
L	utres - matériel sportifs (centre aquatique et piscine)	10	14/12/2023
L	Autres - monétique (caisses enregistreuses, lecteurs de cartes bleues, etc ?)	5	14/12/2023
L	Autres matériels	10	14/12/2023

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**3 000,00**		**1 826,00**	**4 826,00**	**3 000,00**	**1 826,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**3 000,00**		**1 826,00**	**4 826,00**	**3 000,00**	**1 826,00**
COMPTE EPARGNE TEMPS AGENTS	3 000,00	16/07/2025	1 826,00	4 826,00	3 000,00	1 826,00
Dépréciations (3)	**100,00**		**17,92**	**117,92**	**100,00**	**17,92**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**100,00**		**17,92**	**117,92**	**100,00**	**17,92**
IMPAYES MISE EN NON VALEUR	100,00	05/12/2024	17,92	117,92	100,00	17,92
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**3 100,00**		**1 843,92**	**4 943,92**	**3 100,00**	**1 843,92**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS	**3 100,00**		**1 843,92**	**4 943,92**	**3 100,00**	**1 843,92**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**15 000,00**
204183		Participation investissement EPTB	ETS PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN SAONE ET DOUBS	Etablissement de droit public	15 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					**35 000,00**
65568		Participation de fonctionnement	ETS PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN SAONE ET DOUBS	Etablissement de droit public	35 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
TECHNICIEN	B	TECH	429	0,00	332-14	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Site internet (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget PRINCIPAL	MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	01/01/2020	01/01/2020	EPCI	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget ANNEXE	PEPINIERE ENTREPRISE	01/01/2016	01/01/2016	20007030800032	ECO	oui
REGIE TRANSPORT	MOBILITES	01/01/2017	01/01/2017	20007030800040	SPA	oui
Budget ANNEXE	DECHETS MENAGERS	01/01/2018	01/01/2018	20007030800057	SPA	non
REGIE EAU	EAU	01/01/2020	01/01/2020	20007030800081	SPIC	oui
REGIE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/2020	01/01/2020	20007030800073	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-280 914,03**	**-280 914,03**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-645 379,78**	**-645 379,78**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-926 293,81**	**-926 293,81**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**926 293,81**	**926 293,81**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-926 293,81**	**-926 293,81**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**42 000,00**	**42 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**240 182,95**	**240 182,95**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**198 182,95**	**198 182,95**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**42 000,00**	**I 42 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**12 000,00**	**12 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	12 000,00	12 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**30 000,00**	**30 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*30 000,00*	*30 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**240 182,95**	**III**	**240 182,95**
Ressources propres externes de l'année (a)		**533,46**		**533,46**
10222	FCTVA	533,46		533,46
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**239 649,49**		**239 649,49**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*30 000,00*		*30 000,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*6 000,00*		*6 000,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*5 000,00*		*5 000,00*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*500,00*		*500,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*0,00*
28148	*Construct° sol autrui - Autres construct*	*2 000,00*		*2 000,00*
281538	*Autres réseaux*	*38 000,00*		*38 000,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*2 000,00*		*2 000,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*15 000,00*		*15 000,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*15 000,00*		*15 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*6 500,00*		*6 500,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*
28258	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*119 649,49*		*119 649,49*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 62
Nombre de suffrages exprimés : 73
VOTES :
Pour : 68
Contre : 5
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par le Président (1),
A Macon, le 29/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire
A Macon, le 29/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le - 6 MAI 2026
et de la publication le - 6 MAI 2026
À Mâcon, le - 6 MAI 2026

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif Budget anne Assainisseme
1	Jean-Patrick	COURTOIS							
2	Christine	ROBIN							
3	Yoann	CHARLOT							
4	Claude	CANNET							
5	Dominique	DEYNOUX							
6	Anne	BROCHETTE							
7	Hervé	CARREAU							
8	Véronique-Laure	VERRAEST							
9	Jacques	DOUSSOT							
10	Virginie	CHEVALIER							
11	Pascal	LARGE							
12	Caroline	THÉVENIAUD							
13	Jérôme	CHEVALIER							
14	Géraldine	GRAS-COMTET							
15	Jean-Pierre	PACAUD							
16	Alban	VOSSION							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
1	Catherine	AMARO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
2	Romain	AUVIGUE							
3	Myriam	BIZE							
4	Émile	BLONDET							
5	Valérie	BOUILLOUX	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
6	Patrick	BUHOT							
7	Catherine	CARLE-VIGUIER	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
8	Valentin	CARRERAS	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
9	Robert	CASENOVE							
10	Émilie	CLERC							
11	Grégory	COCHET							
12	Philippe	COMMERCON							
13	Ève	COMTET-SORABELLA							
14	Laurent	CONDEMINE	Représenté par Gilles PONCET		Représenté par Gilles Poncet		Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles
15	René-Pierre	DANIEL							
16	Laurent	DEBIZE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainissemer
17	Baptiste	DELCROIX							
18	Philippe	DEMOUSSEAU							
19	Joseph	DE SONIS							
20	Rémy	DESPLANCHES							
21	André	DEWERDT							
22	Olivier	DI LORENZO							
23	Benjamin	DIRX	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
24	Yves	DUPUIS							
25	Florian	DUVERNAY							
26	Vincent	FAGUET							
27	Philippe	GENETIER							
28	Nathalie	GONCALVES							
29	Sandrine	JAILLOUX							
30	Sébastien	JARJAT	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
31	Bernard	JUSTIN							
32	Christophe	JUVANON	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainisseme
33	Brenda	KRASNICI							
34	Éric	LAGRANGE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
35	Jean-Louis	LAPRAY							
36	Frédéric	LASSALAS							
37	Véronique	LEFEUVE							
38	Éric	MARÉCHAL							
39	Chanel	MARTINS	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
40	Jean-Pierre	MATHIEU							
41	Marion	NETO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
42	Sylvie	OUTURQUIN							
43	Edson	PACHECO	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
44	Claire	PELLETIER							
45	Emmanuel	PENET DE MONTERNO	Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		
46	Didier	PIN							
47	Yves	PIPONNIER							
48	Maxim	PLAT							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
49	Thierry	POTHIER							
50	Hervé	POYET							
51	Hervé	REYNAUD							
52	Sandra	ROBIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
53	Jacques	SAUVAGEOT							
54	Kévin	TESSIEUX	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par
55	Serge	THIRARD							
56	Marie-Thérèse	THOMAS							
57	Marie-Charlotte	ÜNER							
58	Yannick	VACHER	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
59	Amélie	VOISIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
60	Christelle	VOISIN							
61	Yann	YANGIR						Excusé	

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 61
Convocation du 23/04/2026

N°2026-112 (R29) CC

Objet : Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Eau

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-26 à L1612-28 et L1612-35,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget Primitif 2026 du budget annexe Eau proposé par le Président de MBA,
Considérant que Yann Yangir a quitté la salle pour ce rapport,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
2 conseillers s'abstenant,
3 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE le budget Primitif 2026 du budget annexe Eau de Mâconnais Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe, de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	7 214 005,79 €
En section d'investissement :	5 357 524,01 €
Soit un budget total de :	12 571 529,80 €

PRÉCISE QUE :
- Les budgets (principal et annexes) sont mis à disposition du public au siège de MBA et dans les mairies des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen de la présente délibération,
- Le présent rapport et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sont mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération,
- La présentation brève et synthétique est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

2026 Budget annexe eau



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Contexte réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. Ce dernier s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 avril 2026.

La présentation du budget Primitif constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Il traduit les prévisions du budget en recettes et en dépenses par politique publique menée par MBA.

Le vote au 29 avril 2026 des budgets Primitifs s'accompagnera de l'affectation prévisionnelle des résultats antérieurs, les comptes administratifs 2025 étant votés en juin. Il y aura donc un vote d'un budget supplémentaire qui permettra d'intégrer également les résultats de l'ensemble des quatre syndicats dissous au 31/12/2025.

Ce rapport sera mis à disposition du public à MBA et il sera avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, réseaux sociaux... Sa mise en ligne sur le site Internet de MBA doit intervenir dans le mois de son adoption.

Sommaire

Table des matières

1 La section de fonctionnement 4
1.1 Les recettes 4
1.2 Les dépenses 6
2 La section d'investissement 8
2.1 Les recettes 8
2.2 Les dépenses 10
2.3 Le financement des investissements 11

1 La section de fonctionnement

Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre à 7 214 005,79 euros. Il enregistre une forte hausse (+ 195%) par rapport au BP 2025 (BS et DM compris) car le périmètre d'intervention a évolué. Il est intégré aux prévisions 2026, les budgets des quatre syndicats dissous.

Les recettes de fonctionnement évoluent positivement moins rapidement (+152 %) que les dépenses de gestion (+ 207%), faisant poindre un amoindrissement des marges de manœuvre financières rapidement.

1.1 Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont portées à 90% par les recettes des services. Cela implique donc une dépendance des besoins de financement à une augmentation tarifaire.

Recettes de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 013	Attenuations de charges	650,00	1 220,00	39 060,00	239,22	3102%
Chapitre 70	Recettes des services	1 880 000,00	2 295 922,00	5 560 904,80	2 769 587,52	142%
Chapitre 75	Produits de gestion courante	23 000,00	28 500,00	40 560,00	25 927,67	42%
Total recettes de gestion		**1 903 650,00**	**2 325 642,00**	**5 640 524,80**	**2 795 754,41**	**143%**
Chapitre 76	Produits financiers	-	-	51 000,00	-	/
Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	1 000,00	87 657,60	/
Chapitre 78	Reprises sur provisions	-	100,00	204 700,00	47,62	204600%
Total recettes réelles de fonctionnement		**1 903 650,00**	**2 325 742,00**	**5 897 224,80**	**2 883 459,63**	**154%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	108 931,00	120 000,00	266 000,00	108 927,85	122%
Total recettes de fonctionnement		**2 012 581,00**	**2 445 742,00**	**6 163 224,80**	**2 992 387,48**	**152%**
Résultat reporté		**260 056,07**	-	**1 050 780,99**	-	**/**
TOTAL BP		**2 272 637,07**	**2 445 742,00**	**7 214 005,79**	**2 992 387,48**	**195%**

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 39 060,00 €

Le chapitre 013 enregistre :

- La contribution perçue par MBA pour s'être constituée coordonnateur de groupement d'utilités concédantes (17 400 euros)
- La rémunération relative aux facturation effectuées par MBA via les conventions de mandat pour les communes de Cenves, Pierreclos et Serrières (16 500 euros)
- Les contributions salariales prélevées en compensation du déploiement des tickets restaurant (3 100 euros)
- Les redevances d'occupation du domaine pour l'implantation des antennes relais (2 000 euros).

Chapitre 70 – Produits des services : 5 560 904,80 €

Ce chapitre enregistre les recettes liées à la vente d'eau ainsi que des remboursements inter budgets.

Les recettes prévisionnelles de vente d'eau 2026 sont faites au regard des hypothèses suivantes

	Mâcon	PG	SMB	SNM	SME	Sologny
M3 projetés	1 645 000	700 000	735 000	320 000	765 000	23 000

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 40 560,00 €

Le montant budgétisé correspond au versement du délégataire pour le contrôle des concessions (Contrôle DSP MBA : 24 500 euros, Contrôle DSP SMB : 9 960 euros) et à la location d'une parcelle à Vinzelles (6 000 euros).

Chapitre 76 – Produits financiers : 51 000,00 €

Ce montant correspond à la participation de l'emprunt relatif à la station de traitement manganèse par le syndicat Haute Grosne.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 000,00 €

Chapitre 78 – Reprise de provisions : 204 700,00 €

En intégrant au périmètre d'exploitation, le fonctionnement de l'ex syndicat Petite Grosne, MBA récupère une gestion en régie de la facturation plus importante. Cela fait peser sur la structure un risque de créances irrecouvrable plus important. Il convient donc de provisionner un montant plus important qu'à l'ordinaire. En l'absence d'une lisibilité parfaite, il est provisionné 204 700 euros au chapitre 68. Afin de neutraliser la charge de constitution des provisions 2026, il est inscrit une reprise de provision du même montant .

1.2 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement intègrent la reprise en direct de l'exercice de la compétence eau potable sur les périmètres des syndicats d'eau potable Nord Mâcon, Petite Grosne et Saône Beaujolais.

La réflexion sur le mode de gestion du service de l'eau potable au 30 juin 2027 est lancée en tendant vers une uniformisation de la qualité du service, au travers des engagements des futurs délégataires.

Dépenses de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 011	Charges à caractère général	603 705,00	697 801,00	2 811 447,36	550 318,99	303%
Chapitre 012	Charges de personnel	382 209,00	368 396,00	535 487,58	368 395,61	45%
Chapitre 014	Atténuations de produits	7 200,00	7 200,00	320 500,00	6 649,00	4351%
Chapitre 65	Charges de gestion courante	6 510,00	1 000,00	26 510,00	2,79	2551%
Total dépenses de gestion		**999 624,00**	**1 074 397,00**	**3 693 944,94**	**925 366,39**	**244%**
Chapitre 66	Charges financières	124 360,97	96 000,00	166 000,00	90 413,95	73%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	11 700,00	100 000,00	7 476,06	755%
Chapitre 68	Provisions	3 000,00	100,00	204 700,00	-	204600%
Total dépenses réelles de fonctionnement		**1 131 984,97**	**1 182 197,00**	**4 164 644,94**	**1 023 256,40**	**252%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	915 574,00	905 152,32	2 240 438,00	883 330,80	148%
Total dépenses de fonctionnement		**2 047 558,97**	**2 087 349,32**	**6 405 082,94**	**1 906 587,20**	**207%**
Virement à la section d'investissement		**207 078,10**	**358 392,68**	**808 922,85**	-	**126%**
Dépenses imprévues		**18 000,00**	-	-	-	**/**
TOTAL BP		**2 272 637,07**	**2 445 742,00**	**7 214 005,79**	**1 906 587,20**	**195%**

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 811 447,36 €

Le budget du chapitre 011 ne peut s'analyser par rapport aux exercices précédents.

Les dépenses propres à la gestion de la compétence EAU s'élèvent à 2 582 000,00 euros et représentent 92 % des dépenses du chapitre. Elles comprennent notamment :

- 1 480 000 euros pour la rémunération de l'exploitant pour le contrat DSP de la régie intéressée
- 362 750 euros de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et la performance des réseaux
- 253 000 euros d'achat d'eau en gros (au syndicat Haute Grosne et à Saône Grosne et achat d'eau pendant la période d'arrêt des puits de La Salle)
- 218 000 euros d'achat d'eau auprès de nos partenaires
- 208 000 euros de provisions pour la sortie du SYDRO
- 12 000 euros de prestations pour Sologny

Les services supports interviennent pour l'exercice de la compétence à hauteur de 229 447 euros :

- Les finances pour les charges de centralité
- L'informatique pour l'ensemble des moyens communication

- La communication pour les actions de captation d'image par drones sur le chantier de Sancé, des actions de communication « stop dégradation des bornes incendies», et la préservation de la ressource en eau
- Le service juridique pour le paiement des assurances de l'ensemble des biens affectés à l'exercice de la compétence
- Les moyens généraux pour l'utilisation et l'entretien des véhicules

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens matériels des charges de centralité	104 102,78	116 467,32	125 428,96	100 408,36	100 408,36

Chapitre 012 - Charges de personnel : 535 487,58 €

L'inscription budgétaire 2026 comprend :
- Les charges de centralité pour 300 942,58 euros
- Le salaire des agents affectés dont 4 agents sont issus du transfert de la compétence EAU pour 234 545 euros

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens humains des charges de centralité	296 653,02	279 794,00	320 000,00	300 942,58	300 942,58

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 320 500,00 €

Le montant correspond à la restitution de la redevance pollution à l'Agence de l'eau perçue en 2025 pour :
- Sologny : 10 500 euros
- Petite Grosne : 310 000 euros

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 26 510,00 €

Il est proposé d'inscrire dans ce chapitre, notamment 26 000 euros d'admissions en non-valeur correspondant à un montant estimatif d'admission en créances irrecouvrables que MBA est susceptible de constater.

Chapitre 66 – Charges financières : 166 000,00 €

Ce montant correspond aux intérêts des emprunts contractés sur ce budget, y compris ceux des anciens syndicats dissous. En 2026, sera procédé au paiement total des intérêts dus (7 328 euros) pour l'utilisation de la ligne de trésorerie contractée en 2025 et remboursée intégralement en 2025.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 100 000,00 €

Ce montant correspond aux titres annulés sur les exercices antérieurs. De nombreuses réclamations d'administrés ont été enregistrées sur ce premier trimestre, concernant la dernière

facturation effectuée par le syndicat de la Petite Grosne. Des erreurs de relevées ont été constatés, il est prévu à titre prudentiel un montant important au chapitre 67 pour permettre de donner suite aux demandes régulières de régularisation auprès des administrés.

Chapitre 68 – Provisions pour charges : 204 700,00 €

Les provisions à constituer sur ce budget le sont exclusivement pour risque de dépréciation d'actifs, relatives à l'impossible recouvrement des restes à recouvrer.

En intégrant au périmètre d'exploitation, le fonctionnement de l'ex syndicat Petite Grosne, MBA récupère une gestion en régie de la facturation plus importante. Cela fait peser sur la structure un risque de créances irrecouvrable plus important. Il convient donc de provisionner un montant plus important qu'à l'ordinaire.

En l'absence d'une lisibilité parfaite, il n'est pas possible d'appliquer la règle ordinaire : provisionner 15% du montant des restes à recouvrer datant de plus de deux ans établis au 31/12/2025. Il est provisionné 204 700 euros au chapitre 68.

2 La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre à 5 357 524,01 euros, soit +15 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

En 2026, il sera nécessaire de maintenir les efforts d'investissement afin de ne pas se voir pénaliser sur le prix de l'eau par l'agence de l'eau.

2.1 Les recettes

Recettes d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 10	Dotations et fonds de participation	79 760,58	81 971,44	35 019,29	81 971,44	-57%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	153 430,00	635 500,00	517 346,56	183 328,00	-19%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 767 402,22	2 668 882,83	1 755 797,31	1 668 000,00	-34%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	15,50	/
Total recettes réelles d'investissement		**2 000 592,80**	**3 386 354,27**	**2 308 163,16**	**1 933 314,94**	**-32%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	915 574,00	905 152,32	2 240 438,00	883 330,80	148%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	-	4 000,00	-	-	/
Total recettes d'investissement		**2 916 166,80**	**4 295 506,59**	**4 548 601,16**	**2 816 645,74**	**6%**
Excédent reporté		**460 524,84**	**-**		**-**	**/**
Virement à la section d'investissement		**207 078,10**	**358 392,68**	**808 922,85**	**-**	**126%**
TOTAL BP		**3 583 769,74**	**4 653 899,27**	**5 357 524,01**	**2 816 645,74**	**15%**

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : 35 019,29 €

Il s'agit exclusivement de la réserve provenant du résultat reporté en fonctionnement, pour combler le déficit d'investissement.

Chapitre 13 – Subvention d'investissement : 517 346,56 € dont 367 346,56 € de RAR

La compétence eau potable n'étant pas aidée dans le 11ème programme de l'agence de l'eau, les subventions mobilisables sont faibles. Seule une avance sur l'AAP71 pour la réhabilitation du réservoir de Franclieu est prévue pour 150 000 euros.

Chapitre 16 – Emprunt : 1 755 797,31 €

Il est inscrit 1 000 000 d'euros pour le tirage éventuel d'une ligne de trésorerie, en prévention d'une rupture de trésorerie ainsi qu'un emprunt d'équilibre de 757 797,31 euros qui pourra être totalement effacé lors du vote du budget supplémentaire avec l'intégration des résultats des syndicats dissous.

2.2 Les dépenses

Dépenses d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 16	Dettes et assimilés	858 268,32	1 858 000,00	1 721 000,00	664 334,67	-7%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	258 230,90	233 283,72	214 724,95	126 207,28	-8%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	351 192,63	287 785,20	261 957,37	424 048,57	-9%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	2 007 146,89	1 756 979,24	2 646 676,37	1 366 441,58	51%
Total dépenses réelles d'investissement		**3 474 838,74**	**4 136 048,16**	**4 844 358,69**	**2 581 032,10**	**17%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	108 931,00	4 000,00	266 000,00	108 927,85	6550%
Chapitre 041	Opérations d'ordre	-	120 000,00	-	-	/
Total dépenses d'investissement		**3 583 769,74**	**4 260 048,16**	**5 110 358,69**	**2 689 959,95**	**20%**
Déficit reporté		-	**393 851,11**	**247 165,32**	-	**-37%**
TOTAL BP		**3 583 769,74**	**4 653 899,27**	**5 357 524,01**	**2 689 959,95**	**15%**

Chapitre 16 – Emprunt : 1 721 000,00 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts contractés par MBA et l'ensemble des syndicat dissous sur ce budget.

MBA a réintégré à son encours 4 nouveaux emprunts qu'il lui revient de rembourser.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 214 724,95 € dont 56 374,95 € de RAR

Pour 2026, des crédits sont ouverts, entre autres, pour financer

- La MOE pour la réhabilitation de la cuve 1 du réservoir de Franclieu (63 000 euros),
- Le diagnostic du réservoir de Perthuis (33 000 euros)
- L'inspection des collecteurs du champ captant (65 000 euros).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 261 957,37 € dont 33 457,37 € de RAR

Il est prévu à ce chapitre notamment :

- Des dépenses de réhabilitation sur réseaux à Saint Clément pour 192 000 euros
- 25 000 euros pour l'achat d'un nouveau véhicule nécessaire au bon fonctionnement du service

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 2 646 676,37 € dont 155 200,53 € de RAR

La réalisation du programme pluriannuel de réhabilitation des puits de captage du site de production de Mâcon-Sancé démarré en 2023, se poursuivra en 2026 (288 308,16 euros) avec la réhabilitation de 2 puits, en fonction des conditions météorologiques de l'été 2026.

D'importants travaux sur le réseau sont prévus notamment :

- La déserte Macon pour 180 000 euros
- Rue de Lyon pour 370 000 euros
- Le quai des marans pour 155 000 euros

2.3 Le financement des investissements

Les dépenses d'investissements 2026 sont financés pour le moment par l'emprunt d'équilibre avant intégration des résultats définitifs des exercices.

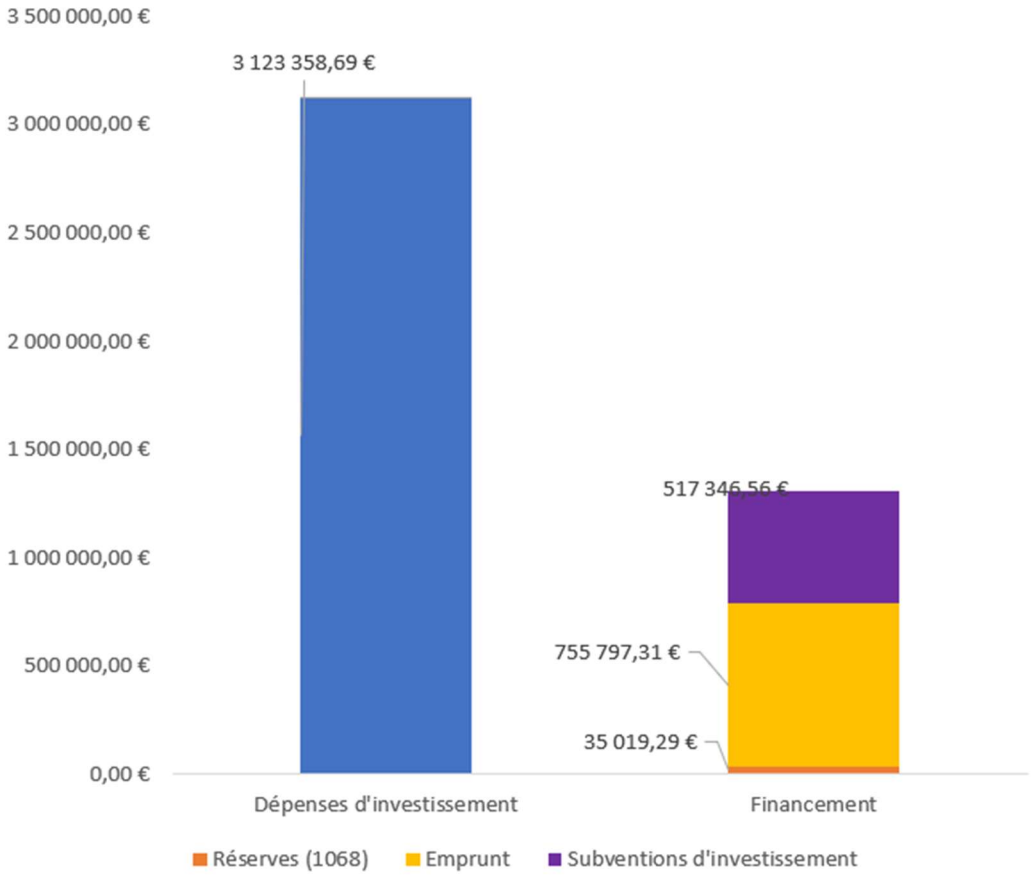

Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20007030800081
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BUDGET EAU

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 32
A3.2 - Etalement des provisions 33
A4.1 - Equilibre des opérations financières 34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 40
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 42
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 43

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 44
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 47
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 48
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 49

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 50

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
– Fonctionnement :7.5% (maximum 7,5 %)
– Investissement :7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumuléde l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 214 005,79	6 163 224,80
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 050 780,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	7 214 005,79	7 214 005,79

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 955 158,16	4 990 177,45
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	155 200,53	367 346,56
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 247 165,32	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 357 524,01	5 357 524,01

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 571 529,80	12 571 529,80

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	551 801,00	0,00	2 492 597,36	2 492 597,36	2 492 597,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	368 396,00	0,00	535 487,58	535 487,58	535 487,58
014	Atténuations de produits	7 200,00	0,00	320 500,00	320 500,00	320 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	26 510,00	26 510,00	26 510,00
Total des dépenses de gestion des services		**928 397,00**	**0,00**	**3 375 094,94**	**3 375 094,94**	**3 375 094,94**
66	Charges financières	96 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
67	Charges spécifiques	157 700,00	0,00	418 850,00	418 850,00	418 850,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	100,00		204 700,00	204 700,00	204 700,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 182 197,00**	**0,00**	**4 164 644,94**	**4 164 644,94**	**4 164 644,94**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*358 392,68*		*808 922,85*	*808 922,85*	*808 922,85*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*905 152,32*		*2 240 438,00*	*2 240 438,00*	*2 240 438,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 263 545,00***		***3 049 360,85***	***3 049 360,85***	***3 049 360,85***
TOTAL		**2 445 742,00**	**0,00**	**7 214 005,79**	**7 214 005,79**	**7 214 005,79**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 214 005,79**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 220,00	0,00	39 060,00	39 060,00	39 060,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 295 922,00	0,00	5 560 904,80	5 560 904,80	5 560 904,80
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	28 500,00	0,00	40 560,00	40 560,00	40 560,00
Total des recettes de gestion des services		**2 325 642,00**	**0,00**	**5 640 524,80**	**5 640 524,80**	**5 640 524,80**
76	Produits financiers	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	100,00		204 700,00	204 700,00	204 700,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 325 742,00**	**0,00**	**5 897 224,80**	**5 897 224,80**	**5 897 224,80**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*120 000,00*		*266 000,00*	*266 000,00*	*266 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***120 000,00***		***266 000,00***	***266 000,00***	***266 000,00***
TOTAL		**2 445 742,00**	**0,00**	**6 163 224,80**	**6 163 224,80**	**6 163 224,80**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 050 780,99**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 214 005,79**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**2 783 360,85**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	233 283,72	56 374,95	158 350,00	158 350,00	214 724,95
21	Immobilisations corporelles	287 785,20	33 457,37	228 500,00	228 500,00	261 957,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 756 979,24	65 368,21	2 581 308,16	2 581 308,16	2 646 676,37
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 278 048,16**	**155 200,53**	**2 968 158,16**	**2 968 158,16**	**3 123 358,69**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 858 000,00	0,00	1 721 000,00	1 721 000,00	1 721 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 858 000,00**	**0,00**	**1 721 000,00**	**1 721 000,00**	**1 721 000,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**4 136 048,16**	**155 200,53**	**4 689 158,16**	**4 689 158,16**	**4 844 358,69**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*120 000,00*		*266 000,00*	*266 000,00*	*266 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*4 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***124 000,00***		***266 000,00***	***266 000,00***	***266 000,00***
TOTAL		**4 260 048,16**	**155 200,53**	**4 955 158,16**	**4 955 158,16**	**5 110 358,69**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**247 165,32**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 357 524,01**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	635 500,00	367 346,56	150 000,00	150 000,00	517 346,56
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 668 882,83	0,00	1 755 797,31	1 755 797,31	1 755 797,31
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 304 382,83**	**367 346,56**	**1 905 797,31**	**1 905 797,31**	**2 273 143,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	81 971,44	0,00	35 019,29	35 019,29	35 019,29
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**81 971,44**	**0,00**	**35 019,29**	**35 019,29**	**35 019,29**

45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**3 386 354,27**	**367 346,56**	**1 940 816,60**	**1 940 816,60**	**2 308 163,16**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*358 392,68*		*808 922,85*	*808 922,85*	*808 922,85*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*905 152,32*		*2 240 438,00*	*2 240 438,00*	*2 240 438,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*4 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 267 545,00***		***3 049 360,85***	***3 049 360,85***	***3 049 360,85***
TOTAL		**4 653 899,27**	**367 346,56**	**4 990 177,45**	**4 990 177,45**	**5 357 524,01**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 357 524,01**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.(Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**2 783 360,85**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 492 597,36		2 492 597,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	535 487,58		535 487,58
014	Atténuations de produits	320 500,00		320 500,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 510,00		26 510,00
66	Charges financières	166 000,00	*0,00*	166 000,00
67	Charges spécifiques	418 850,00	*0,00*	418 850,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	204 700,00	*2 240 438,00*	2 445 138,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*	0,00	*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*808 922,85*	808 922,85
Dépenses d'exploitation – Total		**4 164 644,94**	***3 049 360,85***	**7 214 005,79**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 214 005,79**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*266 000,00*	266 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 721 000,00	*0,00*	1 721 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	214 724,95	0,00	214 724,95
21	Immobilisations corporelles (6)	261 957,37	0,00	261 957,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 646 676,37	0,00	2 646 676,37
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement – Total		**4 844 358,69**	***266 000,00***	**5 110 358,69**

\+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**247 165,32**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 357 524,01**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	39 060,00		39 060,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 560 904,80		5 560 904,80
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	40 560,00		40 560,00
76	Produits financiers	51 000,00	*0,00*	51 000,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	*0,00*	1 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	204 700,00	*0,00*	204 700,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**5 897 224,80**	***266 000,00***	**6 163 224,80**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	**1 050 780,99**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 214 005,79**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	517 346,56	*0,00*	517 346,56
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 755 797,31	*0,00*	1 755 797,31
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*2 236 000,00*	2 236 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*4 438,00*	4 438,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*808 922,85*	808 922,85
Recettes d'investissement – Total		**2 273 143,87**	***3 049 360,85***	**5 322 504,72**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**35 019,29**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 357 524,01**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**551 801,00**	**2 492 597,36**	**2 492 597,36**
60226	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,00
605	Achats d'eau	16 270,00	141 500,00	141 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	15 100,00	117 700,00	117 700,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	400,00	3 100,00	3 100,00
6064	Fournitures administratives	550,00	1 150,00	1 150,00
6066	Carburants	3 750,00	4 000,00	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	180,00	50,00	50,00
611	Sous-traitance générale	24 775,00	52 200,00	52 200,00
6132	Locations immobilières	0,00	2 600,00	2 600,00
6135	Locations mobilières	0,00	2 360,00	2 360,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	56 000,00	56 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	22 000,00	13 000,00	13 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 600,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	38 500,00	38 500,00
6161	Multirisques	5 964,98	18 500,00	18 500,00
6168	Autres	600,00	1 200,00	1 200,00
617	Etudes et recherches	210 730,00	95 000,00	95 000,00
618	Divers	3 000,00	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	10 850,00	1 700 000,00	1 700 000,00
6231	Annonces et insertions	2 550,00	2 910,00	2 910,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	700,00	700,00
6256	Missions	300,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	500,00	1 900,00	1 900,00
6262	Frais de télécommunications	700,00	2 129,00	2 129,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 200,00	3 200,00	3 200,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	183 581,02	127 408,36	127 408,36
62878	Remb. frais à des tiers	12 200,00	12 000,00	12 000,00
6288	Autres	2 450,00	6 390,00	6 390,00
63512	Taxes foncières	0,00	700,00	700,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	250,00	0,00	0,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00	43 900,00	43 900,00
6378	Autres taxes et redevances	19 500,00	20 000,00	20 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**368 396,00**	**535 487,58**	**535 487,58**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	254 896,00	300 942,58	300 942,58
6331	Versement de mobilité	300,00	920,00	920,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	580,00	580,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	800,00	2 530,00	2 530,00
6411	Salaires, appointements, commissions	78 900,00	122 570,00	122 570,00
6413	Primes et gratifications	1 600,00	5 870,00	5 870,00
6414	Indemnités et avantages divers	8 500,00	28 530,00	28 530,00
6415	Supplément familial	3 000,00	10 350,00	10 350,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 000,00	17 690,00	17 690,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 700,00	41 320,00	41 320,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 120,00	3 485,00	3 485,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	380,00	700,00	700,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**7 200,00**	**320 500,00**	**320 500,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	7 200,00	0,00	0,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	0,00	320 500,00	320 500,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 000,00**	**26 510,00**	**26 510,00**
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	21 500,00	21 500,00
6542	Créances éteintes	0,00	5 000,00	5 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	500,00	10,00	10,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		**928 397,00**	**3 375 094,94**	**3 375 094,94**
66	**Charges financières (b) (8)**	**96 000,00**	**166 000,00**	**166 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	96 000,00	158 000,00	158 000,00
6688	Autre	0,00	8 000,00	8 000,00
67	**Charges spécifiques (c)**	**157 700,00**	**418 850,00**	**418 850,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	156 700,00	418 850,00	418 850,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	1 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**100,00**	**204 700,00**	**204 700,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	4 700,00	4 700,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	100,00	200 000,00	200 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		**1 182 197,00**	**4 164 644,94**	**4 164 644,94**
023	***Virement à la section d'investissement***	***358 392,68***	***808 922,85***	***808 922,85***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***905 152,32***	***2 240 438,00***	***2 240 438,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*900 000,00*	*2 236 000,00*	*2 236 000,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*5 152,32*	*4 438,00*	*4 438,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 263 545,00***	***3 049 360,85***	***3 049 360,85***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 263 545,00***	***3 049 360,85***	***3 049 360,85***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 445 742,00**	**7 214 005,79**	**7 214 005,79**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 214 005,79**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**1 220,00**	**39 060,00**	**39 060,00**
64198	Autres remboursements	1 220,00	39 060,00	39 060,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 295 922,00**	**5 560 904,80**	**5 560 904,80**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 252 000,00	4 871 793,80	4 871 793,80
70118	Autres ventes d'eau	0,00	375 120,00	375 120,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	250,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	281 970,00	281 970,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	24 172,00	12 021,00	12 021,00
70878	Remb. frais par des tiers	19 500,00	20 000,00	20 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**28 500,00**	**40 560,00**	**40 560,00**
7588	Autres	28 500,00	40 560,00	40 560,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE	**2 325 642,00**	**5 640 524,80**	**5 640 524,80**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**51 000,00**	**51 000,00**
761	Produits de participations	0,00	51 000,00	51 000,00
77	**Produits spécifiques (c)**	**0,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	1 000,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**100,00**	**204 700,00**	**204 700,00**
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	4 700,00	4 700,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	100,00	200 000,00	200 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**2 325 742,00**	**5 897 224,80**	**5 897 224,80**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***120 000,00***	***266 000,00***	***266 000,00***
747	*Quote-part des sub. invest virée résult*	*120 000,00*	*266 000,00*	*266 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***120 000,00***	***266 000,00***	***266 000,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 445 742,00**	**6 163 224,80**	**6 163 224,80**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	**1 050 780,99**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 214 005,79**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**233 283,72**	**158 350,00**	**158 350,00**
2031	Frais d'études	230 583,72	157 000,00	157 000,00
2033	Frais d'insertion	2 700,00	1 350,00	1 350,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**287 785,20**	**228 500,00**	**228 500,00**
21531	Réseaux d'adduction d'eau	101 083,05	0,00	0,00
217531	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	138 902,15	192 000,00	192 000,00
217561	Service distribut° d'eau (mise à dispo)	4 200,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	38 000,00	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 100,00	10 000,00	10 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**1 756 979,24**	**2 581 308,16**	**2 581 308,16**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 756 979,24	2 581 308,16	2 581 308,16
	Total des dépenses d'équipement	**2 278 048,16**	**2 968 158,16**	**2 968 158,16**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 858 000,00**	**1 721 000,00**	**1 721 000,00**
1641	Emprunts en euros	858 000,00	721 000,00	721 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**1 858 000,00**	**1 721 000,00**	**1 721 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 136 048,16**	**4 689 158,16**	**4 689 158,16**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***120 000,00***	***266 000,00***	***266 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***120 000,00***	***266 000,00***	***266 000,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*22 800,00*	*266 000,00*	*266 000,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*4 400,00*	*0,00*	*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*42 800,00*	*0,00*	*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*9 200,00*	*0,00*	*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*37 300,00*	*0,00*	*0,00*
139188	*des tiers*	*3 500,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***4 000,00***	***0,00***	***0,00***
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*4 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***124 000,00***	***266 000,00***	***266 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**4 260 048,16**	**4 955 158,16**	**4 955 158,16**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	**155 200,53**
				+
			D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**247 165,32**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 357 524,01**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**635 500,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	342 220,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	85 280,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	208 000,00	150 000,00	150 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**2 668 882,83**	**1 755 797,31**	**1 755 797,31**
1641	Emprunts en euros	1 668 882,83	755 797,31	755 797,31
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**3 304 382,83**	**1 905 797,31**	**1 905 797,31**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**81 971,44**	**35 019,29**	**35 019,29**
1068	Autres réserves	81 971,44	35 019,29	35 019,29
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**81 971,44**	**35 019,29**	**35 019,29**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**3 386 354,27**	**1 940 816,60**	**1 940 816,60**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***358 392,68***	***808 922,85***	***808 922,85***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***905 152,32***	***2 240 438,00***	***2 240 438,00***
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*78 474,36*	*2 236 000,00*	*2 236 000,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*2 406,00*	*0,00*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*297 900,00*	*0,00*	*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*7 500,00*	*0,00*	*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*12 019,64*	*0,00*	*0,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*1 700,00*	*0,00*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*5 152,32*	*4 438,00*	*4 438,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***1 263 545,00***	***3 049 360,85***	***3 049 360,85***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***4 000,00***	***0,00***	***0,00***
2031	*Frais d'études*	*4 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***1 267 545,00***	***3 049 360,85***	***3 049 360,85***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**4 653 899,27**	**4 990 177,45**	**4 990 177,45**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	**367 346,56**
				+
			R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 357 524,01**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
00007515847	01/01/0001	1 000 000,00	642 000,00	7 077,53	642 000,00	0,00
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		**1 000 000,00**	**642 000,00**	**7 077,53**	**642 000,00**	**0,00**

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**10 006 427,05**									
1641 Emprunts en euros (total)					10 006 427,05									
00005432860	Credit Agricole	28/10/2021	31/12/2025	30/03/2026	211 366,27	F	Taux Fixe	0,490	0,490	EUR	A	P	O	A-1
00007230789	Credit Agricole	16/10/2024	31/12/2025	01/01/2026	440 927,89	F	Taux Fixe	3,590	3,650	EUR	M	P	O	A-1
00007795702	Credit Agricole	31/10/2025	31/12/2025	19/01/2026	149 374,37	F	Taux Fixe	3,680	3,740	EUR	M	P	O	A-1
100072	Societe Generale	23/06/2016	31/12/2019	22/01/2020	540 555,51	F	Taux Fixe	1,160	1,180	EUR	M	C	O	A-1
1239	Agence France Locale	07/12/2015	31/12/2019	20/03/2020	440 000,00	F	Taux Fixe	1,660	1,690	EUR	T	C	O	A-1
1241	Agence France Locale	02/11/2016	31/12/2019	20/03/2020	173 745,40	F	Taux Fixe	0,750	0,760	EUR	T	C	O	A-1
1242	Agence France Locale	14/06/2018	31/12/2019	20/03/2020	315 000,02	F	Taux Fixe	1,170	1,190	EUR	T	C	O	A-1
1346	Agence France Locale	28/10/2019	31/12/2019	20/03/2020	730 000,00	F	Taux Fixe	0,340	0,350	EUR	T	C	O	A-1
2613	Societe Generale	08/12/2014	31/12/2019	31/03/2020	346 666,60	F	Taux Fixe	2,020	2,070	EUR	T	C	O	A-1
2615	Societe Generale	02/11/2017	31/12/2019	16/02/2020	86 666,64	F	Taux Fixe	1,170	1,190	EUR	T	C	O	A-1
2740	Agence France Locale	06/06/2023	20/06/2023	20/09/2023	1 503 907,00	F	Taux Fixe	3,500	3,600	EUR	T	C	O	A-1
324938G	Caisse d'Epargne	29/06/2022	31/12/2025	25/03/2026	174 242,83	F	Taux Fixe	1,740	1,750	EUR	T	P	O	A-1
327885G	Caisse d'Epargne	21/07/2022	05/08/2022	25/11/2022	419 000,00	F	Taux Fixe	1,740	1,750	EUR	T	P	O	A-1
3482326	Caisse d'Epargne	15/12/2006	31/12/2019	25/12/2020	43 639,55	F	Taux Fixe	3,770	3,770	EUR	A	P	O	A-1
4876	Agence France Locale	22/10/2025	31/10/2025	20/01/2026	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	3,350	4,260	EUR	T	C	O	A-1
4888	Agence France Locale	30/10/2025	20/11/2025	20/02/2026	668 000,00	F	Taux Fixe	3,820	0,000	EUR	T	C	O	A-1
5589857	Caisse d'Epargne	02/07/2018	31/12/2019	25/01/2020	466 666,68	F	Taux Fixe	1,370	1,380	EUR	T	C	O	A-1
5855538	Caisse d'Epargne	20/12/2019	31/12/2019	25/01/2020	108 750,00	F	Taux Fixe	3,810	3,860	EUR	T	C	O	A-1
C718823	CFF/Caisse d'Epargne	07/10/2011	31/12/2019	30/03/2020	256 666,70	F	Taux Fixe	4,390	4,530	EUR	T	C	O	A-1
MON531610EUR/001	CAFFIL/LBP	05/12/2013	31/12/2019	01/01/2020	339 166,59	V	Euribor 3 mois	0,990	2,500	EUR	T	C	O	A-1
MON531611EUR	CAFFIL/LBP	31/10/2016	31/12/2019	01/01/2020	315 085,00	F	Taux Fixe	0,480	0,480	EUR	T	C	O	A-1
MON538758EUR	CAFFIL/LBP	03/06/2021	01/07/2021	01/10/2021	1 277 000,00	F	Taux Fixe	0,640	0,640	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**10 006 427,05**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**6 977 611,72**					**720 835,06**	**157 503,83**	**0,00**	**6 741,30**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 977 611,72					720 835,06	157 503,83	0,00	6 741,30
00005432860	N	0,00	A-1	211 366,27	5,24	F	Taux Fixe	0,490	34 800,05	1 035,69	0,00	654,21
00007230789	N	0,00	A-1	440 927,89	19,33	F	Taux Fixe	3,590	16 000,41	15 567,75	0,00	1 230,23
00007795702	N	0,00	A-1	149 374,37	14,89	F	Taux Fixe	3,680	7 658,89	5 368,67	0,00	168,23
100072	N	0,00	A-1	260 555,43	5,56	F	Taux Fixe	1,160	46 666,68	2 812,54	0,00	62,03
1239	N	0,00	A-1	200 000,00	4,97	F	Taux Fixe	1,655	40 000,00	3 094,39	0,00	73,56
1241	N	0,00	A-1	43 436,44	1,97	F	Taux Fixe	0,750	21 718,16	267,29	0,00	4,52
1242	N	0,00	A-1	175 000,10	7,47	F	Taux Fixe	1,170	23 333,32	1 966,17	0,00	49,29
1346	N	0,00	A-1	437 999,92	8,97	F	Taux Fixe	0,340	48 666,68	1 442,67	0,00	36,77
2613	N	0,00	A-1	138 666,52	4,00	F	Taux Fixe	2,025	34 666,68	2 578,39	0,00	0,00
2615	N	0,00	A-1	46 666,56	6,88	F	Taux Fixe	1,170	6 666,68	523,84	0,00	58,50
2740	N	0,00	A-1	1 253 255,80	12,47	F	Taux Fixe	3,500	100 260,48	43 013,48	0,00	1 120,97
324938G	N	0,00	A-1	174 242,83	16,98	F	Taux Fixe	1,740	8 888,20	2 974,04	0,00	47,95
327885G	N	0,00	A-1	360 413,90	16,65	F	Taux Fixe	1,740	18 701,75	6 149,61	0,00	581,65
3482326	N	0,00	A-1	6 947,14	0,98	F	Taux Fixe	3,770	6 947,14	261,96	0,00	0,00
4876	N	0,00	A-1	1 000 000,00	29,80	V	Euribor 3 mois + 1.10	3,128	33 333,32	30 352,66	0,00	0,00
4888	N	0,00	A-1	668 000,00	29,89	F	Taux Fixe	3,820	22 266,68	25 547,73	0,00	0,00
5589857	N	0,00	A-1	266 666,76	7,82	F	Taux Fixe	1,370	33 333,32	3 482,08	0,00	582,00
5855538	N	0,00	A-1	18 750,00	1,07	F	Taux Fixe	3,810	15 000,00	500,07	0,00	26,01
C718823	N	0,00	A-1	36 666,66	1,00	F	Taux Fixe	4,390	36 666,66	1 018,34	0,00	0,00
MON531610EUR/001	N	0,00	A-1	119 166,74	3,00	V	Euribor 3 mois + 1.38	3,481	36 666,64	3 711,08	0,00	718,84

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MON531611EUR	N	0,00	A-1	54 325,00	1,00	F	Taux Fixe	0,480	43 460,00	182,53	0,00	12,90
MON538758EUR	N	0,00	A-1	915 183,39	10,50	F	Taux Fixe	0,640	85 133,32	5 652,85	0,00	1 313,64
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**6 977 611,72**					**720 835,06**	**157 503,83**	**0,00**	**6 741,30**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	22	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 977 611,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	**Délibération du**
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	1	2023-12-14
L	2031-FRAIS D'ETUDES	5	14/12/2023
L	2033-FRAIS D'INSERTION	5	14/12/2023
L	2051-CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	2	14/12/2023
L	2088-A SAISIR	5	14/12/2023
L	2111-2019-01-CREATION DE L'AUTORISATION DE	0	14/12/2023
L	2115-TERRAINS BATIS	0	14/12/2023
L	2125-A SAISIR	15	14/12/2023
L	2128-AUTRES TERRAINS	15	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	10	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	15	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	30	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	50	14/12/2023
L	21351-BÂTIMENTS PUBLICS	15	14/12/2023
L	21355-BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	15	14/12/2023
L	2138-AUTRES CONSTRUCTIONS	15	14/12/2023
L	2151-INSTALLATIONS COMPLEXES SPÉCIALISÉES	10	14/12/2023
L	21532-RÉSEAUX D'ASSINISSEMENT	60	14/12/2023
L	2154-MATÉRIEL INDUSTRIEL	10	14/12/2023
L	2155-OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	14/12/2023
L	21562-SERVICE D'ASSAINISSEMENT	10	14/12/2023
L	2157-A SAISIR	10	14/12/2023
L	2158-AUTRES	10	14/12/2023
L	21711-A SAISIR	0	14/12/2023
L	21715-A SAISIR	0	14/12/2023
L	21718-A SAISIR	0	14/12/2023
L	21725-AMÉNAGT TERRAINS BÂTIMENTS	6	14/12/2023
L	21728-A SAISIR	6	14/12/2023
L	217311-A SAISIR	25	14/12/2023
L	217351-A SAISIR	5	14/12/2023
L	21738-A SAISIR	25	14/12/2023
L	21751-A SAISIR	10	14/12/2023
L	217532-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21754-A SAISIR	10	14/12/2023
L	217562-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21757-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21783-A SAISIR	4	14/12/2023
L	21784-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21788-A SAISIR	10	14/12/2023
L	2181-INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET	10	14/12/2023
L	2182-MATERIEL DE TRANSPORT	7	14/12/2023
L	2183-MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	4	14/12/2023
L	2184-MOBILIER	10	14/12/2023
L	2188-AUTRES	10	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**4 700,00**		**0,00**	**4 700,00**	**4 700,00**	**0,00**
COMPTE EPARGNE TEMPS	4 700,00	01/01/2026	0,00	4 700,00	4 700,00	0,00
Dépréciations (2)	**200 000,00**		**47,62**	**200 047,62**	**200 000,00**	**47,62**
DEPRECIATIONS D ACTIFS	200 000,00	01/01/2024	47,62	200 047,62	200 000,00	47,62
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**204 700,00**		**47,62**	**204 747,62**	**204 700,00**	**47,62**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécutionde la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-247 165,32**	**-247 165,32**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**212 146,03**	**212 146,03**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-35 019,29**	**-35 019,29**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	**35 019,29**	**35 019,29**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-35 019,29**	**-35 019,29**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**987 000,00**	**987 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**3 049 360,85**	**3 049 360,85**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**2 062 360,85**	**2 062 360,85**

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**987 000,00**	**I**	**987 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**721 000,00**		**721 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	721 000,00		721 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**266 000,00**		**266 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*266 000,00*		*266 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 049 360,85**	**III**	**3 049 360,85**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 049 360,85**		**3 049 360,85**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*2 236 000,00*		*2 236 000,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*0,00*		*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*0,00*		*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*0,00*		*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*0,00*		*0,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*0,00*		*0,00*
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*0,00*		*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*4 438,00*		*4 438,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*808 922,85*		*808 922,85*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2021-01/2021 RÉHABILITATION PUITS DE CAPTAGE	620 000,00	0,00	620 000,00	345 618,00	274 382,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,60**	**1,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ADJOINT ADM PAL 1ERE CLASSE	C	0,00	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**4,00**	**0,60**	**4,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à Site internet. Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE PEPINIERE ENTREPRISE	PEPINIERE ENTREPRISE	01/01/2016	-	20007030800040	SPA	Oui
BUDGET ANNEXE MOBILITES	TRANSPORT	01/01/2017	-	20007030800065	SPA	Oui
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	DECHETS MENAGERS	01/01/2018	-	20007030800057	SPA	Non
BUDGET ANNEXE GEMAPI	GEMAPI	01/01/2020	-	20007030800057	SPA	Non
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/2020	-	20007030800073	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 61
Nombre de suffrages exprimés : 70
VOTES :
Pour : 67
Contre : 3
Abstentions : 2

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par le Président,
A Macon le 29/04/2026
le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
A Macon, le 29/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le - 6 MAI 2026
et de la publication le - 6 MAI 2026
À Mâcon, le - 6 MAI 2026

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot



Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif Budget anne Assainisseme
1	Jean-Patrick	COURTOIS							
2	Christine	ROBIN							
3	Yoann	CHARLOT							
4	Claude	CANNET							
5	Dominique	DEYNOUX							
6	Anne	BROCHETTE							
7	Hervé	CARREAU							
8	Véronique-Laure	VERRAEST							
9	Jacques	DOUSSOT							
10	Virginie	CHEVALIER							
11	Pascal	LARGE							
12	Caroline	THÉVENIAUD							
13	Jérôme	CHEVALIER							
14	Géraldine	GRAS-COMTET							
15	Jean-Pierre	PACAUD							
16	Alban	VOSSION							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
1	Catherine	AMARO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
2	Romain	AUVIGUE							
3	Myriam	BIZE							
4	Émile	BLONDET							
5	Valérie	BOUILLOUX	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
6	Patrick	BUHOT							
7	Catherine	CARLE-VIGUIER	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
8	Valentin	CARRERAS	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
9	Robert	CASENOVE							
10	Émilie	CLERC							
11	Grégory	COCHET							
12	Philippe	COMMERCON							
13	Ève	COMTET-SORABELLA							
14	Laurent	CONDEMINE	Représenté par Gilles PONCET		Représenté par Gilles Poncet		Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles
15	René-Pierre	DANIEL							
16	Laurent	DEBIZE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainissemer
17	Baptiste	DELCROIX							
18	Philippe	DEMOUSSEAU							
19	Joseph	DE SONIS							
20	Rémy	DESPLANCHES							
21	André	DEWERDT							
22	Olivier	DI LORENZO							
23	Benjamin	DIRX	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
24	Yves	DUPUIS							
25	Florian	DUVERNAY							
26	Vincent	FAGUET							
27	Philippe	GENETIER							
28	Nathalie	GONCALVES							
29	Sandrine	JAILLOUX							
30	Sébastien	JARJAT	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
31	Bernard	JUSTIN							
32	Christophe	JUVANON	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainisseme
33	Brenda	KRASNICI							
34	Éric	LAGRANGE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
35	Jean-Louis	LAPRAY							
36	Frédéric	LASSALAS							
37	Véronique	LEFEUVE							
38	Éric	MARÉCHAL							
39	Chanel	MARTINS	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
40	Jean-Pierre	MATHIEU							
41	Marion	NETO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
42	Sylvie	OUTURQUIN							
43	Edson	PACHECO	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
44	Claire	PELLETIER							
45	Emmanuel	PENET DE MONTERNO	Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		
46	Didier	PIN							
47	Yves	PIPONNIER							
48	Maxim	PLAT							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
49	Thierry	POTHIER							
50	Hervé	POYET							
51	Hervé	REYNAUD							
52	Sandra	ROBIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
53	Jacques	SAUVAGEOT							
54	Kévin	TESSIEUX	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par
55	Serge	THIRARD							
56	Marie-Thérèse	THOMAS							
57	Marie-Charlotte	ÜNER							
58	Yannick	VACHER	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
59	Amélie	VOISIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
60	Christelle	VOISIN							
61	Yann	YANGIR						Excusé	

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-113 (R29) CC

Objet : Finances : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Dominique Deynoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-26 à L1612-28 et L1612-35,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de MBA,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Vu le projet de budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement proposé par le Président de MBA,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
4 voix CONTRE,
À la majorité,

ADOPTE le budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement de Mâconnais Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe, de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	7 452 879,14 €
En section d'investissement :	11 277 166,43 €
Soit un budget total de :	18 730 045,57 €

PRÉCISE QUE :
- Les budgets (principal et annexes) sont mis à disposition du public au siège de MBA et dans les mairies des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen de la présente délibération,
- Le présent rapport et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sont mis en ligne sur le site internet de MBA dans un délai d'un mois à compter de l'examen de la présente délibération,
- La présentation brève et synthétique est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Krasnici

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

2026 Budget annexe assainissement



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Contexte réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. Ce dernier s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 avril 2026.

La présentation du budget Primitif constitue la dernière étape du cycle budgétaire. Il traduit les prévisions du budget en recettes et en dépenses par politique publique menée par MBA.

Le vote au 29 avril 2026 des budgets Primitifs s'accompagnera de l'affectation prévisionnelle des résultats antérieurs, les comptes administratifs 2025 étant votés en juin. Il y aura donc un vote d'un budget supplémentaire.

Ce rapport sera mis à disposition du public à MBA et il sera avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, réseaux sociaux... Sa mise en ligne sur le site Internet de MBA doit intervenir dans le mois de son adoption.

Sommaire

Table des matières

1 La section de fonctionnement 4
1.1 Les recettes 4
1.2 Les dépenses 5
2 La section d'investissement 8
2.1 Les recettes 8
2.2 Les dépenses 9
2.3 Le financement des investissements 10

1 La section de fonctionnement

Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre à 7 452 879,14 euros, soit une diminution de 14 % par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).
Les dépenses de gestion sont en diminution de 9 % alors que les recettes de gestion ne diminuent que de 1 %.

1.1 Les recettes

Recettes de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 013	Attenuations de charges	8 750,00	10 700,00	9 250,00	1 340,30	-14%
Chapitre 70	Recettes des services	5 023 800,00	5 560 792,00	5 496 859,00	6 784 523,10	-1%
Chapitre 74	Dotations et participations	320 000,00	-	-	53 751,00	/
Chapitre 75	Produits de gestion courante	12 000,00	109 000,00	105 000,00	70 858,26	-4%
Total recettes de gestion		**5 364 550,00**	**5 680 492,00**	**5 611 109,00**	**6 910 472,66**	**-1%**
Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	500,00	-	511,41	/
Chapitre 78	Reprises sur provisions	-	4 000,00	9 600,00	496,75	140%
Total recettes réelles de fonctionnement		**5 364 550,00**	**5 684 992,00**	**5 620 709,00**	**6 911 480,82**	**-1%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	532 718,00	535 000,00	540 000,00	521 484,49	1%
Total recettes de fonctionnement		**5 897 268,00**	**6 219 992,00**	**6 160 709,00**	**7 432 965,31**	**-1%**
Résultat reporté		**3 377 692,52**	**2 419 497,22**	**1 292 170,14**	-	**-47%**
TOTAL BP		**9 274 960,52**	**8 639 489,22**	**7 452 879,14**	**7 432 965,31**	**-14%**

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 9 250,00 €

Ce chapitre enregistre les remboursements d'arrêts maladie et les remboursements liés aux titres restaurants.

Chapitre 70 – Produits des services : 5 496 859,00 €

Ce chapitre enregistre :

- La redevance assainissement pour 4 700 000 euros
- La redevance assainissement perçue au titre de la facturation en régie pour 350 250 euros
- Le paiement des travaux de raccordement par les usagers pour 47 000 euros
- Le montant perçu sur les factures usagers pour le compte de l'agence de l'eau concernant la performance des réseaux pour 203 500 euros (qui sera à reverser en 2027)
- Les contrôles des installations d'ANC et les contrôles de conformité d'assainissement collectif pour 36 000 euros
- Les charges de centralité du budget principal, eau, Gemapi pour 110 109 euros

Chapitre 75 – Produits de gestion courante : 105 000,00 €

Ce chapitre enregistre des recettes liées aux frais de contrôle de la DSP collecte de Mâcon et au paiement de Régilait après acquisition de la STEP ex Euroserum (volet financier de la convention de rejet).

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 9 600 €

Afin de neutraliser la charge de constitution des provisions 2025, il est inscrit une reprise de provision du même montant constaté au chapitre 68.

1.2 Les dépenses

Dépenses de fonctionnement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 172 031,47	2 373 825,00	2 025 840,08	1 603 212,23	-15%
Chapitre 012	Charges de personnel	1 319 100,00	1 458 550,00	1 498 192,73	1 424 873,24	3%
Chapitre 014	Atténuations de produits	60 000,00	60 000,00	38 000,00	30 484,00	-37%
Chapitre 65	Charges de gestion courante	20 910,00	8 000,00	11 210,00	7 429,75	40%
Total dépenses de gestion		**3 572 041,47**	**3 900 375,00**	**3 573 242,81**	**3 065 999,22**	**-8%**
Chapitre 66	Charges financières	106 336,09	88 000,00	78 000,00	84 440,90	-11%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	21 000,00	28 500,00	15 000,00	16 761,87	-47%
Chapitre 68	Provisions	15 700,00	4 000,00	9 600,00	3 669,63	140%
Total dépenses réelles de fonctionnement		**3 715 077,56**	**4 020 875,00**	**3 675 842,81**	**3 170 871,62**	**-9%**
Chapitre 042	Opérations d'ordre	2 194 811,00	2 180 619,86	2 203 279,79	2 165 668,64	1%
Total dépenses de fonctionnement		**5 909 888,56**	**6 201 494,86**	**5 879 122,60**	**5 336 540,26**	**-5%**
Virement à la section d'investissement		**3 235 071,96**	**2 437 994,36**	**1 573 756,54**	-	**-35%**
Dépenses imprévues		**130 000,00**	-	-	-	**/**
TOTAL BP		**9 274 960,52**	**8 639 489,22**	**7 452 879,14**	**5 336 540,26**	**-14%**

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 025 840,08 €

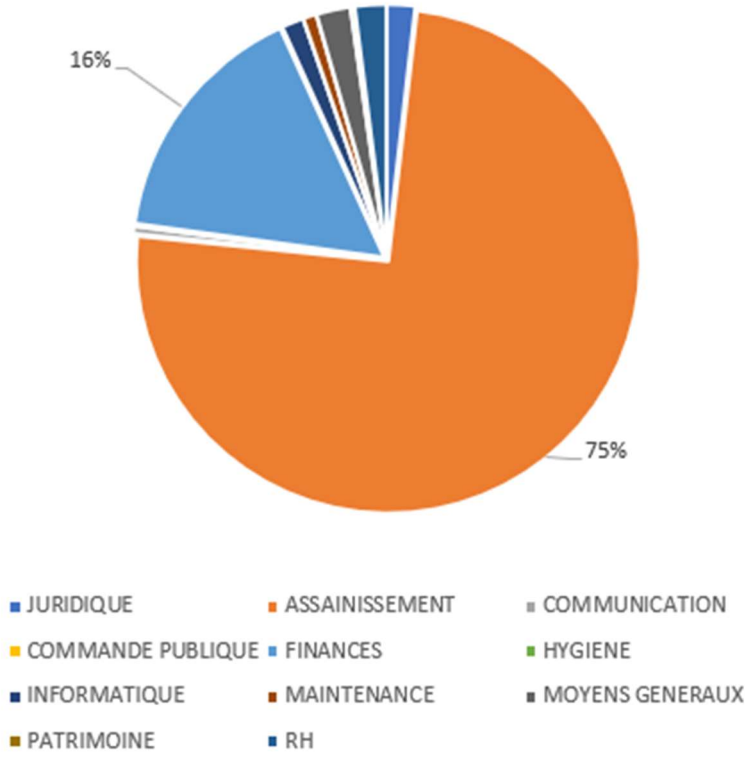

Les dépenses propres à la gestion de la compétence Assainissement s'élèvent à 1 514 800 euros et représentent 75 % des dépenses totales. Elles comprennent notamment :

- 685 000 euros pour honorer la convention de transit avec Véolia (420 000 euros, montant figurant également aux recettes perçues par Suez sur les communes limitrophes à Mâcon) et payer la part de fonctionnement de la STEP à Euroserum sur la période antérieure à son acquisition par la collectivité
- 345 000 euros pour les différents contrats de gestion des ouvrages d'assainissement
- 106 000 euros pour l'analyse des offres, la négociation de la future DSP sur le bassin épuratoire de Mâcon et l'accompagnement sur les fins de contrats actuels
- 216 000 euros d'entretien sur les réseaux, de curage, d'interventions d'ITV et de maintenance

Les services supports interviennent pour l'exercice de la compétence à hauteur de 511 040 euros.
- Les finances pour les charges de centralité
- Les moyens généraux pour l'utilisation et l'entretien des véhicules
- L'informatique pour l'ensemble des frais liés à la télégestion des sites

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens humains des charges de centralité	312 308,33	349 401,96	376 286,89	301 225,00	301 225,00

Chapitre 012 – Charges de personnel : 1 498 192,73 €

Le budget Assainissement est doté d'un train de paie spécifique pour les agents relevant exclusivement de la compétence. Les charges de personnel prévisionnelles intègrent le recrutement d'un nouvel agent.

A ces dépenses directes s'ajoutent les dépenses connexes des charges de centralité.

	2022	2023	2024	2025	BP26
Part moyens matériels des charges de centralité	581 283,06	620 243,00	659 000,00	683 672,00	683 672,00

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 38 000,00 €

Ce chapitre enregistre les dépenses perçues sur les factures usagers 2025 pour le compte de l'agence de l'eau concernant la performance des réseaux pour 38 000 euros.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante : 11 210,00 €

Ce chapitre concerne notamment les admissions en non-valeur, l'achat d'un logiciel de réalisation de plans et des provisions pour frais de pénalités.

Chapitre 66 – Charges financières : 78 000,00 €

Il s'agit des intérêts des emprunts réalisés sur ce budget.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 15 000,00 €

Ce chapitre concerne les titres annulés sur les exercices antérieurs pour 5 000 euros et une enveloppe de 10 000 euros de charges imprévues.

Chapitre 68 – Provisions : 9 600,00 €

Les provisions à constituer sur ce budget le sont :

- Pour risque de dépréciation d'actifs relatives à l'impossible recouvrement des restes à recouvrer pour 3 000 euros
- Au titre des charges afférentes aux jours épargnés sur le Compte Épargne Temps par les personnels de MBA pour 6 600 euros

2 La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre à 11 277 166,43 euros, en hausse de 15% par rapport au BP 2025 (BS et DM compris).

2.1 Les recettes

Afin de garantir la sincérité budgétaire, il n'est inscrit au budget primitif que des recettes et subventions certaines. La section d'investissement s'équilibre par l'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement, nature 021 virement à la section d'investissement : 1 573 756,54 euros.
Le budget s'équilibre par l'emprunt à hauteur de 3 064 416,67 euros.

Recettes d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 10	Dotations et fonds de participation	-	443 681,76	3 223 752,13	443 681,76	627%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	3 752 649,00	2 161 260,00	1 211 961,30	187 777,00	-44%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	985 150,56	2 606 546,78	3 064 416,67	-	18%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	-	-	-	70,09	/
Chapitre 45	Opération pour compte de tiers	72 600,00	-	-	-	/
Total recettes réelles d'investissement		**4 810 399,56**	**5 211 488,54**	**7 500 130,10**	**631 528,85**	**44%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	2 194 811,00	2 180 619,86	2 203 279,79	2 165 668,64	1%
Total recettes d'investissement		**7 005 210,56**	**7 392 108,40**	**9 703 409,89**	**2 797 197,49**	**31%**
Excédent reporté		-	-	-	-	/
Virement à la section d'investissement		**3 235 071,96**	**2 437 994,36**	**1 573 756,54**	-	**-35%**
TOTAL BP		**10 240 282,52**	**9 830 102,76**	**11 277 166,43**	**2 797 197,49**	**15%**

Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : 3 223 752,13 €

La seule recette d'investissement inscrite l'est au titre d'une part du résultat de fonctionnement affecté en investissement, pour combler le déficit d'investissement.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 211 961,30 € dont 1 211 961,30 € de RAR

Aucune nouvelle inscription n'est prévue pour 2026. Les subventions perçues concernent principalement des travaux de mise en séparatif des réseaux, de réhabilitation des réseaux et une étude de méthanisation. L'inscription de la recette attendue sur l'étude de schéma directeur d'assainissement ne le sera qu'au moment du budget supplémentaire car l'Agence de l'eau attend l'attribution du marché pour se positionner sur le niveau d'aide octroyée.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 064 416,67 €

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui pourra être potentiellement contracté pour financer les investissements inscrits.

2.2 Les dépenses

Dépenses d'investissement		BP2024	BP2025	BP2026	CA2025	Evo BP26/25
Chapitre 13	Subventions d'investissement	20 635,00	-	-	-	/
Chapitre 16	Dettes et assimilés	689 282,62	597 000,00	580 000,00	596 687,27	-3%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	372 700,00	825 645,75	71 142,98	122%
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	2 805 771,18	1 763 690,23	2 977 404,14	414 871,37	69%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	5 178 204,45	5 369 359,26	3 368 473,47	2 986 301,18	-37%
Total dépenses réelles d'investissement		**8 843 893,25**	**8 102 749,49**	**7 751 523,36**	**4 069 002,80**	**-4%**
Chapitre 040	Opérations d'ordre	532 718,00	535 000,00	540 000,00	521 484,49	1%
Total dépenses d'investissement		**9 376 611,25**	**8 637 749,49**	**8 291 523,36**	**4 590 487,29**	**-4%**
Déficit reporté		**563 671,27**	**1 192 353,27**	**2 985 643,07**	-	**150%**
Dépenses imprévues		**300 000,00**	-	-	-	**/**
TOTAL BP		**10 240 282,52**	**9 830 102,76**	**11 277 166,43**	**4 590 487,29**	**15%**

Chapitre 16 – Emprunt : 580 000,00 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts contractés par MBA sur ce budget.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 825 645,75 € dont 29 295,75 € de RAR

A ce chapitre s'imputent les études structurantes telles que le Schéma Directeur d'Assainissement communautaire pour 780 000 euros (dont 140 000 euros sur l'AP « schémas directeurs d'assainissement ») et l'acquisition d'un logiciel de gestion des abonnées pour 15 000 euros.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 977 404,14 € dont 511 401,14 € de RAR

Parmi les 2 466 003 euros de dépenses nouvelles près de 2 200 000 euros concernent des travaux sur les réseaux des communes de MBA (dont 500 000 euros dans le cadre de l'AP « schémas directeurs d'assainissement » et 150 000 euros concernent des travaux sur les stations d'épuration.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 3 368 473,47 € dont 909 373,47 €de RAR

Parmi les 2 459 100 euros de dépenses nouvelles :

- La poursuite des travaux de mise en conformité du système de collecte de Mâcon (APCP) pour 1 725 100 euros
- Les travaux de mise en séparatif à Mâcon, secteur Saint Clément et rue de Lyon, pour 385 000 euros
- Les travaux dans le bâtiment ex-VBE pour la création de bureaux, d'une salle de réunion et de stockage pour 290 000 euros

2.3 Le financement des investissements

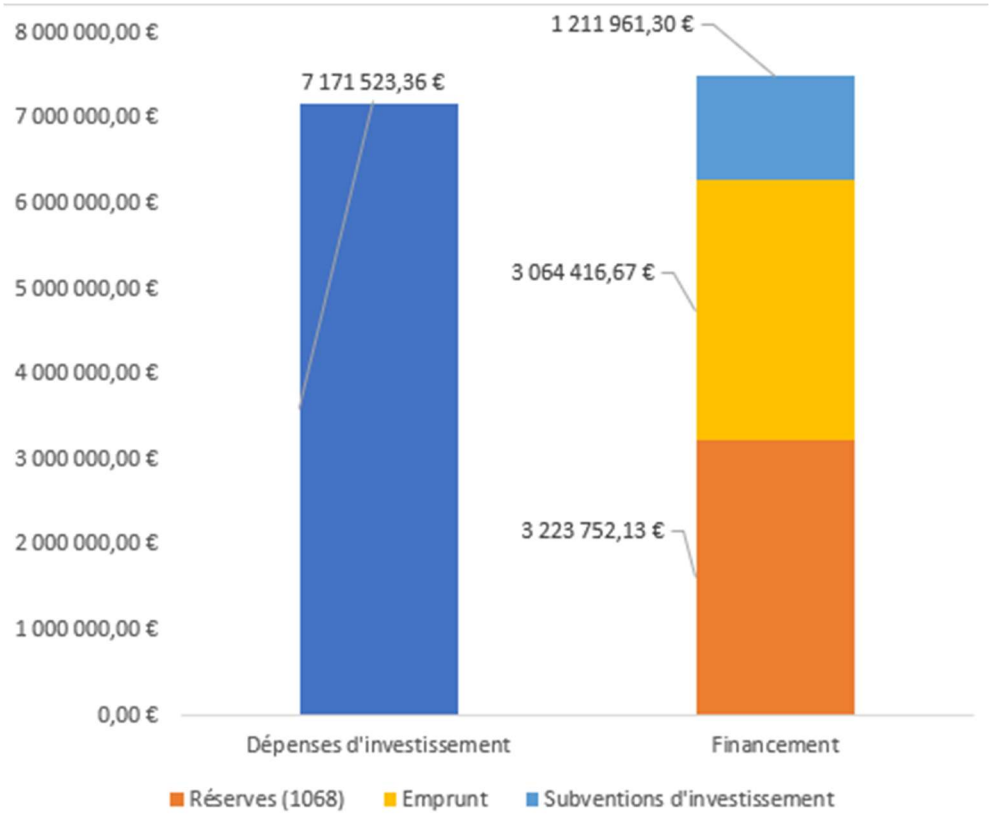

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 20007030800073
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BUDGET ASSAINISSEMENT

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 27
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 30
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 32
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 33
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 34
A3.2 - Etalement des provisions 35
A4.1 - Equilibre des opérations financières 36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 37
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 38
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 39
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 40
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 41
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 42
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 44
B1.7 - Etat des engagements reçus 45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 54

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
– Fonctionnement :7.5% (maximum 7,5 %)
– Investissement :7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumuléde l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 452 879,14	6 160 709,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 292 170,14
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	7 452 879,14	7 452 879,14

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 841 453,00	10 065 205,13
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 450 070,36	1 211 961,30
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 985 643,07	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 277 166,43	11 277 166,43

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 730 045,57	18 730 045,57

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 372 825,00	0,00	2 025 840,08	2 025 840,08	2 025 840,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 458 550,00	0,00	1 498 192,73	1 498 192,73	1 498 192,73
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	0,00	11 210,00	11 210,00	11 210,00
Total des dépenses de gestion des services		**3 899 375,00**	**0,00**	**3 573 242,81**	**3 573 242,81**	**3 573 242,81**
66	Charges financières	88 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00
67	Charges spécifiques	29 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 000,00		9 600,00	9 600,00	9 600,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**4 020 875,00**	**0,00**	**3 675 842,81**	**3 675 842,81**	**3 675 842,81**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*2 437 994,36*		*1 573 756,54*	*1 573 756,54*	*1 573 756,54*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*2 180 619,86*		*2 203 279,79*	*2 203 279,79*	*2 203 279,79*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***4 618 614,22***		***3 777 036,33***	***3 777 036,33***	***3 777 036,33***
TOTAL		**8 639 489,22**	**0,00**	**7 452 879,14**	**7 452 879,14**	**7 452 879,14**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 452 879,14**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 700,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 560 792,00	0,00	5 496 859,00	5 496 859,00	5 496 859,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	109 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des recettes de gestion des services		**5 680 492,00**	**0,00**	**5 611 109,00**	**5 611 109,00**	**5 611 109,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	4 000,00		9 600,00	9 600,00	9 600,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**5 684 992,00**	**0,00**	**5 620 709,00**	**5 620 709,00**	**5 620 709,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*535 000,00*		*540 000,00*	*540 000,00*	*540 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***535 000,00***		***540 000,00***	***540 000,00***	***540 000,00***
TOTAL		**6 219 992,00**	**0,00**	**6 160 709,00**	**6 160 709,00**	**6 160 709,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 292 170,14**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 452 879,14**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**3 237 036,33**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	372 700,00	29 295,75	796 350,00	796 350,00	825 645,75
21	Immobilisations corporelles	1 763 690,23	511 401,14	2 466 003,00	2 466 003,00	2 977 404,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 369 359,26	909 373,47	2 459 100,00	2 459 100,00	3 368 473,47
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**7 505 749,49**	**1 450 070,36**	**5 721 453,00**	**5 721 453,00**	**7 171 523,36**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	597 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00	580 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**597 000,00**	**0,00**	**580 000,00**	**580 000,00**	**580 000,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 102 749,49**	**1 450 070,36**	**6 301 453,00**	**6 301 453,00**	**7 751 523,36**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*535 000,00*		*540 000,00*	*540 000,00*	*540 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***535 000,00***		***540 000,00***	***540 000,00***	***540 000,00***
TOTAL		**8 637 749,49**	**1 450 070,36**	**6 841 453,00**	**6 841 453,00**	**8 291 523,36**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 985 643,07**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 277 166,43**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 161 260,00	1 211 961,30	0,00	0,00	1 211 961,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 606 546,78	0,00	3 064 416,67	3 064 416,67	3 064 416,67
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 767 806,78**	**1 211 961,30**	**3 064 416,67**	**3 064 416,67**	**4 276 377,97**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	443 681,76	0,00	3 223 752,13	3 223 752,13	3 223 752,13
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**443 681,76**	**0,00**	**3 223 752,13**	**3 223 752,13**	**3 223 752,13**

45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**5 211 488,54**	**1 211 961,30**	**6 288 168,80**	**6 288 168,80**	**7 500 130,10**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*2 437 994,36*		*1 573 756,54*	*1 573 756,54*	*1 573 756,54*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 180 619,86*		*2 203 279,79*	*2 203 279,79*	*2 203 279,79*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 618 614,22***		***3 777 036,33***	***3 777 036,33***	***3 777 036,33***
TOTAL		**9 830 102,76**	**1 211 961,30**	**10 065 205,13**	**10 065 205,13**	**11 277 166,43**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 277 166,43**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.(Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**3 237 036,33**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 025 840,08		2 025 840,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 498 192,73		1 498 192,73
014	Atténuations de produits	38 000,00		38 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 210,00		11 210,00
66	Charges financières	78 000,00	*0,00*	78 000,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	*0,00*	15 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	9 600,00	*2 203 279,79*	2 212 879,79
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*	0,00	*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 573 756,54*	1 573 756,54
Dépenses d'exploitation – Total		**3 675 842,81**	***3 777 036,33***	**7 452 879,14**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 452 879,14**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*540 000,00*	540 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	580 000,00	*0,00*	580 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	825 645,75	0,00	825 645,75
21	Immobilisations corporelles (6)	2 977 404,14	0,00	2 977 404,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 368 473,47	0,00	3 368 473,47
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement – Total		**7 751 523,36**	***540 000,00***	**8 291 523,36**

\+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**2 985 643,07**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 277 166,43**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 250,00		9 250,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 496 859,00		5 496 859,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00		105 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	9 600,00	*0,00*	9 600,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**5 620 709,00**	***540 000,00***	**6 160 709,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	**1 292 170,14**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 452 879,14**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 211 961,30	*0,00*	1 211 961,30
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 064 416,67	*0,00*	3 064 416,67
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*2 200 000,00*	2 200 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*3 279,79*	3 279,79
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*1 573 756,54*	1 573 756,54
Recettes d'investissement – Total		**4 276 377,97**	***3 777 036,33***	**8 053 414,30**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**3 223 752,13**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 277 166,43**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**2 372 825,00**	**2 025 840,08**	**2 025 840,08**
60226	Vêtements de travail	500,00	500,00	500,00
604	Achats d'études, prestations de services	660 397,00	685 000,00	685 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	130 000,00	90 000,00	90 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	23 519,83	17 600,00	17 600,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6066	Carburants	6 580,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 400,00	6 300,00	6 300,00
611	Sous-traitance générale	300 995,17	345 200,00	345 200,00
6132	Locations immobilières	2 800,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	9 010,00	8 200,00	8 200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	20 700,00	22 500,00	22 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	184 266,50	123 600,00	123 600,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	26 200,00	33 000,00	33 000,00
61551	Entretien matériel roulant	7 200,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	22 290,50	29 665,00	29 665,00
6161	Multirisques	27 651,38	30 000,00	30 000,00
6168	Autres	3 800,00	3 800,00	3 800,00
617	Etudes et recherches	256 170,00	106 000,00	106 000,00
618	Divers	22 000,00	21 000,00	21 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	11 936,00	10 100,00	10 100,00
6226	Honoraires	6 170,00	6 000,00	6 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	6 200,00	1 850,00	1 850,00
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	5 500,00	5 500,00
6238	Divers	6 690,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 800,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 700,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	13 900,00	11 000,00	11 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	15 000,00	15 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	463 952,62	325 225,08	325 225,08
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	520,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	24 543,12	0,00	0,00
6288	Autres	19 800,00	19 800,00	19 800,00
63512	Taxes foncières	5 200,00	5 000,00	5 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 550,00	300,00	300,00
6356	Redevances occupat° domaine public	70 000,00	72 000,00	72 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 082,88	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**1 458 550,00**	**1 498 192,73**	**1 498 192,73**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	700 950,00	695 692,73	695 692,73
6331	Versement de mobilité	3 000,00	3 085,24	3 085,24
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 900,00	1 897,20	1 897,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 300,00	8 347,80	8 347,80
6411	Salaires, appointements, commissions	400 900,00	408 128,12	408 128,12
6413	Primes et gratifications	25 200,00	31 288,44	31 288,44
6414	Indemnités et avantages divers	99 500,00	143 724,60	143 724,60
6415	Supplément familial	7 000,00	6 068,28	6 068,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	63 100,00	67 849,56	67 849,56
6453	Cotisations aux caisses de retraites	121 328,00	124 348,32	124 348,32
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 500,00	2 575,68	2 575,68
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	23 372,00	5 186,76	5 186,76
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**60 000,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	60 000,00	38 000,00	38 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**8 000,00**	**11 210,00**	**11 210,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	4 500,00	1 200,00	1 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	1 000,00	1 000,00
6581	Pénalités sur marchés	0,00	6 000,00	6 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	3 000,00	3 010,00	3 010,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		**3 899 375,00**	**3 573 242,81**	**3 573 242,81**
66	**Charges financières (b) (8)**	**88 000,00**	**78 000,00**	**78 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	88 000,00	78 000,00	78 000,00
67	**Charges spécifiques (c)**	**29 500,00**	**15 000,00**	**15 000,00**
6711	Pénalités de retard sur marchés	2 900,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 600,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**4 000,00**	**9 600,00**	**9 600,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	1 000,00	6 600,00	6 600,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	3 000,00	3 000,00	3 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		**4 020 875,00**	**3 675 842,81**	**3 675 842,81**
023	***Virement à la section d'investissement***	***2 437 994,36***	***1 573 756,54***	***1 573 756,54***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***2 180 619,86***	***2 203 279,79***	***2 203 279,79***
657	*Valeurs comptables actif cédés*	*1 900,00*	*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 175 000,00*	*2 200 000,00*	*2 200 000,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*3 719,86*	*3 279,79*	*3 279,79*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***4 618 614,22***	***3 777 036,33***	***3 777 036,33***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***4 618 614,22***	***3 777 036,33***	***3 777 036,33***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**8 639 489,22**	**7 452 879,14**	**7 452 879,14**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 452 879,14**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**10 700,00**	**9 250,00**	**9 250,00**
64198	Autres remboursements	10 700,00	9 250,00	9 250,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**5 560 792,00**	**5 496 859,00**	**5 496 859,00**
704	Travaux	40 000,00	47 000,00	47 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	5 193 000,00	5 253 750,00	5 253 750,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	37 800,00	0,00	0,00
70613	Participations assainissement collectif	150 000,00	50 000,00	50 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	5 000,00	8 000,00	8 000,00
7068	Autres prestations de services	22 000,00	28 000,00	28 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	110 109,00	110 109,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	112 992,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**109 000,00**	**105 000,00**	**105 000,00**
7588	Autres	109 000,00	105 000,00	105 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE	**5 680 492,00**	**5 611 109,00**	**5 611 109,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (c)**	**500,00**	**0,00**	**0,00**
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**4 000,00**	**9 600,00**	**9 600,00**
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	3 000,00	6 600,00	6 600,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	1 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**5 684 992,00**	**5 620 709,00**	**5 620 709,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***535 000,00***	***540 000,00***	***540 000,00***
747	*Quote-part des sub. invest virée résult*	*535 000,00*	*540 000,00*	*540 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***535 000,00***	***540 000,00***	***540 000,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**6 219 992,00**	**6 160 709,00**	**6 160 709,00**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**
				+
			R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	**1 292 170,14**
				=
			TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 452 879,14**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**372 700,00**	**796 350,00**	**796 350,00**
2031	Frais d'études	365 110,00	780 000,00	780 000,00
2033	Frais d'insertion	2 700,00	1 350,00	1 350,00
2051	Concessions et droits assimilés	4 890,00	15 000,00	15 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 763 690,23**	**2 466 003,00**	**2 466 003,00**
2111	Terrains nus	4 000,00	8 000,00	8 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	4 500,00	4 500,00
21311	Bâtiments d'exploitation	95 428,84	150 000,00	150 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	10 000,00	10 000,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	1 961,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 474 481,91	2 193 103,00	2 193 103,00
2158	Autres	51 149,33	32 000,00	32 000,00
21725	Aménagt Terrains bâtis (mise à dispo)	40 526,15	0,00	0,00
21757	Aménagt matériel industriel (mad)	0,00	10 000,00	10 000,00
2182	Matériel de transport	68 000,00	24 000,00	24 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 200,00	11 000,00	11 000,00
2184	Mobilier	3 250,00	200,00	200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 693,00	23 200,00	23 200,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**5 369 359,26**	**2 459 100,00**	**2 459 100,00**
2313	Constructions	175 000,00	349 000,00	349 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 194 359,26	2 110 100,00	2 110 100,00
	Total des dépenses d'équipement	**7 505 749,49**	**5 721 453,00**	**5 721 453,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**597 000,00**	**580 000,00**	**580 000,00**
1641	Emprunts en euros	597 000,00	580 000,00	580 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**597 000,00**	**580 000,00**	**580 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**8 102 749,49**	**6 301 453,00**	**6 301 453,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***535 000,00***	***540 000,00***	***540 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***535 000,00***	***540 000,00***	***540 000,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*278 490,00*	*540 000,00*	*540 000,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*7 310,00*	*0,00*	*0,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*20 110,00*	*0,00*	*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*129 800,00*	*0,00*	*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*5 540,00*	*0,00*	*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*420,00*	*0,00*	*0,00*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*430,00*	*0,00*	*0,00*
139188	*des tiers*	*92 900,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***535 000,00***	***540 000,00***	***540 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**8 637 749,49**	**6 841 453,00**	**6 841 453,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**1 450 070,36**

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)			**2 985 643,07**
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**11 277 166,43**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**2 161 260,00**	**0,00**	**0,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 842 027,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	27 100,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	292 133,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**2 606 546,78**	**3 064 416,67**	**3 064 416,67**
1641	Emprunts en euros	2 606 546,78	3 064 416,67	3 064 416,67
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**4 767 806,78**	**3 064 416,67**	**3 064 416,67**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**443 681,76**	**3 223 752,13**	**3 223 752,13**
1068	Autres réserves	443 681,76	3 223 752,13	3 223 752,13
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**443 681,76**	**3 223 752,13**	**3 223 752,13**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**5 211 488,54**	**6 288 168,80**	**6 288 168,80**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***2 437 994,36***	***1 573 756,54***	***1 573 756,54***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***2 180 619,86***	***2 203 279,79***	***2 203 279,79***
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*1 900,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*3 735,92*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 792,00*	*0,00*	*0,00*
28087	*Immo. incorp. reçues - mise à dispo.*	*4 366,44*	*0,00*	*0,00*
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*1 736,82*	*0,00*	*0,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*200,09*	*0,00*	*0,00*
28131	*Bâtiments*	*118 482,19*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*2 624,48*	*0,00*	*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*26 269,16*	*0,00*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*728 179,02*	*0,00*	*0,00*
28154	*Matériel industriel*	*952,41*	*0,00*	*0,00*
28155	*Outillage industriel*	*814,12*	*0,00*	*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*6 632,45*	*0,00*	*0,00*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*1 964,34*	*0,00*	*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*77 735,12*	*0,00*	*0,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*1 166 824,21*	*0,00*	*0,00*
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*14 337,74*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*1 620,11*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*2 178,57*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*3 928,25*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*1 185,78*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*9 440,78*	*2 200 000,00*	*2 200 000,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*3 719,86*	*3 279,79*	*3 279,79*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***4 618 614,22***	***3 777 036,33***	***3 777 036,33***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***4 618 614,22***	***3 777 036,33***	***3 777 036,33***

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**9 830 102,76**	**10 065 205,13**	**10 065 205,13**
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			**1 211 961,30**
				+
	R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9			**0,00**
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**11 277 166,43**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**8 017 841,81**									
1641 Emprunts en euros (total)					8 017 841,81									
00000323056	Credit Agricole	13/01/2009	31/12/2019	31/05/2020	24 204,39	F	Taux Fixe	4,840	4,840	EUR	A	P	O	A-1
00000534279	Credit Agricole	24/11/2009	31/12/2019	10/01/2020	241 087,87	F	Taux Fixe	4,340	4,410	EUR	T	P	O	A-1
00000658179	Credit Agricole	08/06/2010	31/12/2019	15/04/2020	44 644,00	F	Taux Fixe	3,860	3,860	EUR	A	P	O	A-1
00001026023	Credit Agricole	02/02/2012	31/12/2019	01/06/2020	92 823,02	F	Taux Fixe	5,340	5,340	EUR	A	P	O	A-1
00001826047	Credit Agricole	28/07/2015	31/12/2019	01/02/2020	329 152,95	F	Taux Fixe	2,220	2,240	EUR	T	P	O	A-1
00003134040	Credit Agricole	23/02/2018	31/12/2019	15/09/2020	68 476,70	F	Taux Fixe	1,520	1,520	EUR	A	P	O	A-1
00003937126	Credit Agricole	01/07/2019	31/12/2019	01/02/2020	19 028,20	F	Taux Fixe	0,600	0,600	EUR	S	P	O	A-1
00004145153	Credit Agricole	26/09/2019	31/12/2019	01/05/2020	300 000,00	F	Taux Fixe	1,020	1,020	EUR	A	P	O	A-1
07145477	Banque Populaire	06/12/2013	31/12/2019	26/03/2020	50 245,07	F	Taux Fixe	2,700	2,730	EUR	T	C	O	A-1
07145904	Banque Populaire	06/05/2017	31/12/2019	16/01/2020	57 687,41	F	Taux Fixe	1,390	1,400	EUR	T	P	O	A-1
08686692	Banque Populaire	07/11/2014	31/12/2019	15/01/2020	101 534,24	F	Taux Fixe	2,800	2,800	EUR	A	P	O	A-1
08698491	Banque Populaire	19/05/2015	31/12/2019	23/03/2020	169 520,52	F	Taux Fixe	1,890	1,900	EUR	T	P	O	A-1
08758794	Banque Populaire	22/06/2017	31/12/2019	10/12/2020	161 342,22	F	Taux Fixe	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
08783291	Banque Populaire	08/06/2018	31/12/2019	12/08/2020	603 267,66	F	Taux Fixe	2,350	2,350	EUR	A	P	O	A-1
08812672	Banque Populaire	16/06/2019	31/12/2019	16/10/2020	46 465,53	F	Taux Fixe	1,250	1,250	EUR	A	P	O	A-1
100072	Societe Generale	23/06/2016	31/12/2019	22/01/2020	393 833,06	F	Taux Fixe	1,160	1,180	EUR	M	C	O	A-1
1171	Agence France Locale	28/10/2019	31/12/2019	20/03/2020	3 000 000,00	F	Taux Fixe	0,340	0,350	EUR	T	C	O	A-1
1238	Agence France Locale	07/12/2015	31/12/2019	20/03/2020	146 666,67	F	Taux Fixe	1,660	1,690	EUR	T	C	O	A-1
1240	Agence France Locale	02/11/2016	31/12/2019	20/03/2020	117 818,16	F	Taux Fixe	0,750	0,760	EUR	T	C	O	A-1
2741	Agence France Locale	06/06/2023	20/06/2023	20/09/2023	1 001 286,00	F	Taux Fixe	3,500	3,600	EUR	T	C	O	A-1
3505575	Caisse d'Epargne	13/03/2008	31/12/2019	25/01/2020	27 724,94	F	Taux Fixe	4,270	4,320	EUR	S	P	O	A-1
5552730	Caisse d'Epargne	18/04/2018	31/12/2019	25/08/2020	114 876,61	F	Taux Fixe	1,630	1,630	EUR	A	P	O	A-1
5855496	Caisse d'Epargne	20/12/2019	31/12/2019	25/01/2020	67 062,50	F	Taux Fixe	3,810	3,860	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN531447EUR	Caisse Francaise de Financement Local	22/12/1999	31/12/2019	01/02/2020	41 178,04	F	Taux Fixe	6,080	6,080	EUR	A	P	O	A-1
MON531475EUR	Caisse Francaise de Financement Local	07/12/2015	31/12/2019	01/01/2020	28 226,05	F	Taux Fixe	3,250	3,300	EUR	A	C	O	A-1
MON531632EUR	CAFFIL/LBP	31/10/2016	31/12/2019	01/01/2020	229 390,00	F	Taux Fixe	0,480	0,480	EUR	T	C	O	A-1
MON538759EUR	CAFFIL/LBP	11/06/2021	01/07/2021	01/10/2021	540 300,00	F	Taux Fixe	0,640	0,640	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**8 017 841,81**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**4 895 708,53**					**578 533,92**	**77 138,04**	**0,00**	**13 987,02**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 895 708,53					578 533,92	77 138,04	0,00	13 987,02
00000323056	N	0,00	A-1	9 235,22	2,41	F	Taux Fixe	4,840	2 934,12	446,98	0,00	178,80
00000534279	N	0,00	A-1	164 571,95	9,03	F	Taux Fixe	4,340	14 792,27	6 903,85	0,00	1 448,47
00000658179	N	0,00	A-1	22 604,68	4,29	F	Taux Fixe	3,860	4 185,12	872,54	0,00	506,47
00001026023	N	0,00	A-1	53 573,92	5,42	F	Taux Fixe	5,340	7 817,04	2 860,85	0,00	1 425,89
00001826047	N	0,00	A-1	217 075,48	9,58	F	Taux Fixe	2,220	20 170,11	4 651,93	0,00	712,71
00003134040	N	0,00	A-1	47 683,23	11,71	F	Taux Fixe	1,520	3 652,26	724,79	0,00	196,20
00003937126	N	0,00	A-1	7 136,69	3,09	F	Taux Fixe	0,600	2 023,81	39,79	0,00	12,67
00004145153	N	0,00	A-1	214 982,74	13,33	F	Taux Fixe	1,020	14 365,29	2 192,82	0,00	1 367,94
07145477	N	0,00	A-1	19 325,15	3,74	F	Taux Fixe	2,700	5 153,32	469,60	0,00	5,31
07145904	N	0,00	A-1	4 624,50	0,29	F	Taux Fixe	1,390	4 624,50	24,18	0,00	0,00
08686692	N	0,00	A-1	65 881,62	8,04	F	Taux Fixe	2,800	6 537,82	1 844,69	0,00	1 593,34
08698491	N	0,00	A-1	76 777,34	4,48	F	Taux Fixe	1,890	16 503,13	1 334,59	0,00	25,32
08758794	N	0,00	A-1	83 918,11	5,94	F	Taux Fixe	1,350	13 520,55	1 132,89	0,00	54,68
08783291	N	0,00	A-1	402 846,46	9,61	F	Taux Fixe	2,350	36 204,14	9 466,89	0,00	3 328,41
08812672	N	0,00	A-1	27 535,63	7,79	F	Taux Fixe	1,250	3 294,44	344,20	0,00	63,09
100072	N	0,00	A-1	189 832,58	5,56	F	Taux Fixe	1,160	34 000,08	2 049,13	0,00	45,19
1171	N	0,00	A-1	1 800 000,00	8,97	F	Taux Fixe	0,340	200 000,00	5 928,75	0,00	151,11
1238	N	0,00	A-1	66 666,75	4,97	F	Taux Fixe	1,655	13 333,32	1 031,46	0,00	24,52
1240	N	0,00	A-1	29 454,48	1,97	F	Taux Fixe	0,750	14 727,28	181,25	0,00	3,07
2741	N	0,00	A-1	834 405,00	12,47	F	Taux Fixe	3,500	66 752,40	28 637,94	0,00	746,33
3505575	N	0,00	A-1	10 434,49	2,57	F	Taux Fixe	4,270	3 332,32	410,36	0,00	131,03

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
5552730	N	0,00	A-1	82 334,11	12,65	F	Taux Fixe	1,630	5 737,34	1 342,05	0,00	437,84
5855496	N	0,00	A-1	11 562,50	1,07	F	Taux Fixe	3,810	9 250,00	308,37	0,00	16,04
MIN531447EUR	N	0,00	A-1	19 424,40	3,09	F	Taux Fixe	6,080	4 435,00	1 181,00	0,00	831,46
MON531475EUR	N	0,00	A-1	7 056,50	1,00	F	Taux Fixe	3,250	3 528,26	232,52	0,00	115,94
MON531632EUR	N	0,00	A-1	39 550,00	1,00	F	Taux Fixe	0,480	31 640,00	132,89	0,00	9,39
MON538759EUR	N	0,00	A-1	387 215,00	10,50	F	Taux Fixe	0,640	36 020,00	2 391,73	0,00	555,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**4 895 708,53**					**578 533,92**	**77 138,04**	**0,00**	**13 987,02**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 895 708,53	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	**Délibération du**
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	1	2023-12-14
L	2031-FRAIS D'ETUDES	5	14/12/2023
L	2033-FRAIS D'INSERTION	5	14/12/2023
L	2051-CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	2	14/12/2023
L	2088-A SAISIR	5	14/12/2023
L	2111-2019-01-CREATION DE L'AUTORISATION DE	0	14/12/2023
L	2115-TERRAINS BATIS	0	14/12/2023
L	2125-A SAISIR	15	14/12/2023
L	2128-AUTRES TERRAINS	15	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	10	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	15	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	30	14/12/2023
L	21311-BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS	50	14/12/2023
L	21351-BÂTIMENTS PUBLICS	15	14/12/2023
L	21355-BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	15	14/12/2023
L	2138-AUTRES CONSTRUCTIONS	15	14/12/2023
L	2151-INSTALLATIONS COMPLEXES SPÉCIALISÉES	10	14/12/2023
L	21532-RÉSEAUX D'ASSINISSEMENT	60	14/12/2023
L	2154-MATÉRIEL INDUSTRIEL	10	14/12/2023
L	2155-OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	14/12/2023
L	21562-SERVICE D'ASSAINISSEMENT	10	14/12/2023
L	2157-A SAISIR	10	14/12/2023
L	2158-AUTRES	10	14/12/2023
L	21711-A SAISIR	0	14/12/2023
L	21715-A SAISIR	0	14/12/2023
L	21718-A SAISIR	0	14/12/2023
L	21725-AMÉNAGT TERRAINS BÂTIMENTS	6	14/12/2023
L	21728-A SAISIR	6	14/12/2023
L	217311-A SAISIR	25	14/12/2023
L	217351-A SAISIR	5	14/12/2023
L	21738-A SAISIR	25	14/12/2023
L	21751-A SAISIR	10	14/12/2023
L	217532-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21754-A SAISIR	10	14/12/2023
L	217562-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21757-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21783-A SAISIR	4	14/12/2023
L	21784-A SAISIR	10	14/12/2023
L	21788-A SAISIR	10	14/12/2023
L	2181-INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET	10	14/12/2023
L	2182-MATERIEL DE TRANSPORT	7	14/12/2023
L	2183-MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	4	14/12/2023
L	2184-MOBILIER	10	14/12/2023
L	2188-AUTRES	10	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**6 600,00**		**40 546,00**	**47 146,00**	**6 600,00**	**40 546,00**
RISQUES CONTENTIEUX	0,00	01/01/2022	30 731,00	30 731,00	0,00	30 731,00
COMPTE EPARGNE TEMPS	6 600,00	01/01/2022	9 815,00	16 415,00	6 600,00	9 815,00
Dépréciations (2)	**3 000,00**		**953,20**	**3 953,20**	**3 000,00**	**953,20**
DEPRECIATION D'ACTIFS	3 000,00	01/01/2022	953,20	3 953,20	3 000,00	953,20
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**9 600,00**		**41 499,20**	**51 099,20**	**9 600,00**	**41 499,20**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécutionde la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-2 985 643,07**	**-2 985 643,07**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-238 109,06**	**-238 109,06**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-3 223 752,13**	**-3 223 752,13**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	**3 223 752,13**	**3 223 752,13**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-3 223 752,13**	**-3 223 752,13**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**1 120 000,00**	**1 120 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**3 777 036,33**	**3 777 036,33**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**2 657 036,33**	**2 657 036,33**

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**1 120 000,00**	**I**	**1 120 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**580 000,00**		**580 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	580 000,00		580 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**540 000,00**		**540 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*540 000,00*		*540 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 777 036,33**	**III**	**3 777 036,33**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 777 036,33**		**3 777 036,33**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*0,00*
28087	*Immo. incorp. reçues - mise à dispo.*	*0,00*		*0,00*
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*0,00*		*0,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*0,00*		*0,00*
28131	*Bâtiments*	*0,00*		*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*0,00*		*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*0,00*		*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*0,00*		*0,00*
28154	*Matériel industriel*	*0,00*		*0,00*
28155	*Outillage industriel*	*0,00*		*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*0,00*		*0,00*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*0,00*		*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*0,00*		*0,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*0,00*		*0,00*
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*0,00*		*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*0,00*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*0,00*		*0,00*
28188	*Autres*	*2 200 000,00*		*2 200 000,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*3 279,79*		*3 279,79*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 573 756,54*		*1 573 756,54*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2021-03/2021 BUSSIÈRES MISE EN SÉPARATIF	699 000,00	-128 864,18	570 135,82	698 999,82	-128 864,00	0,00
2026-06/2026 ETUDE DU SDA COMMUNAUTAIRE	0,00	1 912 000,00	1 912 000,00	0,00	640 000,00	1 272 000,00
2022-03/2022 MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE COLLECTE DE MÂCON	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00	3 729 497,51	1 725 100,00	12 545 402,49
2026-14/2026 RENOUVELLEMENT DES STEP	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	59 000,00	2 941 000,00
2022-01B/2022 SCHÉMAS DIRECTEURS DASSAINISSEMENT : ÉLABORATION.	2 380 000,00	0,00	2 380 000,00	671 600,00	15 942,20	1 692 457,80
2021-04/2021 STEP PERONNE	900 000,35	-183 612,42	716 387,93	900 000,35	-183 612,42	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**12,00**	**0,00**	**12,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ER CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**15,00**	**0,00**	**15,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à Site internet. Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE PEPINIERE ENTREPRISE	PEPINIERE ENTREPRISE	01/01/2016	-	20007030800040	SPA	Oui
BUDGET ANNEXE MOBILITES	TRANSPORT	01/01/2017	-	20007030800065	SPA	Oui
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	DECHETS MENAGERS	01/01/2018	-	20007030800057	SPA	Non
BUDGET ANNEXE GEMAPI	GEMAPI	01/01/2020	-	20007030800057	SPA	
BUDGET ANNEXE EAU	EAU	01/01/2020	-	20007030800081	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 77
Nombre de membres présents : 62
Nombre de suffrages exprimés : 73
VOTES :
Pour : 69
Contre : 4
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par le Président,
A Macon le 29/04/2026
le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
A Macon, le 29/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le - 6 MAI 2026
et de la publication le - 6 MAI 2026
À Mâcon, le - 6 MAI 2026

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

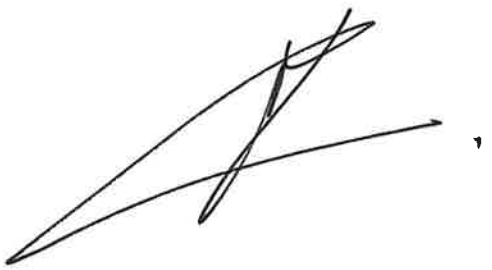

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif Budget anne Assainisseme
1	Jean-Patrick	COURTOIS							
2	Christine	ROBIN							
3	Yoann	CHARLOT							
4	Claude	CANNET							
5	Dominique	DEYNOUX							
6	Anne	BROCHETTE							
7	Hervé	CARREAU							
8	Véronique-Laure	VERRAEST							
9	Jacques	DOUSSOT							
10	Virginie	CHEVALIER							
11	Pascal	LARGE							
12	Caroline	THÉVENIAUD							
13	Jérôme	CHEVALIER							
14	Géraldine	GRAS-COMTET							
15	Jean-Pierre	PACAUD							
16	Alban	VOSSION							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
1	Catherine	AMARO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
2	Romain	AUVIGUE							
3	Myriam	BIZE							
4	Émile	BLONDET							
5	Valérie	BOUILLOUX	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
6	Patrick	BUHOT							
7	Catherine	CARLE-VIGUIER	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
8	Valentin	CARRERAS	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
9	Robert	CASENOVE							
10	Émilie	CLERC							
11	Grégory	COCHET							
12	Philippe	COMMERCON							
13	Ève	COMTET-SORABELLA							
14	Laurent	CONDEMINE	Représenté par Gilles PONCET		Représenté par Gilles Poncet		Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles Poncet	Représenté par Gilles
15	René-Pierre	DANIEL							
16	Laurent	DEBIZE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainissemer
17	Baptiste	DELCROIX							
18	Philippe	DEMOUSSEAU							
19	Joseph	DE SONIS							
20	Rémy	DESPLANCHES							
21	André	DEWERDT							
22	Olivier	DI LORENZO							
23	Benjamin	DIRX	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
24	Yves	DUPUIS							
25	Florian	DUVERNAY							
26	Vincent	FAGUET							
27	Philippe	GENETIER							
28	Nathalie	GONCALVES							
29	Sandrine	JAILLOUX							
30	Sébastien	JARJAT	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
31	Bernard	JUSTIN							
32	Christophe	JUVANON	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2 Budget annex Assainisseme
33	Brenda	KRASNICI							
34	Éric	LAGRANGE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
35	Jean-Louis	LAPRAY							
36	Frédéric	LASSALAS							
37	Véronique	LEFEUVE							
38	Éric	MARÉCHAL							
39	Chanel	MARTINS	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
40	Jean-Pierre	MATHIEU							
41	Marion	NETO	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
42	Sylvie	OUTURQUIN							
43	Edson	PACHECO	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
44	Claire	PELLETIER							
45	Emmanuel	PENET DE MONTERNO	Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		Représenté par Philippe CURIAL		
46	Didier	PIN							
47	Yves	PIPONNIER							
48	Maxim	PLAT							

Conseil Communautaire - MERCREDI 29 AVRIL 2026

LISTE D'EMARGEMENT DOCUMENTS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2026

N°	PRENOM	NOM	Budget primitif 2026 Budget principal	Budget primitif 2026 Budget annexe Cité de l'entreprise	Budget primitif 2026 Budget annexe Mobilités	Budget primitif 2026 Budget annexe Déchets ménagers	Budget primitif 2026 Budget annexes GEMAPI	Budget primitif 2026 Budget annexe Eau	Budget primitif 2026 Budget annexe Assainissement
49	Thierry	POTHIER							
50	Hervé	POYET							
51	Hervé	REYNAUD							
52	Sandra	ROBIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
53	Jacques	SAUVAGEOT							
54	Kévin	TESSIEUX	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par	Représenté par
55	Serge	THIRARD							
56	Marie-Thérèse	THOMAS							
57	Marie-Charlotte	ÜNER							
58	Yannick	VACHER	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
59	Amélie	VOISIN	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
60	Christelle	VOISIN							
61	Yann	YANGIR						Excusé	

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-114 (R30) CC

Objet : Ressources humaines : Attribution d'avantages en nature liés à l'occupation d'un emploi fonctionnel

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Géraldine Gras-Comtet

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L721-3,
Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique, notamment son article 6,
Vu la délibération n°2017-030 du Conseil Communautaire du 2 février 2017 portant création de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services,
Vu les délibérations n°2017-113 et n°2020-135 du Conseil Communautaire du 27 avril 2017 et du 23 juillet 2020 portant création des emplois fonctionnels de Directeur général adjoint des services,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 novembre 2025 et du 23 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant que l'attribution d'un véhicule de fonction est subordonnée à une délibération du Conseil Communautaire et qu'elle constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
1 conseiller s'abstenant,
À l'unanimité,

ATTRIBUE un véhicule de fonction pour la durée du mandat au titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services et aux titulaires de l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint ;

AUTORISE le remboursement des frais de représentation sur présentation de justificatifs au titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services ;

FIXE en conséquence une dotation budgétaire annuelle de 6 000 € nets permettant le remboursement de ces dépenses ;

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures individuelles correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

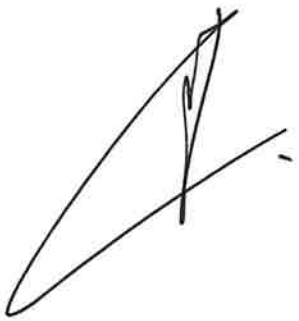

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-115 (R31) CC

Objet : Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Suppression de postes

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Géraldine Gras-Comtet

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2017-030 du Conseil Communautaire du 2 février 2017 modifiée portant création des emplois budgétaires,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 novembre 2025 et du 23 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité pour MBA d'actualiser son tableau des effectifs,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

SUPPRIME pour tenir compte des mobilités et besoins en matière de recrutement :
Au 1er mai 2026 :

- 1 poste d'*agent technique polyvalent* à temps complet ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2e classe ;
- 1 poste de *gardien de déchetterie* à temps complet ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*agent de propreté en déchetterie* à temps complet aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe ;
- 1 poste de *surveillant de bassin* à temps complet ouvert au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal de 2e classe, technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire assainissement secteur sud* à temps complet ouvert au grade de technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *technicien assainissement* à temps complet ouvert au grade de technicien territorial ;

Au 1er juillet 2026 :

- 1 poste, de *ripeur/chauffeur suppléant* à temps complet ouvert au grade d'agent de maîtrise ;

Au 1er août 2026 :

- 1 poste d'*ergothérapeute* à temps complet ouvert au grade de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale ;

Au 1er septembre 2026 :

- 1 poste d'*enseignant de contrebasse jazz* à temps non complet (5/20e) ouvert aux grades d'assistant artistique principal de 2e classe et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*enseignant de saxophone* à temps non complet (4/20e) ouvert aux grades d'assistant artistique principal de 2e classe et d'assistant d'enseignant artistique principal de 1re classe ;
- 1 poste de *référent santé accueil inclusif* à temps non complet (7/35e) ouvert aux grades de médecin de 2e classe, médecin de 1re classe, médecin hors classe, infirmier en soins généraux, infirmier en soins généraux hors classe, puéricultrice et puéricultrice hors classe
- 1 poste d'*adjointe à la coordination et animatrice du service d'accueil familial* à temps complet ouvert au grade d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;

Au 1er octobre 2026 :

- 1 poste d'*agent de crèche* à temps complet ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2e classe.

SUPPRIME pour tenir compte de l'organisation de la direction des Cycles de l'Eau et de la nécessité de modifier les libellés des postes du tableau des emplois, au 1er mai 2026 :

- 1 poste d'*assistante de gestion* à temps complet ouvert au grade de rédacteur principal de 2e classe ;

- 1 poste de *secrétaire* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2e classe, adjoint administratif principal de 1re classe, rédacteur, rédacteur principal de 2e classe et rédacteur principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire assainissement eaux pluviales* à temps complet ouvert aux grades d'ingénieur, de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *technicien ANC* à temps complet ouvert au grade technicien principal de 2e classe ;
- 1 poste de *technicien en assainissement des eaux usées* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire assainissement secteur nord* à temps complet ouvert au grade d'ingénieur territorial ;
- 1 poste de *chargé d'opération assainissement* à temps complet ouvert aux grades d'ingénieur, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire patrimonial eau assistance travaux neufs* à temps complet ouvert au grade d'ingénieur territorial ;
- 1 poste de *chargé de missions ressources* à temps complet ouvert aux grades d'ingénieur, d'ingénieur principal, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *chargé d'opérations assainissement et eau potable* à temps complet ouvert aux grades de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire eau potable* à temps complet ouvert au grade d'adjoint administratif ;
- 1 poste de *gestionnaire eau potable* à temps non complet (22/35e) ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire GEMAPI* à temps complet ouvert au grade d'ingénieur principal ;
- 1 poste d'*agent polyvalent GEMAPI* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *technicien assainissement* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*agent polyvalent* à temps complet ouvert aux grades de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire des demandes des usagers* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2e classe, adjoint administratif principal de 1re classe.

SUPPRIME pour tenir compte des promotions internes et sous réserve de l'avis favorable du Centre de gestion de Saône-et-Loire, au 1er juillet 2026 :

- 1 poste de *gardien de déchetterie* ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.
- 1 poste de *maître-composteur* ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-116 (R31) CC

Objet : Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Création de postes

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Géraldine Gras-Comtet

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2017-030 du Conseil Communautaire du 2 février 2017 modifiée portant création des emplois budgétaires,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 novembre 2025 et du 23 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité pour MBA d'actualiser son tableau des effectifs,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CRÉE pour tenir compte des mobilités et besoins en matière de recrutement :
Au 1er mai 2026 :

- 1 poste d'*agent technique polyvalent* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*agent polyvalent de maintenance et de sensibilisation* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gardien de déchetterie à* temps non complet (22,5/35) aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe ;
- 1 poste de *maître-nageur sauveteur* à temps complet ouvert aux grades d'opérateur des activités physiques et sportives, d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié, d'opérateur des activités physiques et sportives principal, d'éducateur des activités physiques et sportives d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe, d'éducateur des activités physiques et sportives de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire assainissement* à temps complet ouvert aux grades d'ingénieur, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *technicien assainissement* à temps complet ouvert aux grades de technicien, technicien principal de 2e classe, technicien principal de 1re classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal ;

Au 1er juillet 2026 :

- 1 poste de *ripeur/chauffeur suppléant* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe ;

Au 1er août 2026 :

- 1 poste d'*auxiliaire de puériculture* à temps complet ouvert aux grades d'auxiliaire de puériculture de classe normale et auxiliaire de puériculture de classe supérieure ;

Au 1er septembre 2026 :

- 1 poste d'*enseignant de contrebasse jazz* à temps non complet (6/20e) ouvert aux grades d'assistant artistique principal de 2e classe et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*enseignant de saxophone* à temps non complet (3/20e) ouvert aux grades d'assistant artistique principal de 2e classe et assistant d'enseignant artistique principal de 1re classe ;
- 1 poste de *Référent santé et accueil inclusif – gestionnaire CAF* à temps complet ouvert aux grades de médecin de 2e classe, médecin de 1re classe, médecin hors classe, infirmier en soins généraux, infirmier en soins généraux hors classe, puéricultrice et puéricultrice hors classe ;
- 1 poste d'*adjointe à la coordination* à temps complet ouvert aux grades d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;

Au 1er octobre 2026 :

- 1 poste d'*agent de crèche* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe.

CRÉE pour tenir compte de l'organisation de la direction des Cycles de l'Eau et de la nécessité de modifier les libellés des postes du tableau des emplois, au 1er mai 2026 :

- 1 poste d'*assistante administrative et financière* à temps complet ouvert au grade de rédacteur principal de 2e classe ;
- 1 poste d'*assistante administrative* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2e classe, adjoint administratif principal de 1re classe, rédacteur, rédacteur principal de 2e classe et rédacteur principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*adjoint à la direction et chef du service assainissement* à temps complet ouvert au grade d'ingénieur territorial ;
- 1 poste de *technicien EUND* à temps complet ouvert au grade technicien principal de 2e classe ;
- 1 poste de *technicien ANC* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe et adjoint technique principal de 1re classe ;
- 1 poste de *gestionnaire assainissement* à temps complet ouvert au grade d'ingénieur territorial ;
- 1 poste de *chargé d'opération* à temps complet ouvert aux grades d'ingénieur, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *chef du service eau potable* à temps complet ouvert au grade d'ingénieur territorial ;
- 1 poste de *gestionnaire ressource et production* à temps complet ouvert aux grades d'ingénieur, d'ingénieur principal, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *chargé d'opération* à temps complet ouvert aux grades de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*assistant administratif* à temps complet ouvert au grade d'adjoint administratif ;
- 1 poste d'*assistant administratif* à temps non complet (22/35e) ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 1re classe ;
- 1 poste de *chef du service GEMAPI* à temps complet ouvert au grade d'ingénieur principal ;
- 1 poste de *technicien GEMAPI* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *chef de service régie assainissement* à temps complet ouvert aux grades de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste de *technicien assainissement* à temps complet ouvert aux grades de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe ;
- 1 poste d'*assistant administratif* à temps complet ouvert aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2e classe, adjoint administratif principal de 1re classe ;

CRÉE pour tenir compte des promotions internes et sous réserve de l'avis favorable du Centre de gestion de Saône-et-Loire, au 1er juillet 2026, 2 postes ouverts au grade d'agent de maîtrise à temps complet ;

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois précités peuvent être pourvus par des agents contractuels territoriaux, dans l'attente du recrutement d'agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires, ayant un niveau de diplôme correspondant au poste et dont le niveau de rémunération sera calculé en fonction de la grille indiciaire du grade et du régime indemnitaire en vigueur au sein de la Communauté d'Agglomération ;

SUBSTITUE, ou ajoute le cas échéant, au tableau des effectifs, approuvé par délibération n°2017-030 et modifié par délibérations ultérieures, les éléments suivants :

N° du poste	Libellé filière	Catégorie	Grade	Temps de travail (TC/TNC)	Nbre d'h. hebdo
45	Technique	C	Adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe	TC	35
66	Technique	C	Adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe	TC	35
98	Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe	TNC	6/20e
99	Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe	TNC	3/20e
143	Technique	C	Adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe	TC	35
255	Technique	C	Adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe	TC	35
270	Technique	C	Adjoint technique, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint technique principal de 1re classe	TNC	22,5/35
271	Technique	C	Agent de maîtrise	TC	35
276	Technique	C	Agent de maîtrise	TC	35
363	Sportive	B/C	Opérateur des activités physiques et sportives, opérateur des activités physiques et sportives qualifié, opérateur des activités physiques et sportives principal, éducateur des activités physiques et sportives, éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe, éducateur des activités physiques et sportives de 1re classe	TC	35
385	Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale, auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	35
426	Technique	B	Ingénieur, technicien, technicien principal de 2e classe, technicien principal de 1re classe	TC	35
428	Technique	A	Ingénieur territorial	TC	35
431	Technique	B	Technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe	TC	35
496	Médico-sociale	A	Médecin de 2e classe, médecin de 1re classe, médecin hors classe, infirmier en soins généraux, infirmier en soins généraux hors classe, puéricultrice et puéricultrice hors classe	TC	35
531	Technique	B	Technicien, technicien principal de 2e classe, technicien principal de 1re classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal	TC	35

AUTORISE le Président à signer les documents afférents à la présente délibération et à effectuer toutes les formalités correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

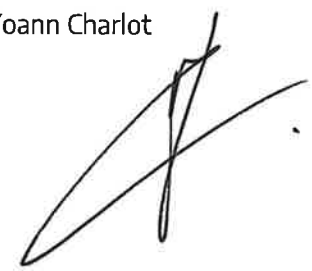

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

Krasnici

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-117 (R31) CC

Objet : Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Création d'emplois permanents à temps complet

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Géraldine Gras-Comtet

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2017-030 du Conseil Communautaire du 2 février 2017 modifiée portant création des emplois budgétaires,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité pour MBA d'actualiser son tableau des effectifs,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CRÉE pour permettre le détachement pour l'accomplissement du stage, à compter du 1er juillet 2026, des agents bénéficiant d'une promotion interne et sous réserve de l'avis du Centre de gestion de Saône-et-Loire :
Pour la filière administrative :
- 11 emplois permanents ouverts au grade de rédacteur territorial à temps complet ;
- 6 emplois permanents ouverts au grade d'attaché territorial à temps complet ;

Pour la filière sportive :
- 2 emplois permanents ouverts au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives à temps complet ;

Pour la filière technique :
- 1 emploi permanent ouvert au grade d'ingénieur territorial à temps complet.

Les anciens emplois seront supprimés à l'issue du stage des agents sous réserve de leur titularisation dans le nouveau cadre d'emplois.

SUBSTITUE, ou ajoute le cas échéant, au tableau des effectifs, approuvé par délibération n°2017-030 et modifié par délibérations ultérieures, les éléments suivants :

N° du poste	Libellé filière	Catégorie	Grade	Temps de travail (TC/TNC)	Nbre d'h. hebdo
4 bis 18 bis 23 bis 63 bis 115 bis 251 bis 328 bis 342 bis 344 bis 417 bis 424 bis	Administrative	B	Rédacteur territorial	TC	35
12 bis 300 bis 315 bis 358 bis 372 bis 508 bis	Administrative	A	Attaché territorial	TC	35
49 bis 52 bis	Sportive	A	Conseiller territorial des activités physiques et sportives	TC	35
337 bis	Technique	A	Ingénieur territorial	TC	35

AUTORISE le Président à signer les documents afférents à la présente délibération et à effectuer toutes les formalités correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

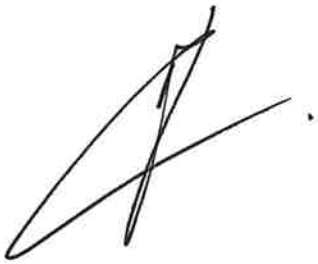

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici



Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Reçu en Préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Notifié le

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 29 AVRIL 2026 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 62
Convocation du 23/04/2026

N°2026-118 (R31) CC

Objet : Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs : Recours à des agents contractuels sur emploi permanent

Secrétaire de séance : Brenda Krasnici

Étaient présents :

Jean-Patrick Courtois	Président
Christine Robin	1re Vice-présidente
Yoann Charlot	2e Vice-président
Claude Cannet	3e Vice-présidente
Dominique Deynoux	4e Vice-président
Anne Brochette	5e Vice-présidente
Hervé Carreau	6e Vice-président
Véronique-Laure Verraest	7e Vice-présidente
Jacques Doussot	8e Vice-président
Virginie Chevalier	9e Vice-présidente
Pascal Large	10e Vice-président
Caroline Théveniaud	11e Vice-présidente
Jérôme Chevalier	12e Vice-président
Géraldine Gras-Comtet	13e Vice-présidente
Jean-Pierre Pacaud	14e Vice-président
Alban Vossion	15e Vice-président
Romain Auvigue	Conseiller communautaire
Myriam Bize	Conseillère communautaire
Émile Blondet	Conseiller communautaire
Patrick Buhot	Conseiller communautaire
Robert Casenove	Conseiller communautaire
Émilie Clerc	Conseillère communautaire
Grégory Cochet	Conseiller communautaire
Philippe Commerçon	Conseiller communautaire
Ève Comtet-Sorabella	Conseillère communautaire
René-Pierre Daniel	Conseiller communautaire
Baptiste Delcroix	Conseiller communautaire
Philippe Demousseau	Conseiller communautaire
Joseph De Sonis	Conseiller communautaire
Rémy Desplanches	Conseiller communautaire
André Dewerdt	Conseiller communautaire
Olivier Di Lorenzo	Conseiller communautaire
Yves Dupuis	Conseiller communautaire
Florian Duvernay	Conseiller communautaire
Vincent Faguet	Conseiller communautaire
Philippe Genetier	Conseiller communautaire
Nathalie Goncalves	Conseillère communautaire
Sandrine Jailloux	Conseillère communautaire
Bernard Justin	Conseiller communautaire
Brenda Krasnici	Conseillère communautaire
Jean-Louis Lapray	Conseiller communautaire
Frédéric Lassalas	Conseiller communautaire
Véronique Lefeuve	Conseillère communautaire
Éric Maréchal	Conseiller communautaire
Jean-Pierre Mathieu	Conseiller communautaire
Sylvie Outurquin	Conseillère communautaire
Edson Pacheco (jusqu'au R14)	Conseiller communautaire
Claire Pelletier	Conseillère communautaire
Didier Pin	Conseiller communautaire
Yves Piponnier	Conseiller communautaire
Maxim Plat (à c. du R8)	Conseiller communautaire
Thierry Pothier	Conseiller communautaire
Hervé Poyet	Conseiller communautaire
Hervé Reynaud	Conseiller communautaire
Jacques Sauvageot	Conseiller communautaire
Serge Thirard	Conseiller communautaire
Marie-Thérèse Thomas	Conseillère communautaire
Marie-Charlotte Üner	Conseillère communautaire
Amélie Voisin (jusqu'au R13)	Conseillère communautaire
Christelle Voisin	Conseillère communautaire
Yann Yangir	Conseiller communautaire
Philippe Curial	Conseiller suppléant
Gilles Poncet	Conseiller suppléant
Jennifer Trouillet	Conseillère suppléante

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Catherine Amaro à Émile Blondet
Valérie Bouilloux à Anne Brochette
Catherine Carle-Viguier à Caroline Théveniaud
Benjamin Dirx à Jean-Patrick Courtois
Christophe Juvanon à Vincent Faguet
Eric Lagrange à Alban Vossion
Chanel Martins à Christine Robin
Marion Neto à Nathalie Goncalves
Edson Pacheco à Yoann Charlot (à c. du R15)
Sandra Robin à Hervé Reynaud
Amélie Voisin à Maxim Plat (à c. du R14)

Étaient excusés et représentés :

Laurent Condemine représenté par Gilles Poncet
Emmanuel Penet De Monterno représenté par Philippe Curial
Kévin Tessieux représenté par Jennifer Trouillet

Étaient excusés :

Valentin Carreras
Laurent Debize
Sébastien Jarjat
Maxim Plat (jusqu'au R7)
Yannick Vacher

Rapporteur : Géraldine Gras-Comtet

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts de MBA,
Vu la délibération n°2017-030 du Conseil Communautaire du 2 février 2017 modifiée portant création des emplois budgétaires,
Vu la délibération n°2018-149 du Conseil Communautaire du 11 octobre 2018 modifiée portant recours à des agents contractuels sur emploi permanent,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 22 avril 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 avril 2026,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 23 avril 2026,
Considérant la nécessité pour MBA d'actualiser son tableau des effectifs,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du Code général de la fonction publique, que les emplois permanents figurant dans le tableau suivant sont susceptibles d'être occupés de manière permanente par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté :

Référence délibération	N° de poste au TE	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération (plafond)
n°2026-116 du 29 avril 2026	24	Gestionnaire ressource et production	Niveau 6 à 7	Indice brut maximal du grade et régime indemnitaire correspondant
n°2026-116 du 29 avril 2026	66	Ripeur/chauffeur suppléant	Niveau 3	
n°2025-083 du 3 avril 2025	171	Auxiliaire de puériculture	Niveau 4	
n°2017-030 du 2 février 2017	183	Auxiliaire de puériculture	Niveau 4	
n°2026-116 du 29 avril 2026	363	Maître-nageur sauveteur	Niveau 4	
n°2026-116 du 29 avril 2026	385	Auxiliaire de puériculture	Niveau 4	
n°2026-116 du 29 avril 2026	445	Technicien assainissement	Niveau 4 à 6	
n°2026-116 du 29 avril 2026	426	Gestionnaire assainissement	Niveau 6 à 7	
n°2023-019 du 23 février 2023	471	Agent technique et de régie	Niveau 3 à 6	
n°2026-116 du 29 avril 2026	531	Technicien assainissement	Niveau 4 à 6	

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade sur lequel il est recruté. L'agent devra justifier d'une formation correspondante au poste occupé et avoir une expérience professionnelle avérée. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans ;

AUTORISE le Président à signer les contrats afférents et à effectuer toutes les formalités correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2e vice-président
en charge de l'Administration générale

Yoann Charlot

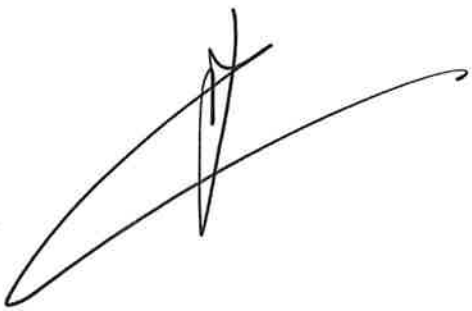

La secrétaire de séance

Brenda Krasnici

